This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

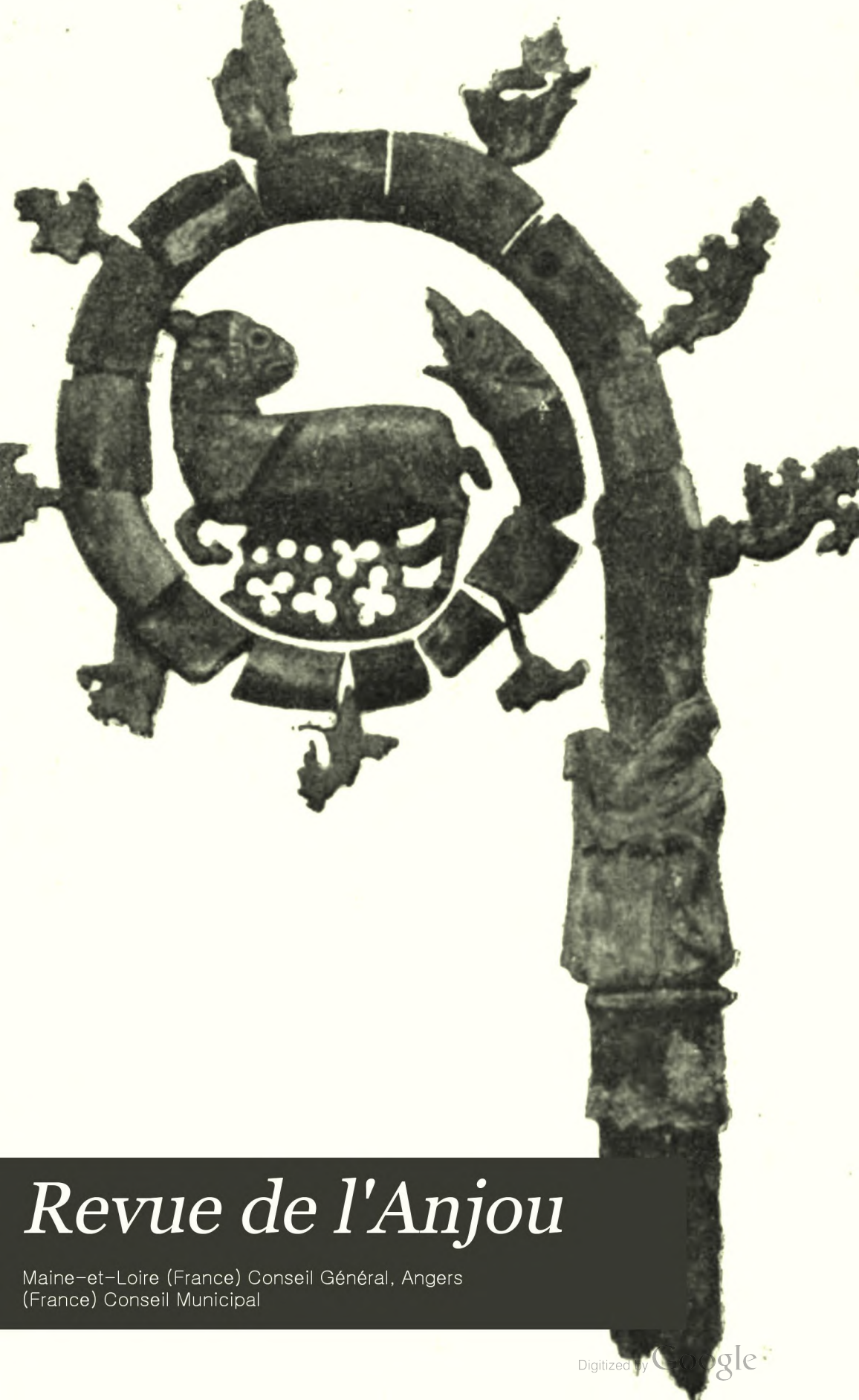

# Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

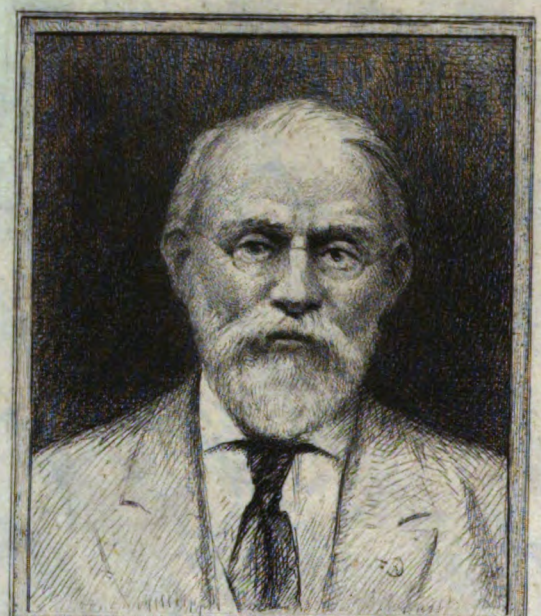

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1898
4xxx - 5xxxi
1

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-SIXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

# DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-SIXIEME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

# LA RHÉADE

OU

# L'ILE DE RHÉ DÉLIVRÉE

**Poème épique en trois chants**

Écrit en latin au XVII^e siècle par le Père de BUSSIÈRES
Traduit en français en 1884 par le Dr ATGIER

---

## PRÉFACE DU TRADUCTEUR

L'épopée à travers les âges. — *La Rhéade.* — Son auteur.

Un jour, par le plus grand des hasards, en fouillant dans la librairie ancienne et moderne du savant bibliophile de Niort, M. Clouzot, nous fîmes la découverte d'un vieux bouquin du XVII^e siècle, intitulé : *Johannis de Bussières e societate Jesu miscellanea poetica* (mélanges poétiques de Jean de Bussières, de la société de Jésus.)

Ce livre, écrit en latin en 1675, renferme un poème épique, en trois chants, en vers hexamètres intitulé : *de Rhea liberata* (l'île de Rhé délivrée.)

Dès que cette œuvre nous fut connue, nous pensâmes que l'île de Ré, qui en fut jadis l'objet, serait heureuse d'en avoir connaissance. Pour obtenir ce résultat, pour exhumer en un mot cette épopée de l'oubli dont elle était menacée depuis deux siècles et la vulgariser, sa traduction

Digitized by Google

en français était indispensable. Elle fut donc entreprise très fidèlement, en prose, et nous sommes heureux de pouvoir en faire aujourd'hui hommage à l'île de Ré.

I. L'épopée ou poème épique, genre de poème consacré à chanter les exploits des héros et les grands événements de l'histoire du monde, date de bien loin.

En remontant dans les littératures des premières langues Aryennes ou Indo-Européennes, nous retrouvons, dans la langue sanscrite en particulier, langue dont l'extinction a été bien antérieure à celle du latin et qui, après son extinction, est restée la langue liturgique du Brahmanisme, comme le latin l'est encore aujourd'hui du Christianisme, nous retrouvons, dis-je, l'origine du poème épique; le *Ramayana*, poème sanscrit de Valmiky composé quinze cents ans avant notre ère, retrace les exploits de la conquête de l'île Ceylan par un prince indien.

C'est à la Grèce qu'il était d'usage récemment encore d'emprunter les premiers poèmes épiques qui aient fait école dans l'histoire de la littérature.

Homère, poète grec, chanta dans l'*Iliade* la colère d'Achille et ses graves conséquences; dans l'*Odyssée* le retour d'Ulysse à Ithaque.

Ces deux poèmes, célébrant des faits mémorables de l'antiquité, devinrent les modèles du genre épique dans les littératures anciennes et modernes des langues Indo-Européennes.

Plus tard Virgile, poète latin, célébra à son tour, dans l'*Énéide*, l'établissement d'Énée en Italie.

Homère et Virgile, tels sont les auteurs des plus grands poèmes épiques dont s'honore notre littérature ancienne. La vieille langue celtique des Gaëls de l'Irlande eut aussi son épopée, dans laquelle Ossian, barde du IIIe siècle, chante les exploits du héros Fingal, son père.

Digitized by Google

A leur suite, dans la littérature moderne, le Dante et le Tasse, poètes italiens, chantèrent, celui-là, dans un poème épique intitulé : la *Divine Comédie*, les mystères du ciel, du purgatoire et de l'enfer ; celui-ci, dans la *Jérusalem délivrée*, la conquête de Jérusalem par les chrétiens sur les musulmans.

Milton, poète anglais, dans le *Paradis perdu*, chanta l'expulsion d'Adam et Ève hors du Paradis terrestre.

Klopstock, poète allemand, dans la *Messiade*, chanta la vie et la passion de Jésus-Christ.

Camoëns, poète portugais, chanta, dans la *Lusiade*, la découverte d'une nouvelle route des Indes, par le cap de Bonne-Espérance, en 1498.

II. A l'exemple de ses devanciers, le poète Jean de Bussières célébra un des principaux épisodes de l'histoire du XVII^e siècle, en composant, dans la langue latine, en faveur sous Richelieu, son poème épique *De Rhea liberata* (l'île de Rhé délivrée) dont nous avons francisé le titre en celui de *La Rhéade*, où il chante, dans un style et sur un ton digne de son sujet, la délivrance de l'île de Ré, envahie par les Anglais et la résistance héroïque de la première citadelle de Saint-Martin, que défendit si courageusement Toiras, héros du poème.

Un siècle plus tard, Voltaire chantait, dans la *Henriade*, les exploits de Henri le Grand.

Au XVII^e siècle, l'île de Ré avait donc pour chantre le père Bussières ; au siècle suivant, La Rochelle avait, pour historien, le père Arcère. Toutes deux eurent pour écrivain, en 1628, le père Monet, dans l'ouvrage latin intitulé : *Capta Rupecula, Cracina*[1] *servata* (La Rochelle prise, l'île de Ré sauvée).

Si Bussières avait été de la fin du XVIII^e siècle, comme

[1] Un des anciens noms latins de l'île de Ré.

Digitized by Google

Voltaire et Arcère, il eût écrit en français et la Rhéade serait aussi connue que la Henriade et que l'histoire de La Rochelle; mais il vivait sous Louis XIII et, comme ceux d'Isnard, de Cherbury et de Monet, ses écrits sur l'île de Ré furent en latin. Son œuvre tomba donc dans l'oubli, la langue française ayant pris, au siècle suivant, grâce à l'essor que lui donna Louis XIV, une extension et un perfectionnement qui la firent apprécier et adopter seule désormais de tous les français.

Qui connaît aujourd'hui, soit en France, soit même à l'île de Ré, les œuvres ou le nom de Bussières? Leur mémoire a disparu avec la langue latine en France et n'a pas survécu à cette époque où l'érudition était encore concentrée entre les mains des moines et des jésuites.

Les poètes français qui écrivirent en latin sous Louis XIII et auparavant sont tombés aujourd'hui dans un oubli qu'il est facile de comprendre et qu'il leur était impossible d'éviter; en effet, la langue française, incomplètement formée alors et prêtant peu par conséquent à la poésie, les obligeait à recourir au latin, langue morte dont on ne cherche plus aujourd'hui les beautés lyriques que dans les poètes célèbres de l'antiquité latine, tels que Virgile, Lucrèce, Horace, Ovide, Lucain, etc.

III. Jean de Bussières naquit en 1607, à Villefranche, près Lyon. Il fit ses études chez les Jésuites et, lorsqu'elles furent terminées, entra lui-même dans cet ordre.

Doué d'heureuses dispositions pour la poésie, il s'y livra avec ardeur; mais son génie poétique ne put se faire jour dans la langue française encore incorrecte; il eut recours à la langue latine, dans laquelle il brilla par son enthousiasme, son imagination et des traits d'un ordre vraiment supérieur.

Lorsque son poème sur le siège de l'île de Ré parut, il fut très estimé et très applaudi des érudits de son époque.

Digitized by Google

Un second grand poème latin, composé plus tard et ayant pour titre *Scanderberg*, lui mérita désormais les honneurs du *Parnasse*.

Il écrivit aussi en latin un abrégé de l'histoire de France intitulé : le *Parterre historique*, un abrégé de l'histoire universelle et différents poèmes, entre autres : l'*Apocalypse de saint Jean* traduit en vers latins, le *Panégyrique du Roi* Louis XIII; des élégies, des églogues, des idylles, un poème sur Clovis, etc., etc.

La Bibliothèque de Lyon conserve de lui deux manuscrits : l'histoire du Japon et l'histoire de l'Espagne.

Il mourut le 26 octobre 1678, à l'âge de 71 ans, ayant vécu sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV.

En traduisant la Rhéade, nous n'avons absolument rien modifié au sens, nous n'avons fait que reporter du latin en français les idées de l'auteur, désirant rester dans le rôle neutre du traducteur, ne penchant ni pour l'un ni pour l'autre des deux partis religieux et politiques en cause dans l'ouvrage. [1]

Nous laissons aussi à d'autres le soin de faire de ce poème une critique littéraire judicieuse et voulons uniquement, en offrant à l'île de Ré cette fidèle traduction, restituer l'hommage que lui décerna jadis la *Poésie épique*, en chantant ses héros, ses luttes, sa défense et sa victoire.

Dr Atgier.

[1] C'est également pour rester dans le rôle neutre du traducteur que nous avons traduit, dans le cours du poème, le mot Rhea par celui de Rhé, attendu que toutes nos chartes seigneuriales, abbatiales et royales de l'île, au moyen âge, la nomment Ré et non Rhé.

Cette dernière orthographe est relativement récente ; elle n'a d'ailleurs pas duré, et l'idée qui donne au mot Ré pour origine le nom de la déesse Rhea est dépourvue de fondement.

Digitized by Google

**SOMMAIRE DU POÈME**

**Les Anglais, appelés par La Rochelle font, sous les ordres de Buckingham, une descente dans l'île de Rhé et assiègent la citadelle de Saint-Martin. Toiras défend vaillamment la place jusqu'à l'arrivée de Schomberg qui, envoyé par le Roi avec une armée de secours, fait lever le siège, met les Anglais en fuite et les chasse de l'île entière.**

---

## INVOCATION

Chante l'île de Rhé, ô ma Muse, et cette citadelle qui, à elle seule, fut victorieuse d'une armée anglaise tout entière ! — Quelle Puissance invoquerai-je, pour que mes lèvres, trempées aux doctes fontaines, puissent faire entendre un champ digne d'Apollon ?

O Louis, portrait vivant d'un père et d'un aïeul, digne héritier de leur nom, de leur sceptre et de leurs vertus, soyez vous-même mon Apolllon.....

..... Vous, qui avez retracé, dès votre plus tendre jeunesse, les exploits de vos aïeux et les grandes pages de l'histoire, inspirez-moi !..... Inspirez-moi, Noble Héros, vous qui avez entendu la trompette guerrière retentir à vos oreilles dès votre naissance. Vous qui avez vu la Victoire ombrager de ses palmes votre royal berceau et semer pour vous des lauriers jusque dans les mers.

La Victoire vous accompagna sur le trône et vous prodigua toutes ses faveurs. Lorsqu'en proie aux plus cuisants soucis, vous vous efforciez de vaincre la rebellion, la Victoire, toujours généreuse, vous suivit pas à pas. Si elle imposa, il est vrai, de rudes labeurs à son jeune disciple ;

Digitized by Google

si, nourrice avare, elle l'accabla de fatigue, le soumit dans son corps et dans son esprit aux plus dures épreuves, en revanche, elle aima et exalta à bien juste titre celui qui fut son cher nourrisson.

Toujours fidèle à vous, la Victoire prépare elle-même les palmes que vous avez obtenues récemment dans cette terrible guerre, où l'on vous vit, sous un soleil d'airain, braver cent fois la mort. Stupéfaits eux-mêmes, les astres semblèrent s'arrêter dans leur course.

N'est-ce point Elle qui vous accorda, malgré son visage menaçant et sévère, la reddition d'Arras?....., lorsque l'armée française, bravant le fer et le feu, traversant les tranchées et les fossés, s'abattit sur l'ennemi, comme enlevée sur les ailes de la Victoire.

Qui te chantera, ô Arras, ville des Atrébates? Quel est l'heureux mortel qu'inspireront les Muses à ton sujet? Quel nouvel Homère immortalisera la mémoire de ces nouveaux fils d'Achille?

Que la vigilante Calliope médite une telle entreprise! Quant à moi, ô Louis, je veux chanter l'île de Rhé, vos triomphes dignes de vos pères, j'évoquerai l'ombre d'Arras pour chanter les travaux de Richelieu dans votre royaume et vos exploits dignes du grand César.

Après vos victoires, ô Louis, qu'il vous soit accordé de fermer à jamais les portes du temple de Janus et d'enchaîner étroitement l'affreuse Hérésie.

Puissiez-vous enfin acquérir ce titre de gloire, qui seul manqua à votre père, l'abolition de la guerre et le règne assuré de la paix!...

---

Digitized by Google

# CHANT I

**Sommaire.** — Les Anglais, ayant fait une descente dans l'île de Rhé, attaquent en vain, par la force et par la ruse, le fort Saint-Martin, défendu par Toiras; maladie du roi Louis XIII.

Non loin des rivages de la Saintonge, on voit s'élever à l'horizon l'île de Rhé dont les antiques falaises sont sans cesse battues par les flots écumeux de l'Océan. Dernièrement encore sans passé, sans prestige, cette île vient de se couvrir de gloire dans la guerre sanglante et la grande victoire dont elle fut le théâtre, conséquences du voisinage de La Rochelle et de la trop ardente convoitise de l'Angleterre.

Cernée de toutes parts par les vaisseaux, les bataillons et les retranchements des Anglais, une citadelle à peine achevée est son unique moyen de résistance. Ses défenseurs sont commandés par Toiras, il est vrai; mais celui-ci pourra-t-il s'opposer à tant de forces ennemies pour la sauver de la ruine presque certaine qui la menace?...

Déjà Buckingham dispose tout pour une action décisive; ses vaisseaux couvrent le littoral, environnent l'île entière dans un cercle de feu; déjà ses canons vomissent le fer qui vient ébranler les murailles de la citadelle; déjà ses soldats, à la faveur des tranchées, s'avancent jusqu'au pied des remparts. Tant d'efforts seront-ils vains? tant de tentatives seront-elles en pure perte?...

Du haut des cieux saint Louis daigne abaisser ses regards sur la France; il considère le Roi, ce rejeton de sa noble race; il voit les préparatifs formidables de cette guerre; un coup d'œil lui suffit pour juger du péril extrême que court l'État tout entier.

Digitized by Google

De son côté, satan Astaroth, sortant de ses noirs abîmes, vient exciter les Anglais à la guerre, stimule leur fureur et dirige même leurs navires à l'aide de ses suppôts.

Enfin, d'un autre côté, l'affreuse Hérésie, ferment de haine et de discorde, fait retentir sa trompette sauvage, dont les sons se répercutent dans tout le royaume. La Garonne en frémit sur ses deux rives et la fange de ses eaux infectées par l'erreur se mêle aux flots du Tarn révolté.

La Rochelle tressaille de joie jusque dans ses entrailles, et, dans le délire de sa rébellion, elle va jusqu'à menacer Rome elle-même.

Saint Louis a tout découvert, il s'avance vers le Très Haut et s'adresse en ces termes au Souverain de l'Univers :

« Grand Dieu ! considérez l'entreprise de vos ennemis, l'orage prêt à fondre sur les Français ; voyez quels forfaits médite l'enfer. Déjà en France la foi auguste est bannie de vos temples ; la fureur impie bouleverse le royaume ; c'est votre cause qui s'agite en ce moment ; vous m'aviez pourtant donné de meilleures espérances. Il vous souvient de vos promesses, après que ce Louis, mon propre sang, ce fils de ma race, eut pris les armes. Tout jeune encore et brûlant de se signaler dans les combats, son glaive alors fit bonne justice des bandes de l'Aquitaine qu'il tailla en pièces. Pour son coup d'essai, il mit fin à une guerre sanglante. »

Dieu lui répond : « Ma pensée est invariable, mes décrets sont immuables ; oui ! c'est par ce fils, ton héritier, que l'Hydre sera abattue et l'Hérésie rebelle terrassée ; oui ! c'est son invincible bras qui doit dompter La Rochelle et vaincre l'enfer conjuré. Telle est ma volonté ; mais la bravoure aime le danger ; le courage ne recule jamais devant les plus dures fatigues et son audace se plaît à surmonter les obstacles. »

Dieu fait alors un signe ; saint Michel paraît et, de cette

Digitized by Google

flamme étincelante de l'éternel Amour qui fait resplendir le Ciel entier, Dieu prend un rayon qu'il infuse en l'Archange ravi ; puis, au milieu d'un silence plus éloquent que toute parole, il lui découvre toute la suite de ses desseins. L'Archange joyeux part à l'instant même pour exécuter les ordres du Très Haut.

Vers le midi de l'Empyrée s'élève un édifice de la plus merveilleuse architecture, somptueusement construit des matières les plus précieuses ; à l'extérieur, on y voit étinceler l'or et l'éclat du pyrose; l'intérieur répond à cette royale magnificence. Là, sont contenus, dans l'or, les rares présents que le divin Amour réserve aux mortels et que sa libéralité prodigue. Moyens assurés de salut, Flambeaux qui éclairent les hommes au milieu des ombres douteuses de la vie, Colonnes qui les soutiennent dans leurs défaillances.— L'Archange choisit dans cette source inépuisable deux présents qu'il met à part, ce sont :

L'Intelligence, conservée dans une urne d'ivoire, la Force, déposée dans un vase de cristal. Celle-là projette aussitôt ses rayons lumineux à travers l'espace et son éclat se répand au-dessous de la région du soleil. Celle-ci ne brille d'aucun éclat, mais elle a pour effet de donner au cœur une vigueur extraordinaire. L'Intelligence et la Force, tels sont les principes divins dont émanent les actions immortelles.

Muni de ces riches trésors, saint Michel traverse d'une aile rapide les globes célestes; il a bientôt dépassé la sphère des astres. Déjà la France lui découvre ses plaines fertiles ; déjà il plane au-dessus des murs de Paris : Paris, ce petit univers, ce monde en abrégé. L'Archange examine l'immense agglomération de ses habitants, le nombre de ses édifices ; puis il vole au palais de Richelieu. Le grand homme est enfermé dans ses appartements, saint Michel le trouve mesurant de son vaste génie les divers dangers qui menacent le royaume; il en embrasse toute l'é-

Digitized by Google

tendue; aucun détail ne lui échappe. Devant lui se déroulent des documents, des cartes, où le littoral de la Saintonge occupe une large place ; son territoire et la partie de l'Océan qui le baigne y sont marqués. Mais ce qui absorbe avant tout la pensée de l'illustre cardinal, c'est l'île de Rhé; puis l'audacieux Buckingham, ses immenses vaisseaux, son artillerie formidable, ses troupes, son camp, ses retranchements, ses chaussées, ses batteries, etc..., volumineuse description dont les détails encombrent les papiers et les cartes de l'Éminence.

On y voit encore la petite île d'Oléron, vainement protégée par ses fortications et par les rochers dangereux qui l'environnent. Saint Michel dirige un rayon de la divine Intelligence dans la grande âme de l'héroïque Cardinal et la remplit d'une lumière inaccoutumée. Cette clarté soudaine, intérieure, étonne Richelieu ; il en ignore la provenance, mais il sait qu'elle ne procède pas de lui-même. Le cœur débordant de joie, il voit déjà La Rochelle bloquée, les flots de l'Océan domptés et rendus captifs, grâce à de fortes digues. Tel le bonheur d'un prisonnier, lorsqu'après un long séjour dans une obscure prison, il peut enfin contempler l'éclat du jour inondé des feux d'un soleil radieux et promener son regard avide sur l'immense étendue d'un horizon sans bornes!... Tel est le ravissement dans lequel se trouve plongé l'intelligence illuminée de Richelieu.

Le Messager céleste part de là au pays de Saintonge. Toiras, dévoré d'inquiétudes, avait passé toute une nuit sans sommeil. Hélas ! le sort de la citadelle de Saint-Martin repose sur lui; la tristesse l'accable. Enfin, vers le matin, le sommeil s'était emparé de lui. C'est ce moment que choisit saint Michel pour lui apparaître. Avec de l'air, il se compose un corps semblable de forme et de visage à celui de Restencleires, frère de Toiras, corps animé surtout de l'amour fraternel (Restencleires avait péri au combat de

Digitized by Google

Sablanceau, lors de la récente invasion de l'île de Rhé par les Anglais, à la tête de l'escadron de cavalerie qu'il commandait, victime de son amour pour son Roi, sa Patrie et sa foi).

« Illustre frère, dit l'Archange, quel chagrin te dévore? Quelle frayeur t'accable? Les plus grands dangers peuvent-ils triompher de toi? Ta citadelle est faible, c'est vrai; bien redoutable est l'ennemi qui l'assiège, c'est vrai encore, mais saché donc qui tu es! Et la France! Et le Roi! Et Dieu! Les comptes-tu pour rien? Ranime ta vigueur, remonte ton courage et marche au combat; tu sortiras vainqueur; ta gloire s'élèvera au-dessus des astres et la postérité la plus reculée redira ton nom devenu célèbre. »

Saint Michel infuse dans le cœur du héros une goutte de la liqueur qu'il tient enfermée; c'est la Force divine qu'il insinue ainsi jusqu'au fond de ses entrailles. A l'instant même Toiras sent son cœur se dilater outre mesure dans sa poitrine; des pulsations extraordinaires et redoublées l'avertissent d'une influence mystérieuse; il comprend que le Ciel seul a pu l'agrandir de la sorte et le fortifier. Il se lève sur-le-champ. L'Archange le quitte et se rend auprès du Roi pour achever sa pieuse mission dont le but est la ruine de La Rochelle et la défaite des Anglais.

A l'île de Rhé, les soldats français redoublent de courage. Toiras a donné ses ordres; des fossés, des terrassements, des murailles se construisent; il veut relier la citadelle à l'Océan, sinon il se verrait étroitement bloqué, ses communications avec la mer seraient coupées. Tous sont à l'œuvre; officiers et soldats rivalisent de zèle. On charroie sur les épaules, au prix de peines incroyables, de la terre, des pierres énormes, et, grâce à ces efforts réunis, on voit bientôt s'élever à une grande hauteur la muraille qui forme autour des flots un port de sûreté. L'Océant devient notre ami; puisse-t-il éloigner bientôt

Digitized by Google

les vaisseaux anglais et engloutir leurs débris dans ses abîmes.

Le perfide Astaroth a deviné là un secours surnaturel, un renfort puissant reçu d'en haut; il craint la lutte : « C'est le moment d'agir de ruse, dit-il; briser de telles forces, c'est impossible; je vais les déjouer; s'il ne m'est pas permis, dans cette guerre, de vaincre le Ciel, je puis entraver du moins les desseins des hommes ! La chaleur, la soif, la famine, les alertes nocturnes continuelles, voilà mes auxiliaires, à l'aide desquels je lasserai le courage des guerriers ; toujours tenus en haleine, épuisés de fatigues, ils ne pourront sortir de la citadelle. Enfin, je vais révéler au général anglais les nouvelles inventions de ma malice et lui ouvrir la source des perfidies astucieuses dont il devra tirer parti. »

Dr Atgier.

*(A suivre).*

---



Digitized by Google

LE

# PALAIS ÉPISCOPAL

## D'ANGERS

*(suite)*

---

## TROISIÈME PARTIE

## LA VIE AU PALAIS ÉPISCOPAL

---

Cette partie de notre travail n'est pas la moins délicate. Jusqu'ici nous nous sommes bornés à faire l'histoire et la description du palais épiscopal ; nous avons cherché au fond des archives, ou mieux dans les murs de l'édifice, la trace de ses transformations successives. Quand on a sous les yeux un monument presque intact, il suffit d'un peu de lumière pour le photographier ; mais, quelle que soit l'image que rende le cliché, c'est de la nature morte. Il est autrement difficile de peindre des personnages que l'on entrevoit à peine, et de très loin, à travers la brume du passé, de reconstituer des scènes qui ne sont plus de notre monde, de repeupler un vieux palais de ses vieux hôtes et de ses vieux usages. Le temps d'Ulger n'était point celui d'Arnauld ; les convives de l'académicien Poncet de la Rivière auraient paru ridicules sous le chapel de roses et n'auraient sans doute apprécié ni l'hypocras ni la sauce caméline. Nous veillerons à ne pas embrouiller nos dessins, à préciser les dates ; et nous espérons que le lecteur pourra, sans trop de peine, démêler dans nos tableaux ce qui convient à chaque époque. Nous ne remonterons pas au-delà des origines du palais, qui est l'œuvre du XII^e siècle ; et, voulant rester dans le domaine de l'archéologie, nous nous arrêterons à la Révolution française.

Digitized by Google

## CHAPITRE PREMIER

### NOS VIEUX ÉVÊQUES. — LEUR TRAIN DE MAISON. — LEUR GENRE DE VIE

*Ab Jove principium :* parlant des hôtes du palais, nous devons commencer par « Révérant Père en Dieu Monseigneur l'Évesque d'Angiers ». Des trente-six prélats qui, depuis Renaud de Martigné jusqu'à Couet du Viviers de Lorry, gouvernèrent ce diocèse, vingt-cinq environ appartenaient à des familles seigneuriales. Les autres étaient, pour la plupart, fils de bourgeois ou de gros fonctionnaires ; mais le titre épiscopal suffisait à leur faire une noblesse, car l'Évêque d'Angers, malgré la modicité relative de ses revenus, était considéré comme l'un des principaux seigneurs du pays. Sans parler des sénéchaux, baillis, « chastelains », gardes, portiers, etc., qui prenaient soin de ses autres résidences, il entretenait, dans le palais d'Angers, un personnel qui, de tradition, fut toujours très considérable. Des comptes inédits de Nicolas Gellant (1284-1290)[1], il résulte qu'il nourrissait chez lui de 40 à 50 personnes. Hardouin de Bueil, un siècle plus tard, vers 1385, ne devait guère en avoir moins, car nous voyons que, dans l'un de ses fréquents voyages d'Angers à Beaufort, il laissa, en passant au château de Villevêque, 14 domestiques, sans compter ni les hôtes habituels du manoir, ni les serviteurs

[1] Nous aurons souvent l'occasion de citer ces comptes, ou plutôt ces fragments de comptes, long rouleau inédit que possède actuellement le musée diocésain. Nous les désignerons, en note, par cette abréviation : *Comptes Gellant*. De même, par abréviation, nous donnerons en chiffres romains les sommes de livres, sous, deniers, exprimées en toutes lettres dans le manuscrit.

Digitized by Google

qui l'accompagnèrent le reste du chemin, ni ceux qui restèrent à l'évêché[1]. La relation des funérailles de Jean Olivier (1540) et le festin d'installation de Gabriel Bouvery (1542), abstraction faite des aides de circonstances, indiquent également un nombreux personnel. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, la maison épiscopale, déjà très réduite, contenait encore, sous Michel Lepeletier, 21 hôtes ; 23 sous M^gr de Vaugirauld[2]. Dans ces conditions, il était presque impossible à l'Évêque de veiller lui-même aux soins matériels du palais. Nicolas Gellant s'en déchargeait sur deux dignitaires : le procureur (*procurator palacii*) et le dépensier (*dispensator*), dont la mention revient à chaque instant dans ses comptes. En règle générale, c'était un des prêtres commensaux de l'Évêque qui s'occupait de conduire la maison. L'abbé Arnauld et l'abbé de Grasse rendaient à leurs oncles ce service. M^gr de Vaugirauld se faisait aider par sa vénérable sœur, personne de grande distinction et de haute piété ; Charles Miron, au moins dans les derniers temps de son épiscopat, était secondé par sa proche parente, M^me Marie Miron, comtesse douairière de Carvaz, qui mourut à l'évêché (1626), après avoir constitué une rente de 600 livres au profit des Carmélites d'Angers.

On aimerait à retracer tous les menus détails de la vie domestique d'un de nos vieux Évêques. Pour composer cette scène et lui donner sa vraie couleur, il faudrait le savant pinceau d'un archiviste doublé d'un artiste, tel que fut Léon Gautier. Nos prétentions ne vont pas jusque-là, et pour cause. Puissent nos notes incomplètes inspirer à de plus habiles l'idée de parfaire ce travail !

Transportons-nous au XIII^e siècle et, à l'aide des comptes fragmentaires qu'il nous a laissés, essayons de décrire ce que fut, dans sa maison, Nicolas Gellant. Il

[1] Arch. dép., G., 235.
[2] Bibl. munic., mss. 633.

Digitized by Google

habite tout près du transept gauche de la grande salle, au niveau du salon actuel, dans cette portion de bâtiment qu'a remplacée l'escalier d'honneur[1]. Il est en compagnie de Jean Guascher, son scelleur (*sigillator*) ; de maître Clément Adhémar, son official ; de maître Mathieu de Lublé, son procureur ; de maître Pierre des Vallées, son dépensier ; de maître Yves, son médecin (*physicus noster*) ; de Laurent de la Barre, clerc du palais (*clericus palacii*) ; de maître Nicolas et de maître Maurice, ses chapelains ; de l'examinateur de la curie (*examinator curie*), et d'un certain Mathieu Barbier ou Le Barbier (Matheus *Barbitonsor*), l'un de ceux qu'il emmène plus volontiers en voyage et qu'il charge d'une partie de ses aumônes. A chacun de ces bons officiers il a coutume de payer, chaque année, une robe dont le prix varie entre quatre et cinq livres[2] ; ainsi le veulent les usages du temps[3]. Quand viendra le premier de l'an, c'est à eux, peut-être, qu'il offrira ces « verges » (bagues sans chaton), ces « anneaux », voire ces « anneaux d'or », brillantes étrennes, liens d'affection, commandés tout exprès chez l'orfèvre Haimeric[4].

[1] Ce n'est qu'une conjecture, mais qui s'accorde bien avec les Plans de 1693 (Pl. IV). Au XIIIe siècle, l'Evêque ne pouvait loger que dans cette partie du palais, à moins qu'il n'occupât le 1er étage au-dessus de la salle du clergé, ce qui nous paraît moins vraisemblable.

[2] Il n'y a, du moins, aucun doute en ce qui concerne le médecin, le dépensier, le procureur, l'official et le chapelain Nicolas.

[3] Au XIVe siècle, le premier président du Parlement, les trois présidents de Chambre et les autres seigneurs du Parlement recevaient chacun deux manteaux, en dehors de leurs honoraires. Les petits nobles qui fréquentaient les grandes maisons se disaient ordinairement aux robes de tel ou tel seigneur, parce que celui dont ils recherchaient le patronage était tenu de les entretenir de surcots et de manteaux. Ils portaient la couleur préférée du maître, ce qu'on appelait la *livrée*, à cause de la *livraison* qui s'en faisait deux fois par an. Voir, à ce sujet, l'intéressant ouvrage de M. Paul Lacroix : *Mœurs, usages et costume au Moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, p. 396, 572.

[4] « 1285. Pro virgis et anulis auri, XXIX solidis, VI denariis. — 287. Pro duabus virgis auri et sex anulis, Hamerico aurifabro, XL solidis — 1289. *Pro virgis et anulis datis prima die anni*, XVIII

Digitized by Google

Inutile d'ajouter que les livrées de ses domestiques lui coûtaient encore plus cher que celles de ses officiers. Il fallait tuniques d'été, tuniques d'hiver, avec des *pennes*[1] ou fourrures, et aussi ces mantilles légères qu'on appelait des *biffes*[2] pour les écuyers (*scutiferis*), pour les hommes d'armes (*armigeris*) ; il fallait des robes aux servants (*servientibus*), au portier (*clavigero*), aux valets de chambre, etc... Telle de ces étoffes qui formaient la livrée se vendait à la foire de Saint-Florent-lès-Saumur.

Quel était le costume du Prélat lui-même? De ses vêtements liturgiques nous n'avons guère à nous occuper ici ; du reste, à quelques détails près, ils ressemblaient à ceux des Évêques modernes, comme on peut le constater *de visu* sur les pierres tombales, sur les sceaux, dans les vignettes des manuscrits. La forme en était réglée, depuis longtemps, par les lois et les usages ecclésiastiques[3]. Quant à l'ha-

solidis, VIII denariis — 1290. *Pro octo anulis ad dandum prima die anni*, XLIII solidis. » (Comptes Gellant). Le 1er janvier, alors même que l'année civile ne commençait pas à cette date, s'appelait déjà le premier de l'an ; c'était le jour des étrennes.

[1] Le mot *pennes* a beaucoup de sens très différents. Ici, il désigne les fourrures de toutes sortes qu'on employait à profusion durant le moyen âge : *pennes* de martres, de fouines, d'écureuils, d'hermines, d'agneaux, etc., etc.

[2] La *biffe* était le nom d'une étoffe spéciale qui servait à faire les robes des domestiques. Ce tissu avait donné son nom à un manteau court et léger.

[3] Voici quelques différences entre l'ancien costume liturgique des Evêques et le costume actuel. Au XIIe siècle, l'amict était quelquefois terminé par un collet apparent, bordé d'orfroi ou relevé de perles, de croisettes, d'étoiles, etc. Il nous a bien semblé reconnaître quelque chose d'analogue sur les épaules d'Ulger, lors de l'ouverture de son tombeau, en 1896. — L'aube était souvent ornée d'un parement cousu au bas de la jupe, l'étole de petites pendeloques en forme de boules ou de sonnettes. Sur un sceau de Guillaume le Maire (1313), successeur de Nicolas Gellant, la chasuble parait d'une étoffe fine et soyeuse, mais elle est unie et sans aucun ornement. (Voir *Le costume au Moyen âge, d'après les sceaux*, par G. Demay, archiviste aux Archives nationales.) — La mitre d'Ulger, telle qu'elle était figurée sur son tombeau et telle qu'il la portait réellement, était « fourchue et cornue ». Ces *mitres cornues*, car c'est ainsi qu'on les appelait, étaient d'un usage fréquent au XIIe siècle. Elles se composaient d'un bonnet à fond bas, bordé d'une bandelette qui faisait le tour du front

Digitized by Google

bit de ville des Prélats du XIIIe siècle, il est beaucoup moins connu et vaut la peine qu'on l'examine. Nicolas Gellant portait, à certains jours, une robe et un manteau (*robam et mantellum*) de « brunette sanguine »[1]; d'autres fois, une robe de « camelin », doublée de « pers », ou de pers, doublée de camelin[2]. Le drap de pers, ainsi nommé à cause de sa couleur, pouvait prendre toutes les nuances du bleu ; il était généralement d'un bleu foncé, si bien qu'on l'employait, comme aujourd'hui le noir-bleu, dans les tentures de funérailles. La robe perse de Nicolas Gellant avait sans doute beaucoup d'analogie avec la soutane noire, et la robe brunette sanguine avec la soutane violette de nos Évêques. Nous voyons qu'en 1288 Michel de la Forêt emporte à Paris la somme de quinze livres pour le paiement d'une robe à l'usage du Prélat : ce devait être un vêtement plus soigné que ceux qui sortaient de la boutique de Pierre le tailleur (*Petrus taillandarius*). Ah ! l'honnête ouvrier que Pierre le tailleur, lui qui, pour la façon de deux robes et de deux paires de bas, prenait huit sous, six deniers[3] !

Chaque fois que le prélat s'achetait une soutane, il la faisait « tondre » avec soin ; la « tonsure » du poil — c'est

et se nouait par derrière en laissant tomber ses deux bouts, les fanons. Ce bonnet présentait de chaque côté, au-dessus des oreilles, une proéminence arrondie, en forme de corne.

[1] « 1285. Pro decem alnis brunete sanguinee pro Domino, XI libris. — 1287. Pro novem alnis brunete sanguinee ad robam et mantellum, IX libris, IV solidis. » Comptes Gellant. La brunette était une étoffe *teinte*, de couleur brune.

[2] « 1287. Pro decem alnis camelini ad robam, XIII libris. — Pro decem alnis persi et decem alnis camelini pro Domino, XXIII libris, solidis. Pro factione robarum et tonsura, XIII solidis. » Comptes Gellant. On voit que le camelin coûtait plus cher que le pers et la brunette ; nous ignorons quelle était la couleur de cette étoffe, où il entrait, paraît-il, du poil de chameau. Amiens, Cambrai, Malines, Bruxelles fabriquaient un camelin très renommé. (Voir Du Cange).

[3] « 1285. Pro factione duarum robarum et duarum parum caligarum, Petro taillandario, VIII solidis, VI denar. » Comptes Gellant.

Digitized by Google

le mot qu'il emploie, — en lissant l'étoffe, lui donnait un cachet de distinction[1].

A la robe ou au manteau s'adaptait un capuchon (*capucinum*); chacun de ces vêtements, fourrés pendant l'hiver, était orné de *pennes* et de parements de *cendel*[2].

Nicollas Gellant portait aussi un « corset » (*corsetum*), fait de trois aulnes de camelin, de deux aulnes de brunette, et fourré d'écureuil[3]. Cet habit ne ressemblait guère aux corsets modernes; jusque vers la fin du XIIIe siècle, c'était une simple *cotte*, un justaucorps étroitement serré autour de la poitrine, mais sans aucune armature. Au XIVe siècle, le *corset fendu* jouissait d'une certaine vogue. Il se portait sur le surcot échancré. C'était un manteau formé de deux pièces: « l'une sur le devant, très petite, descendant un peu plus bas que la poitrine; l'autre, plus longue, tombant par derrière. Les deux pièces se réunissaient sur chaque épaule, laissant le bras libre et découvert[4] », un peu comme le scapulaire des moines. Il serait difficile de dire laquelle de ces deux formes affectait le corset de Nicolas Gellant.

Les bas de notre Évêque (*caligæ*)[5] — probablement ses bas de cérémonie — étaient en toile de Reims, comme ses

[1] « Pro dicta roba tondenda. — Pro factione robarum et tonsura. — Pro tonsura. » *Ibid.*

[2] « Pro pennis ad robam et capucinum, X libr. — Pro cendello, XXVIII solid. — Pro cendato ad mantellum nostrum, XXVIII solid. — Pro penna ad mantellum, XXXVII solid., VI denar. — Pro robis et forraturis pro nobis.... » *Ibid.* Le cendel (*cendellum*, *cendatum*) était une étoffe de soie qu'on employait beaucoup en ce temps-là.

[3] « 1285. Pro tribus alnis camelini ad corsetum pro nobis, LXVI solid.; pro una penna escurelli ad corsetum nostrum. L solid.; pro duabus alnis brunete ad dictum corsetum, XXV solid., etc... » Comptes Gellant. Il est dit dans *Le Roman de la Rose :* « Me garantist et cors et teste, forré d'agniaus, cist miens buriaus, *comme pers forré d'escuriaus.* »

[4] *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, par G. Demay, p. 99.

[5] Il ne s'agit pas ici de la *calige* antique qui était la chaussure des soldats romains. Ce sont bien certainement les *bas*, et spécialement les bas de cérémonie de l'Evêque : « Caliga propria est episcoporum, dit du Cange; nam priusquam *sandalia* induant, *caligis* ad genua

Digitized by Google

rochets (*rocheti*). Il avait des fourrures à son chapel (*pileus*), à ses « moufles » (sortes de gros gants), peut-être même à ses chaussures (*calceamentis, sotularibus*)[1]; ce n'était pas seulement question de mode, car, en 1290, Nicolas Gellant était octogénaire et avait à se prémunir contre les glaces de l'âge. Ce vieillard infirme était un bon client pour les marchands de pelisses et pour l'apothicaire Drouin. En médecin consciencieux, maître Yves prescrivait force *électuaires*.

Pour sortir par les mauvais temps, il prenait une chape (*cappa*) en drap de pers[2], cette *chape de pluie* dont l'Église a fait un vêtement de cérémonie et qui s'appelle encore, de son origine première, le *pluvial*. Au XIIIe siècle, ce manteau d'étoffe grossière, terminé par un capuchon comme la capote des soldats, n'avait d'autre mérite que d'être imperméable et de tenir lieu de parapluie. On le nommait aussi « chape à manches » (*cappa manicata*). La politesse voulait qu'on s'en dépouillât avant de faire visite aux gens de qualité. Aussi, par ses statuts de 1264, Nicolas Gellant avait défendu aux archidiacres, archiprêtres et doyens de porter la chape dans les lieux de leur juridiction, « sauf les jours de pluie », et « de se présenter devant lui, sans son agrément », en cette tenue négligée.

Avant de se mettre en course, il chaussait les « houseaux » (*heusis*)[3] et se couvrait de la « cloche » (*cloca*)[4],

usque protensis crura revinciunt. Vide Durandum in Ration. lib. 3, cap VIII. » — « 1289. Pro duabus paris caligarum, X solid. — 1290. Pro septem alnis tele de Remis pro duabus paris caligarum. — 1285. Pro sexdecim alnis tele remensis ad faciendos rochetos, XLIII solid., IV denar. » Comptes Gellant.

[1] « 1285. Pro forratura piley et moflarum nostrarum, II solid. — 1286, pro pellibus ad calceamenta Domini facienda, V solid., VI denar. » Comptes Gellant.

[2] « 1287. Pro quatuor alnis persi, ad capam Domini, IV libris, XII denar. » Comptes Gellant.

[3] « 1286. Pro heusis et sotularibus, XIII solid., VI denar.; pro aliis heusis, X solid. » *Ibid.*

[4] « 1286. Pro quinque alnis persi ad clocam, LXX solid.; pro quinque alnis de essayo ad clocam, LXXV solid. » *Ibid.*

Digitized by Google

ample manteau « de perse » ou « d'essaye », très étroit par le haut, très évasé par le bas, un peu à la façon d'une cloche. C'était l'indispensable costume des cavaliers. Son successeur, Guillaume-le-Maire, par un statut de 1298, l'interdit aux religieux qui l'avaient trop facilement adopté pour suivre la mode séculière.

Il nous a paru intéressant de relater ces détails sur le costume d'un Évêque au XIIIe siècle[1]. Ils sont extraits de la partie des comptes qui porte en marge cette indication précise : *Pro persona Domini*, « pour la personne de Monseigneur ». Le grimoire latin — quel latin, grand Dieu ! — du scelleur Jean Guascher nous fournira matière à beaucoup d'autres remarques. Qu'il nous suffise pour l'instant de noter l'énorme quantité d'épices (*species*) qui entraient dans la cuisine de l'Évêque. Le moyen âge, très naïf et un peu gourmand, aimait passionnément les épices, sans doute parce que c'étaient des raretés. Il comprenait sous ce vocable toutes sortes de produits exotiques, mettant au même rang le sucre et le gingembre. Des vendeurs ambulants, après avoir fait provision dans les ports, s'en allaient de foire en foire, comme aujourd'hui nos saltimbanques, et débitaient avec force boniments leurs graines parfumées. A Angers, cette marchandise s'achetait, d'après nos comptes, aux foires de la Saint-Nicolas d'hiver, de la Mi-Carême et de l'Angevine : *In nundinis beati Nicholai hyemalis, medie quadragesime et Andegavine;* de même que la baleine (*balena*) et les dragées (*drageya*). En 1285, Nicolas Gellant achetait d'un seul coup 24 livres de poivre

[1] Un de nos compatriotes, Thibault Le Moyne, évêque de Chartres, qui possédait deux hôtels à Angers, rue Saint-Nor (Saint-Laud), nous donne dans son testament du 29 juin 1441, une sorte d'inventaire de ses effets mobiliers. Nous y trouvons : « une cotte fourée de menu-vair, une robbe bâtarde fourée de ras de mer, une robe de violet fourée de gris, cinq anneaux d'or, une sainture et gibecière tout d'or et d'argent sans cuir, une sainture de N.-D. de Prate, laquelle est de soye, une sainture estroitte ferrée de fin or, une penne de fine foyne. »
Voir copie du testament dans les biographies Grille, au mot *Le Moyne*.

Digitized by Google

et 18 livres de gingembre. En 1288, le sucre, l'anis, le cumin, le riz, le crocus, le clou de girofle, le « poivre long », le « poivre noir » et certains produits étranges qu'il appelle *macis*, *bebis*, *guaringano*, etc., figurent dans ses comptes pour 52 livres, 18 sous, 4 deniers, ce qui représente plusieurs milliers de francs de notre monnaie. C'est qu'il entrait beaucoup de ces épices dans la fameuse sauce *caméline*, condiment obligatoire de toutes les viandes des fêtages. Plus importante encore, et assurément plus nécessaire, était la dépense de la cire : on en consommait tant pour l'éclairage (*cera ad ardendum*) et pour le sceau (*cera ad sigillandum*) ! De 1284 à 1290 — et le compte est incomplet — nous trouvons qu'il a été acheté 2.266 livres de cire, savoir : cire à brûler, 1.843 livres valant « au poids des halles », *ad pondus halarum*, en 1290, 1 sou 9 deniers la livre; cire à cacheter, 423 livres, au prix moyen de 1 sou 1 denier la livre. Comme le sceau de l'Évêque était la marque principale, sinon l'unique garantie de l'authenticité de ses actes, il fallait que la cire eût assez de consistance pour résister aux chocs, et qu'elle présentât toujours fidèlement la couleur adoptée par la curie : voilà pourquoi on ajoutait à la cire une forte proportion de gomme (*guoma*) et un peu de vert-de-gris (*verdegrice*).

Nous avons étudié rapidement, en attendant d'autres détails qui viendront à leur place, le côté matériel de la vie épiscopale vers la fin du XIIIe siècle. Nicolas Gellant nous a servi de type, parce qu'il s'est mieux révélé dans ses notes intimes ; mais on peut dire que, sur ce point, du XIIe au XVIe siècle, la physionomie intérieure du palais n'a pas sensiblement varié. Ainsi vivaient, à quelques différences près, les deux Beaumont, Guillaume Le Maire, qui s'est peint dans son *Livre*, Hardouin de Bueil, que nous avons pu suivre un peu dans les comptes de Villevêque, et même

Digitized by Google

Gabriel Bouvery, comme l'indique l'ordonnance du festin de 1542. Seul, Jean-Michel (1439-1447) tranche sur ses prédécesseurs par la simplicité de son train de maison : non qu'il comptât moins d'hôtes sous son toit, car il logeait chez lui journellement de 60 à 80 pauvres ; mais ce saint homme, fils d'un marchand drapier, étranger par naissance aux habitudes luxueuses et porté par vertu vers les déshérités, dépensait tout en aumônes. « Sa manière de vivre étoit uniforme et suivie, ses habits de la dernière modestie ; il ne portoit qu'une soutane noire, fourrée de gris, à la manière du temps[1]. »

Les Évêques du XVII^e siècle, surtout Arnauld, et ceux du XVIII^e, sauf M^gr de Grasse, n'eurent point, comme leurs prédécesseurs, un certain souci de l'apparat qui jadis semblait l'accompagnement nécessaire de la dignité seigneuriale. M^gr de Vaugirauld, disciple et imitateur de M^gr Lepeletier, accordait le moins possible à l'éclat extérieur : « Certes, dit l'abbé Bailli, ce ne pouvoit être la pompe de son équipage qui fixât les regards ; la simplicité et la modestie de son train n'avoit rien qui pût intéresser la curiosité ; l'orgueil humain s'en scandalisoit quelques fois[2]. »

Sans nous attarder plus longtemps aux petites habitudes de la vie domestique dans le palais épiscopal, voyons comment nos Évêques ordonnaient leurs journées. Certes, la besogne ne manquait pas. Si la charge paraît lourde aux prélats d'aujourd'hui, elle l'était davantage à ceux d'autrefois. Tandis que, maintenant, tout converge sans obstacle vers le chef-lieu du diocèse, au moyen âge les lignes émanées de la circonférence se courbaient, s'enlaçaient de mille manières avant d'aboutir au centre. L'autorité ecclésiastique, soit judiciaire, soit administrative, se fractionnait en plusieurs juridictions secon-

[1] *Vie du B. Jean Michel*, 1739.
[2] Bibl. municip., mss. 633.

Digitized by Google

daires, souvent adverses, toujours susceptibles ; l'écheveau de tous ces droits juxtaposés s'embrouillait sans cesse, au grand plaisir des avocats qui ne furent jamais plus nombreux ni plus retors ; les juges séculiers, avides de clientèle, entraient en tapinois dans le for ecclésiastique ; la collation des bénéfices rencontrait de gênants patronages ; la lenteur des informations, à une époque où il n'y avait ni poste, ni imprimerie, ni routes carrossables, ajoutait encore à l'encombrement des affaires dans les bureaux de la curie épiscopale ; enfin, les déplacements de l'Évêque pour la visite des paroisses, pour l'exercice de sa charge pastorale ou de ses droits seigneuriaux, lui dérobaient un temps considérable.

On s'étonne qu'au milieu de tant de travaux, la plupart de nos anciens évêques aient pu trouver le loisir d'assister, presque chaque jour, à l'office du chœur. Il est dit, dans le *Livre* de Guillaume Le Maître, que l'Évêque entre directement de sa maison dans l'église « pour entendre la messe, les vêpres, les matines[1] ». Foulques de Mathefelon, qui n'était pas très mystique, paraissait volontiers dans sa stalle, peut-être avec le secret dessein de narguer les chanoines qu'il accusait de relâchement : il est vrai d'ailleurs qu'ils l'expulsèrent de l'office canonial. Jean-Michel, entre tous les autres, se fit remarquer par son ardente piété. « Outre le temps qu'il donnoit à la prière publique, en assistant régulièrement chaque jour à matines, à la messe, à vêpres et aux autres heures de l'église, comme auroit pu le faire un simple chanoine, il prenoit encore dans la journée des heures particulières pour répandre son cœur en secret en la présence du Seigneur[2] ». Après le couvre-feu, il se retirait tout seul dans son oratoire et n'en sortait que très tard. « Il avoit aussi la coutume de se

[1] Edit. Port., p. 170.
[2] *Vie du B. Jean Michel*, 1739.

Digitized by Google

lever la nuit pour chanter les louanges du Seigneur avec quelqu'un des siens[1] ». C'est ainsi que, la veille de sa mort, il entra vers minuit dans la chambre de son secrétaire pour réciter l'office des défunts. Henry Arnauld, qui se levait à 3 heures du matin et même, d'après Moithey, à 2 heures, allait aux matines, après avoir fait son oraison et sa lecture d'Écriture Sainte ; « il assistoit à l'office, dans le chœur de sa Cathédrale d'une manière surprenante et incroiable, car il estoit toujours debout dans sa chaire sans s'appuyer en façon quelconque[2] ».

Voulez-vous savoir quel était le règlement de vie d'un Évêque d'Angers à la fin du XVII^e siècle? Lisez Joseph Grandet, parlant du successeur d'Arnauld, de Michel Lepeletier, qu'il avait intimement connu. « Il se levait, dit-il, tous les jours à cinq heures et demie du matin, faisait ensuite son oraison mentale, récitait ses petites heures, assistait sur les huit heures et demie à la prière commune qu'un de ses aumôniers faisait à ses domestiques, puis il allait dire la sainte messe à la Cathédrale, et entendre celle du chœur pour actions de grâce. Il donnait alors audience à ceux qui lui venaient parler jusqu'au diner, et il avait coutume de dire que cet arrangement ne lui ôtait du temps que pour les choses inutiles, telles qu'étaient les visites des gens du monde, et lui en faisait trouver pour les affaires nécessaires, telles qu'était son bréviaire.

« Ses meubles étaient modestes et sa table frugale,

[1] *Ibid.* — « Souvent pour louer Dieu dans le silence de la nuit, dit Rangeard, il rassembloit les gens de sa maison après son premier sommeil, et chantoit avec eux matines et prime ». *Rev. de l'Anjou* 1854, I, p. 55.

[2] Bibl. munic., mss. 895, IV, 93.

« M^gr l'Evêque d'Angers — il s'agit de Henri Arnauld — quand il vient au chœur et qu'il ne fait pas l'office, en été il porte un surpely sur son rochet et un camail par dessus le surpely et une aumusse sur le bras ; en hyver, il porte le rochet à manches, une chape noire de draps parée de velours violet et un capuchon ou *domino* comme les chanoines ». Bibl. munic., mss. 129. Supplém. au mot *Arnauld*.

Digitized by Google

sans rôt à dîner et presque sans volaille à souper, à moins qu'il n'eût compagnie. Il faisait toujours lire quelque bon livre pendant ses repas par un de ses valets de chambre, tantôt les *Vies* de saint Charles, de M. d'Alex d'Arenton, évêque de Genève, de M. de Solminihac, évêque de Cahors, ou de quelques autres grands évêques qui pouvaient lui servir de modèle; tantôt l'*Histoire ecclésiastique* par M. l'abbé de Fleury.

« Sa maison était comme un séminaire épiscopal, car il y avait sept ecclésiastiques logés avec lui, savoir : le grand archidiacre et le trésorier de sa cathédrale et son official, tous trois ses grands vicaires ; ses deux aumôniers qu'il avait fait chanoines, son secrétaire et son sous-secrétaire. Il disait que cette communauté lui coûtait près de 2.000 livres par an, mais que son diocèse en était mieux servi ; qu'il mettait à la tête de ses aumônes cette dépense; espérant que Dieu lui en tiendrait compte. Plusieurs de ces ecclésiastiques, dont la science et la probité étaient distinguées, formaient son conseil. Chacun était appliqué aux emplois auxquels il les jugeait propres : l'un à faire des conférences ecclésiastiques aux prêtres de la ville, chaque semaine, dans l'une des salles de l'évêché; l'autre à lui rapporter les affaires du diocèse ou à faire réponse aux lettres qu'il recevait, lorsqu'il ne les pouvait faire lui-même; celui-ci à veiller sur toute sa maison; celui-là à être supérieur des maisons religieuses de la ville ou de la campagne, en sorte qu'on peut dire qu'il n'y avait pas d'évêque en France qui eût de si bons coadjuteurs que l'évêque d'Angers, et que lui seul aurait pu en fournir à cinq ou six diocèses ensemble... A deux heures, il allait dire les vêpres au chœur dans la cathédrale; il donnait ensuite audience. Il allait trois ou quatre fois la semaine à son séminaire pour s'informer du progrès de ses ordinands dans la science et dans la vertu; souvent il s'y retirait, dans l'appartement qu'il s'y était fait préparer, pour tra-

Digitized by Google

vailler en repos aux affaires de son diocèse; puis il retournait à l'évêché sur les sept heures du soir, où il disait Matines et Laudes en commun avec ses ecclésiastiques. Ensuite il soupait et, après une petite heure de récréation, il faisait faire la prière en commun et se couchait pour le plus tard à dix heures. Tous les samedis, il allait au confessionnal, à la cathédrale, entendre toutes les personnes qui s'y présentaient, pauvres et riches..... Bien qu'il eût quatre grands vicaires, il ne leur permettait pas de rien faire sans sa participation. Tout passait devant lui, et il s'était réservé le droit de signer tous les actes, sans se fier à personne, disant qu'il n'irait pas en Paradis par procureur, qu'il y voulait aller lui-même; de sorte qu'il était toujours occupé des affaires de son diocèse, et, à quelque heure qu'on allât à l'évêché, on le trouvait toujours à son bureau[1] ».

Les auteurs contemporains s'accordent à reconnaître que les journées de Mgr de Vaugirauld n'étaient pas moins édifiantes que celles de Mgr Lepeletier. Il s'était fait, dit l'un de ses biographes[2], un règlement de séminariste pour le lever, le coucher, les repas, l'oraison, la messe, l'office divin, l'examen particulier, l'adoration du S. Sacrement, la lecture de l'Écriture Sainte et de l'*Imitation*, la retraite annuelle, la retraite du mois. « Il avoit avec lui cinq prestres dont deux étoient ses grands vicaires. Leurs domestiques et les siens étoient au nombre de seize; tous étoient nourris par lui. »

On a dû remarquer plus haut, à propos de Michel Lepeletier, que les Évêques avaient un confessionnal à la cathédrale. Il était placé près de la tombe d'Arnauld, là où s'élève maintenant l'autel de la sainte Vierge. Nos vieux

[1] *Les saints prêtres français du* XVIIe *siècle, par Joseph Grandet*, t. I; ouvrage publié par M. G. Letourneau, supér. du sém. d'Angers.

[2] M. Bailli, curé du Plessis-Grammoire. Bibl. munic., mss. 633.

Digitized by Google

Évêques confessaient, et c'était fort utile, surtout au moyen âge, alors qu'une grande partie du clergé manquait de science, que les censures abondaient et que l'absolution de beaucoup de cas était réservée au chef du diocèse. Il semble même, à lire les statuts de Jean de Rély (1493), renouvelés par Henry Arnauld, qu'il fut un temps où tous les prêtres étaient tenus de se confesser, au moins une fois l'an, à l'Évêque ou à ses pénitenciers (primitivement ses chapelains). La raison de convenance qu'il en donne est assez curieuse : *Quia sententia a non suo judice lata non tenet, et par in parem non habet imperium.* Tout en rappelant à ses prêtres cette ancienne discipline, Jean de Rély se contente de leur dire « qu'ils auront la conscience plus tranquille si, du moins, ils demandent à l'Évêque ou à son pénitencier la permission de choisir un confesseur prudent et capable, comme le font à Paris les bons prêtres et les docteurs en théologie[1] ».

Les chapitres suivants, surtout ceux qui traiteront du secrétariat, de l'officialité, des synodes, nous feront connaître les relations ordinaires de l'Évêque avec son clergé. Le palais épiscopal était la maison des prêtres. Jusqu'à l'établissement des Séminaires, c'est à l'évêché même, sous les yeux du prélat, qu'on procédait à l'examen des ordinands. Au XIIIe siècle, telle était sans doute la fonction de celui que les comptes de Nicolas Gellant appellent *exa-*

[1] « In omnibus statutis synodalibus præcipitur ut *sacerdotes omnes* episcopo vel pœnitentiariis suis, saltem semel in anno, omnia peccata sua confiteantur ; ad quod videntur jure divino et pontificio obligari, quia sententia a non judice lata non tenet et par in parem non habet imperium ; ad hoc tamen, quantum in nobis est, eos arctare nolumus ; significamus tamen quod securiores erunt in suis conscientiis, si a nobis vel pœnitentiario nostro licentiam petant discretum et idoneum confessorem eligendi, prout faciunt Parisiis sacerdotes boni et doctores theologi ». Statuts de Jean de Rély (1493). — « Præcipitur quod quilibet sacerdos episcopo vel pœnitentiario saltem semel in anno confiteatur peccata sua. Permittit autem episcopus quod possint interim, quoties voluerint, aliis sacerdotibus confiteri. Clerici autem, priusquam ordines recipiant, pœnitentiariis discretis confiteantur peccata sua, ne forte confessoris ignorantia irregulariter ordinentur ». Statuts de Henry Arnauld.



Digitized by Google

*minator curie* (1285). Arnauld, « revêtu de son rochet, camail et bonnet carré » (4, 8 et 11 déc. 1650) et assisté des archidiacres, présidait ce jury d'examen[1]. C'est à l'évêché que se conféraient solennellement certains grades universitaires; et, à l'exemple d'Ulger, ses successeurs aimaient ces duels du syllogisme. Il n'était pas rare de voir l'Évêque lui-même siéger au tribunal de l'officialité; et, à moins d'absence ou de maladie, il ne laissait pas à d'autres le soin de « tenir » les synodes. Dans ces grandes assises du clergé angevin, il prenait contact avec ses prêtres, s'enquérait des maux, avisait aux remèdes.

Avant ou après les synodes, il avait coutume, dès 1282[2], de convoquer dans une réunion plus intime les archidiacres, archiprêtres et doyens, pour régler certains points litigieux. Mais son conseil *officiel* était, de toute antiquité, le chapitre de la cathédrale. Les chanoines, « les clercs de l'Église », après avoir été jusqu'au IXe siècle ses commensaux, étaient restés ses conseillers et continuaient de lui fournir ses collaborateurs ordinaires, les trois archidiacres. Beaucoup d'actes nous révèlent qu'il prenait aussi l'avis d'autres personnes graves : en concédant aux moines de Saint-Serge le prieuré de Chalonnes, Hubert de Vendôme (1010-1047) déclare qu'il agit de concert avec *ses bons et fidèles conseillers, clercs et laïques*[3]. Même aux temps lointains où Saint-Maurice et l'Évêché vivaient en parfait accord, il devait y avoir, et il y avait sans nul doute, autour de l'Évêque, une sorte de conseil privé, distinct du chapitre. Les archidiacres, puis, dès le XIIIe siècle, l'official et, plus tard, les vicaires généraux, faisaient généralement partie de ce petit cénacle. A ces officiers du palais, mieux

[1] « Et a toujours fait de même. » Voir dans les *Biographies Grille*, au mot Arnauld.

[2] Cf. Statuts de Nicolas Gellant.

[3] « Quod quidem feci per consilium bonorum virorum fidelium meorum, clericorum pariter et laicorum. » Bibl. munic., mss. 895, tome VII.

Digitized by Google

renseignés que personne sur les affaires du diocèse, l'Évêque adjoignait volontiers le recteur et d'illustres régents de l'Université ou des religieux notables. Vers 1320, Arnauld d'Yorak, professeur de droit et sacristain du prieuré de Saint-Florent-le-Vieil, était membre du conseil épiscopal : ce qui ne l'empêcha pas d'encourir la disgrâce de Foulques de Mathefelon et de descendre dans les cachots de l'évêché[1]. Le 18 juin 1637, Claude de Rueil avait pour conseillers ordinaires : les Révérends Pères Guillaume Ayrault, docteur de Sorbonne, prieur claustral de Saint-Nicolas, vicaire général ; César Guillaume, prieur de Mozé, procureur de Saint-Nicolas ; les vénérables et discrets maîtres Jacques Éveillon, chanoine et vicaire général ; René Brécheu, chanoine ; Charles Seurhomme, chanoine, docteur en théologie ; Pierre Syette, chantre et chanoine, promoteur de l'officialité. Et comme, ce jour-là, il s'agissait d'une grave affaire, la réforme de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, l'Évêque avait adjoint à ses six conseillers ordinaires six conseillers extraordinaires : les R. P. Noël Estienne, recteur du collège de La Flèche ; Pierre Meslant, professeur de théologie au collège de La Flèche ; Ange de Sainte-Agnès, prieur des Carmes d'Angers ; Luc de Saint-Antoine, carme, lecteur en théologie, ancien prieur ; Nicolas Fournier et René Foret, docteurs en théologie, chanoines de Toussaint[2].

Il n'est point exagéré de dire que nos Évêques eurent toujours avec le clergé paroissial les meilleures relations. Au moyen âge, ils trouvèrent de dures résistances dans les grandes abbayes, jamais dans le clergé séculier. A la diplomatie janséniste d'Arnauld l'Université opposa son inflexible orthodoxie et le Séminaire une patience attristée : rien ne ressembla moins à une révolte. Contre Michel

[1] Cf. Pletteau sur Foulques de Mathefelon.
[2] Cf. Biblioth. munic., mss. 895, IV, *in fine*.

Digitized by Google

Lepeletier, Michel Poncet de la Rivière, Jean de Vaugirauld, le jansénisme en défaveur lança des traits fort méchants; mais c'était le fait de quelques religieux, de quelques gazetiers ecclésiastiques, tandis que toute la masse serrait les rangs autour de ces admirables prélats. Pourquoi ne pas le dire? Nul désormais ne s'en blessera, et ces temps-là ne reviendront plus. L'union ne fut troublée que par un seul corps, par le puissant chapitre de Saint-Maurice qui, prétendant ne relever que du métropolitain, aimait à faire parade de son indépendance. Tel fut l'esprit qui l'anima de 1320 à 1626. Toutefois, n'excédons pas dans la critique : les Évêques se mirent souvent dans leur tort; et si le chapitre monta toujours une garde vigilante autour de ses droits, s'il prodigua les monitions à beaucoup de prélats, il ne fit ouvertement la guerre qu'à Foulques de Mathefelon, Jean de Beauvau, François de Rohan, Jean Olivier, Charles Miron. Mais avouons que ce fut une vraie guerre, à coup d'excommunication et de procès, voire même à coup de bâtons. Foulques de Mathefelon, vers 1345, excommunia tout le chapitre, s'empara par surprise de l'écolâtre Robert Hélie et le mit dans ses *in pace;* les chanoines usèrent de représailles, envahirent et pillèrent le palais, battant à plate couture chapelains et domestiques, murèrent la porte qui donne accès de la grande salle dans l'église et chassèrent processionnellement du chœur l'audacieux Évêque qui avait osé se prétendre leur maître. Ils refusèrent d'assister au chœur Jean de Beauvau, qui avait emprisonné un de leurs chapelains. Vis-à-vis du cardinal de Rohan, leurs procédés ne furent pas moins impolis. Citons un seul trait : « Lorsque l'Évêque informait le doyen de la nomination d'un chanoine, il se servait de cette formule : « Nous vous *ordonnons* de l'installer » ; le chapitre regarda ces mots comme attentatoires à ses droits d'exemption et il obtint, en 1530, un arrêt du Parlement qui réduisit l'Évêque à se contenter de cette

Digitized by Google

formule plus modeste : « Nous vous *prions* d'installer un tel que nous avons nommé chanoine[1]. » Ils lui faisaient un grief de traverser l'église quand il voulait sortir de l'évêché, de déposer sa chape au chœur, au lieu de s'en dévêtir à la sacristie, etc., etc. On conçoit que Jean Olivier ait écrit au Parlement : « Il n'y a chapitre en ce royaulme plus ingrat, plus rebelle et plus irrévérent à leur prélat que celuy d'Angiers. » Il avait raison de solliciter des juges « que la petite porte de l'église (celle de la salle synodale) luy fust ouverte quand il voudroit entrer dans l'église, sans qu'il fust tenu envoyer vers le sacristain », et il reçut pleine satisfaction sur ce point. Mais son exigence devenait injurieuse lorsqu'il réclamait « que l'entrée du chapitre luy fust semblablement ouverte et qu'il luy fust permis *y mener avec luy quatre hommes d'Église, tels que bon luy semblera.* » Les chanoines prirent très mal cette dernière partie de la supplique. Quoi ! l'Évêque les supposerait-il capables d'un mauvais coup ? « Demander, disaient-ils, que, pour la seureté de sa personne, il luy fust loisible mener quatre hommes, *hoc ultimum erat ab ea honestate et modestia* que son chapitre avoit montré tant à luy qu'à tous les autres, *et n'y portoient les deffendeurs ny couteaux ny glaives*[2]. » Dans le premier tiers du XVII^e siècle, l'ardeur belliqueuse des chanoines n'était point encore éteinte. Ils refusaient à Charles Miron les ornements dont il avait besoin, l'assistance au trône et jusqu'à de simples saluts de cérémonie ; si bien que l'Évêque, d'ailleurs peu conciliant par nature, résolut d'abandonner provisoirement sa cathédrale pour aller officier à Saint-Pierre. Ce fut, dit Louvet, un vrai « divorce entre le révérend Évesque et MM. du chappitre ». Au XVII^e siècle, le chapitre, pourtant très assagi, eut quelque velléité « d'intenter

[1] Pletteau, Notice sur François de Rohan.

[2] Bibl. munic., mss. 895, tome IV. Arrêt des Grands Jours tenus à Angers le 27 oct. 1539. Il faudrait citer tout cet intéressant Mémoire.

Digitized by Google

action » contre Mgr de Grasse[1]; les griefs étaient assez futiles et l'affaire n'eut pas d'importance.

On le voit, la vie épiscopale était souvent troublée par les voisins, quand la tempête sortait en sifflant des urnes capitulaires. Mais voici le côté comique : ces mêmes chanoines, au plus fort des luttes engagées contre l'Évêque, réclamaient très haut le droit de venir en corps s'asseoir à sa table pour les *fêtages* de Noël, du Jeudi-Saint, de Pâques, de la Saint-Maurille et de la Saint-Maurice. Faute d'une invitation, ils lançaient un procès, et plus d'une fois le Parlement se complut à leur donner raison. Peut-être eussent-ils revendiqué plus mollement leur privilège, si l'on avait pris pour règle de ces festins le canon d'un concile provincial d'Angers (12 mars 1366), qui interdit à tout ecclésiastique, même aux Évêques, de se faire servir, en aucun temps, plus de deux plats par repas. Outre les cinq fêtages, dont nous parlerons à part, il y avait ce qu'on

[1] C'est ce que nous apprend une lettre, curieuse et peu connue, adressée par les chanoines d'Angers à leurs confrères de Troyes : 1761. « Messieurs, étant réduits à la fâcheuse nécessité d'intenter action contre M. l'Evêque d'Angers, nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos lumières ; voici les points de contestation : 1° Il est d'usage immémorial dans notre Eglise que M. l'Evêque, lorsqu'il se trouve à la tête du chapitre et qu'il n'est pas revêtu de ses habits pontificaux, soit revêtu de l'habit canonial, conservant néanmoins toujours le rochet à manches et même le petit camail, en été, avec l'aumusse et le surplis. M. d'Angers a d'abord suivi l'usage, mais, le trouvant trop gênant, il ne porte plus en toute saison que l'habit épiscopal. Notre prétention est d'abord fondée sur la possession ; de plus, sur ce qui s'observe à son installation... Nous prétendons, de plus, que l'Evêque est chanoine, parce qu'il est distribué, comme les chanoines, d'une portion de pain, dont il ne jouissait autrefois qu'à proportion de sa résidence... 2° Il est également d'usage que MM. les Evêques d'Angers, dans les Mandements qui regardent la cathédrale, usent de cette formule : *A ces causes, et de l'avis et conseil de nos vénérables confrères les doyens, chanoines et chapitre, etc.* M. l'Evêque a adopté d'abord cette formule, puis il a substitué celle-ci : *Après en avoir conféré avec nos vénérables frères.* Nous revendiquons l'ancienne formule par la possession constante, consignée dans les registres de l'Evêché... 3° Le chapitre a toujours été exempt de payer le droit de sceau. M. d'Angers a considérablement augmenté les droits de sceau et n'en exempte pas les habitués de l'église. 4° Au lieu de célébrer l'office entier les jours de fêtes épiscopales, l'Evêque en omet une partie. » Archives de l'Aube, G. 4.006, Registre.

Digitized by Google

appelait les *fêtes épiscopales*, c'est-à-dire celles où l'Évêque officiait pontificalement. Ces jours-là, en vertu d'une très vieille coutume qui subsiste toujours, l'Évêque donnait à dîner non pas à tout le chapitre, mais aux principaux dignitaires qui l'avaient assisté à l'autel. Pour les uns, c'était « par honesteté et non par devoir, quoyque soit la coutume qui doit faire loix » ; pour les autres « l'Évêque ne peut s'en deffendre », dit sentencieusement Lehoreau[1].

Nous venons de voir l'Évêque en face de son clergé : quelles étaient ses relations avec les laïques ? Au moyen âge, les devoirs de sa charge le mirent maintes fois aux prises avec les grands seigneurs. Tantôt il fallait réprimer l'abus qu'ils faisaient de leur droit de patronage sur de pauvres paroisses, et Ulger n'y manqua point ; tantôt c'était le cas de défendre contre leurs usurpations les biens de l'Église et le for ecclésiastique. Quand ses réprimandes restaient sans résultat, il employait les armes spirituelles, et l'on voyait le sénéchal d'Amaury de Craon venir humblement, dans la chapelle de Guillaume Le Maire (1312)[2], implorer l'absolution ; ou bien l'arrogant vicomte de Beau-

[1] « L'Evêque doit à dîner aux deux archidiacres, diacre et soudiacre, toutes fois et quand ils luy servent de diacre et soudiacre à l'autel... L'Evêque donne aussi, par honesteté, à dîner au chantre et au chanoine assistant. Le chantre à toutes festes épiscopales, l'évêque officiant, et enfin toutes fois et quand il officie soit ordinairement ou extraordinairement, le tout par honesteté et non par devoir, quoyque soit la coutume qui doit faire loix. Il donne aussi à dîner au chanoine qui représente le chapitre qui est chappé ; à son grand aumônier, qui est le grand pénitentier, son assistant, et à ses quatre aumôniers. L'Evêque ne peut s'en deffendre. C'est l'usage des anciennes cathédrales... Cette coutume dans cette église d'Angers est presque aussi ancienne que sa fondation. Il en faut excepter le jour du sacre, à cause de la trop longue et trop pénible cérémonie, Mgr l'Evêque étant trop lassé et ne pouvant faire compagnie. » (Mss. de *Lehoreau*, t. I, p. 180.) — L'Evêque absent aux jours de festes épiscopales, ou s'il est présent, n'officiant pas, ne donne point à manger. » *Ibid.*, p. 184.

[2] *Liber Guillelmi Majoris*, éd. Port, p. 307, 308.

Digitized by Google

mont, celui-là même qui avait répondu à l'assignation épiscopale en assassinant l'appariteur de Foulques de Mathefelon, trembler bientôt sous l'anathème et demander grâce en pleine cathédrale[1]. Quelquefois aussi les coupables résistaient par la force et se vengeaient cruellement. Pour avoir voulu faire rendre des biens d'Église injustement détenus par les sergents du comte d'Anjou, Guillaume Le Maire fut chassé de son palais et réduit à chercher en ville une hospitalité que son hôte paya de la prison, *ita quod non habebat dictus episcopus domum propriam in qua caput reclinare valeret*[2].

Outre le pasteur des âmes, il y avait dans l'Évêque l'homme instruit, intègre, possédant mieux qu'un autre les principes du droit, et capable de donner aux actes publics, par le poids de son témoignage, toute la solennité et toute la fixité nécessaires. Ouvrez les chartriers des XIe, XIIe et XIIIe siècles, vous y trouvez souvent le sceau et la signature de l'Évêque, ou simplement son sceau et sa croix autographe, là même où il n'avait aucun intérêt personnel à comparaître : *Sigillum domni N... episcopi* †. — *Hoc ego N... propria manu firmavi* † *et sigillo meo sigillare feci.* Les comtes d'Anjou, les seigneurs, les bourgeois, tous gens peu lettrés, se transportaient avec un grand cortège de témoins (*laicorum ingens numerus*), soit dans le palais épiscopal (*in domibus episcopalibus, in camera episcopi*), soit dans le vestibule d'une église ou d'un monastère, et l'on procédait, en présence du prélat, de ses archidiacres, de ses clercs, à la rédaction de la charte. On profitait même d'une réunion d'Évêques pour augmenter, par le nombre des graves signatures, les garanties du contrat. L'Évêque, à cause de sa dignité, de sa science, de sa vertu, était le notaire par excellence,

[1] Bourdigné.
[2] *Liber Guillelmi Majoris*, p. 170, 171.

Digitized by Google

l'homme public dont le témoignage semblait, comme on dit, *omni exceptione major*. Quelquefois, à l'exemple de Raoul de Beaumont réglant le litige survenu entre les chanoines de Saint-Maimbœuf et le laïque Morelle, relativement à une prairie de Villebernier (1196), il faisait jurer les parties *super sacrosancta evangelia Dei et sacras reliquias*. Ce recours aux nobles personnages, ces signatures multipliées, ces longues files de sceaux sur les queues d'un même parchemin, n'étaient pas d'inutiles précautions. Il n'y avait point, alors, l'enregistrement officiel des acquisitions et des ventes, ni la foi du cadastre; en revanche, beaucoup de faussaires savaient à merveille contrefaire les signatures, et la rupture des sceaux entraînait la nullité des actes. Mais, si l'Évêque aimait à rendre ces sortes de services, il s'abstenait de prendre une part directe aux administrations purement civiles; un seul, Hardouin de Bueil, au cours de son épiscopat de 66 ans, fut membre de la *Chambre des Comptes d'Angers*.

En sa qualité de seigneur temporel, l'Évêque recevait de ses vasseaux les « devoirs ordinaires. » Dans quelle salle tenait-il habituellement ses assises du palais d'Angers? C'est un point que nous n'avons pu préciser. Quelquefois c'était dans sa propre chapelle qu'on lui rendait foi et hommage, comme le fit, le 11 décembre 1312, Ermelland de Tessecourt[1]. Parmi les redevances que lui rapportaient ses fiefs, il y en avait d'assez originales. Pour les vignes dépendant de la châtellenie de Villevêque, il lui était dû, chaque année, « une portoirée pesle de rainsins pour chascun quartier[2]. » Depuis son érection en châtellenie

[1] « Anno Domini M°CCC° duodecimo, die lune post festum concepcionis beate Marie virginis, in nostra presencia personaliter constitutus dictus Ermellandus (de Tercia Curia) in capella palacii nostri Andeg. fecit nobis fidem et homagium de frumentagiis et super censibus et redditibus pecuniarum predictis... » Lib. Guill. Majoris, éd. Port, p. 306, 307.

[2] Arch. dép., G. 245.

Digitized by Google

(19 juillet 1576), la terre de la Collette, située dans la mouvance de Chalonnes, offrait, à chaque mutation d'Évêque, « outre les debvoirs ordinaires, une paire d'esperons dorez[1] ». Les maîtres bouchers de Chalonnes, que seul il avait le droit d'agréer, étaient tenus de lui fournir chacun « six langues de bœuf vertes ou quatre seiches, pour tenir lieu de la nourriture d'un levrier. » Avant d'entrer en fonctions, ils s'engageaient d'honneur à ne débiter « que franc bœuf, franc mouton et veau d'âge compétant[2] ». Le jour de mardi gras, ils apportaient, devant le poteau situé au bas des halles de Chalonnes, « chacun un morceau de bœuf, un de mouton, et un autre de veau » ; « à quoy, dit le sénéchal de la baronnie, ils reconnoissent être obligés ensemble de tuer et débiter pendant le cours de l'année et de représenter pièces de chaques espèces desdites chairs, toutes fois et quantes, devant nous ». L'Évêque donnait en retour « à chacun d'eux cinq sols, une choppine de vin blanc nouveau, un petit pain vallant quatre deniers et cinq éguilles à coudre[3] ». En 1781, il prélevait, comme seigneur de Chalonnes : « à la foire de la Pentecôte, 14 deniers pour chacun estau ; pour la foire de saint Pierre-ès-liens, 4 deniers ; de saint Maurille, 16 ; de saint Michel, 4 ; de sainte Catherine, 14. » Il est écrit, sur la pancarte de prévôté de la même baronnie, que : « les pottiers et seilliers doivent chacun an un chef-d'œuvre au seigneur, et aussi les vendeurs de chèzes et sas un chef-d'œuvre... ; les cerclers, pour l'étalage de leurs cercles, par an un molle de cercle ; les meuniers chacun an une éculée de farine par septiers, dont les douze font le boisseau, et doivent aussi la secouëure de la poche pour le droit de minage. » Enfin, il est dû, « pour chacun porc, 2 deniers ;

[1] Arch. dép., G., 116.
[2] *Ibid.*, G. 63 (année 1759).
[3] *Ibid.* (année 1760).

Digitized by Google

pour poisson de mer, par charge, 4 deniers ; pour poisson d'eau douce, 4 deniers par charge ; pour boutique relevant de ladite baronnie, 4 sols chacun an[1] ».

A la suite de ces redevances seigneuriales, mentionnons une offrande bénévole et gracieuse que la mairie d'Angers faisait aux nouveaux Évêques. Le jour de leur entrée, le corps municipal leur présentait, selon l'usage, quarante livres de bougie blanche, douze bouteilles de vin blanc et douze bouteilles de vin rouge[2]. Le maire et les officiers du corps de ville ne manquaient pas non plus, après leur élection, de rendre visite au chef du diocèse. Ils allaient solennellement au palais épiscopal, escortés d'une compagnie de la milice bourgeoise, fifres et tambours en tête[3].

L'un des plus sérieux reproches que l'on puisse faire à l'ancien clergé, c'est qu'il gardait mal la résidence. Il serait souverainement injuste de formuler le même grief contre nos Évêques. Sur trente-six, depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, nous n'en connaissons que quatre qui soient restés longtemps au-delà des frontières de l'Anjou. Le cardinal Balue, très lancé dans les dédales de la politique, paya de onze ans de prison une année d'intrigues et, quand s'ouvrirent enfin les verroux de sa terrible cage de fer, il alla séjourner de préférence à Rome, loin des colères de Louis XI. Jean de Rély, à cause de son titre d'aumônier royal, dut suivre

[1] Arch. dép., G. 69 (année 1781). La vente de la viande pendant le carême était soumise à une adjudication spéciale, dont le montant était, en 1760, de 48 livres, « qui seront versées par forme d'aumosnes en faveur des pauvres, payables à la demoiselle Dupuy, supérieure des pauvres des paroisses de ce lieu ». Le 2 décembre 1760, le sénéchal de la baronnie reçoit un « maitre barbier, perruquier, beigneur, étuviste », et lui ordonne de fournir, conformément aux édits du roi, un certificat de religion catholique (G. 63).

[2] *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*, par Blordier-Langlois, p. 343, 344, à propos de l'entrée de Michel Lepeletier.

[3] *Ibidem.*

Digitized by Google

Charles VIII en Italie. Le cardinal de Rohan, pourvu de l'archevêché de Lyon et de l'évêché d'Angers, voyageait de l'un à l'autre et, à vrai dire, n'en gouvernait aucun. Jacques de Grasse aimait trop Paris où l'appelait d'ailleurs le souci d'interminables procès. Sauf ces très rares exceptions, nos Évêques se firent une loi stricte de ne pas quitter leurs ouailles : chez certains, cette louable préoccupation allait jusqu'au scrupule. En 43 ans, Arnauld ne parut qu'une seule fois à l'assemblée du clergé de la province de Tours. Une seule fois, Jean de Vaugirauld fit le voyage de Paris. A ceux qui lui reprochaient de ne pas fréquenter le cardinal de Fleury, auprès duquel sa vertu était en grand renom, il répondait : « Je dois veiller à la garde de mon troupeau. Dieu qui me l'a donné sait l'étendue de pouvoir et de considération qui me sont nécessaires : il me les donnera. »

Sans sortir du diocèse, nos Évêques trouvaient dans leurs châtellenies d'agréables villégiatures. Ce serait trop nous écarter de notre dessein que de les suivre à Chalonnes, où ils paraissaient dès le lendemain de leur sacre, portant, sous la mitre, la coiffe (*cucufa*) encore imprégnée de l'huile sainte ; à Villevêque, que Hardouin de Bueil avait payé trop cher pour se refuser la joie d'y venir respirer le parfum des foins et de la vendange ; à Morannes, où Arnauld se rendait chaque année chez son fidèle secrétaire Musard[1] ; à Saint-Alman, où Foulques de Mathefelon convoquait en plein synode (1327) tous ceux qui avaient à se plaindre des officiers de sa curie ; à Bauné, où le curé avait le devoir d'aider l'Évêque à monter à cheval, et l'Évêque celui d'admettre le curé à sa table ; à Ramefort, que Jean de Rély augmenta d'un « bon fors et gros logis » ;

[1] Arnauld, qui était un intrépide marcheur, a dû souvent faire cette route à pied. « Le 20 aoust 1653, Monsieur d'Angers fait voyage à pied, à Saumur, où il bénit Madame l'abbesse de S. Jean de Thouars, de la maison d'Argenton de Châtillon ». Biogr. Grille, au mot *Arnauld*.

Digitized by Google

à Éventard enfin, la création de Nicolas Gellant, la demeure préférée par ses successeurs et embellie par eux ; Éventard, ce prolongement du palais épiscopal, d'où l'on voyait se profiler les flèches de Saint-Maurice, où montait la voix du bourdon, où les prêtres pouvaient sans peine aborder l'Évêque et avaient grande chance de dîner avec lui. Les domestiques de l'évêché ne se plaignaient point de leur séjour aux champs : il y avait de si beau gibier dans les forêts épiscopales ! Les clercs de la curie, les secrétaires d'alors, prenaient aussi leur part de ces joies champêtres : au XIIIe siècle, malgré certain canon d'un concile de Tours (1263) ordonnant « de punir les clercs chasseurs, parce qu'il n'y a point de chasseurs parmi les saints », ils obtenaient facilement du prélat l'autorisation de se joindre aux archers[1]. Guillaume Le Maire nous raconte avec force détails comment, le 13 juin 1293, ses gens partis de Villevêque « avec des chiens, des cornes, des arcs et des rets » firent lever, dans le bois de Laudinaie, un cerf « gros et gras, ramé de 14 cors », et le lui apportèrent triomphalement au château, après l'avoir promené sur un char à travers le bourg. « Ils avaient, dit-il, enguirlandé de roses la ramure de la bête, car c'était alors la saison des roses, *quia tempus rosarum erat*[2] ». Un siècle plus tard, les comptes de Villevêque mentionnent « la despense de Hennequin, fauconnier, des faucons Monseigneur, du vallet des levriers, etc., ce qui suppose que la chasse n'avait pas cessé d'y être en honneur.

Chaque Évêque prenait sa villégiature dans la maison qui lui plaisait davantage. Plusieurs délaissèrent un peu les châteaux de la mense. Le cardinal de Rohan — c'était fort naturel — résidait surtout au Verger[3], manoir de ses

[1] *Cf. Lib. Guill. major.*, éd. Port, p. 121.
[2] *Ibidem.*
[3] Paroisse de Seiches.

Digitized by Google

ancêtres. Michel de Villoiseau avait adopté la Haye-aux-Bons-Hommes[1] : il y allait si souvent qu'on aurait pu lui supposer le secret désir d'en déloger les moines ; c'est pourquoi il déclara, dans un acte du mois de décembre 1242, qu'il s'y sentait attiré uniquement *par la bienveillance des frères*[2]. Il semble que plusieurs Évêques du XVIe et du XVIIIe siècle s'étaient déjà laissé séduire par les doux paysages de la Maine : ils auraient eu des appartements au prieuré de l'Esvière[3] et à Saint-Nicolas[4].

A notre époque où tout marche à la vapeur, le voyage de Paris nous semble moins long que ne l'était celui de Morannes pour un Évêque du XIIe ou du XIIIe siècle. C'est par Villevêque et Morannes que Guillaume Le Maire, nouvellement élu, se rendit à Vincennes pour prêter au roi le serment de fidélité. « Le jeudi (10 mai 1291), dès le matin, nous avons quitté, dit-il, la ville de Morannes et continué notre route ; tout le long du chemin, à l'aller comme au retour, nous avions avec nous ou autour de nous vingt-cinq montures, y compris les sommiers ; nous avions emporté 480 livres pour les frais du voyage et les acquisitions nécessaires, et de cet argent, il nous est resté fort peu de chose. Le mercredi après *Jubilate* (16 mai), nous avons trouvé le roi près du bois de Vincennes[5] ». Six jours de route, de Morannes à Paris ; vingt-cinq chevaux pour les hommes et les bagages, quatre cent quatre-vingts livres (au taux moderne, une vingtaine de mille francs) pour les

[1] Paroisse d'Avrillé.

[2] Arch. dép., G. 870.

[3] D'après une conclusion capitulaire des moines de l'Esvière du 26 avril 1617 (Cf. Notes Grille, Bibl. munic., mss. supplém. 129, tome V). Guillaume Fouquet de la Varenne aurait habité ce prieuré.

[4] *Ibidem*, tome VI *bis*. On sait que Gabriel Bouvery (1539) et Henry Arnauld (1624), reçurent en commande l'abbaye de S. Nicolas. C'est là que mourut Bouvery, en 1572, et que son cœur fut conservé.

[5] *Lib. Guill. major.*, éd. Port, p. 55.

Digitized by Google

frais de voyage et les achats! En 1291, qu'on était encore loin des berlines et des routes nationales! On cheminait à dos de cheval, par des sentiers rugueux, et souvent, sans doute, une partie de la caravane logeait à la belle étoile. Ce qu'on s'explique moins, c'est qu'étant donnée la difficulté des communications, des hommes comme l'abbé Geoffroy de Vendôme, en plein XIIe siècle, 150 ans avant Guillaume Le Maire, aient entrepris, non pas deux fois comme Ulger, mais onze fois, le voyage de Rome! Il est vrai qu'au VIe siècle notre bon saint Aubin, très avancé en âge, n'hésitait pas à faire la route d'Arles pour consulter saint Césaire sur des cas d'empêchement de mariage.

M. le comte de Falloux raconte quelque part en ses *Mémoires*[1] la plaisante aventure survenue à Mgr Montault au cours d'une tournée pastorale. Pour aller de la Potherie au Bourg-d'Iré, il avait dû charger sur une charrette à bœufs sa dignité, sa suite et ses bagages. Le lourd véhicule, qui n'avait jamais porté d'aussi graves personnages, s'embourba dans un chemin creux; pour sortir de là, il fallut promettre au seigneur de l'endroit le changement du vicaire. Que de fois, dans leurs visites, nos vieux Évêques ont dû rencontrer ces ornières et ce seigneur! Avec quel intérêt nous lirions aujourd'hui les procès-verbaux de leurs pérégrinations! Il nous reste aux archives de la Préfecture[2] un brouillard informe, presque illisible, de la tournée que fit Claude de Rueil, en 1642, dans le doyenné rural d'Entre-Sarthe et Maine. Sans parler de ses domestiques, il emmenait avait lui, huit auxiliaires: l'archidiacre d'Outre-Maine, le curé-doyen d'Écuillé, le maître-école, le promoteur, deux aumôniers, un religieux de l'Ordre de Saint-François, prédicateur et confesseur, et un secrétaire. Michel Lepeletier était accompagné du grand archidiacre,

[1] *Mémoires d'un royaliste*, tome I, ch. I.
[2] G. 21.

Digitized by Google

vicaire général, et de deux prêtres de la mission. Il commençait sa tournée immédiatement après Pâques, rentrait un peu avant la Fête-Dieu et repartait ensuite. Il demeurait une huitaine de jours dans les villes et les gros villages, et de là rayonnait vers les paroisses voisines, pendant que les deux lazaristes donnaient une sorte de mission dans le lieu de sa résidence. Vis-à-vis des malheureux, de ceux-là que l'Évêque Arnauld aimait à faire monter dans son carrosse, « dans son infirmerie », comme il disait, Michel Lepeletier se montrait, lui aussi, d'une extrême bienveillance. On se saurait lire, sans émotion, sa visite au pauvre ulcéreux de Lasse, qu'il confirma dans un infecte taudis où l'on entrait en rampant[1]. Jean de Vaugirauld parcourait tout son diocèse en cinq années : c'est encore la méthode que l'on suit actuellement. Ses tournées annuelles se divisaient en deux périodes de six semaines : l'une, au commencement de l'été; l'autre, au commencement de l'automne. Pendant ces temps de rudes labeurs, il paraissait aussi tranquille que dans son cabinet, n'omettant pas le moindre exercice de son pieux règlement de vie. « En 1754 — l'Évêque avait 75 ans — à Saumur, il étoit tout le matin à l'église à administrer le sacrement de confirmation à plus de 3.000 personnes; ses aumôniers à ses costés succomboient sous le poids et étoient obligés de prendre du relâche[2] .»

Quand l'Évêque rentrait en ville après une absence un peu prolongée, on avait coutume de sonner la grosse cloche de la cathédrale. C'était un honneur rendu à sa dignité, en même temps qu'un moyen commode de faire savoir aux fidèles son retour. Le 2 mai 1507, Mgr de Rohan, revenant d'Éventard à 8 heures du soir, se plaignit qu'on n'eût pas

[1] Voir à ce sujet tout un chapitre de Joseph Grandet : *Histoire du Sémin. d'Angers*, II, appendice, p. 630-634; éd. de M. Letourneau.

[2] Vie de Mgr de Vaugirauld, par M. l'abbé Bailli, curé du Plessis-Grammoire. Bibl. munic., mss. 633.

Digitized by Google

suivi cet usage. Le sacristain de répondre qu'il avait sonné à 7 heures le *pardon* ou *angelus* et qu'il n'avait pas cru devoir, une heure après, mettre de nouveau la cloche en branle. Le chapitre approuva ce langage que, sans doute, il avait dicté. Trente-deux ans plus tard, Jean Olivier fit trancher la question par les Grands-Jours d'Angers. « Par arrest du 27 octobre 1539, dit Lehoreau, il est ordonné que la cloche sera sonnée à 7 heures, et autres heures à la manière accoutumée, quand M. l'Évêque reviendra de dehors le diocèse, en payant par ledit évêque au sacriste de ladite église les droits que ledit sacriste a droit de prendre sur ledit évêque[1] », « en vin, pain, repas, plats ou autres choses[2] ». Comme quoi Jean Olivier aura raison de se plaindre que « les chanoines luy vendent le son de leurs cloches[3] ».

Le *pardon* est sonné et la journée finie. Laissons à l'Évêque un moment de repos. Nous le retrouverons dans tous les chapitres suivants, au milieu de ses officiers, de ses domestiques, dans la pompe de ses réceptions, dans l'exercice de sa justice et de sa charité.

L. DE FARCY ET P. PINIER.

*(A suivre.)*

[1] Lehoreau, tome I, p. 46.

[2] Bibl. municip., mss. 895, IV.

[3] Voir dans Pletteau (notice sur le cardinal de Rohan) un long extrait du mémoire de Jean Olivier.



Digitized by Google

## UN POÈTE ANGEVIN

# L'ABBÉ J. MÉNARD

Trois hivers déjà sont passés sur la tombe de l'abbé Jules Ménard, et voici que sa mémoire, ses vers, sont presque vieille chose. Faire revivre, pour quelques instants, aux yeux angevins cette figure angevine, tel sera le but de ma très courte étude.

Né de famille vendéenne à Saint-Florent-le-Vieil, ce Mont Glonne qu'il a chanté avec tant d'émotion, l'abbé J. Ménard fit de brillantes études au collège de Combrée, où on lui confia plus tard la chaire de rhétorique. Ses élèves ont conservé le souvenir du brillant professeur qu'il fut. Après de nombreuses années consacrées à l'enseignement, il quitta le professorat pour le ministère paroissial et fut envoyé à la Pouëze, petit village d'ouvriers et de perreyeurs. L'Évêque d'Angers, qui était alors Mgr Mathieu, pour récompenser ses services et son talent, le nomma curé-doyen de Chalonnes-sur-Loire. Ce fut le cœur bien gros et les larmes aux yeux que le curé de la Pouëze devint doyen de Chalonnes. A peine avait-il passé deux ans sur les bords de sa Loire tant aimée, qu'il se mourait dans toute la force de son intelligence et de son talent.

L'abbé J. Ménard a laissé de nombreuses poésies, éparses pour la plupart; la négligence est le défaut des poètes. J'ai cependant le recueil, écrit de sa main, de ses poésies de jeunesse, de toute jeunesse. Il n'avait pas vingt

Digitized by Google

ans, qu'il commençait ce recueil intitulé par lui : *Verna*. Mais sa constance s'est vite lassée, et son recueil ne contient qu'une très faible partie de son œuvre poétique. Ses poésies d'homme mûr sont allées où le vent de l'amitié les a jetées ; et l'amitié garde trop bien ce qu'on lui donne. D'aucunes, et c'est le très petit nombre, ont eu la faveur d'être imprimées, faveur il est vrai peu ambitionnée par le poète. En effet :

« Pourquoi garder ces vers, humbles et tristes fleurs,
« Qui d'un astre inspiré n'ont point bu les couleurs
« A qui nul doux matin n'épancha sa rosée ?
« Laissons-les au soleil se faner à leur tour !
« Pourquoi vouloir garder ce qui ne vit qu'un jour,
« Et n'a qu'une sève épuisée ?
. . . . . .
. . . . . .
« Dieu ne m'a point créé pour ces belles hauteurs
« D'où le Génie au monde épanche ses splendeurs !
« Guerrier, monte à l'assaut ; aigle, vole à l'abîme,
« Poète, sur ta lyre, éveille un chant sublime ;
« Le glaive du combat ne sied point à l'enfant ;
« Ce n'est point au ramier de dévorer l'espace,
« Ce n'est point à mon luth de vouloir triomphant
« Vibrer dans les sentiers où tout un peuple passe. »

La poésie de l'abbé J. Ménard, essentiellement personnelle, est plus souvent un cri du cœur, enthousiasme ou sanglot, qu'une description brillante et colorée. D'ailleurs, servi par des yeux très faibles, le poète n'avait pas les qualités physiques nécessaires pour donner à ses vers l'éclat vrai des choses vues. Aussi ses poésies descriptives, et il en a quelques-unes, ressemblent-elles un tant soit peu à ces narrations d'écoliers, à qui l'on fait décrire des naufrages ou des avalanches, par exemple, alors qu'ils n'ont vu ni la mer ni les montagnes.

Chaque poète a sa manière, et l'harmonie des tons et des couleurs, si indispensable qu'elle puisse paraître à certains au parfait épanouissement de la poésie, ne prime point l'harmonie plus noble des sentiments et des idées.

Digitized by Google

J'ai choisi quelques-unes des jeunes poésies de l'abbé J. Ménard, toutes pleines du souffle généreux de ses vingt ans et déjà teintées de cette philosophie mélancolique, qui fut pour ceux qui le connurent et l'aimèrent un des grands charmes de son esprit.

Mieux que mes phrases, ses vers parleront.

La muse aime qu'on la taquine ; plusieurs fois le jeune poète a dû frapper à la porte, sans recevoir de réponse.

« Il est pour moi des jours où colombe infidèle,
« La muse de mon âme a détourné son aile,
« Où mon cœur est sans vie, où ma lèvre est sans voix
« Où l'inspiration sur ma lyre sommeille,
« Où moi qui vis de vers, comme de fleurs l'abeille,
« Je n'en puis cueillir sous mes doigts. »

En contemplant les hommes et les choses, il a de graves pensées.

*PENSÉE*

« Nos jours sont peu nombreux, et les noms s'oublient vite.
« Qu'étaient les morts couchés sous la terre où j'habite ?
« Sur la table où j'écris, un autre a médité !
« La chaise où je m'assieds appartint à mon père :
« Sait-on quand on est mort ce que devient la Terre,
« Et quel homme, après nous, prend place à la cité ? »

*LE RÉGICIDE*

« Jamais des mains d'un Régicide
« Un peuple ne reçoit le pouvoir qu'il attend :
« La Liberté s'enfuit timide
« Devant Brutus couvert de sang !
« Si Cromwell brise une couronne,
« Avec la même hache il se façonne un trône,
« Et si Robespierre arrêté
« Ne peut monter au sceptre où son orgueil aspire,
« Bonaparte après lui ressaisira l'empire
« En étranglant la Liberté ! »

Multiplier les citations serait inutile, voire même fastidieux. Je m'arrête, heureux d'avoir parlé quelques instants de quelqu'un qui me fut si cher, et de l'avoir fait goûter peut-être.

A. Ménard.

Digitized by Google

UN PARLEMENTAIRE SOUS FRANÇOIS Ier

# GUILLAUME POYET

1473-1547

(*suite et fin*)

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I

**Lettre de Poyet à Montmorency**

24 décembre [1533].

Monseigneur, depuis vostre partement le Roy a continué son chemin pour venir en ce lieu d'Espargny, où il arriva sabmedy derrenier, avecques toute sa compagnie, qui est la grâce à Dieu en bonne disposition. Il dit qu'il en partira vendredi pour aller à Cisteaux, et de là à Dijon, et de Dijon en la maison de Monsieur de Guise, qui est icy, et vint au devant de luy à Mascon. Je m'en yré, si Dieu plaist, au partir de Dijon, pour aller boire de vostre bon vin de Chantilly; car la Bourgogne n'a esté guères belle ceste années, au reste qu'il y a beau chemin et point de fruyt. Monseigneur, je demeuré à Lyon troys jours et pour accompaigner Monsieur le Légat et, en le suyvant, il receut à Mascon unes lettres de Suysse par Boys Rigault, avecques ung livre en françois sobz le nom de Beda, dont l'intitulation s'addresse au roy, qui est la chose la plus infidèle, héréticque et scandaleuse que feust jamais veue depuis l'avènement de Nostre Seigneur. Ilz ont deslié le sac et gecté tout dehors eulx, déclairans manifestement de leur dampnée et misérable doctrine, ainsy que pourrez veoir et entendre par la lecture du livre. Ilz soulloient parler en parolles couvertes, craignans la puissance des hommes;

Digitized by Google

mais à présent ils monstrent qu'ils n'ont Dieu ni les hommes en aucune craincte, et ont voullu parler en langaige maternel, vulgaire, pour envenimer et gaster l'universel de tout le peuple crestien.

Monseigneur, le dit livre fut envoyé au roy par Monsieur le Légat, qui fera son chemin droit à Dijon. J'ay suivi cette marche au dré jusques ycy, où j'ay veu le roy et tous l'avoir prinse comme elle se debvoit prendre ; et vous est addressé l'affaire pour y pourvoir. Dont je loue Dieu, prenant mon contentement sur l'espérance de l'yssue qui en adviendra par vostre bonne providence ; car il est temps ; et l'on dit que vous pourrez bien congnoistre par la lecture du livre dont il vient. Dieu le vueille affin de l'exterminacion de ces malheureux espritz.

Monseigneur, je m'en yré, si Dieu plaist, aujord'hui à Cisteaux, et de là à Dijon, actendre le roy ; et quant je me seré confessé à ces bons religieulx je prieré nostre Seigneur qu'il vous vueille longuement maintenir en sa grâce. A Espargny, la vigille de Nouel.

Vostre très humble et obbéissant serviteur.

Guillaume Poyet.

Bibliothèque Nationale ; *fr.* 4.050, f° 95 (original).

## II

### Lettre de Poyet à Séguier

Nantes, 3 septembre [1535 ?]

*A Monsieur Séguier, advocat du roy aux généraulx de la justice, à Paris*

Belistre, je suys bien aise que vous avez esté despesché. J'en rescriptz ung mot à Monsieur le Grant Maistre en ung pacquet addressé à Monsieur le Chancellier, où je vous

Digitized by Google

accoustre comme il appartient. Si je paye jamais d'uytiesme de mon creu, tu seras pendu. Nous faisons ycy la justice comme le pays le requiert. Et adieu ; faictes mes recommandations à mademoiselle ma commère, et partout ailleurs où il appartiendra. Et adieu cocquin. A Nantes, le III^e septembre.

Ton meilleur amy et serviteur.

G. Poyet.

Biblioth. Nationale; Clairambault, 312, f° 137 (original).

## III

**Lettres portant don à G. Poyet d'une pension annuelle de 2.000 livres**

Coucy, 16 juillet 1535.

Francoys, par la grâce de Dieu roy de France, à nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris, et trésorier de nostre épargne, présent et avenir, salut et dilection. Savoir vous faisons que nous, regardans et considérans les grandes peines et continuels labeurs que prend et soustient nostre amé et féal conseiller et président en noz parlemens de Paris et Bretaigne, maistre Guillaume Poyet estant de nostre Conseil privé, tant pour l'exercice desdits offices que pour la conduicte et direction de nos plus grans et principaulx affaires qui ordinairement se offrent et surviennent à l'entour de nostre personne, auxquelz nous donnons ordre et provision par l'advis dudit président et autres grans et notables personnaiges de nostre dit Conseil privé, aussy pour luy donner meilleur moyen et afin qu'il ayt mieulx de quoy entretenir son estat et supporter la despence qu'il luy convient faire en nostre dit service, mesmement en nostre court où nous l'avons appelé et voulons

Digitized by Google

qu'il réside une partie de l'année prés nostre personne, pour assister en nostre dit Conseil privé et nous donner son advis ès matières et affaires de grande importance, à quoy et autres charges, dont nous reposons sur luy, il se acquicte vertueusement et travaille continuellement en grant soing et diligence, faisant services très recommandables à nous et à la chose publicque de nostre royaume, à ces causes et autres à ce nous mouvans, avons à nostre dit conseiller et président octroyé et ordonné, octroyons et ordonnons par ces présentes la somme de deux mil livres tournoys de pension par chascun an, oultre et par dessus ses gaiges, pensions et autres bienffaiz qu'il a de nous à cause de ses dits offices, et laquelle pension nous voulons et entendons luy estre doresnavant payée par chascun an, à commencer du premier jour de janvier derrainement passé, des deniers de nostre dite Espargne, en nostre chasteau du Louvre à Paris, selon nos mandemens et acquictz qui en seront chascun an levez et expédiez sur vous, trésorier dudit Espargne. Si vous mandons et à chascun de vous en son regard que de ladite pension de 2.000 livres par chascun an vous faictes et permectez nostre dit conseiller joyr et user plainement et paisiblement selon nostre dit vouloir. Car tel est nostre plaisir, nonobstans quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné à Coussy, le seiziesme jour de juillet, l'an de grâce mil cinq cens trente cinq, et de nostre règne le vingt uniesme. François.

Par le roy : BAYARD.

Arch. Nationales; J. 963, n° 34 (Original, scellé sur simple queue).

Digitized by Google

## IV

### Lettre de Poyet à Montmorency

Paris, 3 novembre [1538]

Monseigneur, vous avez placé l'herbe et fait venir le fruit à propos pour en estre servy et en user à vostre volunté, comme de celluy qui est creu en vostre jardin et auquel vous avez donné la nourriture et l'entretènement dont il a prins sa perfection.

Monseigneur, je n'ignore point le bien dont il a procédé et que les voiages que j'ay faict en vostre compagnie, de vostre grâce et de mon grant eur, ont esté cause de m'avoir mis en quelque estime envers le roy, pour les bonnes et grandes parolles qu'il vous a pleu de luy en porter, et que, quelque propos que le roy eust prins en ceste affaire en vostre absence, si je n'eusse esté si avant en vostre bonne grâce, cela ne m'eust pas esté de grant avancement ; c'est à vous, Monseigneur, vers lequel pour le tout je me doibtz retirer, pour y vouloir vivre et mourir et avoir ceste grâce que de servir le roy en la charge qu'il m'a commise par vostre moyen, selon vostre bon advis et non autrement, ayant désir, Monseigneur, que vous en ayez la congnoissance comme j'en ay la volunté.

Monseigneur, je vous supplie très humblement me vouloir avoir et retenir en affection parfaicte de bon serviteur, et, en ce faisant, je n'auray jamais peine à fère service ; autrement, Monseigneur, j'en appelle Dieu à tesmoing que j'aymeroye mieulx estre en ma maison tel que j'estoye il y a vingt ans ; mais l'espérance certaine que j'ay, Monseigneur, de vostre bonté et amytié me feroit vivre en ce contentement que je n'auray jamais peine de servir.

Monseigneur, je vous mercye très humblement de l'advertissement, que m'avez donné par l'esleu d'Avranche, de

Digitized by Google

ne me haster d'aller vers le roy; car il m'eust esté impossible d'y aller si tost; mais ce sera le plus tost que je pourray, vous suppliant, Monseigneur, ce pendant et toujours me voulloir entretenir en sa bonne grâce et en la vostre, et me fère cest honneur veoir ung mot de lettre que je lui escriptz, et, s'il est digne de luy, commander qu'il soit présenté, sinon en ordonner et fère à vostre bon plaisir.

Vostre très humble et très obligé serviteur.

G. Poyet.

A Paris, ce III^e de novembre.

Bibl. Nationale; *fr.* 20.508, f° 109 (original.)

## V

**Discours de l'avocat général Cappel, lors de l'enregistrement au Parlement des lettres nommant G. Poyet chancelier de France[1].**

18 novembre 1538.

« Cappel, pour le procureur général du roy, a dict que la lecture et publication desdites lettres, encores qu'elle avoit apporté céans autant de joye qu'elle avoit peu de difficulté, si ne se pouvoit-elle bonnement ne honnestement laisser passer sans estre festyée de quelque petite préface d'honneur et congratulation de bienvenue. A ceste cause a dict qu'il commenceroit par ce que dict Platon au VI^e libvre des Loix : *Duo, inquit, sunt species in ornatu reipublice, prima magistratuum constitutio, altera legum; quia si quis civitati, per leges bene parate, non idoneas constituat magistratus, quamvis leges bene posite sint, tamen non modo id nihil proderit risumque*

[1] Nous donnons ce discours comme un exemple typique de l'éloquence judiciaire au XVI^e siècle.

Digitized by Google

*movebit, verum calamitates magnas civitatibus pariet.* Duquel dict ung chascun povoit congnoistre quel bien et combien grant heur pouvoit advenir à une republicque et à ung royaulme, quant les magistratz estoient choisiz et esleuz suffisans, ydoines et tels qu'il appartient, et qui puissent et veulent faire leur debvoir tel que à leurs estatz est requis. De quoy *Agesilaus, Atheniensis, interrogatus an hominibus indignis dande essent dignitates, respondit : parvo pedi magnos calceos aptari non oportere*, ainsi que récite Plutarche en ses Apophtegmes. Et, si cela avoit lieu en la généralité des officiers de tout ung royaulme, pour plus grande spécialité avoit-il lieu en l'estat et dignité d'ung Chancellier de France, *qui summus est honos togatorum, qui dicitur esse legum custos et basilice seu regie artis administer*, qui est vicaire et lieutenant général du roy sur le faict de la loy et de la justice et représente son imaige et qui est celluy par les mains duquel, soubz le roy, passe la promotion et constitution de tous les aultres magistratz et offices du royaulme de France. *Quem magistratum lex civilis vocat magnificentissimum questorem ;* duquel estat et magistrat aulcuns ont voulu référer l'origine et première institution jusques au règne de Mynos, roy de Crète, en la personne de Radamanthus et de Talus, *quibus tanquam legum custodibus usus est Minos*, comme faict ung roy de France de son Chancellier, ainsi que l'on peult veoir en Platon, en son libvre qui est intitulé « MYNOS VEL DE LEGE ». Mais à il, qui parloit, sembloit que l'on le pouvoit encores référer plus hault, *ex Diodoro*, LIBRO SECUNDO POST HERODOTUM, qui dict que *Judicum Egyptiorum princeps auream cathenam collo suspensam habebat, ex qua signum seu sigillum pendebat, gemmis ornatum, quod veritatem appellabant ; quo in veriorem partem impresso, leges, sententie, mandata principum et decreta ferebantur*, qui est le sceau du roy dont aujourd'huy le chancellier de France a la

Digitized by Google

garde et administration ; *quod non caret Sacre Scripture testimonio* (GENESIS, *capitulo XLI*) quant il est parlé de Joseph qui fut faict chancellier d'Égipte : *Tulit (inquit textus) annulum de manu sua et dedit eum in manum ejus vestivitque eum stola byssina et collo torquem aureum circomposuit.* Et trouvoit qu'il y avoit deux constitutions anciennes, que l'on appelle Philippines, l'une de Philippes-Auguste, et l'aultre de Philippes le Long, qui parlent de la dignité et auctorité du Chancellier, mesmement qu'il est le chef soubz le roy de la court de céans. Mesmes y en a une en laquelle y a ung passaige que *consiliarii non auderent extra urbem adnoctare sine licentia cancellarii.* Disoit, pour revenir à son propoz, quê si l'ornement, composition et beaulté d'une Républicque consistoit en la promotion des dignes, générallement par espécial estoit cella requis en la promotion d'ung Chancellier de France, *qui tantam ac tam præclaram personam a rege sibi impositam sustinere poterat, qui cum summa prudentia, severitate, integritate, constantia, gravitate, rerum multarum usu, fortitudine animi, dexteritate, eloquentia, facundia, ceterisque in eam rem necessariis animi dotibus, veluti dignitatis hujus instrumentis, singularem bene gerende rei affectionem ac perpetuo devotam principi suo et regno voluntatem communiverit, qui denique authoritatem dignitatis ingenio suraugere possit,* comme dict la loy. Ce que l'on veoyoit en la personne du dict messire Guillaume Poyet, chevalier, naguères président en la court de céans, lequel il avoit pleu au roy sur tous ceulx de son royaulme, par bon et certain delect et jugement, choisir et eslire pour son chancellier et chef des officiers de sa justice. *Qui ad eum honorem non obrepserat,* comme dict Cicero, *sed eo pervenerat cursu qui semper patuit et patere debet bonis omnibus.* Et ausoit dire qu'il y estoit monté par les grands degredz du Palais. Et est à espérer que, veu l'expectation que ung

Digitized by Google

chascun a qu'il fera de grandes et vertueuses choses, *adeo* que, comme dict à ung aultre propos Cicero, *in* ORATIONE IN PISONEM : *magnificentius erit dicere quemadmodum gesserit magistratum quam quedmadmodum acceperit.* Disoit qu'il y avoit semblé devoir dire cecy et non plus. Cecy, *nam in re tam ardua ac tam angusta tacens, occultator laudis aliene par furi esse videretur*, comme dict Bal. *in* PROEMIO FEUDORUM; plus, *ne assentari videretur* et aussi parce que les vertuz et louenges du dict personnaige estoient tant prouvées céans, où l'on l'avoit tant congneu, et estoient tant espendues par tout le royaulme, qu'il n'en failloit faire récit (*res enim ipsa per se loquebatur*), mais seullement remercier le roy et requérir *cum gratulatione* que sur le reply desdites lettres feust mis : *Lecta, publicata et registrata, audito procuratore generali regis.* »

Archives Nationales, X$^{1a}$ 4.907, f° 10.

## VI

### Lettre du doge de Venise Andréas Griti, à G. Poyet

Venise, 26 novembre 1538

*Magnifico et excellenti domino Gulielmo Poggiet, magno Franciæ cancellario dignissimo, amico nostro carissimo.*

Andreas Griti, Dei gratia dux Venetiarum, magnifico et excellenti domino Gulielmo Poggiet, magno Franciæ cancellario dignissimo, amico nostro carissimo, salutem et sinceræ dilectionis affectum. Summa nos letitia affecerunt Christophori Capellii legati nostri littere, quibus ad nos scripsit de ea dignitate quam Dominatio Vestra, maxima omnium approbatione, consecuta est, cum præsertim ea adscripserit de incredibili ejus in nos amore, que nobis gratissima jucundissimaque acciderunt. Itaque et supra-

Digitized by Google

dicto legato nostro mandavimus ut Dominationi Vestræ dignitatem istam nostro nomine gratularetur et has quoque litteras ad eam mittere voluimus, et gaudii nostri testes et propensissime in eam voluntatis : quam quidem voluntatem nostram ei testatiorem quotidie fore confidimus, si modo nobis occasio ulla venerit ostendendi quanti faciamus vel plurimas maximasque ejus virtutes vel ejus erga nos benevolentiam singularem.

Dato in nostro ducali palatio die XXVI^a novembris, indictione duodecima MDXXXVIII.

Archives Nationales; J. 963 n° 42 (original, sceau pendant sur cordelettes de chanvre).

## VII

**Extrait de l'inventaire des objets trouvés chez Poyet, lors de son arrestation**

2 août 1542.

« Ung coffre, où y avoit cinq tant robbes que saies avec quelques pourpoinctz.

Ung autre coffre, où estoit une robbe à chevaucher et quelques linge et pourpoinctz appartenant à ses serviteurs, comme ilz disoient.

Item, un autre coffre, où estoient les chemises dudit seigneur et aultre linge tant salle que blanc.

Item, en ladite chambre, deux autres coffres, que le secrétaire Bazardy dict à soy appartenir, où ont esté trouvez quelques habillemens et linge, qu'il a aussy dict luy appartenir.

Item, ung autre coffre, où estoient les ornemens de la chapelle dudit seigneur ; c'est assçavoir une croix, deux chandelliers, ung bénistoir, deux buirettes, le tout d'argent, ung calice d'argent doré et ung corporallier.

Item, en ladite chambre, s'est trouvé ung aultre coffre où

Digitized by Google

il y avoit une escuelle à aureille, demi-douzaine de grandz platz, cinq douzaines de platz moiens, trois douzaines d'escuelles, le tout d'argent.

Item, dans une aultre chambre, a esté trouvé ung coffre, où y avoit deux harnois de velours noir doré.

Item, en la chambre de Bazourdy, ont esté trouvés deux coffres, où y avoit plusieurs pappiers. Et s'est trouvé, en l'un desdits coffres, parmy les pappiers, une coupe d'argent doré avec son couverce, auquel sur le hault sont emprainctes les armes dudit seigneur[1], et une bourse, en laquelle s'est trouvé en argent neuf cens seize livres en plusieurs espèces, et dix escus à part en ung pappier, et vint solz de monnoie avec cent getons d'argent. Aussy se sont trouvez audit coffre deux sacqz, en l'un desquelz estoient des pappiers concernans les affaires domesticques dudit seigneur ; en l'aultre sac s'est trouvé les lettres des estatz et offices dudit seigneur, c'est assçavoir des offices de chancellier de France, de Bretaigne, deux petitz sceaux d'argent, l'un moien aux armes du roy et l'autre plus petit, lesquels deux sceaux ont esté mis au coffre devant dict, auquel les pappiers des deux coffres avoient esté mis et assemblez, plus ung petit sac où est une pierre de cristal à trois carrés, dorée par les deux boutz, à chacun desquelz est escrit *Lapis philosophalis*.

Item, en ladite chambre de Bazourdy, a esté trouvé ung petit coffre, où l'on dict estre les quittances du trésorier Laguette des deniers par luy receuz de la vente et composition des offices ; dont ledit Bazourdy a dict n'avoir les clefs, mais auroient esté portées au roy avec les clefs des sceaux, lequel petit coffre a esté mei dedans le coffre trouvé en ladicte chambre, où les pappiers ont esté assemblez, comme dict est.

[1] Les armes de Poyet étaient, d'après le P. Anselme (*Histoire Généalogique*, t. VI, p. 470) : écartelé au 1 et 4 d'azur à 3 colonnes d'or, au 2 et 3 de gueules au dragon ailé d'or.

Digitized by Google

Item, en la sommelerye, a esté trouvé ung aultre coffre, dans lequel s'est trouvé quatre flacons d'argent, quatre douzaines d'assiettes d'argent, trois couppes dorées couvertes, deux dorées sans couverces, cincq grandes tasses blanches, trois sallières dorées dont l'une est couverte, deux sallières blanches, deux potz d'argent avec couverche, deux bassins d'argent blanc, deux aultres bassins d'argent doré, ung pilon d'argent, deux douzaines de culières d'argent...

Item, dans le chariot de la chancellerie, ont esté trouvez trois grandes gardes-robbes[1], dedans l'une desquelles ont esté trouvez plusieurs sacs et pappiers, aussi plusieurs armes dudit seigneur, ung estuy dans lequel ung image d'argent doré ouvré, d'un petit pied de hault; et plus y a une pourchelaine enchassée, en laquelle est gravée la passion de Jésus-Christ, le fonds de ladicte image émaillé d'azur; plus ung petit coffre, que ledict Bazourdy a dict luy apartenir, dedans lequel a esté trouvé des cousteaux et aultres choses de petite valleur, et une boitte d'acier, dans laquelle n'y avoit aucune chose.

En la seconde garde-robbe dudict chariot s'est trouvé vingt et une pièces de tapisserie[2] à fleurs de lis, faisans partie de trente et une pièces, quy avoient esté faictes pour servir à la Chancellerie et Grand Conseil, desquelles trente et une pièces les gens dudict seigneur chancellier ont dict y en avoir huict au Grand Conseil pour y servir, que les deux aultres avoient esté bruslez l'an 1540 en Picardie, lorsque le roy estoit à Nouvion, quant le feu print au logis dudit seigneur chancellier près le dict Nouvion. S'est

[1] Bibl. Nat. *fr.* 25.722. Mandement à la Chambre des Comptes de rabattre, sur les recettes de l'émolument de la Chancellerie, la somme de 1.859 l. 7 s. 6 d. t. sur laquelle l'audiencier de la chancellerie devra payer 125 l. 5 s. à « Hermant Touroude, maistre coffretier, pour quatre grans coffres nommez garde-robbes qu'il a livrez audit feu chancellier pour mectre les tapisseries et les sacs et papiers de la chancellerie » (juillet 1539).

[2] Cf. la description de cette tapisserie : Bibl. Nat. *fr.* 26.126 n° 1.777.

Digitized by Google

trouvé encore en ladicte garde-robbe quelques habillemens appartenans à icelluy qui a accoustumé conduire ledict chariot, qui luy ont esté rendus. »

Biblioth. Nationale; Dupuy 79, f° 4vo et 5.

## VIII

### Supplique de Poyet au roi

A la Bastille, 17 mai 1545.

Au roy mon souverain seigneur. — Supplie humblement Guillaume Poyet, comme ainsi soit qu'il ait esté condamné en l'amende de 100.000 livres parisis envers vous et à tenir prison jusques au paiement d'icelle et après estre mis à certain temps en telle ville de votre royaulme qu'il vous plaira, pour satisfaire auquel jugement supplie très humblement, Sire, Votre Majesté, pour l'honneur et passion de Nostre Seigneur, qu'il vous plaise à luy départir vostre accoutumée clémence et bonté, comme [à] celuy de vos très humbles et très obéissants sujets et serviteurs qui plus en a besoing et nécessité, ayant égard à la longue prison par luy soufferte en continuelle exspectation de vostre bonne grâce, environ l'espace de trois ans, en trois diverses prisons de vostre royaulme. Et, pour ce qu'il luy est et seroit impossible de pouvoir de tout satisfaire à icelle amende, sans être aidé, Sire, de vostre infinie libéralité, attendu les grandes dettes et rentes constituées qu'il doit, les gros arrérages d'icelles et autres deniers qui luy ont esté prêtés pour ses affaires, il vous plaise, Sire, pour le paiement d'icelle, prendre de son bien quelques terres qu'il vous plaira, ou lui donner temps et délai compétent pour vendre de son bien, couppes des bois qu'il a en ses dites terres, et emploier ses parens et amis pour fournir en argent comptant telle somme de ladite amende qu'il vous



Digitized by Google

plaira ordonner; et le reste lui remettre et quitter de vostre grâce et libéralité accoutumée, tant pour satisfaire aux autres dettes qu'il doit ou pourra devoir, comme dict est, que pour subvenir à son vivre; et, suivant, Sire, vostre inestimable bonté et grandeur, ayant égard à son vieil âge et en mémoire du long temps qu'il a été à votre service, permettre qu'il soit élargi et mis en liberté, pour le demeurant de ses jours prier Dieu en repos d'esprit pour votre noble prospérité et santé.

Biblioth. Nationale; *fr.* 7.546, f° 103 (copie du XVII^e siècle).

## IX

### Vers satiriques contre Poyet

I

De cruaulté Neron a eu le pris,
Tarquin d'orgueil, Appius d'injustice,
Demosthènès est taxé d'avoir pris
Dons et présens pour soy taire en justice;
Tribonian, corrompu d'avarice,
Vendoit des lois les expositions,
Verrès Romain fut en exactions
Parfaict ouvrier; Catilina menteur,
Traistre et subtil en ses séditions,
Du bien public ouvert perturbateur.
Ces sept sont mors. Mais qui leurs meurs veult suivre,
Angers les faict en ung Poyet revivre.

Bibl. Nat. (*Dupuy* 736 f° 150).

II

Ung hypocrite ayant fard et scavoir,
Prompt en babil, avare, ambitieulx,
Pour grands richesses et haultz honneurs avoir
Brigua l'estat, proche aux terrestres dieux,
De Chancellier. Mais ce fol glorieux,
Ne scachant bien user du sceau royal,

Digitized by Google

Acte ne fit oncques d'home loyal ;
Dont tost fust mis en criminelle raige.
Son nom aussi le monstre desloyal
Qui, retorné, faict *mot : vive pillaige.*

(*Ibid.* f° 198v°).

III

Gloire et cacquet fardés d'afféterie
De tout mon bien furent commencement ;
Gloire et cacquet surprins en menterie
De mes malheurs sont le vray jugement.
J'avois actaint le plus hault élément
Et assouvy quasi mon arrogance,
Mais par orgueil je perdy souvenance
Et oubliay à me congnoistre et taire ;
Dont je senty prompte expérience
Que qui me fit d'ung mot me peult défaire.

(*Ibid.* f° 198v°).

IV

Lorsque Gentil au gibet on menoit
Prendre la mort pour son dernier sallaire,
Le chancelier Poyet le regardoit
En demandant : « Que vont ces gens-là faire ? »
Allors quelcun qui ne se voulut taire
Dit : « C'est, pour vray, Gentil le président
Qui, pour avoir esté fin et prudent,
Est faict fourrier de la chancellerie,
S'en va devant, pendant qu'il faict bon vent,
Vous retenir chambre en l'hostellerie. »

(*Ibid.* f° 218v°).

V

*Miraris, viator, preter morem*
*Ridere omnes, flere neminem ?*
*Quid ni rideant omnes*
*Inimicum omnium, amicum nemini ?*

(*Ibid.* f. 151v°).

Ch. Porée,
Archiviste-paléographe.

Digitized by Google

# L'ÉGLISE D'ANGERS

## PENDANT LA RÉVOLUTION

*(suite)*

---

### DOUZIÈME CONFÉRENCE

**La religion civile**

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Révolution, application du rationalisme à l'ordre civil, politique et social, devait porter son attaque fondamentale contre l'Église, qui, reposant sur la Révélation divine, représente par excellence l'ordre surnaturel. Aussi son œuvre de destruction, préparée déjà par les élections de 1789, elle la commence avec l'Assemblée constituante, elle la poursuit avec l'Assemblée législative, elle l'achève avec la Convention et le Directoire. Vous vous rappelez la série de ces mesures qui s'enchaînent les unes les autres et, pendant dix ans, marchent progressivement vers le but final : confiscation des biens ecclésiastiques d'abord, puis constitution civile du clergé, loi du serment, internement, emprisonnement, déportation et condamnation à mort sous diverses formes.

Eh bien, la Révolution ne s'arrête pas là. A la violence elle veut joindre l'influence, moyen plus doux et souvent plus heureux. Pour déraciner l'Église du sol de la France, pour extirper son culte et son clergé, elle a un second plan : celui de fonder une religion civile qui imprime aux esprits et aux cœurs une trempe toute nouvelle, et qui bientôt sans doute aura si bien pénétré les âmes, sera entrée si profondément dans les mœurs de la nation, que le christianisme, tombant de lui-même, puis oublié, puis perdu dans le vague des traditions, ne sera plus qu'un souvenir dans l'histoire de France.

Digitized by Google

Rien n'est plus simple, en effet. « Puisque, disent les révolutionnaires, l'Église a déployé son fatal génie à travers les siècles, qu'elle s'est emparée de tout, et que, depuis quatorze cents ans, elle a réussi à se mêler à toutes les joies et à toutes les tristesses de notre malheureuse patrie, copions ce qu'elle a fait; prenons pour la vérité et la liberté les mesures perfides qu'elle avait prises pour la superstition et l'esclavage; ses calculs, retournons-les contre elle; retournons contre elle son art de séduction, et la contagion de nos idées sera plus rapide encore que n'a été la contagion des siennes. »

De cette profondeur de vues sort tout un système religieux.

## I

D'abord, il faut avoir, comme l'Église, une manière de compter les années, les mois, les semaines et les jours; il faut une ère qui date de l'avènement de la République, c'est-à-dire de la régénération sociale. Là-dessus vous savez, Mesdames et Messieurs, quel bouleversement! L'ère chrétienne, on l'arrête tout à coup; le calendrier grégorien est remplacé par le calendrier républicain, le 22 septembre 1792, à 9 h. 18 minutes 30 secondes du matin. L'année comprend douze mois. Ces mois s'appellent, afin de frapper l'imagination par la vivacité des images : *vendémiaire*, *brumaire* et *frimaire* pour l'automne; *nivôse*, *pluviôse* et *ventôse* pour l'hiver; *germinal*, *floréal* et *prairial* pour le printemps; *messidor*, *thermidor* et *fructidor* pour l'été. Composés tous de trente jours, ils laissent, à la fin de l'année, cinq jours complémentaires, nommés *les Sans-Culottides*, et l'année bissextile laisse un sixième jour, nommé la *grande Sans-Culottide*, « la Sans-Culot-

Digitized by Google

tide par excellence », où les citoyens devront « cimenter dans leurs embrassements la fraternité française et jurer, sur l'autel de la Patrie, de vivre et de mourir libres et en braves sans-culottes[1] ». De plus, la décade remplace la semaine, avec dix jours nommés : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Enfin, à la place de la commémoration des saints et des saintes assignée à chaque jour de l'année, à la place de ce répertoire « du mensonge, de la duperie et du charlatanisme », on met les commémorations rurales : le quintidi est consacré à un animal domestique, le décadi à un instrument agricole, et les autres jours à des plantes, fleurs, végétaux ou légumes. En conséquence, les désignations des jours du premier mois, *vendémiaire*, sont ainsi arrêtées : *première décade*, raisin, safran, châtaigne, colchique, cheval, balsamine, carotte, amaranthe, panais, cuve; *deuxième décade*, pomme de terre, immortelle, potiron, réséda, âne, belle-de-nuit, citrouille, sarrasin, tournesol, pressoir; *troisième décade*, chanvre, pêche, navet, amaryllis, bœuf, aubergine, piment, tomate, orge, tonneau.

Eh bien, à Angers, comme partout ailleurs, le calendrier républicain devient obligatoire, non seulement pour les actes officiels, mais encore pour toutes choses. La Mairie décrète : « Il est enjoint à tous entrepreneurs de messageries et de voitures publiques, dont les départs ou retours sont encore fixés à des jours de l'ancien calendrier, de les régler sur la décade, sous peine de les voir interdire. — Tous les directeurs et entrepreneurs de spectacles quelconques, bals, feux d'artifice, etc., sont tenus de régler leurs représentations sur le calendrier républicain..., sous peine de voir leurs salles fermées. » De même pour les affiches, pour les écriteaux, pour les journaux, pour les ouvrages

[1] *Moniteur*, 18 décembre 1793.

Digitized by Google

périodiques : il n'est pas même permis de parler de l'ère ancienne, en ajoutant vieux style[1].

A Angers, comme partout ailleurs, les noms du calendrier nouveau passent à des enfants, particulièrement aux enfants des patriotes, membres des Comités révolutionnaires et des Sociétés populaires, plus particulièrement encore « aux enfants naturels de la patrie », dont les noms sont laissés au choix des officiers de l'état civil. Ce qui fait que dans les registres de l'état civil de la commune[2] on rencontre des petits garçons qui s'appellent *Décius Primidi*, *Blondin Sans-Culotte*, ou simplement *Décadi*, *Fédéré*, *Jasmin*, *Cumin*, etc., et des petites filles qui s'appellent *Porée Cuisante*, *Olive Pluviôse*, ou simplement *Unité*, *Noisette*, *Olive*, *Charme*, *Égalité*, etc. Parfois même la prétention s'en mêle. Il y a de ces nouveau-nés qui n'ont que quelques pouces de longueur et que l'on baptise *Peuplier*. Il y a de ces petites filles qui, assurément, ne connaissent point encore l'art des mystères et que l'on baptise, sans même tenir compte du genre, *Lichen Mystérieuse*. Cependant tous ces beaux noms ne paraissent pas avoir été donnés sans lutte dans les familles. Des parents, le père était sans doute pour le nouveau calendrier, mais la mère était pour l'ancien, et alors en vue de l'accord domestique, on fait une chose toute naturelle : on unit les deux calendriers. C'est ainsi que nous trouvons dans les mêmes registres des petits garçons qui s'appellent *Pierre Acacia*, *Pierre Potiron*, *Jean Décade*, *Jean Germinal*, *Alexandre Fraternité*, *Thomas Nivôse*, *Mathieu Tricolore*, etc., et des petites filles qui s'appellent, non seulement *Louise Carmagnole*, *Jeanne Liberté*, *Mathurine Dix-Août*, etc., mais encore *Sophie Primevère*, *Marie Tubéreuse*, *Anne Rhubarbe*, etc.

[1] Archives municipales, *Arrêtés de la Mairie*, 27 germinal an VI-16 avril 1798. Cf. Arrêté du Directoire du 14 germinal an VI-3 avril 1798.

[2] *Ibid.*, *Registres de l'état civil de la commune d'Angers.*

Digitized by Google

Vous le comprenez, Mesdames et Messieurs, si avec cela les réalités de la raison ne renversent pas les visions de l'ignorance, si la vérité de la nature ne remplace pas la crédulité sacerdotale, si l'ère nouvelle ne pénètre pas l'entendement, non, les Angevins ne méritent pas leur vieille réputation de race supérieure.

## II

Mais ce n'est pas assez. Dans son calendrier, l'Église avait inséré le dimanche, ce dimanche dont elle savait rendre le chômage obligatoire. « A la place du dimanche, nous allons instituer le dernier jour de la décade, *le décadi*[1]. Et, de même que presque chaque dimanche avait sa fête particulière, presque chaque décadi aura la sienne[2]. Et, puisque l'homme obéit beaucoup plus à ses impressions qu'au raisonnement, puisqu'il s'agit moins de le convaincre que de l'émouvoir, n'oublions pas de le charmer par la musique. Non, jamais les Vendéens n'auraient pris les armes, s'ils n'eussent eu à regretter les airs d'église qui

[1] Débats, discours, décrets, circulaires, instructions des ministres Sotin, Letourneur, Lambrecht, Duval et surtout François de Neufchâteau.

[2] Les fêtes décadaires, au nombre de trente-six, seront consacrées, pour *vendémiaire*, à l'Etre suprême, à la nature, au genre humain, au peuple français ; pour *brumaire*, aux bienfaiteurs de l'humanité, aux martyrs de la liberté, à la liberté, à l'égalité ; pour *frimaire*, à la république, à la liberté du monde, à l'amour de la patrie ; pour *nivôse*, à la haine des tyrans et des traîtres, à la vérité, à la justice ; pour *pluviôse*, à la pudeur, à la gloire, à l'immortalité, à l'amitié ; pour *ventôse*, à la frugalité, au courage, à la bonne foi ; pour *germinal*, à l'héroïsme, au désintéressement, au stoïcisme ; pour *floréal*, à l'amour, à la foi conjugale, à l'amour paternel ; pour *prairial*, à la tendresse maternelle, à la piété filiale, à l'enfance ; pour *messidor*, à la jeunesse, à l'âge viril, à la vieillesse ; pour *thermidor*, au malheur, à l'agriculture, à l'industrie ; pour *fructidor*, aux aïeux, à la postérité, au bonheur. (Loi du 18 floréal an III-7 mai 1795.)

Digitized by Google

faisaient autrefois leurs délices. Tous ceux qui ont étudié leurs mœurs seront convaincus que ce fut la cause la plus réelle de leur rébellion, quoiqu'elle ne soit pas la plus apparente. Donc, pour imprimer à tous les cœurs un mouvement simultané, pour leur donner une direction uniforme, pour mettre de l'unanimité dans les passions, faisons, comme les prêtres, qui alimentaient la superstition au moyen de la mélodie, recourons à l'art musical[1]... Enfin entourons de toute la pompe, de tout le respect, de tout l'honneur possible les fêtes décadaires et, sur toute la République, les vieilles farces du fanatisme vont disparaître devant les institutions républicaines, comme les ténèbres de la nuit à l'approche de l'astre radieux du jour[2]. »

En conséquence, la ci-devant cathédrale Saint-Maurice est transformée en temple décadaire. Elle l'est même avec tant de succès, que les administrateurs des départements voisins s'enquièrent auprès des administrateurs du département de Maine-et-Loire de ce qu'ils ont pu faire pour si bien réussir. L'agent national d'Angers raconte à son collègue de Tours les merveilles opérées dans le temple Maurice : « On a pourvu, écrit-il, aux commodités de nos concitoyens en faisant placer des bancs en amphithéâtre pour y recevoir les deux corps administratifs et les autorités constituées. A leurs côtés, un peu plus bas, sont placés les fonctionnaires publics. Par suite, sur le côté gauche, sont aussi des gradins entourés de balustrades réservés à l'état-major des troupes et de la garde nationale. Vis-à-vis sont pareilles balustrades pour les épouses et familles des autorités constituées. En suite de l'état-major se prolonge toujours l'amphithéâtre où sont les bancs pour recevoir

[1] Jean-Baptiste Leclerc, député de Maine-et-Loire, *Essai sur la propagation de la musique en France*, etc., an VI-1798, pp. 14, 29, 30.

[2] Le commissaire central Moreau au commissaire de Candé. Archives départementales, *Registre de l'arrondissement de Segré.*

Digitized by Google

tous les jeunes élèves obligés d'assister, dans cet endroit, avec leurs instituteurs. Vis-à-vis est la tribune, entourée des institutrices avec leurs élèves. Ensuite, se continuant, des bancs en amphithéâtre pour le peuple. Au centre des autorités et, un peu moins élévé, un amphithéâtre de plate-forme, où est placé le corps nombreux de la musique. » Ajoutez l'autel de la Patrie, des emblèmes civiques, des bannières tricolores, des inscriptions « significatives » et la Déclaration des droits de l'homme. « Si vous voulez réussir, continue l'agent national, il faut, citoyen collègue, que vos magistrats, embrasés du désir de faire la félicité de leurs concitoyens, cherchent tous les moyens pour les distraire des souffrances dont les torture le fanatisme. Qu'ils emploient toutes les ressources qui sont en leur pouvoir pour écarter au loin le souffle impur de la superstition qui fane et flétrit tout ce qui l'entoure. Quelque bonne que soit la terre, elle ne peut produire de bon grain, si on la laisse en friches. Défrichons donc les abus et les préjugés de nos concitoyens[1]. »

[1] Archives municipales, *Registre de correspondance de l'agent national*, 4 messidor an VI-22 juin 1798. On trouve, d'ailleurs, le plan du temple décadaire : Bibliothèque municipale, Berthe, ms. 908, p. 57. — Les municipalités où les jacobins dominent suivent l'exemple de la municipalité d'Angers, « pour défricher les abus et les préjugés des concitoyens ». La commune de Rablai, chef-lieu provisoire du canton de Chanzeaux, demande à l'administration centrale l'autorisation de dépenser, à cet effet, la somme de 480 francs : « L'administration centrale, considérant qu'elle ne doit rien négliger pour mettre les administrations municipales en état de décorer les temples d'une manière convenable à leur nouvelle destination », autorise la dépense « qui sera prise sur les centimes additionnels ». La commune de Pellouailles demande l'autorisation de dépenser 800 francs, la commune d'Allonnes, 1.800. Archives départementales, Département, Procès-verbaux, 22 frimaire, 13 germinal, 22 pluviôse, 27 pluviôse an VII-1797 et 1798. — Mais, on le pense bien, en Vendée cela ne prend pas. Un commissaire écrit au commissaire central : « Dans la Vendée, les fêtes républicaines ont eu de tout temps des effets plus nuisibles qu'avantageux, et les raisons en sont sensibles. Il ne s'y trouve qu'un très petit nombre de patriotes, dont quelques-uns se comportent mal et finissent par des scènes scandaleuses. D'ailleurs, le défaut de moyens rend ces fêtes mesquines, ridicules même, aux yeux du grand nombre. » *Signé :* Duval. Archives départementales, Correspondance de l'agent

Digitized by Google

Voilà le temple : voici le rituel. L'administration centrale de Maine-et-Loire propose aux administrations municipales du département les règles suivantes, « lorsque, dit-elle, la loi n'en aura pas prescrit d'autres, et sauf à y ajouter toutes les autres dispositions que l'on jugera convenables » : « La solennité commencera toujours par la strophe chérie de l'hymne à la Liberté. Pendant que cet hymne sera chanté, les magistrats, ainsi que les autres citoyens, se tiendront debout et découverts. Le chant étant terminé, deux enfants, conduits par un vieillard, s'avanceront vers l'autel de la Patrie. Les enfants porteront une corbeille de fleurs ornée de rubans aux couleurs nationales. Le vieillard portera le livre de la Constitution. Le président s'avancera au-devant du vieillard et des enfants, il prendra la corbeille de fleurs

exécutif du canton de Cholet, 6 pluviôse an VI-25 janvier 1798. — De Cholet, le commissaire écrit au commissaire central : « Les fêtes nationales sont peu suivies, malgré tous les moyens que j'ai employés de concert avec l'administration municipale. Il faudrait réparer et embellir le temple décadaire, qui est dans le plus triste état et où il n'existe pas un seul banc pour s'asseoir. Il faudrait, pour ces réparations, au moins 1.200 francs, et nous n'avons rien en caisse. » *Signé :* Loir-Mongazon. *Ibid.*, 1er prairial an VII-20 mai 1799. — Désespéré de voir que « les temples décadaires sont plus déserts chaque jour », le même commissaire fait appel aux citoyennes : « Et vous, citoyennes, venez par votre présence embellir nos fêtes : bientôt les citoyens y accourront en foule. N'est-ce pas par les femmes que se firent les grandes révolutions dans l'ancienne Rome ?... L'administration attend de vous que, par votre présence au temple décadaire, vous donnerez à la République un témoignage d'attachement à ses lois. » *Ibid.*, 15 floréal an VII-4 mai 1799. — Ailleurs, c'est encore pire : à Chantoceaux, « les fêtes décadaires ne se célèbrent point, malgré le soin de l'administration à faire afficher les lois qui les ordonnent et son invitation et la mienne au peuple de s'y conformer. » *Ibid.*, Correspondance de l'agent exécutif du canton de Chantoceaux, 1er pluviôse an VI-20 janvier 1798. — Il faudrait citer également presque tous les cantons du pays de Segré, et la plupart des autres cantons dans les autres pays. Ainsi le commissaire de Jarzé écrit, le 14 prairial an VI-2 juin 1798 : « Les habitants répondent, lorsque je les invite à se rendre aux décades, qu'ils ont trop d'affaires chez eux et qu'ils perdraient trop de temps... S'il y avait quelques prix à distribuer ou quelques bouteilles de vin à leur faire boire, ils s'y rendraient plus facilement ; mais le canton a tant souffert !... » D'ailleurs, il écrit, le 26 nivôse an VI-15 janvier 1798 : « Jusqu'au 10 nivôse an VI-30 décembre 1797, je n'ai pu faire approcher les citoyens du canton de Jarzé à nos fêtes. » *Ibid.*, Correspondance de l'agent exécutif du canton de Jarzé.

Digitized by Google

et la déposera sur l'autel en prononçant l'invocation suivante : *Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers! La France est République!...* Le président prendra ensuite des mains du vieillard le livre de la Constitution et il lira à haute voix la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le livre de la Constitution sera ensuite déposé sur l'autel, le vieillard viendra s'asseoir à côté du président et les enfants iront se placer et se tiendront debout sur la première marche de l'autel, appuyés l'un et l'autre sur le faisceau d'union... Mais, ajoute l'administration, nous devons vous le redire : le cœur est inépuisable, le patriotisme n'a pas de bornes et chacun peut ajouter son tribut de réflexions et d'exécution[1]. »

C'est en l'an VI seulement, c'est-à-dire à la fin de 1797 et en 1798, après le coup d'État du 18 fructidor-4 septembre 1797, que les fêtes décadaires, jusque-là dédaignées, purent être célébrées dans la ville d'Angers[2]. D'ordinaire, la cérémonie commence à onze heures. Vers dix heures et demie, des détachements de la garde nationale et de la garnison vont prendre à la Maison commune les autorités départementales et municipales. Un coup de canon annonce le départ. Les autorités défilent, au son d'une musique guerrière, entre deux haies de gardes nationaux, arrivent avec le peuple, chantent des hymnes patriotiques, entendent des lectures et des discours prononcés soit par les présidents de l'administration, soit par les professeurs de l'École centrale[3], presque toujours

[1] Archives départementales, Département, Procès-verbaux, 2 pluviôse an VII-21 janvier 1799.

[2] On ne trouve trace des fêtes décadaires, en l'an IV et en l'an V, ni dans les registres de la Mairie ni dans le journal les *Affiches d'Angers*, bien que les autres fêtes soient déjà célébrées.

[3] Voici, d'ailleurs, les noms des orateurs qui ont pris la parole dans les premières fêtes. Le 20 nivôse, Duboys, professeur à l'Ecole centrale ; le 30, Leterme-Saulnier, président de l'administration centrale ; le 10 pluviôse, fête de la Pudeur, Bénaben (ex-oratorien), professeur à l'Ecole centrale ; le 20, fête de la Gloire et de l'Immor-

Digitized by Google

chargés des frais d'éloquence dans les cérémonies civiques, et reviennent à la musique, qui est excellente. Elle est, en effet, dirigée par un célèbre musicien, Voillemont, lauréat des plus grands concours de Paris, chapelain et maître de psallette à la cathédrale avant la Révolution, ensuite prêtre constitutionnel, vicaire épiscopal de l'évêque Pelletier, puis apostat comme son patron, puis marié, puis commis dans la manufacture Joûbert-Bonnaire, puis employé dans les bureaux de l'administration départementale, mais toujours musicien et marchant toujours, sinon dans le chemin de l'honneur, du moins dans celui de la gloire républicaine. De son conservatoire, qui est fort bien organisé, jusque dans les moindres détails[1], veut faire partie tout citoyen en état de tenir un instrument quelconque : car, outre qu'ils touchent une certaine rétribution, les exécutants de cet orchestre sont exemptés du service de la garde nationale et des colonnes mobiles[2]. « De jeunes citoyennes, modestement vêtues, parées de

talité, Bénaben, Leterme-Saulnier, Riffault, professeur à l'Ecole centrale, et Moreau, commissaire du Directoire exécutif ; le 30, fête de l'Amitié, discours préparé par Bénaben, mais lu par le citoyen Piquelin ; le 10 ventôse, fête de la Frugalité, encore Bénaben. *Affiches d'Angers*, an VI, nos 54, 56, 61, 66, 71, 72, 76, 82, 83. — Grande ressource que cette Ecole centrale qui fournissait des orateurs, alors que, dans les cantons du département, on avait tant de peine à trouver seulement des lecteurs passables ! Les organisateurs s'en préoccupaient. Le 20 fructidor an VI, le Ministre de l'Intérieur écrit à l'administration de Maine-et-Loire : « Les lectures, pour qu'elles soient bien entendues, doivent être faites distinctement. Les administrateurs municipaux en sont chargés. Ils peuvent cependant se faire suppléer par les instituteurs et les citoyens les plus en état de bien lire et bien prononcer. » Archives départementales, Département, Procès-verbaux, 4 vendémiaire an VII-25 septembre 1798.

[1] Il avait une bibliothèque musicale, un archiviste, un copiste et deux hommes de peine, « qui sont chargés de porter les billets de convocation chez tous les artistes, qui établissent les pupitres et portent au temple les basses et boëtes à violons. Un troisième, ayant des connaissances en musique, qui distribue les parties et les ramasse soigneusement, lorsque la cérémonie est terminée. » Lettre de l'agent national d'Angers à la municipalité de Nantes, 12 pluviôse an VII-31 janvier 1799. Archives municipales, *Registre de correspondance de l'agent national.*

[2] Archives municipales, *ibid.*

Digitized by Google

guirlandes », en font aussi partie, et, « par les doux accents de leurs voix mélodieuses, charment et remplissent l'assemblée d'allégresse, pendant que les autres, laissant échapper des fleurs de leurs doigts délicats, encensent les vertus[1] ». Grave sujet de préoccupations[2], grand objet de dépenses[3], que ces concerts! Mais peu importe, puisque c'est là le seul moyen, ne disons pas, de vaincre l'indifférence publique[4], mais d'apprendre au peuple qu'il a une patrie et la liberté! Après « tous ces discours et toute cette musique qui se succèdent toujours et font l'agrément des assistants[5] », on lit le *Bulletin décadaire*, c'est-à-dire que, d'après la loi[6], on fait connaître aux citoyens les naissances et les décès, les jugements, les divorces et les actes de reconnaissance des enfants naturels[7], qui ont eu

[1] *Ibid.*, Lettre de l'agent national au commissaire de Tours, 4 messidor an VI-22 juin 1798.

[2] Le 8 ventôse an VI-26 février 1798, l'agent national demande au représentant du peuple Talot de chercher et d'envoyer de la musique d'orchestre, afin de ne pas donner toujours les mêmes morceaux qui finiraient par fatiguer les auditeurs. *Ibid.*

[3] La musique absorbait presque tous les frais. En l'an VII-1798-1799, cette année où les fêtes décadaires furent les plus brillantes, sur 3.000 livres qu'elles coûtèrent à Angers, il y avait : 454 francs à Baur, pour copies de musique; 1.649 francs pour rétributions aux musiciens ; 165 francs à Lemesle, grosse caisse de la garde nationale; 33 francs à Langlois, trompette-major du 4e régiment de chasseurs ; 30 francs pour réparations d'instruments : total, 2.331 francs. Archives municipales, *Comptes du receveur de la commune*. Encore ne paraît-on pas compter dans ce chiffre les 82 francs d'abonnement au journal des frères Gaveaux, à Paris. *Ibid.*, *Registre des délibérations*, 26 fructidor an VI-12 septembre 1798.

[4] Pour justifier ses dépenses, la municipalité d'Angers proclamait que « l'expérience avait prouvé que la musique était, de tous les moyens, celui que l'on pouvait employer avec le plus de succès pour attirer le peuple au temple décadaire ». *Ibid.*, *Registre de correspondance de l'agent national*, 23 floréal an VI-12 mai 1798.

[5] *Ibid.*, 4 messidor an VI-22 juin 1798.

[6] Loi du 13 fructidor an VI-30 août 1798, article 5 : « Le décadi, il est donné connaissance aux citoyens des naissances et des décès, ainsi que des jugements et des actes portant reconnaissance d'enfants nés hors mariage, des actes d'adoption et des divorces qui ont eu lieu pendant la décade. » *Affiches d'Angers*, an VI, n° 182.

[7] Le 20 germinal an VIII-10 avril 1800, par exemple, on publie l'acte de reconnaissance faite par Jean-René P., médecin, de quatre

Digitized by Google

lieu pendant la décade. Cette lecture terminée, on passe à une grande cérémonie : la célébration des mariages, fixés obligatoirement au décadi, dans le temple décadaire[1]. D'ordinaire, il y a au temple décadaire d'Angers, chaque décadi, cinq ou six mariages[2], quelquefois huit, quelquefois dix ; le 30 frimaire an VI-20 décembre 1797, il y en a dix-sept : tous sont célébrés avec la même solennité, l'Égalité étant l'âme de la République, devant deux cœurs en fer-blanc remplis d'alcool, dont les flammes, qu'on tâche d'élever et de maintenir à la même hauteur, représentent les flammes de l'amour conjugal[3]. Il est vrai que la cérémonie de l'hyménée a moins de poésie que la musique. Souvent les couples arrivent du cabaret, et alors!... Souvent aussi ils se présentent dans un tel débraillé, que la Mairie se croit obligée de prendre un arrêté contre l'indécence des costumes[4]. Souvent, enfin, ils sont accueillis par des propos qui sont loin d'avoir été prévus par le nouveau rituel. Mais l'administration, qui n'est jamais à bout de ressources, sait remédier à tout. Pour rendre la cérémonie digne des époux et de la patrie, elle décrète que « les soldats de service dans le temple présenteront les armes au moment de la célébration des mariages, tandis que les citoyens présents se tiendront debout et découverts[5] ».

enfants qui lui sont nés, hors mariage, d'une femme inconnue. *Affiches d'Angers*, an VIII, nº 76.

[1] Loi du 13 fructidor an VI-30 août 1798, article 3 : « La célébration des mariages n'a lieu que les décadis, dans le local destiné à la réunion des citoyens. »

[2] A Angers, le premier mariage fut célébré à la fête du 10 vendémiaire an VI-1er octobre 1797. Le citoyen Germont Pierre-Etienne, secrétaire du commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département, épousa Louise-Marie Gausseuron.

[3] Témoignage d'un contemporain, recueilli par M. de T., conseiller municipal de la ville d'Angers.

[4] Archives municipales, *Arrêtés de la Mairie*, 24 nivôse an VII-13 janvier 1799.

[5] *Affiches d'Angers*, an VII, nº 60.

Digitized by Google

Il ne suffit pas de célébrer le décadi : il faut en faire une obligation comme l'Église en faisait une du dimanche. L'administration d'Angers n'est jamais en retard : au contraire, il n'y en a peut-être pas une, sur toute la surface du territoire républicain, qui mette plus de zèle « à défricher les abus et les préjugés ».

« L'administration centrale du département de Maine-et-Loire, considérant que le gouvernement peut et veut poursuivre l'exécution littérale des lois qui consacrent le dixième jour de chaque décade au repos, et en font un jour de fête, et que c'est à elle à seconder tous ses efforts, arrête :

« Aucune marchandise, autre que des comestibles, ne pourra être exposée en vente dans les rues, places, halles et marchés.

« Aucun marchand en boutique ne pourra exposer aucun étalage faisant saillie sur la voie publique.

« Les maçons, charpentiers et autres ouvriers ne pourront travailler ou préparer sur la voie publique les matériaux qui y seront déposés en vertu de permission.

« Aucune voiture attelée de bœufs ne pourra entrer dans les villes et bourgs.

« Les tribunaux seront vacants. Les administrations municipales qui avaient coutume de tenir leurs séances le décadi y affecteront un autre jour. Les ateliers de la République seront fermés. Les réunions de citoyens pour affaires commerciales, bourses, foires et marchés, ne pourront avoir lieu le décadi.

« Les administrations municipales veilleront à ce que les théâtres soient ouverts le décadi et qu'on n'y représente que des pièces dignes d'un peuple républicain.

« Les professeurs, les instituteurs primaires et autres, à quelque titre qu'ils enseignent la jeunesse, seront tenus d'assister à la célébration du décadi[1]. »

[1] Achives départementales, Département, Procès-verbaux, 6 frimaire an VI, et Loi du 3 frimaire, 26 et 23 novembre 1797.

Digitized by Google

« Les écoles doivent donner congé le décadi, et, pendant la décade, le quintidi seulement. Toute école publique ou particulière qui donnera congé un autre jour que le décadi ou le quintidi, ou un congé supplémentaire en dehors de ces deux jours, devra être fermée[1]. »

Les malheureux qui, victimes du fanatisme, osent travailler le jour du décadi, sont punis selon la loi du 17 thermidor[2], cette loi de salut que l'agent national d'Angers a provoquée[3], que la municipalité d'Angers, accompagnée de la musique et de la garde nationale, a publiée, avec toute la solennité qu'elle méritait, à travers les rues de la ville, et dont elle a donné lecture à la fête décadaire du 30 thermidor[4], afin que personne n'en ignore.

[1] Archives départementales, Département, Procès-verbaux, 23 germinal an IV-12 avril 1796, et Loi du 17 fructidor art. 3 et 4.

[2] Peine de 25 à 300 francs d'amende, ou un emprisonnement qui ne pouvait, toutefois, excéder une décade.

[3] Archives municipales, *Registre de correspondance de l'agent national*, 4 messidor an VI-22 juin 1798.

[4] *Affiches d'Angers*, an VI, n° 166. — Une dernière loi du 23 fructidor interdira aux marchands, sous peine d'amende et d'emprisonnement, de fermer leurs boutiques les jours des ci-devant dimanches et fêtes religieuses. Ainsi, ils devront fermer leurs boutiques le décadi et les tenir ouvertes le dimanche. Pour la même raison, il est défendu de vendre du poisson les jours ci-devant maigres. — La loi est sévèrement appliquée. « Jugement du tribunal criminel de la police municipale de la commune d'Angers, du 22 fructidor an VI-8 septembre 1798. Aujourd'hui, 22 fructidor an VI de la République française, une et indivisible, sur les 9 heures du matin, Nous, Etienne-Michel Myionnet, juge de paix du second arrondissement de la commune d'Angers, assisté des citoyens Mathurin Fresneau, Louis-Pierre Maillard, nos assesseurs, etc., etc., réunis au lieu ordinaire de nos séances, en une des salles de la maison commune, etc., avons fait comparaître :

1. Anne Trotier, journalière, place des Exercices ; 2. Jacquine Pilet, marchande épicière ; 3. Modeste Courant, sa nièce, faubourg Michel ; 4. Marguerite Desnoues, fileuse, rue Nicolas ; 5. Augustine Noury, fileuse, femme René Pasquier, rue de l'Académie ; 6. Claude Canon, perruquier, faubourg Bressigny ; 7. René Brunel, menuisier, rue des Deux-Haies ; 8. François Brunet, perruquier, même rue ; 9. Marie Chedane, veuve François Delhumeau, revendeur, rue Constitution ; 10. Françoise Tesnier, marchande de fruits, même rue ; 11. Jean-Baptiste Lecompte, boucher, rue Châteaugontier ; 12. Louis-François Faulcon, horloger, rue Centrale ; 13. Jean Feillé, tailleur d'habits, rue Consti-



Digitized by Google

Voilà comment, en plaçant toujours le remède à côté du mal, en opposant sans cesse le culte de la loi à celui des superstitions, on finira par déraciner ces vieilles habitudes qui, depuis si longtemps, tyrannisaient la France et les Français, les Angevins et l'Anjou.

## III

« Ce n'est pas encore assez, disent les révolutionnaires. L'Église recevait l'homme dans son berceau, elle le déposait dans sa tombe, et, entre ces deux termes de la vie, elle ne le quittait pas; elle le suivait dans son adolescence, dans son âge mûr, à l'époque de son mariage, dans sa vieillesse, à tous ses âges, dans tous ses actes. Et, pour s'emparer de lui, elle se servait de fêtes, toujours de fêtes, accompagnées de sermons, d'hymnes, de tableaux, de tout ce qui peut séduire les sens et subjuguer l'imagination. C'est ainsi qu'elle le pétrissait à son gré, en lui communi-

tution; 14. Charles Rabardeau, cordonnier, rue Bon-Choix; 15. Joseph Guyard, cordonnier, rue des Vertus-Sociales; 16. René Dolivet, serrurier, rue Frugalité; 17. Augustin Roffray, horloger, faubourg Jacques; 18. Jean Corné, cordonnier, rue Beaurepaire; 19. Guy Guillotin-Dubignon, propriétaire, sur le tertre Patriote; 20. Paul Hardy, voiturier, faubourg Jacques; 21. Jean Fremi, boucher, rue Nicolas; 22. Jacques Roulet, maçon, rue Boisnet; 23. Joseph Chevalier, cordonnier, rue Valdemaine; 24. Pierre Menard, cordonnier, rue du Contrat-Social; 25. François Chouteau, cordonnier, montée Ça-Ira; 26. Jean Fargue, menuisier, place Citoyenne; 27. Jean Rodière, peignaire, rue Baudrière; 28. Jean Hautreux, marchand, rue Baudrière; 29. Pierre Girault, cordier, rue Poissonnerie; 30. Jacques Minier, marchand, rue Centrale; 31. Pierre Latté, huilier, faubourg Michel; 32. Laurent Lanouë, huilier, même faubourg,

« Pour avoir, le 18 de ce même mois, contrevenu à la loi du 17 thermidor dernier, contenant des mesures qui coordonnent les jours de repos avec le calendrier républicain..., et considérant qu'ils ont violé ou laissé violer les jours de repos... », les condamne les uns et les autres à diverses amendes... « Ordonne que le présent jugement sera imprimé au nombre de 100 exemplaires et affiché en toutes les places, rues et lieux publics. » Archives municipales, Pl.

Digitized by Google

quant des impressions ineffaçables ; c'est ainsi qu'elle se faisait des fidèles que la loi, les piques, l'exil, l'échafaud, qu'aucun supplice n'a pu réduire. Pratiquons le même art, et nous arriverons aux mêmes résultats. Vite, nous aussi, créons des fêtes annuelles qui consacrent les différents âges comme les différentes circonstances de la vie, la fête de la naissance, la fête de la jeunesse, la fête des époux, la fête de la vieillesse et beaucoup d'autres ; créons-les avec les fictions les plus riantes et les illusions les plus douces ; frappons au cœur, soyons attendrissants, et bientôt l'homme et la femme, et les jeunes et les vieux, tous seront à nous sans réserve et sans retour. »

Là-dessus, ils fixent la fête de la jeunesse au 10 germinal ou 30 mars, afin de faire coïncider le printemps de la vie avec le printemps de l'année. C'est une fête qui doit être touchante. Le ministre François de Neufchâteau a décrété qu'on pleurerait dans cette solennité « que le sentiment embellit ». Ce seront les pères surtout qui devront pleurer : « Voyez, jeunes gens, dit-il en traçant le programme de la fête, voyez les larmes d'attendrissement couler des yeux de vos pères[1] ! » En effet, à Angers, cette fête ne manque pas d'impressionner les cœurs sensibles.

Le 10 germinal an IV-30 mars 1796, à dix heures, le cortège sort de la Maison commune, place des Halles, et se met en marche pour le temple décadaire. Il est ouvert par la gendarmerie, les hussards de la garnison et la garde nationale, avec une musique guerrière et tous les tambours, dont le bruit dispose les cœurs à une douce allégresse ; puis, viennent « les respectables vieillards » et les anciens soldats « couverts d'honorables blessures, ayant cette audace mâle et guerrière qui fait pâlir les tyrans et leurs esclaves » ; enfin le secrétaire de l'administration, qui porte le registre d'inscription civique. Auprès d'eux,

[1] *Moniteur*, 14 mars 1796.

Digitized by Google

se tiennent les jeunes gens de seize ans, héros de la fête. Puis, viennent les autorités départementales et municipales, les tribunaux, les professeurs de l'École centrale, etc. Au temple décadaire, on chante des hymnes patriotiques, puis un roulement de tambour annonce qu'on va parler. Dans un discours où l'émotion déborde, le président de l'administration invite les jeunes gens de seize ans à venir s'inscrire sur le registre de la Patrie : « Venez, leur dit-il, venez satisfaire au premier acte d'amour que la Patrie attend de vous ; venez vous faire inscrire au rang de ses enfants et recevoir de nos mains l'arme redoutable dont elle veut voir, par les vôtres, terrasser ses ennemis. » Alors tous les jeune gens se précipitent vers le registre, puis tous reçoivent une arme de la main du président, tous reçoivent une branche de chêne, symbole de la force et du courage, de la main du général, puis tous se rangent en bataille devant l'autel de la Patrie, puis tous entendent un discours de Bénaben, professeur à l'École centrale, « qui fait la plus grande sensation », qui est suivi d'un discours du général Hédouville, « qui mérite les plus vifs applaudissements », auquel succède le chant de *la Marseillaise*, « dont toutes les âmes ont été pénétrées ». Après ces opérations grandioses, les assistants, « dont l'impression se communique jusqu'au dehors de l'enceinte », crient : Vive la République ! Après quoi, chaque jeune homme s'en retourne avec son sabre, sa branche de chêne et le cœur vivement ému « d'entrer ainsi dans la carrière républicaine[1] ».

La fête des époux est plus touchante encore. Elle a lieu

[1] Archives municipales, *Registre des délibérations*, VII, 92. Le discours du président de l'administration et celui de Bénaben sont reproduits dans les *Affiches d'Angers*, an IV, n° 97. Là, on trouve aussi les couplets composés pour cette fête par le citoyen Forest, secrétaire du général Hédouville, et qui furent chantés par le citoyen Bourgeois, capitaine de grenadiers.

Digitized by Google

au mois de floréal ou mois de mai, afin de s'harmoniser avec le gazouillement des petits oiseaux. Le 10 floréal an IV-29 avril 1796, la municipalité a pris toutes ses mesures pour donner à cette auguste fête la pompe qui lui convient ; car, dit-elle, « les époux, dépositaires du bonheur public, en sont comptables à la Patrie », et « nul ne doit marcher de pair avec les époux, s'il n'est époux lui-même ». La cérémonie se passera au fond du Mail, devant l'autel de la Patrie, sur un simple gazon de verdure, sans petit bois. Les autorités civiles et militaires sont invitées, ainsi qu'une musique guerrière avec tous les tambours de la garde nationale et de la garnison... On a prié les personnes mariées qui, chargées d'une descendance nombreuse, ont adopté des orphelins, d'envoyer leurs noms. Leurs noms, dignes de servir d'exemple à la postérité, seront inscrits sur un tableau, ils seront proclamés publiquement et, juste récompense d'un si beau dévouement, ces époux et ces épouses recevront des couronnes civiques. A cet effet, le citoyen Marchand, quincaillier, a fabriqué une demi-douzaine de couronnes, pour le prix de 6 livres 4 sous. Ces couronnes, exposées à tous les regards, sont déjà déposées sur l'autel de la Patrie... On a invité également les jeunes époux mariés dans le mois, à peine sortis des fêtes nuptiales et qui en sont encore à s'aimer éternellement : les jeunes épouses seront vêtues de blanc et parées de fleurs, avec des rubans tricolores. On a invité également les vieillards : celui qui, pareil au chêne des forêts, sera accompagné de la progéniture la plus nombreuse, celui-là aura la première place, et c'est lui aussi qui couronnera les époux et les épouses qui, ayant une descendance nombreuse, ont adopté des orphelins... Le cortège se met donc en marche, au son d'une musique guerrière ; il arrive au fond du Mail, devant l'autel de la Patrie. Là, le président de l'administration débite un discours « rempli de cette douce morale qui

Digitized by Google

peint le bonheur du mariage et ses obligations[1] » ; le citoyen Coquille, ex-récollet, ex-prêtre constitutionnel, ex-curé de Beaupréau, puis apostat, marié, débaptisé et rebaptisé du nom d'Horacius Coclès, invoque sa muse et chante, sur les cordes les plus élevées de sa lyre, « l'hymen, le tendre hymen » : mais hélas! il ne se présente aucun couple qui, chargé d'une descendance nombreuse, ait adopté des orphelins. Toutes les couronnes du quincaillier Marchand demeurent sans emploi. Au fait, la raison en est toute simple : « C'est, conclut le procès-verbal, que ces personnes, satisfaites du bien qu'elles ont fait, trouvent leur récompense dans leur cœur. » Là-dessus, le cortège reprend sa marche dans le même ordre qu'il était venu[2].

La fête de la vieillesse est peut-être plus touchante encore. D'ailleurs, les vieillards sont toujours en fête; il n'y a pas une réunion où ils ne semblent exercer une espèce de sacerdoce, par la raison que « le respect de la vieillesse fut toujours une vertu des républiques[3] ». A la première fête de la vieillesse, le 10 fructidor an IV-27 août 1796, la municipalité choisit pour héros quatre vieillards : Devert, maître d'armes, âgé de 83 ans, et Perrine Perrigault, veuve de René Pertué, âgée de 82 ans; Henri Préau, huissier, âgé de 82 ans, et Marie Plançon,

[1] A la fête des époux du 10 floréal an VII-29 avril 1799, le président de l'administration prononça un discours sur « les charmes d'un bon ménage ». L'agent national près la commune d'Angers apprécie ce morceau oratoire dans une lettre adressée à son collègue du district : « Le tableau, écrit-il, était fait de main de maître. L'honnête homme, le bon père de famille, s'y reconnut. Et vous aussi, célibataires, vous dûtes vous y reconnaître. Mais comme les nuances étaient différentes ! Le premier était embelli par ces vives couleurs qui offrent l'aspect riant de la santé et de la vie et l'autre était teint de cette nuance livide et violette qui annonce la corruption et la mort ! » *Signé :* Morry. Archives départementales, Correspondance de l'agent exécutif du canton d'Angers, 12 floréal an VII-1er mai 1799.

[2] Archives municipales, *Registre des délibérations*, VII, 102, 104; *Affiches d'Angers*, an IV, n° 112.

[3] Circulaire du Ministre de l'Intérieur Quinette, 2 fructidor an VII-19 août 1799.

Digitized by Google

veuve de Mathieu Refleau, âgée de 81 ans. On a invité les autorités civiles et militaires, avec la musique et tous les tambours. Des enfants « des deux sexes, depuis huit jusqu'à douze ans », vont prendre les vieillards à leur domicile, et, avec ce contraste pénétrant de la vieillesse et de l'enfance, les conduisent au temple décadaire. Là, les vieillards reçoivent des couronnes de verdure, après un admirable discours, où le citoyen Papin, jeune professeur d'histoire à l'École centrale, rappelle la vénération des anciens pour la vieillesse, particulièrement à Athènes... On les reconduit à leur domicile, pour qu'ils se reposent de tant d'émotions, toujours dangereuses à un si grand âge... A cinq heures du soir, une députation de jeunes gens va les reprendre, les conduit au théâtre et les fait asseoir à des places marquées par des guirlandes de feuillage, avec cette inscription : « Honneur et respect pour la vieillesse ! » On leur représente la pièce intitulée *La fête des vieillards*, et, pendant la représentation, on leur paie 8 francs 10 sous de rafraîchissements, soit 42 sous et demi par tête, afin qu'ils puissent encore soutenir leurs émotions : après quoi, on les remmène avec des flambeaux[1]. Heureuse enfance! Heureuse jeunesse! Heureuse vieillesse surtout! Heureux monde !...

C'est ainsi qu'avec le sentiment bien compris et ordonné selon les âges et selon les saisons, on parviendra à défaire tout ce que l'Église avait fait, et même à obtenir pour la cause de la vérité ce qu'elle n'avait jamais obtenu pour la cause du mensonge : tant est facile, tant est profonde, l'impression du cœur humain ! Il suffit de savoir s'y prendre.

« Mais ce n'est pas encore assez, disent les révolutionnaires. L'Église savait bien que la nature avait fait du peuple français un peuple agricole. Aussi, lorsque venait

[1] Archives municipales, *Registre des délibérations*, VII, 128, 210; *Affiches d'Angers*, an IV, n° 172.

Digitized by Google

le joli mois de mai, les prêtres avaient-ils soin de promener en procession des populations entières à travers les campagnes, et, sous le nom de Rogations, ils étalaient aux yeux des cultivateurs émerveillés le sol dans sa riche parure, disant, ou semblant dire : « C'est nous qui avons reverdi ces terres, c'est nous qui fécondons ces champs d'une si belle espérance, c'est par nous que vos greniers se remplissent! [1] » Faisons comme les prêtres; avec une sincérité que n'ont jamais connue « les suppôts du charlatanisme », chantons les champs et les sillons, les épis dorés et les moissons, divinisons la vie rurale et la charrue, établissons une fête annuelle de l'Agriculture! »

Le 10 messidor an IV-28 juin 1796, on fête cette Agriculture « qui doit être particulièrement honorée chez les Français républicains ». Autorités civiles et militaires, troupes de la garde nationale et de la garnison, musique et tambours, tout part de la Maison commune, pour se rendre, à travers le Champ de Mars, au Mail des tilleuls, devant l'autel de la Patrie. « Vingt laboureurs portent un champ de blé et un jardin. » Ils sont suivis d'une charrue attelée de quatre bœufs. La charrue est escortée de laboureurs, lesquels sont chargés d'instruments aratoires et de bouquets d'épis et de fleurs, de rubans tricolores et « emblèmes significatifs ». On s'arrête devant l'autel de la Patrie, où l'on parle, où l'on chante; on se rend dans un champ voisin, où le président trace, au son des fanfares, un sillon avec la charrue; on revient à l'autel de la Patrie où le citoyen Grille, ex-génovéfain de l'abbaye de Toussaint, ex-curé constitutionnel de Chambellay, professeur de belles-lettres à l'École centrale, fait un discours grand modèle; on recommence les hymnes patriotiques; enfin, l'on s'en retourne comme l'on était venu, sans fatigue, malgré tant d'évolutions; car la municipalité, qui veille à tout, a payé

[1] Discours de Fabre d'Églantine : *Moniteur*, 10 décembre 1793.

Digitized by Google

32 francs 4 sous de rafraîchissements aux laboureurs[1] : parfois même elle paye « des rafraîchissements aux bœufs », afin que tout le monde soit content[2].

Il n'y a personne qui ne sente combien cette fête encore est supérieure à celle de l'Église. Où l'Église ne faisait qu'une simple promenade avec des refrains monotones, nous, nous organisons un drame au sein de la nature : laboureurs, bœufs, charrues, champs, sillons, vapeur légère qui s'échappe de la terre remuée par la main du président de l'administration, et, en même temps, autel de la Patrie, rubans, emblèmes, discours, hymnes, fanfares, mystère du beau et ardeur du civisme, voilà ce qui à jamais nous attachera et l'agriculture, « l'une des mamelles de la France », et les laboureurs, « pères nourriciers de la République », et tous les jardiniers, « gloire de l'Anjou » !

« Mais ce n'est pas encore assez, disent les révolutionnaires. L'Église ne s'était pas seulement emparée des cœurs par des fêtes morales, elle s'était aussi emparée des têtes par des fêtes dogmatiques, qu'elle célébrait avec tant de magnificence depuis le commencement à la fin de son année. Faisons comme elle. « Car quoi ! Des hommes étrangers à nos mœurs, à nos usages, seraient parvenus à établir des fêtes ridicules pour des événements inconnus, en l'honneur d'hommes dont l'existence est un problème ! Quoi ! ils auraient pu établir l'emploi de fonds immenses pour répéter, chaque jour, avec une triste monotonie, des cérémonies insignifiantes et souvent absurdes ! Et les hommes qui ont renversé la Bastille et le Trône, les hommes qui ont vaincu l'Europe, ne réussiraient pas à consacrer, par des fêtes nationales, le souvenir des grands événements qui immortalisent notre Révolution ! »

[1] Archives municipales, *Registre des délibérations*, VII, 116 ; *Affiches d'Angers*, an IV, nos 142, 143.

[2] « Au citoyen Garrau, aubergiste, 4 francs de foin pour rafraîchissement des bœufs. » Fête du 10 messidor an VII-28 juin 1799.

Digitized by Google

Ils instituent donc beaucoup de fêtes ; mais trois d'entre elles semblent l'emporter sur toutes les autres par la grandeur et l'habileté de la mise en scène : ce sont les fêtes de la Souveraineté du peuple, de la Liberté et de la République.

Le 30 ventôse an VI-20 mars 1798, pour fêter la Souveraineté du peuple, « les fonctionnaires publics et trente-six vieillards choisis par l'administration se réunirent à la Maison commune. A dix heures, le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant : quatre jeunes gens, choisis par les vieillards, précédés d'un détachement et d'une musique guerrière, ouvraient la marche et portaient chacun une bannière où on lisait les quatre inscriptions fixées par l'arrêté du Directoire exécutif :

Sur la première : *La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.*

Sur la seconde : *L'universalité des Français est le souverain.*

Sur la troisième : *Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité ni remplir aucune fonction publique.*

Sur la quatrième : *Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République.*

« Ces jeunes gens étaient suivis par les trente-six vieillards, qui portaient à la main une baguette blanche[1].

[1] Ces vieillards, avec leurs baguettes blanches, produisaient un grand effet. Le 2 germinal an VI-22 mars 1798, le commissaire des Ponts-de-Cé écrit au commissaire central : « Je vous donne avis que la fette de la Souverainetté Du peupls a Eté Celébrée icy avec tout L'entousiasmes que Lon peut atandre de vrais Républiquans... Jusquau viellard qui Etois aux nombres de Douze portant Leurs Baguette Blanche, souriois aux Soloiel de La Liberté qui Les Rechaufoit. La tendre et timide jeunesse Les Regardant avec Respect Leures pretoit soutient. tous Enfain paroissois vouloir que cette fette neue point De fin. Cette célebre Journnée ces né Enmoin terminée par

Digitized by Google

Ensuite marchaient les fonctionnaires publics élus par le peuple, suivis eux-mêmes par les instituteurs et leurs élèves.

« Le cortège, après avoir suivi un certain nombre de rues, revint à la place de la Commune et se rangea autour de l'arbre vivant de la Liberté, sous les rameaux duquel s'élevait un autel de la Patrie, aux deux côtés duquel les quatre jeunes gens plantèrent leurs bannières. Ensuite les vieillards s'avancèrent au milieu de l'enceinte et formèrent un faisceau de leurs baguettes qui furent liées avec un ruban tricolore. Alors l'un des vieillards monta sur les marches de l'autel de la Patrie et prononça ces mots sacramentels : *La souveraineté du peuple est inaliénable*... Le président de l'administration centrale lui répondit : Le peuple a su par son courage reconquérir ses droits trop longtemps méconnus, il saura les conserver par l'usage qu'il en fera... La cérémonie terminée, le cortège se rendit à la Maison commune, où les quatre jeunes gens portèrent sur un brancard le faisceau de baguettes et le livre de la Constitution. »

Le soir, à trois heures, les autorités se réunirent au temple Maurice, pour un concert, où l'on exécuta ce chant lyrique composé par le citoyen Grille, professeur de belles-lettres à l'École centrale :

Elle est donc assurée
La victoire du Souverain ;
Sa volonté devient sacrée,
Ses droits respirent sur l'airain.
Tel qu'aux beaux jours de Rome antique,
Le front ceint du bandeau civique,
Il va siéger le Peuple-Roi :
Présidez-le, vieillards augustes ;

des Cantiques analogues a La fette, par Des Repas frugal Et par Des Divertisements inocents Et tous se Sonts separé avec Les temoigniages de Joye et De la satisfaction La plus grande Salut Et fraternitté. *Signé :* Humeau, c^re^. » Archives départementales, Correspondance de l'agent exécutif du canton des Ponts libres.

Digitized by Google

Vous, citoyens vaillants et justes,
Gardez les tables de la Loi...

Mais que vois-je ! L'Europe entière
N'a plus qu'un centre d'action ;
Chaque peuple suit la bannière
De l'invincible Nation.
Des monts glacés de l'Hybernie
Aux bords enchantés d'Ionie,
La Raison gagne les États.
Rome n'est plus Rome la sainte,
La Liberté dans son enceinte
Change en Tribuns ses Podestats...

Ainsi de votre destinée,
Français, poursuivez l'heureux cours !
Ainsi de l'Europe étonnée
Fondez la gloire et les beaux jours[1] !...

Ces traits sont brusques, mais ils peignent... Aussi Jean-Baptiste Leclerc, député de Maine-et-Loire, qui se donne comme le fondateur du vrai lyrisme républicain[2], dut-il voir avec une joie patriotique que les grands poètes ne manquaient point dans sa province, et qu'ils y manqueraient encore moins, si l'on voulait seulement, comme il l'avait demandé, doubler les appointements des instituteurs des écoles primaires[3].

[1] *Affiches d'Angers*, an VI, nº 89.

[2] *De la poésie considérée dans ses rapports avec l'éducation nationale, par J.-B. Leclerc, député du département de Maine et-Loire, à la Convention nationale, le 10 janvier 1793, l'an II de la République.* Il donne « un exemple de la franchise dont cet art doit désormais se parer » :

Souvenirs de Sparte et d'Athènes,
Disparaissez : la France naît !
Terre, apprends à rompre tes chaînes !
Tyrans, écoutez votre arrêt !
La France a dit : Je suis libre !
Trônes de la Seine et du Tibre,
Tombez !... Ils tombent à sa voix
Plus bruyants que le tonnerre :
Leur chute prédit à la terre
La chute prochaine des rois !

Suivent quatorze autres strophes.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Mais c'est la Liberté surtout qu'il faut célébrer avec une incomparable splendeur, la Liberté, « la Liberté sainte », qui, armée de la foudre, a retiré la France de l'avilissement de l'esclavage où elle gémissait depuis tant de siècles sous les pieds des rois et des traîtres! « Oui, tout est l'ouvrage de la Liberté : la Bastille démolie le 14 juillet 1789, le Trône abattu le 10 août 1792, l'Hydre triumvirale écrasée les 9 et 10 thermidor an II! C'est elle aussi qui, à l'aide de la prudence et de la raison, a éteint dans l'intérieur les torches ardentes du fanatisme[1]! » C'est à « cette divinité de la Patrie » qu'il faut offrir l'encens le plus pur, adresser les chants les plus beaux! C'est sur son autel sacré qu'il faut jurer d'exterminer les tyrans, en attendant que son arbre soit planté aux deux bouts du monde!

Le 2 pluviôse an VII-21 janvier 1799, le cortège part de la Maison commune. Les élèves de l'École centrale portent en triomphe le buste de Jean-Jacques Rousseau et celui de Voltaire, « phénomène universel dans toutes les sciences et tous les arts ». Au milieu du temple décadaire s'élève le nouvel autel de la Patrie, œuvre de David, sculpteur sur bois[2]. Deux discours, prononcés par le président de l'administration centrale et par le général commandant le département « électrisent les cœurs vers la Liberté et préparent toutes les bouches à jurer une haine implacable à la royauté et à tous ses partisans ». Le serment est prononcé par le commissaire central et répété par tous les assistants. « Un seul fonctionnaire a dû s'absenter pendant la cérémonie. C'est le citoyen Delaâge. Au premier coup de canon qui annonçait l'instant où le tyran fut renversé du trône, en expiant ses forfaits, l'épouse de ce magistrat, au bruit du tonnerre qui tue les rois, donnait le jour à un

[1] Proclamation adressée aux habitants d'Angers par le Conseil général de la commune d'Angers, le 5 thermidor an IV-23 juillet 1796. *Affiches d'Angers*, an IV, n° 156.

[2] On peut le voir au Musée, où il sert de support au buste de David d'Angers, fils du constructeur. Il avait coûté 650 livres.

Digitized by Google

républicain. » Après le serment, l'orchestre exécute l'air des batailles et divers airs patriotiques. Alors le cortège « s'est rendu au Département, où l'arbre chéri qui était couché en attendant, s'est trouvé entouré de tous les magistrats, dont chacun à l'envi s'est empressé de le mettre sur pied. Il élève aujourd'hui sa cime vers les cieux. Planté parmi les neiges et les verglas, ce symbole de la Liberté a reçu trop de souhaits de prospérité pour que sa réussite ne soit pas parfaite. » Au théâtre, qui a terminé la fête, on a représenté la tragédie de *Brutus* sans-culottisé. « Le parterre était assez bien garni ; mais la pluie, les glaçons, les courants d'eau, obstaclaient tellement les rues, que le dégel a privé les citoyennes, l'ornement de nos spectacles, de pouvoir s'électriser au récit des vertus républicaines[1]. »

Enfin, reste la fête de la République, fixée au 1er vendémiaire-22 septembre, « ce grand jour qui nous représente à la fois et le renouvellement de l'année et la régénération des Francais ! » C'est là qu'on doit réunir tout ce qui peut embraser l'imagination, élever l'âme aux plus sublimes idées et le cœur aux plus grands sentiments, tout ce qui peut enfanter une généreuse audace, tout ce qui peut produire un tel dévouement, que chaque citoyen soit prêt à sacrifier ses passions et ses vœux les plus ardents au bonheur et à la gloire de la République[2] ! L'an V-1796, première fête de la *République* sous le Directoire, l'administration décide qu'il y aura, sans parler des mâts de cocagne, des jeux sur le modèle antique : courses à pied au Mail des Tilleuls, courses à cheval sur le Champ de Mars, et que les prix seront des couronnes de chêne. Mais

[1] Archives municipales, *Registre des copies des lettres de l'agent national*, 4 pluviôse an VII-23 janvier 1799 ; *Affiches d'Angers*, an VII, nº 62.

[2] La Réveillère-Lépeaux, *Réflexions sur le culte*, etc., lues à l'Institut, le 2 floréal an V-21 avril 1797, p. 33.

Digitized by Google

bientôt, pensant que « ces palmes de la valeur et de la gloire » sont d'une simplicité trop antique pour faire palpiter les cœurs, elle arrête que le prix de la course à cheval sera une paire de pistolets, le prix de la course à pied un sabre, et que l'arène, une grande arène, sera le chemin de la Blancheraie à la Baumette. Il y aura même des courses de bateaux sur la Maine, dont le prix sera une paire de boutons d'argent... Le matin, la cérémonie a lieu, selon l'usage, au temple décadaire, avec discours, musique, hymnes patriotiques, chant de la *Marseillaise*, qui sonne l'alarme contre les despotes et les traîtres, lecture de la Déclaration des droits de l'homme, acclamations de l'assemblée et cris enthousiastes et répétés de : Vive la République une, indivisible, impérissable!... Le soir, à trois heures, on se rend aux amphithéâtres dressés sur le chemin de la Baumette. La course à cheval ne peut avoir lieu, à cause de la pluie qui, tombée la veille et pendant la nuit, a détrempé le terrain ; mais il y a un combat naval « de quatre barques », dont le vainqueur est le citoyen Périgault, et une course « de plusieurs athlètes », dont le nom vainqueur, qui devait, lui aussi, passer à la postérité, est resté en blanc sur le registre municipal[1] !

Ainsi se passent les choses jusqu'au 8 août de l'année 1800, date de la dernière fête décadaire célébrée dans la cathédrale d'Angers[2] : car elle ne fut pas écoutée la pétition adressée, le 19 février 1801, par le Conseil municipal au préfet, pour conserver le temple Maurice « dans l'état où il était et pour la même destination[3] ». On avait

[1] Archives municipales, *Registre des délibérations*, VII, 136, 138, 139 ; *Affiches d'Angers*, an V, n° 1.

[2] C'est, du moins, la dernière fête dont fassent mention les *Affiches d'Angers*.

[3] *Signé :* Maugars, Hossard, J. Coustard, Lachèse-Olivret, Montalant, J. Joubert, Ch. Gontard, Grille. Archives municipales, *Registre des délibérations*, 29 pluviôse an IX-18 février 1801.

Digitized by Google

assez de cette religion civile et de ses prétentions à « modifier, pour ainsi dire, la substance de l'homme[1] ».

En effet, Mesdames et Messieurs, y eut-il jamais une religion plus ridicule? Le spectacle, si gigantesque et si minutieux dans ses rites, se réduit à de niaises représentations, en dépit des autels de la patrie et des arbres de la liberté, des lectures et des postures, des acclamations et des imprécations, des symphonies et « des airs chéris des républicains ». Il n'y a d'attrayant que les farandoles patriotiques et de vraiment pratique que les repas où l'on « sans-culottise ». L'éloquence et la poésie, ces choses si profondes et si mystérieuses, qu'elles ne peuvent se définir ni par une expression ni par mille, n'ont pour thème, malgré les variations de l'emphase sentimentale, que les grands mots usés, semble-t-il, dès la fin de l'année 1789 : d'un côté, « fanatisme, charlatanisme, superstition, imposture », « captivité des fers », « tyrans, monstres sauvages, anthropophages », etc., et de l'autre, « ère nouvelle », « nature, lumière, raison », « soleil de la liberté », « peuple souverain, peuple de sans-culottes ». Ajoutez à tout ce fracas Athènes et surtout Rome, les Grecs et les Romains encore plus obligatoires que les Grecs... Que dire des arts ? Qu'il suffise de rappeler les deux cœurs en fer-blanc remplis d'alcool, qui symbolisaient « dans le temple Maurice » les flammes de l'amour conjugal. Risible parodie qui égayait les contemporains et qui ne cessera d'égayer leurs descendants !

Y eut-il jamais aussi une religion plus impuissante ? Où est l'enthousiasme du culte ? Force est à la Révolution d'y obliger, par des lois, les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires, les instituteurs et les institutrices avec leurs élèves, au point que c'est un événement d'apprendre qu'il y a eu du nombre à ces fêtes frappées du mépris

[1] La Réveillère-Lépeaux, *Essai... sur les fêtes nationales*, lu à l'Institut, le 22 vendémiaire an VI-13 octobre 1797, p. 5.

Digitized by Google

public[1]. Malgré toutes les injonctions du pouvoir le plus absolu, chacun reste chez soi, ou ne se rend aux convocations que pour rire de la plate imagination des ordonnateurs... Encore s'il n'y avait eu que cette impuissance! Mais la morale, qu'en fait ce culte? Parce qu'il assimile presque complètement les enfants naturels aux enfants légitimes, parce qu'il célèbre les mariages et qu'il accepte les divorces le même jour, à la même heure, dans le même local, pendant la même cérémonie, qu'il les associe et les confond dans l'âme des parties intéressées, parce que de sa fête des époux il ne fait qu'un objet de parades et qu'un sujet de déclamations, de fatras en vers et en prose, parce qu'il exalte sans mesure les deux forces les plus dangereuses, la nature et la liberté, parce qu'enfin il ne met nulle part aucun frein salutaire aux passions humaines, il sape les bases de la famille, qui repose sur l'austère beauté du devoir. Si la famille périt, tous les liens qui unissent les hommes se relâchent à la fois, la société s'affaisse sur elle-même. Aussi, à Angers, le commissaire du Directoire exécutif ne se lasse de répéter que « le crime se multiplie de plus en plus dans ce département[2] ». Singulière religion, qui prétend rendre le souffle à un peuple vieilli, usé, presque éteint, dit-elle, et qui le précipite dans la dissolution de l'ordre social!

[1] Aussi, dans ce cas, l'administration s'empressait d'envoyer ses encouragements et ses félicitations, comme à la municipalité de Brain, le 14 vendémiaire an VI : « L'administration centrale, satisfaite du zèle qui a animé l'administration patriote de Brain et de l'enthousiasme qu'elle a toujours montré dans les fêtes publiques, pour lesquelles elle s'est particulièrement distinguée..., arrête, sur ce ouï le commissaire du Directoire exécutif, qu'expédition du présent sera envoyée à l'administration municipale de Brain, comme une marque de sa gratitude et de la profonde estime qu'elle a pour elle. » Archives départementales, Département, Procès-verbaux, 14 vendémiaire an VI-5 octobre 1797.

[2] Archives départementales, Département, Procès-verbaux, 9 frimaire-29 novembre, 12 frimaire-2 décembre, 1er nivôse an VI-21 décembre 1797, 29 nivôse-18 janvier, 8 ventôse an VI-26 février 1798, etc.



Digitized by Google

Mais pourtant, dira-t-on, l'antiquité, elle, n'avait vécu que de religions civiles? Ah! c'est que les religions antiques n'étaient pas, malgré leur asservissement à l'État, sans mystères et sans dogmes, sans un certain amour, sans quelque idéal. Non, il n'y en a pas une qui n'ait été donnée, directement ou indirectement, comme une révélation du ciel; pas une, par conséquent, qui n'ait eu ces textes sacrés et ces merveilleuses légendes dont l'âme est avide; pas une qui n'ait professé cette nécessité du *sacrifice*, résumé de toutes les idées et de tous les sentiments; pas une, en un mot, qui n'ait répondu de quelque façon, si étrange qu'elle fût, à ce besoin du surnaturel qui tourmente le cœur humain. C'est là le point commun à toutes les mythologies. Qu'elles aient divinisé, comme en Asie-Mineure et en Égypte, des monstres et des sphinx, ou, comme en Grèce, la beauté humaine, ou, comme à Rome, la terreur et la volupté; qu'elles soient nées, qu'elles aient vécu de l'ignorance, ou de l'ambition, ou de la dépravation, toutes ont eu la prétention de séparer l'homme des choses du temps, de le rappeler à un monde supérieur, sa nature première, son origine et sa fin. Voilà pourquoi elles ont pu rallier à leur culte sanglant et corrompu les peuples de l'univers, et dérouler à travers les siècles leurs théodicées superbes avec leurs noms sonores et leurs millésimes fabuleux. Les jeux mêmes, qui accompagnaient les fêtes, étaient regardés comme des institutions divines. Qui ne sait que les jeux olympiques, les plus grands et les plus durables de toute l'antiquité, passaient pour avoir été fondés par Hercule, en l'honneur de ce Jupiter panhellénien, que devait immortaliser le ciseau de Phidias?

Les révolutionnaires de France, eux, crurent qu'ils pourraient établir un culte en dehors du sentiment de l'infini, de la pensée du divin, de la prière! Ils crurent qu'ils pourraient causer l'enchantement des émotions religieuses avec des abstractions sorties de leurs cerveaux! Ils crurent

Digitized by Google

qu'un pays qui était né, qui avait vécu, qui s'était développé avec le christianisme, pourrait, nous ne disons pas l'oublier, ce qui est facile, hélas! mais le remplacer, ce qui est impossible; bien plus, le remplacer tout à coup, du jour au lendemain, ce qui est le comble de la puérilité! Enfin ils ne trouvèrent rien de mieux, pour combler « le vide de l'âme française », que de marcher au rebours des sentiments de l'humanité, de l'expérience des siècles, des traditions et des croyances de la patrie!

Aussi, virent-ils bientôt, ces profonds législateurs, ces politiques si fins, ce qu'ils étaient et ce qu'ils pouvaient. La religion civile subit le plus misérable des échecs, à la honte de cette bande de philosophes, ses inventeurs, et pour l'honneur de la France.

L. Bourgain.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# MIDI

*Jour d'été, au bord de la mer*

Midi. Le ciel et l'eau sont de pâle saphir.
Sur les rocs lumineux le flot déferle et crève ;
Et l'Astre flamboyant, sur l'or blanc de la grève
Verse, torrent vermeil, tous les ors de l'ophir,

Tout se tait. Dans l'air chaud ne glisse nul zéphir ;
Parfois, quelque steamer jette sa clameur brève ;
Puis l'Océan retombe en sa torpeur de rêve
D'où monte, sourd et lent, son énorme soupir.

Des longs mâts calcinés pendent les noirs cordages ;
Et l'on voit resplendir, sur les sombres bordages,
Le cuivre et les nickels parmi les aciers clairs ;

Tandis qu'un phare blanc, marmoréenne borne,
Érige sur l'azur éblouissant et morne,
Son dôme de cristal auréolé d'éclairs.

René Daxor.

Digitized by Google

# LEVER DE SOLEIL

*Hiver*

D'une rose lueur l'orient se colore.
La sombre nuit descend vers le couchant obscur,
Et l'aube, clair flambeau, monte dans l'éther pur,
Et la neige des monts s'illumine et se dore.

Soudain, un flot vermeil jaillit : voici l'aurore !
C'est un ruissellement de rubis dans l'azur ;
La mer, à l'horizon, semble un champ de blé mûr
Fauve, sous les ardeurs du jour qui vient d'éclore.

Des fermes, des hameaux, des forêts, des étangs,
Des bruits, des sons, des voix s'élèvent, éclatants,
Vers la voûte sacrée où la clarté flambloie ;

Et, surgissant des flots, splendide, solennel,
Le triomphant soleil, lentement, se déploie,
Tel un éventail d'or sur la nacre du ciel.

René Daxor.

Digitized by Google

LA

# FAMILLE BOYLESVE

*(suite)*

---

## TITRES GÉNÉRAUX

On trouvera ici les différentes maintenues de noblesse, les décharges des francs fiefs de la famille de Boylesve et l'arrêt du parlement de Paris qui constate son ancienne noblesse.

La plus ancienne maintenue est celle de 1447. Les Élus d'Anjou, après information et vérification de titres, maintinrent Jean Boylesve dans sa noblesse et exemption de la taille.

*Chartrier de Boylesve*, 1447. — A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Jehan du Vau, esleu pour le fait des aydes ordonnées pour la guerre en la ville et eslection d'Angiers, Guillaume Hubert, esleu pour ledit faict à Saumur, Pierre Guiot et Jamet Louet, Conseillers du Roy nostre sire et commissaires naguères par luy députés sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquets faits tant par gens d'église que non nobles ès-pays et duché d'Anjou et chastellenie de la Roche-sur-Yon pour recouvrer les finances deues à Roy à causé des possessions que iceulx gens d'église et non nobles tiennent non admorties sans l'assentiment du Roy nostre dit sire ès-pays et duché d'Anjou et chastellenie dessus dite, suivant les instructions piecza faites par le conseil du Roy sur les finances que l'on peult resonnablement demander ausdits gens d'église et non nobles, et à nous envoyés par les trésoriers de France et en ensuivant lesquelles instructions et mémoriaux, avons baillé nos mandemens de serjents qui

Digitized by Google

auroient fait les mains mises sur les terres et possessions acquises par nobles. S'est comparu Jehan Boilesve, lequel nous auroit dit qu'il est seigneur de la terre de la Bourelière en Juigné, à cause de dame Anne Danon, héritière de sa dite maison, qui auroit esté saisie par Jacques Chantepie, serjent, lequel ne la lui auroit voulu mettre au délivré nonobstant qu'il le en ait sommé et requis par plusieurs foix et qu'il luy ait dit et signifié qu'il n'estoit tenu de contribuer à admortissement ne aultrement et n'y est aussy tenu et parce qu'il disoit estre homme noble, né de noblesse et noble lignée, vivant noblement, fréquentant les guerres toutes les foix que le cas y avient. Pour laquelle cause ledit Jehan se seroit traict par devant nous et apprehendé mandement pour faire ajourner ledit Chantepie pour lui respondre sur la dite chose. Les queulx Jehan et Chantepie, par vertu dudit mandement, se sont comparus par davant nous en jugement et à icelui ledit Jehan ait fet déclarer les causes dessus dites par les quelles il faisoit ces conclusions qu'il n'étoit tenu payer aucuns amortissemens et disoit que mal ledit Chantepie l'auroit saisi et bien et deuement l'auroit fait ajourner et requérer que la mainmise fut ostée et avoir condamnation et despens en la poursuite de ceste cause, offrant à prouver ces faits à suffire en cas de ny Lequel Chantepie a dit que prou de gens lui ont dit que ledit Boylesve est de telle condition qu'il devoit contribuer pour sa quotité selon la volonté du Roi comme les autres non nobles. Apprès les queulx propoux et responses faittes par ledit Boylesve et Chantepie, nous avons ordonné que ledit Jehan prouveroit son dire des chouses par lui cy-dessus desclarées et maintenues et nous ait présenté en jugement en l'auditoire plusieurs nobles personnes, c'est à scavoir Chevaliers et Écuyers et autres personnes coustumières que nous avons examinées verbalement, qui ont cogneu le père et grand-père dudit Jehan et plusieurs autres ses parens et cousins qui sont demourans ès-duché d'Orléans et de Paris, qu'ils ont toujours vu vivre noblement et fréquentant les guerres, et l'ont ainsi assuré par leurs sermens et oultre nous a, ledit Boylesve, baillé et exhibé en signes et preuves plusieurs lettres de partaiges et chartres signées de signets et scellées de sceaux par les queulx se prouve comme il est noble personne et comme Jehan et Pierre, ses père et grand-père, ont esté employés en grandes charges et léga-

Digitized by Google

tions pour le service du Roy et de Monseigneur d'Orléans, et comme ledit Pierre Boylesve, son père, a payé rançon comme escuyer en Angleterre, ayant esté prisonnier, arrêté à la bataille d'Azincourt avec mondit sieur d'Orléans. Et tout veu et considéré ce qu'il faut voir et considérer, avons dit, sentencié et déclaré par jugement et ce droit en la présence des dits chevaliers, escuyers et gens coustumiers et dudit Chantepie, que ledit Jehan prouve suffisamment son entencion et propoux et l'avons renvoyé sans jour par raison de ce. Et en outre, avons mins à pleine délivrance ses dites terres et d'iceulx avons levé la main. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces présentes de l'ung de nos sceaux. Donné Angiers, le XX^e jour d'octobre mil CCCCXL sept. (*Signé*) Le Roy.

Original en parchemin, le sceau perdu, et copie collationnée, *signée* Lesrat.

Voici l'arrêt du Parlement de Paris, condamnant le libelle de Cochelin et reconnaissant l'authenticité de ces mêmes titres, représentés par François Boylesve, en 1587.

*Chartrier de Boylesve*, 1587. — Extrait des registres du Parlement :

Veu par la court la requeste à elle présentée par Damoiselle Philippe Prioulleau, veufve de deffunct M^e François Boylesve, vivant Lieutenant à Angers, et par M^e Maurice Boylesve, Conseiller du Roi en son parlement de Bretagne ; Marin Boylesve, juge conservateur des privilèges de l'université d'Angers et premier Conseiller au siège présidial d'Angers; David de la Marqueraye, aussi Conseiller audit parlement de Bretagne, mari de Damoiselle Philippe Boylesve; Estienne Boylesve, Escuier, Seigneur d'Auvers et dame Renée Boylesve, femme de M^e André Hurault, Seigneur de Maisse, Conseiller du Roy en ses conseils et d'État et privé et son ambassadeur à Venise, par laquelle ils remontroient que Mathurin Cochelin, en haine de ce que ledit Boylesve lui auroit fait faire son procès extraordinairement, par ordonnance de ladite cour, pour les concussions et malversations par lui commises en son office de substitut du procureur général du Roy audit siège présidial d'Angers, auroit composé un libelle diffamatoire en forme de factum de son procès contre l'honneur de leur famille et l'auroit fait publier et imprimer en

Digitized by Google

divers lieux, requéroit qu'il plut à ladite cour leur en adjuger reparation honorable et ordonner que ledit libelle seroit brûlé en présence dudit Cochelin, comme faux et calomnieux et qu'il fut condamné les reconnoître gens de bien et nés de noble et ancienne extraction. Ledit libelle intitulé factum...

Le contrat de mariage d'Estienne Boylesve vivant chevalier et prevot de Paris, et de Damoiselle Marguerite de la Guesle, de l'an 1225; les partages dudit Étienne avec Geoffroy et Robert, ses frères, de l'an 1228; autre contrat de mariage de Fouquet Boylesve, escuier, et de Damoiselle Julienne de Chazé, sa femme, de l'an 1258; transaction en latin faite entre Adam Boylesve, clerc, Eude Le Notonnier, clerc, mari de Marie Boylesve et Jehan de Thouarcé, mari de Pétronille Boylesve, sa femme, enfans et héritiers de deffunct Geoffroy Boylesve et Pétronille de Beaupréau, sa femme, touchant les biens de leur succession du mois de février 1274; le contrat de mariage de Jehan Boylesve et de Demoiselle Andrée Briçonnet, du 3 mai 1360; le testament dudit Jehan Boylesve, du mois d'avril 1396; autres partages de Pierre et Guillaume Boylesve, du dernier jour d'avril 1403; deux contrats de mariage de Pierre et de Jehan Boylesve, des 27 janvier 1414 et 19 juillet 1444; le contrat de mariage de Marin Boylesve, Seigneur de la Brisarderie, du 6 février 1510; partage de Charles et François Boylesve, du 28 juin 1571, et des dits Hurault, Renée et Estienne Boylesve, de l'an 1579; la requeste dudit Cochelin, contenante sa déclaration, du 5 décembre 1587, signifiée au procureur desdits Prioulleau, Boylesve et de la Marqueraye, mise au sac de l'ordonnance de ladite cour; les conclusions du procureur général du Roy et tout considéré, la cour a ordonné et ordonne que ledit factum sera lacéré et supprimé, condamne ledit Cochelin en 100 livres parisis d'amende, moitié au Roy, et l'autre moitié aux partyes, luy a fait et fait inhibition et deffences de plus tomber en pareille faute sur telles peines qu'au cas appartiendra. Fait au Parlement, le 10e jour de décembre mil cinq cent quatre-vingt-sept.

Du Tillet. (Collation faite.)

Original en parchemin.

Il est à remarquer que, dans cet arrêt qui reconnaît, sur titres spécifiés, la noblesse ancienne et la filiation de la famille des Boylesve, le titre d'Écuyer n'est donné qu'à un

Digitized by Google

seul des demandeurs, à Étienne, Seigneur d'Auvers, représentant l'aîné; les autres sont qualifiés simplement de Maîtres, parce qu'ils étaient de judicature. On voit donc qu'à cette époque et dans les actes les plus importants, la qualification de Noble homme ou d'Écuyer était souvent omise; doit-on s'étonner, après cela, si elle ne se trouve pas dans quelques actes notariés de peu d'importance?

Michel Boylesve, Chevalier, Seigneur des Gaudrés et d'Auvers fut maintenu dans son ancienne noblesse par Claude Barbe, Écuyer, Sieur de la Forterye, en 1635.

*Chartrier de Boylesve et titres d'Achon*, 1635. — Inventaire des titres justificatifs de la noblesse de Messire Michel Boylesve, Chevalier, Sieur des Gaudrais et d'Auvers, demeurant paroisse de Govist, élection de la Flèche, qu'il produit par devers Monsieur de la Forterye, commissaire en cette partie.

La première est un testament de Jean Boylesve, Chevalier, estant sur le poinct de partir pour aller en Hongrie, contre les Sarrazins et infidelles, daté du mois d'avril après Pasques 1396.

La seconde est un contract de mariage de Pierre Boylesve, Escuyer, Capitaine du chasteau de Mun-sur-Loire, pour Monseigneur le duc d'Orléans, fils aisné de deffunct Messire Jean Boylesve, Chevalier, premier maistre d'hôtel de deffunct Monseigneur d'Orléans, passé devant de la Cour, notaire à Baugé, le 25 janvier 1414.

La troisiesme est un acte portant que M. le duc de Bedefort et d'Anjou, Comte du Maine, de Richemont, de Candal et de Harcour, auroit remis la rançon de Messire Pierre Boylesve, Chevalier, pris prisonnier de guerre par ceulx de la garnison de Sainte-Suzanne, donné à Paris, le 4 avril 1431.

La quatriesme est un passeport d'Émont, comte d'Orset, de Mortain et de Harcour, gouverneur et capitaine général pour le Roy en pays d'Anjou et du Mayne, donné à Messire Pierre Boylesve, pour luy, ung gentilhomme, un homme, six femmes, dames, damoiselles et un page, faict et expédié à Mayenne, le 27 may 1443.

Contract de mariage passé devant du Vau, notaire à Angers, le 10 juillet 1444, d'entre Jean Boylesve, Escuyer, Seigneur

Digitized by Google

de Grandchamp, fils aisné de Messire Pierre Boylesve, vivant Chevalier, Capitaine du chasteau de Mun, et Demoiselle Anne Danon.

Sentence du siège de l'élection d'Angers, du 20 octobre 1447, portant que Jean Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Bourelière est deschargé de la taxe des francs fiefs faicte sur ses biens, à raison de sa noblesse.

Acte de convocation au ban et arrière ban par le commandement de René, roy de Cicille et duc d'Anjou, portant la comparution dudit Jean Boylesve, daté du 6 novembre 1449.

Contrat de mariage attesté par Gouesnon, notaire, le 16 février 1510, entre Marin Boylesve, fils puisné dudit deffunt Jean Boylesve et de Damoiselle Simonne Quantin.

Sentence rendue par le prévost de Paris, l'an 1368, le 4 des Ides de novembre du règne de Charles-Quint, entre Jean Boylesve et Hugues de la Guesle, Escuyers.

Lettres de provision de noble Maurice Boylesve, d'un office de Conseiller en la court du parlement de Bretagne, soubz Henri III, Roy de France et de Pologne, du 12e jour de mars 1577.

Provisions de Messire Michel Boylesve, dudit office de Conseiller au parlement de Bretagne, sur la démission dudit Michel Boylesve, son père, du 27 février 1609.

Acte du trésorier général des finances de Bretagne, portant son consentement à l'entérinement desdites lettres de provision, avec mandement au receveur payeur de ladite cour de luy payer chacun an ses gages du mois de mars 1609.

Arrest de la cour du parlement de Paris, du 10 décembre 1587, Maurice Boylesve, Escuyer; Messire André Hurault, Conseiller d'Estat et privé, ambassadeur à Venise.

Commission du Roy, chef et souverain de l'ordre de Saint-Michel, contenant élection de Michel de Boylesve, sieur des Gaudrais, gentilhomme de la chambre du Roy pour estre associé en la compagnie dudit ordre de Saint-Michel, avec addresse à Monsieur de Blainville, pour luy bailler le collier de l'ordre et prendre le serment du 4e avril 1621.

Lettre de Sa Majesté, suscritte à Monsieur de Gauderais, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, souscripte Louis et, plus bas, Boullard, à Paris, le 4 avril 1621, portant l'envoi du collier dudit ordre Saint-Michel.

Acte de présentation dudit collier, faicte audit sieur des

Digitized by Google

Gauderais par ledit sieur de Blainville, suivant le commandement du Roy, avec prestation de serment à Paris, le 23 février 1622.

Partages entre ledit sieur Boylesve de Gauderais, fils aisné, de M. Me Maurice Boylesve et M. Me François Boylesve, maistre des comptes en la Chambre des comptes de Bretagne, du 12 juillet 1630.

Acte devant le sénéchal d'Anjou, du 13 février 1634, concernant les partages d'entre lesdits sieurs Boylesve et ses cohéritiers au noble.

Transaction, en conséquence dudit acte du 14e février 1634, par laquelle appert que ledit Messire Michel Boylesve auroit fait partage noblement, comme fils aisné et principal héritier, à ses puisnés.

Arrest du parlement de Paris, rendu entre Mathurin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurouzière, fils aisné et principal heritier de deffunct Messire Marin Boylesve, Chevalier et autres, portant qu'il seroit procédé entre eux au partage de la succession dudit deffunct Mre Marin Boylesve, comme on a accoustumé de partager les successions nobles en la coustume d'Anjou.

Partages de la succession de defunct Marin Boylesve, Escuier, Sieur de la Brizarderie, faictz par Charles Boylesve, Escuyer, Sieur des Roches, fils aisné et principal héritier dudit Sieur de la Brizarderie et don en plaine propriété à François Boylesve, Escuyer, Sieur de la Brizarderie, son frère puisné, du 28 juin 1571.

Et une sentence rendue sur pièces veues au siège de La Flèche, le 10 juillet 1635, portant que lesdits Sieurs des Gauderays et d'Auvers seront, comme il avoit esté par le passé, exempts et privilèges attribués à la noblesse.

Grosse originale et copie collationnée en papier.

Cet inventaire de pièces fournies à M. de la Forterye est de la plus grande importance, car il mentionne un grand nombre de pièces anciennes, déjà citées dans l'arrêt de 1587, et qui ne figureront plus dans les maintenues postérieures. En effet, les Boylesve, comme une foule d'autres gentilshommes, se contenteront désormais de fournir les cent ans de preuves exigées par les édits du Roi. Commen-

Digitized by Google

çant leur filiation à l'année 1562, époque où François Boylesve fut nommé échevin de la ville d'Angers, ils laisseront croire et diront même que leur noblesse est « de mairerie », comme on le trouve indiqué au volume 439 du cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale. Ils étaient maintenus, peu leur importait comment !

*Chartrier de Boylesve et titres d'Achon,* 1641. — Antoine Belot, conseiller du Roy, trésorier général de France en la généralité de Touraine, commissaire député par Sa Majesté pour sa levée des deniers d'emprunt, taxes d'aises et subsistances en la ville d'Angers, scavoir faisons que veue la requeste à nous presentée par Mathurin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, Conseiller au présidial de cette ville, contenant qu'encores qu'il soit gentihomme et que ses ancêtres ayent esté, pour recompense de leurs services, qualifiés de tiltre de chevalier et conseiller d'État, avec permission de mettre dans l'escu et blason de leurs armes deux ou trois fleurs de lys d'or en chef, par lettres patentes vérifiées en la Chambre des comptes et cour des aydes, et que, par arrest de la cour du parlement de Paris, ladicte quallité d'Escuyer luy aye esté confirmée en ce qu'elle luy auroit adjugé comme aisné, les deux tiers des biens à luy escheus, dont ses coheritiers s'étoient emparés pendant son bas âge, neantmoins les députés de la paroisse Saint-Michel, où il demeure, l'ont compris et employé dans le roolle qu'ils ont fait des habitans de ladite paroisse, comme s'il étoit contribuable aux taxes desdites aides, emprunts et subsistances, ce qu'ils n'ont peu ne deu faire ; Nous requerant, attendu sa quallité, le voulloir descharger desdites taxes et ordonner qu'il sera rayé desdits roolles. Veu aussi les lettres patentes données à Paris le 19e de may 1597, signées Henry, et sur le repply, Pottier, et scellées, registrées en la chambre des comptes et cour des aydes, le 4e novembre et 10 décembre audit an. Autres lettres patentes du mois de janvier 1598, portant comme il auroit pleu à Sa Majesté lors régnante, donner à Marin de Boylesve, Escuier, son père, le tiltre de Chevalier, avec permission de mettre dans l'écusson de ses armes deux ou trois fleurs de lys d'or en chef, et mandement au gouverneur de cette province d'Angers, de luy donner

Digitized by Google

l'espée et accolade de chevalier et ceinq militaire et iceluy admis au rang et nombre des Chevaliers. Autres lettres du sieur de la Rochepot, lors gouverneur en ladicte province, du 3e août, portant comme il avoit donné ladite espée et accolade et seing militaire audit sieur Boylesve, ainsi qu'il luy estoit mandé par les dittes lettres. Autres lettres du dernier avril 1598, signées Henry et, plus bas, Pottier, par lesquelles Sa Majesté, reconnaissant la fidélité dudit sieur Boylesve, l'auroit retenu pour l'un de ses Conseillers d'Estat. Arrest de vériffication de la cour des aydes, du 12 décembre, audit an signé Bernard. Enrégistrement desdittes lettres, pour jouir de l'effet d'icelles. Autre arrest de la cour de parlement de Paris, du 3e mars 1635, donné entre ledit sieur de la Marouzière et ses coheritiers, par lequel elle auroit ordonné que les biens de son deffunct père seroient partagé noblement, suivant la coustume des lieux, pour luy en estre délivrés les deux tiers comme aisné. Nous, octroyant acte audit Boylesve, sieur de la Maurouzière, de la représentation des pièces cy-dessus, ordonnons qu'il jouira des privilèges attribués aux gentilshommes de ce royaume et, en ce faisant, qu'il demeure deschargé de la contribution des taxes d'aises, emprunts et subsistances par nous faicte sur les habitans de ladicte ville et fauxbourgs, et qu'il sera rayé du roolle de laditte paroisse de Saint-Michel-du-Tertre. Donné à Angers, le 16e may 1641.

BELOT. (Scellé.)

Par mondit sieur Brethe.

Original en parchemin et copie collationnée à l'original, « ce fait rendu par les notaires du Roy sousbsignés. Angers, le 30 et dernier juin 1641 ».

J. BOMMIER. SEREZIN.

On voit par ce qui précède, que Mathurin Boylesve, pour être déchargé, produisit simplement les lettres de chevalerie données à son père en 1597, sans avoir besoin de remonter plus haut.

Le 21 février 1665, Michel Boylesve, sieur de la Galaisière, fut maintenu dans sa noblesse de race par arrêt de la cour des Aydes.

Digitized by Google

*Bibliothèque nationale. Cabinet d'Hozier, vol. 51, n° 21.* — Extrait des registres de la cour des aydes. Entre le procureur général du Roy, poursuitte et dilligence de maistre Thomas Bousseau, chargé de l'exécution des déclarations de Sa Majesté, des huit febvrier 1661 et 22 juin 1664, demandeur au fin de l'arrest en forme de commission, du 23 juillet 1664, à ce que le deffendeur cy-après nommé fust tenu d'aporter au greffe de ladicte cour les lettres et titres en vertu desquelles il prend la quallité d'Escuyer, d'une part, et Michel Boylesve, Sieur de la Galezière, deffendeur, d'autre part, veu par la cour lesdites déclarations du Roy, ladite commission dudit jour, 23e juillet 1664. L'exploit de signification contenant commandement et assignation donnée en la cour audit Boilesve, le 24e jour de novembre dernier, production dudit Boylesve, acte de désistement dudit Bousseau, signiffiée au procureur dudit Boilesve, le 24e janvier 1665, production nouvelle dudit Boylesve, reçue suivant la requeste du 14e février dernier, forclusion de fournir de contredits contre ladite production nouvelle, conclusions du procureur général du Roy et tout considéré, la cour faisant droit sur l'instance, a renvoyé et renvoye ledit Michel Boylesve, Sieur de la Galezière, de l'assignation à luy donnée à la requeste du procureur général du Roy, poursuitte et dilligence dudit Bousseau. Ce faisant, a déclaré et déclare ledit Boylesve noble et issu de noble race et lignée, pour jouir, par luy et sa posteritté née et à naistre en loyal mariage, des privileiges atribuez aux nobles du royaume, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront actes desrogeants à noblesse et sans despens de l'instance. Prononcé le 21e jour de febvrier 1665. (*Signé*) Ollivier. Et ensuitte est escrit :

Le 23 febvrier 1665 fut le present signifié et baillé copie à Maistre de Benoist, procureur de Maistre Thomas Bousseau, partye adverse, par moy, huissier de ladite cour, soubsigné. (*Signé*) H. Maury.

Collationné la présente copie sur une grosse en parchemin, signée ainsy que dit est et à une des marges de laquelle est escrit, paraffé *ne varietur*, Voisin de la Noiraye, à nous representée et ce fait rendue après la collation faite par nous, notaire royaux à Angers, soubzsignés ce jourd'hui 14e février 1702. (*Signé*) Guesdon, notaire royal. A. Gasnier.

Copie sur papier.

Digitized by Google

Dans cette maintenue, obtenue contradictoirement, on voit qu'il n'est encore nullement question de noblesse d'échevinage, puisque la cour reconnaît que Michel Boylesve était « noble et issu de noble race et lignée ».

Le 7 juin 1667, Louis Boylesve, sieur de la Gillière, produisit ses titres et fut maintenu dans sa noblesse par M. Voisin de la Noiraye, Intendant de Touraine.

*Chartrier de Boylesve.* — Inventaire des titres de noblesse que Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière et du Plantys, Conseiller du Roy en ses conseils, président au siège présidial d'Angers et cy-devant Lieutenant général au même siège, tant pour luy que pour Henry Boylesve, Escuyer, Sieur de la Morinière, Charles Boylesve, Escuyer, Sieur des Aulnays, Conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, ses frères, et pour Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils et Lieutenant général au siège présidial d'Angers, Jacques Boylesve, Escuyer, Sieur du Plantys, ses enfans; Charles Boylesve, Escuyer, Sieur des Aulnays, fils dudit Charles, Conseiller au parlement de Bretagne, tous demeurans en la ville d'Angers, met et produit devant vous, Monseigneur Voysin, Chevalier, Sieur de la Noiraye, Conseiller du Roy en tous ses conseils, Me des requêtes ordinaire de son hostel, commissaire départy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté ès provinces de Touraine, Anjou et Maine, pour satisfaire à l'arrêt du conseil du 22 mars 1666 et à votre ordonnance en conséquance à eux signifiée à la requeste de Me Jean de Laspeyre, chargé de la recherche des usurpateurs de noblesse, avec assignation pour representer devant vous, Monseigneur, les titres en vertu desquels ils prennent la qualité d'Escuyer.

*Premièrement.* — Produit le blazon des armes de la maison qui sont *d'azur à trois sautoirs d'or, deux en chef et l'autre en pointe*, au bas duquel est l'arbre généalogique de sa famille et ensuite un certificat portant qu'il ne connoist autres personnes de son nom et armes que ceux y contenus. Cotté.

A.

Digitized by Google

Pour faire voir que François Boylesve a esté eschevin de la ville d'Angers, produit deux pièces en papier [1].

La première, du 26 juin 1562, est copie d'une lettre écrite à Mrs les maire, eschevins et conseillers de la ville d'Angers, par Monseigneur le duc de Montpensier, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays d'Anjou et du Maine, par laquelle pour les choses y contenues, il les prie de pourvoir Me François Boylesve d'un estat et office d'Eschevin de la ville d'Angers, ladite copie signée Le Poictevin.

La seconde, du 7 juillet 1562, est un extrait du greffe de la ville et mairie d'Angers portant la nomination, eslection dudit François Boylesve en ladicte charge d'Eschevin et conseiller perpétuel fait en l'hotel commun de ladite ville. Ledit extrait signé Le Poictevin. Lesdites deux pièces attachées ensemble et cottées. B.

Pour faire voir que Charles Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière, Conseiller du Roy au parlement de Bretagne étoit fils de François Boylesve, vivant Sieur de la Brizardière, Conseiller du Roy, Lieutenant en la prévosté, ville et quinte d'Angers, et de Dlle Philippe Prioulleau, dame de la Brizardière, et qu'il avoit épousé Dlle Marie Nicolas, produit cinq pièces.

La première, en papier, du 19 novembre 1594, est un contrat de mariage fait entre Noble homme Charles Boylesve, Sieur de la Gillière, Conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, fils de Noble homme François Boylesve, vivant Sieur de la Brizardière, Conseiller du Roy, Lieutenant en la prévosté, ville et quinte d'Angers et de Dlle Philippe Prioulleau, dame de la Brisardière, d'une part, et Dlle Marie

[1] On lit en note d'une écriture du XVIIIe siècle : Les titres qui prouvent l'ancienne noblesse d'extraction de nom et d'armes de la maison de Boylesve et qui sont référés dans le vu de l'arrêt du parlement de 1587 avoient été soustraits par les ennemis de la maison, cet arrêt même étoit alors ignoré de cette branche. Il étoit plus que suffisant pour obtenir la décharge du commissaire, mais la preuve que François Boylesve, qu'on dit icy avoir été nommé échevin de la ville d'Angers, n'avoit pas besoin de la noblesse que donnoient alors les places municipales, c'est qu'il y est qualifié d'Ecuyer et ne fit point sa déclaration à un greffe des différentes juridictions, de prétendre jouir de cette noblesse, ce que ont constamment fait tous les chefs de famille qui les ont recherchées et que n'ont jamais pratiqué les nobles qui, en différents temps et très souvent, ont accepté ces places.



Digitized by Google

Nicolas, fille de deffunt Noble personne René Nicolas et dame Blouin, vivant Sieur et D^e de la Thomasserie et de la Guérinière, d'autre ; auquel contract estoient présents scavoir pour ledit futur, ladite Prioulleau, dame de la Brisardière, sa mère, Noble homme Maurice Boylesve, Sieur de la Brisardière, Conseiller du Roi en sa cour de parlement de Bretagne, Marin Boylesve, Sieur de la Maurousière, Lieutenant général d'Anjou, ses frères, et de la part de ladite future, dudit Sieur de la Morousière, Lieutenant général, mari de D^lle Renée Nicolas, sœur aisnée de la future. Ledit contract passé devant Jean Bardin, notaire royal à Angers, signé Bardin.

La seconde, en parchemin, du 14 may 1593, sont les lettres de provision de la charge de Conseiller au parlement de Bretagne, signées, sur le reply, par le Roy, Combault, et scellées du grand sceau de cire jaune, données à Mante en faveur dudit Charles Boylesve et, à costé, est l'acte de sa reception en ladite charge du premier mars 1593, signé Courcolle.

La troisiesme, aussy en parchemin, du 16 septembre 1594, signée par le Roy en son conseil, Dreux, sont des lettres de surannation obtenues par ledit Charles Boylesve, Escuyer, pour se faire recevoir en ladicte charge de Conseiller au parlement de Bretagne.

La quatriesme, aussy en parchemin, du 13 mars 1595, est une attache du bureau des finances de Bretagne, obtenue par ledit Charles Boylesve sur lesdittes lettres, signée Cornullier.

La cinquiesme, aussy en parchemin, du 22 décembre 1618, sont les lettres d'honneur obtenues par ledit Charles Boylesve, après avoir exercé ladite charge de Conseiller au parlement de Bretagne l'espace de 24 ans. Lesdittes lettres signées Louis et, plus bas, par le Roy, de Lomenie et scellées du grand sceau de cire jaune et, à costé, est l'acte de registrement desdittes lettres au parlement de Rennes, du 21 février 1619, signé Monneraye. Lesdittes cinq pièces attachées ensemble et cottées. C.

Pour faire voir que Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière, estoit fils dudit deffunt Charles Boylesve, vivant Escuyer, sieur dudit lieu de la Gillière et de ladite D^lle Marie Nicolas et qu'il a épousé D^lle Perrine Born, produit trois pièces.

La première, en papier, du 22 janvier 1628, est un contrat de mariage passé devant Serezin, notaire royal à Angers, fait

Digitized by Google

entre M. Me Louis Boylesve, Escuyer, sieur de la Gillière, Conseiller du Roy, Lieutenant particulier, assesseur civil et criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Anjou, fils de M. Me Charles Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière, Conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, et de Dlle Marie Nicollas, d'une part, et Dlle Perrine Born, fille de Noble homme Jacques Born, Sieur des Noullis, Conseiller du Roy, receveur général des traites et impositions foraines d'Anjou, et de Dlle Anne Porcé, d'autre, ledit contrat signé dudit Serezin.

La deuxiesme, aussy en papier, du 10 novembre 1643, sont les lots et partages des biens et successions de deffunt Me Charles Boylesve, vivant sieur de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils et doyen du parlement de Bretagne, et de dame Marie Nicolas, son espouse, que Louis Boylesve, Escuyer, Sieur du Planty, Conseiller du Roy, Lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers, fils aisné et principal héritier et noble desdits deffunts Sieur et Dame de la Gillière, par lequel il donne en propriété à Mre Gabriel Boylesve, Conseiller du Roy en son parlement de Bretagne et abbé de Saint-Aubin-des-Bois, Claude Boylesve, Escuyer, Sieur de la Guérinière, Conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, Henry Boylesve, Escuyer Sieur de la Mauricière, Me Charles Boylesve, Escuyer, Sieur des Aulnays, Conseiller du Roy en son parlement de Bretagne et M. Me François Grimaudet, Sieur de la Croiserie, Conseiller du Roy audit parlement de Bretagne, mary de dame Geneviève Boylesve, ses frères et sœur puisnés, pour leur tiers et partage des biens desdites successions, les choses y contenues. Ledit partage fait devant Guillaume Mesnager, Conseiller du Roy, Lieutenant particulier au siège d'Angers. Signé Marest, greffier.

Le troisiesme, en parchemin, du 5 mars 1652, signée Louis et, plus bas, par le Roy, Phelypeaux, et scellée du grand sceau de cire jaune, sont les lettres de provision données et octroyées à Me Louis Boylesve, Conseiller du Roy et Lieutenant général au siège présidial d'Angers de la charge de Conseiller au conseil de Sa Majesté, d'Estat et privé et finances, et à costé est l'acte de prestation de serment fait par ledit Boylesve, dudit office ès-mains de Mgr Mollé, chevallier, garde des sceaux de France et premier président au

Digitized by Google

parlement de Paris, ledit acte signé de Mons. Lesdittes trois pièces attachées ensemble et cottées. D.

Pour faire voir que Charles Boylesve, Escuyer, Sieur des Aulnays, Conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, est fils dudit Charles Boylesve, Escuyer, vivant aussi Conseiller audit parlement et de deffunte dame Marie Nicolas, lequel a épousé D^lle^ Renée Gandon, produit trois pièces.

La première, en papier, du 8 février 1640, est le contrat de mariage dudit Charles Boylesve, Escuyer, Sieur des Aulnays, fils de M^re^ Charles Boylesve, Sieur de la Gillière, Conseiller et doyen du parlement de Bretagne, et de deffunte dame Marie Nicolas, avec D^lle^ Renée Gandon, fille de deffunt Noble homme Simon Gandon, vivant Sieur de Lestang, et de Dame Anne Mondières, auquel contrat de mariage étoient présents et consentants ledit Charles Boylesve, père du futur, M^e^ François Grimaudet, Sieur de la Croisière, Conseiller du Roy audit parlement de Bretagne, beau-frère dudit futur, M. M^e^ Louis Boylesve, Conseiller du Roy, Lieutenant général de Monsieur le Sénéchal d'Anjou, frère dudit futur, Henry Boylesve, Escuyer, Sieur de la Mauricière, aussy son frère, et Mathurin Boylesve, Escuyer, Sieur de la Maurousière, son cousin-germain et autres parents et amis du futur. Ledit contrat de mariage passé devant Serezin, notaire royal à Angers. Signé Guyet, garde nottes dudit Serezin.

P. DE FARCY.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

# PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

*(suite)*

## IX

**Le commerce de Tours en 1801. — État de la ville. — Translation des restes de Descartes et du général Meusnier.**

Au mois de janvier 1801, le préfet d'Indre-et-Loire, M. de Pommereul, demanda l'avis de Jean Bruley à propos d'une pétition des boutiquiers de Tours réclamant la suppression des foires de leur ville.

Voici quelques extraits de ce rapport rédigé le jour même, en quelques heures. Le temps écoulé depuis cette époque n'a rien fait perdre à ce travail de l'intérêt historique qu'il présentait alors et dont la portée ne s'arrête pas à la Touraine.

« J'étais, dit-il, fort jeune et d'ailleurs absent de Tours lorsque les deux foires y ont été rétablies, vers l'année 1778. Il me serait difficile de rendre compte des circonstances qui en ont préparé et décidé le retour. Il paraît que ces foires qui, anciennement, avaient été fondées avec de grandes franchises à l'effet de donner de l'essor au commerce de Tours, furent suspendues au siècle dernier, à l'époque d'une maladie contagieuse dont on voulait arrêter la communication. Depuis, ces foires n'avaient point été rétablies, et telle a été peut-être la cause première de la décadence du commerce de cette ville.

« Le malheur de toute innovation est d'éprouver des résistances : lorsqu'il a été question de faire revivre les foires

Digitized by Google

dont il s'agit il n'a fallu rien moins, pour y parvenir, que l'activité infatigable du maire de Tours et la protection soutenue des chefs de la province secondés par plusieurs personnes influentes au Conseil d'État. On avait à surmonter l'envie, la routine ; à dissiper des alarmes chimériques et, par-dessus tout, à vaincre les fermiers du fisc qui, dans ces franchises, ne voyaient que la perte de quelques produits de douane.

« C'est ainsi que l'éclairage des rues de Tours, qui date de la même époque, éprouva de violentes contradictions de la part des corporations judiciaires et notamment de la part des chapitres de la ville qui prétendirent, dans les mémoires imprimés, que la lumière nuisait à leurs privilèges. Une semblable protestation eût été plus fondée dans la bouche des voleurs.

« C'est ainsi que le système décimal, si heureusement appliqué à la mesure du temps, de l'espace, de la matière, éprouve et éprouvera longtemps une résistance opiniâtre.

« La Révolution, il est vrai, en supprimant le système odieux des exceptions et des privilèges, a annulé les franchises qui faisaient le principal objet des foires de Tours ; mais ne reste-t-il pas à ces foires assez d'avantages d'un autre genre pour que l'on ne doive pas en demander si légèrement l'abolition.

« Les marchands détailleurs paraissent les seuls intéressés à la suppression des foires, et cependant il n'est pas même prouvé qu'il en soit ainsi. En effet, presque tous les habitants de Tours, commerçants ou autres, sont propriétaires. Les marchands détailleurs participent donc, comme tous les autres citoyens, aux principaux avantages des foires qui sont :

« 1° Une location assurée et plus avantageuse des maisons ;

« 2° Une consommation et un débouché plus étendus des productions industrielles et rurales ;

Digitized by Google

« 3° Une diminution importante des charges communales par la location des échoppes et l'amélioration des produits de l'octroi ;

« 4° Une plus grande affluence de personnes étrangères à la ville, qui toutes y font de la consommation, y vivifient de mille manières l'industrie et y laissent de l'argent.

« Tout cela, sans tenir compte des assurances que ces réunions périodiques occasionnent, et cette considération n'est pas à dédaigner.

« On peut demander aux pétitionnaires : De quoi vous plaignez-vous le plus? Est-ce de la concurrence des marchands étrangers ou de la baisse que ceux-ci établissent dans le prix des marchandises?

« Il paraît difficile de prouver que le surcroît de quelques marchands forains soit très préjudiciable aux marchands domiciliés, quand personne n'ignore que l'affluence des acheteurs est proportionnellement plus forte que celle des vendeurs.

« C'est donc dans la modicité du bénéfice dont se contentent les forains que se trouve le principal grief. Or, c'est là précisément la plus importante considération en faveur de la conservation des foires. Ne serait-ce pas dans l'hypothèse contraire qu'il faudrait éloigner des étrangers assez habiles pour fasciner les yeux des bons habitants de Tours en leur vendant leurs marchandises au-dessus du cours ordinaire?

« En attendant que les pétitionnaires reprochent effectivement aux marchands forains de donner leurs marchandises à trop bas prix, on leur dira que les marchands résidants peuvent, concurremment avec les autres, s'établir aux foires et qu'ils gagneront sur eux tous les frais, les détériorations et les risques auxquels les assujettit nécessairement le transport continuel de leurs marchandises. A égalité des prix de vente, voilà déjà les domiciliés assurés d'un bénéfice supérieur à celui de leurs concurrents. Qui

Digitized by Google

les empêche, dans une circonstance où il est si avantageux d'attirer la foule des acheteurs et d'augmenter ses relations commerciales, de se contenter d'un profit tellement modéré que les étrangers ne puissent rivaliser avec eux ? Alors la ville, sans perdre aucun des avantages que ses foires lui procurent, n'éprouvera aucun des inconvénients qu'on leur reproche.

« Une considération sur laquelle les pétitionnaires insistent probablement le plus est l'appauvrissement du département par la disparition successive du numéraire. Cette objection est sans doute la plus forte et peut-être la seule raisonnable que l'on puisse faire contre les foires. Mais il s'agit d'examiner si elle mérite toute l'importance que l'on pourrait y mettre.

« Déjà il a été remarqué que les marchands forains savent se contenter d'un bénéfice très modéré. Si l'on fait état de la dépense qu'eux et leurs chevaux sont obligés de faire pendant la durée des foires, on trouvera peut-être que leur profit, en définitif, se réduit à fort peu de chose. Il existe cependant ce profit, puisque les vendeurs reviennent.

« C'est donc uniquement au profit net des marchands qu'il faut réduire la perte que fait le département. Or, il s'agit d'examiner si cette perte, qui est déjà plus que balancée par les avantages dont on a parlé plus haut, n'est pas encore neutralisée par les nouvelles branches de commerce et d'industrie que les foires tendent évidemment à fixer à Tours.

« Peut-être objectera-t-on que les foires, en excitant la curiosité et les goûts des personnes qui les fréquentent, font faire en peu de jours les achats nécessaires aux besoins de l'année entière, ce qui prive les marchands sédentaires, qui supportent et patentes et loyers onéreux et charges municipales, du débit journalier de leurs marchandises. Mais on a déjà observé que les marchands sédentaires peuvent profiter, comme les forains, des avantages qu'offrent

Digitized by Google

les foires. On peut ajouter que la multiplicité des ventes multiplie les achats, de la même manière à peu près que l'abondance des denrées de tout genre s'accroît en proportion de la consommation.

« La ville de Paris offre à cet égard l'exemple le plus frappant qu'on puisse donner. Nulle part les consommateurs ne sont en aussi grand nombre, ni les denrées si abondantes et à meilleur marché.

« Tours même peut encore servir à démontrer cette vérité. Quand les riches abbayes et les nombreux chapitres, quand les chefs de la province, quand une multitude d'étrangers s'y livraient sans contrainte à tous leurs goûts de dépense, les marchés de la ville étaient abondamment approvisionnés. Ils sont dépourvus de presque tout aujourd'hui que la consommation est généralement restreinte au strict nécessaire. Il en est des jouissances du luxe et de la mode comme de celles de la table : la mesure en est moins dans le besoin réel que dans la fantaisie et dans la bourse du consommateur.

« Pour que le commerce de détail fût fondé à se plaindre des foires, il faudrait qu'il démontrât qu'il a eu constamment à en souffrir. Or, il est permis de douter de cette preuve, puisque le nombre des marchands détaillants n'a cessé d'augmenter depuis le rétablissement des foires, jusqu'en 1790. On peut en juger par la quantité des boutiques qui ont été ouvertes dans les différents quartiers de la ville et, par le renchérissement des loyers.

« Peut-être dira-t-on que l'augmentation des commerçants n'est pas toujours une preuve de l'accroissement du commerce? Mais, pour répondre à cette objection, il faudrait pouvoir parcourir les livres des négociants, et peut-être alors ferait-on de curieuses découvertes chez les plaignants eux-mêmes.

« Il a été reconnu que les marchandises se vendent aux foires bien au-dessous du prix auquel les tiennent les

Digitized by Google

marchands résidants. On ne croit pas se tromper en portant cette différence de 10 à 15 pour cent. Voilà donc, en faveur de tous les consommateurs du département, un bénéfice de plus du dixième sur leurs approvisionnements. Tous ces citoyens méritent bien aussi la sollicitude du premier magistrat d'Indre-et-Loire.

« Encore si, en abolissant les foires, les marchands du pays devaient faire seuls les approvisionnements des habitants : mais il n'en serait pas ainsi, on doute même que le sort des marchands résidants en fût meilleur. Il existe, en effet, tant de moyens de tirer de Paris ou d'ailleurs tout ce qui sert à l'embellisement des maisons, à l'habillement et à la parure des personnes, que le plus grand nombre des consommateurs aisés userait de cette facilité, ce qui serait pour le département un préjudice d'une toute autre gravité. Aujourd'hui même, malgré la ressource des foires, combien ne voyons-nous pas de personnes qui font venir de Paris ce qui est nécessaire à leurs besoins!

« Pour finir, admettons que le commerce de détail ait effectivement souffert du rétablissement des foires : nous demanderons si c'est une preuve qu'il en souffrira pareillement à l'avenir. Après un changement aussi étonnant dans les opinions et dans les choses que celui qui s'est opéré en France depuis dix années, on peut bien croire que rien de ce qui a été ne doit être la mesure de ce qui sera et que des combinaisons nouvelles produiront des résultats nouveaux. Si le commerce de détail a réellement perdu, qui nous dira si le marchand grossier, si celui qui s'élève à l'entrepôt, si le commissionnaire n'ont point balancé et au-delà le déficit?

« Si le détailleur de Tours a perdu, n'est-il pas certain au moins que les autres détailleurs du département ont gagné à l'établissement des foires et ont, par contre-coup, fait participer les consommateurs à leurs bénéfices? Qui ne sait, en effet, que le plus grand nombre des marchands

Digitized by Google

dans les bourgs et petites villes n'achètent point leurs marchandises en fabrique et qu'ils les tirent de seconde main? En faisant leurs achats aux foires, ils participent, comme le reste des acheteurs, à la modération de prix établie par les forains.

« Si les détailleurs de Tours perdent, est-ce un motif pour frustrer les propriétaires, les arts et professions d'agrément, les ouvriers de toute espèce, les principaux locataires, les aubergistes, etc., du produit assuré que les foires leur procurent?

« Si les détailleurs de Tours perdent, faut-il pour cela priver la ville du moyen le plus certain qu'elle ait de raviver son commerce, de rétablir toutes ses relations? Faut-il lui ôter le principal agrément dont jouissent ses habitants?

« Si les détailleurs de Tours perdent, est-ce une considération assez puissante pour ravir à tous les habitants du département une institution qui leur plaît et à laquelle ils savent rattacher leurs affaires et leurs intérêts?

« De ce que les foires se tiennent à Tours, s'ensuit-il que l'intérêt de quelques-uns de ses habitants doit être uniquement consulté dans la question présente? Ce n'est pas le Maire de Tours, mais le Préfet d'Indre-et-Loire qui doit la discuter. Or, il serait démontré à celui-ci que Tours éprouve par ses foires un préjudice, que néanmoins elles devraient être maintenues si ce déficit local était racheté par les avantages qu'en retire le département.

« On vote la suppression des foires, et quel temps prend-on pour cela? C'est, après qu'une révolution longue et terrible a brisé tous les liens de la société, en a isolé tous les membres, a fait resserrer le numéraire et a paralysé le plus grand nombre des bras consacrés à l'industrie!

« Ah! loin d'oublier ce qui nous reste des anciennes solennités, cherchons bien plutôt à en créer de nouvelles; tirons de leur retraite les hommes que des dangers et leurs malheurs y ont plongés; dissipons leurs alarmes et faisons

Digitized by Google

leur perdre leurs mélancoliques souvenirs; réveillons en eux le goût de leurs anciennes jouissances ; qu'ils apportent à l'ingénieux artiste, à l'actif commerçant, au laborieux ouvrier le tribut de leurs économies. Ne dirait-on pas qu'on veut ôter aux propriétaires fortunés et aux capitalistes l'occasion d'ouvrir leur bourse et de répandre leur superflu ?

« Le commerce de Tours a eu prodigieusement à souffrir de la Révolution, et cette triste vérité n'est que trop connue ; mais il a cela de commun avec la France entière. Au surplus, les malheurs de cette ville datent de plus loin. L'impolitique suppression des vêtements de soie et l'usage presque général des tentures en papier lui ont porté le coup mortel.

« Loin donc de rechercher la cause du mal où elle n'est pas, sachons la voir où elle est, et que chacun s'efforce de remplacer par de nouvelles branches d'industrie celles qui nous ont échappé. Cessons surtout de nous plaindre des foires qui peuvent devenir l'instrument régénérateur de notre commerce; tirons-en parti et, loin de les décrier, donnons-leur toute l'étendue et toute la célébrité qu'il sera en notre pouvoir de leur procurer.

« Si les pétitionnaires, comme on ne peut en douter, sont animés d'un désir vif de rendre à cette ville l'activité et la splendeur qu'elle eut au commencement du siècle qui vient de s'écouler, que d'objets de restauration et de perfectionnement s'offrent à leur sollicitude !

« Que ne demandent-ils pas la reconstruction de leur pont et du canal de Sainte-Anne[1] ? La ville y trouverait le triple avantage d'être préservée d'un vrai danger dans les

[1] Ce canal, créé par Louis XI, était situé à l'ouest de la ville. Il était destiné à relier le Cher à la Loire et c'est par là qu'arrivaient à Nantes et à Paris les productions du Berry. Le pont qui mettait en communication des deux côtés cessa d'être entretenu et fut détruit malgré les réclamations de la ville de Tours dont les intérêts furent sacrifiés à de misérables combinaisons privées. Le canal, vulgairement nommé Ruau de Sainte-Anne, par où passaient jadis des eaux salutaires, s'obstrua et devint un cloaque infect.

Digitized by Google

grandes crues de la Loire ; de retrouver la communication, si précieuse au commerce, de ce fleuve avec le Cher ; de voir enfin échanger en un canal salubre et vivifiant un vaste terrain fangeux qui répand au loin la contagion et la mort.

« Que ne songent-ils à démontrer au Gouvernement la nécessité d'élever, en amont du pont, un ouvrage avancé dans le lit du fleuve et qui aurait pour objet de rejeter sur la ville le cours de l'eau qui tend constamment vers la rive opposée ! Sans cette précaution les ports et les quais de Tours ne tarderont pas à être entièrement privés d'eau.

« Que ne portent-ils pas leurs regards vers l'hospice des enfants naturels et surtout vers l'hospice immense, dit de la Charité ! Ces maisons, dénuées des biens-fonds qui étaient ci-devant le patrimoine de leurs infortunés habitants, sont depuis plusieurs années dans un état de dénuement déplorable.

« Combien d'autres objets encore méritent la sollicitude des bons citoyens ! Le pavage et le nettoyage des rues ; la police des quais, qui sont encombrés de fumiers et d'immondices ; la fondation de secours à domicile pour faire disparaître l'immorale et honteuse mendicité ; la construction des halles ; l'établissement de casernes pour soulager les habitants du logement des troupes ; la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie à raviver ; des encouragements à donner à tous les citoyens intelligents qui voudront fonder de nouvelles branches d'industrie, en leur procurant du crédit et en leur facilitant le débit de leurs marchandises ; favoriser par tous les moyens possibles le commerce d'entrepôt qui, peut-être, est celui qui convient le mieux au site de Tours ; attirer les artistes en tous genres et se faire un devoir de leur procurer de l'occupation.

« Toutes ces améliorations sont faciles, appréciées par tous les citoyens, et il ne s'agit que de leur donner l'impulsion pour qu'elles s'opèrent. N'est-il pas étonnant qu'on ne

Digitized by Google

trouve à Tours ni marbrier, ni sculpteur, ni graveur, ni imprimeur en taille-douce et pas même un dentiste !

« Pourquoi ne pas engager les pères de famille à sortir de l'insouciance coupable où la plupart sont plongés sur l'éducation de leurs enfants ? Est-il si difficile de les éclairer sur les avantages inappréciables que leur offre une école centrale, dont l'éducation est libérale, gratuite, dirigée par des professeurs recommandables et qui cependant est peu fréquentée ?

« On ne peut se flatter de raviver le commerce de Tours et de donner à cette ville l'activité et l'aisance, qu'il est si important de lui procurer, qu'autant qu'il y aura union, unanimité d'efforts et bienveillance réciproque. Pressons, conjurons tous nos concitoyens, au nom de leur propre intérêt, de se dépouiller du triste esprit de parti qui ne tend qu'à les isoler et à les rendre malheureux. Dans le temps pénible des discordes civiles, la haine, l'emportement et tous les écarts auxquels n'entraînent que trop les passions violentes, peuvent égarer les âmes fortes et troubler la société ; mais lorsque le calme est revenu, lorsqu'on a le bonheur de posséder un gouvernement réparateur et juste, le ressentiment et toutes les petites passions haineuses ne sont plus que le partage des êtres faibles qui n'ont ni la générosité d'oublier les torts, ni le courage de s'en venger.

« Peut-on douter qu'un des grands moyens de restauration que doit éprouver la ville de Tours sera dans l'affluence des étrangers qui, à la paix, y apporteront leur or et leur industrie ! L'orage qui a changé la face de la France a cessé de gronder sur nos têtes, et d'autres contrées sont menacées de son explosion. Soyons assurés que, sous peu, l'Europe nous dédommagera avec usure des pertes que l'émigration a fait subir à la France et qu'un nombre incalculable de capitalistes, de chefs d'ateliers et d'amis de la liberté se répandra sur le territoire de la grande république. Heureuses alors les cités qui, par leur bonne police, leurs

Digitized by Google

arts, l'union des habitants et par les agréments qu'elles offriront à ces nouveaux hôtes, sauront les fixer dans leur sein ! »

L'avenir justifia ces prévisions et la ville de Tours fut une de celles où les étrangers vinrent résider de préférence.

Les lumineuses observations de Jean Bruley eurent l'avantage de fixer les irrésolutions du Préfet d'Indre-et-Loire, et Tours lui dut de conserver ses foires qui n'ont point cessé depuis lors d'ajouter à sa prospérité.

Parmi les nombreuses affaires dont Jean Bruley eut à s'occuper particulièrement comme président du Conseil général, il faut citer la réclamation des restes de Descartes[1] et de ceux du général Meusnier[2], demande formée sur son iniative. Le ministre Chaptal s'opposait à la réalisation de ce vœu, disant que les cendres de ces hommes illustres appartenant à la France entière, leur place était plutôt dans un élysée national que dans le jardin d'un musée de province. Jean Bruley réussit cependant en ce qui concerne Meusnier : il obtint que ces restes lui fussent remis le 20 juin 1801 et, dix jours après, il avait la patriotique satisfaction de les restituer à ses concitoyens.

Il leur donna aussi de précieux documents biographiques sur le général, recueillis notamment auprès de Monge, Berthollet, Marescot, Faipoult, Gay-Vernon, etc.

Ces renseignements, nouveaux pour la plupart, permirent de reconstituer la glorieuse carrière de cet homme de guerre et de ce savant lorsque, le 23 septembre 1801, on éleva un monument à sa mémoire au pied de l'arbre de la liberté. Le socle de la colonne devait servir de sarcophage.

En 1835, la *Revue rétrospective* reproduisit le procès-

[1] René Descartes, né à la Haye (Indre-et-Loire) en 1596, mort en 1650, célèbre métaphysicien, mathématicien et physicien.

[2] Meusnier de la Place, officier du génie, né à Tours en 1754, général de division, membre de l'Institut, tué au siège de Cussel, en 1793, auteur de plusieurs découvertes scientifiques.

Digitized by Google

verbal de cette cérémonie. Elle faisait remarquer, non sans mélancolie, que, malgré les beaux discours d'alors, l'arbre de la liberté avait été abattu et que l'urne qu'il ombrageait était allée, oubliée de tous, dormir dans les caveaux de l'Hôtel de Ville où le hasard venait de la faire découvrir.

Voltaire avait dit dans *Mahomet* : « Trop de respect souvent mène à l'ingratitude. » Tel fut le sort du général Meusnier, puisque ses compatriotes attendirent cinquante années pour lui ériger le piètre monument qui, aujourd'hui, a la prétention de décorer une des places de sa ville natale.

Jean Bruley, écrivant à son ami Riffault, administrateur général des Poudres et Salpêtres, avait dit, le 10 juillet 1801, à propos du rapatriement des cendres du général Meusnier, son compatriote :

« On s'honore soi-même en honorant les hommes de génie, ainsi que ceux qui ont rendu de grands services à leur patrie. Les soins que l'on prend de leur mémoire sont un puissant encouragement pour qui peut se flatter de les imiter. »

Ne dirait-on pas que le Conseil municipal de Tours s'est inspiré de ces patriotiques paroles en donnant le nom de Jean Bruley à l'une des rues de sa ville natale.

---

Digitized by Google

## X

**L'éducation d'un fils. — Le Prytanée de Paris. — Conseils à l'écolier. — Ses études et ses plaisirs. — La santé. — Les arts d'agrément. — Les exercices physiques. — L'enfant devient un homme. — Le choix d'une carrière.**

Nous avons montré jusqu'ici dans Jean Bruley l'homme public, le patriote désintéressé : nous allons faire voir le père de famille soucieux de l'avenir de ses enfants. Son exemple mérite d'être médité par beaucoup de parents car ses conseils forment un véritable cours d'éducation [1].

Les premières années de l'instruction de Prudent, son fils, se passèrent au collège de Pont-Levoy, puis à celui de Vendôme, les meilleurs de la contrée. Mais l'enfant avait atteint quatorze ans et de plus habiles professeurs lui étaient devenus nécessaires.

Un tourangeau, M. Champagne, membre de l'Institut, dirigeait alors le *Prytanée*, principal établissement scolaire de Paris. Jean Bruley lui confia son fils, comme pensionnaire, l'usage étant encore d'éloigner les garçons de la maison paternelle afin de les soustraire aux gâteries de la famille. Leur caractère et leur tempérament se fortifiaient à cette éducation virile dans laquelle ils apprenaient vite la nécessité de solides amitiés. La vie commune empêchait d'ailleurs la présomption, ce défaut si commun de nos jours.

[1] Son fils avait si bien compris l'utilité de ces conseils qu'il transcrivait sur un cahier spécial, au fur et à mesure, les principaux passages des lettres de son père ayant trait à son éducation.



Digitized by Google

Comme la plupart de ses camarades, Prudent voyait assez rarement ses parents, retenus en province, mais une correspondance active remplaçait les visites. Son père ne négligeait d'ailleurs aucun moyen d'information et ses conseils ne se faisaient point attendre. A Paris il voulut même rester le premier mois auprès de son fils, afin de mieux étudier ses aptitudes et l'enseignement de ses professeurs.

Voici ce qu'il écrivait, le 25 mai 1801, à la mère avide de détails sur son fils :

« Hier, ma bonne amie, je n'ai rien fait de tout ce que j'avais projeté en commençant la journée. Voulant savoir si notre Prudent commençait à s'accoutumer au Prytanée, je courus dès le matin pour le voir : je le trouvai un peu triste. Le Directeur, qui s'en aperçut comme moi, fut le premier à m'engager à le reprendre pour passer la journée ensemble. Je l'emmenai donc et ne le quittai qu'à neuf heures du soir, au moment où il ne pouvait plus différer de se mettre au lit.

« Son grand sujet de peine est qu'il ne connaît personne, comme si un écolier avait besoin de bien longues épreuves pour faire connaissance avec ses camarades. Nous nous sommes promenés presque toute la journée avec son ami Paulin[1] qui était des nôtres. Tu peux croire que je n'ai pas laissé échapper une occasion de porter notre écolier à l'observation, et dans Paris tout en offre une ample matière. Lorsque nous nous sommes séparés j'ai été beaucoup plus content de lui que je ne l'aurais cru.

« Sois assurée, ma bonne amie, que notre enfant se fera bien au régime du Prytanée qui est doux, bien raisonné, nullement pédantesque : il n'y a qu'un paresseux décidé qui ne pourrait pas s'y faire. Or, un enfant de cette trempe mériterait peu de ménagements. Aujourd'hui est jour de

[1] Paulin Clément de Ris, fils du sénateur.

Digitized by Google

congé et, dès le matin, tout le collège doit se rendre à sa maison de Vanvres, à une lieue de Paris. Là, mes gaillards, pendant la journée entière, n'ont d'autre souci que leurs amusements. Ils ont deux journées semblables par décade.

« Leurs exercices sont bien entremêlés de récréations : le Directeur a pour principe qu'il faut beaucoup de dissipation aux enfants pour obtenir d'eux davantage à l'étude. Notre étourdi sera de son avis, au moins pour une moitié de son système.

« Je crois t'avoir marqué que dans ces deux premières décades il ne sera question ni de violon, ni de danse, ni d'aucun maître d'agrément. Ce temps va être employé à s'assurer de la portée de Prudent, ensuite on le classera suivant sa force. Par ce moyen, où j'ai reconnu les excellentes méthodes du Directeur, notre enfant n'aura pas à craindre d'être placé dans une classe trop forte ou trop faible, ce qui serait un inconvénient également nuisible à son avancement.

« Il faut s'attendre que dans les premiers jours il va écrire comme un saint Augustin : tant mieux, car c'est autant de gagné pour l'étude, pour la réflexion et pour le plus aimable des exercices. Déjà j'ai deux lettres de lui... »

Prudent écrivait trop sans doute, car son père, à la veille de quitter Paris pour rentrer à Tours, lui adressait les observations suivantes :

« *7 juin*

« ... Il faut, mon ami, que je te gronde : ta maman me marque que tu lui écris presque tous les jours et que toutes tes lettres contiennent des plaintes, des lamentations et des regrets. Quel est le but, dis-moi, de toutes ces doléances ? Elles n'ont d'autre effet que de faire sentir plus vivement à ta famille ton éloignement, qu'à attendrir sur ton compte et ta mère et tes grand'mamans et, qu'à leur faire de la peine. Je ne vois dans cette conduite ni généro-

Digitized by Google

sité, ni courage : c'est le propre des âmes sans énergie d'exhaler tous leurs chagrins pour les faire partager aux autres. Les âmes fortes, au contraire, savent contenir leurs peines et n'en laissent échapper que ce qu'il faut pour obtenir du soulagement.

« Tu vois que depuis quinze jours je suis souffrant et malade : à quoi m'eût servi de porter l'inquiétude et la peine dans l'âme, toujours sensible, d'une épouse, d'une mère ? Je leur ai laissé ignorer mon indisposition et j'aurai retrouvé la santé avant qu'elles ne sachent que j'ai été malade. Imite mon exemple, mon ami, et cesse d'abuser de la tendresse de tes parents.

« J'ai une autre observation à te faire sur la trop grande fréquence de tes lettres. A quoi sert d'écrire tous les jours pour ne dire que des riens ? Tu ne peux te livrer à cet exercice qu'à tes heures d'étude, ce qui nuit à tes devoirs, ou à celles de la récréation, ce qui te prive d'un délassement qui t'est nécessaire.

« A l'avenir, mon ami, j'exigerai de toi que tu n'écrives qu'une fois par décade, mais aussi je m'attendrai à avoir des lettres raisonnées et contenant des explications sur tout ce qui te concerne.

« Le citoyen Champagne est content de toi, et il m'a dit qu'il allait adopter un plan d'études qui t'élevera d'une classe, et dans lequel doivent entrer les mathématiques.

« Adieu, mon ami, je t'embrasse en père et en tendre ami. »

Notre écolier ayant encore laissé voir, dans ses lettres à sa famille, la peine qu'il éprouvait à se faire à la vie de collège, son père l'admonesta dans ces termes :

« ... Si à ton âge tu ne savais pas te plier au régime d'une bonne maison d'éducation, tu me donnerais sur l'avenir les plus sérieuses inquiétudes. Comment, en effet, pourrais-je me flatter que, devenu grand, tu saurais te plier aux règles, bien autrement sévères, qu'imposent les diffé-

Digitized by Google

rents états auxquels on a à se consacrer ? Eh ! que dirais-je des lois, bien plus terribles encore, du malheur et de la nécessité, auxquelles personne ne peut espérer se soustraire.

« C'est par la raison, mon ami, que j'espère ramener ton esprit effarouché : j'ai la confiance que tu sauras prendre goût à des travaux dont dépendent ton instruction, ton état et ta réputation. S'il pouvait en être autrement, je te déclare que je n'aurais aucun égard à tes petites lamentations de paresseux et que je serais le premier à provoquer contre toi des mesures de rigueur. Fais comme tes camarades, comme j'ai fait à ton âge, comme ont fait tous les hommes dont l'éducation a été soignée : travaille, aie de l'émulation, et tout te paraîtra facile. Il n'y a que les paresseux et les cœurs mous qui trouvent des difficultés à tout... »

L'enfant ne tarda pas à montrer par ses succès qu'il n'avait aucun de ces défauts.

A son entrée au Prytanée, cet établissement était en voie de transformation : on en faisait une sorte d'école militaire.

On y avait pris deux cent trente jeunes boursiers qu'on avait expédiés en province pour en former le noyau des Lycées qui avaient remplacé les écoles centrales : mais comme ces maisons n'étaient pas toutes construites ou aménagées, beaucoup de ces nouveaux élèves perdirent une année d'études.

L'uniforme du Prytanée était gris de fer avec parements bleus. Les élèves reçurent des sabres, des fusils et furent astreints aux exercices militaires. Le tambour annonçait tous les mouvements. Chaque quartier eut ses gradés, investis d'une autorité absolue sur leurs camarades. Le règlement punissait sévèrement les fautes les plus légères.

Jean Bruley n'était pas moins préoccupé des sentiments de son fils que de ses études. Il lui écrivait le 1er août 1801 :

« Notre bonne tante (Mme Germain Bruley) quitte Tours pour se fixer à Paris. Tu connais sa tendresse pour notre famille, et je suis assuré qu'elle t'en donnera toutes les

Digitized by Google

preuvres qui dépendront d'elle. Je te recommande, en conséquence, de la payer d'un bien juste retour et d'avoir pour elle les attentions que commandent son âge, son titre de tante et ses excellentes qualités. Aie égard aux avis qu'elle te donnera, parce qu'ils seront toujours le résultat d'un esprit juste, d'un bon cœur et de l'expérience.

« Pour éviter à mon ami Clément de Ris les embarras de ta dépense, je compte prier ma tante de se charger de cet objet, ce qui n'empêchera pas le citoyen Clément de te voir, de surveiller tes études et de te procurer tous les agréments qui dépendront de lui.

« Si ma tante se charge d'acquitter ta dépense, tu t'adresseras à elle pour tout ce qui y sera relatif, et tu n'auras rien à demander à notre ami Clément. Sache que, dans ce cas, l'argent qu'il paierait pour toi ou qu'il te remettrait ne lui serait pas remboursé par moi qui n'en aurais pas connaissance, et ton intention n'est sûrement point qu'un autre que ton père supporte les frais de ton éducation ou de tes amusements. Pour donner à ma tante la facilité de te faire sortir, lorsque l'occasion pourra s'en présenter, je lui remettrai un billet pour le citoyen Champagne.

« Tu as passé ta quatorzième année, mon cher Prudent, ne perds pas de vue que bientôt tu seras un homme et que tu ne dois plus être enfant, même dans tes amusements. En est-il de plus agréable que celui de rendre sur la toile les richesses de la nature ou de tirer d'un instrument des sons enchanteurs ? Tu peux être certain, mon cher ami, que je prends le plus vif intérêt à tes distractions : je désire que nos amis puissent t'en procurer de fréquentes sans que ton travail en souffre. Je n'exigerai jamais qu'une seule chose, c'est que l'amusement soit pour toi le délassement ou la récompense de tes travaux et qu'il n'y nuise jamais.

« Je ne peux trop te le répéter, montre-toi respectueux envers toutes les personnes qui par leur âge, leur mérite ou par leur place, sont au-dessus de toi. Que signifie, dans

Digitized by Google

ta dernière lettre, de me parler des citoyens Sieyès[1] et Journu comme s'ils étaient tes camarades d'étude, et de les nommer crûment sans même leur donner la qualification de citoyen? Perds cette habitude que l'on a trop laissé contracter à ton ami Paulin. Chez les Grecs la jeunesse se faisait remarquer par son respect pour la vieillesse : la jeunesse française ne se pliera jamais aux mêmes égards, mais encore faut-il ne pas négliger toutes les convenances.

« Il sera nécessaire que tu m'instruises de l'époque des vacances et que tu me fasses un tableau exact des diverses occupations qui seront adoptées au Prytanée pendant ce temps. Il ne faut pas, mon ami, que tu le regardes comme devant être entièrement consacré à la dissipation. Je voudrais, au contraire, que tu susses profiter de ces moments de loisir pour te fortifier dans les parties de tes études où tu as de l'infériorité. D'ailleurs, n'as-tu pas le violon, auquel tu peux te livrer avec plus de suite? Si, malgré ces occupations, tu avais des moments de vide, ne serait-ce pas le cas de prendre un maître de danse? Un mois de leçons pourrait servir à rectifier toutes les mauvaises positions que t'a données ton mauvais maître de Pont-Levoy..... »

*29 août 1801.*

« Je viens d'engager notre bonne parente Despallières à te faire venir à sa campagne. Elle relève d'une maladie grave : ne sois ni incommode ni bruyant.

« Tu trouveras à Conflans une famille unie, aimante, simple, et il faut que par tes procédés ouverts et affectueux tu te mettes, dès le début, à l'unisson. Évite, autant que tu pourras, le ton bêtement embarrassé qu'ont d'ordinaire les écoliers : de la confiance, de l'aménité, un ton

[1] Dans cette lettre Prudent disait : « Nous avons soupé chez Sieyès... Journu est parti pour Bordeaux... » Or, ces deux personnages étaient sénateurs et n'appartenaient pas encore à l'histoire.

Digitized by Google

affectueux, voilà ce que doivent toujours inspirer des procédés généreux. Qu'en coûte-t-il d'exprimer ce qu'on sent ? N'oublie pas que tous les parents sont toujours indulgents pour les enfants des autres ; aussi quand il t'échapperait quelque propos ou quelque action un peu hasardés, tu peux compter qu'il ne t'en sera fait aucun reproche capable de te mortifier. En un mot, je tiens beaucoup à ce que tu te fasses connaître comme un enfant bien élevé, franc et sensible. La sotte timidité ou la mauvaise honte dénotent toujours, également, un cœur froid et un orgueil excessif. Je te le répète, tu seras avec les personnes les plus simples, les plus affectueuses et les plus éloignées de te trouver des torts..... »

Cette sollicitude attentive du père sur le caractère et l'éducation de son fils produisit les plus heureux résultats, et bientôt Jean Bruley eut la joie d'apprendre du directeur du Prytanée et des personnes les plus aptes à juger notre écolier que cet enfant était doué des plus heureuses dispositions, du meilleur caractère, qu'il travaillait à merveille et que sa famille pouvait concevoir de lui les plus hautes espérances ; mais on vantait surtout son cœur. Aussi son père, en le félicitant de la bonne opinion de ses professeurs, ajoutait-il :

« ..... Tu es assez heureux pour te faire aimer de tous nos amis : je t'engage, pour ton propre bonheur, à conserver, à perfectionner même, autant que tu le pourras, les qualités aimables qui contribuent à te concilier ainsi la bienveillance. Avec de l'esprit et du savoir on peut se faire considérer, admirer même jusqu'à un certain point ; mais cela ne satisfait que l'amour-propre. Ce qui rend heureux, ce sont les sentiments affectueux que l'on sait éprouver et inspirer aux autres.

« Rends-moi compte de tout ce qui est relatif à tes exercices et de l'emploi de ton temps. Ma tante m'a donné une petite note des déboursés qu'elle a faits pour toi : je

Digitized by Google

n'y ai pas vu l'article de tes amusements. J'aime à croire, cependant, qu'elle n'aura pas négligé d'y pourvoir. Fais-moi connaître encore la situation de ta bourse et tes petits besoins.

« Je sais bon gré à mon bon ami Duny de te voir de temps en temps. Il t'a fait, m'as-tu dit, des offres de service, ce qui veut dire qu'il te donnera l'argent que tu désireras pour tes amusements. Je te crois trop bien pensant, mon bon ami, pour user de semblables offres : on les fait par politesse, souvent même par affection; mais il est de la délicatesse de celui à qui elles sont faites de ne point les accepter..... »

*3 novembre 1801.*

« Par ta dernière lettre, je vois que l'organisation militaire du Prytanée est en pleine activité et qu'elle prend chaque jour plus de consistance. Je te dirai, relativement à ces exercices, ce que je t'ai répété si souvent pour tes autres travaux : tâche de bien faire et de surpasser tes camarades. Vous occupât-on à faire des allumettes, je te ferais la même recommandation. *Age quod agis*[1] était le proverbe familier des Romains. Tu sais que, pour ton bien-être, j'attache infiniment d'intérêt au développement de tes facultés physiques, et ce n'est que dans les exercices du corps bien entendus que l'on peut acquérir cette légèreté, cette souplesse et cette force qui trempent, en quelque sorte, le tempérament et font supporter les fatigues auxquelles si peu d'hommes peuvent résister.

« Si tu peux assister aux fêtes de la Paix, je te recommande de ne pas trop t'engager dans les foules, d'où l'on ne peut sortir et où les personnes faibles et d'une petite taille sont très exposées. J'ai vu tant d'accidents de ce genre que je ne puis me défendre de beaucoup d'inquiétude

[1] Occupe-toi de ce que tu fais (traduction libre).

Digitized by Google

quand des personnes qui m'appartiennent se trouvent à de pareilles réunions..... »

*25 novembre 1801.*

« Je viens d'être instruit par ma bonne tante que ton maître de violon est satisfait de toi : cela nous a fait plaisir. Je sais que ce talent est futile, en comparaison des occupations qui sont l'objet de tes études, mais il n'est point défendu d'entremêler de fleurs les fruits que l'on recueille. Sache savourer les uns et les autres et les apprécier à leur juste valeur.

« Je désirerais que tes lettres continssent plus de détails sur tes études : accoutume-toi de bonne heure à être substantiel dans ta conversation comme dans tes écrits. Tu conçois que j'ai le plus grand désir d'être au courant de tes travaux : tous les détails dans lesquels tu entres à cet égard sont donc lus avec empressement... »

Le même jour, Jean Bruley écrivait au directeur du Prytanée :

« Me permettrez-vous, citoyen, d'offrir à Mme Champagne deux corbeilles de nos fruits de la Touraine ? C'est le plus faible témoignage que je puisse vous donner de ma reconnaissance. Les soins que vous daignez avoir de mon fils ont gravé ce sentiment si profondément dans mon âme, qu'il me serait difficile de vous en exprimer l'étendue.

« Souffrez que je recommande à la continuation de votre bienveillance ce fils, ce cher fils, sur lequel reposent mes espérances et mon bonheur. Jusqu'à ce jour vous avez eu pour lui de l'indulgence et une attention particulière : je réclame de vous les mêmes bontés. Mon fils est docile, aimant ; il a le désir de bien faire, quoique vif et léger ; enfin il a pour votre personne l'attachement et le respect que vous méritez. Que de moyens d'exciter en lui l'émulation, de tirer parti de ses facultés et d'enflammer son cœur pour tout ce qui est beau, grand et honnête ! Qu'il apprenne

Digitized by Google

surtout au Prytanée à être bon citoyen et homme de bien, et il aura recueilli les meilleurs fruits de son éducation.

« Vous m'avez fait espérer, Citoyen, que je recevrais à des époques périodiques de ses nouvelles : ces communications entre les instituteurs et les parents, outre leur utilité morale, ont encore l'avantage d'exciter les enfants à bien faire. Elles sont, pour les parents éloignés, une sorte de dédommagement qui leur fait plus patiemment supporter l'absence de ce qu'ils ont de plus cher. Le Prytanée est fondé sur des bases trop saines pour qu'une semblable institution n'y soit pas appréciée. Il me semble qu'il conviendrait de faire parvenir aux père et mère un bulletin, au moins, par trimestre. On y insérerait ce qui concerne la santé, l'accroissement, la disposition morale, la conduite, l'application, les études et les progrès de leurs enfants. Aujourd'hui que tout l'échafaudage de castes, de privilèges, de charges héréditaires est, heureusement, renversé, les parents doivent plus particulièrement connaître les dispositions et le goût de leurs enfants, afin de pouvoir aplanir à leur sortie des maisons d'éducation la route qu'ils auront à suivre pour se faire un état... »

L'excellente tante de notre écolier se plaignait que les sorties fussent trop rares au Prytanée, son petit neveu ne pouvant pas même venir dîner chez elle une fois par mois. « Ces petits tête-à-tête, écrivait-elle, auraient leur utilité : on cause de confiance avec un enfant, jamais de sermon ; mais on l'intéresse et on lui intime doucement dans l'âme des sentiments généreux, délicats qui tendent toujours à en faire un homme estimable. »

En cela elle prêchait des convertis ; mais, d'après le règlement du Prytanée, les élèves ne pouvaient sortir que chez leurs père et mère, et ce fut en grande partie pour procurer quelques distractions à son fils que M^me^ Bruley se rendit à Paris au printemps de l'année 1802. La correspon-

Digitized by Google

dance avec Tours en souffrit ; aussi Jean Bruley, resté en province, écrivit-il à notre écolier le 31 mai :

«... Je désirerais que tes lettres fussent un peu plus fréquentes. Si cependant tu ne pouvais m'écrire qu'à tes moments de récréations, un peu courtes déjà, j'aime mieux être privé de ce plaisir que de nuire à des délassements nécessaires à ta tête après les longues applications de l'étude. Ils ne sont pas moins utiles à ton être physique.

« A cette occasion, je t'engage à t'exercer le plus qu'il te sera possible par la course, le saut, la balle, etc. Je n'aime point les amusements sédentaires, et il faut absolument que tu entretiennes ton corps souple, agile et dans l'habitude des mouvements rapides. C'est de la santé plus que de tout le reste que dépend le bien-être; et, si j'avais à choisir, je te souhaiterais plutôt une robuste constitution que le savoir. Mais il n'est pas question ici d'option : tu es sain, bien conformé; la nature te destine une santé brillante si tu ne contraries pas ses vues. Ainsi nous voilà tranquilles de ce côté. Il n'est donc plus question que d'acquérir sur l'autre point la même sécurité, et cela dépend de toi.

« Nous voyons, mon ami, avec la plus grande satisfaction que tu as le désir de bien faire et que tes instituteurs sont contents de toi. Persévère, redouble d'efforts et ne perds jamais de vue qu'il y va de ton bonheur et, par conséquent, du bonheur d'un père et d'une mère qui n'existent que pour leurs enfants et qui mettent toute leur espérance en eux. »

Quelques jours plus tard, il ajoutait : «... Si ce n'est pas par goût, que par raison au moins tu te livres à tous les exercices du corps qui peuvent tendre à te développer. Sous ce point de vue et sous plusieurs autres, j'ai fort approuvé l'exercice de la natation ; et si cela pouvait être compatible avec tes études et le régime du Prytanée, je te voudrais un maître d'équitation, en attendant celui d'es-

Digitized by Google

crime. Ma femme m'a marqué que le gouvernement devait, à l'avenir, donner aux élèves l'exercice de la danse : j'exige, mon ami, que tu le demandes avec instance et que tu t'y appliques. D'une manière ou d'une autre il faut qu'avant un mois je te sache faisant les rigodons. Il me paraît d'autant plus nécessaire que tu sois entre les mains d'un bon maître, que celui de Pont-Levoy, par ses indignes contorsions, t'a fait beaucoup plus de mal que si tu n'avais jamais appris. Plus tard il ne serait plus temps de t'y prendre et, à ton entrée dans la société, tu te verrais privé de l'exercice qui procure le plus d'agrément aux jeunes gens. Tu vois bien que je sais m'occuper d'avance de tes plaisirs ! »

*15 juillet 1802.*

« ..... Je te félicite de l'amitié que nos excellents parents de Villaire t'ont témoignée. Voilà, mon cher fils, les êtres auxquels il faut que tu t'accoutumes de bonne heure à prodiguer attachement, confiance et vénération. On devient toujours bon et estimable dans la société des personnes de cette trempe, et c'est déjà se montrer soi-même digne d'estime que de savoir les apprécier. M. de Villaire, par ses connaissances, son esprit et ses talents, peut être pour toi de la plus grande utilité. Avant un certain temps on ne se fait des choses que des idées bien fausses : l'imagination trompe et le jugement ne se forme que bien lentement. Si, dans cet âge de l'illusion, on néglige la liaison de personnes qui peuvent donner de chaque chose des notions exactes, pour ne se livrer qu'à des têtes frivoles ou inexpérimentées, on court grand risque de n'acquérir jamais de maturité et de n'être toute sa vie qu'un grand enfant. Que j'en connais qui, à 60 ans, sont encore journellement dupes d'une imagination déréglée et qui n'ont des notions justes sur aucune des choses qu'il leur importe le plus de bien connaître !

Digitized by Google

« Tu n'es pas encore assez formé toi-même, mon bon ami, pour apprécier l'importance de ces réflexions ; mais qu'elles te reviennent à l'esprit quand ta raison sera plus mûre, et alors tu pourras en juger l'importance. »

Au surplus, sa tante était très apte aussi à lui donner d'excellents avis, si l'on en juge par cette lettre qu'elle écrivait à Jean Bruley à propos de la carrière commerciale à laquelle il songeait pour son fils :

« ..... Il s'agit, comme tu te le promets, de le diriger vers un but utile et qu'il entrevoie de bonne heure qu'en dépassant un peu la mesure de l'instruction, un sort plus agréable l'attend, et, comme tu le dis bien justement, surtout hors de la maison paternelle. La tendre sollicitude des père et mère fait la perte des enfants : c'est au loin qu'il faut qu'ils apprennent tout ce qu'ils ignorent ; les leçons des étrangers ont bien plus de succès.

« Quant au commerce, dont je fais grand cas, il faut prendre garde que mon petit gaillard aime la dépense ; que ce goût ne peut se perdre au milieu de camarades qui sont comblés d'argent et qui le dépensent sans raisonnement ; qu'il faut une tête qui ait de l'aplomb pour ne pas faire de fausse spéculation, et, surtout une tête froide, exempte d'enthousiasme, pour ne pas aller trop vite. Deux ou trois années te suffiront pour te déterminer sur ses aptitudes, et je m'en rapporte à ta sagacité pour agir en conséquence. »

Notre écolier mérita par son travail et sa bonne conduite de venir passer ses vacances en Touraine, et quand il revint au Prytanée ce fut pour entrer en rhétorique[1]. Il put alors y jouir d'une petite chambre dont les quelques meubles étaient sa propriété. La raison grandissait en lui, témoin cette lettre de son père du 10 octobre 1802 :

« Tu dois avoir remarqué avec plaisir, mon cher Pru-

[1] Il avait alors 15 ans.

Digitized by Google

dent, que j'ai commencé à te traiter en homme. Comme tu le penses bien, je ne rétrograderai pas et je suis convaincu que tu sauras justifier cette conduite. C'est, je crois, t'avoir donné une assez bonne preuve de la confiance que tu m'as inspirée que de t'avoir confié à ta propre surveillance dans le double voyage de Tours que tu viens de faire. La plus douce satisfaction qu'un père puisse recevoir de ses enfants est de les voir de bonne heure affranchis des lisières de l'enfance et de pouvoir trouver en eux des amis. Tu seras le nôtre, je n'en ai jamais douté, et plus tu avanceras en âge, plus tu jugeras, mon cher fils, que tu ne peux en trouver dans le monde de plus tendres, de plus dévoués, ni de plus constants que tes père et mère.

« Pour retour de ces sentiments, que désirent-ils? De la confiance en leurs conseils, de l'aptitude au travail, des mœurs pures, la conduite d'un homme d'honneur; et ces vœux mêmes sont la plus grande preuve de leur amitié, puisqu'ils ont uniquement pour but ton avancement et le bonheur de tes jours.

« Je ne m'étonne point que tu aies repris avec courage le cours de tes études : toutes les épines sont disparues pour toi et tu n'as plus que des fleurs à cueillir. Plus tu avanceras, mon ami, et plus tu reconnaîtras le but et l'utilité de l'instruction. Je te l'ai dit plusieurs fois avec ma franchise ordinaire : tu as à te défendre du penchant à la paresse, il tient au sol qui t'a vu naître. C'est un motif pour toi de redoubler d'efforts et de vaincre cet obstacle, le seul que je voie devant toi.

« Tu sais quelles sont nos vues sur toi pour réparer en partie la fortune qui nous a été enlevée par la Révolution : le commerce et la finance, exercés d'une manière grande et loyale, sont les états les plus honorables et les plus productifs que l'on puisse embrasser, on y vit libre et considéré. Avec de la conduite on y fait plus ou moins rapidement fortune, et l'on y recueille la satisfaction bien douce

Digitized by Google

de ne devoir rien à autrui et d'être l'artisan de son bien-être.

« Tu es encore trop jeune pour te livrer sur cette matière à des réflexions sérieuses. La seule chose que j'attende de toi, c'est que tu t'abandonnes un peu à ma tendre sollicitude pour ton avancement. Je veux que tu aies dans la société de la consistance, de la considération, de l'aisance et de l'agrément. Voudrais-tu contrarier de pareilles vues?..... »

Aucun père de famille, aucun homme d'expérience ne désavouera la sagesse et l'à-propos de ces conseils.

Georges BRULEY,
**Ancien magistrat**

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre distingué collaborateur, M. l'abbé Urseau, vient d'être appelé à faire partie de la Commission des monuments historiques à titre de membre correspondant. On ne pouvait faire un meilleur choix.

***

On annonce que des amis de M. le duc de la Trémouille, — qui fait restaurer si artistiquement le château de Serrant et publie de précieux volumes sur la princesse de Tarente et sur le chartrier de Thouars, — vont poser la candidature de notre érudit compatriote à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. de Ruble.

On sait que le duc de la Trémouille fait un usage des plus éclairés de sa grande fortune. C'est un émule de M. le marquis de la Villoutreys dans la chasse aux livres angevins.

***

Est nommé officier de la Légion d'honneur :

M. Mansas, Emmanuel-Georges, officier d'administration principal du service de l'Intendance militaire de l'armée territoriale de la 9e région, 49 ans de services, 8 campagnes, 4 blessures, plusieurs contusions. Chevalier du 4 janvier 1871. M. Mansas a été pendant plusieurs années commissaire de surveillance administrative à la gare Saint-Laud d'Angers.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Cointreau, Édouard-Charles, fabricant de liqueurs à Angers. Juge au Tribunal de commerce d'Angers. Commissaire rapporteur à l'Exposition de Chicago. Membre du jury aux Expositions d'Amsterdam 1895 et de Bordeaux 1896. Rapporteur à l'Exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

Cesbron, Achille, artiste peintre. Médailles : 3e classe, 1884 ; 2e classe, 1896 ; d'argent, Exposition universelle 1889. Exposant Bruxelles. Hors concours.

M. Cesbron, dit la *Fronde*, est un silencieux peu mêlé au mouvement mondain, et le ruban rouge qui est venu le trou-



Digitized by Google

ver dans sa tranquille maison de la rue Jacquemond est un hommage à toute une vie de talent et de probité artistique. Tout le monde se rappelle les remarquables études de fleurs que ce travailleur expose depuis bien des années. Il a donné aussi des paysages des bords de la Loire, d'un sentiment calme et sincère. En ce moment il prépare, pour l'exposition prochaine du Cercle Volney, un grand tableau représentant un colombier encadré de roses grimpantes et il termine aussi son tableau des Champs-Élysées : un énorme bouquet de roses pâles de tonalités exquises qui s'enroulent en guirlande autour d'un vase de Delft.

M. Robert, ingénieur des ponts et chaussées à Angers.

Cet ingénieur distingué exécute des plans de sondage du lit de la Loire et des études préliminaires pour la Commission technique de la Loire navigable.

M. Henric, François-Marie-Géraud-Alphonse, médecin de 2e classe de la marine, ancien élève du Lycée d'Angers : 7 ans de services, dont deux à la mer et aux colonies.

A fait preuve d'énergie et de dévouement pendant toute la durée de la colonne du Dakol (mission du Mossi) ; a soigné avec beaucoup de dévouement les malades sous le feu de l'ennemi sur le champ de bataille de Sangha (mai à juillet 1896) ; au combat de Sala 10 décembre 1896) a pris le commandement d'une section et a réussi, grâce à son sang-froid, à sa grande énergie, à protéger les malades contre une attaque soudaine de l'ennemi, qu'il a repoussé.

***

Sont nommés officiers de l'Instruction publique :

M. Renault-Lihoreau, Louis, président de la Société des fourneaux économiques des écoles laïques d'Angers, délégué cantonal.

M. Bichon, Augustin-Pierre, docteur-médecin à Angers, conseiller général, délégué cantonal.

***

Sont nommés officiers d'Académie :

M. Proust, Eugène-Michel, adjoint au Maire d'Angers.

M. Goubault, Victor, directeur de l'Harmonie saumuroise, à Saumur.

M. Joubert, Auguste, ancien adjoint au maire de Regny, à Cheffes.

Digitized by Google

M. Leroux, Charles, homme de lettres à Tout-le-Monde.

M. Novelli, professeur de musique à Beaufort-en-Vallée.

M. Bédouet, René, trésorier de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée d'Angers.

M. Bordeau, Jacques, maire de Baugé, délégué cantonal.

M. Bouchet, Édouard-Adolphe, percepteur à Vernantes, délégué cantonal.

M. Goblot, Arsène-René, conseiller municipal, architecte de l'École des Arts et Métiers d'Angers.

M. Gubian, Henri, homme de Lettres, substitut du procureur de la République à Saumur.

M. Goujon, directeur du service des eaux, commandant des sapeurs-pompiers.

M. L'Hoest, statuaire, ancien élève de notre École régionale des Beaux-Arts.

***

Le général de division Hartsmidt est nommé au commandement de la 18e division, à Angers.

C'est, dit l'*Écho de Paris*, « un des officiers les plus complets que l'infanterie puisse voir arriver au haut commandement. Le général Hartschmidt n'a pas été seulement un magnifique officier de tirailleurs algériens, la balafre qui lui traverse la figure le dit assez. Au 6e corps, où il sert depuis qu'il a quitté l'École de guerre, le général Hartschmidt s'est fait apprécier de tous les commandants en chef. Enfant de Strasbourg, où il est né en 1839, il est sorti de Saint-Cyr en 1859 ».

Le général Hartsmidt commandait la brigade de Châlons.

***

M. le général Mourlan, qui commandait récemment la 36e brigade d'infanterie à Angers et qui avait été appelé à la présidence du Comité technique de gendarmerie vient d'être nommé général de division.

***

M. le colonel d'Armagnac, commandant le 135e régiment d'infanterie, est promu au grade de général de brigade et appelé à prendre le commandement de la 3e brigade d'infanterie à Arras.

***

M. de Ferron, lieutenant-colonel d'infanterie, breveté, hors cadres (état-major), est nommé colonel du 135e de ligne.

***

Digitized by Google

Le *Journal officiet* de Madagascar annonce que le général commandant en chef du corps d'occupation et gouverneur général de Madagascar et dépendances, a nommé M. Bontemps (Maurice), géomètre principal du service topographique par intérim, géomètre principal de 1re classe. Il remplira les fonctions de vérificateur de la 1re subdivision du service topographique (emploi créé par organisation du service).

M. Maurice Bontemps, né à Saumur en 1862, a fait ses études au lycée d'Angers.

***

M. Raffray, consul au Cap, est nommé consul général à la même résidence.

M. Raffray est le beau-frère de M. Huez, notaire à Segré.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Beignet, architecte à Angers, vient d'être nommé vice-président de la Société des architectes français.

***

Dans le dernier concours de l'Académie du Maine, où MM. René Daxor et X. de la Perraudière ont obtenu des premiers prix, un second prix a également été attribué à notre compatriote M. Rousseau pour son élégie sur la mort du poète angevin René Chudeau.

***

M. Gaston Réchin, le brillant élève de l'École nationale des Beaux-Arts, vient d'être honoré d'une mention, à l'unanimité du jury, à un concours pour la décoration d'un fond de chapelle dans un monastère.

***

Le concours artistique de 1898, à la Société des Amis des Arts, ayant pour programme « un candélabre » et des prix offerts par MM. Georges de Chemellier et Jubien a donné les résultats suivants :

1er prix, de 150 fr., M. Dubos (Adrien), architecte à Angers;

2e prix, de 50 fr., M. Besnard (Jules), d'Angers, élève de M. Deglane;

Mention honorable avec médaille offerte par M. Huault-Dupuy, président de la Société, M. Albert (Paul), sculpteur à Angers.

***

Digitized by Google

Tous ceux qui s'intéressent à l'art apprendront avec plaisir qu'une tentative faite pour propager la musique à Angers, au théâtre et aux concerts symphoniques, a pleinement réussi et fait bien augurer de l'avenir. Sur l'invitation de MM. Beaussier, V. Huault-Dupuy, Max-Richard, Rondeau, de Romain, etc..., une centaine de personnes se sont réunies il y a quelques semaines et 300 parts du capital de garantie ont été souscrites en quelques minutes.

Le 28 février a eu lieu à la mairie une seconde réunion des membres de la nouvelle Société, sous la présidence de M. Max-Richard, assisté au bureau de MM. de Romain, P. Rondeau, L. Bordier, Chesneau, F. Bougère, Dr A. Dezanneau. Une centaine de personnes environ y assistaient.

Après quelques observations présentées par MM. Max-Richard et de Romain et lecture du procès-verbal de la première séance par M. Chesneau, M. Hédelin a communiqué un projet de convention à passer entre la Société et le directeur, M. Jules Breton, dont le choix a été agréé par M. le Maire. Ce projet de convention a été adopté à l'unanimité.

Puis fut nommée une Commission de 24 membres, qui restera en contact direct avec la Direction pour lui prêter son appui moral et surveiller les intérêts des actionnaires. Ont été nommés membres de ce Comité : les dix souscripteurs qui se sont engagés au delà de 8 parts de 125 fr., MM. Bessonneau, Max-Richard, Rondeau, de Romain, Cointreau, Delpech, Richou, Bordier, de Sapinaud, Dr Petit ; deux membres pour représenter la ville de Saumur, MM. Peton et Milon ; MM. F. Bougère, Dr A. Dezanneau, Chesneau, Leroy, Dr Monprofit, Prieur, Vielle, Dr Feillé, Lefebvre, Mangeon et Voisin.

***

La statue en marbre blanc de Mgr Freppel, par le sculpteur Falguière, est arrivée à Angers. On l'a déposée à la cathédrale, en attendant l'achèvement des travaux complémentaires du socle, pour l'inauguration qui aura lieu probablement dans quelques mois.

***

M. Adrien Planchenault, archiviste paléographe, membre de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, qui a appris à l'École nationale des chartes les bonnes méthodes de travail, vient de rendre aux Angevins un nouveau service.

Digitized by Google

Après avoir fait la table de la *Revue de l'Anjou*, il va donner bientôt celle du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, publié de 1859 à 1869 par la Commission archéologique de Maine-et-Loire (Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers). Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre province, tous les chercheurs, tous les curieux devront à M. Adrien Planchenault une gratitude d'autant plus profonde qu'il faut, de la part d'un érudit comme lui, une véritable abnégation pour entreprendre ces sortes de travaux.

C'est une excellente pensée qu'il a eue de comprendre en cette table celle des *Nouvelles archéologiques* publiées par M. V. Godard-Faultrier, depuis le 12 janvier 1847 jusqu'en 1855, dont la collection, d'ailleurs très rare, forme au moins deux volumes in-8°, imprimés d'abord chez Georges Pignet, puis à la maison Cosnier et Lachèse.

M. Aimé de Soland ayant eu la bonne pensée de faire, à la fin de chaque volume des deux séries du *Bulletin historique et monumental de l'Anjou* (1852-1858, cinq livres en trois volumes in-8° et 1859-1870, six volumes in-8°), une table alphabétique détaillée — les tables ne sont jamais trop précises ni trop détaillées — ceux de nos collaborateurs et de nos amis qui se préoccupent d'une question historique auront là des mines de renseignements plus ou moins précieux, que leur sagacité critique pourra facilement examiner.

Les collections de *Mémoires*, les *Revues*, les *Recueils* deviennent, en notre temps, si volumineux, qu'ils restent sans table comme des archives sans classement, des bibliothèques sans catalogues, enfin, des richesses perdues ou tout au moins bien difficiles à trouver.

Merci, encore, à M. Adrien Planchenault.

***

Encore un bon point à la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts qui, non seulement se préoccupe d'encourager l'assiduité à ses séances mensuelles, assiduité sans laquelle la vie d'une Académie plus importante serait à peu près impossible, mais encore, pour mieux tenir au courant ceux de ses membres qui n'ont absolument pas pu assister aux réunions, leur envoie un extrait du procès-verbal signé du très dévoué et intelligent secrétaire général, M. le docteur P. Maisonneuve.

Digitized by Google

Les membres de la *Société*, titulaires ou correspondants, ne sont plus obligés d'attendre jusqu'à la fin de l'année pour recevoir les procès-verbaux et prennent ainsi une part plus effective aux travaux de leurs collègues.

***

Mme Pavie, qui vient de décéder, mère de notre collaborateur M. Eusèbe Pavie, et veuve de Victor Pavie, le poète si goûté et si regretté, dont la famille a publié les « Œuvres choisies », possédait une collection fort intéressante des lettres des illustres amis de son mari : David d'Angers, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Émile Deschamps, Turquety, Boulay-Paty, Mme Menessier-Nodier, etc.

M. Edmond Biré mit ces lettres à contribution pour ses curieuses études sur l'auteur de la *Légende des Siècles*.

L'*Écho de Paris* nous apprend que M. Paul Meurice, exécuteur testamentaire de Victor Hugo pour la publication de sa correspondance, est disposé à l'échange des lettres du maître contre celles de son ami. M. Spielberg de Lovenjoul proprosa à Mme Victor Pavie et réalisa un semblable échange au sujet de la correspondance de Sainte-Beuve.

En dehors des lettres de Hugo, publiées dans le premier volume de la *Correspondance* du grand poète, la plus grande partie de celles demeurées en la possession de Mme Pavie ont encore été publiées, savoir : 1° les principales lettres de Sainte-Beuve, par l'orientaliste Théodore Pavie, dans le volume que lui a inspiré le culte fraternel, sous le titre de *Victor Pavie, sa jeunesse et ses relations littéraires ;* 2° les lettres de David, dans le *David d'Angers et ses relations littéraires*, d'Henry Jouin. Quant aux quelques lettres demeurées inédites, l'*Écho de Paris* croit savoir qu'on projette aussi de les publier un jour.

Ce serait une bonne fortune pour tous, et spécialement pour les Angevins.

***

La vente de la deuxième et de la troisième partie de la bibliothèque fameuse de feu M. le baron Jérôme Pichon, président honoraire de la Société des Bibliophiles français, va être poursuivie pendant vingt-huit jours consécutifs — fait presque inouï dans les fastes de la bibliophilie — par les soins de MM. H. Leclerc et Cornuau, successeurs de Techener.

Digitized by Google

Parmi les livres intéressant l'Anjou, nous avons remarqué un exemplaire — malheureusement incomplet du titre, des trois premiers feuillets et du feuillet 168 — du rarissime *Recueil des plus belles et excellentes chansons...*, de Jehan Chardavoine, de Beaufort; le catalogue (n° 3190) donne cet exemplaire comme celui de la première édition de 1575-1576, mais cette attribution est erronée. Dans son étude, sur Chardavoine (*Bulletin du Bibliophile*), M. Joseph Denais dit que le seul exemplaire connu de la première édition — celui de Fétis, le musicographe, maintenant à la bibliothèque du roi, à Bruxelles — a 286 pages, tandis que l'édition de 1588 à M. Weckerlin, le bibliothécaire du Conservatoire, à Paris, en a 281, comme l'édition incomplète du titre, du baron Pichon.

Il est juste de rappeler qu'un exemplaire de cette même édition de 1588, annoncé en 1892 par le libraire Techener, au prix de 600 francs, a été acheté pour Chantilly, par M. le duc d'Aumale. Mais l'exemplaire du baron Pichon, incomplet et en très mauvais état, a été adjugé au libraire Morgan pour 46 francs seulement, malgré la hausse constante qui est notée sur tous les livres rares.

***

Mieux encore qu'aux Indes et dans le *Lalla-Rook* de Félicien David, on peut chanter en Anjou :

« C'est ici le pays des roses... »

Les variétés sont innombrables. Nos horticulteurs trouvent encore le moyen d'en faire naître de nouvelles. L'une avec corolle jaune orange, reproduisant ainsi le champ du drapeau impérial russe, vient d'être agréée par le czar et plantée devant le château d'Alexandre, à Péterhof.

M. Gautier Constant, pépiniériste à Bourg-la-Croix, qui a créé cette rose « Nicolas II », vient d'offrir aussi la rose « Général Oudry » au vaillant soldat de Madagascar.

***

Sur la ferme de la Pagerie, à Gennes, se trouve un beau dolmen composé de dix grandes pierres, appartenant à M. d'Achon.

C'est sous ce dolmen que, récemment et par hasard, on a mis un cercueil à jour, dans lequel se trouvait un squelette

Digitized by Google

de grande taille. Malheureusement des renseignements plus précis nous manquent sur cette découverte.

***

Une trouvaille moins importante, mais qui mérite une mention aux faits divers rétrospectifs de la *Revue*, c'est celle qu'a faite, dans un vieux mur en démolition, un employé de la ville en Reculée : un pot de grès, caché vraisemblablement pendant la Révolution, contenait 188 écus de 6 livres en argent et un petit écu de trois livres, tous aux effigies de Louis XV et de Louis XVI.

***

Dans un article du *Correspondant* : la *France en Terre Sainte*, M. Couret rapporte que le *Grand Hôpital de Jérusalem* est déjà, bien qu'inachevé, un monument digne de la France et des admirables *Filles de la Charité* venues d'*Angers* à Jérusalem le 3 mai 1886 et, en ce moment, au nombre de 17. L'hôpital contient 114 lits, un orphelinat pour les enfants trouvés, une crèche, un dispensaire.

A noter pour les historiens qui étudieront les merveilles de la charité religieuse au XIXe siècle.

***

Le trésor de Notre-Dame de Paris vient de s'enrichir d'une relique historique : le bréviaire, avec armes, que Mgr Darboy, fusillé parmi les otages de la Commune en 1871, avait conservé jusqu'à son dernier moment.

Trouvé dans sa cellule par un de ses geôliers, le précieux volume avait été apporté à M. l'abbé Gallet, deuxième vicaire à Saint-Augustin, plus tard curé de Saint-Pierre de Chaillot, qui l'avait remis à la sœur du martyr. Celle-ci, à qui notre compatriote, M. de Tarlé, avait présenté M. le chanoine Ravain, avait donné le bréviaire de l'archevêque au regretté professeur de la Faculté catholique d'Angers, mort l'été dernier. La sœur de M. Ravain a eu la bonne pensée de faire remettre cette relique au cardinal Richard, par notre compatriote, M. l'abbé Ernest Jouin, curé de Saint-Médard, à Paris.

***

*Nécrologie :*

Le 20 janvier dernier a eu lieu l'enterrement de Mme Legay, supérieure de Saint-Vincent-de-Paul, avec un concours extra-

Digitized by Google

ordinaire d'amis et dans la simplicité que comportaient les obsèques d'une sœur de charité.

Mme Legay, on l'a pu dire, dirigeait l'hôpital général civil et militaire de Sainte-Marie d'Angers, avec autant de tact et de dévouement que de piété et de bonté.

Après la messe, Mgr l'Évêque a fait l'éloge de la défunte, qui a été inhumée au cimetière de l'Ouest.

***

Nous avons le regret d'enregistrer ici la mort de M. le lieutenant Rocheron, cité récemment à l'ordre du jour, pour sa conduite à Madagascar.

Le jeune officier a péri le 11 janvier, dans le naufrage d'une goëlette qui longeait les côtes de l'île. Son corps n'a pas été retrouvé.

***

Le docteur Mesnet, membre de l'Académie de médecine, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu et officier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Paris.

Urbain-Antoine-Ernest Mesnet, était originaire de Saumur. Né le 26 mars 1825, d'une ancienne famille saumuroise, il pensa un instant s'y fixer comme médecin et y fit même un court séjour. Mais ses aspirations et ses aptitudes scientifiques le firent bientôt retourner à Paris où il réussit dans les concours que l'Internat lui avait brillamment ouverts. Devenu médecin des hôpitaux, il spécialisa son effort et ses travaux sur les maladies du système nerveux. Son mariage avec Mlle Archambault l'y fixa encore davantage et le plaça à la tête de l'important établissement que dirige en ce moment, avec non moins d'éclat, M. le docteur Motet, originaire de La Flèche et par conséquent presque Angevin.

« Ses mémoires sur un grand nombre d'affections du système nerveux, dit le *Patriote*, ses rapports de médecine légale relatifs aux degrés de responsabilité, ses études sur les états hypnotiques qu'il fut le premier à sortir des obscurités de l'empirisme et à soumettre au contrôle de la science, point que Charcot ne mit peut-être pas assez en lumière, laisseront dans l'avenir, autour de son nom, une considération méritée.

« Le docteur Mesnet a collaboré aux *Annales médico-physiologiques* et à d'autres revues, et publia notamment *Somnambulisme provoqué et fascination* (Paris, Rouff, 1891). »

Digitized by Google

M. le Dr Mesnet était le neveu de l'abbé Mesnet, ancien curé de Grézillé pendant la Révolution, dont le buste a été placé dans l'église de la paroisse, à la fin de l'année dernière.

***

M. Alfred Michel — cousin de M. Auguste Michel, directeur du Musée Saint-Jean d'Angers, — est mort à Alger, des suites d'une pneumonie, dans le pays même où il était allé chercher la guérison. Depuis près de quinze années éloigné de sa ville natale, dans laquelle il ne faisait plus que de rares apparitions, il partageait son temps entre Paris et le midi. Le souvenir des services rendus par lui à la cause de l'art musical dans notre province mérite un souvenir particulier.

« Figure très personnelle, originale et sympathique de l'Anjou, dit M. Louis de Romain, Alfred Michel joignait aux qualités d'un dillettante aussi passionné qu'intelligent des dons artistiques tout spéciaux, une connaissance approfondie et raisonnée des œuvres anciennes et modernes, une sûreté d'appréciation rare, une rectitude de jugement unique, la largeur de vues et d'idées d'un esprit ouvert à toutes les tentatives nobles et généreuses. Sincèrement épris d'art et doué d'une mémoire prodigieuse, il avait acquis la réputation d'un connaisseur à l'expérience duquel ne dédaignaient point d'avoir recours les plus célèbres de nos compositeurs dans l'intimité desquel il vivait. Wagnérien de la première heure, il fut l'un des fidèles de Bayreuth bien avant que la mode et le snobisme n'eussent envahi la petite cité bavaroise.

« C'est avec un véritable *serrement de cœur* que je me reporte, en écrivant ces lignes, à l'époque déjà lointaine où si souvent, dans la vieille maison paternelle de la place du Pilori, Alfred Michel réunissait ses amis pour entendre l'incomparable virtuose qui s'appelait Maurin. Combien délicieusement alors, sous ce toit hospitalier, chantait l'âme d'un Beethoven, d'un Haydn ou d'un Mozart ! Inoubliables soirs trop tôt passés, trop vite vécus ! Là furent jetées les premières bases de l'Association artistique que, plus tard, il devait avoir l'honneur de fonder avec son ami Jules Bordier, disparu, lui aussi, dans la force de l'âge et la plénitude du talent. La ville d'Angers doit à M. Alfred Michel la meilleure partie du rôle qu'elle a tenu si brillamment dans le domaine de cette décentralisation artistique si nécessaire à la vie intellectuelle et morale de la

Digitized by Google

patrie ; elle lui doit la révélation du génie semé par Beethoven dans ses incomparables quatuors ; les premiers efforts réalisés en vue de la conquête d'un idéal musical supérieur ; la création d'une Société de concerts populaires qui lui valut le beau titre d'Athènes de l'Ouest, qu'elle tente à l'heure présente de justifier et de rajeunir ; elle lui doit, pour résumer ma pensée, les plus purs joyaux de la couronne artistique qui, pendant vingt années, ceignit son front de cité provinciale, aux applaudissements de Paris lui-même, de la France et de l'étranger. »

***

Nous avons encore à inscrire à la nécrologie angevine un nom des plus connus et des plus considérés de notre ville : celui de M. Désiré Richou, banquier, gendre de M. Segris, ancien ministre.

M. Richou, mort le 24 décembre 1897, était ancien président du Tribunal de commerce et membre de la Chambre de commerce, conseiller général de Tiercé, membre de la Commission départementale, maire de Feneu et administrateur de la Banque de France.

A ses obsèques, célébrées en grande pompe et où tout Angers assistait, M. Grignon, président de la Commission départementale, et M. Max Richard, ancien député, président de la Chambre de commerce, ont prononcé des discours.

« Conseiller général depuis près de trente ans, dit de M. Richou le premier orateur, il a toujours joui de la confiance absolue de l'assemblée départementale qui lui donna successivement les mandats de siéger à la Commission départementale et au Conseil de l'instruction primaire. Il a fait successivement partie de toutes les commissions du Conseil. Sa compétence était absolue. La Commission des finances a fixé les dernières années de notre laborieux collègue en le choisissant pour son président. C'est surtout dans ces importantes fonctions qu'il fut apprécié de tous : il était le gardien vigilant de nos finances et aucune dépense importante n'était engagée sans son assentiment. C'est dire quelle confiance absolue l'assemblée départementale mettait en lui. »

« Ce n'est pour moi, dit ensuite M. Max Richard, ni le lieu ni l'heure de chercher, en rappelant les inoubliables services qu'il a rendus à son pays, à son département, à sa ville, au commerce, à l'industrie, à sa famille, à tous ceux qui se sont

Digitized by Google

approchés de lui, de chercher, dis-je, à tracer son portrait, qui serait, dans un aussi court et cruel moment, bien au-dessous de toutes les impressions que le souvenir de cette belle carrière, si bien remplie, a laissé profondément gravées dans nos cœurs et dans nos esprits. Des plumes mieux autorisées que ne pourrait l'être notre voix en ce moment s'acquitteront et ont déjà su s'acquitter de cette noble tâche. Il nous sera permis de dire cependant que, par la sûreté de son jugement, par la netteté de ses idées, par l'autorité qui s'attachait à ses paroles et à ses actes, par la bonté et la générosité de son cœur, l'excellent et véritable ami que nous perdons si prématurément avait su s'acquérir, dès sa jeunesse, et se conserver toujours dans sa trop courte carrière la situation la plus enviable parmi ses concitoyens... »

***

On annonce la mort de M. Charles-Louis Livet, chef — avec son frère — de l'institution qui porte son nom à Nantes, depuis 1849, chevalier de la Légion d'honneur (14 août 1862) et auteur d'un certain nombre d'articles de critique dans le *Moniteur universel* et le *Constitutionnel*. Il a publié divers livres anciens et composé plusieurs ouvrages : la *Grammaire française et les Grammairiens au XVI^e siècle* (1859, in-8°) ; *Précieux et Précieuses* (1859, in-8°) ; *Les intrigues de Molière* (1877, in-8°), etc.

Né le 10 janvier 1828 à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire), où son père était gendarme, il vint à Beaufort et commença ses études au collège de cette ville, puis à Angers, avant de les terminer à Sainte-Barbe ; on peut donc, jusqu'à un certain point, le considérer comme compatriote. Il avait d'ailleurs collaboré, en 1854, à la *Revue d'Anjou et du Maine* et inséré, en 1867 et 1868, des comptes rendus bibliographiques dans la nouvelle série éditée par M. Eugène Barassé.

***

Tous les journaux ont annoncé la mort de l'ingénieur Bazin.

M. Ernest Bazin, né à Angers le 4 mai 1826, était extraordinairement doué comme inventeur. Nous ne pouvons mieux résumer son œuvre qu'en empruntant l'étude ci-dessous au *Journal de Maine-et-Loire* du 6 février. Elle est due à la plume de M. Jules André, l'ancien directeur de l'*Union de l'Ouest*, dont la carrière a été si brillante en Anjou et qui ne

Digitized by Google

sort plus guère de sa retraite — au grand regret de ses lecteurs et de ses amis — que pour signer, de simples initiales, des chroniques scientifiques où il sait faire deviner, néanmoins, l'une des formes de son talent si complexe :

« Ernest Bazin était Angevin, né à Angers, de famille en possession de la plus légitime et honorable notoriété, dans la société angevine, avant que le nom fût rendu doublement célèbre et par les ingénieuses découvertes de l'inventeur et, de nos jours encore, par les triomphes littéraires d'un héritier fraternel.

« Ingénieur civil et ancien capitaine au long cours, Ernest Bazin fit son domaine de l'étude des questions de statistique, d'hydrologie et de locomotion maritime, ainsi qu'en témoignent la plupart de ses inventions, déductions ingénieuses des phénomènes élémentaires de la physique.

« Vers 1865, il proposait à la marine le *lochomètre Bazin*, instrument de précision automatique pour remplacer le *loch* vulgaire et vague dans la mesure de la vitesse d'un bateau. Peu après, il présentait successivement aux Compagnies de chemins de fer son *injecteur à haute pression* pour le sulfatage des traverses et, aux ardoisières d'Angers, son adaptation à la machine magnéto-électrique Gramme à l'éclairage des carrières souterraines.

« Tout Angers put voir alors l'avenue et le Jardin du Mail éclairés la nuit, comme en plein midi, par le rayon éblouissant de l'incandescence électrique, pendant que d'autres, dont nous étions, plongeaient dans l'obscurité du sol pour pénétrer sous la voûte de la Paperie féeriquement illuminée.

« A ce moment, Ernest Bazin trouvait la vraie *lampe de sûreté* du mineur de houille, lampe qui ne peut enflammer le grisou, car le mineur ne peut pas l'ouvrir tout seul. Elle lui est remise fermée par adhérence avec un aimant dont l'énergie, communiquée par la machine magnéto, ne peut être annulée que par celle-ci.

« Déjà aussi, il s'occupait de la recherche et de l'inventaire des galions espagnols que la tempête fit sombrer, il y a deux siècles, dans la baie de Vigo, avec leur cargaison d'or et d'argent. En associant les ressources de l'éclairage électrique sous-marin et de l'étanchéité pneumatique, lui-même, embarqué sur la goëlette *Julien-Gabrielle*, donna l'exemple du labeur infatigable et de la hardiesse intrépide.

Digitized by Google

« Dans la *cloche à plongeur*, établie suivant ses calculs, il descendit au fond de l'Océan reconnaître l'épave et dresser le plan stratégique de la recherche qu'il dirigea ensuite de son bord avec une joviale et indomptable ténacité, sans que l'obstacle imprévu déconcertât jamais les improvisations de son esprit inventif : il imagina une *lampe électrique Bazin* pour éclairer perpendiculairement le fond de la mer; un *extracteur Bazin*, pour enlever la vase qui enlisait les vaisseaux brisés; un *monte-charge Bazin*, qui ramena au jour des canons, des boulets, des outils enrochés dans une gangue de coquillages et de fucus; de quoi faire un musée archéologique.

« 1870 vint, sur les entrefaites, apportant d'autres préoccupations et de nouveaux devoirs. Ernest Bazin, retiré aux Batignolles, fut un des plus actifs parmi tant d'ingénieurs qui ont donné à la défense du pays le concours de leur science expérimentée. Nous savions que, depuis quelques années, il avait repris et perfectionné l'invention des *bateaux-rouleurs*, que nous lui avions entendu exposer, il y a quelque quinze ou vingt ans.

« Avant de mourir, Ernest Bazin aura eu la récompense du succès, reconnu et proclamé par les juges les plus difficiles et les plus autorisés du monde.

« Les expériences du *bateau-rouleur* l'*Ernest-Bazin* ont été suivies au Havre par une Commission de la *Royal Society* de Londres, et le rapport présenté par sir Edward Reed, vice-président de l'Institut des *Naval Architects* et ancien directeur des constructions navales près l'amirauté anglaise.

« Le bateau-rouleur *Ernest-Bazin* est porté sur six rouleaux ou cylindres creux, comme un train de wagons est porté sur des boggies. Quand l'hélice motrice du bateau est en mouvement, les rouleaux Bazin, dit M. Reed, réduisent dans une grande proportion le frottement du bateau, un des éléments les plus sérieux de résistance en un voyage sur mer.

« Dans le système Ernest-Bazin, les rouleurs sont actionnés directement, de sorte que leur mouvement de glissement s'ajoute à la propulsion de l'hélice pour augmenter la vitesse. L'économie de force réalisée est de 70 pour 100, et elle croît encore avec les dimensions du vaisseau, relativement au nombre des rouleurs. Plus il y a de distance entre les rouleurs, et moins les ondes soulevées se nuisent en se contrariant.

Digitized by Google

« M. Reed conclut que « la diminution de frottement et, « par conséquent, l'accroissement de vitesse du *bateau-« rouleur Ernest-Bazin*[1] a été prouvé d'une manière incon-« testable », et que le système « présente une supériorité « très marquée » sur toute autre application du roulement aux navires. »

Le *Figaro* du 21 janvier 1898 dit de son côté :

« Le *bateau-rouleur* n'était pas l'unique invention de cet iugénieur remarquablement doué ; on lui en doit beaucoup d'autres, parmi lesquelles l'appareil à draguer qui porte son nom, la lanterne électrique sous-marine, la foreuse circulaire tubulaire pour mines, le laveur d'or, le phare électrique qu'il installa en 1870, sur la butte Montmartre, pour surveiller les mouvements de l'ennemi dans un rayon de dix kilomètres, etc.

« M. Ernest Bazin était chevalier de la Légion d'honneur. »

***

Une habitante d'Ingrandes vient de mourir à l'âge peu ordinaire de cent un ans et 14 jours.

Julie Manuel, née le 11 nivôse an V (31 décembre 1796), était la nièce de Pierre-Louis Manuel, procureur de la Commune de Paris, de 1791 à 1793, et exécuté au mois de novembre de la même année.

Jean-Michel Manuel, le père de notre centenaire, arrêté, en même temps que son frère aîné, ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre au 10 thermidor.

M^lle^ Julie Manuel épousa, en 1827, M. Théodore Delzons, neveu du général de division Alexis Delzons, baron de l'empire, qui périt glorieusement avec un de ses frères sur le champ de bataille de Malo-Jaroslawtez, pendant la retraite de Moscou.

J. DE B.

---

## A travers les Livres et les Revues

Nous avons franchi, depuis bientôt deux mois, le seuil de l'année 1898.

Les débats scandaleux auxquels nous venons d'assister n'ont pas été précisément favorables aux historiens ni aux

[1] Voir *Revue de l'Anjou*, 1896, t. XXXIII, p. 115 et 1897, t. XXXIV, p. 295.

Digitized by Google

littérateurs. Des livres fort distingués ont paru, qui, à toute autre époque, étaient assurés d'un joli succès : le public, occupé à d'autres soins, ne s'en est pas aperçu. Plusieurs attendent en librairie qu'on veuille bien laisser le pays reprendre un peu de calme. Le volume que vient de publier M. le chanoine Legendre sur le *Saint Sépulcre et les Croisés du Maine*[1], mérite de ne pas trop souffrir du malheur des temps. C'est, en effet, de toutes les études sur les Lieux-Saints, celle où les dernières données de l'archéologie ont été utilisées avec le plus d'érudition et le plus de succès.

Le travail de M. Legendre sera bien accueilli, non seulement de ceux qui s'intéressent aux questions bibliques, mais encore de ceux qui désirent savoir quelle place les chevaliers de nos provinces de l'Ouest peuvent revendiquer dans l'histoire des Croisades.

*Histoire des rapports de l'Église et de l'État*, de 1789 à 1870, tel est le titre d'un important ouvrage que vient de faire paraître M. Debidour, ancien professeur au Lycée d'Angers, inspecteur général de l'instruction publique[2].

En traitant cette question très complexe et très passionnante des rapports de l'Église et de l'État, l'auteur n'a point voulu faire œuvre de polémiste. Il ne discute pas; il se contente d'exposer les faits et de conclure. Son travail « n'est ni une thèse, ni un plaidoyer, ni un pamphlet »; c'est, comme il le dit, « une narration explicative ». Voilà pourquoi l'ouvrage de M. Debidour mérite de fixer l'attention des historiens, bien que les conclusions du savant universitaire — ai-je besoin de le faire remarquer? — appellent, sur plus d'un point, de sérieuses réserves.

M. O. Desmazières a eu l'excellente idée de publier en brochure le travail qu'il avait donné, en 1897, à la *Société d'Études scientifiques*, sur *la géologie, la minéralogie et la paléontologie*, au Musée d'histoire naturelle de la ville d'Angers[3].

[1] *Le Saint Sépulcre, depuis l'origine jusqu'à nos jours, et les Croisés du Maine*, par A. Legendre, chanoine honoraire, docteur en théologie, sous-supérieur du Grand-Séminaire du Mans, professeur d'archéologie biblique et d'hébreu à l'Université catholique de l'Ouest. — Le Mans, Leguicheux, 1898; un vol. grand in-8° de 135 pages, orné de 24 gravures et de 3 photographies.

[2] Paris, Félix Alcan, 1898; un vol. in-8° de 740 pages.

[3] Angers, Germain et G. Grassin, broch. in-8° de 103 pages.



Digitized by Google

Voici la préface de l'intéressante étude de M. Desmazières :

« La petite notice que nous présentons à nos collègues de la Commission du Musée d'histoire naturelle et de la Société d'Études scientifiques a été écrite sans prétention littéraire ; nous avons essayé de rédiger l'histoire de la galerie de paléontologie et des collections minéralogiques de la ville d'Angers, en nous inspirant des travaux de nos devanciers...

« L'administration municipale trouvera dans ces pages le compte rendu des travaux accomplis, particulièrement dans les vingt dernières années qui viennent de s'écouler, et l'énumération des améliorations que nous proposons.

« Nous insistons principalement sur les dons, les acquisitions, les descriptions des collections à différentes époques ; ces menus faits de l'histoire locale intéresseront peut-être nos concitoyens. Nous avons tenu à indiquer soigneusement la source de nos informations et à citer le plus souvent les textes eux-mêmes, sachant par expérience combien ces indications facilitent le travail du lecteur et lui épargnent souvent des recherches fastidieuses.

« Notre but serait de faire connaître au public angevin le Musée paléontologique et d'étendre par là l'action morale qu'il peut exercer sur la jeunesse laborieuse de notre ville. La géologie n'a jamais tenu jusqu'ici, en France, une place en rapport avec son importance dans le cadre de l'instruction secondaire ; en vulgarisant cette science le Musée complètera, en quelque sorte, l'œuvre des cours d'adultes qui a pris une si grande extension dans notre pays... »

On a imprimé le panégyrique prononcé par Mgr Pasquier, à l'occasion du décret par lequel a été déclarée *vénérable* la Révérende Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, fondatrice et première supérieure du Bon-Pasteur d'Angers [1].

Je ne ferai pas l'éloge de ces pages, dans lesquelles l'éminent historien de la Mère Pelletier a glorifié l'esprit de foi et l'ardente charité de son héroïne : ce beau discours, où l'élégance de la forme s'allie à une rare délicatesse de sentiment, est à lire tout entier.

M. l'abbé Delahaye, secrétaire général de l'Université catholique d'Angers, vient de publier une importante brochure sur *la liberté de l'enseignement supérieur* [2]. C'est une vigoureuse réponse à un article anonyme intitulé : *Relations universi-*

[1] Angers, Lachèse et Cie, broch. in-8° de 23 pages.

[2] *La Liberté d'enseignement supérieur et le Clergé français.* — Angers, Lachèse et Cie, broch. in-8° de 15 pages.

Digitized by Google

*taires*, paru dernièrement dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice.*

Notre savant collaborateur, Mgr X. Barbier de Montault, vient de fonder, sous le nom de *Revue d'Archéologie Poitevine*, une publication mensuelle qui paraît depuis le 1er janvier 1898.

Le but que cette nouvelle revue se propose d'atteindre est indiqué dans le *programme* qui figure en tête du premier fascicule : « L'archéologie sera exclusivement notre domaine. Nous repoussons systématiquement tout ce qui est proprement histoire et document écrit, qui peuvent trouver leur place ailleurs.... Au premier rang, nous mettons l'inconnu et l'inédit : il faut faire sortir de l'ombre et de l'oubli les richesses que nous possédons. Nous ne reviendrons sur les choses publiées antérieurement qu'autant que nous aurons du nouveau à en dire ou à montrer l'objet qui n'aurait pas encore été reproduit ou qui l'aurait été d'une façon insuffisante.... Nous circonscrivons notre action à l'ancien Poitou, plus particulièrement aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ; ce qui ne nous empêchera pas, pour reconquérir le terrain perdu, de pousser des pointes sur les parties que nous ont enlevées les départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de la Charente.... »

A la *Revue d'Archéologie Poitevine* nos vœux bien sincères.

J'ai grand plaisir à signaler les deux premiers articles que M. A. du Chêne consacre à un *Corsaire Angevin*, Villiers de Lauberdière, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (décembre 1897 et février 1898).

Charles de Villiers, fils de noble homme François de Villiers, écuyer, seigneur de Lauberdière, et de dame Gabrielle Petit, naquit, le 29 novembre 1649, sur la paroisse de Bocé, qui compte parmi ses enfants des coureurs d'aventures tels que François Le Gouz, seigneur de la Boulaie, le Père Zénon, de Baugé, missionnaire à Surate, et un arrière-petit-fils de notre héros, le général de Lauberdière. Il fut destiné à l'ordre de Malte, qu'il illustra par son désintéressement et son courage.

Cette remarquable étude est à lire. L'auteur sait beaucoup, écrit fort bien et ne ménage pas à l'occasion les coups de... plume, qu'il distribue volontiers aux jouisseurs, aux *rastaquouères* et aux amateurs de la particule.

Digitized by Google

Voici le titre des principaux articles publiés, depuis deux mois, par la même revue :

Note sur la *Condition juridique des églises et des presbytères*, A. Gavouyère ;

*Un nouveau chapitre des Actes des martyrs*, troisième et dernier article, E. Bossard ;

*Deux sonnets*, A. Crosnier ;

*Anjou et Vendée*, Notes d'un curieux : théophilantropie, H. Baguenier Desormeaux ;

*L'archéologie biblique*, sa nature, son importance, ses sources, ses développements, A. Legendre.

*Souvenirs de Tunisie*, conférence donnée à l'Université catholique d'Angers, par M. René Bazin ;

*Le Père Joseph et saint François de Sales*, considérations littéraires, L. Dedouvres ;

*A travers nos vieux jurisconsultes*, aperçus littéraires, P. Henry.

Le 4 février, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Bertaux, ancien membre de l'École française de Rome, a lu une note sur le bras reliquaire donné au Musée du Louvre par Mme Spitzer, en 1892. Cette pièce d'orfèvrerie est d'un travail remarquable. Elle contenait une *relique de saint Louis d'Anjou*, fils de Charles II, roi de Sicile, qui abandonna le trône pour revêtir l'habit de franciscain et mourut évêque de Toulouse, en 1296.

M. Bertaux établit, à l'aide de textes retrouvés par lui dans le fonds angevin des archives de Naples, que ce reliquaire a été donné au couvent de Médina-del-Campo par la reine Léonor, vers 1418, et qu'il avait été exécuté, en 1337, par ordre du roi Robert d'Anjou, frère de l'évêque de Toulouse.

Le *Gaulois* racontait ces jours derniers, à propos, sans doute, de la nouvelle pièce de Sardou, l'histoire bien connue de Mathurin Bruneau, fils d'un sabotier de Vezins qui voulut, vers 1815, se faire passer pour le fils de Louis XVI [1].

Voici le récit du *Gaulois*. Peut-être intéressera-t-il les lecteurs de la *Revue* :

« En septembre 1815, deux paysans étaient en train de boire devant une petite auberge, à Varennes, près de Saumur. Un piéton passe, tout poudreux, tirant la jambe. Les buveurs

[1] Cf. C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, t. I, v° *Bruneau*, et parmi les références bibliographiques citées à la fin de cet article, le *Journal de Maine-et-Loire* du 14 et du 16 février 1818.

Digitized by Google

l'interpellent : ne serait-il pas, par hasard, le fils de la veuve Phélippeau, la patronne de l'auberge, disparu au milieu des guerres de l'Empire? La brave femme accourt tout émue. Écoutons sa déposition :

« — Ma surprise fut grande quand on me dit que cet individu était mon fils, revenu des armées. Mon cœur, qui avait besoin de retrouver mon enfant, me persuada que c'était lui. Je mis toute la maison à sa disposition et, le lendemain, avant son lever, je lui glissai dans le gousset une montre d'argent. Mais il me rabroua :

« — Un personnage de mon rang n'est pas fait pour porter de pareille pacotille...

« Mon gendre avait une montre en or : je la lui donnai. En outre, je lui prêtai 600 francs. J'aurais vendu pour lui jusqu'à mon dernier jupon quand il m'affirma qu'il était ce pauvre cher petit Dauphin que nous avions tant pleuré. »

« Ainsi requinqué de neuf, quelques écus en poche, notre aventurier parcourut le département de Maine-et-Loire, répétant partout qu'il est l'unique et l'authentique Louis XVII. M. de Frotté l'a enlevé du Temple en le dissimulant à l'intérieur d'un cheval de carton apporté pour l'amusement du royal prisonnier...

« C'est de la même façon qu'a été introduit le sosie destiné à prendre la place de ce dernier : un orphelin endormi pour vingt-quatre heures au moyen d'une forte dose d'opium...

« Cependant, au cours de ses pérégrinations aux environs d'Angers deux campagnardes lui sautent au cou :

« — C'est toi, Mathurin, notre frère!

« Mais lui, se cabrant avec indignation :

« — Ces filles se trompent... Elles sont folles... Je suis Charles de Navarre, leur prince.

« Pourtant c'est réellement Mathurin qu'il s'appelle, Mathurin Bruneau, né en 1784 à Vezins, près Cholet, où son père est sabotier.

« Après une jeunesse pendant laquelle, selon l'expression d'un de ses voisins, il a vécu de plus de « roulées » que de morceaux de pain, il est parti pour faire son tour de France en 1799, et on l'a retrouvé, en 1803, dans la maison de correction de Saint-Denis. Puis, le voilà canonnier aspirant au 4e régiment d'infanterie de marine. Embarqué pour les colonies sur la frégate la *Cybèle*, il déserte, et nous le voyons tour à tour matelot à Norfolk, domestique à New-York, boulanger à Philadelphie et, si l'on écoute ses racontages, colonel dans l'Amérique espagnole et capitaine du génie au Canada.

« Le gouvernement averti le fait incarcérer à Saint-Malo. Séance tenante, il adresse au gouverneur de Guernesey une lettre signée « Dauphin-Bourbon », par laquelle il l'invite à informer Sa Majesté britannique que « l'héritier de Louis XVI gémit présentement dans les fers ». En même temps, il écrit à Louis XVIII pour solliciter une audience qui lui permettra

Digitized by Google

« de se faire reconnaître et d'établir ses droits ». Le résultat est de le faire conduire dans les prisons de Rouen.

« Mathurin Bruneau comparait en correctionnelle, le 10 février 1819 et, déclaré coupable de s'être attribué publiquement des titres royaux et d'avoir, en faisant usage de faux noms et de fausses qualités, escroqué des sommes considérables à plusieurs individus, il est condamné à 5 ans de réclusion, à 3.000 francs d'amende et à la surveillance de la haute police. »

A propos du même personnage, le *Journal de Maine-et-Loire* et l'*Anjou*, qui avaient reproduit le récit du *Gaulois*, ont reçu la lettre suivante :

« L'imposture de cet homme étant reconnue, ceux qui croyaient à l'évasion de l'infortuné fils de Louis XVI et qui, peut-être, avaient cru un moment aussi à l'identité du sabotier de Vezins avec le pauvre petit dauphin, prétendaient que Bruneau avait été un agent payé par la police pour donner le change sur le vrai dauphin qui avait été, lui, réellement enlevé du Temple. (Voir les dépositions du vicomte de Curzay, en 1836, dans la brochure : *En politique point de justice*, par le comte de la Barre, Breda, 1851.)

« Les Angevins ont eu du reste plusieurs faux dauphins sous leurs yeux.

« L'un d'eux qui, j'imagine, était bien innocent des bruits qu'on faisait courir sur lui, était le Révérend Père Fulgence, abbé de Bellefontaine, démissionnaire en 1867, et poursuivi en 1832, emprisonné même à Cholet et à La Flèche, pendant un mois entier.

« Ce vénérable religieux, qui avait été censeur au collège royal de Nantes, avait une certaine ressemblance avec Louis XVI : de là l'origine de cette légende qui prit à peine fin à sa mort, en 1869. Dom Fulgence s'appelait en réalité Guilhaume et il était né le 9 novembre 1785 à Glénac (Morbihan). »

La *Revue des Deux-Mondes* annonce qu'elle donnera, cette année, un nouveau roman de M. René Bazin : *La Terre qui meurt*. Avis aux amateurs de bonne littérature.

La *Revue scientifique* publie, dans son dernier numéro, un très intéressant article de notre compatriote, M. André Godard, sur la *Question des oiseaux*.

Le cardinal *Mathieu Cointerel* est-il Angevin ou Manceau ? M. Port, d'après Roger, qui aurait connu la famille Cointerel, le fait naître à Morannes. Ménage le revendique pour Sablé et M. l'abbé Angot, dans une note que reproduit la *Revue historique et archéologique du Maine* (1897, second trimestre), accepte cette opinion, qu'il essaie d'appuyer par de nouveaux

Digitized by Google

témoignages. N'en déplaise à notre savant confrère, les raisons qu'il invoque sont loin d'être décisives.

Récemment, M. Lionel Bonnemère, président de la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest, a demandé au directeur de l'Odéon, qui prépare une reprise d'*Athalie*, de mettre à l'étude la musique des chœurs, d'après le manuscrit de notre compatriote, Jean-Baptiste Moreau, auquel Racine lui-même avait confié le soin d'écrire la partition de son immortelle tragédie. Sa démarche a-t-elle chance d'aboutir? Je n'en sais rien. Mais, à défaut de l'Odéon, pourquoi les Sociétés artistiques de notre département ne mettraient-elles pas à l'étude quelques-uns des morceaux du collaborateur de Racine? — Ce vœu a été exprimé par M. H. Coutant, dans l'*Ouest artistique et littéraire* : la *Revue de l'Anjou* serait heureuse, pour sa part, qu'il fût réalisé.

A lire encore :

Dans la *Revue angevine, les industries angevines* : culture des plantes textiles, filatures de chanvre et de lin, par M. le professeur Bleunard; les *Exécuteurs de la haute justice* à Angers, par M. Gontard de Launay; *Pierre-François-Albéric Deville*, par M. Aimé de Soland; les portraits de MM. *Paul Rondeau* et *Jules Breton*, par l'Ermite de la Chaussée-Saint-Pierre — qui vient de rentrer au pays en même temps que les hirondelles, messagères du printemps et du beau soleil.

Dans les *Archives médicales d'Angers*, les biographies des docteurs Grille (1807-1894), Édouard Laroche (1803-1875) et Victor Laroche (1797-1865), par MM. Ambroise Guichard, Leblois et Quintard.

Dans la *Gazette de Château-Gontier* (n° du 24 février), des détails fort amusants sur le *Bœuf gras*, que l'on appelait, à Château-Gontier, le bœuf *villé*. L'article est signé X. Z.; ce qui veut dire, pour les initiés, René Gadbin;

Dans la *Vendée historique* (nos du 20 janvier, du 5 et du 20 février), une étude de M. H. Bourgeois sur l'abbé Barbotin, ancien vicaire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, aumônier de l'armée vendéenne. En tête de cette étude figure un très curieux portrait, encore inédit, de l'abbé Barbotin;

Dans la *Revue des Autographes* de M. Charavay :

*Janvier*, n° 11, une lettre de Henri Arnauld, évêque d'Angers; n° 16, une lettre de Jean-Th.-Louis de Beaumont,

Digitized by Google

marquis d'Autichamp; n° 77, une lettre de Louis-Marie Aubert du Petit-Thouars, le célèbre voyageur;

*Février*, n° 134, la pièce originale par laquelle le Père Blanchard nomme notre compatriote, Jean Fronteau, chancelier du monastère de Sainte-Geneviève, à Paris. Cette pièce porte la date du 24 décembre 1648;

Dans la *Revue du Bas-Poitou* (3e livraison 1897), la première partie d'un travail de M. le marquis d'Elbée sur la mort de son glorieux ancêtre, le général d'Elbée;

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise : Charles VII et sa cour* en Saumurois, par M. P. Dupouy; la *Maladrerie de Saumur* en 1448, par M. O. de Chavigny, et la suite des *Mémoires historiques sur le Vaudelnay-Rillé*, publiés par M. Chevalier;

Dans l'*Éventail*, n° 15, une lettre pleine d'*humour*, signée F. Vironier, et adressée par *les gens du vieux Port-Ligny* au sculpteur Saulo, l'enfant du quartier. J'en détache avec plaisir les passages suivants :

« ..... Les femmes d'alors se reconnaissaient à leurs *mouchoirs* hauts de tons; à leurs coiffes, que rappellent trop coquettement celles des Ponts-de-Céiaises; à leurs longs pendants d'oreilles et à leur belle croix d'or, avec pendeloques à l'extrémité des bras, qu'elles avaient au cou. Les hommes portaient communément la blouse bleue et le large chapeau, genre breton.....

« Des notabilités d'à présent, tenant le haut du pavé, riches de grandes fortunes et de beaucoup d'honneurs, sont les petits-fils ou les arrière-petits-fils de ces gens du port, et les aïeules de ceux-là — nous ne voulons citer personne — chaque matin se mettaient en route avec des sardines reposant sur des feuilles de fougères, et parcouraient la ville en criant : *A la sardine fraîche, à la fraîche.* Et dans ce temps-là, on avait une dizaine de *belles fraîches* pour trois ou quatre sous. Fallait-il trimer pour arriver à nourrir la nichée, alors que de son côté l'homme gagnait, à la pêche ou au sable, dix-huit à vingt sous par jour! Quelques-uns travaillaient aux carrières, et il n'y avait pas de tramways alors.

« Ah! nous les aimions bien les gens du port, autour desquels, du reste, courent encore nos souvenirs d'enfance, les braves gens au cœur si généreux et si âpres à la besogne, mais leur type a disparu. Nous saluons leur mémoire avec vénération..... »

Ch. U.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 363-98.

Digitized by Google

# L'ACÉTYLÈNE

## au point de vue de l'hygiène publique et privée

---

L'acétylène est brusquement apparu, frappant tous les yeux par ses qualités incontestables de teinte et d'éclat. Il semblait tenir du merveilleux par l'inattendu de sa découverte et la facilité extrême de sa production. Dans l'enthousiasme du début, la nouvelle lumière devait éclipser toutes les autres.

Mais bientôt des accidents d'une certaine gravité sont venus jeter l'effroi dans le public. Malgré les efforts de ses partisans, cet effroi persiste. Aujourd'hui encore, on ne peut guère parler d'acétylène sans évoquer le danger d'explosion.

D'autre part, le décret du 24 juin et la circulaire ministérielle aux préfets imposent à toute installation d'acétylène à canalisation fixe une demande d'autorisation sur laquelle il n'est statué qu'après avis des conseils d'hygiène.

La responsabilité des conseils d'hygiène est donc directement engagée dans cette question si discutée.

Jusqu'à quel point et dans quelles conditions l'acétylène est-il réellement explosible ?

Quelles sont ses propriétés comme agent d'éclairage ?

Est-il supérieur ou non aux autres systèmes d'éclairage connus ?

Au point de vue de l'hygiène publique et privée, toutes ces questions doivent être résolues.



Digitized by Google

Il m'a paru qu'une étude de l'acétylène, basée sur des documents scientifiques sérieux complétés par des expériences et des recherches pratiques, méritait d'attirer l'attention de l'Académie.

### CARBURE DE CALCIUM [1]

L'acétylène est produit par la réaction de l'eau sur le *carbure de calcium*.

Le carbure de calcium s'obtient en mettant en présence de la chaux et du charbon à très haute température.

Il a pour formule $Ca\ C^2$.

Le carbure de calcium industriel n'est jamais pur. Il contient principalement du phosphure et du sulfure de calcium qui proviennent de la chaux ou du coke.

Le carbure de calcium se présente sous la forme d'une roche d'un blanc grisâtre ou noirâtre, à cassure granuleuse.

Il est, par lui-même, inodore mais l'état hygrométrique de l'air suffit pour faire dégager constamment de sa surface une certaine quantité d'acétylène qui se révèle par son odeur alliacée.

Son affinité pour l'eau est, en effet, extrême. A son contact, il se produit la double réaction qui suit : $Ca\ C^2 + H^2\ O = Ca\ O + C^2\ H^2$. Ce dernier produit $C^2\ H^2$ est l'acétylène. Il se forme donc de la chaux et de l'acétylène.

La réaction est intense, le dégagement du gaz très rapide et la chaleur développée telle, que la partie du carbure qui émerge de l'eau peut être amenée au rouge (Pictet et Berthelot).

Un kilo de carbure de calcium pur donne théoriquement 350 litres de gaz. Le carbure du commerce n'en donne guère au-delà de 300.

[1] Dans le cours de ce mémoire, nous écarterons tous les détails purement techniques ou industriels qui n'intéressent pas directement l'hygiène.

Digitized by Google

En dehors de l'action de l'eau, le carbure est très résistant à la plupart des agents chimiques ou physiques. Il nous importe de savoir notamment qu'il n'est décomposé ni par les chocs les plus violents ni par le feu.

Le Père Jullien et Lœwes ont signalé un carbure *spontanément inflammable*. Ce singulier phénomène était dû à la proportion excessive de phosphures de calcium qui donnaient lieu à un dégagement abondant d'hydrogène phosphoré. Ce dangereux produit n'existe plus dans le commerce.

Pour peu qu'il soit enfermé dans un vase étanche, le carbure de calcium est donc absolument inoffensif.

De ces propriétés du carbure de calcium nous devons tirer les conclusions suivantes, au point de vue de l'hygiène publique et privée :

1° Le carbure de calcium est inoffensif lorsqu'il n'est pas en contact avec l'eau. Il suffira de le renfermer dans des vases étanches, à fermeture hermétique, pour se mettre à l'abri de tout danger, soit dans sa conservation, soit dans son *transport*.

2° Tous les fabricants de carbure se soumettant actuellement à ces conditions, les exigences des Compagnies de chemin de fer pour le transport de cette substance n'ont plus de raison d'être.

Nous indiquerons plus loin quelques précautions élémentaires dans le maniement du carbure.

### ACÉTYLÈNE

L'acétylène est un gaz sans couleur ni saveur. D'après M. Moissan, ce gaz, à l'état pur, serait doué d'une odeur éthérée très agréable. Son odeur alliacée lui viendrait des phosphures d'hydrogène qui l'accompagnent dans toute préparation industrielle. D'autres affirment que l'odeur alliacée est propre à l'acétylène.

Quoi qu'il en soit, l'acétylène se présente toujours dans

Digitized by Google

la pratique avec une odeur d'ail très pénétrante et caractéristique, odeur qui disparaît totalement dans la combustion. Sa densité est de 0,92. L'acétylène a pour formule $C^2 H^2$.

Il contient 92, 3 p. 100 de carbone.

C'est de beaucoup le plus riche en carbone des hydrocarbures connus.

L'acétylène, à la température et sous la pression ordinaire, est à l'état gazeux. Mais sa liquéfaction est relativement facile. On l'obtient soit par le froid, soit par la compression. M. Villard a liquéfié l'acétylène avec une température de 85° à 1 atm. et par une température de + 37° à 68 atm.

L'acétylène liquide est incolore, d'une transparence parfaite, très soluble dans l'eau ; il dissout les matières grasses. Un litre de liquide = 1000 litres d'acétylène gazeux. C'est le liquide le plus léger que l'on connaisse : à 16°4, le litre pèse 420 grammes.

La simple évaporation à l'air libre produit un tel abaissement de température qu'une partie du liquide se solidifie sous forme d'un corps neigeux qui peut brûler directement en donnant une flamme extrêmement brillante, sans résidu.

L'acétylène peut encore être dissous. D'après Berthelot, l'eau dissout un volume d'acétylène.

L'acétone en dissout 25 fois son volume à 15°. Sous une pression de 12 atmosphères, 1 litre d'acétone dissout 300 litres d'acétylène.

L'acétylène se dégageant très facilement de sa solution, on l'a utilisé industriellement sous cette forme. Nous y reviendrons plus loin.

### EXPLOSIBILITÉ DE L'ACÉTYLÈNE

L'acétylène mérite-t-il la mauvaise réputation dont il est entouré aujourd'hui ?

Grâce aux très remarquables expériences de MM. Berthelot et Vieille, nous sommes fixés sur ce point.

Digitized by Google

L'acétylène *pur* comprimé *au-dessus* de deux atmosphères et, à plus forte raison, l'acétylène liquéfié, est explosible.

L'acétylène *pur*, comprimé *au-dessous* de deux atmosphères, n'est jamais explosible.

*Acétylène liquéfié ou comprimé au-dessus de deux atmosphères.* — A partir de deux atmosphères et au-dessus, l'acétylène a des propriétés analogues aux gaz détonants, propriétés qui s'accentuent avec la compression.

MM. Berthelot et Vieille ont fait détoner l'acétylène comprimé et liquéfié par une étincelle quelconque. Il semble résulter de leurs expériences que la chaleur seule — à l'exclusion d'un simple choc ou percussion — puisse provoquer l'explosion.

M. Pictet attribue sa première explosion à l'échauffement de la partie du carbure non encore attaquée par l'eau. Dans la seconde, il s'agit probablement d'un échauffement du métal par la manipulation trop brusque du détendeur. Dans l'accident de la rue Championnet, même échauffement produit par le vissage trop énergique d'un écrou dans une bonbonne qu'on supposait vide. Dans les accidents de Berlin et de Ver Haven, il n'a pas été possible d'établir la cause de l'explosion.

La violence d'explosion de l'acétylène liquide est presque égale à celle de la dynamite. Dans une bombe en acier, chargée de 18 grammes d'acétylène liquide, la pression atteignit, au moment de l'explosion, le chiffre énorme de 5.564 kilogrammes par c. c.

Le carbone et l'hydrogène se séparent. Il reste au fond du bidon un bloc de charbon.

En somme, l'acétylène comprimé au delà de deux atmosphères et, plus encore, l'acétylène liquide, sont des agents explosibles classés avec raison dans la première catégorie des agents insalubres et dangereux.

Est-ce à dire que, dès aujourd'hui et dans de certaines

Digitized by Google

conditions de surveillance, l'acétylène comprimé ou liquéfié ne puisse être employé avec avantage et sans danger sérieux ?

Non. Un certain nombre de Compagnies de chemins de fer l'emploient pour l'éclairage des wagons.

D'ailleurs, l'industrie n'a pas dit son dernier mot.

Il serait si commode et si pratique d'aller chez l'épicier s'approvisionner d'un bidon d'acétylène comme on le fait aujourd'hui d'un bidon de pétrole : ce rêve de Raoul Pictet n'est point abandonné. Un premier pas vers sa réalisation vient d'être fait avec l'acétylène dissous dans l'acétone. D'après les expériences de MM. Berthelot et Vieille, lorsque la pression de gaz dissous ne dépasse pas 10 kilogrammes par c. c., une étincelle ne détermine que l'explosion de la couche gazeuse qui recouvre le liquide, mais nullement celle de l'acétylène dissous. Même dans l'explosion totale qui se produit à la pression de 20 kilogrammes par c. c., la réaction est lente et rappelle, suivant l'expression de Berthelot, celle de la poudre qui fuse.

L'emmagasinement de l'acétylène par dissolution dans l'acétone est donc déjà moins dangereux que la compression ou liquéfaction directe.

D'autres dissolvants sont actuellement soumis à une expérimentation suivie.

Attendons donc et n'ayons plus l'imprudence de rééditer la sentence du lieutenant-général de Sartine qui, à la fin du siècle dernier, terminait un rapport sur un nouveau reverbère à huile par cette appréciation :

« La lumière qu'il donne ne permet pas de penser que l'on puisse jamais trouver rien de mieux [1]. »

*Acétylène comprimé au-dessous de deux atmosphères.* — L'acétylène *pur*, à basse pression, n'est jamais explosible.

[1] Toutefois, l'acétylène comprimé au-dessus de deux atmosphères ou liquéfié ne pouvant encore être considéré comme d'usage courant, nous ne nous en occuperons plus dans le cours de ce travail.

Digitized by Google

Ni l'ignition d'un fil de platine, ni l'étincelle électrique, ni la percussion, ni le changement brusque de température, ni même la flagration d'une capsule de fulminate n'ont déterminé l'explosion. Le gaz est décomposé au point de contact de la flamme; cette décomposition ne se propage pas dans la masse (Berthelot et Vieille).

*Mais le mélange d'acétylène et d'air*, même à basse pression, *dans la proportion de 7 p. 100* (Gréhant), devient explosible. Cette propriété lui est commune avec beaucoup de gaz hydrocarburés, notamment avec le gaz de houille.

Toutefois ce dernier ne devient explosible que dans la proportion de 30 p. 100. L'explosibilité du gaz de houille paraît donc, à première vue, quatre fois moindre que celle de l'acétylène non comprimé. Mais nous établirons bientôt qu'à lumière égale un bec de gaz de houille brûle 180 litres contre 12 à 15 litres d'acétylène. La quantité de gaz de houille déversée par un robinet laissé ouvert sera donc de 12 à 14 fois supérieure à celle d'un bec d'acétylène[1].

Le danger d'explosion par suite du mélange d'air et d'acétylène sera donc en réalité trois fois plus faible que par le mélange d'air et de gaz de houille.

En résumé, l'acétylène à basse pression ne devient explosible que par son mélange avec l'air.

Pour se mettre à l'abri de tout danger, il suffira donc :

1° D'employer les appareils dans les fonctionnements desquels le mélange d'acétylène et d'air ne sera pas possible, au moins en proportion élevée.

2° D'éviter, dans le chargement ou le nettoyage des appareils, d'approcher une flamme de l'acétylène qui se dégage.

[1] Il convient encore de tenir compte des points suivants, qui ne sont pas sans importance.

L'odeur si pénétrante de l'acétylène prévient immédiatement de la moindre fuite. Par sa densité élevée (0,92), l'acétylène se dissémine à peu près également dans toute la masse d'air, tandis que le gaz de houille, très léger (0,46), s'accumule dans les couches supérieures.

Digitized by Google

Disons de suite que ces conditions sont parfaitement réalisables dès aujourd'hui et que, dans les appareils à basse pression, une imprudence inexcusable et l'oubli des précautions les plus élémentaires peuvent seules produire des accidents.

Concluons donc que si l'acétylène comprimé au-dessus de deux atmosphères ou liquéfié est dangereux, l'acétylène à basse pression ne l'est pas par lui-même et ne peut le devenir sans une imprudence grossière.

### TOXICITÉ. — L'ACÉTYLÈNE EST-IL TOXIQUE

D'après de nombreuses expériences, parmi lesquelles nous citerons celles de MM. Broèmes, Crosnier et Malvoz, l'acétylène serait irrespirable comme l'azote, mais non toxique ; en d'autres termes, il ne formerait pas avec le sang de composé nuisible à l'économie.

Toutefois, M. Gréhant vient de démontrer par une série d'expériences ingénieuses dans lesquelles le milieu gazeux renfermant toujours 20,8 d'oxygène comme dans l'air normal, l'acétylène était introduit en proportions de plus en plus élevées, que des symptômes d'intoxication se produisaient après 50 minutes de respiration dans un mélange à 40 p. 100, après 20 minutes dans un mélange à 70 p. 100.

L'acétylène ne présente donc une toxicité — relativement faible — que dans la proportion de 40 p. 100.

Après une proportion de 20 p. 100 de gaz de houille, M. Gréhant à déterminé, après dix minutes, des symptômes d'empoisonnement des plus graves qu'il attribue à la quantité, assez élevée, d'oxyde de carbone contenue habituellement dans le gaz de houille.

Étant donnée l'odeur très pénétrante de l'acétylène, il n'est guère admissible qu'on soit exposé à séjourner dans une atmosphère contenant 40 p. 100 de ce gaz.

Digitized by Google

Dans la pratique, l'acétylène peut donc être considéré comme exempt de toxicité.

### PRODUITS DE COMBUSTION DE L'ACÉTYLÈNE

L'acétylène est plus ou moins pur, suivant la nature des matières premières de fabrication du carbure. Dans les produits de combustion, on retrouve notamment les éléments des phosphures et des sulfures d'hydrogène qu'il contient, mais en quantité tellement minime[1] (1 p. 100 au maximum) qu'ils ne peuvent être nuisibles.

La question qui se posait en présence d'un gaz aussi riche en carbone était celle-ci : les 92,3 du carbone sont-ils complètement oxydés et transformés en acide carbonique, ou partiellement seulement avec production d'oxyde de carbone, ce qu'on observe fréquemment dans les brûleurs Auer? Il est inutile d'insister sur l'importance hygiénique de cette question.

Or, ni M. Berthelot, ni M. Gréhant, ni d'autres chimistes n'ont trouvé de trace d'oxyde de carbone dans les produits de combustion de l'acétylène.

Nous verrons tout à l'heure comment s'obtient cette combustion complète.

Il ne suffit pas de savoir, toutefois, que l'un des plus délétères des gaz toxiques manque dans les produits de combustion de l'acétylène. Une étude complète et *comparée* des gaz de combustion de l'acétylène et des autres foyers lumineux — notamment du gaz de houille — serait d'un très grand intérêt hygiénique. Des expériences, en cours de l'École de médecine d'Angers, résoudront prochainement cette question ; mais nous pouvons dire, dès aujourd'hui, que la différence, en faveur de l'acétylène est considérable.

[1] Avec des carbures de bonne qualité.

Digitized by Google

## CHALEUR

Au point de vue de l'hygiène, on doit considérer dans la chaleur émise par un foyer lumineux[1] : 1° l'échauffement général de la salle ; 2° l'échauffement direct de la tête pendant le travail.

*Échauffement de la salle.* — Des expériences très précices faites à l'École des Arts et Métiers d'Angers, avec le concours de M. Jacquemet, directeur de l'école, nous ont donné les chiffres suivants :

*Première expérience. Gaz de houille.* — Dans une salle de $12^m,60$ de longueur sur $8^m,60$ de largeur et $4^m,5$ de hauteur (d'une contenance de 485 mètres cubes), nous avons disposé des thermomètres *à la hauteur de la tête des élèves*, l'échauffement de cette couche d'air étant, en pratique, le seul intéressant.

Les fenêtres ayant été ouvertes pendant deux heures, la température de la salle est ramenée à la température extérieure, soit 16°.

La salle est éclairée par 9 becs de gaz ordinaires de 200 litres, donnant environ 20 carcels.

La température initiale étant de 16°, on note, après une heure, 18°,5, soit une augmentation de 2°,5.

*Deuxième expérience. Acétylène.* — La température de la salle étant ramenée à la température extérieure (9°,16), on dispose 3 becs Lebeau de 20 litres et 2 becs de 40 litres.

Ces 140 litres donnent la même quantité de lumière que les becs de gaz : 20 carcels.

La température initiale étant de 9°,16, on note, après une

[1] Pour une étude plus complète de l'influence de la chaleur développée par les foyers lumineux, nous renvoyons à notre mémoire sur l'*Éclairage artificiel*. (Communication à l'Académie de médecine, séance du 8 décembre 1896.)

Digitized by Google

heure, 10°,5. L'augmentation de température de la salle est donc de 1° 1/3.

| | |
|---|---|
| Augmentation de la température de la salle par le gaz, après une heure. . . . . | 2° 1/2 |
| Par l'acétylène. . . . . | 1° 1/3 |
| Différence . . . . . | 1°,17 |

*Echauffement direct de la tête. — Première expérience. Gaz de houille.* — Le réservoir d'un thermomètre est placé en face et à $0^m$,50 d'un bec de 200 litres, donnant 2 carcels 1/4.

| | |
|---|---|
| La température initiale étant de . . . . . | 16° |
| On note, après une heure . . . . . | 27° 4/5 |
| L'augmentation de température est donc de . . | 11° 4/5 |

*Deuxième expérience. Acétylène.* — Le réservoir d'un thermomètre est placé en face et à $0^m$,50 d'un bec Lebeau de 20 litres donnant près de 3 carcels.

| | |
|---|---|
| La température initiale étant de . . . . . | 9°,16 |
| On note, après une heure . . . . . | 10°,76 |
| L'augmentation de température est donc de . . | 1°,60 |
| Échauffement direct par le gaz . . . . . | 11°,80 |
| — l'acétylène. . . . . | 1°,60 |
| Différence. . . . . | 10°,20 |

Quelques chiffres empruntés à nos expériences précédentes[1] nous permettront de comparer la quantité de chaleur émise par d'autres sources lumineuses.

| | |
|---|---|
| Bec d'acétylène, 3 carcels, $0^m$,5 . . . . . | 1°,60 |
| Lampe à huile, 1 carcel, $0^m$,5 . . . . . | 1°,5 |
| Lampe à pétrole, 1 carcel, $0^m$,63 . . . . . | 2° |
| — Miller, 3 carcels 5, $1^m$,30 . . . | 2° |
| Bec Wenham n° 2, 7 carcels, $1^m$,50 . . . . . | 2° |
| Bec Auer n° 2, 6 carcels, $0^m$,50 . . . . . | 4°,2 |

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau pour constater qu'au point de vue de l'émission du calorique, l'acétylène présente, à lumière égale, une supériorité évidente sur

[1] *Éclairage artificiel*, p. 13.

Digitized by Google

tous les autres systèmes d'éclairage par combustion. Le bec Auer seul se rapproche, sur ce point, de l'acétylène, mais lui reste inférieur.

L'élévation de température de la salle n'a pas une grande importance dans l'éclairage privé qui n'emploie qu'un petit nombre de foyers lumineux. Mais il en est autrement dans l'éclairage public et particulièrement dans l'éclairage des salles d'études, moins vastes que les ateliers, où sont groupés de nombreux élèves. Le calorique émis par la respiration des élèves et la combustion des foyers lumineux peut atteindre un degré nuisible.

Quant à l'échauffement direct de la tête pendant le travail, on ne s'en est pas assez préoccupé jusqu'ici. Le voisinage d'un foyer lumineux trop chaud détermine une congestion du cerveau et des yeux.

Nous avons admis[1] que l'échauffement de la tête était supportable et ne causait pas de gêne réelle pendant le travail lorsque l'élévation de température, après une heure, ne dépassait pas 2°.

Pour ne pas dépasser ce maximum, nous sommes obligés d'éloigner les autres foyers lumineux en perdant, par ce fait, une grande quantité de lumière. Avec le bec de gaz ordinaire et surtout avec le pétrole, on ne peut que choisir entre une lumière trop faible avec une chaleur supportable ou un échauffement exagéré avec une lumière suffisante.

L'acétylène ne donne jamais d'excès de calorique à la distance où sa lumière est normale. Nous utiliserons cette propriété dans le paragraphe suivant.

### LUMIÈRE

Pour apprécier la valeur hygiénique d'une lumière, nous devons l'étudier dans sa *qualité* ou composition de son

[1] *Éclairage artificiel*, p. 12.

Digitized by Google

spectre, dans sa *fixité*, dans son *intensité*, dans ses *produits de combustion* et son *émission de calorique*.

Nous venons d'analyser ces deux derniers points en ce qui concerne la lumière de l'acétylène. Examinons sa qualité, sa fixité et son intensité.

### *Qualité de la lumière de l'acétylène*

A première vue, la lumière de l'acétylène est d'une teinte fort agréable, blanche et très légèrement rosée. Son aspect seul permet de penser qu'elle ne contient pas un excès de rayons jaunes comme le gaz ou le pétrole, ou de rayons violets, comme la lumière électrique à arc.

Ne connaissant pas d'analyse spectrale de cette lumière, nous avons essayé de suppléer à l'analyse physique par l'analyse physiologique. Nous avons placé sous la lumière d'un bec d'acétylène les échelles de couleurs de Parinaud présentant, pour chaque couleur, 5 bandes d'une saturation décroissante. Ces couleurs dont l'aspect nous est très familier, ne nous ont pas paru altérées, même dans leurs nuances les plus faibles. La même expérience faite avec le gaz de houille modifiait manifestement le rouge, le violet et surtout le bleu. Nous devons en conclure que la composition de la lumière de l'acétylène est à peu près semblable à celle de la lumière solaire.

### *Fixité*

Nous attachons une grande importance à la fixité d'une lumière. Même en dehors du travail, le papillotement d'une flamme est pénible; mais, dans le cours du travail, cette mobilité ne tarde pas à causer une fatigue dangereuse. La lumière à arc à été longtemps passible de ce défaut. Le tremblottement de la lumière d'une bougie doit la faire proscrire comme lumière de travail.

La lumière de l'acétylène est d'une fixité absolue dans

Digitized by Google

une atmosphère tranquille. Elle ne vacille que sous la poussée d'un violent courant d'air.

Cette fixité est d'autant plus remarquable que la lumière de l'acétylène se produit à l'air libre. Dans les mêmes conditions la lumière du gaz de houille est sans cesse agitée (becs papilllons).

*Intensité*

Nous avons photométré la lumière de l'acétylène et nous nous sommes assuré que les chiffres admis jusqu'ici étaient exacts.

Pour une carcel-heure, il faut 7 litres d'acétylène contre 80 à 90 litres de gaz de houille brûlant dans un bec modérateur. Le pouvoir éclairant de l'acétylène dépasse même celui de l'incandescence par les hydrocarbures. Il s'explique en grande partie par la richesse de ce gaz en carbone (92,3 p. 100). Nous savons, en effet, que l'état d'une flamme d'hydrocarbure dépend du nombre des particules solides de charbon suspendues dans cette flamme, à cette condition expresse toutefois que toutes les particules de charbon finissent par être brûlées; dans une combustion incomplète, la flamme est fuligineuse.

Pour obtenir une combustion complète de l'énorme quantité de carbone contenue dans l'acétylène, il est nécessaire que ce gaz se trouve largement en contact avec l'air soit en jaillissant d'une fente étroite sous forme d'une lame très mince, soit en produisant un appel d'air énergique par un ou plusieurs orifices s'ouvrant près du bec.

Nous connaissons les propriétés de la lumière de l'acétylène. Appliquons-les — comme nous l'avons fait ailleurs[1] pour les autres sources lumineuses — à l'hygiène publique et privée, pendant le travail.

[1] *Éclairage artificiel.*

Digitized by Google

APPLICATIONS DE LA LUMIÈRE DE L'ACÉTYLÈNE

*Éclairage privé.* — Nous avons établi que le minimum d'éclairement nécessaire pour le travail est la lumière d'une lampe carcel étalon, à $0^m,50$, recouverte d'un abat-jour.

Un bec de 20 litres donne 3 carcels. En plaçant le bec, recouvert d'un abat-jour, à $0^m,75$ de hauteur nous obtiendrons notre unité de lumière dans un rayon de $0^m,75$.

Un seul bec de 20 titres, à $0^m,75$ de hauteur éclairera donc normalement une table de $1^m,80$ de diamètre[1].

Pour un travail de couture, broderie, etc., la table ou guéridon ne dépassera pas le diamètre de $1^m,20$, afin de permettre d'approcher l'ouvrage ou, mieux *le point sur lequel s'exerce l'aiguille*, à moins de $0^m,75$ de la verticale passant par le bec d'éclairage.

Pour tous les autres systèmes d'éclairage (sauf l'éclairage électrique) nous avons dû nous préoccuper de l'échauffement direct de la tête et des yeux et déterminer avec soin la distance à laquelle le foyer lumineux ne donnait pas une augmentation de plus de 2°, par radiation directe.

Mais, pour les becs moyens (20 et 25 litres) d'acétylène, l'élévation de température reste au-dessous de 2°, même à $0^m,50$. Nous n'avons donc pas à nous en préoccuper pour l'acétylène.

La tranquillité absolue de la lumière de l'acétylène atténue la vivacité de son éclat. En outre, dans l'éclairage privé, l'œil ne se fixera pas facilement sur un *seul* foyer lumineux placé à une hauteur de $0^m,75$. Toutefois, pour les yeux d'une sensibilité particulière, nous conseillerons l'usage d'un globe en verre *dépoli* (et non en verre opale). Nous avons constaté, en effet, que le pouvoir émissif de l'acétylène est tel que sa lumière traverse un verre dépoli avec une déperdition très faible (1/10 environ).

[1] Le diamètre est le double du rayon $0^m,75$, soit $1^m,50$, auquel il faut ajouter $0^m,30$, le cahier ou le livre étant toujours placé à $0^m,15$ au moins du bord de la table.

Digitized by Google

*Éclairage public.* — Nous avons principalement en vue l'éclairement pendant le travail dans les ateliers, les bureaux et les salles d'études des collèges.

Nous appliquerons encore à l'éclairage public pour l'acétylène les principes sur lesquels nous venons de nous appuyer pour l'éclairage privé et que nous avons longuement motivé ailleurs[1].

Nous préférons aux becs puissants des becs moyens plus nombreux pour régulariser la distribution de l'éclairage et éviter, autant que possible, les ombres portées.

Prenons, comme exemple, une salle d'études de 8 mètres sur 8 mètres.

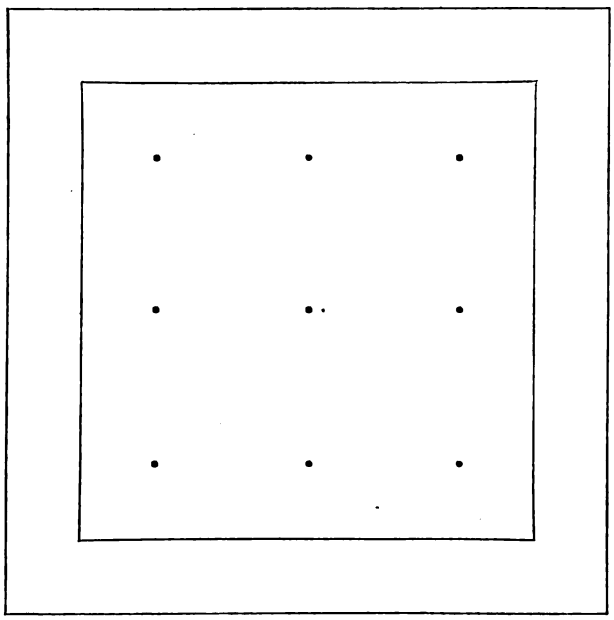

Fig. — Salle d'études de 8 mètres sur 8 mètres. Un couloir de 1 mètre est ménagé sur les quatre côtés. La surface occupée par les tables est donc de 6 mètres sur 6 mètres. Les becs de 20 litres, munis d'un globe en verre dépoli et recouverts d'un abat-jour, sont placés à 1 mètre de hauteur, à 1 mètre des bords et des extrémités des tables, et espacés de 2 mètres entre eux.

[1] *Éclairage artificiel*, p. 22 et suivantes.

Digitized by Google

Nous plaçons les becs à 1 mètre de hauteur, sans nous préoccuper de l'échauffement direct qui reste négligeable. Cette distance verticale a pour but de permettre à la lumière de se répartir plus également à distance. Le globe dépoli préserve de l'éclat du foyer lorsque les élèves portent leur regard en haut, vers le tableau, par exemple.

Dans ces conditions, une salle d'études sera parfaitement éclairée.

Nous ne voulons pas insister de nouveau sur l'importance de l'éclairage artificiel dans l'hygiène de la vue et particulièrement dans l'hygiène des adolescents. Rappelons seulement que le défaut d'éclairage artificiel est une des causes principales de la myopie scolaire. Or, dans tous les collèges ruraux de jeunes gens ou de jeunes filles, le pétrole était la seule lumière possible jusqu'ici. Nous en avons fait ressortir ailleurs tous les graves inconvénients.

La lumière de l'acétylène est faite, avant tout, pour ces établissements. Nous ne saurions trop insister sur ce conseil. Avec une augmentation de dépenses très faible dès aujourd'hui, nulle dans un avenir très prochain par suite de l'abaissement prévu du prix du carbure de calcium, les directeurs de collèges ruraux placeront leurs élèves, si peu favorisés actuellement, dans les meilleures conditions d'éclairement. Si les collèges des villes éprouvent une hésitation que l'on comprend à remplacer le gaz de houille, les collèges des campagnes et des petites villes, vraiment soucieux de l'intérêt de leurs élèves, ne doivent pas tarder à substituer l'acétylène au pétrole.

Tous les établissements publics, toutes les habitations, communautés, églises, ateliers, châteaux, villas etc., des campagnes et des petites villes auront le même intérêt hygiénique à adopter l'éclairage par l'acétylène.

Il serait à désirer que les municipalités des bourgs et petites villes entreprissent d'éclairer leurs concitoyens, dans la rue et chez eux, par l'acétylène canalisé comme le gaz de



Digitized by Google

houille. Cet éclairage déjà réalisé dans plusieurs localités donne d'excellents résultats hygiéniques sans surcharge budgétaire.

### ÉTAT DE LA LÉGISLATION SUR L'ACÉTYLÈNE A BASSE PRESSION. — RÔLE DES CONSEILS D'HYGIÈNE EN FRANCE

Le titre de ce paragraphe indique les limites dans lesquelles nous voulons nous renfermer. Fidèle au programme que nous nous sommes tracé dans nos recherches sur les éclairages artificiels, nous n'étudions que les systèmes d'éclairage que nous considérons comme actuellement pratiques.

Il est possible et très désirable que l'acétylène liquéfié et comprimé devienne d'un usage inoffensif. En ce moment, ces conditions de sécurité n'existent pas. Nous négligeons donc, à dessein, tout ce qui a trait à la législation sur l'acétylène liquéfié ou comprimé au-dessus de 2 atmosphères. Nous ne passerons en revue que les décrets et ordonnances relatif à l'acétylène sous basse pression.

1° *Demande d'autorisation. Classement.* — En France, en Italie, en Angleterre et en Allemagne, une demande d'autorisation est imposée pour l'installation d'un appareil générateur d'acétylène.

Toutefois, en France, les appareils producteurs d'acétylène non pourvus d'une *canalisation fixe* sont exempts de l'autorisation. Leur emploi est simplement soumis à la surveillance de la police municipale. En Italie et en Suisse, les lampes portatives sont absolument interdites.

2° *Pression.* — En France, les appareils générateurs d'acétylène non comprimé ou comprimé au-dessous de 1 1/2 atmosphère sont rangés dans la troisième catégorie des établissements insalubres et dangereux pour l'*usage privé* et dans la première catégorie pour l'usage public.

Digitized by Google

En Allemagne, le maximum de pression est de 1 atmosphère ; en Italie et en Suisse, de 6 centimètres ; en Angleterre, de 1/20 d'atmosphère. Au-dessus, l'acétylène est rangé sous la rubrique d'acétylène comprimé ou liquéfié.

3° *Emplacement des appareils et du carbure.* — A Berlin, on exige que les appareils générateurs d'acétylène soient placés dans un appartement sain, clair et aéré, séparé des appartements habités par un mur de refend ou un passage aéré. Il est interdit de placer les appareils dans une cave ou dans une pièce situées au-dessous d'un appartement habité.

On ne pénétrera pas avec une lumière dans la pièce contenant les appareils. Le chargement et le nettoyage seront exécutés pendant le jour.

En Angleterre, aucune réglementation ; les autorités décideront en tenant compte des dangers d'explosion ou d'incendie.

En Suisse, en Italie, en France, aucune réglementation.

4° *Carbure de calcium.* — A Berlin, la provision de carbure ne doit pas dépasser 10 kilos ; en Italie, 50 kilos. En France et en Angleterre, aucun maximum n'est indiqué.

5° *Cuivre.* — En Allemagne, en Italie et en Angleterre, l'emploi du cuivre est interdit dans toute canalisation, sans distinction du cuivre rouge ou cuivre pur qui est attaqué par l'acétylène ou de l'alliage de cuivre et de zinc (laiton) qui n'est pas attaqué. En France, ce point n'est pas plus visé que les autres.

En somme, on ne s'est guère préoccupé qu'à Berlin de réglementer les conditions d'emploi de l'acétylène à *basse pression*.

En France, notamment, l'administration laisse toute latitude aux préfets et, par leur entremise, aux conseils d'hygiène.

Digitized by Google

RÔLE DES CONSEILS D'HYGIÈNE

Cette absence de réglementation n'est pas pour simplifier le rôle des conseils d'hygiène dont la responsabilité devient, par là même, plus grande. Elle a, en outre, l'inconvénient de donner lieu à des interprétations très différentes qui ne sont expliquées — et non justifiées — que par la connaissance incomplète d'une question aussi neuve.

Après une étude très attentive de demandes d'autorisations soumises au Conseil d'hygiène et de salubrité public du département de Maine-et-Loire, nous croyons devoir attirer l'attention des Conseils d'hygiène sur quelques points et proposer certaines résolutions qui peuvent être adoptées partout.

*Examen des appareils générateurs d'acétylène.* — Ces appareils peuvent se ranger dans deux catégories.

*A*. Appareils dans lesquels l'eau vient prendre le contact avec le carbure. Ces appareils comprennent en général un gazomètre dens lequel s'emmagasine le gaz produit.

*B*. Appareils dans lesquels le carbure tombe dans l'eau. Ici la chute du carbure est limitée automatiquement, la production n'a lieu qu'au fur et à mesure de la consommation.

Quel que soit le genre d'appareil, il s'agit avant tout de déterminer si, soit dans le générateur, soit dans le gazomètre, *le mélange du gaz avec l'air est possible*. Nous savons, en effet, que l'acétylène *pur* à basse pression ne devient explosible que par son mélange avec l'air.

Le fonctionnement — en général très simple — de ces appareils ne devra pas laisser de doute sur ce point capital. Dans tous les appareils, la surproduction doit être prévue, sans quelle puisse, en aucun cas, déverser dans l'air une quantité dangereuse d'acétylène[1].

[1] L'industrie nous livre aujourd'hui un grand nombre de bons appareils qui ne diffèrent entre eux que par des détails le plus souvent sans

Digitized by Google

*Emplacements des appareils.* — Il est de toute nécessité de placer les appareils dans une pièce très claire et très aérée. Il ne peut s'élever de doute à ce sujet. L'aération est nécessaire pour que, dans les manipulations du chargement et surtout du nettoyage, l'acétylène qui se dégage toujours plus ou moins ne puisse atteindre, sur quelques points, la proportion explosive de 7 p. 100.

Il est encore plus indispensable que la pièce soit bien éclairée par la lumière du jour. Dans une pièce demi-obscure, l'éclairage artificiel pourrait devenir nécessaire. Or, tous les acétylénistes sont d'accord sur la nécessité d'exclure toute lumière artificielle[1] du voisinage des générateurs ou des gazomètres d'acétylène. Les accidents de l'acétylène à basse pression sont rares. Presque tous ont été produits par l'introduction de lumières près des robinets ouverts ou du gazomètre dont la cloche était enlevée.

Une cave ou un sous-sol sont ordinairement sombres et mal aérés. A ce titre, le Conseil d'hygiène fera sagement de les interdire.

Mais devons-nous aller plus loin et exiger un local séparé de l'habitation ?

Nous appelons l'attention sur la gravité de cette prescription d'après laquelle toute maison qui n'aura pas de cour, tout locataire d'un étage, ne pourront s'éclairer à l'acétylène.

A notre avis, le danger d'explosion par l'acétylène est bien minime et ne peut réellement se produire que par des imprudences impardonnables. Le danger d'explosion par le gaz de houille qui circule à tous les étages est au moins aussi sérieux. Le danger d'incendie par le pétrole est assurément plus probable. Nous pensons que les Conseils d'hy-

importance. Mais la simplicité même de ces appareils a tenté des fabricants de toutes sortes, mal outillés ou mal préparés. Les Conseils d'hygiène — en attendant les Commissions techniques — devront donc examiner attentivement le fonctionnement des générateurs d'acétylène et des gazomètres qui leur seront soumis.

[1] Sauf la lumière électrique à incandescence.

Digitized by Google

giène n'assumeraient point une responsabilité trop lourde en se bornant à exiger un appartement clair et bien aéré, *au moins pour les appareils à production continue, sans gazomètre.* En cas d'imprudence, l'explosion de quelques centaines de litres d'acétylène contenus dans un gazomètre pourrait produire des accidents graves et la dislocation des murs et cloisons. Les appareils à production continue ne contenant qu'un très petit nombre de litres de gaz, soit dans le cylindre, soit dans les tuyaux, ne pourraient déterminer d'accidents que dans leur voisinage immédiat et sans danger sérieux pour l'immeuble. Cette distinction nous paraît d'une grande importance. A notre avis, dès que ces questions seront envisagées de sang-froid, les Conseils d'hygiène devront permettre l'installation des appareils à production continue dans une pièce bien aérée et éclairée, située dans l'habitation même, en imposant un local séparé de l'habitation pour les appareils à gazomètre.

*Carbure.* — Le carbure sera conservé dans les vases étanches — cela va de soi. Si la pièce dans laquelle est installé l'appareil générateur est suffisamment vaste et n'est pas humide, nous ne voyons aucun intérêt à exiger un local spécial pour la conservation du carbure.

Le carbure conservé dans ces conditions ne sera pas plus dangereux à 50 kilos qu'à 10 kilos. Il est donc inutile de restreindre sa quantité à des limites telles que son emploi deviendrait très dispendieux par des transports trop répétés.

Par mesure de prudence, l'état hygrométrique de l'air suffisant pour faire dégager du carbure une quantité minime, il est vrai, d'acétylène, on ne pénétrera pas avec une lumière dans le local renfermant le carbure.

A plus forte raison, on n'ouvrira jamais les bidons avec la lampe à souder, mais bien avec un marteau et un ciseau à froid.

Digitized by Google

En résumé, nous proposons aux Conseils d'hygiène d'imposer les conditions suivantes :

1° Les appareils seront construits de telle sorte qu'ils ne permettent pas, soit dans le générateur, soit dans le gazomètre, soit dans la canalisation, le mélange de l'acétylène avec l'air.

2° Les appareils seront installés dans un local séparé de l'habitation, largement éclairé et aéré.

3° On ne pénétrera jamais dans ce local avec une lumière. Le chargement et le nettoyage se feront pendant le jour.

4° En cas de fuite, on recherchera l'ouverture, soit avec l'eau de savon, soit par l'odeur, jamais avec une flamme.

5° Le carbure sera déposé dans le même local que les appareils, si ce local est suffisamment vaste et sec. Dans le cas contraire, on le déposera dans un autre local également bien aéré et éclairé et séparé de l'habitation.

6° Le carbure sera conservé dans des vases étanches à fermeture hermétique. On ouvrira les bidons, à leur arrivée, avec un ciseau à froid et non avec une lampe à souder. On ne pénétrera pas avec une lumière dans le local renfermant le carbure.

7° Le résidu de fabrication de l'acétylène sera plongé dans une cuve ou fosse pleine d'eau pour décomposer les quelques parties de carbure qui auraient pu échapper à l'action de l'eau dans l'appareil.

8° L'emploi du cuivre *rouge*, soit dans les appareils, soit dans la canalisation, est interdit. L'emploi du *laiton* est autorisé.

Telles sont les conditions dont l'exécution est d'ailleurs des plus faciles qui nous paraissent devoir être imposées par les Conseils d'hygiène — actuellement du moins et aussi longtemps que les Conseils d'hygiène seront chargés de donner leur avis sur cette question.

Cette dernière réserve est rendue nécessaire, en effet, par

Digitized by Google

un vœu du Conseil départemental d'hygiène de Maine-et-Loire transmis au ministère du commerce par le préfet de Maine-et-Loire.

Le Conseil d'hygiène de Maine-et-Loire considérant qu'une *Commission technique* nommée à cet effet serait plus compétente que les membres d'un Conseil d'hygiène pour examiner les appareils générateurs d'acétylène dans les usines de fabrication ou dans les dépôts, et leur donner l'estampille officielle comme il se pratique pour les machines à vapeur ;

Considérant, d'autre part, que toutes les autres conditions prescrites pour l'emploi de l'acétylène peuvent être vérifiées et surveillées par la police municipale ;

A l'honneur de demander à M. le Ministre du commerce :

1° De nommer des Commissions techniques pour estampiller les appareils dans les usines ou dépôts.

2° De réglementer l'installation des appareils et leur fonctionnement sur les bases indiquées plus haut.

3° De charger la police municipale de surveiller l'exécution de ces prescriptions pour les appareils à basse pression d'*usage privé*.

4° Les appareils même à basse pression, d'*usage public*, pouvant donner lieu à des installations plus compliquées, l'autorité préfectorale et le Conseil d'hygiène resteraient saisis des demandes d'autorisation à ce sujet. Il en serait de même pour toute demande d'autorisation concernant des appareils d'acétylène liquéfié ou comprimé au-dessus de 1 atmosphère 1/2.

Ces mesures ont paru au Conseil d'hygiène de Maine-et-Loire à la fois plus libérales et plus efficaces. Nous avons l'honneur de les soumettre à la haute approbation de l'Académie.

La seconde partie de ce mémoire (législation et rôle des Conseils d'hygiène) ressort assez nettement des propositions

Digitized by Google

que nous venons d'émettre ; nous croyons devoir résumer la première partie dans les conclusions suivantes.

### *Explosibilité de l'acétylène*

L'acétylène pur, *liquéfié ou comprimé au-dessus de 2 atmosphères*, est explosible.

L'acétylène pur, *non comprimé ou comprimé au-dessous de 2 atmosphères*, n'est jamais explosible.

L'acétylène, *à basse pression*, ne devient explosible que par son mélange avec l'air à partir de la proportion de 7 p. 100.

Le danger d'explosion sera supprimé par l'emploi d'un appareil *à basse pression* ne permettant pas le mélange d'air et d'acétylène, et par l'observation de quelques précautions élémentaires dans le maniement des appareils.

Dans ces conditions, *tout accident sera le résultat d'une imprudence inexcusable.*

En réalité, le danger d'explosion ou d'incendie par l'acétylène à basse pression n'est pas plus à redouter, sinon moins, que par le pétrole ou le gaz de houille.

### *Propriétés de la lumière de l'acétylène*

*Viciation de l'atmosphère.* — Les produits de combustion de l'acétylène sont relativement moins abondants et moins toxiques que les produits de combustion des autres hydrocarbures.

*Échauffement.* — L'échauffement général de la salle et l'échauffement direct de la tête pendant le travail qui peuvent atteindre un degré nuisible par le pétrole et le gaz de houille sont considérablement réduits par l'acétylène et deviennent négligeables au point de vue de l'hygiène.

Digitized by Google

*Qualité de la lumière.* — La lumière de l'acétylène ne modifie pas les couleurs. Elle se rapproche donc, par la composition de son spectre, de la lumière solaire.

*Fixité.* — La lumière de l'acétylène, quoique brûlant à l'air libre est d'une fixité absolue.

*Intensité.* — La lumière de l'acétylène est, en moyenne, quinze fois plus éclairante que celle du gaz de houille (bec modérateur). Utilisée dans les conditions indiquées plus haut, cette intensité permet de réaliser un éclairement normal pour l'usage public et privé.

Par ses qualités hygiéniques, la lumière électrique reste la plus parfaite des lumières. Mais l'éclairage par l'acétylène réalise un progrès incontestable sur tous les autres systèmes d'éclairage

Il présente sur l'éclairage électrique l'avantage de son prix de revient et de sa facilité d'installation dans les habitations des campagnes et des petites villes.

Dès aujourd'hui l'acétylène offre assez de sécurité et d'avantages hygiéniques pour justifier son emploi, même dans les villes pourvues de gaz. Mais son usage s'impose, au point de vue de l'hygiène, dans les établissements publics et les habitations privées des campagnes et des petites villes, notamment dans les collèges ruraux.

Dr Motais (d'Angers).

---

Digitized by Google

# L'ÉGLISE D'ANGERS

## PENDANT LA RÉVOLUTION

*(suite)*

---

### TREIZIÈME CONFÉRENCE

**La reconstruction**

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le 18 avril 1802 ne sera jamais oublié dans l'histoire de l'Église de France. C'est le jour où sont consacrées dans une fête nationale, expression du bonheur public, toutes ces manifestations de la renaissance religieuse depuis quelque temps si vive, si profonde, si universelle, car l'excès du malheur rapproche toujours les hommes de la Divinité ; c'est le jour où, après la plus laborieuse et la plus périlleuse des négociations, le Concordat est enfin publié à Notre-Dame de Paris, au chant du *Te Deum*, au bruit du canon, par le cardinal Caprara, assisté de nombreux évêques, en présence des premiers corps de l'État, du Sénat, du Corps législatif, du Tribunat, d'un brillant état-major, des généraux en grand uniforme, des fonctionnaires les plus élevés, d'une foule de femmes du plus haut rang invitées à la cérémonie, et du premier Consul Bonaparte, grave, immobile, sévère, comme un chef d'empire ; c'est le jour, en un mot, où l'Église et la France, réconciliées par un pacte solennel, entrent l'une et l'autre, après les catastrophes révolutionnaires, dans l'ère de la résurrection.

Eh bien, qui va remonter sur le siège de saint Apothème, de saint Maurille et de saint René ? Qui va ramener les autels, de la profondeur des bois et des caves des maisons, au milieu du sanctuaire, sous la voûte du ciel ? Qui va réunir la milice sainte désolée par une division si profonde ?

Digitized by Google

Qui va calmer les passions encore émues comme les vagues de la mer au sortir d'une violente tempête? Un évêque suscité par la Providence.

Mgr Montault-des-Isles[1], né en 1755, à Loudun, diocèse de Poitiers, élève au collège des Oratoriens de Saumur, étudiant à la Faculté de droit de Poitiers, avocat au parlement de Paris, puis séminariste à Saint-Sulpice d'abord, ensuite à Poitiers, vicaire dans sa paroisse natale jusqu'en 1790; puis, après avoir été membre du directoire du département, élu second évêque constitutionnel de la Vienne, à la mort du fameux Lecesve, le 4 octobre 1791; puis, sous la Terreur, dénoncé comme suspect, à cause de sa modération, par un représentant du peuple en mission, emprisonné et dans la prison rétractant ses erreurs, confessant, pleurant ses fautes; puis, traîné à Paris pour y mourir sur l'échafaud, mais sauvé par la mort de Robespierre; puis, détenu à la Conciergerie, en compagnie du vénérable M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, qui devient sa lumière et sa force; enfin, délivré par le dévouement de sa sœur et, au lieu de remonter sur le siège de Poitiers, où le rappellent avec instance ses anciens collègues, allant s'ensevelir à Niré, près Loudun, maison de campagne de sa famille, où il passe six années dans les consolations de la prière et les charmes de l'étude mêlée de travaux agricoles; puis, le Concordat conclu, courant à Paris se jeter aux pieds du cardinal Caprara, légat du Souverain Pontife, dont il implore la miséricorde : oui, Mgr Montault, qui a été tour à tour acteur et victime du grand drame, apostat et confesseur de la foi, qui a connu tous les états d'âme dans ces mauvais jours, et que le repentir de sa faute a rendu si humble, si pieux, si bon, Mgr Montault, nommé, le 10 avril 1802, par le crédit du préfet de Maine-et-Loire, son frère, à l'évêché d'Angers,

[1] V. Maupoint, *Vie de Mgr Ch. Montault-des-Isles*, 1844; Dumont, *Vie de Mgr Charles Montault-Desilles*, 1842.

Digitized by Google

qu'il accepte, sur les conseils de M. Émery, a toutes les qualités nécessaires, malgré les indignités dont il s'accuse, pour opérer la reconstruction matérielle, morale et doctrinale de cette église, théâtre de tant de désolations.

## I

Arrivé à Angers le 31 mai 1802, et descendu à l'hôtel Lantivy[1], qui est occupé provisoirement par le préfet son frère, il reçoit le clergé le lendemain, 1er juin. Le jour même, il invite les membres du clergé constitutionnel à une conférence secrète, leur présente à signer une formule qu'ils discutent, qu'ils adoucissent, qu'ils signent enfin, et, sur une nouvelle invitation, ils reviennent le lendemain, mais cette fois sans pouvoir s'entendre avec l'évêque. L'évêque, en effet, leur prêche d'abondance de cœur le repentir et l'humilité : or, le repentir et l'humilité ne sont point des vertus constitutionnelles. Dufour[2], vicaire constitutionnel de Saint-Samson[3] et secrétaire du « Presbytère angevin[4] », raconte ce qui se passa : « Nous nous trouvâmes entourés dans la salle de plus de soixante prêtres dissidents. Nous ne les regardions plus alors comme nos adversaires, persuadés que nous allions nous donner mutuellement le baiser fraternel. Quelle fut notre surprise quand M. l'Évêque, dans un discours aussi pathétique qu'insinuant, déclara

[1] Aujourd'hui boulevard de la Mairie, 22, et rue David, 31.

[2] Dufour, le seul chanoine de Chemillé assermenté. Il mourut curé de Lézigné.

[3] Aujourd'hui hangar du jardin des Plantes.

[4] « Le Presbytère angevin » était ainsi composé : Ferré, curé de Saint-Samson ; Caillaud, curé de la Trinité ; Bestier, prêtre (ancien capucin, qui devait mourir curé de Baracé) ; Dufour, vicaire de Saint-Samson, membre et secrétaire du Presbytère.

Digitized by Google

que, s'étant rétracté devant M. le Cardinal-légat du serment qu'il avait fait de se soumettre à la *Constitution civile du clergé*, il espérait qu'ils voudraient bien lui pardonner d'avoir persécuté l'Église, puisqu'il en avait témoigné un repentir sincère qu'il ressentirait toute sa vie, et qu'il les priait de nous accorder la même grâce, parce que nous avions fait entre ses mains la rétractation qu'il avait exigée de nous, et qu'il se réservait de nous relever lui-même des censures et irrégularités que nous avions encourues. A cette proposition, ayant obtenu la parole, je lui déclarai que la formule que nous avions signée ne portait aucune expression de *rétractation*... ; que nous serions toujours disposés à faire les premières démarches pour nous réunir cordialement à nos confrères, mais que nous ne ferions rien de contraire à notre conscience, à notre honneur, ni aux vues du gouvernement ; que, puisqu'il persistait sur la demande d'une rétractation, et qu'à défaut d'icelle il nous faisait défense d'assister à son installation..., nous allions, sans nous écarter du respect que nous lui devions et de la soumission que nous lui avions jurée », écrire au gouvernement[1]. Là-dessus, ils écrivent à Fouché, ministre de la police générale, et à Portalis, ministre des cultes ; et, le 7 juin, le ministre des cultes leur donne raison. Alors Mgr Montault, jugeant toujours de leurs intentions par les siennes, puisque leurs erreurs avaient été communes, leur propose une nouvelle formule ; mais cette nouvelle formule ne fait que les aigrir davantage. Bernier, ancien curé de Saint-Laud d'Angers, fameux dans nos troubles politiques, puis agent de Bonaparte dans les négociations du Concordat, nommé, en récompense, évêque d'Orléans, et qui a la prétention de réorganiser le culte en Anjou, écrit, le 24 juillet, au général Girardon, commandant de la division de Maine-et-Loire : « Je reçois à l'instant un ordre par

[1] *Précis servant de défense pour le clergé assermenté d'Angers*, signé *Dufour*.

Digitized by Google

lequel le premier Consul me demande un rapport détaillé sur ce qui s'est passé et se passe à Angers par rapport à l'évêque. Il paraît vivement irrité contre lui. Je vous prie de me donner en diligence tous les détails qui dépendent de vous ou qui sont à votre connaissance[1]. » Pendant ce temps-là, Mgr Montault négocie de nouveau et, malgré l'obstination de vingt constitutionnels qui refusent toute signature pour quoi que ce soit, la réunion se fait enfin. Bernier s'en moque : « Voilà donc nos constitutionnels réunis à leur évêque, écrit-il au général Girardon. On leur a fait signer une formule que l'on a envoyée ici et qui a également déplu à Rome et au gouvernement. Le cardinal a tancé l'évêque ; M. Portalis a aussi dit son mot. Pour moi, j'ai ri et je me suis tu. Quelle farce que ces demi-rétractations qui ne tiennent ni à un parti ni à l'autre ! »

Les constitutionnels ont donc fait, non pas leur rétractation, mais leur réunion. Il s'agit maintenant de les placer, ou plutôt de les déplacer, car les fidèles seraient scandalisés de voir rentrer purement et simplement ces schismatiques qui ne semaient que la mort et qui ne recueillaient que des malédictions. Or, dans la ville d'Angers, il y a deux églises constitutionnelles : celle de Saint-Samson, transférée à Saint-Serge, et celle de la Trinité. Mgr Montault fait venir Ferré, curé de Saint-Samson, et Caillaud, curé de la Trinité : il les prie de vouloir bien lui remettre les clefs de leurs églises avec leur démission ; en reconnaissance, il nommera Ferré chanoine honoraire. Les deux curés donnent leur démission, remettent les clefs de leurs églises, et l'évêque s'empresse d'envoyer dans ces deux cures des prêtres orthodoxes. Mais voilà que des brouillons, excités par Dufour, profitent de la faiblesse de Ferré, âgé de plus de quatre-vingts ans, le décident à reprendre le gouvernement de sa paroisse, font fermer les portes de l'église avec

[1] A. Joûbert, *Lettres inédites de l'abbé Bernier.*

Digitized by Google

des cadenas et empêchent le nouveau curé d'y entrer. Mgr Montault a beau se transporter sur les lieux : il est accueilli par des vociférations et des insultes dans les scènes les plus grossières ; il a beau faire ouvrir de force les portes de l'église et installer son curé : son curé subit un tel sort, qu'il est obligé de quitter la place. Cette lutte fait jeter les hauts cris aux constitutionnels d'Angers, de Saumur, de tout le diocèse ; ils s'agitent, ils publient des articles de journaux, des brochures, des pamphlets, et le général Girardon, reprenant le système des révolutionnaires de 1791, écrit à Paris que plusieurs curés de l'Anjou sèment des germes de dissension dans leurs paroisses et tendent à réorganiser une nouvelle guerre civile. A la suite de cette dénonciation, Mgr Montault est mandé à Paris.

« Arrivé à Paris, raconte-t-il, je reçus du ministre de l'intérieur l'invitation de me rendre à Saint-Cloud et d'y attendre les ordres du premier Consul. Pendant deux jours, je me rangeai parmi ceux qui, dans les galeries de Saint-Cloud, attendaient un regard de Bonaparte à l'heure où il passait au milieu d'un brillant état-major. Le troisième jour enfin, il se tourna brusquement vers moi : « M. l'évêque, qui êtes-vous et pourquoi êtes-vous ici ? » — « Je suis l'évêque d'Angers et j'attends vos ordres. » — « Votre diocèse va mal, et je comptais sur vous. » — « Vous avez été mal informé : la paix règne dans l'Anjou, aucun prêtre ne songe à troubler le gouvernement ; j'en apporte ici des preuves irrécusables. » — « En êtes-vous sûr, M. l'évêque ? » — « Oui, et j'en réponds sur ma tête. » Après ce dialogue, Bonaparte s'éloigne. Pendant deux jours encore, Mgr Montault se retrouve chaque matin dans la même galerie et à la même heure, sans que Bonaparte, qui s'entendait à humilier les gens, parût le remarquer le moins du monde. Enfin, le troisième jour, il dit à l'évêque : « Eh quoi, Monsieur, vous êtes encore ici ! » — « J'attendais que vous me donnassiez l'ordre de me retirer. » — « Allez,

Digitized by Google

votre diocèse réclame vos soins. N'oubliez pas que le gouvernement compte sur votre active coopération. » L'évêque revient en Anjou. Mais le préfet, son frère, accusé de le soutenir, est appelé à une autre préfecture, qu'il n'accepte pas, et il est remplacé par M. Nardon.

Il faut donc s'occuper des constitutionnels dans des conditions plus difficiles encore que précédemment. Le gouvernement veut que les constitutionnels soient replacés, parce que les constitutionnels, au milieu du bouleversement de la foi, de la discipline, du sacerdoce et des lois, ont toujours été pour tous les gouvernements révolutionnaires, et qu'à ce titre ce sont des gens sur qui Bonaparte peut compter [1]. L'évêque, au contraire, dirigé par M. Meilloc, ancien supérieur du séminaire, voudrait les écarter. L'intrigant Bernier ne manque pas de s'entremettre. Le 3 octobre, il écrit au général Girardon « qu'après son voyage à Angers il avait cru tout terminé avec l'évêque, mais que l'évêque, poussé par M. Meilloc, avait tout changé et que tout était à recommencer ». Le 15 octobre, il écrit encore : « Votre évêque entend ses intérêts à merveille. Son organisation eût été admise demain ; mais on lui a posé pour conditions : Ferré à Saint-Samson [2], Marchand [3] dans une cure et Tardif [4] pour vicaire général. Tardif a trop d'esprit, l'évêque n'en veut pas pour vicaire général. Marchand est trop ferme, il lui déplairait dans une cure. Ferré est déplacé et il a promis qu'il ne le déplacerait pas de nouveau. Ainsi il donne pour réponse aux trois questions *néant*. Il a même insinué que le préfet le traiterait mieux

[1] Il le dit lui-même dans sa *Correspondance*.

[2] Ferré était curé de Saint-Samson depuis 1758.

[3] Marchand avait été curé de Baracé avant la Révolution, agent national de Baracé pendant une partie de la Révolution, curé constitutionnel de Baracé à la fin de la Révolution, depuis 1799, à son retour de l'île de Ré où il avait été déporté.

[4] Tardif était docteur en théologie, ancien vicaire de la Trinité et, titre suprême, ami de Bernier.



Digitized by Google

que nous. Alors M. Portalis et moi lui avons dit qu'il pouvait écrire au préfet, mais que ni moi je n'admettrais le travail, ni M. Portalis ne le proposerait au premier Consul sans cela. Il doit écrire aujourd'hui au préfet, je vous en préviens [1]. » Hélas! « la raison du plus fort étant toujours la meilleure », il fallut encore céder. Le constitutionnel Ferré fut replacé à Saint-Samson (Saint-Serge), le constitutionnel Marchand obtint la cure de Saint-Georges-sur-Loire; Tardif ne devint pas vicaire général, il est vrai, mais, en compensation, il fut nommé chanoine titulaire. A Saumur, triste pays où la plupart des curés avaient fléchi le genou devant l'idole, ce fut la même agitation et le même dénouement. Il fut aussi maintenu, ce César Minier, curé constitutionnel de Nantilly, qui se vantait de ne s'être pas rétracté et qui n'aimait rien tant que de s'entourer de prêtres jureurs.

Encore s'il n'y avait que cette difficulté! Mais le clergé fidèle, profondément attristé de tomber sous la houlette de l'ancien évêque de la Vienne, manque de confiance dans son nouveau pasteur. Mgr Montault ne va-t-il pas être comme plusieurs de ces constitutionnels qui, nommés à des évêchés après le Concordat, se vantent, jusque dans des écrits imprimés, de s'être moqués et de se moquer encore de l'absolution de leurs censures? Et ces préventions, aussi injustes qu'irréfléchies, ne restent pas muettes, loin de là : combien de fois ne se laissent-elles pas emporter à de coupables manifestations! « Que dire, s'écrie Mgr Montault, des afflictions morales qui chaque jour torturaient mon âme? Des prêtres dont j'aimais à reconnaître la foi, la science, l'intégrité des mœurs, me livraient une guerre qui, pour être cachée, n'en était pas moins violente. Fiers de leurs titres, ils m'accablaient de leurs injurieuses récriminations. Sans doute, je les avais méritées, mais la

[1] A. Joubert, *Lettres inédites de l'abbé Bernier.*

Digitized by Google

charité chrétienne aurait peut-être voulu qu'on me les épargnât. Si j'avais été tenté de quelque sentiment d'amour-propre ou de complaisance en moi-même, les lettres anonymes et même signées, que je recevais chaque jour, étaient bien de nature à rabattre ma suffisance et mon orgueil. O mon Dieu, vous m'avez éprouvé, vous avez connu ma faute, puissiez-vous connaître mon repentir ! Ces épreuves que vous m'envoyiez, je les recevais de votre main paternelle ; car, ô mon Dieu, ce n'est pas la mort du pécheur que vous voulez, mais sa conversion. » Au milieu de ces amertumes, il fait ce qu'il fallait faire pour éviter, autant que possible, des froissements inévitables. Il maintient dans leurs anciennes cures presque tous les anciens curés ; il nomme à la cure de la cathédrale Saint-Maurice M. Touchet, ancien docteur régent en la Faculté de théologie d'Angers, ancien chanoine du Chapitre de Saint-Maurille, déporté en Espagne en 1792 ; il prend pour vicaire général, avec l'un de ses amis et compatriotes, M. Prieur, le doyen de l'ancien Chapitre de la cathédrale, M. de Villeneuve ; il n'oublie pas, non plus, les deux prêtres de Saint-Sulpice qui avaient eu la charge du diocèse pendant la Révolution [1] : M. Meilloc est nommé vicaire général honoraire et M. Courtin doyen du nouveau Chapitre [2]. Enfin, malgré tous les obstacles accumulés par le

[1] Si nous ne trouvons pas trace de cette administration, que nous avons déjà indiquée, elle n'en fonctionnait pas moins, comme elle pouvait, au besoin par délégation. Ainsi, en 1799, M. Omo, caché à la Pitauderie de Chemazé, fut averti par M. Malines, qui s'était retiré auprès de la famille de Quatrebarbes à Château-Gontier, en compagnie d'autres prêtres fugitifs, que, dans une réunion secrète tenue à La Chapelle-sur-Oudon, par trente-six prêtres, sur l'invitation de M. Meilloc, vicaire général du diocèse d'Angers, M. Malines avait été nommé vicaire à Mesnil... A. Joubert, *Histoire de Mesnil et de ses seigneurs d'après des documents inédits : Revue du Maine*, XXI, 218.

[2] Voici, d'ailleurs, les noms des chanoines et des curés d'Angers de la première nomination, après le rétablissement du culte. *Chanoines :* François Courtin, René Jubeau, Joseph Herbert, Pierre Vaillant, Jacques Saillant, François Follenfant, Gabriel Aubry, Jean-René Tardif. *Curés : Saint-Maurice*, François Touchet ; *La Trinité*, Simon Gruget ; *Saint-Serge*, Ferré ; *Notre-Dame*, Gabriel Bouguié ;

Digitized by Google

despotisme du gouvernement, par les intrigues de Bernier, par l'endurcissement des constitutionnels et par la défiance des catholiques, les cadres sont refaits, le service est rétabli, l'Église d'Angers reprend son culte [1]. Le temple n'est plus abandonné, son toit n'est plus percé à jour, et, comme on a dit, l'eau du ciel ne vient plus mouiller la face du croyant agenouillé ; mais, si improvisés qu'ils soient encore au milieu des ruines, ils reparaissent, les sanctuaires des villes et des villages, avec le son de la cloche qui chante l'*Angelus* à tous les vents, avec les chants pieux qui parlent aux cœurs purs, avec le parfum des autels, avec les beaux versets de l'Évangile, avec la foi, l'amour, la charité, la pitié, l'infini, et, impuissance des persécutions les plus furieuses! la génération nouvelle vient prier à la place même où avaient prié les générations passées !

## II

Mais cette reconstruction matérielle ne sera rien sans la reconstruction morale qui en est le ciment. Lorsque le jour de sa première visite pastorale fut venu, Mgr Montault écrivit à tous ses curés : « Nous allons vers vous dans un esprit de paix et de charité... L'un des principaux objets de notre visite sera d'opérer la réunion des esprits et des cœurs. » C'était bien, en effet, la première passion de son

*Saint-Laud*, Maurille Batard ; *Saint-Joseph*, Desroches ; *Saint-Jacques*, Henri Maugin ; *Sainte-Thérèse*, Sigogne.

[1] De toutes les églises catholiques d'Angers, la chapelle des Ursulines, rue des Ursules, transformée en magasin de fourrages, fut la première ouverte au culte après la paix. C'est dans cette chapelle, aménagée en toute hâte, que Mgr Montault dit la messe pendant les quelques semaines qu'il demeura à l'hôtel Lantivy, voisin des Ursulines.

Digitized by Google

âme, que cette harmonie qui doit unir entre eux tous les membres du troupeau. Mais nulle part la tâche n'était aussi difficile, parce que nulle part la lutte n'avait été aussi violente.

A peine le nouvel évêque avait-il touché la terre de l'Anjou et vu la première ville de son diocèse après son départ de Loudun, que cette division entre les membres du clergé le frappa d'une façon qui, tout en l'attristant, fit briller, pour la première fois, la mansuétude de son esprit conciliateur. C'était à Saumur. Mgr Montault, invité par M. Minier, curé constitutionnel de Nantilly, avait promis de se rendre à son invitation lors de son passage. Le clergé de Saint-Pierre, à la tête duquel se trouvait le vénérable M. Forest, revenu de la déportation en Espagne, crut qu'il était de sa dignité de ne pas se rendre à Nantilly. Qui donc, se disait-il, pourrait aller chez ces constitutionnels, amas impur que le cloître avait vomi, que le sacerdoce avait rejeté; chez ces constitutionnels, qui avaient été assez lâches pour fouler aux pieds la conscience et ses remords, l'honneur et ses lois, assez impudents pour braver l'Église et son chef, l'Éternel et ses foudres, assez criminels pour accepter et soutenir cette *Constitution civile du clergé*, principe de tout le mal?... On décida que, bon gré malgré, le nouvel évêque serait détourné de sa route et conduit à la cure de Saint-Pierre. Un vicaire de Saumur, l'abbé Breton[1], monte à cheval, va au-devant de l'évêque et, à l'entrée de la ville, saisit les rênes des chevaux et, en dépit des réclamations de Mgr Montault, le conduit à Saint-Pierre. Le bon évêque ne peut s'empêcher de sourire de cette incartade du pétulant vicaire, aborde les prêtres réunis à Saint-Pierre, exalte leur courage dans l'exil, s'humilie devant eux, leur prêche

[1] L'abbé Breton, professeur de philosophie au petit séminaire avant la Révolution, déporté en Espagne; à son retour, nommé successivement vicaire de Saint-Pierre de Saumur, aumônier du collège de Saumur, curé de Montfaucon, enfin curé de la cathédrale, où il mourut, à l'âge de soixante-neuf ans, le 20 janvier 1837.

Digitized by Google

la tolérance mutuelle, l'oubli de ces dissensions ecclésiastiques dont l'Église ne peut que souffrir, et, prenant congé d'eux : « Messieurs, dit-il, vous me permettrez de ne pas faire trop attendre ce bon M. Minier, qui, à cette heure, me prend peut-être pour un Normand. Vous, M. Forest, et vous, Messieurs, vous me ferez le plaisir de m'accompagner à la cure de Nantilly. » Entraînés par cette angélique douceur, tous le suivent avec empressement et, réunissant les prêtres fidèles et ceux qui ne l'avaient pas été, il leur parle avec une onction si apostolique, qu'il les touche jusqu'aux larmes.

C'est ainsi qu'il débute, et c'est ainsi qu'il continue. Il veut combler à tout prix l'abîme creusé par la Révolution entre les deux catégories du clergé ; car que faire si le clergé ne se réunit pas sincèrement ? Un jour, en arrivant dans une paroisse, il apprend que deux prêtres y vivent sans jamais se voir. Il demande au curé pourquoi lui et son confrère ne se rendent pas les devoirs qu'ils se doivent mutuellement. Poussé, comme l'on dit, dans ses derniers retranchements, le curé finit par avouer qu'il ne consentira jamais à nouer des relations avec un apostat. « Hélas ! mon cher, se récria le saint évêque, vous n'y pensez pas. Vous voulez donc m'excommunier, moi aussi ? Croyez-moi, allons ensemble faire cette visite et, quel qu'ait été le passé, vivons toujours en bons frères. » La visite fut faite, et les deux ecclésiastiques, luttant de vertu, vécurent, depuis ce jour, dans une affection qui ne fut rompue que par la mort.

Mgr Montault veut faire davantage encore : son plus grand désir, c'est que tous les prêtres unis entre eux le soient aussi avec leur évêque. Connaissant les préventions qui existent contre lui, il ne manque aucune occasion de les dissiper ; coûte que coûte, il faut que l'on réponde à son amour par l'amour. Les traits abondent dans cete vie toute composée d'abnégation. Un jour, il doit y avoir chez le

Digitized by Google

curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, M. Mauxion, une grande réunion d'ecclésiastiques revenus de la déportation et bien connus pour leur peu de sympathie à l'endroit du nouvel évêque d'Angers, ancien évêque constitutionnel de la Vienne. De plus, le curé invite à cette réunion M. Prieur, vicaire général, compatriote de Mgr Montault, et dont la conduite pendant la Révolution, sans être coupable, n'avait pas été très héroïque, puisque, malgré son refus, il avait été élu évêque constitutionnel des Deux-Sèvres. Et il l'invite, car il faut tout dire, pour s'égayer devant lui aux dépens de Mgr Montault. L'intention n'était assurément pas des plus édifiantes; mais il faut croire, ce qui est très probable, qu'au fond de leurs cœurs, ces ecclésiastiques voulaient montrer par là qu'ils avaient cruellement souffert et qu'ils étaient encore prêts à souffrir. Et puis, il est si facile de s'arranger de façon à dire du mal avec honneur, avec mérite, et même à dire du mal dans l'intérêt du bien, surtout lorsqu'il s'agit de tomber sur les supérieurs !... M. Prieur croit devoir informer Mgr Montault de l'invitation qu'il vient de recevoir, et Monseigneur l'engage tout de suite à s'y rendre. Puis, soupçonnant qu'il y a dans cette réunion quelques dispositions peu bienveillantes à son égard, au jour convenu et à l'heure dite, il monte en voiture et se rend au dîner. Grande est la surprise du curé de Saint-Aubin, de ses convives et de M. Prieur lui-même, qui n'avait pas été prévenu du dessein de l'évêque. « Puisque vous n'avez pas voulu m'inviter, dit en souriant Monseigneur au curé, vous m'avez mis dans la douce nécessité de m'inviter moi-même. Je recherche toutes les occasions possibles de connaître mon clergé, parce que je suis intimement convaincu que plus je le connaîtrai, plus j'apprécierai ses qualités et plus je l'aimerai. Messieurs, je vous amène donc un convive de plus, si toutefois vous voulez bien l'accepter.» Une joyeuse stupéfaction éclate sur tous les visages, la réunion se passe dans la plus franche gaieté et, en se

Digitized by Google

retirant, les convives se promettent bien de ne plus critiquer un évêque qu'ils connaissaient si mal.

Mais ce fut surtout en Vendée que Mgr Montault eut à lutter : il ne se dissimulait pas l'antipathie que nourrissaient contre lui presque tous ces prêtres Vendéens, héros de la foi. « Eh bien, disait-il en souriant, ils ne seront pas les plus forts : je veux les lasser à force de prévenances et de bons procédés. » Et lorsque, pour telle ou telle cause, il ne réussissait pas auprès de celui-ci ou de celui-là, il s'accusait lui-même avec une si profonde humilité qu'il gagnait tous les autres. Un jour, il fit avertir le curé de Notre-Dame de Cholet, M. Beurier, que le lendemain il passerait chez lui : « Qu'il passe », se contenta de répondre le curé, et, ce disant, il se rend chez un confrère du voisinage. « Oh ! s'écria le pauvre évêque, il faut qu'il ait eu des affaires bien urgentes ! Mais j'en suis fâché pour lui et pour moi, car nous avions une petite querelle à vider ensemble... Il paraît que je l'aurai blessé sans le connaître, puisqu'il me tient rancune. Je l'aurais embrassé si étroitement, qu'il m'aurait pardonné des torts que, d'ailleurs, je ne connais pas »[1]. Puis, quelques jours plus tard, apprenant que le curé, à son retour, avait été insensible à ce magnanime procédé, l'évêque se contenta d'ajouter, en se faisant des reproches, qu'il fallait « qu'il fût bien maladroit, car, disait-il, assurément cet homme a trop d'esprit pour ne pas revenir de ses préventions ». Paroles sublimes, et qui peignent d'un trait le caractère du saint évêque.

Se voir, se connaître et s'édifier pour avoir la paix, tel était le programme de son cœur encore plus que de son esprit. Aussi, dans ses tournées pastorales, recommandait-il à ses prêtres de bien se rappeler que, lorsqu'ils

[1] Il alla demander l'hospitalité au curé de Saint-Pierre de Cholet, M. Hudon, célèbre par l'habileté qu'il avait montrée à déjouer pour lui-même et pour les autres la poursuite des agents révolutionnaires.

Digitized by Google

venaient à Angers, il leur était expressément défendu de descendre ailleurs qu'à l'*Auberge de la Croix d'or*. Ce qui faisait qu'à la table de l'*Auberge de la Croix d'or* on voyait passer presque tous les prêtres du diocèse, depuis le premier curé de canton jusqu'au dernier vicaire de campagne ; et vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, que de tous les apostolats l'un des plus féconds, bien qu'il ne soit pas des plus durs, c'est l'apostolat de la table.

Dans toute cette conduite qui désarme les préjugés et les passions beaucoup plus victorieusement que ne pourraient le faire la diplomatie, les préceptes, la logique et l'éloquence, quelle charité ! quelle humilité ! Et, par conséquent, quelle bonté ! Et, par conséquent, quelle grandeur ! Car ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour même, qui mesurent l'élévation de l'âme : c'est la bonté, parce qu'elle est ce qui ressemble le plus à Dieu. Et dans cette persévérance de la bonté, que rien n'arrête et qui ne se lasse jamais, quel caractère ! Et, par conséquent, quelle force ! Car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme. Enfin sur ce théâtre, en apparence si petit, mais en réalité si grand, quel apôtre ! Et pour nous ses descendants, comme pour ses contemporains, quel sujet d'admiration !

Cette paix, objet de tous ses efforts, il la veut, non seulement dans les rapports des ecclésiastiques entre eux et dans les rapports des ecclésiastiques avec leur évêque, mais encore dans les rapports du diocèse avec les gouvernements. Ce n'est pas une petite tâche à remplir après tant de déchirements politiques, dont le souvenir seul rallume le feu de la discorde, de la haine et de la vengeance. Voici Bonaparte, ce fils d'un gentilhomme corse, qui étouffe l'hydre de l'anarchie révolutionnaire sous les serres puissantes de l'aigle impériale. Eh bien, Mgr Montault aime et respecte la puissance napoléonienne. Il semble oublier son despotisme contre l'Église, pour chanter, comme tous les

Digitized by Google

échos de la France, les merveilles de sa gloire et de son étonnante prospérité. Lorsqu'arrivent les ordres officiels, il célèbre ses victoires en termes magnifiques, tout en déplorant la guerre, « fléau de l'humanité », répète-t-il courageusement ; il fait des mandements, puisqu'il le faut, chaque fois qu'on le demande, même pour la conscription, la dure conscription : bien plus, en 1806, il apaise lui-même les troubles qu'elle soulève dans le Craonnais et dans la Vendée, enfin il se montre fidèle serviteur de l'Empire, lors même que, à partir de 1809, il est attristé des plus noirs pressentiments... Mais, parce qu'au lieu d'identifier son génie si multiple et si prodigieux en chaque sorte de choses avec les besoins de la France, il veut identifier la France avec son ambition effrénée, immolant même, pour réaliser sa chimère impériale, plus d'hommes que n'en ont jamais immolé les conquérants asiatiques, il tombe, le tout-puissant empereur, il est vaincu dans une lutte gigantesque, il abdique à Fontainebleau et, par un jeu tragique de sa fortune, il part pour l'île d'Elbe, son nouvel empire, sous un vulgaire déguisement.

Voici la Restauration, ce gouvernement qui devait conserver notre territoire envahi, rétablir nos finances ruinées, servir toutes les libertés publiques si profondément atteintes et, mérite incomparable, fonder le vrai développement intellectuel de la France au dix-neuvième siècle et, ce qui ne manque pas d'importance, non plus, rendre à l'Église assez de force, non seulement pour vivre, mais encore pour lutter et même pour conquérir. Eh bien, Mgr Montault s'empresse de publier un mandement « à l'occasion du retour de S. M. très chrétienne Louis XVIII dans la capitale de ses États ». « La renommée, dit-il, nous l'a déjà appris, cet événement si grand, si inattendu ; elle l'a publié dans toute la France et va le porter jusqu'aux extrémités de la terre..., pour exciter dans nos cœurs de justes sentiments d'admiration et de reconnais-

Digitized by Google

sance. » Mais ce gouvernement royal, dont il célèbre la résurrection, succombe tout à coup.

De nouveau, voici Napoléon Ier. Il veut que le clergé, qui en a si peu le goût, ayant été violenté sans mesure, l'aide à reconquérir son prestige perdu! Lui, revenu presque jacobin, il appelle les évêques au Champ-de-Mars, le jour de la Fédération! Eh bien, dit Mgr Montault, « je ne répondis point à la lettre ministérielle et, renfermé dans mon palais épiscopal, j'attendis avec soumission ce qu'il plairait à la Providence de décider ». Pendant les Cent-jours, il résiste à toutes les invitations, à toutes les prières, à toutes les tentatives d'intimidation, par la force d'inertie, les yeux fixés sur un seul but : éviter les conflits entre deux opinions en présence et qui cherchaient toujours à se mesurer... Mais, malgré les miracles de son intelligence militaire, Napoléon est enfin vaincu dans un duel à mort.

Voici de nouveau l'antique royauté encore rappelée par la France. Eh bien, Mgr Montault sert la Restauration « qui devait cicatriser les plaies de la patrie », dit-il, avec un nouveau dévouement. Assurément son goût l'éloignait de ces fonctions publiques, dont le moindre inconvénient, lorsqu'on porte les charges de l'épiscopat, surtout dans certaines circonstances, est de blesser les uns sans satisfaire les autres. Cependant, lorsque, en 1827, la Cour lui demanda de présider le collège électoral du département de Maine-et-Loire, il crut faire acte de bon citoyen, en essayant de rapprocher des hommes que l'animosité des partis emportait sur la pente des révolutions... Mais il tombe, lui aussi, ce gouvernement réparateur; il tombe sous les coups d'une opposition sans merci, souvent inintelligente, plus souvent encore déloyale.

A sa place, voici, avec le roi Louis-Philippe, le gouvernement de la bourgeoisie qui, dans ses premières années, sacrifiant à l'esprit de la Révolution, sa mère, frappe et

Digitized by Google

laisse frapper sur l'Église. Eh bien, c'est alors que Mgr Montault redouble de zèle pour maintenir la paix. La monarchie constitutionnelle et libérale de 1830 diminue le traitement des évêques de cinq mille francs. En même temps, le Conseil général de Maine-et-Loire retranche l'allocation de cinq mille francs qu'il faisait à l'évêque depuis le commencement de l'Empire : c'était la somme de dix mille francs de moins par an pour ses bonnes œuvres, car le bon évêque ne connaissait d'autre luxe que celui de la charité. Or, on ne l'entendit jamais se plaindre de ce retranchement énorme. Au contraire, un jour qu'une personne gémissait en sa présence sur la détresse où elle le voyait réduit : « Pourquoi se plaindre, répliqua-t-il ? Nos revenus ne valent-ils pas mieux encore que ceux de l'évêché de saint Paul ? » — « Quels étaient donc, Monseigneur, les revenus de l'évêché de saint Paul ? » — « Eh ! quoi, ne sont-ils pas marqués tout au long dans la seconde épître aux Corinthiens ? Écoutez l'apôtre : Je me suis souvent vu tout près de la mort ; j'ai reçu des juifs, à cinq différentes fois, trente-neuf coups de fouets ; j'ai été battu de verges par trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait trois fois naufrage, j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer... J'ai souffert toutes sortes de travaux et de fatigues, de fréquentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid et la nudité... Eh bien, les connaissez-vous maintenant les revenus de l'évêché de saint Paul, et nous plaindrez-vous encore ? » Bien plus, lorsque le gouvernement de Louis-Philippe, non seulement outrage les prêtres, qu'il veut rendre esclaves jusque dans l'intérieur de leurs églises, mais encore porte une main coupable sur les signes religieux, lorsqu'il abat les croix[1], lorsqu'il les traîne

[1] L'enlèvement d'une de ces croix fut particulièrement douloureux à Mgr Montault. Ce fut celui de la croix de la mission de 1829, qu'on avait érigée sur le port Ayrault, en face du boulevard. En 1832, elle fut enlevée par ordre et portée dans l'église Saint-Serge. Mgr Montault écrivit, parlementa, rappela les longs services qu'il avait rendus

Digitized by Google

dans la boue des chemins, l'âme de Mgr Montault est brisée sans doute ; mais, malgré ces sacrilèges provocations, il s'efforce toujours de calmer les fidèles que l'on blessait si vivement dans leurs intérêts les plus chers, leur croyance et leur foi. Enfin, grâce à toutes les instructions qu'il adresse à ses curés, le clergé de l'Anjou, en général, ne dévia point, malgré son peu de sympathie pour un pouvoir hostile, de la ligne de ses devoirs, même à cette époque de 1832, où la duchesse de Berry, se prêtant à l'évocation d'un passé dont on lui montrait avec amour les reliques, les drapeaux et les emblèmes, voulut soulever la Vendée et recommencer dans le Bocage et les Mauges la Guerre des géants.

Ainsi, sous tous les gouvernements, Mgr Montault apparaît comme l'ange de la conciliation. Pour tous les partis, il n'a que de douces et saintes paroles. Au milieu des vicissitudes qui frappent de stupeur les peuples et les rois, il semble ne songer qu'à l'autorité supérieure de « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires ».

Mais, remarquons-le, Mesdames et Messieurs, ce n'était pas la thèse de l'indifférence en matière politique. « Tout ce que le gouvernement peut demander du prêtre, disait-il un jour à M. Gauja, préfet de Maine-et-Loire sous Louis-Philippe, c'est la soumission aux lois du royaume; mais je ne pense pas qu'il veuille fouiller dans le sanctuaire de la conscience et lui demander compte de ses affections. » Pour ériger l'indifférentisme en principe et l'abstentionisme en système, il savait trop d'abord que, si les prêtres sont les ministres de la cité du ciel, ils n'en sont pas moins les fils et les serviteurs de la cité de la terre. Il

au département, montra ses cheveux blancs, supplia l'administration d'épargner cette insulte et à la vieillesse de son pontificat et au signe sacré qu'il aimait tant à voir protéger la ville : tout fut inutile. — Depuis lors, la Fabrique de Saint-Serge a cédé ce calvaire à la Fabrique de Beaupréau.

Digitized by Google

savait trop aussi qu'en France la question politique a toujours été si étroitement liée à la question religieuse depuis la Révolution que non seulement le clergé ne peut pas s'en désintéresser par un aveugle dédain des choses de ce bas monde, mais encore qu'il ne gagnerait rien et qu'il finirait par tout perdre à s'incliner avec la même neutralité devant toutes les formes de gouvernement. Il savait trop enfin que tout ce que la puissance civile peut demander à la puissance ecclésiastique, c'est, comme il le dit si nettement, « la soumission aux lois du royaume », aux justes lois, l'obéissance aux pouvoirs constitués, à l'ordre de choses établi, parce que c'est là même, et non pas ailleurs, que sont renfermés les droits et les devoirs[1].

## III

Ce n'était pas assez de travailler à cette reconstruction matérielle et morale; il y en avait une autre plus nécessaire encore : la reconstruction doctrinale. Or, comme tout le mal de la Révolution religieuse était venu de la *Constitution civile du clergé* et que cette constitution reposait sur la négation de la suprématie du Saint-Siège, c'est l'obéissance à la chaire romaine, la fidélité au Souverain

[1] Ce serait, d'ailleurs, une grande erreur de croire que Mgr Montault manquât de fermeté vis-à-vis les gouvernements. Pendant les Cent-jours, par exemple, au préfet Galéazini, corse de naissance, qui manifestait quelque velléité d'intimidation : « Ne faites donc point le méchant, lui répondit finement Mgr Montault en lui serrant la main et en lui glissant un mot sur l'avenir. » Après 1830, au préfet Barthélemy, qui insistait pour que tous les prêtres du Craonnais et de la Vendée échangeassent leurs cures avec ceux du Saumurois, il se contenta de répondre avec une pénétrante ironie : « Tenez, Monsieur le préfet, il y a trente ans que je suis évêque d'Angers : j'y ai vu passer bien des préfets. » Et lorsque, au mois d'août 1832, le gouvernement supprima une douzaine de traitements dans son diocèse, il poursuivit les fonctionnaires qui avaient arbitrairement ordonné cette suppression.

Digitized by Google

Pontife, l'unité de l'Église, qu'il proclame, qu'il prêche et qu'il défend chaque fois que l'occasion s'en présente.

Dans son premier mandement, qui est sur *la nécessité et les avantages du culte catholique*, il s'écrie avec Bossuet, après avoir rappelé le choix de saint Pierre parmi les douze apôtres : « Ces prérogatives de saint Pierre ont passé à ses successeurs dans l'Église romaine, Église mère de toutes les autres églises, chaire principale, chaire unique, en laquelle toutes gardent l'unité... Quelle consolation, quelle joie, quel bonheur de voir, après tant de crimes, de divisions et de malheurs, de voir enfin le règne de la vérité rétabli parmi nous, de voir les peuples et les pasteurs réunis dans une même foi, une même charité! »

Plus tard, lorsque le pape Pie VII vient à Paris sacrer l'empereur, Mgr Montault publie un mandement pour renouveler et faire renouveler l'expression du plus vif attachement au Saint-Siège. Puis, il ordonne des prières pendant le voyage du pape de Rome à Paris, d'autres encore pendant son séjour à Paris, d'autres enfin depuis son départ de Paris jusqu'à son retour à Rome, et, à chaque fois, il prodigue les effusions de sa filiale tendresse pour le Père commun des fidèles, successeur de saint Pierre.

Et, quand la tempête menace de nouveau l'Église de France, quand Napoléon Ier réunit tous les États du pape à l'Empire français, qu'il déclare Rome ville impériale et libre, qu'il laisse ses généraux porter la main sur la personne auguste de ce même pontife qui avait poussé la condescendance jusqu'à venir le sacrer à Paris, quand il le retient prisonnier; et quand le pape emploie les deux seules armes qui soient en son pouvoir pour se défendre, l'excommunication de ses persécuteurs et le refus de donner des bulles d'institution aux évêques nommés par l'empereur; et quand le despote devant qui tout avait

Digitized by Google

coutume de trembler tremble lui-même, et que, ne sachant comment sortir du cruel embarras où ses fautes l'ont plongé, il rassemble une commission de prélats et qu'enfin, imaginant un concile, le concile de 1811, il convoque les évêques par un arrêté dictatorial, que va faire Mgr Montault? Il se déclare dès avant son départ d'Angers. Alors que, devant lui, des catholiques craignent tout de la colère impériale, et en même temps se défient, non sans raison, de la fermeté du nouvel épiscopat français, composé de tant d'éléments divers : « Ne craignez rien, dit tranquillement l'évêque d'Angers; Celui par qui règnent les rois nous a aussi placés pour gouverner l'Église... Pour moi, je mourrai, s'il le faut, plutôt que de rien céder des droits du Saint-Siège. » Tel il se montre, en effet, même avant la première séance du concile. Il rencontre chez Cambacérès le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, dont il avait été autrefois le confrère au barreau du parlement de Paris. Bigot de Préameneu se hâte de lui dire que « l'Empereur compte sur lui ». — « Sa Majesté me fait bien de l'honneur, répond Mgr Montault. Dites-lui qu'elle peut y compter, car je ne pense pas qu'elle veuille rien faire de contraire aux lois de l'Église. » — « Sans doute, c'est ainsi que l'Empereur l'entend. Mais vous savez bien qu'il y a des gens qui interprètent mal les plus pures intentions et même les défigurent. » — « Oui, je sais cela; mais le corps épiscopal vient ici sans prévention et n'ayant de limite à ses concessions que sa conscience et l'orthodoxie. » — « La Cour de Rome, reprend Bigot de Préameneu, tient toujours fortement à ses privilèges. » — « Quand ils touchent à la foi, réplique l'évêque d'Angers, il ne lui est pas permis de s'en départir. »

Le concile commence. Napoléon Ier, vous le savez, s'irrite d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas; et, n'osant sévir à la fois contre quatre-vingt-quinze évêques français et italiens, il envoie au donjon de Vincennes les plus oppo-

Digitized by Google

sants, avec l'espoir que cette mesure de rigueur rendra leurs collègues plus dociles. Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 juillet. Or, Mgr Montault habitait le même hôtel. A la nouvelle de cette arrestation, il court chez Mgr de Boulogne, moins pour le plaindre que pour l'encourager, bien résolu lui-même à ne pas acheter l'indulgence du souverain au prix de sa conscience. Mgr de Boulogne le supplie de prendre des précautions que la religion ne défend pas : car n'y a-t-il pas à craindre que Napoléon se porte à des excès dont quelques empereurs du Bas-Empire, aveuglés comme lui par de lâches courtisans, ont laissé de déplorables exemples? Mgr Montault répond qu'il ne désertera pas son poste, quelque périlleux qu'il paraisse, et il le répète avec l'élan d'un capitaine qui, ayant un jour abandonné l'étendard de l'honneur, brûle de laver sa faiblesse dans son sang... En cela il avait d'autant plus de mérite que ce n'était pas dans le chanoine qui l'accompagnait qu'il trouvait du secours. Ce chanoine[1], bon homme au demeurant, mais intelligence commune et cœur froid, croyait avant toute chose que la prudence est une vertu et que le zèle doit être conservateur. Pris de panique au milieu des bruits sinistres qui circulaient de toutes parts, il s'imagine déjà voir son évêque sous les verroux, au fond d'un cachot, et lui-même, ce qui ne le fait pas moins trembler, avec son évêque. Il supplie Mgr Montault de ne pas rester davantage en semblable péril. Pour reprendre au plus vite la route d'Angers, il fait valoir tous les principes avec toutes leurs causes et toutes leurs conséquences. Puis, ne pouvant ébranler la résolution de son maître, il implore du moins la permission de prendre les devants. Ce n'est pas qu'il ne soit tout dévoué à son évêque : « Oh! je me sacrifierais volontiers pour Votre Grandeur; mais, quand je mourrais, je ne vous

[1] L'abbé D***.



Digitized by Google

sauverais pas!... » Sabin, valet de chambre de Monseigneur, court retenir une place à la voiture pour Angers, et le brave chanoine court à la voiture et il roule, il roule vers l'Anjou, où il arrive enfin « couvert de gloire et de poussière »... Mgr Montault, bien que l'empereur l'ait choisi pour son aumônier pendant le concile, demeure inébranlable et, attaché à l'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Aviau, qu'il suit en toutes choses, il fait preuve de la plus noble indépendance, alors que tant d'évêques, gagnés individuellement, les uns à force de menaces, les autres à force de promesses, capitulent sans dignité. C'est avec cette courageuse énergie qu'il soutient les droits du Saint-Siège dans la circonstance la plus grave et la plus solennelle où se soit trouvée l'Église de France depuis son rétablissement.

Ce n'est pas assez. Accusateur empressé et sévère de lui-même, ce qui est le propre du juste, l'évêque d'Angers veut montrer à tout son diocèse qu'il faut être attaché par le fond de ses entrailles à l'Église romaine, centre nécessaire de l'unité catholique. Voyez-le à la fin de cette retraite ecclésiastique de 1818, la première qui ait eu lieu dans l'Anjou depuis la Révolution. Le matin du dernier jour, avant d'officier pontificalement, il monte dans la chaire de la cathédrale et, devant les prêtres et les fidèles, avec une parole inondée de larmes, il confesse hautement sa faute. « Il ne l'ignore pas, dit-il, c'est à sa faute, rien qu'à sa faute, qu'il doit d'être leur évêque. Il en demande pardon à Jésus-Christ, prince des pasteurs, époux de cette sainte Église catholique qu'il a tant contristée! pardon à son clergé, vis-à-vis duquel il se pose, comme saint Paul dans plusieurs de ses épîtres vis-à-vis des autres apôtres qui n'avaient jamais failli! pardon aux simples fidèles eux-mêmes qu'il a contribué à lancer hors de la voie de la vérité et de l'unité!... » Voyez-le encore, en 1836, dans la cathédrale de Poitiers où, amené par une circonstance

Digitized by Google

imprévue, il est, malgré ses vives répugnances, contraint d'officier pontificalement. Arrivé au pied de l'autel, il se retourne vers l'assemblée, il demande pardon du scandale qu'il a autrefois donné à ce diocèse, dans cette cathédrale même, à cette même place, en exerçant un pontificat schismatique. Enfin, voyez-le au terme de sa longue vie, dans sa quatre-vingt-cinquième année, étendu sur ce lit de mort où il semble que la Providence prolonge ses derniers moments, afin que toute la ville puisse contempler un saint qui dépouille son enveloppe mortelle pour revêtir l'immortalité. Lorsque, l'œil déjà voilé des ombres funèbres, mais le cœur encore vivant, il apprend que, prosternée dans les temples, la foule essaie d'émouvoir le ciel par ses prières : « C'en est trop, murmure-t-il, je suis un trop grand pécheur! » Il semble que Dieu n'ait permis qu'il soit un instant sorti de l'arche sainte que pour lui faire prêcher, jusqu'à son dernier souffle, le besoin d'y demeurer à jamais.

Sans doute ce ne fut pas à cette reconstruction matérielle, morale et doctrinale que Mgr Montault borna les effets de son dévouement. Il créa, parfois avec quelles péripéties, toujours avec quelles difficultés! les établissements indispensables pour assurer la perpétuité du sacerdoce ; il fonda ou encouragea toutes ces maisons pieuses et charitables qui offrent, sur tant de points du diocèse, une éducation chrétienne aux enfants des pauvres, un refuge au repentir, un abri à l'innocence, à toutes les douleurs des consolations et des encouragements ; il multiplia ces missions qui, dès l'année 1807, firent retentir dans les villes et dans les campagnes, avec un succès extraordinaire, la voix du catholicisme et de la civilisation [1]. Mais son œuvre véri-

[1] Après une mission prêchée en 1816 par MM. de Rausan et de Janson, missionnaires de France, une croix fut plantée presque à la porte de l'évêché, au pied même de la flèche gauche de la cathédrale. Dans les beaux jours, Mgr Montault allait, chaque soir, s'y agenouiller et y faire une longue prière. Cette croix subsiste encore.

Digitized by Google

table, celle qu'il poursuivit pendant trente-sept ans, avec les deux armes qui ont remporté le plus de triomphes, parce qu'elles sont les plus puissantes, la prière et l'humilité, ce fut la reconstitution du corps ecclésiastique. Aussi, après le passage de cet ange de paix, l'Église d'Angers, plus unie dans ses membres, par conséquent plus forte qu'en 1789, bien que dépourvue de la fortune qu'elle possédait alors, reprit le cours de ses glorieuses destinées.

En les continuant, ses destinées, puisse-t-elle garder la mémoire du saint évêque, son restaurateur, qui renoua la chaîne interrompue de ses pontifes ! Puisse-t-elle aussi conserver et le souvenir de ses héros qui ont confessé la foi de Jésus-Christ dans les chaînes, et le culte de ses martyrs qui l'ont signée de leur sang ! Puisse-t-elle, après avoir été si vainement ballottée par l'une des plus furieuses tempêtes qui aient grondé autour de l'édifice éternel, puisse-t-elle se rappeler toujours que son passé engage son avenir ! Oui, puisse-t-elle veiller toujours avec un soin jaloux sur sa liberté, sa dignité, son honneur, et, par ses lumières et ses bienfaits, montrer au monde l'admirable spectacle de sa grandeur et de sa fécondité !

Mais à vous, Mesdames et Messieurs, à vous qui, malgré la faiblesse de l'œuvre, avez suivi ces cours, si vous me permettez de le dire, avec un intérêt qui n'a point connu de défaillance, ce ne sont pas des adieux que je fais ce soir. J'en suis très heureux ; car, lorsqu'ensemble, pendant une année presque entière, on a rappelé tant de faits, évoqué tant de souvenirs, ressuscité tant de figures ; lorsqu'on a mis en commun tant d'idées et tant de sentiments, et qu'au milieu de questions si diverses, parfois si délicates, on s'est si rarement trouvé en désaccord, peut-être jamais, jamais sans doute, qui donc, le moment de la séparation venu, pourrait se défendre d'une ombre de mélancolie, bien que la mélancolie ne soit, au dire des fortes âmes, qu'un sentiment de décadence ?... Non, nous

Digitized by Google

ne nous séparons pas. L'année prochaine, s'il plaît à Dieu, nous nous retrouverons à la même place pour continuer le même sujet sur un plan plus général : l'*Église de France au dix-neuvième siècle.* Ainsi de l'Anjou nous passerons à la France. Le théâtre sera plus vaste, mais sera-t-il plus grand ? Il est permis d'en douter : l'Anjou, qui est un petit pays, étant une grande terre.

L. Bourgain.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

LES

# FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

## DE MÉRON

---

## SARCOPHAGES ET OSSEMENTS

---

*Sarcophages.* — La découverte des ossements constitue le point capital des Fouilles archéologiques de Méron.

Tout en découvrant la crête du renfort Est et les marches qui accédaient à l'angle gauche de ce massif [1], l'ouvrier avait déjà mis à jour le fond d'un petit vase en terre noire lustrée, assez fine, d'origine romaine, et appartenant au IIe ou IIIe siècle [2]. Ce fragment de vase contenait de menus débris d'os et de charbon. Il est resté deux jours sur l'emplacement des fouilles, personne n'y attachant d'importance. Quelque temps après j'en ai recueilli les débris, restes d'un visiteur qui avait cru devoir le briser d'un coup de pied [3].

Il est à noter que ce fragment a été recueilli à peine à 0m25 de la surface du sol, tandis que tous les vases

[1] *Bulletin de l'Association amicale des anciens Élèves de l'École Normale d'Angers*, p. 15, 20 janvier 1898. L. Hudon, Angers.

[2] Communication de M. Georges Le Breton, Conservateur du Musée d'Antiquités à Rouen ; *Ages respectifs de divers débris de poteries.* — *Revue de l'Anjou*, tome XXXV, p. 350-351 ; novembre-décembre 1897. Germain et G. Grassin, Angers.

[3] Il était écœurant en effet de voir avec quel acharnement certains visiteurs s'efforçaient, par jalousie ou par sottise, d'abimer une ruine déjà si pauvre en renseignements divers.

Digitized by Google

analogues ont été retrouvés, avec les autres poteries, dans la terre noire formant sous-sol romain.

Mais la découverte réellement intéressante fut celle de cinq sarcophages [1] en pierre coquillière de Douces [2] — près de Doué-la-Fontaine — retrouvés presque à fleur de terre [3].

Le premier sarcophage [4] rencontré par la pioche était situé à 0m90 au Nord de l'axe du monument et à 0m85 à l'Est du centre ; il était exactement orienté de l'Est à l'Ouest et ne possédait pas de couvercle.

Mélangé à la terre qui le remplissait, gisait un squelette presque entier, les ossements en désordre, les jambes repliées sur elles-mêmes, le bras droit détaché, une partie de la cage thoracique, une hanche, le maxillaire inférieur et la partie postérieure du crâne, en partie broyés [5].

[1] On avait cru bon de critiquer le mot *sarcophage* que j'employais dans un opuscule : *Suite des Fouilles exécutées dans la commune de Méron*, où j'avais traité d'une façon sommaire la question des ossements, p. 9 et suivantes. Comme je me sers à dessein dans cette nouvelle étude indistinctement des mots cercueils et sarcophages, je me contente de donner pour ma justification la définition suivante de M. Bouillet : « Sarcophage (du grec σάρξ σαρκός chair et φαγεῖν manger) : sorte de tombeau ordinairement en pierre où les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler ; on l'appelait originairement ainsi parce que la pierre dont on se servait avait une propriété caustique qui lui faisait rapidement consumer les chairs. Cependant on faisait des sarcophages de toute matière, de terre cuite, de métal, de bois de cèdre, de chêne, de cyprès, etc., etc. » (*Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, p. 1481, col. 2.)

[2] En effet, bien qu'on donne généralement dans le pays à cette pierre (d'aspect spongieux et formée par l'agglomération de coquillages) le nom de pierre de Doué, les carrières sont à Douces, localité située à 1 kilomètre 1/2 de Doué-la-Fontaine. Environ trente carrières sont ouvertes à l'exploitation et les deux plus importantes sont celles de la Saulaie et de la Distillerie.

[3] Voir Pl. III, Fig. K, la disposition d'un sarcophage dans le sol.

[4] Voir Pl. I ; position des squelettes, sarcophage 1. On se demande pour quelles raisons ce sarcophage, de même que le groupe occupant le fond de l'enceinte intérieure, ont été placés à droite de l'axe du monument au lieu de lui correspondre.

[5] C'est principalement la partie droite qui a eu à souffrir. Le squelette et le couteau qui l'accompagnait ont été recueillis par M. Ferrand, cultivateur à Trézé.

Digitized by Google

Les fragments de mâchoire assez forts, la longueur des fémurs de 0m41, ainsi que l'examen du crâne, permettaient de déterminer qu'ils avaient appartenu à un adulte.

Si nous nous trouvons, comme l'affirme la Commission dans son rapport au Conseil général [1] et M. l'abbé Ch. Urseau dans sa brochure sur les *Fouilles archéologiques de Méron* [2], en présence d'une sépulture franque, cette disposition des ossements peut s'expliquer ; car la même observation a été faite très souvent par l'abbé Cochet dans ses ouvrages, et en particulier dans le chapitre traitant de l'Exploration du cimetière franc d'Envermeu [3]. Il a même noté, ce que je mentionnerai plus loin au sujet des squelettes épars, que quelques-uns étaient entièrement repliés sur eux-mêmes.

A droite du squelette se trouvait un couteau dont il ne restait que la lame d'environ 0m10 de longueur, le manche,

[1] Cette constatation, qui ne fait pas de doute, permet d'établir deux faits certains :

. . . . . .

2° L'établissement — sur l'emplacement même de ce premier monument, consacré sans doute dans la mémoire locale par quelque tradition toujours vive de vénération ou de reconnaissance — cinq ou six siècles pour le moins, après la première ruine (VIIe-VIIIe) — d'un second édifice de destination, comme nous l'avons dit, indéterminée, si ce n'était uniquement une sépulture. (C. Port, *Fouilles de Méron*, 1897, Rapport au Conseil général, p. 7. Lachèse et Cie, Angers.)

[2] L'édifice n'est pas même gallo-romain ; c'est un travail gallo-franc : œuvre d'art inférieur, élevé au VIIe ou VIIIe siècle, par des ouvriers malhabiles, qui semblent avoir perdu jusqu'au souvenir des anciens procédés. (L'abbé Ch. Urseau, *Les Fouilles archéologiques de Méron*, p. 10. Germain et G. Grassin, Angers.)

[3] La tête était broyée et le corps écourté. On aurait dit que le mort avait été mis ployé ou accroupi. P. 190.

..... Un peu plus bas, fosse moins profonde, dans laquelle on recueille près de la tête une lance courte..... Ce squelette nous a paru avoir été inhumé ployé ou accroupi. P. 191.

..... Nous avons visité un squelette qui a été enterré ployé. La tête touchait aux pieds, les fémurs et les tibias ne faisaient qu'un seul faisceau. Aucun ossement ne manquait et ne semblait avoir été dérangé ; pourtant la longueur totale était à peine de 0m50. P. 168. (L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

FOUILLES DE MÉRON
1897

Pl. I.

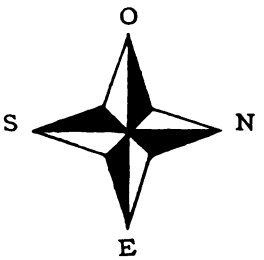


# POSITION
DES
# *SQUELETTES*

**LÉGENDE**

*AB* Axe du monument.
*CD* Renfort Est.
*1, 2, 3, 4, 5* Sarcophages.
*O* Centre du monument.

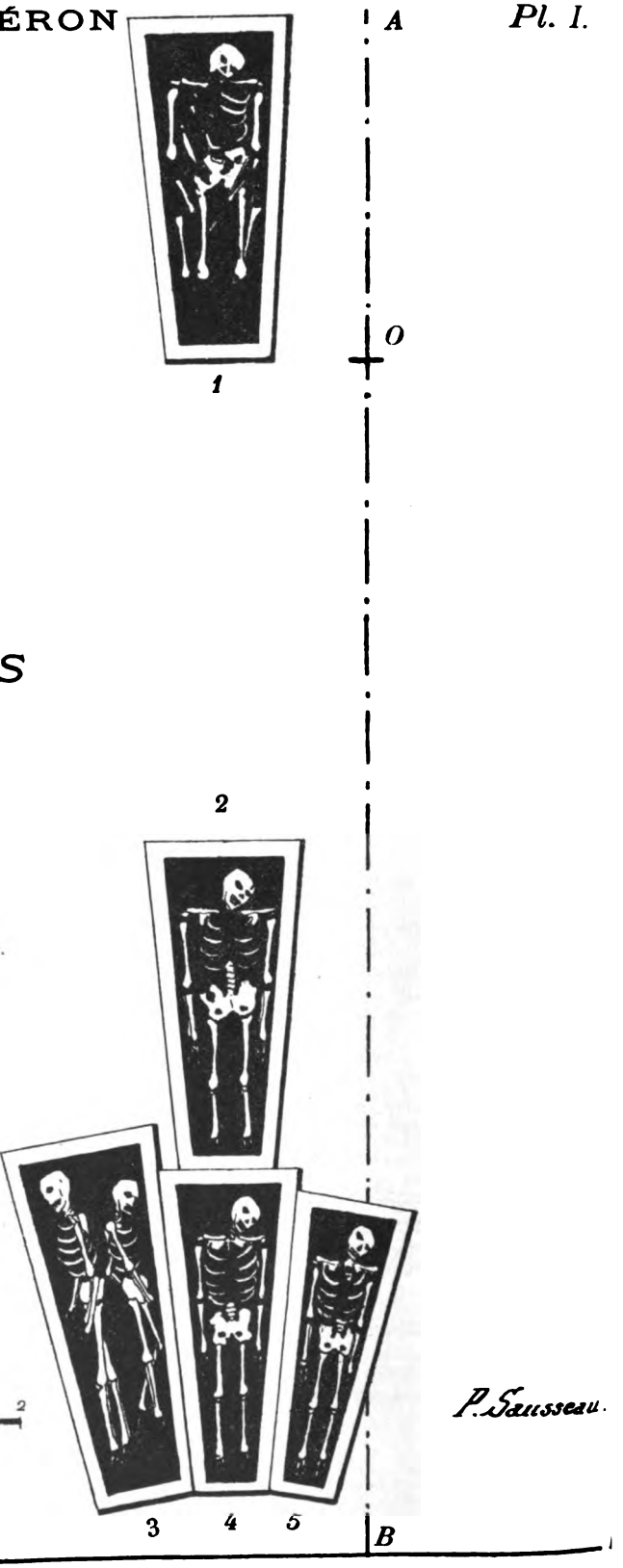


P. Sausseau.

Digitized by Google

probablement en bois, ayant disparu par suite du long séjour dans la terre. Ce couteau, malgré une oxydation prononcée, présentait un dos courbe, une pointe aiguë et un tranchant droit [1].

Ce qui ne fait pas de doute, c'est la violation de cette sépulture prouvée par l'absence de couvercle, qui, s'il avait été simplement déplacé ou brisé par les instruments agricoles ou par une circonstance fortuite, aurait laissé quelques débris. D'un autre côté, le bétonnage, défoncé jusqu'à la hauteur du sarcophage, est l'indice d'une destruction volontaire [2].

On ne saurait alléguer la présence du couteau pour prouver que le sarcophage n'a pas été violé, car cette pièce de fer, commune d'ailleurs, n'était pas faite pour tenter la cupidité des spoliateurs [3].

La place occupée par le tombeau, au centre de l'édifice,

[1] La lame avait environ 0m10 de longueur sur 0m018 de largeur. (P. Sausseau, *Suite des Fouilles exécutées dans la commune de Méron*, p. 15, Fig. Pl. II, p. 19. Thouars, Imprimerie Nouvelle.)

Il a été retrouvé au Nord des sarcophages un autre instrument : « sorte de faucille en fer, à lame épaisse et coupante dont le coupant, long de 0m18 à 0m20, se termine par un crochet recourbé en dehors. A ce croissant est adaptée une douille de 0m31 de longueur, incomplètement fermée par l'ouvrier, qui s'est contenté de souder l'extrémité inférieure. Le manche a disparu, n'ayant pu résister à l'action du temps et de l'humidité ; mais la pointe en fer qui garnissait le bout de la hampe a été retrouvée, non loin de la fouille, dans un état à peu près parfait de conservation. » (Voir Fig. Pl. II, *Revue de l'Anjou*, tome XXXIV, septembre-octobre 1897.)

[2] La surface de la partie détruite pouvait se limiter par deux lignes partant du sarcophage isolé et rejoignant l'une le côté gauche de l'entrée Ouest, l'autre le milieu du mur Nord de la petite enceinte.

[3] De tout temps il a existé des gens qui n'ont pas eu le respect des morts et jusque dans le Robenhausien on trouve des fraudes dans les sépultures. — « L'homme a toujours été le même, et, bien que certains auteurs aient prétendu que la religiosité est la caractéristique essentielle de l'humanité, il y a eu de tout temps des individus qui manquaient d'esprit religieux. » (G. de Mortillet, *Le Préhistorique. Antiquité de l'homme*, p. 501.)

D'un autre côté les spoliateurs de sépultures étaient devenus si nombreux, au déclin de l'époque franque, que nous retrouvons cette question bizarre des prêtres aux Germains christianisés du IXe siècle : « N'as-tu pas violé et pillé un tombeau ? » (M. Ozanam, *Civilisation chrétienne chez les Francs*.)

Digitized by Google

donne à supposer qu'il a appartenu à une personne de marque (chef de tribu ou de famille).

Ses dimensions intérieures étaient : longueur 1m62, largeurs 0m40-0m23, profondeur 0m38.

A 0m50 du fond de l'enceinte intérieure (partie Est) et à environ 0m25 de la surface du sol, étaient placés, sur un même plan horizontal, les quatre autres cercueils.

Trois d'entre eux, disposés en éventail [1], ayant leur petite extrémité tournée vers l'Orient et la grande vers l'Occident, étaient rangés par ordre de grandeur décroissante du Sud au Nord. Ils ne laissaient entre eux qu'un intervalle insignifiant, tandis que leurs couvercles, dont les bords coïncidaient, formaient une surface continue.

Le plus grand, situé à 1m15 de la partie courbe du Midi, avait 1m89, le deuxième 1m78, le troisième 1m68 (longueurs intérieures). Les largeurs proportionnées étaient : 0m50-0m27 pour le premier, 0m48-0m26 pour le deuxième et 0m45-0m20 pour le troisième.

Les profondeurs de 0m36-0m34-0m41 semblaient arbitraires. Le cinquième, placé en avant des trois autres et leur touchant par sa petite extrémité, se trouvait dans le prolongement du sarcophage du milieu. Il avait 1m68 de longueur, 0m34 à 0m24 de largeur et 0m36 de profondeur.

L'épaisseur des parois variait de 0m08 à 0m10.

Les cinq sarcophages avaient la forme d'auges rétrécies à une extrémité, la différence entre la largeur à la tête et aux pieds était même assez forte, puisqu'elle était d'environ la moitié (Sarcophage n° 1 : 0m40-0m23 ; n° 2 : 0m43-0m24 ; n° 3 : 0m50-0m27 ; n° 4 : 0m48-0m26 ; n° 5 : 0m45-0m20).

Ils étaient grossièrement taillés, les angles arrondis et le fond rugueux. Mais, s'ils avaient avec les cercueils francs la similitude d'orientation [2] de l'Est à l'Ouest, et de grou-

[1] Voir Planche I, position des squelettes, sarcophages : 2, 3, 4, 5.

[2] A Caudebec, en 1855, « à une profondeur d'environ 60 centimètres du niveau actuel du chemin, il avait été rencontré, sur une longueur

Digitized by Google

pement du Sud au Nord [1], leur forme différait de celle de ces derniers.

Presque tous les sarcophages francs trouvés à Caudebec, Ouville-la-Rivière, Épinay, Martot étaient de plusieurs pièces [2] et percés, pour la plupart, d'un trou en forme d'entonnoir. Ils affectaient deux formes : celle de baquets évasés [3] (Fig. Lm. Pl. III), ou celle d'auges rétrécies à une extrémité, possédant trois faces latérales taillées d'équerre [4], la quatrième seule ayant une position oblique (Fig. Ln. Pl. III).

Cette forme évasée et ce côté oblique unique sont deux particularités signalées comme appartenant souvent aux cercueils du VIe au VIIIe siècle [5].

Les couvercles étaient rarement d'un seul morceau, presque toujours de deux ou trois [6] et tous en forme de toit. — (Forme d'autant plus prononcée [7] que les cercueils se rapprochent de notre époque.)

d'environ 30 mètres, douze cercueils de pierre, dont quelques-uns étaient placés côte à côte. Tous, du reste, étaient dirigés de l'Est à l'Ouest, les pieds à l'Orient, la tête à l'Occident, p. 111.

[1] Sept de ces cercueils ont été retrouvés ensemble, c'est-à-dire qu'ils paraissaient former un groupe ou plutôt une rangée allant du Sud au Nord, p. 112. (L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, franques et normandes.*)

[2] Un sarcophage d'une seule pièce à Ouville-la-Rivière et à Toulesmesnil. Le cercueil trouvé à ce dernier endroit est au Musée du Havre.

[3] Découvert à Saint-Pierre d'Epinay, près Dieppe : 1847. (L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 403-416.) — Les sarcophages découverts à Caudebec, 1855, avaient sensiblement la même forme.

[4] Découverts à Ouville et à Envermeu : 1854-1855.

[5] Les cercueils que nous trouvons doivent avoir été déposés ici — Caudebec — à cette époque de l'histoire (du VIe au VIIIe siècle), p. 114.

[6] Deux pièces à Caudebec, une pièce à Martot, trois pièces à Ouville-la-Rivière.

[7] ... Sa forme affectait celle d'un toit très aplati et dont l'élévation était beaucoup moins prononcée que sur un grand nombre de tombeaux de ce genre, surtout quand ils se rapprochent de nous, p. 133. — Et, parlant du couvercle d'un autre sarcophage découvert à Envermeu : « Ce couvercle n'était pas entièrement plat, cependant la forme du toit était à peine perceptible, ce qui indique assez la transition, p. 170. (L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes.*)

Digitized by Google

Or, les sarcophages de Méron, dont les côtés avaient la même obliquité, étaient d'une seule pièce, ainsi que leurs couvercles formés d'une pierre plate sans aucun dessin ni sculpture, mais portant un léger encastrement à la partie inférieure (Pl. III. Fig. J). Il en résulterait que, par leur forme, ils seraient antérieurs aux VIIe et VIIIe siècles et se rapprocheraient de l'époque de transition qui a suivi les premiers temps de l'Invasion.

Les quatre cercueils groupés étaient recouverts avec un soin tel qu'il n'est guère admissible de croire qu'ils aient été violés [1]. D'un autre côté, dans aucune des sépultures qui ont eu à souffrir les déprédations des voleurs, on n'a retrouvé les ossements en ordre, la précipitation avec laquelle opéraient les spoliateurs ne leur permettant pas de s'occuper des cadavres. Or, à Méron, les squelettes des quatre sarcophages groupés occupaient la position normale dans laquelle ils avaient été déposés (on peut s'en assurer par l'examen de la planche I). Comment expliquer que ces sépultures n'aient contenu absolument que des ossements, alors que les tombeaux francs qui n'ont pas été violés contiennent très souvent des armes, des ornements, des objets de toilette et un vase au pied?

Cela est une étrange anomalie car, si les ossements trouvés à l'Est semblent indiquer des inhumations successives [2] et dénoter les coutumes des Francs, il est bizarre,

[1] Dans un précédent opuscule : *Suite des fouilles exécutées dans la commune de Méron*, p. 11, note 1, il me paraissait tellement étrange de retrouver des sépultures franques sans armes ni ornements d'aucune sorte, que j'émettais l'idée d'une violation. Mais, en considérant la place normale des ossements dans les sarcophages et le soin avec lequel ces derniers étaient recouverts, j'ai abandonné cette idée.

[2] On a retrouvé, en effet, à hauteur des sarcophages groupés et à environ 0m25 de profondeur, un amoncellement d'ossements dont il était facile de constater l'origine disparate, preuve irréfutable qu'ils avaient appartenu à plusieurs squelettes. La question reste à savoir si ces ossements avaient été rejetés des sarcophages ou s'ils provenaient d'inhumations successives dans le même endroit. Or, la première hypothèse est la plus probable, car on s'imagine difficilement,

Digitized by Google

qu'à l'exception du sarcophage isolé renfermant un couteau de fer et dont la violation ne saurait faire de doute, ces mêmes Francs aient, par exception, rompu avec leurs habitudes en mettant dans les quatre autres des corps entièrement nus[1].

D'autant plus que, dans les nombreux cimetières francs explorés jusqu'à aujourd'hui, lorsqu'on trouvait, chose rare, des squelettes complets et sans objets, dont la sépulture n'avait pas été violée, ils n'occupaient presque jamais le fond d'une fosse ou d'un cercueil de pierre[2].

A moins que, à Méron, comme l'a dit l'abbé Cochet, le maître en la matière, en parlant des cercueils en pierre de Caudebec qu'il attribue aux VII^e^-VIII^e^ siècles, « la période franque une fois expirée, les premières familles une fois éteintes ou disparues, la population renouvelée, les lois tombèrent en désuétude, les vieilles coutumes devinrent sans effet et, de cette sorte, les cercueils de pierre restés là servirent périodiquement aux générations qui se succédèrent pendant tout le moyen âge. »

Il est aussi étonnant que, dans des sépultures attribuées au VII^e^ ou VIII^e^ siècle, dont la terre a été, on peut dire, passée au crible par les paysans attachés à la recherche du trésor et qui ont recueilli jusqu'aux plus petites pièces gauloises en potin rongées par le vert-de-gris, on n'ait pas

surtout à proximité d'un édifice, des cadavres enfouis presque au niveau du sol ; à moins qu'une fouille, précédant la nôtre, ne les ait laissés en cet endroit.

[1] Je tiens cependant à noter ici une sorte d'agrafe retrouvée dans le fond d'un sarcophage et composée de quatre croissants en verre bleu fixés sur un disque en bronze. Je n'ai pu prendre le dessin de cette agrafe, le propriétaire du terrain l'ayant brisée.

[2] ... Au-dessus de cette fosse, à environ 0m30, était un squelette étendu, complet et sans objets.

... A côté de la même coupe de terrain et dans la même direction, mais plus profondément enfoui, était un squelette enveloppé de matières noires...

Près de là était un squelette humain sans aucun instrument.

(L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 173.)

Digitized by Google

retrouvé une seule monnaie datant de cette époque, alors que, dans les « sépultures mérovingiennes, c'est-à-dire celles qui, du VIe au VIIIe siècle, eurent lieu dans la Gaule soumise aux enfants de Clovis et de Mérovée ». L'abbé Cochet a remarqué « que les inhumations franques n'offraient pas moins de dépôts monétaires que les inhumations romaines[1] » et que, si l'on va « par toute la France, interrogeant les explorateurs, visitant les Musées publics et les collections particulières », on apprend « que, partout, le Franc ou le Romain sortent souvent de terre escortés de rois ou d'empereurs, de Césars ou de monétaires[2] ».

Deux squelettes placés sur le côté et dos à dos occupaient le plus grand sarcophage. La taille de l'un, si l'on en juge par l'examen des ossements, du crâne[3] et de la dentition, devait être très grande. Bien qu'il eût appartenu à un adulte relativement jeune, puisque les dents étaient complètes et en bon état, l'ossification de la tête était forte et la cavité du crâne remarquable par sa grandeur.

L'autre squelette, au contraire, moins volumineux, avait une tête plus allongée et des os plus faibles. Si l'on n'en avait pas dispersé les ossements, il aurait été intéressant de déterminer le sexe de l'individu auquel il avait appartenu.

Ces deux corps ont dû être déposés à la même époque

[1] Cimetière d'Envermeu (1850-1856), trente monnaies d'or, d'argent et de bronze : Carlovingiennes, Mérovingiennes, Haut et Bas-Empire. (L'abbé Cochet, *Fouilles d'Envermeu*), p. 6. — Cimetière franc de Londinières (1847-1851), monnaies de bronze entières ou percées : Posthume et Tétricus. (L'abbé Cochet, *Fouilles de Londinières*), pp. 22-24, 1847.) — Cimetière de Lucy (1851), monnaies d'or du VIIe et du VIIIe siècles. (Girardin, *Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité*), pp. 29-31. — Bénonville-sur-Orne, un bronze de Constantin le Grand et un sou d'or de Clotaire II (584-628), *Cours d'Antiquités monumentales de Caumont*, tome VI, p. 272.

[2] L'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, pp. 421-424.

[3] Voir la tête (Pl. II. Fig. A).

Digitized by Google

dans le sacorphage, ou tout au moins à un intervalle suffisamment rapproché pour que l'on pût mettre sur le côté le premier inhumé ; car, si un laps de temps assez long avait séparé les deux inhumations, le premier cadavre eût été putréfié et, dans ce cas, les articulations disjointes n'auraient pas permis de retourner le corps d'un bloc ; alors, en admettant que, suivant la coutume franque, le sacorphage eût servi successivement à plusieurs individus, les anciens ossements auraient été refoulés aux pieds du nouveau mort, rejetés au dehors, ou, si l'on avait négligé ces précautions, les deux squelettes auraient été superposés.

Dans chacun des autres cercueils se trouvait un squelette placé horizontalement la tête fortement inclinée sur l'épaule gauche.

L'un d'eux (sarcophage 2) avait appartenu à un vieillard, plusieurs dents étant disparues, cariées ou brisées et les couronnes des molaires plates et usées. D'autre part une dépression marquée se voyait de chaque côté du crâne et à la base du pariétal et c'est là, suivant J.-B. Davis, une preuve de longévité[1].

Cette tête (Fig. B., Pl. II) présente une particularité remarquable : le front, à partir du milieu de l'arcade sourcilière gauche et sur une longueur de 0m04, est sillonné d'une entaille résultant soit d'un accident, soit d'une blessure, mais provenant certainement d'un instrument tranchant.

Les ossements, et en particulier ceux des jambes (tibias),

[1] « L'un — un crâne — est remarquable par son grand âge, qui pourrait bien être de 80 ans, et par le changement extraordinaire qu'il a éprouvé, car de chaque côté du crâne et à la partie basse du pariétal on remarque une dépression..... ce qui me confirme de plus en plus dans cette pensée que l'âge a été l'occasion de cette déformation du crâne, c'est une tête de Chinois que je possède dans ma collection et qui, âgé d'environ 90 ans, présente le phénomène d'une dépression encore plus large sur chacun des pariétaux. » (Communication à l'abbé Cochet. — J.-B. Davis.)

Digitized by Google

étaient plus blancs que ceux des autres squelettes, de la dureté de l'ivoire, et présentaient à l'intérieur des cavités médullaires sensiblement plus petites.

Dans le plus petit des sacorphages (S. 5) ont été retrouvés les restes d'un adolescent dont les sutures du crâne étaient très apparentes.

Les ossements contenus dans les sarcophages groupés étaient bien conservés, grâce aux couvercles qui les recouvraient d'une manière continue.

*Squelettes épars.* — Dans l'enceinte intérieure, huit autres squelettes ont été retrouvés, mais en mauvais état.

Quelques-uns semblaient avoir été jetés là au hasard, car, repliés sur eux-mêmes[1] et dans des positions toutes bizarres, ils avaient la plupart des os fracturés.

Le désordre remarqué dans la position des ossements était d'autant plus apparent qu'on s'avançait davantage vers le Nord dans la partie détruite du bétonnage supérieur.

Il peut aussi se faire que ces squelettes aient été inhumés ployés, ainsi que cela s'est remarqué dans quelques sépultures, et que le tassement des pierres superposées ait déterminé la rupture des côtes et des os portant à faux.

Quant aux autres, étendus sur le dos dans l'attitude du repos, ils occupaient principalement le pied des murs de la partie Nord.

Un squelette d'adulte a été retrouvé dans le couloir compris entre les deux enceintes (Partie Nord du monument) lors d'une descente de la Commission à la Motte-Bourbon[2].

Les restes d'un jeune enfant gisaient à l'Ouest de la partie violée de l'enceinte intérieure. Un fragment de

[1] Voir les annotations, p. 224, note 3 : relatives aux corps inhumés ployés ou accroupis.

[2] Cette première descente a eu lieu le 3 juin 1897.

Digitized by Google

PRINCIPAUX TYPES

# D'OSSEMENTS HUMAINS

*ET ANIMAUX*

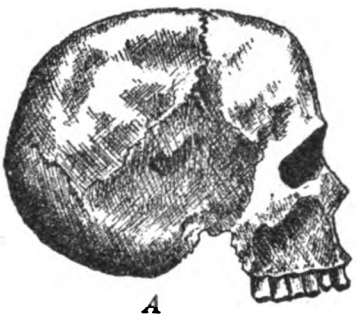

*A*

*B*

**LÉGENDE**

*A* Tête du S. 3.
*B* Tête de vieillard.
*e* Entaille.
*C* Crâne de bélier.
*D* Mâchoire inférieure de carnivore (fragment).
*E* Mâchoire d'adulte.
*F* Mâchoire de jeune enfant (fragment).
*G* Mâchoire inférieure de mouton (fragment).
*H* Molaire (grandeur naturelle).

*C*

*D*

*E*

*F*

*G*

*H*

*P. Saussaïe.*

Digitized by Google

Digitized by Google

mâchoire inférieure, montrant les dernières molaires incomplètement sorties de leurs alvéoles, est figuré (Pl. II, Fig. F). Il est suffisamment conservé pour permettre de déterminer l'âge, qui paraît être de huit à neuf ans.

Le fait n'est pas rare de trouver, à l'époque que l'on attribue au monument, des sépultures d'enfants côtoyant celles d'adultes et de vieillards, et on l'a observé principalement en Suisse et en Angleterre [1].

Tous les squelettes trouvés à Méron, de même que les fragments d'os assez volumineux pour être nettement déterminés ont appartenu, à part trois exceptions [2], à des hommes dans la force de l'âge. Il était aisé de s'en rendre compte par l'examen de la dentition, des sutures du crâne et du tissu osseux en général [3].

*Débris humains.* — On a découvert à l'entrée Ouest une tête isolée protégée par un amoncellement de pierres dures. Elle s'est dégagée sous la pioche ; mais le maxillaire inférieur était dans un parfait état de conservation et les dents presque toutes adhérentes à leurs alvéoles. Un peu partout on mettait à jour de nombreux débris d'os, mais tellement disséminés qu'il était impossible d'assigner à combien de squelettes ils avaient appartenu.

La couche de terre noire était, elle aussi, parsemée d'une grande quantité de débris humains mélangés aux restes

[1] A Kingston seulement, dans les sépultures anglo-saxonnes explorées au siècle dernier on a retrouvé plus de quarante sépultures d'enfants de tout âge. (*Inventorium sepulchrale*, p. 128-131, Rev. Bryan Faussett.) — A Little Wilbraham, on a retrouvé les restes de huit enfants dont six en bas âge. (R.-C. Neville, *Saxon obsequies*, p. 8.)

[2] Un vieillard, sarcophage 2, un adolescent, sarcophage 5, un enfant dans la partie Nord du bétonnage détruit.

[3] La même observation a été faite par M. Gosse :
Les squelettes d'hommes, autant qu'on en peut juger par les dents et par les sutures du crâne sont aux individus dans la force de l'âge. (*Notice sur d'anciens cimetières trouvés, soit dans la Savoie, soit dans le canton de Genève*, p. 6.)



Digitized by Google

d'animaux, malgré leur petitesse les tubérosités qu'ils possédaient permettaient d'en déterminer la plus grande partie. Il est vrai que ces ossements n'avaient probablement aucun rapport avec les autres, car ils ont été retrouvés dans le sous-sol essentiellement romain.

*Débris animaux.* — Les débris animaux découverts entre les deux enceintes comprenaient des mâchoires, des dents, des os, des vertèbres et des crânes.

Les crânes de béliers (Pl. II, Fig. C. Entrée Ouest et couloirs latéraux) étaient faciles à reconnaître grâce aux légères proéminences garnies de stries parallèles qui marquaient le point d'attache des cornes.

Quant aux mâchoires inférieures et aux dents de mouton (Pl. II, Fig. G) trouvées en quantité, surtout sur la façade Ouest, elles ont été reconnues de tous et jonchent encore, fort probablement, le terrain à l'heure actuelle.

Une quantité remarquable de ces débris a été retirée de la partie supérieure de l'excavation Ouest.

La plupart des restes animaux de l'entrée Ouest avaient été soumis à l'action du feu, car, même en négligeant les pierres calcinées qui les entouraient, on voyait facilement qu'ils étaient blancs et n'avaient pas l'aspect terreux de ceux qui subissent dans le sol une décomposition lente.

Ces divers ossements ont été exhumés, pour la plus grande partie, de la terre noire précédant le rocher, à proximité des monnaies, des poteries et des tuiles à rebord.

Enfin, on a retrouvé entre les deux enceintes plusieurs dents de carnivores[1] et, en particulier, un fragment de mâchoire, que je signale uniquement parce qu'il était situé au niveau du blocage inférieur.

[1] M. Ferrand de Trézé, au commencement des fouilles, avait recueilli quelques dents de carnivores.

Digitized by Google

*Place occupée par les sacorphages et les ossements.* — Les déblais du réduit intérieur ont montré plusieurs couches différentes (Pl. III, Fig. K).

A la partie supérieure à peine 0m15 à 0m20 de terre arable remplie d'ailleurs de démolitions : pierres, tuiles, briques, etc. ; au-dessous un lit de béton de chaux et de sable d'environ 0m05 d'épaisseur reposant sur des pierres plates (0m20 à 0m25 de hauteur) placées sur champ, légèrement inclinées vers l'Ouest et se recouvrant l'une l'autre. Puis une sorte de blocage[1] à chaux et à sable et, enfin, la terre noire reposant sur le sous-sol.

Mais ces couches n'existaient pas dans toute l'enceinte intérieure, le bétonnage supérieur, éraflé de place en place par la charrue, était assez bien conservé au Levant et au Sud, tandis qu'au Nord, mortier et pierres mélangées offraient, de prime abord, l'aspect de simples démolitions.

Le sarcophage isolé marquait la limite de la partie conservée. Il affleurait la première couche de béton, tandis qu'il s'enfonçait profondément dans la seconde, sans toutefois la traverser complètement.

Si cette sépulture était exhaussée par rapport aux autres, c'est qu'elle avait été violée à une époque antérieure, ainsi que le prouvait l'absence de couvercle[2].

Les quatre sarcophages groupés, encastrés dans les autres couches, légèrement recouverts de chaux (environ 0m05), reposaient sur la terre noire, où ils s'enfonçaient un peu, traversant complètement le blocage inférieur et ne faisant pas qu'y pénétrer, comme il a été dit[3].

[1] Ce blocage se composait de cailloux concassés en petits fragments et noyés dans le mortier.

[2] Voir ce qu'il en a été dit, p. 225.

[3] A 0m20 au-dessous du niveau des terres, entre deux couches de béton, affleurant la couche supérieure, pénétrant un peu dans la couche inférieure, ont été retrouvés cinq sarcophages en pierre coquillière de Doué... (L'abbé Urseau, *Les fouilles archéologiques de Méron*), p. 6. — Germain et G. Grassin, Angers.

Digitized by Google

Cette mince couche de chaux et de sable qui recouvrait les sarcophages groupés et dont il était facile de reconnaître les traces sur les couvercles, même longtemps après le commencement des fouilles, s'accorde avec la deuxième hypothèse émise par la Commission, qui indique l'édifice comme destiné « aux victimes de quelque combat[1] », de préférence à la première qui l'attribuerait à une famille ; car, dans ce dernier cas, l'utilité d'un béton sur des couvercles qu'il aurait fallu soulever pour des inhumations successives et la présence des squelettes épars, noyés dans le blocage inférieur et sous des pierres placées avec symétrie, ne s'expliqueraient guère. — Et, encore, n'aurait-on pas enseveli avec leurs armes les guerriers francs tombés dans le combat ?

Les pièces de monnaie[2] (pièces gauloises et consulaires), assez nombreuses sous la première sépulture, étaient rares sous les autres, et celles que l'on a recueillies (environ 40) ont été retrouvées sur les côtés.

A partir du milieu de l'enceinte intérieure et en allant vers le Nord, les couches bétonnées étaient défoncées, les ossements plus nombreux et disposés sans ordre apparent.

Dans les endroits intacts les squelettes, placés horizontalement, étaient noyés dans le blocage inférieur, la tête protégée par deux larges pierres plates formant toit dont la position voulue prouvait l'intervention de l'ouvrier et n'offrait point l'aspect d'un effondrement fortuit.

Ces restes, reposant sur un lit de pierres et de mortier,

[1] ... Sépulture peut-être spéciale à quelque famille ou aux victimes de quelque combat. (C. Port, *Fouilles de Méron*. Rapport au Conseil général, p. 6. Lachèse et Cie, Angers.)

[2] Les monnaies retrouvées sous la première sépulture comprenaient principalement des pièces de Néron, de Tibère et de la colonie de Nîmes (en particulier des monnaies coupées) et, comme monnaies gauloises, des pièces arvernes à dessins divers sans légendes. — Je dois la détermination de la plupart de ces pièces à M. Michel, conservateur du Musée Saint-Jean, à Angers.

Digitized by Google

ne sont pas sans précédents : le même fait a déjà été observé au Tombois de Védrin, près de Namur[1].

Les squelettes de l'enceinte intérieure présentaient cette particularité qu'on ne trouvait autour d'eux ni les clous, qui auraient dû résister en partie à l'action de la rouille, ni sur les pierres calcaires environnantes le dépôt noir que laisse dans ces terrains le bois en se décomposant et qu'on observe généralement dans les fosses franques ayant contenu des cercueils de bois[2].

D'ailleurs, dans les parties Sud et Nord-Est, le béton formant voûte était suffisamment bien conservé pour que, malgré les années, l'on ait encore pu trouver des vestiges de cercueils, certains cimetières des terrains crayeux de Normandie ayant gardé jusqu'à nos jours des débris de seaux en bois et des fragments de tissus et d'étoffes de l'époque franque[3].

D'un autre côté les corps déposés intérieurement, près du mur Nord de la petite enceinte, étaient bout à bout, très rapprochés les uns des autres et trop à proximité du mur pour qu'on ait pu ranger, dans l'espace occupé, les coffres de bois qui les auraient contenus. Puis, la décomposition

[1] J'ai remarqué des pavés à la tête des morts et, dans la fosse, du sable et du mortier. (Del Marmal, *Cimetières de l'époque franque*, p. 3.)

[2] A côté était une fosse ayant un squelette en place, entouré de charbon ou matières noires provenant probablement de bois pourri. (L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 172.) — Le bois avait complètement péri et ne laissait qu'une teinte noirâtre. (Corrard de Bréban, *Congrès archéologique de France*. Troyes, 1853, p. 114.) — ... (Le cercueil) était fait avec des planches de noyer réduites, par l'action de l'humidité, en une épaisse couche d'une pâte noire et ligneuse. (B. Fillon, *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés*, Vendée, p. 28.)

[3] On a ouvert et fouillé avec beaucoup de soin, en ces dernières années, des cimetières de l'époque mérovingienne dans lesquels on a trouvé nombre d'objets et d'ustensiles dont se servaient les Francs, surtout des baquets ou seaux, des armes et des bijoux, des épées, des boucliers, des lances, des framées, des boucles et des agrafes d'un travail remarquable, des traces de linge ou d'étoffes de drap. (H. Bordier et Ed. Charton, *Histoire de France*, p. 166 et 167.)

Digitized by Google

des cercueils aurait formé des cavités dans lesquelles seraient tombées les pierres plates placées au-dessus des squelettes et le mince béton de chaux et de sable, trop faible pour supporter le poids de la terre et des démolitions aurait suivi les pierres dans leur chute, formant des crevasses juste au-dessus des ossements. Or, ce fait n'a pas été observé.

Quant aux clous, une faible partie d'entre eux, les plus longs[1], qui avaient très probablement servi dans la charpente du dernier édifice, se trouvaient presque à fleur de terre au milieu des décombres provenant des démolitions.

Les trois quarts du reste, recueillis exclusivement dans le lit de terre noirâtre[2] qui entoure les assises du monument, ont été retrouvés à l'entrée Ouest en dehors de l'édifice.

Il est donc probable que les squelettes occupant l'intérieur de la petite enceinte ont été déposés là sans cercueils de bois[3].

Quel avait été le mode d'inhumation des corps dont les ossements jonchaient les couloirs latéraux ?

La question est difficile à résoudre, car un seul s'est présenté dans son entier ; encore n'était-il guère qu'à 0m25 de la surface du sol. Espérons que d'autres plus autorisés, qui ont déjà étudié la découverte, nous renseigneront un jour à ce sujet.

[1] P. Sausseau, *Suite des fouilles exécutées dans la commune de Méron*, pl. I, p. 19. Thouars. Imprimerie Nouvelle.

[2] La couche inférieure de béton s'appuie sur un lit de terre noirâtre... Ici le doute n'est plus possible ; nous sommes en présence d'un sous-sol exclusivement romain. (L'abbé Ch. Urseau, *Les fouilles archéologiques de Méron*, p. 9.)

[3] Autour des sarcophages gisaient huit autres squelettes dont la tête, pour plusieurs au moins, était encore protégée par un amoncellement de pierres. Au moment de la sépulture, ils avaient dû être déposés dans des cercueils de bois. L'enveloppe n'existe plus ; seuls quelques clous indiquent la place qu'elle occupait. (L'abbé Urseau, *Les fouilles archéologiques de Méron*, p. 7. Germain et G. Grassin, Angers.)

Digitized by Google

Les ossements épars ont été retrouvés disséminés un peu partout, mais en grande quantité dans les couches inférieures.

*Excavations Est et Ouest.* — Restent les deux excavations situées dans les entrées Est et Ouest, sortes de fosses[1] — si toutefois l'on peut dénommer ainsi des trous circulaires desquels on n'a retiré aucun ossement humain — profondes, remplies de pierres sèches assez volumineuses auxquelles étaient mélangés de la terre et du sable[2].

Ces excavations, creusées dans le roc, n'avaient pas 2 mètres de profondeur. Celle de l'Ouest, un peu en retrait à gauche de l'axe du monument, mesurait 3 mètres de diamètre, tandis que celle de l'Est, qui lui correspondait, n'avait que 1m30.

Explorées jusqu'au fond, elles ont donné des fragments de poteries, des morceaux de fiole en verre irisé, des pierres rougies, des tuileaux calcinés et des clous de forme bizarre, dont la tête en pyramide quadrangulaire se terminait par une pointe aiguë[3].

La partie supérieure de la fosse Ouest était pétrie de débris animaux (dents, os et vertèbres de moutons, crânes et mâchoires de béliers).

Étaient-ce de simples démolitions qui avaient comblé ces trous? ou bien les pierres sèches que l'on remarquait au fond devaient-elles en faire des puisards recueillant les eaux de l'édifice? Aucun indice n'a éclairé ce point; mais un détail curieux, c'est qu'ils étaient reliés au renfort de

[1] Dans cette ouverture même — Ouest — qui représente pour nous l'entrée principale, est creusée en plein roc une fosse ronde, de 3 mètres; — à l'extrémité opposée, vers l'Est, une seconde issue du mur, comprend une seconde fosse. (C. Port, *Fouilles de Méron*, rapport du Conseil général, p. 3. Lachèse et Cie, Angers.)

[2] L'excavation Est contenait de la terre, celle de l'Ouest du sable.

[3] Ces clous ont dû servir dans la toiture ou dans le faite de l'édifice, étant donné le danger qu'ils auraient présenté s'ils avaient été à portée de la tête ou de la main.

Digitized by Google

l'enceinte intérieure, à l'Ouest comme à l'Est, à environ 0m50 de la surface du sol, par une sorte d'allée formée d'énormes blocs de pierres plates, brutes, dures[1], étrangères à l'endroit, placées avec assez de soin pour conserver un plan horizontal de largeur à peu près uniforme.

Des pages qui précèdent nous pouvons déduire :

1° Que, malgré le monument et les sarcophages de pierre indiquant un certain rang, les sépultures de Méron étaient relativement pauvres ;

2° Que, à l'exception du couteau, d'origine contestable, et de « l'arme d'hast[2] » il n'y a été recueilli aucune antiquité ou débris d'antiquité (monnaies, bijoux, armes, poteries) de l'époque mérovingienne ;

3° Qu'aucune trace (charbon, pierres noircies, clous) n'indique la présence de cercueils en bois renfermant les squelettes dans la petite enceinte, tandis que la position des pierres protégeant la tête dénote la main de l'ouvrier ;

4° Que le mode de sépulture des restes retrouvés dans les couloirs latéraux, en avant des entrées et autour de l'édifice, le rôle des fosses Est et Ouest et l'origine des ossements animaux restent indéterminés ;

5° Que l'orientation des sarcophages, la forme des auges — jusqu'à un certain point — et le mode d'inhumation des ossements de l'enceinte intérieure ne présentent rien en contradiction avec les mœurs franques des VIIe et VIIIe siècles ; mais que la forme plate des couvercles dénote une date antérieure[3], tandis que l'absence totale de vases,

[1] Les gens du pays donnent à cette pierre, sorte de granit rougeâtre à grain assez fin, le nom de « Pierres de Chilloy ». Les carrières d'où elles sont extraites sont situées dans la Vienne. Quelques-uns des blocs retrouvés à Méron pesaient de 150 kilogrammes à 200 kilogrammes.

[2] L'abbé Ch. Urseau, *Les fouilles archéologiques de Méron*, p. 7-8, pl. II. Germain et G. Grassin, Angers.

[3] L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 113-114.

Digitized by Google

# SARCOPHAGES

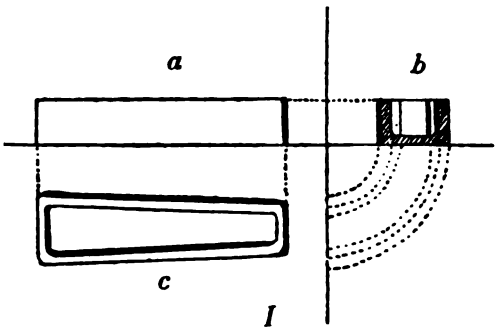


I

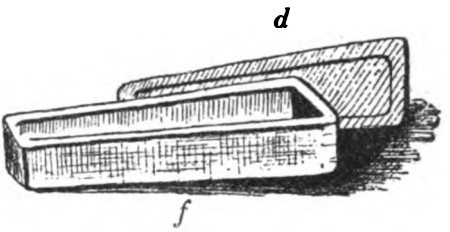


J

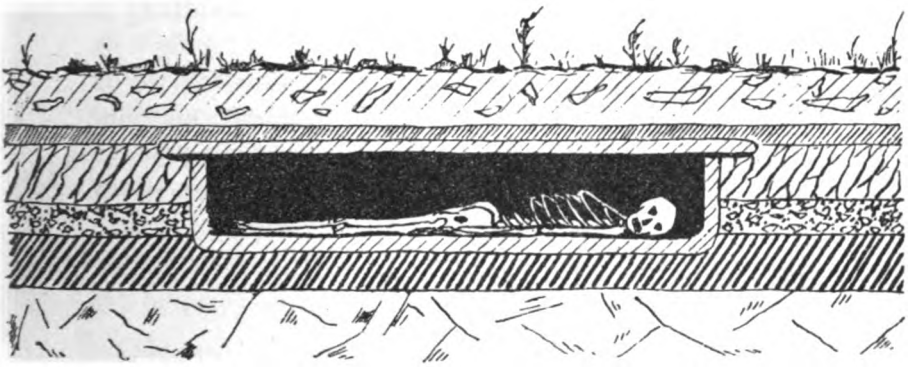


K

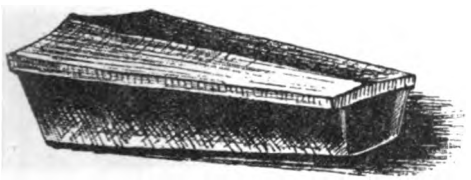

m

n

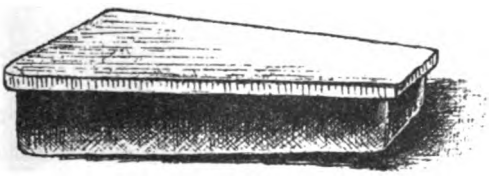

o

L

P. Sausseau.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'ornements, d'armes ou d'objets de toilettes (boucles de ceinturon, boutons, agrafes, fibules, etc.) est pour le moins étrange, car elle prouverait l'inhumation de corps entièrement nus ;

6° Enfin que nous nous trouvons, suivant toutes probabilités — pour ce qui regarde l'enceinte intérieure — en présence de la sépulture des victimes de quelque catastrophe, inhumées simultanément et à une date encore inconnue.

Tel est le résumé aussi exact et aussi complet que possible des notes recueillies avec soin au jour le jour sur les ossements découverts à Méron.

Ce travail, qui n'a pour s'affirmer ni les titres d'un savant, ni le savoir d'un érudit, a du moins pour lui la sincérité. Il ne contient que des choses vues et contrôlées par un modeste chercheur qui s'efforce de voir juste et de dire vrai et qui, s'il se trompe, ne le fait du moins que sous le titre : hypothèse.

Paul Sausseau.

Digitized by Google

# LA RHÉADE

OU

# L'ILE DE RHÉ DÉLIVRÉE

**Poème épique en trois chants**

*(suite)*

---

Les habitants de Saint-Martin, désireux de conserver la foi héréditaire, abandonnent leurs foyers, quittent la ville pour chercher ailleurs un refuge... Cruel Buckingham, oseras-tu repousser le sexe faible? Dans ton âme les sentiments d'humanité cèderont-ils à la violence et à la fureur qu'inspire l'Enfer? On te voit refouler les émigrants sur la place assiégée; le fer au poing, tes soldats les repoussent; ils font main basse sur le bagage de ces malheureux, qu'ils dépouillent par mesure de précaution, comme si ces pauvres gens allaient emporter des effets compromettants!

Dans cette fuite, dans ce sauve-qui-peut général, les femmes ne veulent pas rester en arrière. Déjà plusieurs d'entre elles sont privées de leur époux, mort au combat, ou des enfants qu'on leur a ravis; que leur serviraient encore et comment pourraient leur plaire les richesses, de vains ajustements, un lit nuptial abandonné?

Une de ces femmes pourtant hésite, Agnès est son nom; elle est jeune et, de son récent hymen avec un jeune époux, elle a mis au monde un fils qu'elle allaite encore; le tendre enfant repose dans son berceau. Une timidité bien natu-

Digitized by Google

relle, jointe aux ordres rigoureux du général anglais, plonge Agnès dans d'affreuses perplexités ; laissera-t-elle son enfant ? doit-elle l'emporter ? L'amour l'enflamme, la crainte la glace d'effroi, une lutte violente s'engage dans le cœur de la malheureuse. A la fin son amour s'élève au paroxysme : « Qui ? moi, cruelle, indigne du nom de mère, je laisserais là mon fils ? Hélas ! cher enfant, à quelles mains ta mère barbare voudrait-elle t'abandonner ! Toi, livré aux hérétiques ? Ah ! mieux valût n'avoir pas vu le jour ! Toi, tremper dans la rebelle hérésie, ne serait-ce pas le poison mélangé avec le lait de mon sein ? Grand Dieu ! écartez ce malheur !... O mon enfant, j'aimerais mieux voir le glaive des soldats se teindre de ton sang et briser tes membres délicats ! Mais non, moi, ta mère, je te servirai de rempart ; je serai ton bouclier contre la fureur des traits, on me verra livrer mon corps avec bonheur au fer pour assouvir sa rage et sauver tes jours !..... »

Elle dit et, levant du berceau son jeune enfant, le couvre de baisers, douce étreinte qui surexcite encore son amour maternel.

A ce même moment, les barbares anglais faisaient refluer vers la citadelle une foule d'insulaires, après les avoir soumis, au mépris de toutes convenances, aux plus odieuses perquisitions. Agnès s'élance au premier rang avec l'enfant dans ses bras et, d'une voix capable d'attendrir des bêtes féroces : « Voilà mes richesses, s'écrie-t-elle, voilà le seul trésor qui me reste ! Si vous avez du cœur, épargnez-le ! Dans l'état de dénûment où je suis, ce cher trésor ne peut m'enrichir ; au contraire, il me rend plus pauvre ; seule, à peine me suffisais-je à moi-même ! Comment suffire à deux ? Un être si frêle ne peut recéler un ennemi pour vous, il entre à peine dans la vie, s'il est permis d'appeler vie ce qui n'est encore autre chose qu'un léger ensemble de lait et de sang. »

Ces paroles ont le don d'amollir ces cœurs endurcis ; la

Digitized by Google

malheureuse mère y fait pénétrer la compassion et la pitié.

Mais dans la citadelle la famine dévore les assiégés. Recevoir cette foule de femmes, les nourrir n'est point fait pour aider au succès des batailles ; leurs cris, leurs pleurs auront pour effet de décourager les défenseurs. On ferme les portes et, du haut des remparts, les soldats dirigent leurs armes contre les infortunées, en vociférant des menaces de mort. Ce n'était là qu'un stratagème pour les éloigner en les effrayant de la sorte.

Que faire? Retourner en arrière, c'est s'exposer aux coups assurés de l'ennemi. Où tourner ses pas? Le danger est partout, l'espoir nulle part. Tel, ballotté sur les vagues écumantes, entre l'*Eurus* et le cruel *Notus*, le vaisseau flotte sans pouvoir se soustraire à l'abîme menaçant.

L'ennemi impitoyable, lui, ne s'en tient pas à de vaines menaces; ses engins meurtriers sont braqués sur cette foule en désordre, éperdue; tendre troupeau qui devient la proie des balles et des boulets. « O nation engendrée par des pierres, race de cannibales féroces! ô guerriers, vous êtes vraiment magnanimes! Quoi! vous osez tirer le glaive pour massacrer des femmes inoffensives; votre bravoure est à craindre! » Au milieu de cette tempête de feu, de cette grêle de plomb qui sème la mort de toutes parts, l'intrépide Agnès ne redoute rien pour elle-même; les coups qui frappent de mort ne la font pas reculer, mais elle tremble pour son enfant : « Mon Dieu, dit-elle, ô vous, l'auteur de la vie et de la mort, choisissez la mère comme victime et sauvez l'enfant; à ce prix, je mourrai volontiers. » Puis elle s'oriente, se tourne du côté du feu de l'ennemi, afin de couvrir de sa personne le corps de son fils.

Au même instant, une balle lui perce le sein et va se loger dans sa poitrine; Agnès chancelle, frappée d'une mortelle blessure : « Je suis exaucée, dit-elle, mon fils est épargné! » Bientôt, à bout de forces, elle tombe. Alors, serrant

Digitized by Google

sur son cœur le petit être avec une tendresse passionnée, elle charme son trépas en ces termes : « O toi, qui me dois deux fois le jour, toi que je nourris de mon lait et de mon sang, vis, ô mon enfant! Un ennemi rapace t'a dépouillé et te laisse pauvre ; du moins que le salut que tu trouves dans ma mort soit la portion de ton héritage ; songe que ta mère sacrifiée te vaut toutes les richesses possibles. Quand tu auras atteint l'âge où je meurs, ô cher objet de mon amour, n'oublie pas celle qui t'a donné la vie! souviens-toi aussi du meurtrier! Grandis, mon enfant, prends des forces avec l'âge, deviens plus tard la terreur des Anglais, le vengeur du Roi et des lois sacrées de la patrie! Je ne demande pas que tu venges le sang de ta mère ; c'est assez pour moi que ton amour pour le Roi et la Religion fasse naître un jour en ton cœur la haine de l'hérésie et te porte à combattre les ennemis jurés de la France. »

A ce moment, l'enfant fixe les yeux sur sa mère et, de ses petites mains délicates, il presse son sein meurtri ; c'est son langage pour réclamer sa nourriture. A ce signe, la mère, affolée, dévore le cher enfant de ses baisers convulsifs et lui présente un sein où le lait se mêle avec le sang. Le petit être affamé le saisit avidement et s'abreuve à longs traits.

La vie d'Agnès s'écoule par une double issue ; le sang jaillit de sa blessure avec plus d'abondance, se mêlant au lait qu'il colore ; ce mélange humecte à la fois la terre, la bouche de l'enfant et fait tarir la vie de la mère. Ses yeux s'obscurcissent, ses forces l'abandonnent, le froid parcourt ses veines et atteint bientôt le cœur.

Jusqu'à la dernière goutte de son lait et de son sang, jusqu'à la dernière minute de son existence, cette femme n'oublie pas la petite créature suspendue à son sein ; après les derniers baisers, adieux suprêmes d'une mère, de peur de blesser dans sa chute des membres si délicats, elle prend

Digitized by Google

la précaution de se laisser glisser doucement à terre. Ses vœux sont accomplis : son fils vit; elle l'aura nourri jusque dans la mort.

Cependant Toiras ne demeure pas implacable ; il recueille dans la citadelle les femmes qui en avaient été repoussées. Il réduira la ration journalière de ses soldats; il préfère souffrir les rigueurs de la famine. Le guerrier admire l'enfant plein de vie, entre les bras de la mort, un cadavre lui sert de berceau. Toiras fit élever à Agnès un monument funèbre.

Les femmes purent donc entrer dans la citadelle. Satan, heureux de ce premier succès, se dispose à élargir la trame de ses maléfices.

Sous les rayons brûlants de la canicule, une chaleur accablante dévore les campagnes; l'eau devient rare dans la place. Le ciel, devenu d'airain, refuse ses ondées bienfaisantes; les puits et les sources n'ont plus que quelques gouttes d'une eau malsaine. Un seul puits n'est pas tari; entouré d'épaisses murailles et recouvert d'un toit solide, il conserve, malgré l'excessive chaleur, des eaux limpides, fraîches et abondantes. Soldats et citoyens, tous vont s'y approvisionner. Il se trouve en dehors de la citadelle, mais qu'importe? Dans les tourments de la soif, la peine de s'y rendre se change en plaisir, rien ne coûte lorsque la vie est en jeu. A ce puits se rattache la dernière espérance; s'il vient à manquer, c'en est fait, les assiégés sont perdus.

L'esprit de l'Abîme l'a compris; pour arriver à cet horrible résultat, il recourt à ses expédients ordinaires.

Dans l'armée anglaise se trouve un général d'infanterie qui, depuis longtemps, brûle de se signaler. La gloire a flatté cette âme qui d'ailleurs n'est pas dépourvue de noblesse... Ne pourrait-il, par quelque trait de bravoure, s'élever au-dessus de ses rivaux et parvenir à la renommée? Astaroth excite secrètement son ardeur : « Milzon, lui dit-il, pourquoi hésiter? Qu'est devenue cette noble pas-

Digitized by Google

sion de la gloire qui jadis t'enflammait? Ton âme est engourdie par une lâche torpeur. Peux-tu vivre ainsi dans une perpétuelle obscurité? Non! le champ est ouvert, et la gloire se présente à toi dans tout son éclat. » Après l'avoir aiguillonné par ces ardentes paroles, Satan lui dévoile ses noirs desseins et allume dans l'esprit du guerrier d'aveugles fureurs.

Sous cette impulsion surnaturelle, Milzon se lève plein d'audace, prêt à perpétrer le forfait qui lui est suggéré. Son plan est soumis à Buckingham qui l'approuve et ordonne de requérir dans le camp une troupe de soldats d'élite. Le général fait provision d'arsenic, de sucs de plantes vénéneuses et de plusieurs autres violents poisons; le tout est enveloppé soigneusement; une simple enveloppe contient dans ses plis des milliers de morts.

Au milieu des ténèbres de la nuit, alors que la lune, cachée par d'épais nuages, fournissait sa course aérienne, Milzon sort du camp avec sa troupe et va droit au puits. Les Français étaient encore dans le premier sommeil; au dehors, de rares sentinelles veillaient.

Se précipiter dans le fossé, tomber à l'improviste au pied des fortifications où est le puits, fut pour les Anglais l'affaire d'un instant; ils avancent en s'aidant des mains, arrachent les palissades et s'ouvrent un chemin à force de bras.

Tout à coup, l'air retentit de clameurs immenses; le fer et le feu brillent dans les ténèbres et illuminent la nuit de leurs clartés, c'est le signal des sentinelles.

Le danger d'une mort cruelle a bientôt arraché les Français de leur sommeil. A la vue de l'ennemi déjà près des remparts, ils comprennent qu'il y va de leur honneur de périr glorieusement; c'en est assez pour stimuler leur courage; ils se jettent intrépidement dans les bras de la mort, n'ayant pour bouclier contre les traits de l'ennemi que leur corps à peine vêtu.

Digitized by Google

Le bouillant de Saint-Preuil se lève, saisit ses armes et, de la voix et du geste, donne le signal du combat; tandis que les éclats de sa voix imitent le bruit du tonnerre, son bras lance la foudre; il frappe d'estoc et de taille; un monceau de victimes immolées par sa hache ou percées par son glaive gisent à terre autour de lui : « Les Anglais, s'écrie-t-il, quels magnanimes héros! Oui, des exploits semblables méritaient bien qu'ils passassent les détroits. Comment! ces braves prennent les armes pendant la nuit comme des voleurs? O guerriers, vous êtes dignes d'être assimilés aux hiboux et aux autres oiseaux de mauvais augure! Eux aussi choisissent le silence et les ténèbres pour se livrer à la rapine! Pourquoi donc leur fureur ne s'allume-t-elle pas à la clarté du jour? La nuit ne leur sera pas propice, le jour va éclairer leur défaite! »

Le glaive à la main, d'un élan terrible, de Montaut et de Luzarches se précipitent ensemble au milieu du bataillon ennemi. Animés par ce vigoureux exemple, les soldats tiennent bon et leur effort a bientôt repoussé les Anglais qui prennent la fuite avec leurs chefs.

Tels, lorsque des loups affamés se jettent sur un troupeau sans défense pour assouvir leur rage dans le sang et la ruine, les chiens restent dans l'ombre, difficilement ils feraient lâcher prise d'eux-mêmes aux bêtes sauvages, mais, dès que les bergers apparaissent armés de leurs fourches rustiques, les molosses n'hésitent plus; on les voit courir sus aux fauves, ils les déchirent à belles dents et reviennent la gueule ruisselante de leur sang.

Cependant Milzon n'a point oublié l'exécution de son dessein. Au milieu des péripéties de ce combat nocturne, lorsque de part et d'autre une aveugle fureur anime les troupes, Milzon se glisse inaperçu à travers un passage facile qui aboutit au puits; là, il tire de leur enveloppe les substances vénéneuses et les verse dans des eaux jusque-là bienfaisantes; « O barbare fureur! n'est-ce donc pas assez

Digitized by Google

du poison contenu dans le vin et de la trahison que l'or recèle? Pourquoi corrompre une source qui sert à l'alimentation publique? Qui t'a inspiré l'idée d'empoisonner des eaux excellentes?... »

Ce crime accompli, Milzon se jette comme un forcené au milieu de la mêlée sans marchander sa vie; il tombe sous les coups de Saint-Preuil. Un espoir lui reste pour adoucir ses derniers moments; son poison est le baume qui charme l'amertume de sa mort. Il se représente les cadavres amoncelés par l'effet de son pernicieux dessein.

Bientôt les Anglais sont repoussés de tous côtés, loin des remparts; les fossés regorgent de leurs cadavres et les Français, dans l'ignorance du forfait de Milzon, ne songent qu'à se réjouir de l'heureuse issue du combat.

Tandis qu'autour de la citadelle Bellone déploie dans ce combat et la ruse et l'adresse; tandis que ses fureurs éclatent en pleines ténèbres, déjà, ô Louis, le fracas des armes soulève ton courage; une ancienne et profonde injure est restée ensevelie dans ta vaste pensée. Le royal soldat, intrépide, impatient, quitte sans retard sa capitale et se dirige en toute hâte vers les rives de la Saintonge; ses braves le suivent; il est accompagné de sa noblesse; il a hâte d'arriver au théâtre de la guerre, tant est vive son ardeur belliqueuse, tant est profonde sa confiance en Dieu.

L'Hérésie, qui le voit arriver, sait trop de quel poids son épée va peser dans la guerre; c'en est assez pour la rendre très perplexe. D'une voix tremblante, elle s'adresse au démon, son complice : « Un sort terrible nous menace, dit-elle, nous allons être chassés de la terre et de la mer. Louis a paru! Tant de peines seront en pure perte, voilà tous nos efforts anéantis, nos entreprises ruinées. Le péril est urgent, il faut le conjurer. Que l'Enfer tout entier s'ébranle! Je crains pour La Rochelle. » Astaroth rassure son amie, sa parole de feu remet l'espoir dans son cœur éperdu.



Digitized by Google

Vers les lointains rivages où le globe terrestre regarde la Grande-Ourse, vers les régions hyperboréennes, s'étend une contrée condamnée aux rigueurs d'un hiver perpétuel; les glaces la rendent inaccessible. Là, nul arbre paré de feuillage, pas un coin de terre émaillé d'un gazon verdoyant; sur le sol, partout glacé, on ne voit qu'une neige éternelle dont la dureté est celle du fer, le soleil s'écarte de cette contrée maudite. Dans une vaste étendue, cette horrible terre cache de noires cavernes que des hommes ont creusées, retraites bien appropriées à ses habitants!

Chacun d'eux végète dans son antre. L'un y abrite la soif dévorante, l'autre la faim cruelle. Pour tout dire, c'est le réceptacle de toutes les plaies, de toutes les misères de l'humanité; ici, les procès, les querelles, les injures, l'exil, les supplices, l'infamie, le deuil, les naufrages, enfin tous les fléaux qui accablent les malheureux mortels dès le premier jour de leur existence.

Là, c'est la fièvre, la peste violente dont on connaît les épouvantables effets; c'est l'apoplexie, la pâle hydropisie, la variole de feu, la toux maligne et la phtisie; en un mot, c'est la ruche où pullulent, comme un essaim, toutes les maladies... On dirait les fatales réseaux de la mort, les infâmes pourvoyeurs de cette mégère, fille du péché, contemporaine de nos premiers parents, qui poursuit toujours leurs descendants et s'attache au genre humain avec une incroyable ténacité.

Toutefois, le Tout-Puissant n'a pas destitué de tout secours les habitants de ce pays; il leur a ouvert des voies de salut; ils ont reçu des lumières suffisantes pour éclairer leur conduite et sanctifier leur vie. Si Dieu n'empêche pas les légions infernales de dresser leurs embûches, il donne en revanche, avec la patience invincible, la force de briser tous les obstacles et, par elle, le pouvoir de se débarrasser des choses de la terre pour s'élever vers le ciel.

C'est en ce lieu que se dirige Astaroth; parmi tant de

Digitized by Google

maux, il arrête son choix sur la Fièvre, qui devient, hélas! l'instrument d'un crime bien exécrable. Dans le but d'exciter l'ardeur de son venin, il lui parle ainsi : « Chère sœur, une ample moisson vient s'offrir au tranchant de ta faux, il suffit d'oser. Méprise les têtes vulgaires, ne vise que les sommités et, pour une fois, fais usage de toute ton énergie. C'est du roi de France que je veux parler; déjà illustre par son sceptre, il est plus illustre encore par sa gloire personnelle qui resplendit sur son front ceint de lauriers sans nombre. Attaque-le! S'il tombe victime de tes feux, est-il une terre habitable qui ne tremble devant toi? L'univers entier s'empressera d'exalter une Déesse sans pareille. Dans ce moment, il ne se défie de rien; son vaste esprit médite de magnifiques projets. Frappe-le à coups sûrs, et qu'il soit dévoré de tes feux jusqu'à la moelle des os! Tu le peux, le souverain Maître ne s'y opposera pas. »

La Fièvre se lève; elle est horrible; ses joues hideuses, creusées par une effroyable maigreur, ont une teinte plombée; elle a les yeux gonflés et couverts de taches livides, mais l'intérieur de sa poitrine est un volcan de flammes ardentes, inextinguibles. La Fièvre donc, suivie du monstre ailé de l'Enfer, se dirige vers le lieu désigné.

Louis avait passé une nuit calme à Villeroy; le corps dispos, grâce à un sommeil réparateur, il allait, dès le point du jour, continuer sa route vers le théâtre de la guerre où le devoir l'appelle. C'est alors que la Fièvre se glisse dans sa chambre avec cruauté! Nombre de guerriers ont beau être là, pourraient-ils l'éloigner? Elle admire en entrant les lambris ruisselants d'or, les tapisseries enrichies de peintures, enfin les merveilleux décors de l'appartement royal; ce lieu lui sourit.

En présence du Roi, à la vue des vaillants soldats qui composent sa garde, elle hésite, elle s'arrête. Astaroth, qui veut consommer le crime, objet de ses vœux les

Digitized by Google

plus ardents, triomphe des scrupules de la Fièvre, il la plonge dans les membres du monarque. Aussitôt un feu circule dans les veines de Louis, le pouls bat sous l'artère avec une précipitation extrême, le sang se fige dans sa source empoisonnée, le mal éclate, il brûle les entrailles.

Plus de sommeil; la Cour tremble, les médecins se troublent tout en cherchant de nouveaux moyens de combattre un mal opiniâtre. Le Roi seul n'est point abattu, malgré la violence de sa maladie; loin de fléchir sous les coups du sort, loin de redouter les assauts de l'adversité, il conserve un calme inébranlable.

Son esprit est tout entier à La Rochelle et aux barbares Anglais qu'il regrette de ne pouvoir frapper; dans les menaces de la mort, il rêve des combats sanglants. Pour que ses pieux désirs ne soient point retardés dans leur exécution, il envoie à sa place, à la tête des troupes, Gaston d'Orléans, son frère bien-aimé. Nommé lieutenant du roi, général en chef, devenu ainsi le noble soutien du royaume, ce jeune prince, passionné pour la gloire, ne respire que les ardeurs du champ de bataille.

La fatale maladie du Roi n'ébranle pas non plus la fermeté de Richelieu; il supporte allègrement le lourd fardeau des affaires. Tel Atlas soutient le poids immense de l'Olympe, portant sur ses épaules et les dieux et leurs palais de diamant; sa force correspond parfaitement à sa charge; tel l'esprit d'Armand est à la hauteur des plus vastes entreprises; que dis-je? Richelieu est capable de porter, grâce à son génie, le poids des Royaumes et des Royautés.

Des courriers, porteurs de ses ordres, s'élancent sur tous les rivages des mers avec la rapidité de l'oiseau. Des voiles, des navires, des matelots, des capitaines sont dirigés sur l'île de Rhé, avec des vivres, dans la crainte que Toiras et les assiégés ne succombent à la famine. Quantité de bateaux chargés de divers approvisionnements sont expé-

Digitized by Google

diés en toute hâte, par les soins de la marine, sur les différents cours d'eau qui aboutissent à la mer. La Seine, à travers la Normandie; la Loire, par la Bretagne; la Charente aux eaux profondes; la Garonne frémissante avec ses deux bras; tous reçoivent leur flotille composée d'embarcations légères, bien gréées et montées par des marins habiles. Dans ces préparatifs, le principal agent c'est l'Adour; sorti du flanc des montagnes escarpées, remué dans son lit profond par un vent continuel qui précipite ses flots impétueux, l'Adour passe à Bayonne et touche à Tarbes; c'est sur ce fleuve que, d'après les ordres de Grammont, de nombreux marins expédient à la mer : navires, voiles, rames, agrès de tous genres.

A Saint-Martin-de-Rhé, les assiégés, vaincus par la soif brûlante qui les dévore, ne peuvent plus se soutenir. Lorsque la chaleur torride eut desséché et absorbé dans la terre les plus minces filets d'eau qui y suintaient encore, quand les sources furent entièrement taries, plusieurs soldats, pour étancher leur soif, allèrent boire la mort aux dernières gouttes d'eau de ce puits infecté par des poisons funestes.

Alanguis par de rudes souffrances, les assiégeants, privés de la sève vitale qui arrose les membres, se traînent d'un pas chancelant jusqu'aux remparts; aux portes, les sentinelles sont rares; rares aussi sont les gardes autour des lignes de défense. De part et d'autre, les guerriers ont perdu toute ardeur pour les combats; ils n'ont plus souci de leurs armes et tombent épuisés sur le sol.

Une source existe encore, une seule, et, si faible qu'elle soit, elle entretient l'espérance dans les cœurs. Cet imperceptible filet d'eau n'est pas d'un accès facile; des soldats armés l'entourent, prêts à repousser les audacieux qui s'en approcheraient, comme s'il s'agissait d'écarter le feu.

Tel est le dragon vigilant qui garde la Toison d'Or, et celui qui garde les merveilleuses pommes du jardin des

Digitized by Google

Hespérides. Leurs yeux flamboyants, qui ne connaissent point le sommeil, glacent d'épouvante le mortel téméraire que peuvent tenter les trésors confiés à leurs soins.

On mesure cette eau avec une telle parcimonie que l'œil avide l'a absorbée même avant la bouche; on la donne strictement pour tromper la soif. S'il n'en était pas ainsi, comment satisfaire tant de désirs insatiables? Cette goutte d'eau n'y suffirait jamais. Pour la ménager davantage, le général en chef Toiras lui-même se restreint à la ration journalière d'un modeste verre. Mais, chez lui, l'ardeur de la soif est tempérée par l'amour de la gloire, rosée délicieuse qui rafraîchit son cœur.

Les soldats admirent l'abnégation de leur chef dans la souffrance et cet exemple les aide à supporter ce même tourment; la chaleur devient de plus en plus accablante; la soif est de plus en plus intolérable, de plus en plus impérieuse. Si l'eau n'arrive pas, la défection des troupes est à craindre; il ne restera plus un soldat dans la place. Telle est l'appréhension de Toiras. Aussi adresse-t-il au Ciel cette prière : « O Roi des cieux! puissant Maître du monde! notre confiance nous accuse, elle se reconnaît coupable. Oui! nous avons péché, nous en faisons l'aveu; quel que soit le châtiment que tu infliges, nous l'acceptons volontiers. Frappe comme il te plaît; la victime s'offre aux traits de la justice; mais, si quelque chose peut t'agréer encore en ceux qui expient de la sorte leurs fautes, s'il leur reste au fond du cœur une étincelle de foi et d'amour, grand Dieu! change la nature de la peine; permets au moins que nous tombions sous les coups de l'ennemi en vengeant notre trépas, le glaive à la main; ne nous laisse pas dévorer sans gloire par une mort obscure. »

Dieu veut accorder à Toiras plus qu'il ne lui demande. Un ange envoyé des cieux s'élance vers les régions sidérales où s'enfantent les pluies. Sans perdre un instant le

Digitized by Google

Messager céleste amène sur ses ailes de tièdes nuées; il en enveloppe l'île de Rhé et leur rosée bienfaisante rafraîchit la terre.

Tel un faucon ardent sur le poing d'un noble écuyer, lorsqu'il est encore entravé et qu'un voile épais couvre encore ses yeux étincelants, est surexcité par l'odeur de la proie qu'il a sentie dans les airs ; il fait mille efforts pour prendre son vol; il bat des ailes, ses entraves l'irritent. Telle est l'ardeur impétueuses des citoyens et des soldats vers les nuages. Que ne leur est-il donné de les atteindre, de s'y plonger tout entiers.

Enfin les nuées chargées de pluie crèvent et se précipitent à flots pressés, comme une immense cataracte. La citadelle reçoit ces ondées avec joie. Bientôt, les puits regorgent jusqu'aux margelles et les sources remplies déversent leurs eaux tourbillonnantes par de nombreuses issues. Le fléau de la soif a cessé.

Considérant alors comme perdu le bénéfice de son crime par l'empoisonnement du puits, Astaroth se dit à lui-même : « Ces dons précieux, nous allons les gâter; d'un présent, faisons sortir une plaie. » Aussitôt, il prend la même route que l'ange vers les régions du Midi; il rassemble d'épais nuages, les amène et fait tomber sans interruption, sur la citadelle, des pluies torrentielles. Les soldats sont inondés; leurs tentes sont noyées; les fossés deviennent des fleuves; les remparts, malgré leur élévation, sont submergés.

C'est alors qu'il faut entendre de tous côtés les plaintes, les cris de fureur : « Sommes-nous donc des canards? Allons-nous rester plongés dans l'eau? ou bien, transformés en poissons, nous faudra-t-il, comme eux, parcourir les mers au moyen de nageoires? En comparaison, le supplice de la soif n'était rien. Le ciel, maintenant, se fond en un déluge et la terre entière se transforme en une nappe d'eau. Nous

Digitized by Google

combattrons les Anglais; notre serment nous y oblige; mais vaincre la nature, cela dépasse nos forces; c'est au-dessus du courage de l'homme.

Toiras s'efforce d'apaiser ces murmures; il prie, ordonne, exhorte; il est le premier d'ailleurs à donner l'exemple. Les coursiers de Phébus ont vu Toiras infatigable dans sa vigilance; les coursiers de Phébée ne cessent de le voir toujours en garde, sans cesse veillant, sans prendre un moment de repos.

Ce que souffrent les Français, tu ne l'ignores pas, toi, Buckingham ! Aussi tu ne peux contenir ta joie insolente, elle éclate publiquement. T'imagines-tu surprendre une proie facile et terminer la guerre sans tirer le glaive ?

Cependant, la fortune favorise nos desseins ; tandis que, sous la haute direction de Richelieu, des secours se préparent, des flottes s'organisent, une troupe de jeunes guerriers aventureux et impatients se jette dans un bateau ; parmi eux, on distingue l'intrépide Duclos, d'Artagnan, Renié, de Jouy, de Mouy. Ce dernier a déjà fait ses preuves dans les combats. Si la fougue de l'âge les aiguillonne, ils ne sont pas moins stimulés par le sang noble et généreux qui coule dans leurs veines. Veulent-ils chercher la mort plutôt que de voir périr la citadelle. De cette double alternative, une partie va se réaliser; le frêle esquif, lancé à travers les vaisseaux britanniques, est bientôt capturé... Pourquoi, Français, tenter une entreprise avec des forces si inégales ? Vous ne pouvez sauver la citadelle ; vous voulez donc braver la mort ?... La mort devient votre triste sort !...

Les Anglais, en nombre considérable, écrasent sous leurs traits les jeunes imprudents ; des ruisseaux de sang rougissent les flots et leurs cadavres, ballottés par la mer, arrivent au port, présentant au regard des Français un triste spectacle.

D'Artagnan a une cuisse emportée, et toi, Duclos, tes

Digitized by Google

entrailles arrachées laissent voir après elles une longue trace sanglante! De Mouy n'a pas cédé facilement à la mort; sa tête est séparée du tronc et la cervelle flotte vers la rive... Les assiégés reconnaissent leurs compagnons. A la vue de pareilles blessures, ils restent frappés de stupeur et saisis d'une secrète épouvante.

Toiras, lui, cache avec soin sa douleur au fond du cœur; il cherche à raffermir une espérance qu'il voit chanceler; enfin, ses paroles raniment dans les cœurs l'amour de la gloire. « Heureux, dit-il, l'homme qui termine généreusement toute une vie honorable par de grandes actions! Vous, nobles compagnons d'armes, vous êtes trois fois heureux! L'amour du Roi, la défense de la patrie, le zèle de la vraie foi vous firent affronter de grands périls et vous ont fait rencontrer une mort glorieuse! Vos noms seront immortels! Dieu veuille que je puisse couronner ma carrière par un aussi brillant trépas! Volontiers, je sacrifierais mille fois ma vie pour mériter une seule fois votre mort! »

Toiras fait déployer dans leurs funérailles une magnificence princière. Devant le convoi marchent les soldats, en longue file. Quelle leçon plus éloquente et du mépris de la vie et de l'amour de la mort.

L'Anglais tient les assiégés resserrés dans un cercle redoutable; tout espoir est perdu pour ceux-ci du côté de l'Océan; l'ennemi en est le maître, d'abord par ses vaisseaux qui battent au loin la mer en tous sens, comme de gigantesques monstres marins ou des montagnes flottantes détachées de leur base, puis par des barques, des canots, des chaloupes sans nombre, d'une importance moindre, il est vrai, mais dont les rangs pressés comme les mailles d'un filet bordent le rivage et en défendent l'accès.

Le port de la citadelle est cerné par une immense estacade de poutres reliées ensemble au moyen de gros câbles et de chaînes de fer. Avec un pareil système de retranchements, les Anglais ont rendu inaccessibles et la terre et la

Digitized by Google

mer ; il ne reste plus rien aux Français ; la nature, le monde entier semblent se dérober à eux.

C'est alors que Buckingham députe à Toiras des parlementaires pour entrer en négociations avec lui. L'Anglais veut essayer sur ce cœur indomptable l'effet des menaces ou des caresses afin de l'amener à composition. Milord Gray prend la parole et s'exprime en ces termes : « O vous, illustre Toiras, gloire des Français, honneur de la patrie, et vous, ses compagnons d'armes, associés à ses travaux, écoutez-moi ! Buckingham, qui vous estime, désire vous arracher à tant de fatigues, vous délivrer de vos malheurs, si toutefois la vie vous est chère, si vous ne tenez pas à périr. A quoi bon pousser plus loin la résistance ? Elle vous est désormais impossible. Voulez-vous par d'inutiles efforts tenter le Ciel et attirer certainement ses foudres sur vos têtes ? Avec ses flottes considérables, l'Angleterre vous accable ; l'Océan lui est soumis ; votre île est envahie par son armée ; le blocus vous ferme la mer.

« Que prétendez-vous faire ? Une citadelle ouverte partout, des soldats épuisés par les maladies espèrent-ils triompher de notre courage et vaincre des forces si imposantes ? La soif vous a dévorés, exténués ; le ciel vous a écrasés sous des torrents de pluie ; la mort moissonne vos guerriers ; vous êtes aux prises avec une affreuse disette (nous savons tout par vos transfuges) ; pourquoi prolonger davantage une vie de souffrances et de misère ? Quel fol espoir séduit vos âmes ?

« Tout récemment, la France a donné des preuves de ce qu'elle a pu faire, ces cadavres rejetés par une mer en courroux vous le disent assez ; les horribles blessures que vous avez vues montrent ce que peut l'Angleterre. Un roi à l'agonie songe-t-il à votre citadelle ? En le supposant même bien portant, son concours ne serait d'aucune utilité, à moins qu'il ne vous envoyât à travers les nues des secours attachés aux ailes des oiseaux.

Digitized by Google

« L'unique voie de salut qui vous reste, c'est d'obéir aux lois du destin, de suivre la fortune et d'abandonner des projets insensés. Des braves peuvent se rendre sans déshonneur, une sage prudence leur en fait même un devoir, lorsque leur courage s'est déployé dans des limites raisonnables. Une faible place a pu résister jusqu'à ce jour et lutter contre les forces d'une nation puissante, cela suffit largement à la gloire de Toiras, il y a là pour ses généraux une ample moisson de lauriers. S'obstiner davantage serait une folie.

« Vous n'avez plus rien à attendre, ne vous risquez donc plus dans les combats qui ne vous réservent aucune chance heureuse! Buckingham accorde à vos désirs ce qui est la suprême consolation des vaincus : drapeaux, armes, trompettes, tambours battants; il donne tout bien volontiers. Acceptez ces conditions et retirez de cet abîme vos glaives impuissants! »

Milord Gray avait cessé de parler. Sans perdre un instant, Toiras lui paye son discours en bonne monnaie. L'homme que les armes n'ont pu vaincre ne se laisse pas désarmer par des paroles : « Partez sur-le-champ, s'écrie-t-il, et dites à votre chef que Toiras est étroitement bloqué dans la place, mais que Toiras vit, cela suffit. Tant que sa main tiendra une épée, il ne demandera pas que des renforts lui tombent du ciel, qu'ils lui soient envoyés sur les ailes des oiseaux, ni qu'ils viennent par mer. A défaut de tout, son bras seul, désarmé, nu, lui tiendra lieu d'un glaive étincelant. » Tels sont les termes de dédain dont le Français se sert envers son ennemi.

Des pinasses, parties de Tarbes, sous le commandement du vaillant Valin, voguaient déjà en pleine mer. Ce genre d'embarcation, très propre à fendre les vagues de l'Océan, supporte les plus violentes tempêtes et, malgré les vents contraires, leur proue se trace un chemin sur les flots. Ces bateaux vont à la voile et à la rame; les extrémités ont

Digitized by Google

peu d'élévation, leurs bords rasent le niveau de la mer, de façon à ne pas donner prise à ses coups.

A peine d'autres navires avaient-ils appareillé à Olonne, qu'une bouillante jeunesse saute à bord et brûle du désir de se jeter au milieu du péril. De Cursol, Taraube à la taille de géant, Cantelou, le célèbre ferrailleur, qui compte déjà tant de duels, le batailleur Perrutel, et tant d'autres enfants de la belliqueuse Gascogne, endurcis à la guerre et prêts aux combats les plus acharnés, sont animés d'une fière ardeur.

« Mais toi, baron de Saugeon, toi, né du sang de tant d'aïeux illustres, tu manques dans les rangs de ces braves! En vain te voit-on enflammé des feux de Bellone! Tu es à peine dans la première fleur de l'adolescence; une mère inquiète ne peut éteindre ton amour de la guerre; ses prières, ses pleurs ne peuvent retenir ton impétuosité; vainement elle te tiendra de force enfermé dans une tour; douce cruauté, tendre fureur qu'inspire l'amour exalté d'une mère! Le père connaît les désirs de son fils; il les seconde secrètement. »

Outre l'équipage et les troupes, les navires portent des approvisionnements de toute nature : blé, viandes salées, poudre, plomb; ils regorgent de tout, et des aliments qui conservent la vie, et des engins qui donnent la mort. Enfin une compagnie de soldats d'élite du régiment de Champagne prend place à bord et seconde l'équipage.

Déjà le soleil, fils de Titan, déchirant le voile de la nuit, avait touché les flots de ses pieds rapides, lorsque Valin, le chef de cette expédition, adressa à ces fougueux jeunes gens des paroles pleines de sagesse, dans le but de contenir leur ardeur :

« O vous, fleur de la noblesse, vous, dont un sang illustre fait battre les cœurs, vous, qui êtes réservés aux plus beaux triomphes de la gloire, ce ne sont pas des bras

Digitized by Google

vigoureux qu'il faut ici, ni des lames solides ; il ne s'agit pas d'incendier les vaisseaux ennemis et de rougir de votre sang la vaste mer ; notre devoir c'est la fuite ; notre plus grande gloire est de tourner le dos et de gagner de vitesse les plus fins voiliers ! Et vous, marins, à vos rames, et de toutes vos forces ! Trêve aux mousquets et aux épées ; rien que des rames ! Courage, Roi, Patrie, que tout en ce moment ne vive que dans vos rames ! Quand Toiras vous aura reçus dans sa citadelle assiégée, oh ! alors, montrez votre ardeur, faites face à l'ennemi, je vous devancerai ; mais ici, sur mer, que chacun me suive et m'obéisse ! »

Après ce discours, Valin se disposait à remettre le commandement de ses quinze navires à ses capitaines, lorsqu'on voit venir de loin, à force de voiles et de rames, un léger canot. Il s'approche peu à peu, il aborde enfin. Un jeune homme encore dans la fleur de l'âge saute lestement sur le rivage ; son visage imberbe est seulement coloré d'une vive rougeur. C'est le jeune baron de Saugeon ; tous le reconnaissent, l'acclament ; on l'étouffe sous les baisers, on le félicite d'être délivré de sa prison féminine. Son père, l'ayant fait sortir en secret de la tour, prit toutes les précautions pour le faire embarquer ; tandis que le jeune homme vogue à toutes voiles, accusant les vents de trop de lenteur, sa pauvre mère pleure son départ précipité et demeure désormais dans l'affliction.

Valin, tout en admirant le généreux courage du jeune baron, n'est pas sans crainte et, pour calmer sa vivacité guerrière, lui répète en deux mots le discours qu'il a tenu déjà à ses compagnons.

Le vent souffle, il enfle les voiles ; la mer s'agite, elle commence à soulever ses vagues. La flotte part, les rames secondent les fils d'Eole. L'expédition n'est pas un secret pour les Anglais ; un transfuge français leur révèle tout. Fermes sur leurs ancres, ils attendent tranquillement le

Digitized by Google

passage des Français. Leurs canons sont prêts à faire feu; les soldats, sous les armes, garnissent le pont des lourds vaisseaux.

Valin n'est plus éloigné d'eux; il avance rapidement à la faveur d'une nuit profonde; mais le reste de la flotte n'a pas suivi son sillage; elle se disperse de tous côtés dans les ténèbres. Que va-t-il faire?... Va-t-il rebrousser chemin?... Traversera-t-il, seul, la flotte ennemie?... Il n'y a pas de temps à perdre en hésitations, il faut allumer des feux et les fixer au haut des mâts; il en donne l'ordre. Ces feux seront des signaux pour les ennemis aussi bien que pour ses compagnons. Qu'importe! Des bruits d'armes, des clameurs partent déjà des navires anglais; le canon tonne; les soldats envahissent le bord des vaisseaux; de toutes parts, la nuit s'éclaire de flammes.

Guidés par les signaux, les douzes navires égarés arrivent à force de rames pour suivre celui de Valin. La mer, devenue très forte, se précipite en écumant sur le rivage. Neptune soulève ses ondes qui roulent en bonds impétueux et agrandit son domaine au dépend du rivage sur lequel il ne craint pas d'empiéter. Les vaisseaux anglais, arrachés de leurs ancres, se séparent dans diverses directions, laissant entre eux des intervalles. Valin, grâce à ses rameurs, que favorise le courant, profite de l'occasion pour passer au travers, sans s'effrayer des rudes bordées de l'ennemi.

Les canons ne cessent de tonner; de leurs bouches enflammées éclate une tempête de boulets qui vont semer la mort à travers l'espace. Telles furent, sans doute, les nuées embrasées qui anéantirent la malheureuse *Gomorrhe*, en vomissant sur elle la fumée, le feu, le soufre et le salpêtre. Les astres tremblent sur leur axe ébranlé. Les embarcations voient voltiger au-dessus d'elles la Parque cruelle; elle a beau rugir, elles évitent ses coups terribles. Leur quille est disposée de telle sorte qu'elles

Digitized by Google

peuvent glisser sur l'eau et s'ouvrir un passage à travers les épaves de cet épouvantable fracas.

Tel un cèdre majestueux est brisé par la foudre ; tel un chêne séculaire est déraciné par les vents, tandis que le frêle roseau, à l'abri de leurs fureurs, couvre les rivages de l'Éridan, tandis que les humbles violettes s'épanouissent sur la terre, se riant des bouleversements des mondes.

Les Anglais s'efforcent de cerner, non sans difficultés, les petites embarcations de Valin ; ils y concentrent la bataille et criblent les Français d'une grêle de balles qui crépitent autour d'eux en épais tourbillons. Ceux-ci ripostent vivement, tout en continuant leur course dans la direction de l'Ouest ; tandis que leur main gauche est aux avirons, de la droite ils frappent l'ennemi. Leurs bras savent manier tour à tour, avec la même dextérité, la rame et le mousquet, car, s'ils méprisent la mort, ils ne sont pas oublieux de l'importance de leur vie pour leurs frères assiégés.

D'un autre côté, l'Océan prend le parti des Français et leur prête son précieux concours. Il s'élance avec fureur dans leur direction, semblable à l'aigle qui s'abat du haut des airs, il précipite ses vagues énormes, afin d'arracher plus facilement l'estacade des Anglais. Il l'attaque en lançant ses flots sur les poutres reliées par des chaînes, lutte pénible, choc violent qui redouble d'intensité. Les vagues, en déferlant, brisent le fer, abattent les poutres. Qui pourrait donc résister à la mer ? L'échafaudage de ces engins s'écroule, les barrières tombent avec leurs chaînes, l'Océan foule la digue renversée et, tout joyeux de son triomphe, dirige sur le rivage ses ondes glorieuses qui bondissent d'allégresse. Les Français les suivent, poursuivis par les Anglais pleins de confiance dans les obstacles qui se dressent encore plus loin ; mais ceux-ci ne connaissent pas valeur des soldats de la France !

Digitized by Google

Le bouillant Peltring suit de près les Français. Cette fuite le rend furieux; il éclate en reproches, en injures : « O Toiras ! s'écrie-t-il, ô le plus intrépide des guerriers ! est-ce vous qui devez relever une citadelle en ruines? Voyez donc ceux que la France vous envoie pour renfort dans votre détresse! Leur unique souci est de prendre la fuite; ils mettent leur gloire à se dérober aux coups de l'ennemi. Arrêtez-vous au moins une fois! Vos ennemis, regardez-les donc une seule fois en face! Ah! les Anglais rougissent d'immoler des lâches qui leur tournent le dos. »

Ces paroles arrivent jusqu'aux oreilles de Saugeon, qui se trouvait sur la dernière embarcation. Une colère subite envahit son âme; il ne pense plus aux recommandations qu'on lui a faites, aux ordres qu'il a reçus. La fureur des combats s'empare de lui; il ne respire plus que la vengeance. Il force les matelots, l'épée sous la gorge, à virer de bord et à ramer sus à l'Anglais. Alors, d'un bond rapide, il s'élance dans la chaloupe ennemie. Peltring, lui, ne cessait d'accumuler les injures, les outrages, quand un coup de feu en plein visage lui ravit à la fois la parole et la vie. Avant que la détonation de l'arme ne se fît entendre, Peltring avait déjà reçu la mort.

« Va, s'écrie de Saugeon, va raconter aux Français, nos aïeux, qu'ils n'ont plus que des enfants dégénérés. »

Le cadavre tombe sur le pont du navire, qu'il inonde de son sang. De Saugeon, alors, se précipite comme un furieux sur les Anglais et s'ouvre un passage avec son glaive. Il pourrait revenir, retourner en arrière, mais la gloire, mais le désir de transmettre son nom à la postérité lui font dédaigner le soin de sa vie; il plonge son épée dans le cœur de Felsen. Maltring venait défendre son compagnon; aussitôt de Saugeon, d'un seul coup, lui ouvre le bas-ventre, d'où s'échappent des entrailles fumantes; le sang jaillit du corps transpercé et, avec le sang, s'écoule une vie qui promettait d'être longue.

Digitized by Google

Léon Massile déploie la même bravoure. Lui aussi, comme de Saugeon, sa mère l'avait tenu renfermé; lui aussi ne s'était nourri que d'idées de guerre; mais, à la fin, son jeune cœur impatient, saisi de la colère la plus vive, honteux d'un lâche repos, avait brisé de ses ongles les liens qui le retenaient, trompé ses gardes et était venu résolument se joindre au corps des volontaires. Lui aussi, acharné au carnage, s'enivre du sang de plus d'un Anglais.

Les compagnons de ces deux jeunes intrépides ne se contentent pas de les regarder; tous ensemble, avec un admirable entrain, sautent à bord du navire ennemi et leurs décharges de mousqueterie jonchent le pont de cadavres.

Plusieurs embarcations amènent en force les Anglais au secours de la chaloupe attaquée. Les Français, alors inférieurs en nombre, sont assaillis par une fusillade meurtrière. De Saugeon tombe; une blessure sanglante lui a ouvert la poitrine; pourtant il se relève et ne cesse de combattre jusqu'à ce qu'enfin son épée rompue, trahissant son bras, le livre désarmé à la foule d'ennemis qui l'accablent. De Saugeon est fait prisonnier et encore faut-il user de rigueur pour l'enchaîner!... Bien loin de lui, hélas! une mère pleure; la vie ne sera plus pour elle qu'un deuil inconsolable.

L'Océan devenu libre, Valin gagne le port de la citadelle; sa flottille touche enfin le rivage. Les soldats, ivres d'allégresse, s'empressent de décharger les navires; la nuit étincelle de mille feux de joie; on se croirait en plein jour. Soldats, matelots, officiers sont réunis; Toiras les embrasse et proclame hautement leur bravoure.

FIN DU CHANT PREMIER

Dr Atgier.

*(A suivre).*



Digitized by Google

# A la Vierge d'Orléans

---

La France n'était plus qu'un vain nom dans l'Histoire !...
Les fronts gaulois saignaient sous le joug flétrisseur,
Et Paris, — notre orgueil, — odieux encenseur,
Acclamait Henri VI et chantait sa victoire !...

Le vieil Honneur sombrait, comme le Territoire,
Aux mains de vils barons vautrés sous l'oppresseur !...
... Soudain, de cette honte et de cette noirceur,
Une Vierge surgit et ramena la Gloire !...

O Toi, fille des champs, Lorraine au cœur pieux !
Toi qui sus relever le glaive des Aïeux
Et, sur le sol sacré, planter ton oriflamme,

Fais passer en nos cœurs ton souffle surhumain,
Ton sang en notre sang et ton âme en notre âme,
Et nous arracherons ton Pays au Germain !

René Daxor.

*(Poésies Martiales.)*

Digitized by Google

# Chanson de route

## *TRIOLETS*

Soldats ! voici le jour vermeil !
Sur les monts bleus sourit l'aurore
Aux flammes d'or du clair soleil.
Soldats ! voici le jour vermeil !
Le clairon chante le réveil ;
Au loin répond l'écho sonore :
Soldats ! voici le jour vermeil,
Sur les monts bleus, sourit l'aurore.

Lève-toi, soldat, lève-toi !
Refais ton sac, fourbis tes armes
Que fait flamboyer l'astre-roi.
Lève-toi, soldat, lève-toi !
Reprends ta route : c'est la loi !
Foin des soucis et des alarmes !
Lève-toi, soldat, lève-toi !
Refais ton sac, fourbis tes armes !

Entonne une alerte chanson
Qu'emportera la fraîche brise !
Sois gai, soldat, comme un pinson :
Entonne une alerte chanson.

Digitized by Google

Perchée au bord du vert buisson
Gazouille la fauvette grise ;
Entonne une alerte chanson
Qu'emportera la fraîche brise !

Là-bas, vers l'horizon lointain
Que voile et qu'argente la brume,
Un clocher se dresse hautain.
Là-bas, vers l'horizon lointain,
Soldat, c'est le repos certain,
Le repas chaud, l'âtre qui fume,
Là-bas, vers l'horizon lointain,
Que voile et qu'argente la brume.

Là-bas, c'est le bon lit moelleux,
La tiède paille au fond des granges
Si douce à nos membres frileux !...
Là-bas, c'est le bon lit moelleux.
Sous les yeux des bœufs musculeux,
Près des sainfoins et des vendanges ;
Là-bas, c'est le bon lit mœlleux,
La tiède paille au fond des granges.

S'il faut, tu combattras demain
Pour le salut de la Patrie !
L'espoir au cœur, le fer en main,
S'il faut, tu combattras demain !
Bravement, contre le Germain,
Rempli d'ardeur, l'âme aguerrie,
S'il faut, tu combattras demain,
Pour le salut de la Patrie !

Digitized by Google

En attendant, marche joyeux !
La Gloire, étant femme, est coquette
Et veut la gaieté dans les yeux.
En attendant, marche joyeux !
Chasse les songes ennuyeux !
Redresse fièrement la tête !
En attendant, marche joyeux :
La Gloire, étant femme, est coquette.

Allons, soldat, chante gaîment !
Par les coteaux et par les plaines :
Le chant fait fuir le noir tourment.
Allons, soldat, chante gaîment !
Moins lourd sera ton chargement;
Bien loin s'envoleront tes peines ;
Par les coteaux et par les plaines,
Allons, soldat, chante gaîment !

René Daxor.

*(Poésies Martiales.)*

---

Digitized by Google

LA

# FAMILLE BOYLESVE

*(suite)*

---

La deuxiesme en papier, du 17 octobre 1641 est copie de provisions de la charge de conseiller au parlement de Bretagne, données en faveur du dit Charles Boylesve, au bas des quelles est l'acte de réception d'iceluy Boylesve en ladite charge en datte du dernier décembre 1641, ladite copie signée par extrait des registres J. Le Clasvier.

La troisiesme, en parchemin, signée Marescot est l'original de la ditte réception. Les dittes trois pièces attachées ensemble et cottées E.

Pour faire voir que Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils, Lieutenant général à Angers est fils aisné dudit Louis Boylesve et de D^lle^ Perrine Born et que Jacques Boylesve, Escuyer, Sieur du Planty et François Boylesve, Escuyer, Sieur des Noullis sont ses frères puisnés, que ledit Louis a espousé D^lle^ Perrine Le Chap, et ledit Jacques en premières nopces Dame Marie Julliot, et en seconde Dame Jeanne Gohin produit trois pièces en parchemin.

La première, du 12 février 1654, est un contrat de mariage passé devant Moreau, notaire royal à Angers, fait entre M. M^e^ Louis Boylesve, conseiller du Roy, Lieutenant général au siège présidial d'Angers, fils de M. Louis Boylesve, con-

Digitized by Google

seiller du Roy en ses conseils et Dame Perrine Born d'une part, et Dlle Perrine Le Chapt, fille de M. Me Pierre Le Chapt, vivant aussy conseiller du Roy, Lieutenant général criminel audit siège et de Dlle Anne Ayrault, auquel contract étoient présents pour les dits futurs les Sieurs et Dames leurs pères et mères et autres leurs parents et amis. Ledit contrat signé Moreau.

La seconde, du 25 may 1661, est le contrat de mariage de Me Jacques Boylesve, Chevalier, Sieur du Planty, fils de Me Louis Boylesve, Chevalier, Sieur du Planty et de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, Lieutenant général de M. Le Sénéchal d'Anjou et du Siège présidial d'Angers et de deffuncte Dame Perrine Born, vivante son épouse, avec Dlle Marie Julliot, fille de deffunct N. H. Toussaint Julliot, vivant Sieur de la Rousselière, Conseiller du Roy et esleu en l'élection de Mauléon et de Dlle Françoise Bélouin, auquel contract estoient presents et consentants pour ledit futur ledit Sieur Boylesve, Lieutenant général, son père, et pour ladite future n. h. Me Abel Belouin, Sieur de la Brouarderie, advocat au siège présidial d'Angers et autres leurs parents et amis. Ledit contract passé devant Charon, notaire royal à Angers, signé dudit Charon.

La troisiesme, du 7 janvier 1667, est un autre contrat de mariage dudit Jacques Boylesve, Chevalier, Sieur du Planty avec Dlle Jeanne Gohin, fille de François Gohin, Escuyer, Sieur des Aunays, secrétaire ordinaire de la Reine et de Dame Marguerite Serezin; auquel contract etoient presents pour ledit futur M. Louis Boylesve, Conseiller du Roy en ses conseils, président au présidial d'Angers, son père, Me Louis Boylesve, Sieur de la Gillière, aussy Conseiller du Roy en ses conseils, Lieutenant général audit siège, son frère aisné, et François Boylesne, Escuyer, Sieur des Nouillis aussy son frère puisné, et de la part de ladite future Les dits Sieurs et Dames ses père et mère, et autres leurs parents et amis. Ledit contract passé devant Lenffant et Drouin, nottaires royaux à Angers et d'eux signé. Les dittes trois pièces attachées ensemble et cottées F.

Plus produit le présent inventaire au moyen duquel et des pièces y contenues il requiert qu'il vous plaise, Monseigneur, le maintenir en sa qualité d'Escuyer et aux privilèges et

Digitized by Google

exemptions attribués aux nobles du Royaume, ce faisant l'envoyer des demandes, fins et conclusions dudit Laspeyre. Ledit inventaire cotté G.

(Signé) Du Plantys-Boylesve.

Comme caution de Me Jean de Laspeyre, chargé de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, reconnois qu'ayant eu communication de la production des titres de noblesse mentionnés au présent inventaire, je n'entens et renonce à contester la qualité d'Escuyer aux dits Sieurs les Boylesve, fait au Chasteau du Loir le 7 juin 1667. Signé Cohade.

Veu l'inventaire cy dessus et pièces y énoncées, désistement du Sieur Laspeyre, je n'empesche pour le Roy que les dits sieurs Boylesve ne soient renvoyés des assignations à eux données à la requeste dudit Laspeyre et consents qu'ils prennent à l'advenir la qualité d'Escuyer et jouissent de privilèges de noblesse tant qu'ils ne feront acte de dérogeance, fait à Tours le 7 juin 1667. Signé Guillart.

Jean Baptiste Voysin, Chevalier, Sieur de la Noyraye, conseiller du Roy en ses conseils, Me des requestes ordinaire de son hostel, commissaire départy pour l'exécution des ordres de sa Majesté ès provinces de Touraine, Anjou et Mayne.

Veu l'inventaire cy dessus et pièces y énoncées, désistement dudit Laspeyre, conclusions du procureur de Sa Majesté, Nous commissaire susdit avons donné acte aus dits Sieurs Boylesve de la représentation de leurs titres mentionnés en l'inventaire cy dessus, pour y avoir égard lors de la confection du cathalogue des gentishommes ordonné par l'arrest du conseil du 22 mars 1666. Fait au Chateau du Loir le 7 juin 1667. Signé Voysin.

Copie du XVIIIe siècle, avec l'arbre généalogique et le certificat de parenté.

*Recherche de la Noblesse dans la Généralité de Tours, par l'abbé Chambois et Paul de Farcy.* P. 128. — Boylesve (Louis), Sieur de la Gillière et du Plantis, Conseiller du Roy en ses conseils, président en la sénéchaussée d'Anjou, demeurant à

Digitized by Google

Angers le 20 mars 1667, tant en son nom que pour Louis Boylesve, son fils aisné, Sieur dudit Lieu, Lieutenant Général en ladite Sénéchaussée que pour Jacques Boylesve aussy son fils, Sieur du Plantis et Henri Boylesve, Sieur de la Morinière, frère aisné dudit Sieur président, tous demeurans audit Angers, par M. Jean Ferregeau leur procureur, lequel a dit qu'ils entendent soustenir la qualité d'Escuyer par eux prise et ont offert produire les titres justificatifs de leur noblesse. Signé Ferregeau.

P. 129. Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière et du Planty, président au présidial d'Angers, cy devant Lieutenant Général, Henry Boylesve, Sieur de la Mauricière, Charles Boylesve, Sieur des Aulnays, Conseiller au parlement de Bretagne tous frères, Louis Boylesve, sieur de la Gillière, Lieutenant général au présidial d'Angers, Jacques Boylesve, Sieur du Plantis, François Boislesve, Sieur des Noullis, bénéficier, frères et enfans dudit Louis Boylesve, président..... Charles Boylesve, Escuyer, Sieur des Aulnays, fils dudit Charles, Conseiller au parlement de Bretagne..... ont justifié estre descendus de François Boylesve, échevin en 1562, ayeul desdits trois premiers, et bisayeul des autres quatre.

Tous ces membres de la famille Boylesve, plutôt que d'avoir recours aux titres anciens précédemment fournis par leur père et oncles, se contentèrent de fournir les 100 ans exigés et s'arrêtèrent à François, l'échevin d'Angers, ce qui faisait croire qu'ils tiraient leur noblesse des privilèges accordés à cette fonction municipale.

Le 7 juin 1667, Marin Boylesve, Sieur de la Mauricière, fut aussi maintenu par Mr Voysin de la Noiraye.

*Chartrier de Boylesve et titres d'Achon*, 1667. — Arbre généalogique de Marin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, Conseiller du Roy en ses conseils, et son maistre d'hôtel ordinaire demeurant en la ville d'Angers.

| | |
|---|---|
| Bisayeul<br>François Boylesve, Escuyer,<br>Sieur de la Brizardière,<br>Conseiller du Roy et Lieutenant<br>en la prévosté d'Angers,<br>mary de Dlle Philippes Prioulleau.<br>\| | Les armes porte<br>*d'azur à 3 sautoirs d'or,*<br>*deux en chef et l'autre en pointe,*<br>*au chef*<br>*chargé de trois fleurs de lis d'or.* |

Digitized by Google

Ayeul
Marin Boylesve, Escuyer,
Sieur de la Maurousière,
Conseiller du Roy, Lieutenant général
au siège présidial d'Angers,
mary de Dlle Renée Nicollas.

Père
Mathurin Boylesve, Escuyer,
Sieur de la Maurousière,
Conseiller du Roy
au siège présidial d'Angers,
mary de Dlle Marie Le Clerc.

Présentant
Marin Boylesve, Escuyer,
Sieur de la Maurousière,
mari de Dlle Marie Lasnier.

Dlle Françoise Boylesve,
épouse de M. M.-François Grimaudet,
Escuyer,
Sieur de la Croiserie,
Conseiller
au Parlement de Bretagne.

Marin Boylesve, Escuyer,
Sieur de la Tessonnière,
aisné en bas âge.

N. Boylesve,
Escuyer,
puiné, non marié.

Claude, Madeleine, Marie,
Anne et Gabrielle,
Dlles en bas âge.

Je soussigné confesse à tous qu'il appartiendra ne connoitre autres personnes de mon nom et famille que ceux contenus en l'arbre généalogique de Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière, fait au Château du Loir le 7 juillet 1667.

(Signé) M. Boylesve de la Maurousière.

Inventaire des titres de noblesse que Marin Boylesve, Escuyer, Sieur de la Maurousière, Conseiller du Roy en ses conseils, Maistre d'hotel ordinaire de Sa Majesté, demeurant en la ville d'Angers, met et produit devant vous Monseigneur Voysin, Chevalier, Seigneur de la Noiraye, Conseiller du Roy en tous ses conseils, Maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire départy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté ès provinces de Touraine, Anjou et Maine, pour satisfaire à l'arrest du conseil du 22 mars 1666 et à vostre ordonnance, en consequence à luy signiffiée à la requeste de Me Jean de Laspeyre, chargé de la recherche des usurpateurs de Noblesse, avec assignation pour réprésenter devant vous, Monseigneur, les titres en vertu desquels il prend la qualité d'Escuyer.

*Premièrement.* — Emploie le blazon des armes, arbres généalogiques et titres de noblesse produits à vostre greffe

Digitized by Google

par Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière et du Planty, Conseiller du Roy et Lieutenant général au siège présidial d'Angers, aîné de la famille et produit le blazon de ses armes qui sont : *d'azur à trois sautoirs d'or, deux en chef et l'autre en pointe, au chef chargé de trois fleurs de lys d'or*, au bas duquel est l'arbre généalogique de sa famille, le tout cotté A.

Pour faire voir que Marin Boylesve, Escuyer, Sieur de la Maurousière, vivant Conseiller du Roy, Lieutenant général au siège présidial d'Angers, estoit fils de deffunt François Boylesve vivant Escuyer, Sieur de la Brizardière, Conseiller du Roy, Lieutenant de la prevosté de la ville d'Angers, et de Dlle Philippes Prioulleau, lequel avoit épousé Dlle Renée Nicollas, produit six pièces en parchemin.

La première, du 8 novembre 1578, est un contrat de mariage fait entre noble homme Marin Boylesve, avocat en Parlement à Paris, fils de noble homme Me François Boylesve, Conseiller du Roy, Lieutenant en la prevosté royalle d'Angers, Sieur de la Brizardière et de la Maurousière, et de Dlle Philippes Prioulleau, d'une part, et Renée Nicolas, fille de honorable homme Louis Nicolas, Seigneur de la Thomassière, et d'Anne Blouin, d'autre part ; ledit contrat passé devant Feré, notaire royal à Angers et de luy signé.

La deuxiesme, du 19 may 1597, signée Henry et sur le reply par le Roy Pottier, et scellé du grand sceau de cire verte, sont des lettres patentes du Roy Henry IV, d'heureuse mémoire, par lesquelles Sa Majesté, pour les causes y contenues, auroit donné et octroyé à Marin Boylesve, Sieur de la Maurousière, Conseiller du Roy, Lieutenant général au siège présidial d'Angers, le nom, titre et grade de Chevalier, sur le reply des quelles lettres sont les arrests de registrement des dites lettres, tant à la cour des aydes que chambre des comptes de Paris des 24 novembre et 12 décembre 1597. Signés Dane et Bernard.

La troisième, du 3 août 1597, signée Antoine de Silly et, plus bas, par mon dit Seigneur Pirot et scellée, est une ordonnance de Monsieur le comte de la Rochepot, damoiseau de Commercy, Seigneur souverain de Denville et autres lieux, Chevalier des deux ordres du Roy et Lieutenant général pour Sa Majesté ès pays et duché d'Anjou, par laquelle ledit Marin Boylesve, Escuyer, Sieur de la Maurousière, Conseiller du

Digitized by Google

Roy, Lieutenant général au siège présidial d'Angers, a esté admis et receu au rang et nombre des Chevalliers.

La quatriesme, du 12 décembre 1597, est un arrest de la cour des aydes signé Bernard sur le registrement des lettres cy dessus.

La cinquiesme, du mois de janvier 1598, signée sur le reply par le Roy Pottier et scellé du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte, sont des lettres pattentes du Roy Henri IV, d'heureuse mémoire, par lesquelles Sa Majesté, pour les causes y contenues, a permis audit Marin de Boylesve, Conseiller du Roy, Lieutenant général en Anjou, d'ajouter en l'écu et blazon de ses armes deux ou trois fleurs de lys en chef, pour par luy et sa postérité les porter afin d'estendre cy après cette grâce, faveur et honneur sur les siens.

La sixiesme, du dernier avril 1598, signée Henry et, plus bas, Pottier, est un brevet du Roy Henry IV, d'heureuse mémoire, portant que Sa Majesté a retenu le Sieur de la Maurousière-Boylesve, Chevalier, Conseiller du Roy et Lieutenant général en Anjou, pour l'un de ses conseillers en son Conseil d'Estat. Les dittes six pièces attachées ensemble et cottées B.

Pour faire voir que Mathurin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, vivant Conseiller du Roy, juge magistrat au siège présidial d'Angers, estoit fils du dit deffunct Marin Boylesve, vivant aussi Escuyer, Sieur dudit lieu de la Maurousière, Conseiller du Roy, Lieutenant général au siège présidial dudit Angers, et de D^lle Renée Nicolas, et qu'il avoit espousé D^lle Marie Le Clerc, produit deux pièces en parchemin.

La première, du 5 septembre 1624, est un contrat de mariage fait entre Mathurin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, Conseiller du Roy, juge magistrat au siège présidial d'Angers, fils aisné et principal héritier de deffunct M^re Marin Boylesve, vivant Chevalier, Seigneur de la Maurousière, Conseiller de Sa Majesté et Lieutenant général audit siège, et de Dame Renée Nicolas, d'une part, et D^lle Marie Le Clerc, fille puisnée de François Le Clerc, Escuyer, Seigneur de la Plissonnière, commandant au chasteau de Mortagne, et de Françoise Perret, d'autre, auquel contract estoient présens et consentans lesdits Sieurs et Dames, pères et mères des-

Digitized by Google

dits futurs, ledit contrat passé devant Pothuau et Delhumeau, notaires en la cour dudit Mortagne, et d'eux signé.

La deuxiesme, du 3 mars 1635, est un arrest de la cour de Parlement rendu entre Mathurin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, Conseiller du Roy au siège présidial d'Angers, fils aisné et principal héritier de deffunct Mre Marin Boylesve, vivant Chevalier et Lieutenant général audit Angers, et de deffuncte Dame Renée Nicolas, d'une part, et Me Pierre Le Chat, Conseiller du Roy et Lieutenant criminel audit siège présidial d'Angers, et Dlle Anne Hérault, sa femme, et Guillaume Avril, Escuyer, Sieur de Beusse, tuteur naturel de Marin Avril, son fils, par lequel il est ordonné, entr'autres choses, que les biens délaissés par ledit deffunct Boylesve père seront partagés noblement entre les parties suivant la coustume des lieux. Ledit arrest signé Radiguet. Lesdites deux pièces attachées ensemble et cottées C.

Pour faire voir que Marin Boylesve, Escuyer, Sieur de la Maurousière, est fils dudit deffunct Mathurin Boylesve, vivant Seigneur dudit lieu de la Maurousière, et de ladite Dlle Marie Le Clerc, et qu'il a espousé Dlle Madeleine Lanier, produit quatre pièces en parchemin.

La première, du 10 février 1649, est un contract de mariage faict entre Marin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, fils de Mathurin Boylesve, Escuyer, et de Dame Marie Le Clerc, d'une part, et Dlle Madelaine Lasnier, fille de Mre Jacques Lanier, Seigneur de Saint-Lambert, du Margat et de Contigny, Conseiller du Roy en ses conseils, président au siège présidial d'Angers, et de Dame Anne Born, auquel contract estoient presens et consentans pour lesdits futurs époux, leurs dits pères et mères et outre estoient presents Nicolas Perret, Escuyer, procureur de Dame Claude Le Clerc, veuve de Messire Philippe d'Altaunizy, vivant Chevalier, Seigneur Baron de Castellane, tante dudit futur, Messire Louis Boylesve, Conseiller du Roy en ses conseils, Lieutenant général en la seneschaussée d'Anjou, Henry Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Mauricière et autres leurs parents et amis. Ledit contrat passé devant Mareau, notaire royal à Angers, et de luy signé.

La seconde, du 15 juillet 1659, est un partage noble fait entre Mre Marin Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Maurousière, Conseiller du Roy en ses conseils, Maistre d'hotel ordinaire de Sa Majesté, et Mre François Grimaudet, Seigneur de

Digitized by Google

la Rochebouet, Conseiller du Roy en son Parlement de Bretagne, et Dame Françoise Boylesve, son épouse, enfans et héritiers de deffunct Mathurin Boylesve, vivant Escuyer, Seigneur de la Maurousière, Conseiller du Roy, juge magistrat au siège présidial de cette ville, et de Dame Marie Le Clerc, par lequel partage il se voit que ledit Sieur de la Maurousière, comme fils aisné et principal héritier noble d'icelluy deffunct, est fondé au préciput et aux deux parts de tous les héritages et biens immeubles de la succession de son père, ledit partage passé devant Drouin, notaire royal à Angers, signé Drouin et scellé.

La troisiesme, du 1er avril 1656, signée Louis et, plus bas, par le Roy, de Guénegaud et scellé du cachet secret de Sa Majesté, sont les provisions de la charge de l'un des Conseillers et Maistre d'hotel ordinaire des 12 créés par déclaration de Sa Majesté, données et octroyées audit Mre Marin Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Maurousière, au bas desquelles est l'acte de prestation de serment de ladite charge par ledit Sieur de la Maurousière entre les mains de Monseigneur le Prince de Conty, prince du sang, pair et grand maistre de France, en date du 8 mars 1657, signées Guilleragues.

La quatriesme, du 13 avril 1656, signée Louis et, plus bas de Guénegaud, est un brevet de Sa Majesté par lequel elle entend que ledit Sieur de la Maurousière ou celuy qui sera pourveu de l'une des charges de ses 12 Conseillers et Maistres d'hotel ordinaires n'en puisse estre dépossédé. Lesdites quatre pièces attachées ensemble et cottées D.

Plus produit le present inventaire au moyen duquel et des pièces y contenues il requiert qu'il vous plaise, Monseigneur, le maintenir en sa qualité d'Escuyer et aux privilèges et exemptions attribués aux autres nobles de ce Royaume. Et, en conséquence, l'envoyer des demandes, fins et conclusions dudit Laspeyre. Ledit inventaire cotté E.

(Signé) M. Boislève de la Maurousière.

Comme caution de M. Jean de Laspeire, chargé de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, je reconnois qu'ayant eu communication de la production des titres de noblesse mentionnés au present inventaire, je renonce à contester la qualité d'Escuyer audit Sieur Boislève. Fait au Chasteau du Loir, le 7 juin 1667. (Signé) Cohade.

Digitized by Google

Veu l'inventaire cy dessus et pièces y énoncées, désistement dudit Laspeyre, je n'empesche pour le Roy que ledit Sieur Boislève ne soit renvoyé de l'assignation à luy donnée à la requeste dudit Laspeire et consens qu'il jouisse des privilèges de noblesse tant qu'il ne fera acte de desrogeance. Fait au Chasteau du Loir le 7 juin 1667. (Signé) Guillart.

Jean-Baptiste Voysin, Chevalier, Seigneur de la Noiraye, Conseiller du Roy en ses conseils, Maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire départy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté ès provinces de Touraine Anjou et Maine, Veu l'inventaire cy dessus et pièces y énoncées, desistement dudit Laspayre, conclusions du procureur de Sa Majesté, Nous, commissaire susdit, avons donné acte audit Marin Boislève, Sieur de la Maurousière, de la représentation de ses titres mentionnés en l'inventaire cy dessus pour y avoir égard lors de la confection du Cathalogue des gentilshommes, ordonné par l'arrest du conseil du 22 mars 1666. Fait au Chateau du Loir le 8 juin 1667. (Signé) Voysin.

Grosse originale en parchemin et copie collationnée.

Le contenu cy dessus a esté par les conseillers notaires gardes-notes du Roy au Chastelet de Paris, soussignés extraict et collationné sur les originaux estant dans un régistre relié de parchemin representé par Me Jacques Diers, sécrétaire de Monsieur Voisin, Conseiller d'Etat, dans lequel registre sont inserés les tiltres de noblesse des personnes domicilliées dans l'eslection d'Angers et ordonnance de Mr Voysin, lors intendant de la Généralité de Tours, ledit registre repris par ledit sieur Diers pour estre remis à mondit Sieur Voysin, Conseiller d'Estat le 22 décembre 1705.

(Signé) Goriot et .....

Il résulte de cette maintenue que Marin Boylesve, s'appuyant sur celle obtenue par Louis, Seigneur de la Gillière (qu'il qualifie à tort d'aîné), ne fournit même pas, par titre, la preuve de 100 ans puisque la première pièce qu'il produisit est de l'an 1578.

— Le neuf avril 1669, Michel Boylesve, Seigneur de la Galaisière, fut aussi maintenu par M. Voisin de la Noiraye.

Digitized by Google

*Chartrier de Boylesve :* 1669. Inventaire des titres de noblesse que Michel Boylesve, Escuyer, Sieur de la Galaisière, demeurant à Baugé, paroisse de Saint-Pierre, Election et ressort dudit lieu, tant pour luy que pour D^lle^ Perrine de Binel, veuve de Henry de Boylesve, Escuyer, son frère, demeurant paroisse de Gouys, élection de la Flèche, et encore pour D^lles^ Angelique et Henriette Boylesve, filles dudit Henry de Boylesve et de ladite de Binel, demeurantes avec leur mère, mettent et produisent devant vous, Monseigneur Voisin, Chevalier, Sieur de la Noiraye, Conseiller du Roy en ses conseils, Maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire départy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté ès provinces de Touraine, Anjou et Maine, pour obéir à l'arrêt du conseil du 22 mars 1666 et à votre ordonnance intervenue en conséquence, poursuitte et diligence de M^e^ Jean Laspeire, chargé de la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse, demandeur.

*Premièrement.* — Produit sa généalogie avec le blazon de ses armes au dessous duquel est le certificat de leur procureur portant qu'ils ne connoissent autres personnes du nom de Boylesve, que ceux dénoncés en laditte généalogie et Messieurs Boylesve leurs parents, de la province d'Anjou, cotté A.

Item pour faire voir que lesdits sieurs Boylesve produisants sont véritables nobles et issus de noble race, que leurs prédécesseurs ont toujours possédé les premières charges de la province d'Anjou et mêmes plusieurs conseillers au parlement de Bretagne et que François Boylesve, Sieur de la Brizardière leur ayeul, fut nommé échevin de la ville d'Angers en l'année 1562, qui est celuy dont ils ont acquis leur noblesse[1], quoique d'ailleurs elle soit assez bien establie par les charges et emplois considérables qu'ils ont possédé comme je viens

[1] En marge, on lit : erreur grossière dans laquelle on fait tomber MM. de la Galaisière par ignorance où l'on étoit de leurs droits qu'ils ne connoissoient pas eux-mêmes. La branche de François Boylesve, tombée dans la misère, avoit perdu de vue et son ancienne extraction et selon les apparences étoit dépouillée des titres qui l'établissaient, dont néanmoins Michel Boylesve avoit fait tirer de la manière la plus authentique des copies collationnées devant le juge et contradictoirement avec les habitans de Gouis, suivant la sentence de l'élection de la Flèche de 1635.

Digitized by Google

de le dire cy dessus et que possèdent encore aujourd'hui les Sieurs Boylesve, employant l'inventaire des titres de noblesse fait et produit devant vous, Monseigneur, par Louis Boylesve, Escuyer, Sieur de la Gillière et du Planty, Conseiller du Roy en ses conseils, président au siège présidial d'Angers et cy devant Lieutenant général au même siège, tant pour luy que pour les autres y dénomés au bas duquel est votre ordonnance de renvoy rendue au profit desdits sieurs Boylesves le 7 juin 1667, desquels inventaire et ordonnance la teneur en suit... cotté B.

Item pour faire voir que Maurice Boylesve estoit véritable noble comme étant issu fils de François Boylesve, Escuyer, Sieur de la Brisarderie, eschevin de la ville d'Angers, ainsy qu'il est cy devant justifié et que ledit Maurice fut receu et pourveu en la charge de Conseiller au parlement de Bretagne dès l'année 1576 et qu'il espousa D^lle^ Marie Le Loup, produit quatre pièces attachées ensemble.

La première, du 3 septembre 1576, est une quittance par laquelle il paroist que Messire Morice Boylesve a payé la somme de (*sic*) pour l'un des offices de Conseiller non originaire nouvellement crée en la cour du parlement de Bretagne. Signé Taron.

La seconde, du 4 septembre 1576, sont lettres de provisions de léstat et charge de Conseiller non originaire au parlement de Bretagne donnée par le Roy à Messire Morice Boylesve pour par luy en jouir aux gages et droits y attribués, signé sur le reply par le Roy et plus bas Pottier. Et à costé est l'acte de prestation de serment fait par ledit Sieur Boylesve, au parlement de Bretagne, le 12 mars 1577. Signé Laudun.

La troisiesme est une requeste présentée à M^rs^ du parlement de Bretagne par Maurice Boylesve, advocat audit parlement, tandante à ce qu'il plust à la cour le recevoir en l'estat et office de Conseiller audit parlement, dont il estoit pourveu par lettres, sur laquelle, après que M^r^ le procureur du Roy audit parlement eut donné ses conclusions, M. René Breslay, Conseiller, fut commis et députté pour procéder à l'information des vie, mœurs et conversation dudit Sieur Boylesve, le 21 février 1577.

La quatriesme, du 27 février 1609, est un arrest du parlement d'enregistrement de lettres patentes du Roy, données à



Digitized by Google

Paris le 16 janvier audit an, signées Henry, scellée du grand sceau de cire jaulne obtenue par Mre Maurice Boylesve, Conseiller audit parlement par lesquelles ledit Sieur Roy luy permet que nonobstant la résignation qu'il a fait de son dit office de conseiller, il puisse durant sa vie continuer l'entrée audit parlement, prendre le même rang, séance, voix et opinion, et jouir des honneurs, authorités, prérogatives, préeminences, franchises et libertés à la charge touttesfois qu'il ne pourra prétendre aucuns gages ny émoluments. Les dittes pièces cottées B.

Item pour faire voir que Michel Boylesve, Escuyer, Conseiller au parlement de Bretagne, estoit fils de Maurice de Boylesve, Escuyer, Conseiller au parlement de Bretagne qu'il a épousé Marie de Carrion, produit six pièces attachées ensemble.

La première, du 23 décembre 1608, est une procuration passée au chatelet de Paris par n. h. Maurice Boylesve de la Brisarderie, Conseiller du Roy audit parlement de Bretagne portant pouvoir, puissance de resigner et remettre ès mains du Roy son dit office de Conseiller du Roy audit parlement de Bretagne pour, au nom et en faveur de Me Michel Boylesve, Sieur des Gaudières, son fils, advocat en la cour signé M. Boylesve, Parque et Cottereau, notaires.

La seconde est copie de plusieurs quittances de finances dudit office de Conseiller au parlement de Bretagne payées par M. Maurice Boylesve, Sieur de la Brisarderie et M. Michel Boylesve, Conseillers non originaires audit parlement de Bretagne, dattés des 24 janvier 1607, 23 janvier 1608 et dernier décembre audit an. Signé Croiset.

La troisiesme, du dernier jour de décembre 1608, sont lettres de provisions de l'office de conseiller non originaire au Parlement de Bretagne donnée par le Roy à M. Michel Boylesve, que exerçoit cy devant M. Maurice Boylesve son père, dernier paisible possesseur d'iceluy. Signé sur le reply par le Roy Croiset, et à costé est l'acte de prestation de serment par luy faicte le 27e jour de février 1609.

La quatriesme, du 24 mars 1609, est l'enterinement desdites lettres de provisions cy dessus au bureau des finances de Bretagne. Signé Cornulier.

La cinquiesme, du 29 octobre 1612, est un contract de mariage passé en la cour de Reinnes entre Michel Boylesve,

Digitized by Google

Escuyer, Sieur des Gaudrées, Conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Bretagne, fils aisné de Maurice Boylesve, Escuyer, Sieur de la Brisarderie, aussi conseiller audit Parlement, et de Dlle Marie Le Loup, sa femme, ses père et mère, d'une part, et Dlle Marie de Carrion, fille d'Escuyer Jacques de Carrion, Sieur de la Noë-Guénardaye, et seulle héritière de deffuncte Dlle Gilette Bahulots, en son vivant première femme et espouse dudit Jacques de Carrion, d'autre part, signé Chenans et Morhouau, notaires.

La sixiesme, du 12 juillet 1630, est un contract de partage passé en la cour royale d'Angers entre Messire Michel Boylesve, Chevalier, Sieur des Gaudrées, fils aisné, principal héritier noble de deffuncts Maurice Boylesve, vivant Escuyer, Sieur de la Brisarderie, Conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Bretagne, et de Dlle Marie Le Loup et François Boylesve, Escuyer, Sieur des Roches, Conseiller du Roy, Maistre des comptes en Bretagne, et Dame Françoise Boylesve, veuve de deffuncte Mathurin Guischard, vivant Escuyer, Sieur de Martigné, Conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Bretagne, ses frère et sœur puisnés, des biens des successions desdits deffuncts Maurice Boylesve, Escuyer, et de Dlle Marie Le Loup, leurs père et mère, par lequel il se voit qu'ils ont partagé lesdites successions en deux parts et au tiers, par consequant noblement avec le préciput demeuré à l'aisné. Signé Serezin, notaire. Les dittes pièces cottées C.

Item pour faire voir que dudit Michel Boylesve, Escuyer, Conseiller au Parlement de Bretagne, et de Dlle Marie de Carrion sont issus Michel Boylesve, Escuyer, Sieur de la Galaisière, qui a espousé Renée du Rideo, et Henry Boylesve, Escuyer, Sieur d'Auvers, qui espousa Dlle Perrine de Binel, dont sont issus Dlles Angelique et Henriette Boylesve, leurs filles, produit six pièces attachées ensemble.

La première, du 20 mars 1649, est un contract de mariage passé en la cour royale d'Angers entre Henry Boylesve, Escuyer, Sieur d'Auvers, fils aisné de Messire Michel Boylesve, Chevalier, Sieur des Gaudrées, et de Dlle Marie de Carrion, son espouse, d'une part, et Dlle Perrine de Binel, fille majeure et unique héritière de deffuncts Claude de Binel, vivant Escuyer, Sieur de la Bruhoue, et de Dlle Perrine de la Barre, son espouse, d'autre part, signé Guret, notaire.

Digitized by Google

La seconde, du 13 mars 1652, est un contract de mariage passé en la cour royale à Baugé entre Michel Boylesve, Escuyer, Sieur de la Galaisière, fils de Mre Michel Boylesve, Chevalier, Sieur des Gaudrées, et de Dame Marie de Carrion, d'une part, et Dlle Renée du Rideo, fille de n. h. Jean du Rideo, Conseiller du Roy et esleu en l'élection de Baugé, et de deffuncte Dlle Louise Boumard, d'autre part, signé Pointeau, notaire.

La troisiesme, du 9 février 1664, est un contract de partage passé en la cour royale à Angers entre Dame Perrine de Binel, veuve de deffunct M. Henry Boylesve, vivant Chevalier, Sieur d'Auvers, au nom et comme mère et garde noble des enfants mineurs dudit deffunt et d'elle, lequel Sieur d'Auvers étoit fils aisné de deffunt Me Michel Boylesve, Chevalier, Sieur des Gaudrées, et de De Marie Carrion, leur ayeule et créantiers dudit deffunt Me Michel Boylesve, d'une part, Michel Boylesve, Escuyer, Sieur de la Galaisière, demeurant à Baugé, Pierre Amis, Escuyer, Sieur du Ponceau, capitaine de la ville et chateau de Sablé, tant en son nom que soy faisant fort de Dlle Marie Boylesve, sa femme, ledit Sieur de la Gallaisière et ladite Dlle du Ponceau, enfants puisnés desdits deffunts Sieur et Dame des Gaudrées, donataires de ladite Dame de Carrion leur mère, d'autre part, des biens de la succession de ladite Dame de Carrion et dudit deffunt Michel Boylesve, leurs père et mère, par lesquels ils ont partagé en deux parts et au tiers avec le préciput qui est demeuré à ladite dame de Binel, representant son dit deffunt mary par consequant noblement. Signé Drouin, notaire.

La quatriesme, du 24 janvier 1665, est un désistement signifié à la requeste de Me Thomas Bousseau, chargé de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse à Michel Boylesve, Escuyer, Sieur de la Galaisière, par lequel il n'entend point luy contester la qualité d'Escuyer et consent qu'il soit déchargé des assignations qu'il luy a fait donner à la cour des aydes de Paris. Signé Cohade. de Benoist. Regis.

La cinquiesme, du 21 février 1665, est un arrest de la cour des aydes randu au profit de Michel Boylesve, Sieur de la Galaisière, par lequel ladite cour l'a renvoyé de l'assignation à luy donnée à la requeste de M. le procureur général de ladite cour, poursuitte et diligence de Me Thomas Bousseau,

Digitized by Google

chargé de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, et ce faisant a déclaré ledit Boylesve noble et issu de noble race et lignée. Signé Ollivier.

La sixiesme est un extraict de baptême de la paroisse de Gouis par lequel il se voit que le 19 octobre 1651 ont esté baptisé deux filles jumelles appartenant à Henry Boylesve, Escuyer, Sieur d'Auvers, et Dlle Perrine de Binel, lesquelles furent nomées scavoir, la première Angelique et la seconde Henriette. Ledit extraict délivré par François Chesneau, vicquaire de ladite église, le 17e jour de novembre 1668. Signé F. Chesneau. Les dittes pièces cottées D.

Plus produit le present inventaire cotté E.

Fait et aresté à Tours le 2e jour de janvier 1669. Signé Miré.

Jean Baptiste Voysin, Chevalier, Sieur de la Noiraye, Conseiller du Roy en ses conseils, Me des requestes ordinaire de son hostel, commissaire départy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté ès provinces de Touraine, Anjou et le Mainne.

Veu l'inventaire cy dessus, pièces y énoncées, désistement du Sieur Laspeyre et conclusions du procureur de Sa Majesté.

Nous commissaire susdit, avons donné acte aux dits Sieurs Boylesve de la représentation de leurs titres mentionnés au present inventaire pour y avoir esgard lors de la confection du cathalogue des gentilshommes ordonné par l'arrest du conseil du 22 mars 1666, fait à Tours le 9e avril 1669. Signé Voysin de la Noiraye.

Copie du XVIIIe siècle.

*Recherche de la noblesse de Touraine en 1666. P. 129.* — Boylesve (Michel), Sieur de la Galaizière, demeurant à Baugé, paroisse Saint-Pierre, comparant le 9e janvier 1669 par Me Jacques-Paul Miré tant pour luy que pour Dlle Perrine de Bueil (Binel) veuve de Henry de Boylesve, Sieur d'Auvers son frère, demeurant paroisse de Gouis, eslection de la Flèche et encor pour Dlles Angélique et Henriette Boylesve, filles de ladite Dlle de Bueil, demeurant avec leur dite mère, lequel Miré a dict qu'ils entendent maintenir la qualité d'Escuyer et qu'outre Mr Boylesve, Lieutenant général d'Angers, ils n'en connaissent d'autres de leur nom et armes qui sont *trois sautoirs de gueules* (sic) *en champ d'azur* et pour la justifica-

Digitized by Google

tion de leur qualité, ledit Miré a mis au greffe les pièces et tiltres dont ils entendent se servir et a signé Miré.

*Id. vol. 439.* Michel Boislève, Escuyer, Sieur de la Galaizière... Perrine Binel veuve de Henry Boislève Escuyer, son frère,... ont aussi justiffié estre descendus de François Boislève en 1562, leur bisayeul. Michel et Perrine Binel eurent acte de la représentation de leurs titres le 9 août 1669.

P. DE FARCY.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

# PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

*(suite)*

## XI

**Le Concordat. — L'abbé Dulièvre, curé de Vouvray. — Réorganisation de l'enseignement religieux. — Conseils d'un père à ses enfants. — Considérations sur la vie et sur l'amitié. — Utilité des maisons d'éducation. — Favoriser une correspondance suivie entre frère et sœur. — Sœur Agathe et Mme Bruley mère, dame de charité. — La rareté des sorties du Prytanée nuit à l'éducation. — Parallèle du guerrier et du magistrat. — Tendres épanchements. — Services publics de Jean Bruley.**

Après avoir réorganisé l'instruction publique en France, Bonaparte entreprit de rétablir l'ordre et le calme en matière religieuse. Son génie politique avait compris la nécessité d'attacher à son gouvernement le clergé catholique dont il ne pouvait méconnaître l'influence : telle fut l'origine des négociations entreprises avec le Pape et qui aboutirent au Concordat.

Mais la restauration du culte amena de nombreuses difficultés. Il n'était pas aisé de réconcilier les prêtres *assermentés* avec les prêtres *réfractaires* pour en former un seul faisceau. D'ailleurs, la population des paroisses avait presque partout pris parti pour les uns ou pour les autres, et cet antagonisme avait souvent amené des séditions. D'un côté, si le gouvernement appréhendait, non sans raison, l'attachement que l'ancien clergé avait conservé pour le régime déchu, d'autre part la population des

Digitized by Google

campagnes, qui avait acquis presque tous les biens de l'Église, ne redoutait pas moins les tentatives que cet ancien clergé pouvait faire pour rentrer en possession des propriétés dont on l'avait dépouillé. Le choix des nouveaux desservants, car tous les prêtres devaient recevoir une nouvelle investiture ecclésiastique, ne préoccupait donc pas moins les gouvernants que les gouvernés : c'était partout une question brûlante.

Pendant la Révolution, la cure de Vouvray avait été occupée par l'abbé Dulièvre, brave homme, bon vivant, ennemi des difficultés et des mesures violentes. Comme beaucoup d'autres, il avait accepté la *constitution civile* du clergé, et cela sans en apercevoir peut-être toutes les conséquences religieuses. C'était donc un *assermenté* : il dut, comme tous les prêtres, donner sa démission du poste qu'il occupait. Or, ses anciens paroissiens, qui avaient su apprécier son caractère pacifique, désiraient le conserver. Ils chargèrent Jean Bruley d'intercéder en sa faveur auprès de l'Archevêque de Tours. Il le fit en ces termes :

« Le Premier Consul a manifesté l'intention que les ministres du culte catholique, en exercice, ne fussent déplacés qu'autant qu'ils n'auraient pas la confiance de leurs concitoyens.

« Convaincu que le principe d'équité sera la base de vos nominations, nous croyons répondre aux vues du gouvernement et aux vôtres en vous éclairant sur la conduite du citoyen Dulièvre qui, depuis sept ans, remplit dans notre commune les fonctions de curé.

« Appelé à cette place par la retraite volontaire de son prédécesseur, il y a apporté un zèle et une assiduité que n'ont ralentis ni les persécutions qu'il a eu à souffrir, ni les privations de tout genre auxquelles l'a nécessairement exposé son service presque gratuit.

« Pur dans ses mœurs, religieux observateur de ses devoirs, toujours obéissant aux lois, il n'a cessé dans ses

Digitized by Google

instructions pastorales, comme dans ses entretiens privés, de recommander la concorde, l'oubli des injures, le respect des propriétés et, de donner l'exemple des vertus qui caractérisent l'homme véritablement pieux et le bon citoyen.

« Tels sont, Monsieur l'Archevêque, les titres du citoyen Dulièvre à notre estime et à notre confiance. Nous lui devons et nous nous devons à nous-mêmes la manifestation de ces sentiments. Le conserver dans sa cure sera un acte de bienveillance pour nous, de justice pour lui : nous avons le droit de l'attendre d'un prélat aussi recommandable par ses vertus que par son savoir et ses talents éminents. »

Le Préfet d'Indre-et-Loire recevait en même temps une pétition analogue.

Aux observations qui précèdent, Jean Bruley avait ajouté :

« ..... La justice aurait pu déterminer seule notre démarche en faveur du citoyen Dulièvre, mais une considération plus puissante que celle de l'intérêt d'un individu nous porte à solliciter pour notre commune un curé qui sache y maintenir la tranquillité, la liberté du culte et le respect des institutions républicaines. Par le trouble et les désordres scandaleux que des fanatiques ont suscités ici depuis quelques années, nous préjugeons avec effroi tout le mal qu'un ministre perturbateur pourrait faire au milieu de nous.

« Notre commune contient une population nombreuse et facile à émouvoir : les opinions politiques y ont été fortement prononcées, et les acquisitions des domaines nationaux y sont très multipliées. Que de considérations auprès d'un administrateur philosophe qui connaît l'ascendant du sacerdoce sur la multitude!

« Nous ne craignons pas de le dire : du choix qui sera fait dépendra pour cette commune la paix ou l'agitation

Digitized by Google

des esprits, l'exécution facile ou le mépris des lois de la république, l'avilissement ou la maintenue des propriétés acquises de la nation..... »

L'abbé Dulièvre ne fut pas conservé[1].

Après les paroisses, les établissements d'instruction publique furent pourvus de prêtres chargés d'enseigner la religion, et le Prytanée fut du nombre. Aussi ses élèves se trouvèrent brusquement appelés à l'exercice de devoirs et à des pratiques de piété tombés en désuétude pendant la Révolution dans presque toutes les maisons scolaires. Cédant à l'esprit du temps, beaucoup de pères de famille, parmi les plus honnêtes, ayant perdu de vue l'utilité de la foi et de la morale religieuse, pensaient qu'il suffisait d'être « bon citoyen », c'est-à-dire juste, humain, indulgent, utile à son pays, observateur des lois : pour tout le reste on devait se montrer confiant dans la bonté infinie du « Père de la nature ». Cette doctrine facile est encore, malheureusement, celle de trop de gens.

Prudent Bruley était au Prytanée quand sa bisaïeule, M^me^ Faure, mourut à Tours. Elle y vivait auprès de ses petits enfants Loiseau et Bruley, qui cherchaient à lui faire oublier, par leur tendresse, la perte de sa grande fortune et le massacre, à Saint-Domingue, de la plupart de ses parents et de ses amis.

Malgré l'attention que prit Jean Bruley d'adoucir chez son fils la cruelle émotion de cette nouvelle, notre collégien en reçut une impression si douloureuse, que son père crut devoir réagir contre sa sensibilité qui pouvait devenir maladive. Il le fit en ces termes :

[1] Il devint successivement juge de Paix, puis régisseur de divers propriétaires. Jean Bruley le retrouva en 1830 curé dans l'arrondissement de Saumur, où il desservait trois paroisses. Il y avait réussi, grâce surtout à son bon caractère. L'autorité épiscopale d'Angers, avant de l'accepter, avait exigé qu'il rompît toutes relations d'affaires, d'amitié et de famille avec son ancien diocèse, si bien qu'à Vouvray on le croyait mort depuis longtemps.

Digitized by Google

« *20 mars 1803.*

« J'ai reçu ta lettre du 17, mon cher fils, et j'y ai remarqué avec une bien véritable satisfaction la sensibilité de ton âme. J'avais été instruit par notre tante et mon excellent ami Clément de Ris des regrets que tu avais éprouvés en apprenant la mort de ta grand'maman. Ces regrets et tes larmes, mon ami, étaient un juste tribut de ta piété filiale pour une aïeule qui méritait toute ta tendresse. Mais, après ces premiers moments d'une juste affliction, tu auras sûrement réfléchi que ta grand'maman avait considérablement dépassé la mesure ordinaire de la vie; qu'elle n'avait plus que des douleurs, des infirmités et de terribles privations à éprouver, et que sa fin très calme est le terme le plus désirable d'une carrière aussi longue.

« Tu es jeune, mon cher fils; pour toi, le temps paraît s'écouler lentement et tu n'aperçois la vieillesse que dans le plus grand éloignement. Mais que tu en jugeras bien autrement quand tu auras plus vécu! Il est une époque de la vie, et je l'ai passée, où, mesurant d'un œil juste le temps écoulé et celui qui reste à parcourir encore, on ne voit qu'un point qui sépare les deux extrêmes. Je me rappelle les jeux de mon premier âge comme d'un amusement de la veille, et cependant j'ai fourni plus des deux tiers de ma carrière.

« De ces observations je ne veux point tirer des réflexions dans le genre de Young[1]. Ne nous attachons pas trop à la vie, parce qu'elle a une durée courte et qu'elle peut nous être ravie à chaque instant, mais aussi tâchons par nos occupations, par nos vertus, de la rendre douce et fortunée. Pour l'homme qui a la conscience pure, qui a su bien employer ses loisirs et qui a su faire du bien, le der-

[1] Young, poète anglais, du XVIIIe siècle, connu par la mélancolie de ses *Méditations*.

Digitized by Google

nier jour arrive sans avoir été prévu ni redouté, et l'on s'endort dans l'éternité plutôt que l'on ne meurt... »

Toujours préoccupé de l'éducation morale de son fils, il lui écrivait encore :

« Sais-tu, mon ami, que tu as aujourd'hui, 8 avril, 16 ans faits ? Porte la main à ton menton et tu y sentiras le premier duvet de l'âge viril. Tu n'es plus un enfant et tu sais que, devançant l'âge, je me suis toujours plu à te faire entendre le langage de la raison et à te traiter en ami. Que d'autres soient jaloux tant qu'ils le voudront de leur autorité paternelle, qu'ils cherchent à la prolonger au-delà des limites naturelles, pour moi je ne veux connaître d'autre puissance avec mes enfants que celle du sentiment. Je veux qu'ils cèdent à la raison et non à la force. S'ils pouvaient être assez ingrats, assez ennemis de notre bonheur mutuel pour nécessiter de ma part une conduite opposée, ce serait en gémissant que je m'y résoudrais, mais enfin il faut bien remplir ses devoirs envers la société. Je suis au surplus sans alarmes sur ce point... »

« *24 mai 1803.*

« ... J'ai été fort satisfait de ta dernière lettre : tu l'as écrite avec esprit, raison et jugement. Puisque tu sais écrire de la sorte, pourquoi le fais-tu quelquefois en enfant ?

« Il me paraît bien entendu que tu n'auras pas de prix cette année : tu ne te crois pas de force à lutter contre les vétérans[1] de ta classe, à la bonne heure ! Tu sens bien qu'il faudra doubler ta rhétorique, car je ne souffrirai pas que tu finisses tes humanités étant inscrit sur la liste, un peu trop humiliante, des *médiocres*. Voudrais-tu sortir du Prytanée avec une aussi mauvaise réputation ? Tu ne peux

[1] Un certain nombre d'entre eux *triplaient* leur rhétorique.

Digitized by Google

te montrer honorablement que couvert du laurier des vainqueurs. Tes concitoyens ont les yeux ouverts sur toi, ils savent l'importance que j'attache à ton éducation, ils savent que je t'ai placé au Prytanée comme dans la meilleure maison, ils ont enfin entendu les éloges que l'indulgence de mes amis a quelquefois daigné donner à tes dispositions : que deviendrait tout cela si tu te trouvais confondu dans la foule des jeunes gens qui n'ont su retirer aucun fruit de leurs études ?

« Je t'engage toujours à cultiver par des prévenances et par l'expression d'une franche amitié tous ceux de nos parents et amis qui ont la bonté de s'intéresser à toi. De ce nombre sont des sénateurs, des législateurs, etc., et, ce qui vaut bien mieux que ces qualifications, des personnes recommandables par leur mérite et leurs vertus. Tu ne peux de trop bonne heure jeter les bases de l'amitié. Cette plante, que chacun se flatte de cultiver, prend bien difficilement racine et ne se fortifie qu'à force de patience et de temps. Sache, mon cher enfant, la faire croître sur ton sol ; cultive-la avec soin et sois assuré qu'elle contribuera plus au bonheur de ta vie que tous les amusements de la société.

Pour des cœurs corrompus l'amitié n'est point faite.

« Ce vers est un des plus heureux qui soient sorti de la plume aussi ingénieuse que féconde de Voltaire. Prépare-toi donc à l'amitié par la bonté, la franchise, la générosité et les autres vertus qui constituent l'homme de bien... »

La prévoyante sollicitude de Jean Bruley s'étendait à la fois sur tous ses enfants. S'étant aperçu que l'éducation donnée en province à ses filles était insuffisante pour en faire des femmes accomplies, il résolut de les envoyer en pension à Paris. Son but était aussi qu'elles pussent voir souvent leur frère et que leur affection réciproque grandît dans cet exil commun.

Digitized by Google

Mme Bouilly, la femme de l'auteur dramatique alors en vogue, avait de précieuses relations dans le monde littéraire : elle fut chargée du choix de la pension. Jean Bruley voulait que ses filles, outre l'enseignement de bons maîtres en tout genre, y reçussent les leçons que la vanité trouve toujours dans une maison d'éducation, où les caractères se polissent entre eux à peu près comme les cailloux sur le rivage de la mer.

A quelque temps de là, il écrivait à son fils....

« ... Je viens de recevoir de ta sœur une petite lettre gentille, mais par trop courue. Il faut qu'elle mène de front la diction, l'orthographe et les caractères. Cette dernière partie est trop négligée par elle. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de lui donner des leçons sur ce point, et elle me dirait que mes pattes de mouche ne valent pas mieux que les siennes ; mais toi, qui es l'homme des belles lettres de la famille, dis-lui qu'il n'est pas suffisant de bien dicter une lettre, mais qu'il faut encore savoir la rendre agréable à l'œil et la faire lire facilement.

« J'approuve beaucoup votre petite correspondance amicale et fraternelle : vous ne pouvez qu'y gagner l'un et l'autre en affection et en facilité. Si nous sommes l'objet habituel de vos entretiens, comptez, mes bien chers enfants, que vous n'occupez pas moins vos parents. Votre image est toujours gravée dans nos cœurs, votre nom est continuellement à notre bouche, et vous êtes notre plus douce occupation... »

Leur grand'mère, Mme Bruley, n'était pas la moins privée par leur éloignement. Cette sainte femme, dont Dieu et les pauvres accaparaient tous les moments non consacrés à sa famille, avait pour dame de compagnie, ou plutôt comme auxiliaire dans ses bonnes œuvres, dans ses prières, et aussi comme secrétaire une ancienne religieuse recueillie par elle au moment du licenciement des communautés. Elle se nommait Agathe de Boissy, mais on

Digitized by Google

lui avait conservé son ancien nom de *Sœur Agathe*. Très populaire à Tours, son habitude des malades, au chevet desquels elle passait une partie de sa vie, lui avait acquis une expérience personnelle à laquelle les médecins de Tours, notamment le célèbre Heurteloup, chirurgien en chef de l'armée française, eurent souvent recours. Plusieurs jugèrent même à propos de la citer dans leurs ouvrages scientifiques.

Sœur Agathe parlait peu de sa famille. On était induit à penser que sa noble origine et sa pauvreté avaient été pour beaucoup dans son entrée au couvent dès son bas âge. Elle n'avait conservé que des notions très vagues sur ses parents, dispersés par la tourmente révolutionnaire. Aussi avait-elle été très heureuse, au moment de la suppression de sa communauté, de trouver hospitalité chez Mme Bruley mère.

Sœur Agathe remplaçait souvent sa bienfaitrice dans sa correspondance intime. Voici donc ce qu'elle écrivait le 13 septembre 1803 à Prudence Bruley, en pension à Paris. Ce document m'a semblé intéressant à reproduire, malgré son familier enjouement. Il jette un jour précieux sur le caractère et les habitudes pieuses de deux femmes de bien, aujourd'hui trop oubliées, mais dont les malheureux étaient alors habitués à vénérer le nom et les bienfaits.

« ..... Votre grand'maman, écrit sœur Agathe, est en bonne santé. Soyez bien persuadée, mademoiselle, que je suis toujours attentive à la conserver, comme je l'ai fait depuis quatorze ans que je suis son médecin, et constamment la même pour elle. Mais elle devient méchante plus que jamais, elle me mord[1] quand j'approche trop près d'elle : elle me fait trois ou quatre dentées qui paraissent

[1] C'était là un aimable badinage de la part de sœur Agathe, car l'âge avait fait perdre à Mme Bruley presque toutes ses dents.

Digitized by Google

souvent au menton. D'autres fois elle me fait manger des choines sans beurre : je n'ose m'en plaindre car le beurre est très cher.

« Vous me demandez des nouvelles de l'homme de cent ans : il est toujours à la courbette et sa santé est dégringolée. La religieuse de 83 ans déjeunait avec nous le jour où je reçus votre lettre. Elle fut bien contente de votre souvenir, elle vous salue. Nous la trouvons bien changée. Quant à nos amis les pauvres, j'en prends toujours le même soin : je les soigne, je les médicamente, je n'oublie pas les lavements, etc., comme adjointe de votre grand'maman qui est, comme vous savez, Dame de Charité[1]. Cette fonction, tout honorable et utile qu'elle soit, entraîne bien des embarras dont je tâche toujours de la décharger, en faisant pour elle des visites fréquentes dans le triste réduit de nos chers pauvres où elle ne pourrait monter. Mais son zèle lui fait encore faire des efforts dont je la querelle de bonne sorte, et elle joint toujours à cela des *Oremus* sans fin. Elle prie, et n'en finit point, tantôt pour son fils, votre papa, pour que Dieu le conserve en santé; pour votre maman, afin qu'elle guérisse radicalement; pour votre sœur Valentine qui est sa filleule, elle s'occupe de son bonheur éternel; pour Prudent, afin qu'il soit un jour savant et honnête homme; pour la petite Prudence, afin qu'elle devienne bien habile et reste toujours bien gentille.

« Vous voyez par là, Mademoiselle, qu'il faut, de nécessité absolue, qu'elle soit longtemps à l'église. De là elle court chez les pauvres ou au Bureau pour traiter de leurs intérêts. Vous voyez combien j'ai d'embarras et d'affaires. A mon grand âge c'est trop faire, qu'en dites-vous?

« Il y a six jours que la foire a commencé et M. Polichinelle n'a point paru. J'en suis désolée, j'aurais été

[1] C'est sous cet humble costume qu'elle a été peinte.

Digitized by Google

l'entendre. Ne serait-il pas malade à Paris ? Dites-m'en quelque chose.

« Que vous êtes heureuse d'être dans la capitale! Et moi je mourrai sans y aller, je suis trop âgée pour l'espérer.

« Je vais terminer ma lettre, car je crains de vous ennuyer par mes contes. J'oubliais de vous dire que j'ai été avec votre grand'maman à la noce de la fille Bouquin. Nous avons tant dansé d'un pied que l'autre n'a pas remué. Nous nous sommes amusées à merveille.

« Pour vous, mademoiselle, *jouez*, *chantez*, et employez vos récréations à vous bien amuser; mais faites-en de même lorsque vous êtes au *travail*, au *dessin*, à l'*écriture* et à la *musique*. Soyez de tout cœur à tout ce que vous êtes obligée de faire pour votre salut et votre éducation.

« Salut, amitié, constance,

« AGATHE-BOISSY. »

Ces deux saintes femmes, que la charité avait réunies de leur vivant, partagent aujourd'hui le même tombeau.

Mme Bruley mère, peut-être parce qu'elle passait une partie de sa vie au chevet des malades, avait une crainte raisonnée des médecins. Cette appréhension était d'ailleurs partagée par son fils : aussi a-t-il vécu jusqu'à 88 ans. Le 5 octobre 1803, il écrivait à sa mère :

« ..... L'espèce de petite fièvre que j'ai eue pendant plusieurs nuits avant mon départ n'avait aucun caractère propre à donner de l'inquiétude. Il faut bien que je m'accoutume à ces légères indispositions qui, presque toujours, servent à en prévenir de plus graves.

« Ma femme ne cesse de me parler de consultations et de médecins : elle ne se doute pas que c'est me recommander aux apothicaires et que l'on me fera beaucoup plus de mal avec les drogues de ces messieurs que ne peuvent m'en faire ces légères indispositions. La sobriété, l'exer-



Digitized by Google

cice, le calme d'esprit et surtout la modération, tels sont les grands remèdes pour tous les maux ordinaires. J'en userai tant que je pourrai... »

Quoique partisan, en général, de la sévère discipline du Prytanée, devenu l'un des nouveaux Lycées, Jean Bruley jugeait parfois cette rigueur excessive. C'est ainsi qu'il désapprouvait la rareté des sorties, qui n'avaient lieu qu'une fois par mois. Il écrivait à ce sujet à son fils :

« .... Je trouve qu'il y a de la barbarie à te refuser de voir ta tante, malade, et ta sœur que tu n'avais pas embrassée depuis longtemps et qui t'apportait des nouvelles de ta famille entière. Il est assurément très beau d'enseigner le grec et le latin, mais je voudrais bien aussi que l'on apprît aux enfants à être bons, sensibles, généreux ; qu'on ne les isolât pas trop de leurs parents et que l'on alimentât dans leur cœur les sentiments de tendresse et de reconnaissance qu'ils doivent aux auteurs de leurs jours.

« La privation qui t'a été imposée, mon bon ami, a autant affligé ta sœur que toi-même. Au surplus votre réunion n'est que différée ; Prudence m'écrit aujourd'hui que notre ami Clément de Ris doit vous réunir à dîner le premier jour de l'an : je lui sais bon gré de vous procurer cette satisfaction. Tu sais que, si je suis jaloux de vous voir remplir vos devoirs, je ne le suis guère moins de vous savoir satisfaits. Que ne puis-je vous conduire à la science par un chemin de roses !... Mais tu sais que cela est impossible : en toutes choses, pour obtenir quelque succès, il faut un travail soutenu et opiniâtre. Ce n'est qu'à ce prix qu'on recueille le fruit de l'instruction.

« Quand tu m'as envoyé ton parallèle du guerrier et du magistrat, j'ai prévu l'échec que tu devais éprouver dans cette composition. Je la trouve faible d'idées et de conception : on voit qu'en la commençant tu ne t'étais point fait une opinion précise et que tu étais incertain sur ta

Digitized by Google

conclusion. Point de plan, point de raisonnement suivi, point de conséquences, et dès lors point d'intérêt. On ne voit plus que des idées communes et des phrases arrondies... J'aurais aimé que, t'écartant de l'opinion servile et vulgaire qui a la sottise d'élever au-dessus de toutes les autres la vertu guerrière, tu te fusses appliqué à ne faire voir dans la plupart de ceux qui sont presque exclusivement en possession du titre de héros que des ambitieux, des hommes sanguinaires presque toujours oppresseurs de leur patrie et fléaux de l'humanité. Sans doute il est fort beau de porter les armes pour la défense de son pays et de vaincre ses ennemis, mais, pour un Épaminondas, pour un Cincinnatus, combien de Scyllas, de Marius, de Césars !...

« Opposant à tous ces illustres meurtriers les vertus modestes, le courage calme, la vigilance infatigable du magistrat qui veille pour le bonheur de ses concitoyens et qui sait braver de sang-froid les plus grands dangers, comme j'aurais aimé que tu eusses donné hautement la préférence à ces généreux Sénateurs Romains qui se laissèrent tous massacrer sur leurs bancs par les Gaulois plutôt que de compromettre leur dignité ; que tu eusses présenté Cicéron violant les lois de Rome et s'exposant volontairement à la proscription pour sauver la patrie !...

« Pour le malheur de l'espèce humaine on a, de tout temps, trop vanté les vertus guerrières : échauffé de la lecture d'Homère, Alexandre a voulu égaler Achille en valeur, et il a été le fléau de l'Asie. Combien les succès extraordinaires de ce conquérant n'ont-ils pas exalté d'autres têtes ardentes ! César, Charles XII et mille autres ont voulu atteindre à la même célébrité, et il en a coûté la vie à des millions d'hommes.

« Je suis fort aise, mon ami, que le peu de succès de ta composition ne te décourage point et que tu conserves une copie de toutes les autres. Tu es content de toi, cela me

Digitized by Google

prouve de l'application : c'est tout ce que je peux exiger. Plus ou moins de facilité détermineront les petits succès de collège, mais il n'y a qu'une application véritable et soutenue qui assure le résultat, bien plus désirable, des études. L'essentiel, mon ami, est que tu sentes la nécessité et le but du travail, que tu y prennes goût et que tu contractes de bonne heure l'habitude d'une vie occupée et active. Si tu savais combien les délassements de la Société ont de charme quand ils sont ainsi achetés, tu redouterais comme un véritable malheur la situation de ces hommes désœuvrés pour qui la vie est un fardeau pénible, et qui ne savent à quoi employer leur temps... »

Afin d'être moins longtemps séparés de leurs enfants en pension à Paris et de mieux surveiller leur éducation, M. et M^me^ Bruley résolurent d'aller passer l'hiver auprès d'eux. Ils eurent le chagrin de laisser à Tours M^me^ Bruley mère, mais ils savaient pouvoir compter, pour lui faire oublier leur absence, sur ses amis les pauvres et sur le dévouement de Sœur Agathe, sa dame de compagnie.

Jean Bruley n'attendit pas son arrivée pour lui écrire. Il lui envoya d'Orléans cette lettre où se retrouvent son enjouement habituel et sa vive tendresse :

« *4 février 1804.*

« Nous voici, ma chère bonne mère, à moitié du voyage, sans être fatigués. Il est vrai que nous avons éprouvé beaucoup de vent, de pluie et de neige ; mais comme nous n'avons reçu tout cela que sur le dos de nos gens, nous avons pris notre mal en patience et nous nous sommes renfermés dans notre voiture comme le rat dans son fromage. Je peux vous répondre que le reste du voyage ne sera pas plus pénible que la première moitié, et même beaucoup moins, car la route est beaucoup meilleure. J'espère donc, après ce petit détail, que vous bannirez de votre

Digitized by Google

esprit toute espèce d'inquiétude : c'est bien assez du regret que notre départ vous donne. Celui de notre séparation s'en est accru d'autant; mais quand nous songeons que nous voici à égale distance de vous et de nos enfants, je vous avoue qu'il nous en coûterait de rétrograder. Dans deux jours nous aurons le plaisir de les embrasser pour nous, pour vous, et de leur procurer quelques dédommagements de la sécheresse de leurs études. Vous pouvez juger si dans nos entretiens il sera question de la mère la plus tendre, la plus respectée, la plus chérie.

« Nous vous donnerons de nos nouvelles à notre arrivée à Paris et, si vous voulez même le permettre, nous différerons jusqu'au mercredi, pour que nous ayons la satisfaction de vous donner tout à la fois des nouvelles des voyageurs, de vos petits enfants et de la bonne tante. Ce sera une fournée qui sera de votre goût.

« J'ai, ma chère bonne mère, une prière à vous faire : c'est que vous me donniez votre procuration pour vous remplacer chaque jour pendant une heure à l'église. Je vous jurerai, foi de catholique-apostolique-romain, de remplir mon engagement; mais, de votre côté aussi vous me promettez de ne pas faire de double emploi avec moi. Nous y gagnerons vous, bien sûrement, de ne pas tant exposer votre santé, et moi, peut-être, de devenir plus zélé croyant..... »

Il est peu de lettres de Jean Bruley où l'on ne rencontre des appréciations remarquables par la justesse des aperçus, comme dans ces lignes à son fils écrites de Tours, le 16 avril 1804 :

« ..... Nos parents, nos amis, presque toutes les personnes que je vois ont la bonté de me demander de tes nouvelles et de me parler de toi avec intérêt. Tel est l'heureux avantage de la jeunesse, qu'elle sait toujours se faire aimer. De grandes espérances semblent reposer sur la tête d'un adolescent, et ceux qui, à leur entrée dans le monde,

Digitized by Google

savent soutenir cette bonne opinion par leur conduite et leurs succès, jouissent de très bonne heure d'une excellente réputation. Mais aussi malheur à ceux qui par leurs sottises perdent les fruits de cette bienveillance publique. Il leur faut ensuite des efforts incalculables pour la reconquérir..... »

Tous les jeunes gens devraient se pénétrer de cette réflexion.

Vers cette époque Jean Bruley fut nommé par le canton de Vouvray membre du collège électoral du département d'Indre-et-Loire : il eut à cette occasion à rappeler ses services publics.

On reste moins surpris de leur nombre que de leur diversité.

« ..... En 1783 j'ai commencé, écrit-il, à exercer les fonctions d'avocat du Roi près le bailliage et siège présidial de Tours.

« En 1787, j'ai succédé à mon père dans l'office de Président-trésorier de France au bureau des Finances de Tours.

« Depuis le mois d'août 1789, je n'ai pas cessé un instant de remplir des fonctions publiques, presque toutes non salariées, dont plusieurs cumulativement quand il y avait compatibilité, et j'ai été successivement membre et président des assemblées générales de la commune de Tours, commandant en chef de la garde nationale de Tours, maire de cette ville, député à la législature de 1791, officier municipal, membre du bureau de conciliation près le tribunal du disctrict, suppléant au tribunal de commerce, assesseur du juge de paix, membre du jury central de l'instruction publique, conseiller de préfecture et membre du Conseil général que j'ai présidé deux fois et dont je fais présentement partie.

« Les désastres de Saint-Domingue ont diminué mes revenus de plus des deux tiers, depuis 1791, et m'ont forcé

Digitized by Google

à de grands sacrifices. Néanmoins ma fortune, telle qu'elle est[1], suffit à mes désirs. J'ai peu de regrets et il ne m'en restera aucun si, après avoir donné à mes enfants une éducation soignée, je puis leur assurer une existence honnête et indépendante. Le bien-être ne se trouve que dans la médiocrité. »

Combien d'hommes arrivés à la fin d'une longue existence pourraient invoquer de pareils titres à la reconnaissance de leurs concitoyens ! Et Jean Bruley n'avait encore que quarante-quatre ans.

Georges BRULEY,
Ancien magistrat

*(A suivre.)*

[1] Jean Bruley était encore le 14e des propriétaires les plus imposés du département d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

# LA GUERRE

ENTRE

# LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

---

## CHAPITRE VIII

### LE TRAITÉ DES PONTS-DE-CÉ

*(suite[1])*

Ainsi émanaient de la mansuétude de Louis XIII de nouveaux gages d'une réconciliation dont les préliminaires survivraient à sa victoire, si l'on y voyait favorablement correspondre, au lendemain d'un conflit qui remettait en question sa signature de la veille, l'altière Marie de Médicis. Mais à cet égard les dispositions de cette reine si malléable en son orgueil dépendaient surtout de celui qui, le premier, dans la tragique journée du 7 août, viendrait l'informer de son désastre. Et justement ce messager de malheur, ce fut l'homme dont ce malheur était surtout l'ouvrage; l'homme que nous avons déjà tant de fois, dans les conseils de Marie de Médicis, anathématisé comme son plus

[1] V. les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890; juillet-août, septembre-octobre 1891; novembre-décembre 1892; janvier-février, mars-avril, mai-juin, juillet-août 1894; janvier-février, mai-juin 1896; novembre-décembre 1897.

Digitized by Google

mauvais génie. Que dis-je ? Le premier déserteur du combat des Ponts-de-Cé, le lâche, le perfide, l'hypocrite Vendôme ne sembla pressé de devancer tout le monde auprès de sa souveraine que pour fausser plus sûrement là-dessus ses premières impressions. A cet effet, dans son souci d'opérer au Logis-Barrault sur un fond plus propice, voulant d'abord éblouir Marie de Médicis sur la précipitation déjà fort suspectée de son retour et sur la fourberie de ses démarches ultérieures par un foudroyant coup de théâtre, dès à son arrivée des Ponts-de-Cé il fondit dans la chambre de la reine-mère avec un visage renversé, en accompagnant son lugubre message de cette exclamation d'un chevaleresque désespoir : « Madame, je voudrais être mort ! » Il est vrai que, dans la ruelle où tombait cette explosion, tous n'en furent pas dupes, car, séance tenante, une spirituelle fille d'honneur lança au beau tragédien cette réplique péremptoire : « Eh ! Monsieur, si vous vouliez mourir, que ne restiez-vous aux Ponts-de-Cé ? » Mais c'est que justement nous y avons vu Vendôme, au pied des tranchées de Saint-Aubin, pour mieux distraire la loyauté abusée de Nemours de ce vrai poste d'honneur, en reculer la perspective jusqu'au quartier-général encore intact de leur souveraine, et reporter des Ponts-de-Cé à Angers le dénouement militaire de la guerre civile. Pour mieux soutenir jusqu'au bout cette couverture de sa fuite, pour y engager plus à fond la solidarité de Nemours, et sans doute aussi pour mieux dérouter de prime abord au Logis-Barrault les sarcasmes d'alcôve, et du même coup achever d'étourdir Marie de Médicis en une brusque recharge de sa pathétique entrée en scène : « Madame », poursuivit-il d'une seule haleine, et sur un diapason à la hauteur des tranchées qu'il avait jugées seules capables d'arrêter l'ennemi, mais dont il n'avait pas même su protéger l'ébauche, « Madame, une fois la défense des Ponts-de-Cé désespérée, et l'armée royale déjà marchant sur

Digitized by Google

Angers, il n'est que temps de s'y préparer à l'y recevoir de pied ferme. Voilà ce qui nous ramène auprès de vous, Nemours et moi. Nous accourons les premiers sur les remparts de votre dernier refuge, pour y défier nos détracteurs et y donner rendez-vous à ces retardataires des Ponts-de-Cé qui nous ont laissé revenir seuls vers vous. S'ils nous ont ainsi lâchés, nous ne nous devons pas abandonner nous-mêmes, dès lors qu'il ne faut plus compter sur la clémence du vainqueur. Cette clémence n'est qu'une ironie et un mensonge, à en juger par ce mépris de votre signature du matin, qu'à Trélazé on n'a pas daigné attendre seulement deux heures. Si, en vous déléguant les Duperron, les Bérulle et les Bellegarde pour la venir ici solliciter de votre bonne foi, Condé et Luynes eussent voulu sérieusement la paix, cette paix n'eût pas tenu à une méprise d'antichambre ou à un embarras de carrosse, et nous en serions encore à en attendre en pleine confiance la conclusion. Mais non. Aux mains de Condé et de Luynes la diplomatie pontificale n'a servi que d'un guet-à-pens à la fois pour vous humilier et vous perdre. C'est là le fruit de ces ténébreux conciliabules dont on nous a toujours exclus depuis l'arrivée de ces négociateurs de contrebande. Nous l'avions bien prévu en les voulant écarter de nos murs. Si on ne les avait pas subrepticement introduits, ou si seulement on avait daigné nous admettre à surveiller ici leurs colloques avec Richelieu, Lanier ou Laporte, vous n'en seriez pas où nous vous voyons aujourd'hui réduite, ou tout au moins nous aurions conjuré cette signature qui n'ajoute que votre confusion à votre ruine. Et cependant si Sa Majesté veut encore s'en relever, utilisons donc, par une résolution digne d'elle, ce peu de relâche que nous laisse la résistance du château des Ponts-de-Cé, qui seule arrête encore l'armée royale dans sa marche sur Angers. Utilisons ce délai pour nous y préparer à soutenir et à rompre un siège en règle. Seulement alors on ne doit plus

Digitized by Google

reculer devant les plus impérieuses nécessités de la défense. Déjà s'est assuré sur cette ville aux dispositions équivoques le principe de notre salutaire domination par l'exil des traîtres, l'occupation des remparts, la confiscation des armes et des logis. Mais, pour consommer cette domination et la pousser jusqu'à ses dernières limites, il nous faut encore, vu les exigences multiples de cette phase la plus aiguë de notre état de siège, un décret d'expropriation en masse. Il nous faut aussi, dans notre imminence de disette, l'expulsion des femmes et des enfants à titre de bouches inutiles. »

Ce que les Vendôme réclamaient là si haut de Marie de Médicis, que dis-je? ce qu'ils extorquèrent d'une reine aveuglée que leur jetait en proie l'ulcération de son échec, et qui s'en prenait aux Angevins de sa désastreuse et, ce semblait-il, irrémédiable léthargie de la matinée, ce qu'enfin ils arrachèrent surtout à la faible Marie de Médicis comme la suite forcée d'une sublime résolution de revanche où revivrait en elle l'intrépidité du voyage de La Flèche; c'était le dernier sceau opposé à la liquidation de ce vandalisme où ils poursuivaient, eux, tout le rendement de leur exploitation insurrectionnelle; d'un vandalisme où ils se dépêchaient de dévaliser et puis de souiller leurs victimes avant de les trahir. Hideux et monstrueux vandalisme, dont les plus souveraines homologations ne palliaient plus le cynisme. Car cette signature, qu'ils surprirent à Marie de Médicis aussi sataniquement qu'on avait loyalement obtenu d'elle pour son salut celle du matin, cette signature néfaste entre leurs mains n'était qu'un larcin de plus et ne consacrait que gratuitement leur dernière phase de brigandage et de viol. Car, à leur faux point de vue si bruyamment affiché de la défense urbaine, qu'ajoutaient les plus radicales rafles aux confiscations antérieures des armes, des logis et des vivres? Et, quant à la proscription des bouches inutiles, que n'y englobait-on, sans nul souci de catégories,

Digitized by Google

toute la population urbaine, dès que le désarmement l'avait toute reléguée en bloc dans les non-valeurs ? C'eût été plus logique, en même temps que plus humain, que de promener l'ostracisme d'un foyer à l'autre par un barbare calcul, pour la disjonction de chaque famille. Au lieu de clouer dans chacun de ces foyers envahis autant de pères ou d'époux paralysés dans l'interdiction de les défendre, que ne les embrassait-on dans la solidarité de l'exil, avec le sexe inséparable de leur protection hiérarchique ? A moins qu'on arrachât exprès de leurs seins leurs femmes et leurs filles, et qu'on ne les rejetât hors de ces remparts demeurés quant à eux infranchissables, pour les outrager loin de la seule intimidation de leur présence, non pas certes, hélas ! plus impunément, mais avec tout le sans-gêne et tout le cynisme du crime. Oui, l'on voulait qu'en franchissant de nuit ces faubourgs transformés, si l'on peut ainsi s'exprimer, en une douane de prostitution, rien de ce qu'à travers la violation de leurs domiciles ces malheureuses avaient pu sauver de leur honneur ; l'on voulait que rien de cet honneur, une fois abandonné sur les chemins ténébreux de l'exil, n'échappât à la lubricité des corps de garde.

Ainsi s'exhalait à Angers, sous les impuissantes compressions de l'état de siège, dès qu'y retentit vers sept heures du soir, avec l'annonce du retour de Vendôme, le signal des horreurs où allait se profaner le nom de Marie de Médicis ; ainsi s'exhalait en des accents, qui vibrent encore dans les palpitantes annales du greffier du présidial Louvet, l'indignation universelle. C'est qu'en fait d'avanies et de sévices infligés aux Angevins dans une sanglante ironie de protection, la mesure était comble. Ils recevaient là le coup de grâce. « Eh quoi ! » poursuivaient-ils dans leur débordement d'imprécations, « ce n'a pas été assez pour ces bandits qui, depuis une semaine, nous tiennent le pied sur la gorge, de nous avoir, avant de nous museler comme des chiens de garde incommodes, ôté le pain de la bouche. Ce n'a pas

Digitized by Google

été assez qu'après nous avoir parqués sur les dalles de nos vestibules avec les bestiaux de leurs razzias, ils se vautrent et se gorgent dans nos dépouilles. Ce n'a pas encore été assez, quand, dans notre abîme de détresse, nous n'avons plus cherché de refuge qu'au pied des autels, afin d'y invoquer Dieu pour le salut de celle dont ils arborent la querelle et que nous révérons encore en ce moment jusque dans la prostitution de sa signature, ce n'a pas été assez pour eux de s'y dresser sur le seuil des églises en haie infranchissable avec leurs piques abaissées, leurs mousquets chargés à balles, leurs mèches allumées, et des blasphèmes en guise de mots d'ordre. Non, il faut que cette scandaleuse interposition, qui s'est si odieusemement exercée sur ce seul point de contact avec notre pieuse souveraine, ils la poursuivent jusqu'au fond de nos sanctuaires domestiques, en n'y laissant pas même abrités, derrière les quatre murs qui nous restent, nos trésors d'innocence et de pudeur. Eussions-nous rien essuyé de semblable de la part de ceux contre qui ils prétendent nous défendre? C'est là la seule récompense de notre fidélité au service de notre Reine, comme aussi ce sont là, jusqu'ici, leurs seuls exploits. S'ils veulent sérieusemeet se relever des désastres de la matinée en soutenant ici un siège en règle, qu'ils nous rejettent tous hors des remparts avec ceux qui, dans cet exil, réclament si impérieusement notre consolation et notre escorte, afin de consommer à eux seuls, dans un vide absolu, le pain amer du blocus; ou que, en déchirant nos entrailles d'époux et de pères, au moins ils nous rendent nos armes, avec lesquelles nous saurons mieux défendre Angers qu'eux n'ont fait leurs grotesques tranchées des Ponts-de-Cé. Mais, sans même rentrer en possession de ces armes que nous ne reverrons sans doute jamais, notre juste colère nous fournira de quoi arrêter nos envahisseurs dans le paroxysme de leurs saturnales. Qu'ils osent attenter à cet honneur immaculé de nos couches et de nos berceaux,

Digitized by Google

et nous les attendons de pied ferme avec les bèches, les couteaux et l'huile bouillante. Et, au besoin même, prévenant l'aveugle explosion de ces brûlots dont le château regorge, nous ensevelirons avec nous cet honneur intact dans l'embrasement de nos logis. »

Ainsi, dans l'élite de la population angevine, s'exhalait un noble désespoir. Ailleurs, moins audacieux dans une non moins vigilante sollicitude, d'autres, sur les traces encore fraîches de Lanier et dans un double violement des interceptations les plus contraires au reflux affolé de la banlieue rurale, s'esquivaient avec celles dont ils embrassaient l'exil. D'autres, à travers ce remous désordonné, avec les débris de leurs fortunes et leurs réserves sacrées de chasteté, allaient recourir aux seuls asiles encore épargnés par les fureurs du vandalisme, et cela grâce à la tutelle d'une Reine demeurée, dans sa fragilité de captation, inattaquable en son titre de protectrice des oratoriens, des carmélites et des calvairiennes. Mais, au seuil de tous les couvents, en leur sollicitation d'une hospitalité jugée là trop compromettante, vu ce qu'elle y attirerait de perquisitions vengeresses, ces victimes si impitoyablement traquées s'étaient heurtées, comme en vertu d'un mot d'ordre, à d'invincibles déclinatoires, quand du sein de cette pusillanimité surgit la plus intrépide, la plus persuasive entremise.

Depuis le rappel de Richelieu à Angoulême auprès de Marie de Médicis et l'acheminement vers elle à Angers de l'ambassade du Nonce, le Père Joseph, croyant avoir épuisé dans le succès de ces deux démarches au sein de la maison royale sa sainte diplomatie de réconciliation, avait laissé la place à tout ce qu'il avait suscité et introduit à Angers d'influences restauratrices, pour rentrer dans l'effacement claustral de son œuvre de fondation des calvairiennes. Est-ce là que le vinrent relancer dans la pathétique soirée du sept août les cris d'angoisse de cette population dont le

Digitized by Google

désespoir assiégeait vainement autour de lui toutes les cellules monastiques? Du moins, dès que l'atteignirent les appels effarés de ceux que son double apostolat de pacification et d'ascétisme lui avait fait adopter comme de vrais concitoyens, il s'interdit de les délaisser dans leur poignante détresse. D'autant plus que, depuis l'attardement au Logis-Barrault de la grave signature du matin et le surcroît de discrédit qui, aux yeux des Vendôme, en rejaillissait à la fois sur Richelieu et sur les ambassadeurs du Nonce au point d'exclure en la crise actuelle, même en supposant ces derniers revenus déjà de Trélazé, jusqu'à la supposition de leur ingérence directe, il n'y avait plus à compter en première ligne que sur l'homme assez heureux pour avoir été leur précurseur sans qu'on le pût récuser comme leur complice. Le père Joseph se voua donc de tout cœur au salut d'une ville où s'était consommé pour lui comme l'enfantement d'une patrie. Et ces hommes auxquels il ne pouvait assurer dans son atmosphère monastique l'inviolabilité d'un droit d'asile, il leur voulut au moins restituer ce peu de sécurité relative inhérente aux débris de leurs foyers. Mais, pour les réintégrer avec encore moins de sécurité que d'honneur en ces ruines sacrées, à travers l'hermétique blocus qui depuis leur affluence vers lui s'était refermé sur eux, il fallait pour la troisième fois depuis la matinée conquérir la signature si contradictoirement sollicitée et tour à tour si honorablement obtenue et si indignement extorquée de Marie de Médicis. Mais, pour cet enlèvement d'assaut sous la pression des Vendôme, il fallait au Père Joseph une largeur d'appui en rapport avec la magnanimité de son initiative. Il ne voulut aborder Marie de Médicis qu'avec toutes les garanties d'accessibilité puisées dans un harmonieux cortège où se fondraient en son attraction d'apostolat toutes les dissidences de l'état-major angevin.

Aussi, dans tout le retentissement des promulgations

Digitized by Google

dues à la barbarie des Vendôme, ne nous étonnons pas de voir au seuil du Logis-Barrault accourir auprès du Père Joseph en son rendez-vous d'intercession à la fois Richelieu, la comtesse de Soissons et Nemours[1]. Richelieu, qui, sous les auspices du Père Joseph, resorbait sa récente compromission du matin, et une fois de plus et pour toujours se raffraichissait dans la confiance de sa souveraine. Anne de Montafié, trop heureuse de soutenir et d'accentuer son a parte d'avec les Vendôme en une perspective adverse d'humanité et de compassion. Nemours enfin, qui dans sa sincérité de chevalerie et dans l'émancipation des étreintes de hiérarchie qui venaient de l'enlever aux Ponts-de-Cé, alliait librement en un suprême poste d'honneur l'intrépidité à la miséricorde. Mais tous, en cette galerie royale où se croisaient presque avec eux les ravageurs d'une émeute aux abois qu'ils venaient détrôner, tous cédèrent la parole au promoteur enflammé de leur noble démarche, qui apostropha la reine-mère avec cette hardiesse toute évangélique : « Madame, les Angevins, avec le commandement de Sa Majesté votre fils, vous ont accueillie dans leur ville avec tous les honneurs dus à votre prestige de souveraine. Ils vous ont fêtée avec la plus belle entrée qu'on puisse imaginer. Ils ont ensuite déféré à tous vos ordres avec une obéissance absolue, en vous sacrifiant leurs vies et en subissant pour vous jusqu'à la dépossession de leurs armes. En retour, vous leur devez une maternelle protection. Vous devez écarter de leurs foyers toute tentative de brigandage et de viol. Et sachez que si, au contraire, au lieu de cette préservation qu'ils n'attendent plus que de vous, si vous-même sanctionnez avec leur ruine le déshonneur de leurs femmes et de leurs filles, non seulement vous vous rendrez à jamais odieuse à vos concitoyens d'adoption et au roi qui les a commis à votre garde, mais, avec ceux dont vous aurez

[1] Parmi ceux qui assistèrent le P. Joseph dans sa démarche, citons encore la duchesse de Nemours, avec Du Bellay et Montsoreau.

Digitized by Google

consacré les atrocités, vous encourrez votre damnation. Mais de grâce, il en est temps encore, revenez vite sur ce décret que vous regrettez déjà de vous être laissé surprendre, afin de vous assurer à jamais dans votre apanage les bénédictions de la postérité. » A peine était tombée des lèvres frémissantes du Père Joseph sa supplique embrasée, que déjà Marie de Médicis s'avouait vaincue et révoquait, une heure à peine après leur promulgation, les décrets dont la fraîche émission vibrait encore autour d'elle. C'était, ou peu s'en faut, l'heure où aux Ponts-de-Cé, de leur côté, Bassompierre et Créqui venaient d'arracher à la justice prévotale de Louis XIII la grâce de Saint-Aignan. Ainsi se répondaient d'un camp à l'autre les deux triomphes de la miséricorde sur l'ivresse de la victoire et sur l'exaspération du malheur. Mais le triomphe du Père Joseph l'honore surtout parce qu'il s'y attache le salut de toute une ville, avec le renversement de ce terrorisme insurrectionnel qui y a voué à l'anathème les noms des Vendôme et des Bois-dauphin. Et sur les ruines de leur tyrannie le Père Joseph réinstallait, sinon dans l'intégrité, au moins dans la virginité de leurs foyers ceux qui, en retour, l'acclamaient de la glorieuse et désormais impérissable appellation d'*ange gardien de la cité angevine*[1].

Pour mieux assurer la chute de cette tyrannie des Vendôme liée à Angers aux exigences d'un mensonge d'état de siège, peu après la démarche du Père Joseph, et comme pour la mieux justifier, arrivait au Logis-Barrault Marillac, avec l'annonce du désastre dont le duc César n'avait été jusqu'ici que l'artisan et le facile prophète. Mais ce désastre où Vendôme avait escompté l'imposture de son intransigeance absidionale, les révélations de Marillac en tiraient de quoi la déjouer et la confondre. Après sa vaine tentative

[1] Combien il serait à souhaiter que, en souvenir d'un aussi inoubliable épisode de notre histoire angevine, le nom du Père Joseph s'attachât à l'une des rues de la cité qui lui doit son salut !



Digitized by Google

du débloquement du château des Ponts-de-Cé par Sainte-Gemmes, Marillac, avec Pontchâteau, Saint-Géran, Navailles, La Mazure et Dumont, et un petit groupe des gardes et des domestiques de la reine-mère, lui vint dévoiler toute l'étendue de sa catastrophe. Avec cela, d'ailleurs, rien de plus pressé pour lui que d'en accuser bien haut Vendôme. Rien de plus urgent que de cribler d'une représaille d'invectives l'éternel déserteur qui ne l'avait devancé à Angers que pour incriminer sa persévérance. Cette lugubre entrée d'un homme qu'on croyait à jamais disparu dans le feu de la bataille et dont on avait pour ainsi dire sonné le trépas; cette lugubre entrée qui ajoutait aux plus navrantes révélations le cauchemar d'une évocation spectrale, laissa la reine-mère presque impassible. Secouée déjà de sa somnolence du matin par l'apparition de Vendôme, puis, après ses oscillations fiévreuses entre Vendôme et le Père Joseph, retombée vite dans sa placidité massive, Marie de Médicis, après avoir gracieusement félicité de sa résurrection Marillac, l'écouta avec encore moins de constance et d'intrépidité que d'orgueil, avec encore moins de résolution que de majesté, et moins encore avec l'expansion communicative qu'avec l'emphase olympienne de sa grandeur d'âme[1]. Elle ne trahit un instant d'émotion qu'à l'endroit des sollicitudes maternelles, qui sur les champs de bataille de la guerre civile, et par une correspondance inquiète aux avances de la piété filiale, suivaient Louis XIII d'aussi près que les opiniâtretés insurrectionnelles. C'est au point que lorsque, durant cette phase du combat des Ponts-de-Cé qui suivit le retour à Angers du duc César, quand les messagers de Marillac, en quête d'un renfort pour la défense des tranchées de Saint-Aubin, eurent enfin, à travers l'inter-

[1] Marillac : « Elle estoit dans sa chambre parmi... le reste de sa cour, travaillant de parole et de contenance à chasser l'epouvante qu'ils avaient apportée, retablir dans les courages quelque prétention de revange, sa hautle vertu tarchoit de se communiquer à toute la compagnie. »

Digitized by Google

ceptation de l'armée royale et l'opposition des Vendôme, percé jusqu'à elle pour solliciter d'elle au moins l'envoi de la plus mince escouade, on ne l'avait jamais pu obtenir d'elle, tant elle redoutait d'attirer dans la milice où se jouaient ses destinées, par ce surcroit de résistance capitale, ce fils qui ne la pouvait combattre en personne sans alarmer sa tendresse. Aussi, pour la réintégrer dans l'immobilité solennelle où l'avait surprise Marillac et d'où ne l'avait pu tirer qu'un doute sur l'invulnérabilité filiale, il fallut l'assurer que l'ennemi qui tenait d'elle tout le prix de son sang royal avait été écarté de la tempête où elle croyait voir, elle, sombrer sa fortune, par cette royauté même qui le liait au rivage.

Heureusement, d'ailleurs, pour le maintien de Marie de Médicis en la majesté de son attitude, Marillac ne l'avait pas trouvée seule. En se dérobant aux ovations populaires que venait de mériter sa sublime entremise, le Père Joseph avait laissé derrière lui les deux hauts personnages qui l'y avaient principalement assisté. Et, tandis qu'il rentrait dans l'ensevelissement claustral, on voyait encore surgir à côté de Marie de Médicis et la comtesse de Soissons, dont le rôle au Logis Barrault grandissait de toute la mesure de son dégagement de Vendôme, et Richelieu, dont la considération près de sa souveraine s'était renouvelée au contact de l'Ange gardien de la cité angevine. Ensemble et tous deux rivalisèrent auprès de la reine-mère avec autant de flexibilité que de persévérance, dans le dévouement et dans les conseils. En l'apaisant dans ses aigreurs ils la soutenaient dans sa ruine.

Après avoir donc honoré de ses doléances les victimes du combat, après avoir félicité les héros survivants de leur résistance, et cela non sans excuser charitablement leurs déserteurs ; après avoir envoyé reposer tout ce qu'elle ne retenait pas dans son plus intime conseil, Marie de Médicis s'enferma, dis-je, avec Richelieu et la comtesse de

Digitized by Google

Soissons renforcés de Marillac, à qui son indéfectibilité sur le champ de bataille valait bien une telle distinction de confiance, afin de mesurer avec eux toute l'étendue de son désastre[1]. Vu l'occupation définitive des Ponts-de-Cé, vu l'entière débandade des rebelles, vu la libre évolution de l'armée royale vers Angers, que lui ouvraient la famine et le dégarnissement des défenses suburbaines, on ne pouvait plus soutenir au quartier général de la révolte un siège en règle. Si encore, dans ce suprême effort de résistance, Marie de Médicis avait eu encore pour elle à Angers cette population qu'elle venait d'arracher à l'opprobre et à la ruine! Mais cette population, aigrie contre elle par des misères dont la vénération même et les sympathies de la postérité ne dégageront jamais son nom, cette population retirée par elle de son gouffre de détresse et ramenée par elle des chemins de la prostitution et de l'exil, ne lui en savait pas plus de gré que de tout ce que sa générosité naturelle leur avait, même avant l'entremise du Père Joseph, prodigué d'atténuations aux fléaux de la guerre civile. On oublia que, longtemps avant l'irruption à Angers des Vendôme, quand déjà la garnison primitive du château dégénérait par des affluences de hasard en une soldatesque pillarde, Marie de Médicis, le 1er juillet, avait assuré les quartiers adjacents contre les sorties du maraudage par l'érection protectrice d'une clôture d'estrapades[2]. On oublia, quand s'exercèrent autour d'elle les dernières rafles de l'état de siège, on oublia que Marie de Médicis en avait préservé ceux à qui échut dans sa cité d'adoption

[1] Marillac : « [Marie de Médicis] avecq Madame la comtesse et Monseigneur de Lusson, en qui l'effroy n'avoit point trouvé de place, et Marillac se retira en un cabinet pour resoudre ce qu'il tenoit à faire; il luy estoit bien forcé de reduire son conseil a sy peu de gens, car de ceux qui avoient accoustumé d'en estre ou les uns avoient le dessein de la vendre ou de l'abbandonner, ou les autres encore la peur dans le ventre. »

[2] Sur l'emplacement de ce qu'on appelle aujourd'hui le *boulevard* ou *rue des Lices*.

Digitized by Google

l'hébergement de ses gardes et de ses chevau-légers, en astreignant plus formellement cette milice qui relevait plus spécialement d'elle, à défrayer au moins équitablement une hospitalité de commande. On oublia même que, dès que les angevins eurent subi, grâce aux Vendôme, l'enlèvement de leurs armes, Marie de Médicis, en une assemblée générale des délégués des autorités urbaines, et par l'organe du cardinal de Sourdis, s'était là-dessus défendue de toute précaution de défiance et leur avait déclaré ne retenir ces armes pour leur défense qu'en leur en cautionnant la restitution prochaine. On oublia, ou l'on ignorait encore, que par une sollicitude de charité devançant chez nous celle des filles de Saint-Vincent-de-Paul, Marie de Médicis, à peine informée du combat des Ponts-de-Cé, en ouvrant comme asile aux blessés des deux armées l'antique Hôtel-Dieu si cher aux angevins[1], avait voulu ne cicatriser que dans leur sein les plaies de la guerre civile. Eh ! qu'importaient aux angevins de telles assurances ou de tels gages de sécurité, de soulagement ou de justice, si avec leurs armes ils ne devaient recouvrer leur place aux remparts qu'après que les Vendôme les auraient livrés à Condé et à Luynes? D'ici là, dans les désarmements même que d'exceptions suspectes[2]! Et au pied même de ces remparts, dans cette zone marginale des dégagements imposés à l'édilité urbaine par les exigences de l'état de siège, combien de palais à leurs yeux s'érigeaient intacts avec une impunité scandaleuse, partout où les Vendôme avaient à observer dans les puissances locales des ménagements de complices!

Ainsi, rien des protestations ou des garanties de Marie de Médicis ne touchait plus les angevins, qui y voyaient

[1] Cette touchante particularité nous est du moins attestée, à défaut de titres authentiques, par la plus respectable tradition.

[2] A cet égard, le greffier Louvet signale, peut-être à tort, quelques capitaines de la ville, le président du présidial, l'avocat du roi Ménage et plusieurs autres particularités innomées.

Digitized by Google

moins des palliatifs de leur infortune que la dissimulation par leur souveraine du joug que lui infligeaient les Vendôme pour les mieux opprimer sous son nom, d'un joug qu'ils ne la plaignaient plus de subir dès qu'il ne tenait qu'à elle de le secouer. Ils s'en prenaient à elle de toutes leurs souffrances, sans l'associer aux bénédictions de gratitude dont ils assiégeaient le Père Joseph, qui ne les avait, ce leur semblait-il, sauvés que malgré elle. Que dis-je? A leurs yeux le Père Joseph était encore moins un ange de préservation que de concorde. Il ne pouvait, se disaient-ils, les avoir réintégrés dans leurs foyers pour y perpétuer devant eux l'invasion et la famine. Une protection surnaturelle n'avait pu planer que sur des foyers déjà réconciliés avec l'autorité légitime. Et si avec ces asiles de dignité et d'innocence on ne leur avait déjà rendu leurs armes, c'est que la paix qu'il ramenait avec lui les leur allait rendre d'elle-même. La paix, au moins pour Angers! Aux yeux des angevins, telle était la signification préjudicielle du céleste message émané du couvent des Calvairiennes! En se détournant d'une reine que leurs sympathies ne soutenaient plus, en acclamant le séraphique libérateur qui lui avait, ce leur semblait-il, imposé cette paix avant même que Marillac en fût venu attester l'urgence, avec des soupirs d'allègement, ils n'en attendaient plus que l'annonce officielle. Et ce n'est pas dans cette relâche désabusée où les derniers désastres surprenaient les angevins, et bien moins encore en disposant de leurs armes et de leurs vivres, qu'on pouvait en un dernier soubresaut de résistance violenter leur désaffection et relancer leur lassitude. En fait de sacrifices, avant l'entremise du Père Joseph Marie de Médicis avait tout exprimé d'eux. Ils s'estimaient dégagés de tout envers elle dès qu'elle les avait livrés aux Vendôme; et le Père Joseph ne les avait arrachés à cette tyrannie insurrectionnelle qu'au bénéfice des revendications paternelles de la victoire.

Digitized by Google

Ainsi, dans l'impossibilité de défendre malgré elle une population qui déjà passait au triomphateur du jour, ainsi s'imposait à Marie de Médicis la reddition de la cité angevine proprement dite. Mais cette reddition impliquait-elle celle de la citadelle? Cette citadelle elle-même, se soumettrait-elle au vainqueur en tant que place de guerre isolée, ou comme siège de la révolte? En d'autres termes, rattacherait-on à la capitulation d'Angers la paix générale, ou cette capitulation réserverait-elle aux rebelles, au delà de la Loire franchie à toutes les issues qu'improviserait le désespoir, une chance de revanche méridionale? Et d'abord l'issue la plus directe, celle des Ponts-de-Cé dont le château tenait encore lors du retour à Angers de Marillac, était-elle irrévocablement condamnée? En un mot pouvait-on encore par un suprême effort, par delà le passage reconnu impraticable de Sainte-Gemmes, débloquer Bettancourt? C'est ce que proposa dès à sa rentrée au Logis-Barrault l'infatigable Marillac, en offrant d'aller, séance tenante, avec les réserves encore fraîches d'Angers, en tout quatre mille hommes, et huit cents chevaux ralliés aux débris de l'armée des Ponts-de-Cé, y revenir à la charge à une lieue en aval de Sainte-Gemmes par le long circuit de Bouchemaine[1].

Malheureusement les mêmes causes qui avaient précipité le désastre des Ponts-de-Cé en paralysaient cet héroïque remède. Vendôme n'avait certes pas évacué les tranchées de Saint-Aubin, il n'avait pas reflué si anxieusement vers le dernier refuge de la rebellion pour y risquer sur la foi du dénonciateur acharné de ses paniques une telle volte-

[1] Marillac : « Il fut mis sur le tapis d'attacquer ceste mesme nuit les faubourgs et la ville des Ponts-de-Cé... Il restoit des trouppes fraîches... quatre mille hommes de pied, la ville garnye de huit cens chevaux. Il ny avoit entre Angers et le Pont de Cé aucunes trouppes ennemyes, on pouvoit jetter sans allarme, par la bouche du Mayne, tel nombre de gens que l'on eût voulu dans le chasteau assiégé. »

Digitized by Google

face de revanche. Son absence du Logis-Barrault à l'heure si critique de l'arrivée de Marillac disait assez ce qu'on en devait attendre. Ce qui l'en tenait écarté, ce n'était pas seulement le soin d'esquiver en la personne du Père Joseph et de Marillac la double condamnation de son terrorisme et de ses couardises, c'était surtout l'empressement d'aller par tout le quartier-général, dont il se targuait d'embrasser seul la défense, propager sa panique, sauf à rejeter sur l'attardement aux Ponts-de-Cé de Marillac la responsabilité de la reddition d'Angers. Était-ce dans ces dispositions qu'il lui fallait parler d'aller sauver Angers par Bouchemaine ? A cet égard les récriminations mêmes dont le criblait Marillac se dressaient comme autant d'objections contre une aussi extrême tentative, puisque Marillac ne la pouvait risquer sans l'appui de tout ce que lui soutirait la contagion de lassitude émanée de son collègue.

Ainsi tombait d'elle-même l'offre de Marillac, mais pour faire place au plus imprévu des enchérissements. Tandis que, jusqu'à la dernière heure de la guerre civile, Vendôme croyait masquer ses inavouables, mais non plus ses énigmatiques calculs d'immobilité sous l'affichage éhonté de ses mensonges de résistance, voilà tout-à-coup que Richelieu, qui l'avait appuyé dans le maintien à Angers du quartier-général de la révolte tant que l'issue des Ponts-de-Cé était restée libre ; voilà que Richelieu tout-à-coup, une fois cette issue fermée, et pour mieux répudier là-dessus avec la cabale adverse tout soupçon de connivence, affecta de prôner à son tour et de dépasser même Marillac dans sa motion désespérée de revanche méridionale. C'est que, au sujet de cette insistance à retenir, jusqu'après l'aboutissement à Trélazé de l'armée royale, Marie de Médicis sur les bords de la Maine, Richelieu avait perçu tout ce qui s'y attachait contre lui d'imputation de trahison. Il savait que le déserteur des tranchées de Saint-Aubin aussi bien que l'organisateur des ralliements d'outre-Loire, il savait que

Digitized by Google

Vendôme aussi bien que Rohan lui reprocheraient sans relâche d'avoir emprisonné Marie de Médicis dans son chef-lieu d'apanage et derrière l'interceptation de l'armée royale pour y comploter plus sûrement sa ruine, avec la double complicité de l'ambassade du nonce et du Père Joseph : avec l'ambassade du nonce, en extorquant à sa somnolence d'alcôve la consommation d'un stérile déshonneur ; avec le Père Joseph, en refoulant sur elle au sein de sa place d'armes, avec le rapatriement des bouches inutiles, l'ultimatum de la famine. Et ce n'est que pour mieux accentuer en face de cette ligue de détracteurs une justification exempte d'inconséquence, puisque la péremption de la signature recueillie des mains de la reine-mère par Bellegarde au rendez-vous angevin remettait en question, avec le dénouement de la guerre civile, l'immobilité de son quartier-général ; c'est, dis-je, pour proclamer avec plus d'éclat sa justification, et par là retorquer à Vendôme, il est vrai avec moins de franchise que d'astuce, l'ingrate responsabilité d'une paix immédiate ; c'est pour l'éternel retentissement de cette justification que, en plein échec de l'offre de Marillac, Richelieu la reprit et l'amplifia de toute la distance séparant des étapes d'émigration fluviale de Sainte-Gemmes et de Bouchemaine trop voisines des portes de surveillance des Ponts-de-Cé ou de Montjean, l'étape bien plus lointaine, mais par là même encore libre d'Ancenis. Non qu'il s'agît pour Richelieu d'aller par ce dernier circuit, mesurant le double ou le triple de celui de Bouchemaine, débloquer le château des Ponts-de-Cé, qui sur les entrefaites venait d'arborer ses signaux d'armistice, et d'où arrivaient à Angers les demandes de pleins pouvoirs et de saufs-conduits en vue des pourparlers de reddition. Mais au moins, dans l'hypothèse paraissant si probable où Louis XIII une fois maître des Ponts-de-Cé marcherait sur Angers, on l'y retiendrait, selon Richelieu, non plus sous les portes de la ville qui déjà tombaient d'elles-mêmes, mais sous

Digitized by Google

les murs du château, jusqu'à ce que Marie de Médicis, escortée de son état-major et de la cavalerie encore fraîche du grand-prieur qui l'attendait au rendez-vous de Saint-Nicolas et que n'atteindrait jamais la cavalerie harassée de l'armée royale, ait pu, par les bateaux jetés sur le passage d'Ancenis, rejoindre aux confins du Poitou et en l'étape de Maulévrier les contingents méridionaux attardés sur la route des Ponts-de-Cé et surtout celui du duc de Roannès, et, avec ce surcroît de protection ralliant en route les ducs de Rohan, d'Épernon et de Mayenne, gagner sûrement Angoulême[1]. « Là seulement », concluait Richelieu, en rivalisant d'artifice avec Vendôme dans l'ostentation distincte de son propre étalage d'intransigeance, « là seulement on pourrait parler de paix, parce que là seulement, sous les chevaleresques auspices du duc d'Épernon en qui l'on retrouverait le duc d'Épernon de la sortie de Blois, cette paix semblerait moins humblement sollicitée que généreusement offerte. Que dis-je ? à peine informé du passage de la Loire, Luynes enverrait en poste lui offrir carte blanche. »

Une aussi abrupte ouverture, qui s'accentuait encore chez Richelieu de son forcement de diapason, attaqua si avant dans sa solennité Marie de Médicis et lui imprima dans son phlegme olympien une telle commotion de galva-

[1] Son régiment [celui de Marie de Médicis], celuy du commandeur de la Porte, celuy du Plessy de Juigny, laissez dans Angers, feroient la deffense de la place sous la charge dudit commandeur... Sa Majesté, dès le lendemain au point du jour, accompagnée des Princes et des Princesses qu'elle ne voullut pas abbandonner, s'en iroit soubz le secret et sa cavalerie passer la rivière à Ancenis. Que le duc de Roannois seroit adverty de la venir prendre à Maulevrier aveq cinq cens chevaux qu'il avoit en campagne de ce costé là, et Mons. de Rohan de luy venir au devant par cette routte, que l'advis seroit donné du passage. Rendez-vous pour le point du jour au tertre de Saint-Nicolas... A certaines conditions... la paix se pouvoit accepter, et autres non, mais le choix s'en delvoit faire au delà de la Loire... Il falloit remettre de la traitter dans le hault Poitou et au milieu d'une puissante armée... ce seroit la donner en la recevant, comme à Angers, vu l'estat ou estoient les affaires, ce seroit la recevoir honteusement. Bref, le meilleur conseil estoit de passer sans délai la rivière, là luy faire response [à Luynes]. »

Digitized by Google

nisme, que, séance tenante, elle improvisa dans cet éclair d'échappée son exode de sauvetage. Par là, d'ailleurs, au fond Marie de Médicis se rachetait de la confusion encourue le matin par son désastreux sommeil, en se reprenant à cette industrie d'évasion qui, durant une carrière trop agitée pour son alourdissement précoce, et aux deux crises extrêmes de la chute de Concini et de la journée des Dupes, l'enleva tour à tour aux deux captivités de Blois et de Compiègne.

On parla donc d'envoyer exhorter Bettancourt à prolonger aux Ponts-de-Cé ses pourparlers de reddition, afin d'y tenir bon au moins jusqu'au passage projeté de la Loire. Au cas où cette démarche n'aurait pu devancer l'imminente capitulation, et pour retenir du moins l'armée royale, une fois reportée de la Loire à la Maine, au pied du château d'Angers, on y consigna en garnison, sous le commandement sûr et comme renfort du régiment de Laporte, les régiments de la reine-mère et du marquis de Juigné. Puis on dépêcha par-delà la Loire vers Rohan et Roannès, pour les mander au ralliement de Maulévrier. En même temps, par un saisissant contraste entre la précipitation de son départ et la fastueuse magnanimité de ses adieux à sa cité adoptive, Marie de Médicis distribua autour d'elle ses pierreries, en commandant d'atteler son carosse.

En cela elle allait beaucoup plus vite que ne l'eût voulu l'homme qui semblait la pousser si impérieusement vers la Loire. En se voyant là-dessus si vite pris au mot, en expérimentant dans cette fausse direction la docilité empressée de sa souveraine, Richelieu se sentit vis-à-vis d'elle comme embarrassé de sa puissance. Si, en effet, en montrant la Loire à Marie Médicis, il esquivait la responsabilité de tout ce dont le récent désastre aggraverait peut-être les clauses de l'honorable paix de la veille, il se demandait aussi si Marie de Médicis allait réellement subir cette aggravation. Car enfin, depuis la signature du matin, l'on

Digitized by Google

n'avait pas encore revu les graves messagers qui, sur les routes du Mans et de La Flèche à Angers et d'Angers à Trélazé, portaient pour ainsi dire cette paix dans les plis de leurs toges. Rien n'avait encore transpiré des inexplicables vicissitudes de leur dernière démarche ou si fatalement traversée, se disait-on, ou si indignement méconnue. En tous cas, ils en devaient revenir rendre compte au Logis-Barrault; et là qu'allait recevoir d'eux la reine-mère? Serait-ce la notification de ces rigueurs nouvelles attachées à la consommation de sa ruine? Ou, au contraire, par un égard rétrospectif pour l'antériorité incontestée de sa soumission, serait-ce son maintien dans le bénéfice des clauses obtenues dès La Flèche? Si même Duperron, Bérulle et Bellegarde tardaient tant à reparaître, n'était-ce pas justement pour ne revenir qu'avec cette solution favorable? Et, jusque dans leur attardement, n'entrevoyait-on pas cette solution trop débattue pour être déjà désespérée? En tout cas, ne devait-on pas attendre sur place leur retour de Trélazé aussi patiemment qu'on avait déjà fait leur retour de La Flèche? Au contraire, en hâtant une revanche militaire des plus problématiques, ne risquerait-on pas de répudier à jamais la seule offre de réconciliation encore acceptable? Car ces clauses, qu'il était permis de supposer survivantes à la catastrophe des Ponts-de-Cé comme à un cas de force majeure, certainement ne survivraient point au passage de la Loire qui, à peine franchie, s'érigerait désormais entre les deux camps adverses comme une interceptation sans remède. Et, d'autre part, tant qu'à embrasser la perspective une fois ouverte et nécessairement soutenue d'une émigration méridionale, il y avait dans le départ autant d'urgence que de péril. Et ainsi pour Richelieu, dans cette alternative d'attente ou de revanche, c'était à se demander de quel côté de la Loire et dans lequel des deux camps opposés il encourrait la responsabilité la plus grave.

Digitized by Google

Heureusement l'urgence du départ ne dispensait ni d'attendre au conseil l'arrivée, ni d'écouter les objections de celui qui, dans une réciprocité de double jeu, prônait en contre-partie de Richelieu la résistance sur place. Et pourtant ce que Vendôme était venu chercher des Ponts-de-Cé à Angers, mais ce qu'il ne pouvait avouer lors même qu'il eût eu le courage de la paix plus que celui de la guerre, c'était cette paix envisagée par lui comme le refuge de ses défaillances encore moins que de son discrédit. Car les deux dessous que lui venaient d'infliger coup sur coup au Logis-Barrault et les anathèmes de Marillac et l'entremise du Père Joseph, l'avaient décidément entamé dans la considération si invétérée de sa souveraine. Depuis le champ de bataille des Ponts-de-Cé jusqu'au Logis-Barrault, et à Angers depuis les remparts jusqu'aux corps de garde, c'était à qui, dans le désarroi où s'enhardissaient les persiflages, le criblerait et le percerait à jour ; et, pour ainsi dire, par ce dévisagement, il coulait et il fondait à vue d'œil. Il lui échappait jusqu'à l'appui de ces soudards qui, après n'avoir adhéré à la guerre civile que par l'inféodation des razzias et des curées, aux étapes tour à tour radicalement pillées ou religieusement préservées l'avaient lâché dans la satiété ou la frustration. Mais si Vendôme se voyait ainsi, sur le théâtre de son règne d'hier, isolé dans la démonétisation et le décri, que survivrait-il de lui au passage de la Loire ? Rien que le souvenir néfaste attaché aux persistantes diatribes de Marillac qui le suivraient et l'achèveraient sur les traces de Rohan et d'Anne de Montafié rejoignant Mayenne. Et devant cette coalition de revanche méridionale qui ne lui pardonnerait pas de l'avoir tour à tour compromise ou traversée, et qui se resserrait contre lui dans ce grief érigé en mot d'ordre, il n'y aurait plus pour lui qu'à rentrer sous terre. En un mot, en franchissant la Loire, Vendôme, en échange du théâtre à la fois de son règne et de sa chute, rencontrerait bien plus un ensevelis-

Digitized by Google

sement qu'un refuge. Or, tant qu'à se voir ainsi, d'une rive à l'autre de toute la zone insurrectionnelle, voué à un ravalement sans appel, autant l'essuyer à proximité d'une paix sortable, qui seule le dégagerait de son impasse, en retenant à Angers avec lui, dans cette expectative de relèvement diplomatique et de réhabilitation d'amnistie, Marie de Médicis. Non qu'il présumât la disputer de force à la prépondérance définitivement assurée des impulsions adverses. Mais du moins Vendôme, qui depuis l'entremise du Père Joseph avait si vite déserté le Logis-Barrault, s'y croyait encore officiellement assez nécessaire pour y tenir en échec toute détermination par le prolongement de son absence ; et dans ce plongeon maussade où toute la nuit suivante il cuva sa honte, gisaient avec lui les atermoiements propices à l'attente générale.

Par là, en effet, Vendôme entrait à plein dans le jeu de Richelieu, qui ne demandait qu'à ce qu'un autre que lui paralysât l'impulsion que la logique de son propre rôle le forçait de soutenir; et cela sauf à affecter de presser lui-même par une suite de la même fausse manœuvre le faux mouvement de retraite, en y attachant l'indispensable homologation de l'état-major. Aussi, de guerre lasse, alla-t-on relancer Vendôme dans l'enfouissement de son opprobre, pour le ramener au Logis-Barrault, et là le mettre en demeure de souscrire de plein gré, ou le contraindre à l'ébranlement du départ. Il est vrai qu'on ne pouvait ainsi l'emprisonner dans ce dilemme sans le laisser au moins une dernière fois produire son opposition, et c'est là où l'attendait Richelieu pour provoquer un débat dilatoire et par là retenir sous main celle qu'il ne voulait lancer qu'ostensiblement vers la Loire. Mais, dès la réapparition de Vendôme, Richelieu eut beau stimuler, fomenter, attiser chez son adversaire des contradictions pour lui-même si secourables[1], ces contradictions éventées se per-

[1] Marillac : Mons. de Vendomes, que les travaux de la journée passée pouvaient avoir endormy, ne se laissa voir qu'à sept heures;

Digitized by Google

daient dans des échos de branle-bas et de boute-selle. Et ainsi l'artificieux promoteur de l'émigration de revanche allait voir contre lui-même tourner son initiative; et les conséquences aussi soudaines qu'imprévues du signal tombé de ses mains allaient enlacer, presser, entraîner en avant l'artisan de son propre piège. Ou plutôt, dans l'engrenage d'un tel piège et sur la pente où glissait Marie de Médicis, il allait tour à tour l'entraîner et puis la suivre d'aussi mauvaise grâce que celui qui ne la suivait que faute de ne l'avoir pu retenir; et Vendôme et Richelieu, le sycophante de la résistance et le tragédien de la revanche, allaient tous deux et côte à côte sombrer dans ce passage de la Loire comme dans le commun naufrage de leurs considérations respectives. Et pour y échapper sans pouvoir là-dessus échanger leurs confidences ni concerter leurs tactiques, ils se débattaient convulsivement dans leur double jeu de contrainte et dans la double portée de leurs tiraillements adverses en partie double. Et cependant, dans cet imbroglio de mensonges et de malaises, la théâtrale Marie de Médicis épuisait anxieusement vers la Loire

il prevoyoit beaucoup de difficultez à ce dessein [le passage d'Ancenis], de grandes incommoditez pour une personne royale, il presageoit par le retour de Mons. le Grand... quelque matière à un expedient plus doux et plus seur, il en conseilloit habilement l'attente, il en appeloit Mons. de Lusson a son ayde ou a garand du succez. »

Faut-il ajouter, aux contradictions élevées par Vendôme contre l'ouverture de Richelieu, celles émanées de la comtesse de Soissons? Du moins, au dire de Richelieu, « Madame la comtesse appréhendait, à ce qu'elle témoigna, que M. du Maine, qui se flattait de l'espérance de l'épouser, l'y contraignît entre ses mains. » Mais cette réflexion, due surtout à un homme intéressé à voir se multiplier contre son impulsion de commande les plus opportunes résistances, nous semble peu sérieuse. Tout roman à part, plus que jamais, depuis sa scission d'avec les Vendôme, Anne de Montafié dut aspirer se rapprocher du duc de Mayenne.

Pour retenir Marie de Médicis sur la pente de sa propre impulsion et en conjurer toutes les suites afin de ne s'en réserver que le mérite ostensible, Richelieu, suivant Matthieu de Mourgues, serait allé jusqu'à avertir secrètement Luynes du passage d'Ancenis; et de là, suivant lui, l'envoi dans cette direction de la cavalerie royale. Mais l'unique source de cette allégation qui d'ailleurs, dans la suite des historiens de seconde main, n'a pas passé au-delà des Levassor et de Mme d'Arcouville, nous semble par trop infectée de calomnie.

Digitized by Google

son emprunt de vitesse acquise, elle qui n'eût demandé qu'à pénétrer l'insondable angoisse de Richelieu pour l'en exonérer en répondant à ses vues, elle qui n'aspirait finalement qu'à rentrer dans un *statu quo* qui, après la mise en scène de son ébranlement initial, épargnerait à sa solennité empesée la compromettante précipitation d'une fuite. Et ainsi tout le Logis-Barrault palpitait dans une crise aiguë de crispations et de contraintes, quand tout à coup tout s'y résorba dans le plus heureux dénouement. Déjà Marie de Médicis, escortée de tout son état-major groupé d'avance en son antichambre, montait en carrosse, lorsqu'avec l'annonce, d'ailleurs bien prévue, de la capitulation des Ponts-de-Cé, on lui signala le rassurant retour de Bellegarde et de Bérulle[1].

Eusèbe PAVIE.

*(A suivre.)*

[1] Marillac : « Comme la Reyne montait en carrosse, Mons. le Grand arriva ». — Richelieu, pp. 89-94. — Marillac, pp. 69-72. 74-75. — Fontenay-Mareuil, pp. 152-153. — Arnauld d'Audilly, f° 21. — Matth. de Mourgues, *Lumières*, etc., p. 34. — Jean Louvet, pp. 31-32, 36-37, 39, 42-46 ; 35, 63, 55-56, 63. — Mairie d'Angers.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

M. de Mély vient de faire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication sur l'anneau d'Ulger trouvé dans la châsse de cet évêque, dont nous ont entretenu déjà M. L. de Farcy et M. l'abbé Urseau.

L'inscription indéchiffrable de cet anneau est, dit-il, très certainement cabalistique et ne pourrait être expliquée que par une clé perdue. Rapprochement fort intéressant : par un inventaire du XVIII^e siècle, on voit que la même inscription existait sur un anneau ayant appartenu à saint Blaise, évêque de Sébaste (Arménie), et qu'un savant cabaliste de l'époque en avait donné l'explication.

Quant à la formule elle-même, d'après M. de Mély, elle serait d'origine anglo-saxonne.

Ce n'est pas encore, on le voit, l'explication complète de cet intéressant *rébus*, mais c'est déjà quelque chose.

***

Le *Journal Officiel* du 13 avril, rendant compte de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris, contient les lignes ci-dessous qui intéressent notre province :

« M. Joseph Denais, correspondant du Comité, a la parole sur le maître autel de Denis Gervais à Saint-Maurice d'Angers. Cet autel date de 1755. Il est remarquable et n'a pas souffert depuis sa mise en place. La brève monographie de M. Denais est justifiée par l'intérêt que présente ce spécimen de l'art décoratif sous Louis XV. »

Le volume consacré par le Ministère de l'Instruction publique au compte rendu de la session doit publier la notice de M. Joseph Denais, avec le marché complet du Chapitre, et la reproduction gravée du majestueux baldaquin de la cathédrale.

Ajoutons que les *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, qui viennent d'agrandir leur



Digitized by Google

format, vont publier cette année la *Monographie de la Cathédrale*, telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle fut, à travers les siècles. Ce travail important inaugure *l'Histoire et la Description des églises du département de Maine-et-Loire* que le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait demandées à M. Joseph Denais.

***

Une dépêche envoyée de Djibouti par le prince Henri d'Orléans annonce que la mission de Bonchamps est de retour à Addis-Abbaba.

Cette nouvelle causera le plus vif plaisir dans le monde colonial et en Anjou, car, d'après les derniers renseignements, la mission dirigée par notre compatriote était en péril sur la route du Nil.

***

Une grande exposition internationale d'horticulture aura lieu en 1899, le 15 mai, à Saint-Pétersbourg.

Nous apprenons que la présidence de la section étrangère a été offerte à M. de la Devansaye par Son Excellence M. Fisher de Waldheim, directeur des jardins impériaux de Saint-Pétersbourg. Le président de notre Société d'horticulture angevine aurait accepté en principe ces fonctions, auxquelles il joindra probablement la qualité d'exposant pour le genre Anthurium.

***

Dix concurrents sont montés en loge pour le concours définitif du prix de Rome de peinture. M. Charbonneau, élève de M. Lutscher, vient d'être reçu premier logiste.

M. Charbonneau est un des jeunes artistes angevins qui sont parvenus le plus rapidement au talent et à la notoriété.

Entré très jeune à l'École des Beaux-Arts dans l'atelier de Bonnat, il fut tout de suite apprécié par son maître qui le fit concourir bientôt pour le prix de Rome. Il monta en loge plusieurs fois et obtint, en 1896, le second prix avec un *Samson insulté dans sa prison*, qui figure maintenant au musée d'Angers.

Tous ceux qui s'intéressent à l'art, et ils sont légion au pays de David, lui adressent leurs compliments et leurs vœux.

M. Charbonneau, doué d'un tempérament énergique, a su

Digitized by Google

communiquer à sa peinture ce caractère de violence et de sincérité qui en font une des plus intéressantes originalités.

***

M. Gaston Réchin, élève de l'école des Beaux-Arts, vient de remporter deux premières mentions au concours de composition décorative du Conseil supérieur de l'École, sujet : un support de mire méridienne, et sur concours d'architecture, sujet : décoration d'un panneau de salle de fêtes représentant un mois de l'année.

***

On vient de remplacer au jardin du Luxembourg la statue de *Velléda*, de Maindron, par une statue de *Marguerite d'Anjou*, reine d'Angleterre, fille du roi René, œuvre du sculpteur Taluet. L'héroïne de la guerre des Deux-Roses tient dans ses bras Édouard, prince de Galles, et sur le socle est gravée l'inscription suivante : « Si vous ne respectez une reine proscrite, respectez une mère malheureuse. »

***

Le colonel Frater, du 77e, à Cholet, est nommé général de brigade et chef d'état-major du 6e corps à Châlons-sur-Marne. Le lieutenant-colonel Gasquet, du 128e, est nommé colonel du 77e, à Cholet.

***

M. Atgier, médecin major de 2e classe au 25e régiment de dragons, vient d'être désigné pour le 151e régiment d'infanterie. C'est avec le plus grand regret que nous voyons notre distingué collaborateur nous quitter et nous espérons qu'il n'oubliera pas la *Revue de l'Anjou*.

***

M. le Dr Duval, médecin major de 2e classe à Angers, chargé par le Comité supérieur du service de santé de la mission d'étudier, dans les Indes anglaises, les symptômes et les causes de la peste bubonique, est de retour dans nos murs.

M. le Dr Duval s'est joint à une colonne expéditionnaire qui s'est avancée assez profondément dans l'intérieur.

***

M. le capitaine d'artillerie Lancresson, qui fut lieutenant de pontonniers à Angers, s'y était passionné pour la navigation et avait consacré ses loisirs à parcourir la Maine et la Loire



Digitized by Google

et toutes nos rivières sur sa périssoire la *Vagabonde*. Son goût se développant, il parcourut de la sorte toutes les rivières de France, puis le Rhin et le Danube.

Il vient, après s'être rendu de Belfort à Pétersbourg à bicyclette, de descendre, dans sa périssoire, le Volga jusqu'à la mer Caspienne, et, n'aimant pas les façons banales de voyager, il est rentré du Caucase en France sur un cheval tcherkess. Il vient de publier le récit de son voyage : *de Paris au Volga*.

***

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que M. René André vient d'être nommé Commissaire adjoint des Colonies. M. René André est le fils de M. Jules André, qui longtemps dirigea avec talent et autorité l'*Union de l'Ouest* et auquel nous adressons nos bien sincères félicitations.

***

M. le Dr Feillé a été nommé professeur honoraire de l'École de Médecine d'Angers. Il est remplacé, dans la chaire de clinique médicale, par M. le Dr Jagot. M. le Dr Thibault a été chargé d'un cours de pathologie médicale jusqu'à la fin de l'année scolaire.

M. le Dr Dezanneau a été nommé chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu et M. le Dr Bahuaud, médecin honoraire. MM. les Drs Vaslin, Thibault et Cocard ont été nommés médecins en chef des Hôpitaux d'Angers.

***

On vient de procéder à la démolition des derniers restes du couvent des Récollets de Beaufort, qui doivent faire place à une nouvelle école communale de filles. (M. René Goblot architecte.)

On peut voir au Musée de Beaufort les lettres patentes signées et scellées de Henri IV, pour la fondation (avril 1599) des Récollets, qui furent supprimés en 1790.

Déjà, pour la construction de l'*Hôtel de Ville*, en 1860, les cloîtres, l'église, dédiée à saint Michel, le réfectoire et la plus grande partie des bâtiments conventuels avaient été rasés. L'autel, au retable monumental, en bois sculpté, avait été transféré dans la magnifique église de Beaufort dès 1837.

Le couvent accusait les caractères ordinaires de l'architecture franciscaine. Au-dessous des cellules, à petites

Digitized by Google

fenêtres carrées, qui s'alignaient à l'unique étage des bâtiments en bordure du Mail (ancien jardin des Récollets), la salle d'assemblée, revêtue de boiseries moulurées, à corniches, ornées de modillons carrés, contenait, avant la Révolution, des portraits d'évêques d'Angers, sur toile, depuis Henri Arnauld, qui ont été donnés à la communauté des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Beaufort[1].

En dehors de quelques boiseries de l'époque Louis XIII, d'une plaque de cheminée aux armes de France du XVII^e siècle et de quelques autres objets, notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, a recueilli des ruines de ce couvent, pour le Musée de Beaufort, une superbe inscription sur ardoise qui a un réel intérêt pour l'histoire.

On sait que, sur la proposition de Robespierre et pour répondre aux mascarades de la déesse Raison, la Convention rendit le 7 mai 1794 (18 floréal an II) un décret pour proclamer l'immortalité de l'âme et l'existence d'un Être suprême, en l'honneur duquel une fête fut célébrée partout, le 8 juin suivant.

Un grand nombre d'églises placèrent cette proclamation à leurs frontons (la cathédrale d'Angers, au-dessus de la porte du vestibule). Mais ces inscriptions ont presque toutes disparu. Celle de Beaufort est donc particulièrement intéressante; elle porte ces mots, gravés en superbes majuscules romaines :

« LE PEUPLE FRANÇOIS RECONNOIT L'ETRE SUPRÊME ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME. »

***

Dans le XI^e volume de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* que publie M. le vicomte Oscar de Poli, et qui vient de paraître, nous trouvons une étude sur les *Armoiries des femmes*, d'après les sceaux, qui signale le sceau de Jeanne Chabot, dame de Montsoreau (mariée le 17 mars 1445 à Jean de Chambes), comme « le dernier exemple » connu d'un écusson en bannière, c'est-à-dire carré, à la date de 1450 (p. 199).

Si nous ne nous trompons, nous croyons pourtant avoir vu, il y a quelque vingt ans, au musée du Puy, où elle doit

[1] Sur la communauté des Récollets : Joseph Denais, *Monographie de Notre-Dame de Beaufort* (1875), in-8°, pp. 251-261, et *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort* (1871), in-8°, pp. 2-29, etc.

Digitized by Google

être encore, la matrice en bronze d'un fort beau sceau, l'écusson carré, de Jehanne de Jambes [Chambes], dame du Luguet (de la famille de Chambes de Maridor, de Montsoreau), mariée à un Polignac. Ce beau sceau, du XVIe siècle, a été lithographié dans les *Annales de la Société académique de la Haute-Loire* (*1871-1872*), et le musée de Beaufort en possède une empreinte.

D'après l'auteur de cette étude sigillographique (p. 194), la combinaison qui laisse intact un des écus d'alliance « pour couper l'autre a toujours été fort rare », et il se borne à citer le sceau de notre Marie d'Anjou, femme de Charles VII (parti : le 1er, une fleur de lis et demie, le 2e tiercé en pal de Jérusalem, d'Anjou ancien et d'Anjou moderne, en 1440) [1].

***

Nous nous plaignions dernièrement des *vandales* qui tendent à rendre uniforme l'aspect de nos villes et de nos villages.

Nous devons des compliments à ceux qui s'attachent, au contraire, à conserver les vieux témoignages de l'art et du pittoresque angevin : les propriétaires d'une maison récemment restaurée, située en face des grilles de l'Évêché, méritent les félicitations de tous les hommes de goût. Le *Petit Courrier* a publié à ce propos une intéressante notice que nous croyons devoir reproduire ici :

« La toiture a été refaite[2], les boiseries nettoyées, les statuettes et figurines lavées, réparées et mises en leur état primitif avec un tact qui fait honneur à l'entrepreneur et à ses ouvriers.

« La Maison de la place Neuve, c'est ainsi que la désignent les actes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, construite vers 1520, pour « honnorable homme René Furet, sieur de la Bataillère, « bedeau et suppost en l'Université de ceste ville », échut, lors des partages des biens de celui-ci (4 mars 1546), à « maistre René Furet, sieur de la Bataillère, advocat au pré« sidial et controlleur des tailles et aides en l'élection d'An« giers », qui mourut sans hoirs de sa femme Renée Collin. Leur nièce Françoise Furet, mariée avec « noble homme René « Bihault, sieur de Beauregard », eut la Maison de la place Neuve dans sa part : elle la fit réparer en 1581, puis la vendit le 27 septembre 1588, pour la somme de 4.660 lt. (*livres tournois*), à « sire Jehan Tiercé » et à Marie Besnard, son épouse.

[1] D'après Demay, *Sceau Clairembault*, n° 3783.

[2] Par le nouveau procédé de M. Bonvous aîné « La Moderne ».

Digitized by Google

Comment advint-elle à M. maître Louis Galichon, sieur de « Courchamps, conseiller du Roy au Parlement de Bretagne », est-ce par héritage ou acquisition? Aucun titre n'a pu nous éclairer sur ce point. Louis Galichon, par acte du 9 octobre 1641, vendit sa maison, pour la somme de 4.300 fr., à « honorable homme François Maugin, marchand de draps et de « soye, et à Jeanne Davy, sa femme ». Bourgeoisie, noblesse et négoce possédèrent ainsi la Maison de la place Neuve.

« Ici se trouve une lacune de quatre-vingt-trois ans ; de qui la tenait Michel Billon « maistre patissier »? On sait seulement qu'il la vendit le 13 septembre 1724, pour 7.000 livres, à « noble homme Christophe Jory, ancien eschevin », qui la légua à Julien Heurtelou, syndic-receveur de l'Hôtel de Ville. Celui-ci la céda, par acte du 19 décembre 1769, à Nicolas Bédane, marchand orfèvre, pour 7.500 livres. On peut remarquer la progression constante des prix de vente; ce détail est curieux à noter, car il montre la valeur qu'à travers les âges acquéraient les demeures du centre de la ville[1].

« Pendant la Révolution, notre maison passa entre les mains de Jean-Jacques Fremery, qui paraît avoir fait une excellente affaire en la vendant, le 29 mars 1809, à Xavier Bourcier, traiteur, pour la somme de 14.000 livres. MM. Bourcier père et fils devinrent célèbres parmi les gourmets angevins. »

C'est le successeur de MM. Bourcier, M. Chauveau, qui acheta le vieux logis du XVIe siècle, et c'est sa veuve qui, avant de l'affermer, a eu le bon goût de la faire restaurer « avec respect ».

***

Une Société franco-antankare vient de se fonder à Angers sous les auspices de notre compatriote, M. Froger, ancien résident supérieur à Diégo-Suarez pour la mise en valeur des régions du nord de Madagascar.

Cette Société, qui se fonde sans l'intervention d'aucune banque d'émission veut disposer d'un capital de un million deux cent mille francs, dont le quart environ est déjà souscrit par les personnes qui doivent accompagner M. Froger à Madagascar et diriger elle-même l'emploi de leurs fonds.

On se propose d'acheter 50,000 hectares de terrain répartis en domaines de 500 à 5.000 hectares sur toute la surface du pays Antankare, et de prendre possession effective, avec le concours des rois du pays, amis personnels de M. Froger,

[1] Il convient toutefois de tenir compte de la différence du prix de l'argent, selon les époques. (J. de B.)

Digitized by Google

d'un territoire grand comme trois départements français, que la Société exploitera pour son compte et comme mandataire des chefs indigènes.

Cette région, merveilleusement riche au point de vue agricole, renferme des mines de cuivre, de l'or, un vaste bassin houiller déjà exploité par nos ingénieurs depuis 25 ans.

Pour mettre en valeur le territoire considérable que la Société se propose d'acquérir et pour en tirer toutes les richesses qu'il recèle, il faudrait des capitaux énormes et une administration si vaste et si compliquée qu'elle deviendrait un véritable gouvernement, au grand détriment des intérêts des actionnaires.

On s'est donc borné à prévoir l'exploitation générale du domaine par l'élevage du bétail, industrie ordinaire du pays Antankare, la création d'une jumenterie, le commerce et la mise en valeur agricole et industrielle d'une ou deux des vallées les plus avantageusement situées. Encore doit-il être entendu que ces industries ne seront créées que progressivement en se guidant sur les circonstances et en s'appuyant sur cette triple base : l'élevage, le trafic du bétail et le commerce.

Le plan serait, à mesure que l'on aura découvert des gisements houillers ou des mines, ou étudié une entreprise nouvelle, à mesure que l'exploitation progressive aura ouvert des communications avec les parties du territoire encore inutilisables, de provoquer la constitution de Sociétés filiales ou de confier des terres à des métayers européens ou créoles.

Par là, sans courir de risques, la société s'assurerait une bonne part des bénéfices dans tout ce qui se pourra s'entreprendre de fructueux dans le nord de Madagascar.

Le projet de budget de la Société a été établi d'après ces données. On y a systématiquement évalué toutes *les recettes au minimum*, *toutes les dépenses au maximum*, pour s'assurer contre tout mécompte, en prenant pour base d'évaluation le rendement des plantations, industries ou factoreries déjà existantes en divers points de Madagascar.

Ce sera un honneur pour la ville d'Angers d'avoir donné naissance à une Société qui est sûrement appelée au plus grand avenir, tant par les bénéfices qu'elle promet que par l'influence considérable qu'elle doit avoir sur le mouvement colonial par la netteté de sa constitution dégagée de toute

Digitized by Google

ingérence des écumeurs d'affaires et par l'autorité des personnes qui s'y intéressent de leurs capitaux et de leur personne.

***

Rendant compte d'une conférence faite par M. René Bazin, le mois dernier, à Paris, dans la salle des Mathurins, le *Journal des Débats* s'exprime en ces termes :

« M. René Bazin, dans une charmante causerie, entretenait hier des *personnages de roman* le public habituel de la Société des Conférences. Résumant en un rapide tableau la littérature d'imagination au cours de ce siècle, il montrait que, sous prétexte d'idéalisme, et par l'effet du préjugé classique qui attribuait aux infortunes royales et aux passions des grands plus d'intérêt et de dignité qu'à celles des simples hommes, les romanciers d'autrefois avaient, pour la plupart, négligé la bourgeoisie et le peuple, emprunté les héros de leurs livres à un monde aristocratique qu'ils ne connaissaient guère et créé, faute d'observation directe, des personnages plus fictifs que réels. Le naturalisme fut une réaction violente contre l'artifice de cette littérature ; il eut le mérite d'étudier, pour la première fois, les mœurs du vulgaire ; mais, repoussant à dessein, comme insuffisamment scientifique, tout essai de psychologie, il tomba pour d'autres raisons dans un excès semblable et ne fit que substituer une convention à une autre. M. René Bazin s'est demandé s'il ne serait pas possible de réunir, en un même roman, les avantages des deux écoles : d'apporter dans l'étude des milieux populaires le souci d'exactitude extérieure qui caractérise les ouvrages naturalistes et de rechercher, dans l'âme des humbles, les mêmes nuances de sentiments que s'appliquaient à décrire, d'après les plus nobles modèles, les idéalistes d'autrefois. A cet effet, il s'est adressé à ceux-là même qu'il voulait dépeindre ; il a ouvert parmi le même peuple une enquête, entretenu avec les futurs personnages de ses livres de véritables correspondances, cherché à pénétrer dans l'intimité de leurs pensées et de leurs rêves. Il a lu hier quelques-unes des confidences qu'il a ainsi reçues et ces pages, un peu trop apprêtées peut-être et littéraires, n'en sont pas moins curieuses et très instructives. Ce n'est pas aux lecteurs du *Journal des Débats* qu'il faut apprendre quel parti M. René Bazin a su tirer de cette méthode de travail. Beaucoup de ses nouvelles rustiques

Digitized by Google

ont paru ici même et le vif succès de son beau roman ouvrier, *De toute son âme*, est trop présent à leur mémoire pour que nous ayons besoin de le leur rappeler. »

***

Le 4 mars, M. le comte de Castries a donné, dans la salle de l'Université catholique, une très intéressante conférence sur le *Congo français et l'État indépendant*. Après quelques aperçus très élevés sur la géographie en général, M. le comte de Castries, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, entre dans son sujet par une comparaison toute familière, mais très heureuse, qui facilitera merveilleusement l'intelligence de tout l'exposé qui suivra. Le continent africain, le plateau du Congo en particulier, ressemblent à une assiette renversée sur laquelle on aurait déposé quelques pierres de sucre : toute une fourmilière tente l'assaut du succulent monticule : mais que de difficultés pour s'y hisser ! quels périls pour en descendre ! La *barre*, qui rend si laborieux l'accès du continent noir, les 32 cataractes du Congo n'offrent pas moins d'obstacles aux Européens qui cherchent à pénétrer le Congo pour exploiter ses incomparables richesses et les rapporter aux grands centres commerciaux de France, d'Angleterre ou de Belgique.

Comme sur une base bien ferme, M. le comte de Castries établit sur son exposé géographique le récit historique le plus volumineux. Il montre Brazza partant du Gabon et devançant Stanley sur le Congo, Brazza toujours aux prises avec les mesquineries de l'administration française, s'établissant néanmoins sur le grand fleuve, avant le fameux explorateur si merveilleusement servi par les ressources de l'*Association internationale africaine* ou le *Comité d'études*, qui faisaient les affaires du Roi des Belges. Si Brazza, après avoir pris position sur le Congo, au-dessus des Chutes, avait trouvé en France un concours intelligent, la voie ferrée par laquelle se fera bientôt l'immense trafic du centre africain à la côte, serait maintenant établie sur terre française, dans le Congo français ; elle s'achèvera dans quelques mois sur le territoire de l'État indépendant. Le conférencier raconte avec infiniment d'esprit la naissance de cet État, dont le roi des Belges est d'abord souverain, à condition que son royaume africain n'aura d'autre lien avec son royaume européen que les relations

Digitized by Google

*personnelles* des deux gouvernements ; bientôt le roi de l'État indépendant fait son testament en faveur du roi des Belges, puis le roi à double personnalité, engageant les finances de ses sujets blancs pour réparer les ruines de ses finances au pays noir, les affaires du double monarque se remettent à flot et l'on pourra bientôt parler de fortune faite, ce qui mettra d'accord *congophobes* et *congophiles*, naguère frères ennemis. Le grand avantage de cette belle et rapide fortune est qu'elle semble une récompense de la vertu : elle paraît acquise au service de l'humanité par les purs champions de la liberté ; mais, en fait, on dit qu'au centre africain « entre acheter et racheter des esclaves il n'y a que la différence d'un *r* ».

Le conférencier conclut ainsi : L'avenir de l'État indépendant s'annonce, à la suite de nos fautes, comme bien plus brillant que celui du Congo français. Mais, n'importe : par jalousie, ne contrarions pas l'action des Belges. Aidons-les au contraire, imitant l'attitude des Anglais au sujet du canal de Suez, quand le succès ne fit plus de doute pour personne. Ne laissons pas molester les Belges par les Anglais, qui sont, surtout en colonies, les plus mauvais voisins qu'on puisse rencontrer.

A cette analyse, image très imparfaite et toute décolorée du beau tableau présenté par M. le comte de Castries à ses auditeurs, on peut juger combien agréable et instructive a été cette conférence. De bonnes projections à la lumière oxhydrique entrecoupaient l'exposé : elles étaient presque superflues, tant M. de Castries possède l'art de peindre et de « faire voir » par la parole. Le très grand plaisir qu'il a donné aux Angevins leur laisse le vif désir et l'espoir de l'entendre de nouveau à l'Université.

***

*Nécrologie :*

M. Alphonse Vétault, bibliothécaire de Rennes, ancien élève de l'École des Chartes, est mort au mois de mars dernier, après une longue et cruelle maladie.

Né à la Ménitré, en 1843, il avait obtenu, par son travail et ses mérites, le diplôme d'archiviste paléographe et avait été nommé conservateur des archives départementales de la Marne, avant de passer à la bibliothèque de Rennes.

Digitized by Google

Il a publié des études très consciencieuses sur *Godefroy de Bouillon* (in-8°), *Suger* (in-8°), et *Charlemagne*, grand in-8°, chez Mame, avec gravures et chromolithographies, son principal ouvrage, qui obtint l'un des plus beaux prix de l'Académie française[1].

Affable, bienveillant et serviable, M. Vétault laisse d'unanimes regrets.

***

Une des personnalités les plus honorables, et en même temps les plus justement vénérées de l'Anjou, vient de s'éteindre. Nous voulons parler de M. Émile Affichard.

Un des maîtres du barreau angevin a bien voulu nous promettre une notice sur celui qui fut son contemporain et son ami. Nous serons heureux de la publier dans notre prochain fascicule.

***

Lundi 25 avril ont été célébrées dans la chapelle de Mongazon, au milieu d'une énorme assistance, les obsèques de M. le chanoine André Ledoyen, supérieur du Petit-Séminaire Mongazon et de la Congrégation des religieuses de la Retraite.

La levée du corps a été faite, dans la cour d'honneur, par Mgr Baron, assisté de Mgr Pessard et de M. l'archiprêtre Bazin. M. Jules Baron, député de Cholet, vice-président de l'Association amicale des anciens élèves, a pris la parole et retracé, d'une voix émue, le rôle si rempli de dévouement de M. Ledoyen dans la création de cette œuvre qui resserre entre eux, par tant de liens, les vieux amis, les vieux camarades de collège.

Le corps a ensuite été porté, par les professeurs, dans la chapelle, toute tendue de noir, où devait avoir lieu la cérémonie funèbre et l'inhumation.

Sur le catafalque, on remarquait la magnifique couronne offerte par l'Association amicale des anciens élèves de Mongazon, et deux autres, fort jolies, offertes par MM. les professeurs et les élèves de Mongazon.

Pendant la messe, qui a été dite par M. l'abbé Baudriller, vicaire général, assisté de M. l'abbé Lambert, aumônier des Servantes des Pauvres, et de M. l'abbé Giraud, la musique du

[1] V. *Revue de l'Anjou* 1877, XVIII, p. 234.

Digitized by Google

collège a exécuté une marche funèbre de M. l'abbé Jaudouin, et M. Fichet a joué un *adagio* de Bizet.

Avant l'absoute, Mgr Baron a prononcé un éloge funèbre dans lequel il a délicatement rappelé les vertus du défunt, ses brillantes qualités d'administrateur, sa fermeté, ses rares aptitudes de gouvernement, son savoir-faire et sa sollicitude, toutes qualités qui l'ont si sagement éclairé et guidé dans la direction de son cher collège et lui ont permis de le porter à ce degré de prospérité auquel il le laisse. Homme du monde, a ajouté Sa Grandeur, il a été aussi homme de Dieu en se consacrant au salut des âmes, et l'on est en droit d'espérer qu'il a déjà reçu la récompense des bons serviteurs.

***

La Société des Architectes de l'Anjou (fondée le 14 mai 1887) vient de perdre un de ses membres.

M. Jules Séjourné, né à Angers en novembre 1832, fils d'un professeur de musique qu'il entoura, comme sa mère, d'une affection des plus touchantes, avait fait ses études à Saint-Julien et, tout jeune, s'était formé chez MM. Dellêtre et de Coutailloux.

A la mort de ce dernier (1870), il ouvrit lui-même un cabinet d'architecte. Nous laissons la parole à son confrère, M. Tendron, qui a prononcé au cimetière l'éloge du défunt :

« L'œuvre de Séjourné, dit-il, ne laisse pas que d'être assez considérable. Pour ne citer que quelques-unes de ses plus importantes constructions, il acheva l'élégante *église de la Madeleine*, éleva son joli et svelte clocher, termina sa façade principale, qu'il décora d'un cadran dont la polychromie souligne harmonieusement l'heureux agencement de l'ensemble, bâtit plusieurs *grandes maisons* de rapport, place du Ralliement, rue Chaperonnière, rue de la Roë; deux maisons à loyer rue Saint-Aubin, dont une, avec haut pignon et fenêtres dans le style du xve siècle, a été, à juste titre, remarquée ; une maison particulière, de style Louis XV, rue Proust, qui est peut-être ce qu'il a fait de mieux : les proportions y sont bien observées, les profils gracieux, la sculpture sobre et bien à sa place ; il y a moins d'ornements que dans ses autres compositions, où il a péché quelquefois par l'excès d'ornementation.

« Il a aussi édifié : dans la Mayenne, un *château* très important, de style Louis XIII ; en Maine-et-Loire, le *presbytère de Thouarcé*, d'un aspect bien approprié à sa destination et d'une heureuse distribution, paraît-il ; élevé *à Mâchelles un bâtiment de mairie et écoles ;* M. Célestin Port, dans son Dictionnaire, dit que cet édifice se *présente avec un certain air*

Digitized by Google

*d'élégante originalité;* il a aussi construit des tombeaux dans le cimetière où nous nous trouvons, et ailleurs.

« Enfin, à la Bohalle, il bâtit une chapelle, en style du XIIIe siècle, consacrée *à Notre-Dame de la Salette*...

« Les qualités de l'œuvre architecturale de Séjourné, quel que soit le style qu'il emploie, sont l'élégance des lignes, la légèreté des profils, le bon goût et la grâce des ornements et des sculptures. Rien de lourd ni de heurté dans ses compositions, peut-être quelquefois quelque peu d'afféterie. A l'imagination éclairée et savante du dessinateur il joignait la science du constructeur; ses distributions étaient sagement adaptées aux destinations des édifices. »

***

M. le général Lourde-Laplace, commandeur de la Légion d'honneur, vient de mourir à Angers dans sa 71e année. Sa carrière militaire fut très brillante. Pendant la guerre, étant colonel du 35e, il eut la cuisse traversée d'une balle à Champigny. Il fut ensuite colonel au 96e à Montélimar et général de brigade à Angers. Il prit sa retraite dans notre ville où il comptait tant de sympathies et où il prit une part active au mouvement artistique et musical, s'occupant en particulier avec goût et sollicitude des Expositions des Amis des Arts.

Les obsèques du général Lourde-Laplace ont eu lieu au milieu d'un grand concours de notabilités et d'amis. Les honneurs militaires ont été rendus par les troupes de la garnison sous les ordres du colonel de Ferron. Des discours ont été prononcés sur sa tombe par M. le général Graff, M. Joxé, maire d'Angers, et le comte de Romain, vice-président de la société des Amis-des-Arts.

***

M. Gigot, conseiller général de Montreuil-Bellay, maire de Saint-Cyr-en-Bourg, vient de mourir à l'âge de 70 ans.

M. Gigot, docteur en droit et ancien élève de l'École d'administration créée par l'Empire, faisait partie depuis plus de trente ans de notre assemblée départementale, où sa compétence des affaires et ses grandes qualités étaient très appréciées.

Tout le monde connaissait cette physionomie particulière du vigneron demi-bourgeois et demi-campagnard. Avec son écorce rude et son caractère des plus opiniâtres « le père Gigot », ainsi qu'on l'appelait dans le pays, s'était fait de sincères et chaudes amitiés. Ses conseils étaient écoutés et suivis par tous ses administrés.

Digitized by Google

D'une ténacité de fin Normand, M. Gigot débrouillait les affaires les plus épineuses et obtenait des résultats parfois inattendus dont il faisait toujours bénéficier sa contrée.

Sa disparition causera un grand vide dans le pays.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 11 mars, en l'église de Saint-Cyr-en-Bourg.

***

Nous enregistrons avec peine la mort du lieutenant Bunas, tué à Bounouna (Soudan français). Voici en quelques lignes l'existence si bien remplie de notre courageux compatriote.

Le lieutenant Bunas naquit à Segré (Maine-et-Loire) le 6 février 1864. Il s'engagea au mois de décembre 1883, fut admis à l'École de Saint-Maixent en 1888, d'où il sortait en mars 1889 pour servir dans l'infanterie de marine. Il débuta au 4e régiment à Toulon et passa, en 1891, aux tirailleurs sénégalais. C'est en cette qualité qu'il prit part à la campagne (1891-92) que dirigea le lieutenant-colonel Humbert contre Samory. Notre compatriote, qui s'était distingué pendant ces opérations, fut maintenu pendant l'hivernage à Kérouane, poste alors situé à l'extrême limite de nos possessions au Soudan.

Les occasions de se distinguer ne lui manquèrent pas. En effet, au mois d'avril 1892, il seconda très vaillamment le lieutenant Biétrix dans l'audacieux coup de main que celui-ci dirigeait contre les campements de Rabaudiara, où se trouvait Samory, qui faillit être fait prisonnier. Dans cette soudaine attaque, le lieutenant Biétrix fut tué; notre Angevin prit alors le commandement de la petite colonne et, contre un ennemi très supérieur en nombre, se replia en très bon ordre, sur Kérouane où il ramena tous ses morts et ses blessés. En 40 heures, sa petite colonne avait parcouru 90 kilomètres et livré un sérieux combat. Cette belle action de guerre lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Rentré en France, il fut affecté au 5e régiment, à Cherbourg. En 1894, il retourna au Soudan pour une nouvelle mission. Puis, après un nouveau séjour en France, il se dirigea, en 1897, encore vers ce pays qui l'attirait et où il devait, cette fois, trouver la mort.

C'est sous les murs de la ville de Bounoua (mai 1897), dont la reddition avait été promise par Samory au capitaine Braud, commandant la colonne, que notre compatriote suc-

Digitized by Google

comba les armes à la main, frappé lâchement par les guerriers de Samory.

***

On annonce d'Alsace la mort de M. Müller, ancien rédacteur du journal l'*Étoile*, à Angers, décédé à l'âge de 74 ans.

M. Charles Müller, qui était un des doyens du journalisme français, est mort à Bœerch (Alsace). Il avait 16 ans lorsqu'il fit ses premières armes dans le journal l'*Alsace*. Il collabora ensuite à la *Gazette de France* et ne cessa de soutenir, notamment en Anjou, la cause légitimiste, à laquelle il consacra toute sa vie.

***

On n'a pas oublié, à Angers, M. le docteur Tarnier, qui fut doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique. Il lègue, par son testament, divers objets au Musée de Dijon et 100.000 fr. à la ville, dont elle disposera pour une œuvre de bienfaisance, comme elle l'entendra; mais il exprime le désir, sans en imposer l'obligation, que cette somme soit affectée à une fondation faite, soit au profit des jeunes mères, soit au profit des nouveau-nés. Le Conseil municipal de Dijon a décidé de donner à une rue de la ville le nom du regretté professeur.

J. DE B.

---

## A travers les Livres et les Revues

Au moment où paraîtront ces lignes, la campagne électorale battra son plein. Aussi la prose du pauvre chroniqueur aura-t-elle de grandes chances, cette fois encore, de passer inaperçue. Je m'en console, en songeant aux millions de bulletins de vote, de circulaires et de professions de foi, que le vent de la politique va disséminer inutilement aux quatre coins du pays. Que d'encre d'imprimerie dépensée en pure perte !

M. le duc de Broglie a remarqué, avec beaucoup de raison, que de toute notre histoire nationale, c'est celle du XVIIIe siècle qui a le plus résisté jusqu'ici à l'enquête entreprise par la critique moderne. La violence des passions déchaînées par les événements qui ont précédé la chute de l'ancien régime aurait-elle troublé la sérénité des regards, et cette histoire

Digitized by Google

aurait-elle été, plus que celle de toute autre période, écrite sous la dictée de l'esprit de parti? Serait-ce simplement que l'abondance des matériaux qui nous restent, de cette époque si rapprochée de nous, aurait rendu la tâche plus difficile? Je n'en sais rien. Ce qui est certain, c'est que l'on a commis de graves erreurs sur les hommes et sur les choses du XVIIIe siècle, en acceptant sans contrôle le jugement des contemporains; et cette remarque s'applique surtout aux dernières années du règne de Louis XV, lesquelles ont été marquées par des crises qui ont excité d'implacables rancunes et amené l'éclosion d'innombrables et injustes pamphlets.

Très sévère, en particulier, est le jugement porté d'ordinaire sur Emmanuel-Armand Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne (1753-1770). Pour la plupart des historiens, le duc d'Aiguillon a été, pendant dix-sept ans, l'âme damnée du despotisme royal, le tyran de la Bretagne, le destructeur de son Parlement, l'adversaire implacable de ses lois et de ses privilèges, l'oppresseur de ses populations.

Au XVIIIe siècle, le poste de gouverneur de la Bretagne était important et honorable, mais fort dangereux. Aucune province n'avait conservé autant d'autonomie que ce petit coin de terre, passionnément attaché à ses privilèges; aucun n'offrait autant de difficultés aux hommes chargés de l'ingrate mission d'y faire prévaloir les volontés du gouvernement central, c'est-à-dire, en fait, d'y lever les nouveaux impôts, dont le Trésor obéré avait un besoin de plus en plus pressant. Aussi, celui-là se tromperait-il gravement, qui voudrait faire du duc d'Aiguillon un politique impeccable, un héros exempt des faiblesses de l'humaine nature. Ses justes ressentiments contre M. de la Chalotais, par exemple, l'ont entraîné à des déterminations regrettables. Placé dans des circonstances particulièrement difficiles, il s'est parfois singulièrement trompé. On relèvera contre lui des contradictions, des inconséquences, des erreurs; mais de là aux vexations et aux crimes qu'on lui attribue, il y a un abîme, qu'il n'a jamais franchi. Loin d'avoir été tyrannique, son administration a été active, bienfaisante, éclairée et, comme on dirait aujourd'hui, progressiste.

Telles sont, résumées trop brièvement, les idées que M. Marcel Marion développe, avec un grand talent d'historien, dans l'important ouvrage qu'il vient de faire paraître à

Digitized by Google

la librairie Albert Fontemoing, et que j'ai le plaisir de présenter aux lecteurs de la *Revue*[1]. Sa thèse est appuyée par des arguments irréfutables et des raisons d'exceptionnelle valeur. — Mais que valent les protestations les mieux fondées, les raisons les plus claires et les autorités les plus imposantes contre la bêtise du commun public et la mauvaise foi de quelques historiens ?

Quoi qu'il en soit, le travail de M. Marion est de nature à dissiper bien des préventions. Il sera fort apprécié de tous les hommes sérieux.

*M. l'abbé François Claude, chanoine honoraire d'Angers et de Poitiers, supérieur de l'Institution libre de Combrée (1833-1897)*[2], tel est le titre du volume dans lequel M. l'abbé Crosnier vient de retracer la vie, pleine d'œuvres et de mérites, d'un prêtre dont le portrait méritait d'être transmis aux générations qui viendront après la nôtre.

Cette biographie n'est pas, comme tant d'autres, un fade et faux panégyrique. C'est un livre sincère, écrit simplement, sans effort de style, mais non sans art. Il peut être cité comme un modèle à ceux de nos contemporains — ils sont nombreux — qui ne savent plus manier que l'encensoir ou la massue.

Le gracieux volume de *Poésies*, qui sort des presses de MM. Germain et G. Grassin[3], mérite d'être accueilli avec faveur par nos compatriotes. L'auteur est un brillant officier du génie, bien connu à Angers, où ses succès littéraires et son amabilité lui ont valu de chaudes sympathies. Ses poésies, qui respirent une émotion douce et vraie, sont presque toutes consacrées à la louange de l'Anjou, telles les *odes à David d'Angers* et *à Daillière*, une *nuit d'été* et une *fin de jour à Angers*, les *ruines de l'église Toussaint*, etc. : autant et plus de raisons qu'il n'en faut, pour recommander une œuvre élégante et délicate, qui s'impose d'elle-même à l'attention des hommes de goût.

[1] *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, par Marcel Marion, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux ; un vol. grand in-8° de VI-624 pages.

[2] Angers, Lachèse et Gastineau ; un vol. in-8° de 99 pages.

[3] Un vol. grand in-16, de 112 pages.

Digitized by Google

J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de dire tout le bien que je pensais du *Mois de Notre-Dame Angevine*, publié par M. l'abbé Goupil[1]. L'auteur a repris le bâton de pèlerin. Il est reparti, à la recherche des oratoires et des légendes, et il a composé un nouveau volume, consacré comme le premier à la louange de Notre-Dame Angevine.

Le *Nouveau Mois de Notre-Dame Angevine*[2] contient trente-deux monographies, fort intéressantes et bien écrites. Ces courtes notices sont suivies d'une prière, d'une pratique pieuse et de quelques invocations : ainsi le lecteur peut en même temps s'instruire et s'édifier.

Le second *Mois de Notre-Dame Angevine* mérite les mêmes éloges que son aîné ; je souhaite qu'il obtienne le même succès.

M. l'abbé A. Ledru continue, dans *la Province du Maine*, son étude sur l'*abbaye de Notre-Dame du Perray-Neuf, à Précigné*. Le dernier article (n° d'avril 1898) contient un document assez intéressant pour l'histoire de notre ancienne liturgie : c'est une lettre, écrite vers 1698, à un dignitaire de l'église d'Angers, par Joseph Dionis, prieur du Perray. La voici :

« Souffrez, Monsieur, que je vous demande quelque grâce. On m'a dit que Monseigneur[3] va faire réimprimer un nouveau bréviaire. Je le prierois de donner place à nostre sainct père Norbert, dont la feste se célèbre le 6 juin dans le bréviaire romain, qui en fait double. Si la feste de sainct Claude y faisoit quelque obstacle, on pourroit remettre l'un ou l'autre au lendemain. Comme il estoit un grand missionnaire qui a combatu dans Anvers un des disciples de Béranger nommé Tanquelin qui contestoit la réalité, j'espère que Monseigneur trouvera bon de luy donner son office dans une église qui repare tous les ans avec tant de pompe l'attentat de Bérenger. Nous en faisons la feste l'onziesme de juillet pour avoir plus de lieu d'en faire l'octave. Autrefois le bréviaire romain a bien eu cette condescendance pour nostre ordre de le faire aussi le 11 de juillet ; plusieurs diocèses le font encore ce mesme jour. Monseigneur feroit une faveur singulière à tout l'ordre et particulièrement à la maison du Perré. »

[1] *Revue de l'Anjou*, 1895, mars-avril, p. 283.

[2] Angers, Germain et G. Grassin ; un vol. in-16 de 333 pages.

[3] Michel Lepelletier, évêque d'Angers, de 1692 à 1706.

Digitized by Google

*La Revue des Autographes* annonce la mise en vente d'un certain nombre de pièces angevines, entre autres : deux lettres de Jeanne-Baptiste et de Louise de Bourbon, abbesses de Fontevraud ; une supplique adressée par la Chambre des Comptes d'Anjou au roi René, pour le prier de ne pas aliéner au profit de M. d'Estages la forêt de Mallièvre ; un mémoire relatif à l'apanage d'Anjou, avec une ligne autographe du comte de Provence (1787).

A lire encore :

Dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France* (1897, n° 19), une étude de M. J. Momméja sur le *Sceau de Jeanne Plantagenet*, fille de Henri II, roi d'Angleterre ;

Dans les *Archives Médicales d'Angers* (n° du 20 mars), la biographie du docteur Grégoire Lachèse, par son petit-fils, M. le docteur Georges Lachèse ;

Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* (4e trimestre de 1897), la fin du travail de M. d'Achon sur les *Seigneurs de Courceriers* ;

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise* (février 1898), *le roi René à Saumur*, par M. P. Dupouy ;

Dans la *Revue Angevine*, *Les rivalités européennes en Extrême-Orient*, par M. J. Joûbert ; *Les superstitions du pays de Segré*, etc.

Cette enquête est-elle complète, et n'ai-je point, de ma gerbe pourtant si légère, laissé quelques épis s'échapper sur la route ? Je ne voudrais pas l'affirmer ; et je demande, pour aujourd'hui, aux lecteurs de la *Revue*, de me faire grâce et de m'excuser.

Ch. U.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 684-98.

Digitized by Google

LA

# CRITIQUE HISTORIQUE

ET

## LA LÉGENDE DE CLÉMENCE ISAURE [1]

---

MESSIEURS,

On se moque volontiers des Académies de province, et bien des gens se croient spirituels rien que pour avoir répété le mot piquant de Voltaire contre celle de Lyon : « L'Académie de Lyon est une honnête fille qui ne fait pas parler d'elle. »

Il y a pourtant d'honnêtes filles qui font parler d'elles en bien, puisque, si je ne me trompe, vous venez d'en couronner plusieurs, et il y a d'honnêtes Académies qui, sans prétendre détrôner l'Institut de France, s'imposent à la considération publique et démontrent qu'il n'est pas impossible de penser, de causer, de chanter ni même d'écrire ailleurs qu'à Paris. Lorsqu'une de ces Sociétés est devenue six fois centenaire et que, comme l'a dit votre incomparable Secrétaire perpétuel, « ayant conservé la naïveté de la

[1] Discours prononcé par Mgr Mathieu, à l'occasion de sa réception à l'Académie des Jeux Floraux, le 12 mai 1898.

Mgr l'Archevêque de Toulouse a bien voulu nous autoriser à reproduire ce discours, plein d'élégance, d'érudition et d'esprit. Les Angevins, nous en sommes sûrs, accueilleront ce fin régal littéraire avec la faveur qu'il mérite.

Comme on le voit, Mgr Mathieu, qui, pendant son trop court passage sur le siège épiscopal d'Angers, avait témoigné à nos travaux un si bienveillant intérêt, n'a point oublié, au pays du chaud soleil et du « gai sçavoir, » notre modeste *Revue de l'Anjou*. Qu'il daigne agréer l'assurance de notre souvenir fidèle et de notre vive gratitude. — N. D. L. R.



Digitized by Google

jeunesse, elle y joint la chaleur d'âme d'une aïeule » ; lorsqu'elle forme un aréopage célèbre dont les plus grands poètes ont reconnu l'autorité et dont les juges, les moins rébarbatifs et les plus aimables du monde, rendent des sentences qui prennent la forme de Primevères, d'Églantines et d'Œillets d'or ; quand elle a ses Mécène et ses Monthyon comme l'homme excellent auquel je succède ; quand, plusieurs fois par an, elle donne des fêtes toujours recherchées par une capitale élégante et passionnée pour les choses de l'esprit, il me semble qu'elle a le droit de porter avec quelque fierté sa couronne de siècles et ses bouquets symboliques.

Je crois aussi qu'elle peut s'offrir de temps en temps le plaisir délicat de se venger des médisants en leur ouvrant ses portes. J'ai hâte d'ajouter que je ne suis pas de ceux contre lesquels vous avez exercé cette vengeance et que je n'avais nul besoin de vous être gagné. En effet, l'Académie des Jeux Floraux jouit d'un prestige qui rayonne jusqu'aux frontières les plus éloignées de celles des Pyrénées ; et à nous autres, gens du Nord et condamnés au froid, à la brume et à la vile prose, à nous qui sommes d'esprit lent et positif et marchons faute d'avoir des ailes, elle apparaît comme la gloire et la brillante parure d'une région comblée de tous les biens qui nous manquent : le soleil, la vivacité charmante du caractère, l'essor hardi de l'imagination, le don de poésie et toutes ces fleurs du « gai sçavoir », qui poussent dans votre jardin avec une vigueur et un éclat que le temps rajeunit au lieu de les épuiser.

C'est vous dire avec quelle reconnaissance je viens occuper au milieu de vous la place que je dois à votre indulgence et qui dépassait autant mes mérites que mon ambition. Ce qui me touche particulièrement dans votre choix, c'est que je le considère comme un hommage rendu non pas à ma personne qui n'est rien, mais à la religion que vous vous êtes toujours fait gloire de respecter, en

Digitized by Google

même temps qu'à ce clergé toulousain dont je suis fier d'être le chef, et qui a toujours été brillamment représenté dans vos rangs.

A l'honneur d'entrer dans votre compagnie se joignait pour moi celui d'y être reçu par un confrère éminent que j'appréciais à toute sa valeur quoique je n'aie fait que l'entrevoir. Qu'il me soit permis d'unir mes regrets à ceux que vous a inspirés la perte cruelle et prématurée de M. d'Aragon, le type du gentilhomme d'esprit et de cœur.

## I

Avec un honneur, je vous dois un plaisir, celui d'oublier un instant les affaires et les soucis qui ne manquent à aucun évêque, pour parler familièrement d'histoire et de littérature devant une assemblée d'élite. Beaucoup des mainteneurs qui m'ont précédé vous ont payé leur bienvenue par des discours qui étaient des petits chefs-d'œuvre. Pour moi, incapable de les égaler, je ne revendique qu'un mérite, celui de rester fidèle à une de vos traditions les plus anciennes en vous entretenant de cette bienfaitrice illustre, aimable et généreuse, qui du fond de son tombeau de la Daurade (je hasarde cette énormité) règne encore sur vous.

Une fois de plus, Messieurs, vous entendrez parler de Clémence Isaure, et si quelque âme timorée (il faut tout prévoir) trouvait ce sujet un peu profane pour un archevêque, je la prierais de calmer ses scrupules en considérant que, certainement, mon héroïne est plusieurs fois centenaire, quoique par une faiblesse assez commune, dit-on, elle n'ait jamais avoué son âge exact et que la date de sa naissance ait échappé aux investigations les plus intelligentes.

Digitized by Google

J'ai dit qu'elle règne encore. C'est sans doute pour cela qu'elle s'est vue, de nos jours, si impitoyablement discutée. Car vous savez avec quelle sévérité notre siècle a traité les rois et les reines. Il est vrai que les adversaires de Clémence Isaure lui prodiguent les politesses, tout en l'attaquant. Un d'entre eux, un de vos maîtres et de ceux qui méritent le mieux ce nom[1], a même composé en son honneur des litanies touchantes et pleines d'onction que vous avez applaudies, il y a trois ans : « *Dame très pieuse, dame du* « *rêve, dame éternelle, dame de poésie, dame de* « *légende*, etc. » Il n'y manque absolument que la foi, qui seule peut rendre l'invocation sérieuse. Car si le pieux auteur et tous ceux dont il exprime l'opinion comblent votre patronne d'éloges et vont jusqu'à la canoniser, ils lui refusent pourtant une qualité qui a son importance : celle d'avoir existé, et il s'agit pour la pauvre Clémence Isaure de la terrible question de Hamlet : Être ou n'être pas, *To be or not to be.*

## II

L'infortunée dame se trouve, comme tant d'autres personnages, victime d'une science exacte, précise, impitoyable, qui a pris de nos jours un développement extraordinaire et a bouleversé, sur bien des points, toutes les idées reçues : la critique historique.

L'histoire, vous le savez, n'est point en littérature un genre primitif. Ce sont les grands récits épiques, les péripéties du drame, les effusions de la poésie lyrique, qui enchantent la jeunesse des peuples et produisent les premiers chefs-d'œuvre. L'homme préfère d'abord la fiction à la réalité. Épris des aventures extraordinaires et pathé-

[1] M. Émile Pouvillon.

Digitized by Google

tiques, il admire les héros, pleure sur les infortunes tragiques, écoute les poètes qui lui chantent ce qu'il aime, regarde le passé avec son imagination, qui le colore avec un prisme éclatant. C'est alors que les légendes naissent spontanément ; c'est alors qu'elles fleurissent sous tous les climats et dans toutes les demeures, dans la splendeur des nuits d'Orient, où les chefs arabes devisent aux rayons de la lune qui remplit le désert de majesté, et sous les brumes du Nord, dans les châteaux-forts du moyen âge, dans les chaumières où les montagnards d'Écosse et de Scandinavie passent de longs mois cernés par l'hiver, et dans les pauvres maisons bretonnes où les femmes et les enfants des matelots partis pour la pêche veillent et prient au bruit de la tempête. Aèdes homériques, ménestrels, jongleurs, troubadours et trouvères, conteurs populaires de tout nom alimentent incessamment la source de ces récits merveilleux, dont les plus illustres se nomment l'*Iliade* et l'*Odyssée*. « Il faut remercier tous ces hommes comme des bienfaiteurs, dit un moine lorrain du XIIe siècle, parce qu'ils ont *soulagé la misère humaine*, « *propter humanæ miseriæ solatium.* »

Cependant, la jeunesse des peuples passe comme celle des individus, quoiqu'elle mette plusieurs siècles à s'écouler. La réflexion succède peu à peu à la spontanéité, la maturité à l'enthousiasme, le souci du vrai à l'unique préoccupation du beau, et l'histoire, se dégageant de la fable, balbutie ses premières découvertes dans une langue qui tient encore de la poésie, avec un esprit encore tout impreigné du parfum des vieilles légendes, qui se plaît à simplifier les événements et à idéaliser les personnages. Hérodote a gardé quelque chose de l'aède primitif, et ses mensonges exquis, comme ceux des Grecs, trahissent l'envie de plaire autant que celle d'instruire. Mais Thucydide n'est pas loin, et avec lui l'esprit critique prend possession pour toujours du champ de l'histoire. Il y

Digitized by Google

règne aujourd'hui en maître absolu, et quel terrible destructeur !

Palais des Mille et une Nuits, vieux donjons tapissés de lierre, cabane du Petit-Poucet, antre de l'ogre, il a renversé toutes les constructions irrégulières et pittoresques que l'imagination avait élevées. Puis, il s'est acharné contre la forêt de Brocelyande et l'a défrichée tout entière, arrachant avec les vieux arbres toutes les végétations parasites et charmantes qui poussaient à l'envi, et plantant des légumes partout où la légende avait semé des fleurs. Comme les fées, celles qui sont méchantes et se vengent de n'avoir pas été invitées au banquet, la critique opère des métamorphoses et jette des maléfices. Elle a des lunettes sévères, des balances rigoureuses, des creusets qui décomposent en résidus maussades les produits les plus savoureux ; elle brandit une baguette magique qui décolore les objets et réduit les personnages les mieux constitués, les plus vigoureux en apparence, à l'état de fantômes et d'ombres vaines.

Dépourvue de tout respect, elle escalade hardiment l'Olympe, sans craindre ni les foudres de Jupiter, ni les flèches d'Apollon, et, pénétrant chez les Immortels comme un commissaire de police dans une maison de jeu, elle cite à sa barre les dieux et les déesses, les interroge longuement sur leurs origines, leurs pérégrinations, leurs changements d'attributions et de costumes, parfois sur leur casier judiciaire, et leur dit hardiment à tous : Vous n'êtes que des allégories éclatantes sous lesquelles l'humanité adore ses passions, ses rêveries, les forces de la nature qui l'effraient ou la servent. Cette petite procédure remplit les dix volumes de la *Mythologie comparée* de Creutzer. En cela, du moins, la critique s'est montrée l'auxiliaire utile de la raison et de la philosophie chrétienne.

Ayant ainsi jugé les dieux, vous pensez bien que la

Digitized by Google

critique n'a pas ménagé les souverains : elle en a détrôné presque autant que les révolutions. Les rois de Rome ont inspiré pendant très longtemps une sécurité absolue aux historiens, et Montesquieu, qui n'était pourtant pas naïf, attribuait à leurs qualités personnelles une grande influence sur les destinées de la cité. Tous les gens d'une soixantaine d'années ont encore été élevés dans ces idées. Hélas! Beaufort et Niebuhr sont entrés dans les salles de classe, et les rois de Rome en sont partis pour le pays des chimères et des fables! Évanouis, Romulus et Rémus, et les deux Tarquins, et le terrible Brutus! Écroulée, la grotte où le bon Numa allait consulter la sage nymphe Égérie! Plus d'Horaces ni de Curiaces, et il était temps que cet arriéré de Corneille les mît aux prises pour notre plaisir. Il y a bien encore à Rome un mur qui porte le nom de Servius Tullius ; mais c'est le mur qui a tort, et il n'est plus permis de croire au bon Rollin sans se déshonorer. J'ai connu un vieux professeur qui ne s'en consolait pas. « Quel malheur, à mon âge, s'écriait-il, de voir démentir tout ce qu'on a cru et bouleverser un terrain qui paraissait si solide! On ne sait plus à quoi s'en tenir. A la place des narrations si vivantes de Tite-Live et de Plutarque, ils ont mis des théories vagues, des conjectures, du brouillard! Ah! combien je souffre de voir toute l'histoire que j'ai enseignée pendant cinquante ans ainsi rongée par les mythes! »

Les origines des nations modernes ont été soumises aux mêmes enquêtes que celles de Rome, et la science a rendu bien des jugements cruels pour les amateurs d'aventures héroïques, de beaux gestes et de belles paroles. Connaissez-vous une histoire plus dramatique que celle de Guillaume Tell, le fondateur de la liberté helvétique, l'archer infaillible, le père soumis à une si horrible épreuve par le farouche Gessler? Vous trouvez encore l'image du héros suspendue à la muraille dans bien des auberges suisses, et sa statue sur plus d'une place publique, dans le canton

Digitized by Google

de Lucerne. Eh bien, la critique lui a enlevé son arc, ses flèches, sa pomme, son bailli Gessler, et l'a dépouillé de toute sa personnalité. Elle l'accuse d'avoir déjà accompli tous ses exploits dans une légende scandinave du IXe siècle, et d'avoir été introduit sournoisement dans l'histoire de Suisse par un chroniqueur du XVe appelé Tschudi, de sorte que si l'on chante encore *Guillaume Tell*, on n'ose plus, hélas! le raconter.

Vous savez aussi bien que moi que la critique n'a pas ménagé les Saints eux-mêmes. Contre eux, elle a servi d'auxiliaire redoutable à l'hérésie et à la libre-pensée. En revanche et sans attaquer le dogme, elle a souvent usé de son droit pour réduire au néant bien des inventions apocryphes. Avec les Bollandistes, elle a élevé un incomparable monument auquel la science et la foi ont travaillé ensemble et en parfait accord. Ce qui ne s'accorde pas toujours, ce sont les savants même orthodoxes. Je n'apprends à personne qu'il y a à Rome un ecclésiastique français, très docte et très caustique, membre de l'Institut, auquel la Provence ne pardonnera jamais d'avoir mené campagne contre la tradition touchante et poétique, qui rattache son évangélisation à la navigation miraculeuse de Lazare et de ses deux sœurs, poussés vers le rivage de Marseille par un vaisseau sans rames et sans voiles.

Terrible abbé qu'on a comparé à un de ses devanciers du XVIIe siècle, qui était surnommé le *dénicheur de saints*. « Quand je rencontre le docteur Launoy, disait le curé de Saint-Eustache, je me fais tout modeste, j'ôte mon chapeau et je m'incline bien bas, tant j'ai peur qu'il ne m'enlève mon pauvre petit saint Eustache, qui ne tient presque pas! »

Digitized by Google

## III

Sans doute, les admirateurs de Clémence Isaure ont ignoré l'art de jouer du chapeau, car ils n'ont pas réussi à écarter de la noble dame les traits de la critique. Jusqu'en 1633, elle passait sans conteste pour une personne authentique, qui avait laissé à la ville de Toulouse des biens considérables, pour récompenser les maîtres du « gai sçavoir » et subvenir aux frais des jeux floraux, lesquels consistaient d'abord en distribution de fleurs d'argent et en un banquet dont les vieux auteurs vantent la somptuosité. Je crois que, depuis, nous avons été réduits à la portion congrue.

Notre patronne avait même, comme toutes les puissances, ses flatteurs qui lui attribuaient la fondation des jeux et la douaient d'une valeur poétique dont les échantillons sont restés douteux. On affirmait qu'elle avait été enterrée à l'église de la Daurade, qui est devenue, à cause de cela, la paroisse de votre compagnie, et on donnait comme preuve une statue de marbre blanc et une inscription funéraire qu'on disait avoir décoré autrefois sa tombe. Tous les ans, on louait la bonne Clémence sans la moindre épigramme, et elle jouissait paisiblement de sa gloire, quand, en 1633, à l'apparition d'un livre de Guillaume de Catel, commença contre elle une polémique qui dure encore et qui a été soutenue de part et d'autre par des raisons fort sérieuses, dans de nombreux mémoires. Rassurez-vous : je ne vous les analyserai pas, me contentant d'effleurer le sujet et d'indiquer les arguments.

Écoutons d'abord la cloche des adversaires : Madame, vous vous êtes faufilée dans la gloire, comme une intrigante de haut vol dans un salon aristocratique. Vous usurpez depuis bien longtemps une réputation et des

Digitized by Google

honneurs, qui vous ont été décernés sans motifs et qui ne supportent pas la discussion. Quand êtes-vous née? Vous ne pouvez pas le dire. Les uns vous donnent quatre cents ans, les autres cinq, et il n'y a pas une date dans toute votre vie. On ne connaît ni votre père, ni votre mère, ni votre vrai nom, car il paraît bien que vous n'avez pas plus le droit de vous appeler Clémence qu'Isaure. Cette « Clé-
« mence, vous l'avez dérobée à la Vierge Marie, en faisant
« une personne imaginaire d'une vertu, qui a été toujours
« célébrée comme le caractère propre de la Mère du Christ.
« Cette Isaure indique une famille qui n'existe pas et que
« vous n'avez revendiquée que tardivement. Vous préten-
« dez avoir légué à la ville de Toulouse des biens consi-
« dérables pour récompenser « le gai sçavoir ». Quels
« biens au juste? Montrez votre titre de donation et votre
« acte de baptême. Votre sépulture, votre pierre tombale,
« votre statue sentent le mensonge et la supercherie. Vous
« prétendez avoir été enterrée à la Daurade? Or, on n'en-
« terrait pas à la Daurade; votre statue a été enlevée d'un
« monument que l'on connaît et qui n'est point le vôtre.
« Du fond de votre tombe apocryphe, vous dont on loue la
« piété, vous parlez un langage qui n'a rien de chrétien
« et vous invitez les gens à banqueter en votre honneur,
« dans une église, en termes empruntés à une inscription
« païenne du IVe siècle. Rosière quinquagénaire et quelque
« peu saugrenue (je cite textuellement), imaginée par le
« caprice des lettrés protestants, pour faire une concur-
« rence déloyale à la Vierge Marie, sortez de l'histoire où
« vous n'avez aucun droit d'entrer; mais, comme nous
« sommes bien élevés, en vous mettant à la porte nous
« allons vous couronner de fleurs et nous voulons bien
« vous saluer comme une allégorie brillante, qui repré-
« sente les qualités de la race toulousaine et ses aspirations
« vers l'idéal. »

Dans ce réquisitoire, vous entendez, Messieurs, Catel,

Digitized by Google

d'Aldéguier, Nollet et plusieurs de nos contemporains, dont la science m'inspire beaucoup d'admiration et la personne beaucoup de sympathie. Ces Messieurs semblent bien avoir gagné la faveur de l'opinion, car depuis quelque temps les poètes qui, par tradition, continuent à chanter Clémence Isaure, semblent murmurer entre deux strophes le vers, qui a été mis dans la bouche de Spinoza s'adressant à Dieu :

Je soupçonne entre nous que vous n'existez pas !

Il y en a même qui le déclarent tout net, et, il y a quelques jours seulement, un de nos jeunes et brillants confrères, louant officiellement votre patronne, lui attribuait uniquement pour père et mère un souffle de printemps, un baiser d'aurore, la brume du soir, les légères vapeurs de l'encens et l'essor de l'ogive vers la lumière, toutes choses charmantes et très bien dites, qui pourtant ne suffisent pas à constituer un état civil.

## IV

Dame Clémence se défend, Messieurs. Elle ne se contente point de ce rôle d'ombre et de mythe qu'on veut bien lui laisser avec un dédain poli. Elle prétend avoir vécu en chair et en os, et voici ce qu'elle me charge de vous dire en son nom : « Rosière quinquagénaire et quelque peu saugrenue ! » Voilà une épigramme qui la pique au vif. Pourquoi rire des rosières ? Elles représentent une chose exquise et rare qui devrait les défendre de nos ironies : la grâce dans la vertu sans tache. Est-ce que la vertu deviendrait ridicule à l'âge de cinquante ans ? D'ailleurs, il faut aussi respecter les quinquagénaires, car on ne sait pas ce qu'on peut devenir. C'est le cas de rappeler le mot d'un

Digitized by Google

nonagénaire illustre : « La vieillesse est le seul moyen qu'on ait trouvé jusqu'alors de vivre longtemps. »

Cette réserve faite, dame Clémence décline modestement plusieurs des éloges qui lui ont été adressés. Elle n'a point fondé la Compagnie du Gai-Sçavoir ; elle ne se trouvait point au jardin célèbre où sept bourgeois de Toulouse l'ont établie en 1383 ; elle a inspiré la poésie, mais ne l'a pas cultivée pour son compte.

Ce qu'elle affirme, c'est qu'elle est née au xv^e siècle et qu'elle a dû mourir dans la seconde moitié.

Si vous lui demandez des dates précises, elle se déclare incapable de les fournir. Pour combien de personnes de la même époque n'êtes-vous pas réduits aux mêmes conjectures ! Songez à tous les actes de baptême et de décès qui n'ont pas été rédigés et à tous ceux qui ont péri par accident ou par incurie ! N'y a-t-il pas eu à Toulouse, en 1463, un gros incendie, qui a dévoré une foule de documents ?

Mais on supplée, ce me semble, à l'absence des papiers par des actes de notoriété. Or, à partir de la fin du xv^e et du commencement du xvi^e siècle, les affirmations sur l'existence et les générosités de Clémence se produisent en foule et forment une chaîne solide de témoignages, qui n'ont pas été contestés pendant près de cent cinquante ans. En 1498, Bertrand de Brucelle, trésorier de ville, paie dix sols à Jacques du Moutier pour le *pitaphle de dama Clamenssa*.

On a voulu identifier la vierge de Toulouse et la Vierge Marie. Ce n'est pourtant pas la sainte Vierge qui est morte à Toulouse et qui a eu besoin d'une épitaphe en 1498. Je ne sache pas d'ailleurs que jamais la liturgie ni la langue populaire l'aient appelée dame Clémence.

Vous voulez des documents ?

Écoutez maintenant ce qu'a écrit un personnage considérable qui vivait dans notre ville en 1500 et y mourut en 1520. « Il est possible de léguer quelque chose pour des

Digitized by Google

« jeux, comme a fait une femme illustre, la dame Clé-
« mence, très riche citoyenne de Toulouse, qui, pour
« encourager les jeunes gens à s'exercer au beau langage,
« a laissé des revenus qui servent chaque année à offrir
« trois fleurs d'argent. »

Qui s'exprime ainsi ? Est-ce un romancier, un poète, un homme à l'imagination ardente, capable d'inventer un type idéal, pour l'imposer à la crédulité publique ? Non, Messieurs ! C'est un jurisconsulte appelé Guillaume Benoit, professeur de droit, membre du Parlement de Toulouse et, par conséquent, un homme grave et ami de la vérité. Ces paroles, qui ont la sécheresse d'un manuel d'enseignement, sont extraites d'un commentaire sur le chapitre des *Décrétales* relatif aux testaments. Avouez que ce n'est point dans les commentaires sur les *Décrétales* que naissent les légendes, que ce ne sont point d'ordinaire les jurisconsultes qui les inventent ni qui les propagent, et que le XVIe siècle n'était plus un milieu propice à l'éclosion des mythes.

Or, pendant tout le XVIe siècle, dame Clémence est citée comme la bienfaitrice du « gai sçavoir », non pas seulement dans les vers des poètes, mais dans des documents administratifs et judiciaires, comptes municipaux, réclamations adressées par les Mainteneurs aux Capitouls, délibérations du Parlement, c'est-à-dire dans toutes sortes de papiers prosaïques et rédigés certainement sans aucune intervention des Muses.

En 1523, la municipalité toulousaine fut accusée de concussion. Sept capitouls furent condamnés à des peines infamantes et le trésorier fut pendu. Les municipalités, vous le savez, sont bien exposées au soupçon, et l'époque était encore barbare. Je fais cette remarque tout en flétrissant comme il convient des pratiques qui répugnent évidemment au progrès de nos vertus et une pénalité qui jure avec la douceur de nos mœurs. Les prévenus se défen-

Digitized by Google

dirent, paraît-il, en alléguant qu'ils avaient dépensé, pour la fondation de dame Clémence, les sommes qu'on les accusait d'avoir dilapidées. Or, comme si ce n'était pas assez pour eux d'avoir été frappés si durement, voilà que les savants leur reprochent aujourd'hui d'avoir inventé Clémence Isaure, comme un argument de plaidoirie et une justification de leur comptabilité suspecte. Cependant, il est clair que les Capitouls accusés en 1523 n'ont pu conspirer avec Guillame Benoit, mort en 1520, et que, s'ils ont volé la ville, ils doivent être acquittés du fait d'avoir imaginé une personne que tout le monde connaissait avant eux. Il ne faut calomnier personne, pas même les voleurs.

Dans le même temps, le nom et la donation de Clémence sont mentionnés à plusieurs reprises dans des contestations entre Mainteneurs et Capitouls, sans que jamais l'existence et le testament de la dame aient été niés par personne. En 1540, le dénombrement officiel des biens communaux de Toulouse est dressé par le syndic Gaillardy, en présence des commissaires du roi, et Clémence figure comme bienfaitrice pour avoir donné *de cent* à *six vingt arpents* de terre.

Je vous fais grâce de bien d'autres documents, qui prouvent que tout le XVIe siècle a été rempli de la gloire de dame Clémence, que son culte n'a rencontré alors aucun sceptique, et que les Capitouls, en plaçant sa statue à l'hôtel de ville, en 1557, ne firent que traduire en marbre la reconnaissance de la ville et celle des poètes, qui se disputaient depuis longues années les fleurs symboliques distribuées au moyen de ses largesses.

Vous parlerai-je des invraisemblances signalées dans l'épitaphe composée en son honneur et de la fausseté des paroles qu'on lui attribue? Elle nous invite à banqueter sur sa tombe. Qui nous empêche de croire qu'il s'agit d'un festin purement spirituel, du miel de la poésie, du parfum des fleurs et de l'ambroisie des immortels? Et, d'ailleurs,

Digitized by Google

qui de nous peut répondre de son épitaphe? Quoi qu'on écrive sur notre tombe, nous n'en serons pas moins couchés dessous. S'il a plu à un érudit du temps de la Renaissance de prêter à dame Clémence les propos d'une païenne du IVe siècle, cela ne prouve rien contre l'existence même de la dame qui peut répondre à ceux qui l'accusent de mensonge : Je mens, donc je suis.

Il faudrait prouver maintenant qu'on enterrait dans l'église de la Daurade et que l'excellent curé de cette paroisse peut, en sûreté de conscience, continuer à vous adresser ses allocutions charmantes et à bénir vos fleurs. Il faudrait vous montrer que le nom d'Isaure peut, sans invraisemblance, se rattacher à celui d'une famille considérable de la région, mais je me reprocherais de mettre à une trop longue épreuve la bienveillance de votre attention.

Clémence Isaure a existé, Messieurs! J'espère en avoir dit assez pour vous montrer que vous pouvez adopter cette opinion sans être nécessairement rangés parmi les citoyens du pays de Béotie. Du côté de l'affirmative comme de l'autre, vous trouvez des gens d'esprit et de savoir qui ont bien examiné la question et parmi lesquels je ne veux citer que Dom Vaissete, l'historien si autorisé du Languedoc.

Non, il n'y a pas de difficulté sérieuse à admettre qu'il s'est trouvé dans la Toulouse du XVe siècle une dame pieuse, riche, éprise de poésie, qui a voulu laisser de quoi offrir un banquet et des fleurs aux poètes. N'y a-t-il pas des histoires qui paraissent vraies à force d'être vraisemblables? Pour moi, le bien que je sais des Toulousaines du XIXe siècle, particulièrement de leur inépuisable charité, me porte à croire tout celui qu'on raconte de leur sœur du XVe, de la bonne fourmi que je remercie d'avoir procuré un grain de mil aux pauvres cigales qui chantent tout l'été sans rétribution et pour le seul plaisir.

Digitized by Google

## V

La controverse pourtant ne finira pas de sitôt, parce qu'elle tient peut-être à des causes profondes.

Deux personnages d'Octave Feuillet, Raoul de Chalys et Gandrax, longeaient la Seine par un beau soir d'hiver. Raoul regarda le fleuve étincelant de tous les feux allumés sur les deux rives et dit : « Il y a fête ce soir chez les nymphes ; elles ont illuminé les degrés de leur palais de cristal ; on voudrait descendre ces escaliers constellés ! »

Gandrax jeta un coup d'œil par-dessus le parapet.

— La réfraction du gaz, dit-il.

Chalys et Gandrax sont les types de deux races d'hommes qui ne s'accorderont jamais sur certains sujets, parce qu'ils ne voient du même œil ni la nature, ni l'homme. En matière de critique historique, il y a toujours eu, il y aura toujours, même depuis que l'histoire est devenue une science, une droite et une gauche, Chalys et Gandrax, et aussi un centre gauche composé de gens qui voudraient unir le culte de la vérité à celui de la poésie et admettre la réfraction du gaz, sans renoncer à visiter les palais enchantés.

Chacun, en effet, étudie le passé avec la philosophie qu'il s'est faite à l'avance et le juge avec des principes supérieurs à tous les textes et qui servent à les interpréter. Un écrivain trop célèbre prononce tout d'abord qu'il n'y a pas de surnaturel et il écrit une *Vie de Jésus* qui est un mauvais livre, parce qu'il a tué la foi dans beaucoup de jeunes âmes, et un livre mauvais parce qu'il est fait de parti pris, parce qu'il violente les textes et qu'il trace du héros divin un portrait sans unité, vague, confus et faux, au jugement même d'incroyants notoires comme Proudhon et Challemel-Lacour.

Digitized by Google

C'est que ni l'homme, ni Dieu, ni la nature ne se laissent enfermer dans nos catégories et ne se prêtent à nos combinaisons arbitraires. C'est que la réalité donne parfois des démentis aussi éclatants aux esprits sceptiques qu'aux esprits crédules. Je cite un exemple. Il y a un nom qu'il suffit de prononcer devant une assemblée toulousaine pour qu'aussitôt les âmes vibrent, pour que les yeux se mouillent et qu'une immense acclamation monte du cœur aux lèvres : Jeanne d'Arc, ma compatriote! Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine! Qu'est-ce donc que cette histoire, sinon un poème admirable que l'héroïne a écrit avec la piété, la pureté et les visions de son enfance, avec les larmes que lui arrachait la grand'pitié qu'il y avait au royaume de France, avec sa résolution invincible d'aller aux armées, avec ses exploits, la délivrance d'Orléans, la bataille de Patay, le sacre de Reims, avec sa captivité, avec ses réponses sublimes aux pédants cruels qui la tourmentaient, et les flammes du bûcher où elle rendit le dernier soupir en murmurant : Jésus! Maria!

Ne voyez-vous pas dans cette épopée une sorte de coup d'État de Dieu intervenant dans les affaires de notre cher pays pour le tirer de l'abîme, et en même temps un démenti donné à tous les esprits positifs et à toutes les théories qui veulent chasser le surnaturel de l'histoire? Tout arrive en France, même le bien, même le merveilleux, l'héroïque, le divin. Il ne faut donc pas nous hâter de crier à l'impossible et à la supercherie devant les personnages entourés d'une auréole de légende.

Nous voilà un peu loin de Clémence Isaure : j'y reviens, en exprimant le vœu que sa mémoire soit toujours traitée avec douceur, ne fût-ce que pour encourager les dames qui voudraient imiter ses largesses! Mainteneurs, ne pensez-vous pas que le devoir de chacun de nous soit de mériter son nom et de pratiquer la devise de la Maison d'Orange : *Je maintiendrai*. Un culte meurt bientôt quand



Digitized by Google

ceux qui sont chargés de le défendre n'y croient plus, et on ne récite pas longtemps les litanies, quand il n'y a personne pour entendre l'*Ora pro nobis*. En ce qui me concerne, puisque vous m'avez fait l'honneur de m'accueillir dans votre Compagnie, j'entends respecter toutes vos traditions, particulièrement celles qui ont consacré l'existence et la générosité de Clémence Isaure. Je me range parmi ses partisans résolus,

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

Mgr MATHIEU,
Archevêque de Toulouse.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

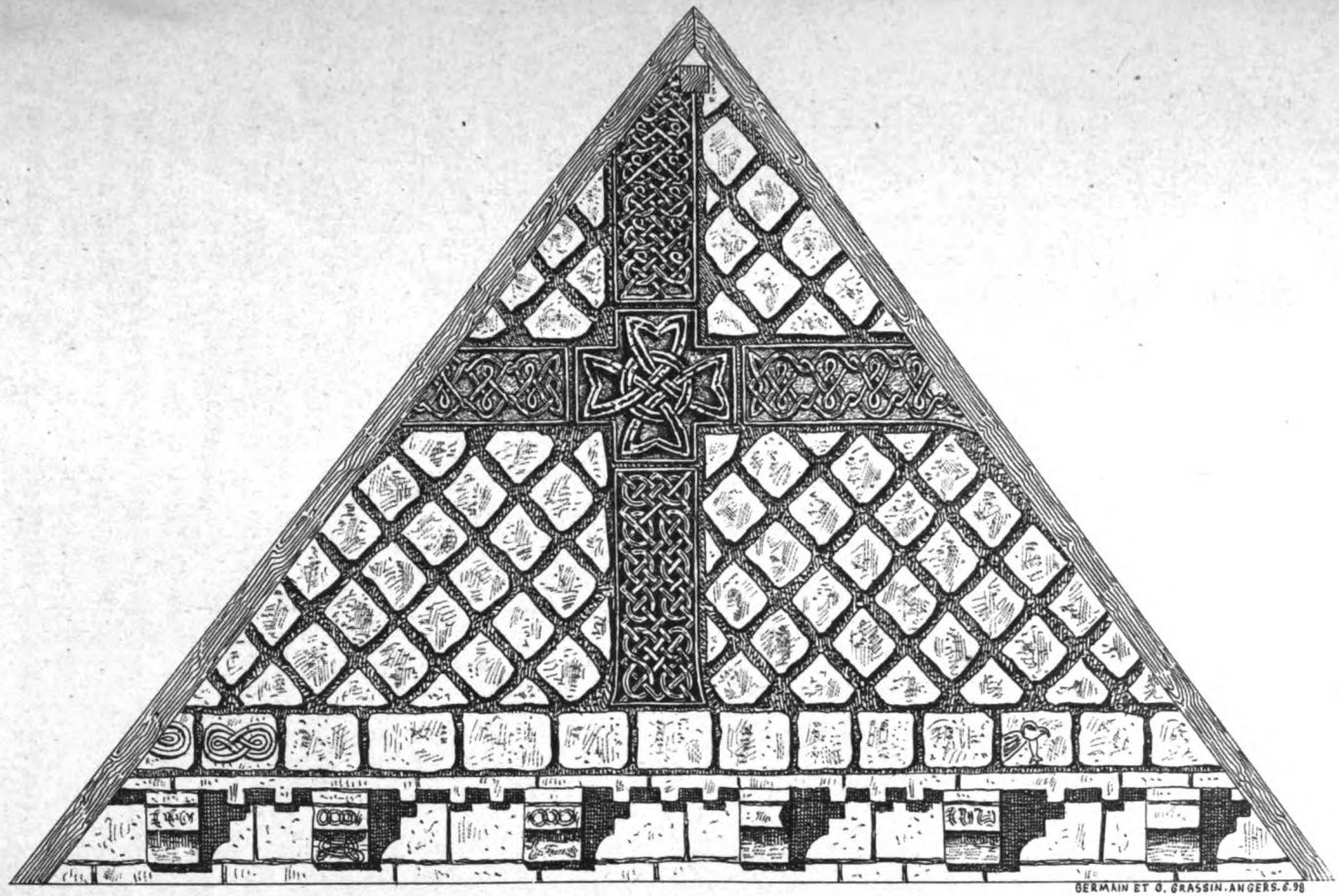


CROIX DE SAINT-MAUR DE GLANFEUIL

*Fronton de l'ancienne Eglise*

Digitized by Google

*UNE ÉPAVE ARCHÉOLOGIQUE*

# LA CROIX DE SAINT-MAUR DE GLANFEUIL

Le célèbre monastère de Saint-Maur de Glanfeuil, en Anjou, sanctifié par la vie, les miracles et la mort du disciple chéri de saint Benoît, n'a joui qu'à de rares intervalles de cette *paix*, qui fait le grand charme de la vie contemplative et que les moines du Mont-Cassin venaient chercher sur les bords de la Loire.

Dès le VIII^e siècle, Gaidulfe, comte d'Anjou, pillait la maison, renversait l'église et chassait les habitants. En vain, Rorigon, gendre de Charlemagne, voulut-il restaurer l'abbaye ; l'humble monastère, *monasteriolum*, qu'il éleva sur les débris de l'ancien, ne put résister aux attaques des Normands.

Quand l'orage fut passé, quelques religieux revinrent camper au milieu des ruines de Glanfeuil et réparer les désastres accumulés par l'impiété des barbares. Bientôt surgirent de nouveaux bâtiments, qui reçurent, en 1096, la visite et la bénédiction du pape Urbain II. Vingt-trois ans plus tard, un autre pape, Calixte II, consacrait lui-même l'église abbatiale.

Les tribulations des pauvres moines recommencèrent avec la guerre de Cent-Ans, pour ne se terminer qu'à la fin des luttes religieuses qui ensanglantèrent le XVI^e siècle.

Digitized by Google

Incendié par les Anglais, pillé à trois reprises par les Huguenots, réduit à la condition la plus précaire, Saint-Maur fut contraint de renoncer pour toujours à cette prospérité que semblaient devoir lui assurer, à l'origine, le nom et les vertus de son fondateur.

Les constructions actuelles datent de 1690. Elles avaient un siècle d'existence lorsque éclata la Révolution, qui dispersa les religieux et transforma l'abbaye en une vaste solitude.

Il ne reste plus trace, à Glanfeuil, de l'édifice construit par saint Maur; car l'inscription, qu'on lit sur un des murs de la petite chapelle de Saint-Martin, est de six ou sept cents ans postérieure à l'époque où vivait le pieux cénobite :

hic ē locus
ubi orabat
s. maurus
—
ihs maria.

Je n'oserais pas faire la même affirmation à propos des bâtiments élevés au IXe siècle. Voici pourquoi :

Le pignon occidental de l'ancienne église existe encore, ainsi que les assises inférieures de la nef et du chœur, récemment dégagées des décombres sous lesquelles elles étaient enfouies. Le portail s'ouvre dans une baie ogivale, surmontée de quatre archivoltes concentriques. Au-dessus apparaissent, nettement dessinés, les contours d'une large fenêtre, qui fut murée, peut-être au moment où les religieux construisirent le narthex.

Ces détails sont connus de ceux qui auraient visité, ne fût-ce qu'une fois, le monastère de Saint-Maur. Mais on ignorait, jusqu'à ces dernières années, que le grenier, qui masque actuellement le fronton de l'église, cache également des sculptures du plus haut intérêt.

Digitized by Google

CROIX DE SAINT-MAUR DE GLANFEUIL

*Détails de la partie centrale*

Digitized by Google

Digitized by Google

Entrons dans le grenier — dont l'accès est assez difficile — et examinons, à gauche, le triangle qui termine la partie supérieure du pignon. Le revêtement du mur se compose de tuffeaux carrés, disposés en mailles de réseau, lesquels servent de cadre à une croix, gracieuse et sévère tout ensemble, qui mérite de fixer l'attention des archéologues. Cette croix, qui devait être légèrement pattée[1], porte, pour toute ornementation, des entrelacs mixtilignes plus ou moins compliqués, dont quelques-uns — ceux du centre en particulier — sont fort élégants. Le dessin a été tracé par une main exercée et vigoureuse : au centre, il fait une saillie de 0m03 à 0m04; ailleurs, l'entaille ne dépasse pas 0m01.

La hauteur totale de la croix est de 2m38. Les bras sont inégaux : celui de droite mesure 0m88; celui de gauche 0m65. L'ensemble est formé de cinq blocs de tuffeau : un pour la tête, un autre pour le pied, deux pour les bras, le cinquième pour la partie centrale.

Le tout repose sur une assise de pierres, dont plusieurs sont ornées de dessins. L'assise porte elle-même sur un bandeau, décoré jadis de billettes et soutenu par six modillons. Deux modillons sont entièrement frustes; sur les autres on aperçoit encore la trace des entrelacs.

Malheureusement, cette curiosité archéologique a été mutilée par l'ouvrier, qui a construit — probablement à la fin du XVIIe siècle — le bâtiment où elle se trouve renfermée. Le vandale n'eut même pas l'idée de placer la panne faîtière au sommet de l'ancien fronton.

A première vue, il est facile de reconnaître que cette croix et l'appareil qui l'encadre n'étaient pas destinés, dans l'origine, à occuper la place où l'on vient de les découvrir. On pourrait même affirmer que toute la cor-

[1] La *patte* est seulement indiquée par une courbe du dessin, à l'extrémité du bras droit, qui n'est plus entier; elle existe encore, dans la partie inférieure de la croix, la seule qui reste intacte.

Digitized by Google

niche, antérieure comme date au mur sur lequel elle repose, a dû être transportée, pierre par pierre, de l'endroit où elle avait été établie primitivement là où elle se trouve aujourd'hui.

Plusieurs raisons militent en faveur de cette hypothèse.

Tout d'abord l'aspect même de la maçonnerie. Les moellons, en effet, *chevauchent*, au lieu de former des lignes d'une régularité parfaite. On voit que l'assemblage a été difficile. Certains détails ont été négligés ; ainsi, par exemple, à l'intersection de l'appareil réticulé et de la croix, les pierres sont écornées ; ici et là, les angles sont remplacés par du mortier ; ailleurs, des morceaux de tuffeau ont été posés là où devraient se trouver des joints. Autant d'imperfections que l'on n'aurait pu tolérer dans un premier travail et qui s'expliquent d'elles-mêmes par une seconde mise en œuvre.

De plus, le tuffeau employé dans la construction du mur et celui qui forme l'appareil de la corniche ne sont pas de même nature. En bas, le grain de la pierre est tendre, jaunâtre, un peu sale. En haut, il est beaucoup plus dur et d'une blancheur absolue, bien que l'extérieur soit recouvert d'une poussière rougeâtre, que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Dans la partie qui nous intéresse, le mur est sensiblement moins large que dans la partie inférieure. Sans doute, la façade est d'aplomb ; mais le retrait, dissimulé jadis par les combles de l'église, forme, de l'autre côté, un angle rentrant de $0^{m}30$ à $0^{m}40$. L'étranglement commence là où s'arrêtent deux contreforts qui encadrent le portail, c'est-à-dire là précisément où commence l'appareil de la corniche. Étrange anomalie, qu'il semble difficile d'expliquer, à moins d'admettre notre hypothèse.

Mais alors, supposé que la croix fût antérieure au reste de l'édifice, à quelle époque pourrait-on l'attribuer ?

La réponse à cette question est assez délicate. Parmi

Digitized by Google

ceux qui ont eu l'occasion d'examiner la corniche de Saint-Maur, les uns ont cru y reconnaître une épave de l'art mérovingien; les autres, un intéressant spécimen de l'architecture du XIIe siècle. Les premiers oublient, sans doute, que, à l'époque mérovingienne, les entrelacs sont moins réguliers que les nôtres; les seconds n'ont pas remarqué que, au XIIe siècle, les lacets sont moins serrés et moins compliqués que ceux de la croix de Glanfeuil.

Au contraire, le dessin de cette croix a beaucoup de rapport avec des sculptures, que les archéologues attribuent sans hésitation au IXe siècle. Tels, les entrelacs des parapets de l'ancienne église de Saint-Abbondio, à Côme; tels encore, certains détails de l'ambon de Toscanella, de la porte de Saint-Clément sur le Cœlius et de la basilique de Santa-Maria-in-Trastevere, à Rome, etc.

Si la comparaison est difficile à faire entre un édifice des bords de la Loire et les monuments de l'Italie, en revanche, la ressemblance pourrait s'établir, au-delà de la Manche, avec la croix en pierre de Carew, dans le Pembrokeshire, reproduite par le *Magasin pittoresque*[1]; avec la croix sculptée d'Aberlemno, en Écosse, étudiée par M. Jean d'Estienne, dans la *Revue des questions scientifiques de la Société de Bruxelles*[2]; avec les sépultures saxonnes, récemment découvertes dans la cathédrale de Péterbo-

[1] « ... Entre autres monuments du même style [que la croix de Carew], on peut citer, comme l'un des plus remarquables, la croix d'Aycliffe, à Durham.

« Ces croix sont attribuées aux huitième et neuvième siècles. On trouve une grande analogie entre leurs ornements sculptés et les lettres illustrées des anciens manuscrits irlandais et anglo-saxons. Les missionnaires irlandais portèrent leur art d'Iona à Lindisfarne, dans le cours du septième siècle, et il fut ensuite adopté par les Anglo-Saxons convertis à la religion nouvelle. On croit pouvoir en conclure que le style dont nous donnons un spécimen a duré en Angleterre environ depuis le commencement du huitième siècle jusque vers le milieu du onzième. » *Magasin pittoresque*, 1870, p. 72.

[2] « Un souvenir historique s'y rattache dans la tradition populaire. Elle aurait été érigée en commémoration d'une victoire remportée sur les Danois à Loncarty (comté de Forfar) à la fin du Xe siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que les ornements sculptés sur la croix

Digitized by Google

rough ; avec les vieilles croix et les étuis des crosses du musée de Dublin, dont les dessins appartiennent au IXe ou au Xe siècle et reproduisent à peu près les mêmes traits que les nôtres.

Pour ces raisons, je serais tenté d'attribuer au IXe siècle l'appareil et la croix qui composent le fronton de l'église de Saint-Maur.

Cette hypothèse permettrait même d'aller plus loin et de voir, dans cette curieuse construction, les derniers restes du monastère détruit par les Normands (853-903). Par respect pour la mémoire et le travail de leurs pères, les religieux du XIIe siècle auraient enchâssé ces glorieux débris, comme dans un reliquaire, au sommet de la façade de leur nouvelle église. *Lapis qui reprobatus est hic factus est in caput anguli.*

Ch. URSEAU.

même et autour d'elle se rapportent exactement à ceux des manuscrits écossais et irlandais des VIIe et VIIIe siècles et, circonstance des plus curieuses, ne se rencontrent nulle part ailleurs, si ce n'est dans les églises d'Arménie. » *Revue des questions scientifiques de la Société de Bruxelles*, t. IV, 1878, p. 122.

Je dois à la bienveillance du R. P. dom Joliet, religieux bénédictin de Saint-Maur, les renseignements relatifs à la croix de Carew et à la pierre d'Aberlemno.

Pour compléter les détails fournis par le *Magasin pittoresque* et la *Revue des questions scientifiques de Bruxelles*, je dois ajouter qu'on trouve en France plusieurs manuscrits du VIIIe siècle, dont les entrelacs ne sont pas sans analogie avec ceux de la croix de Saint-Maur.

Digitized by Google

# A RENÉ BAZIN

En le remerciant des *Contes de bonne Perrette.*

Rien n'égale pour moi les refrains du bocage,
La chanson du ruisseau, le rappel des perdrix,
Le murmure du vent, tout ce divin langage
Qu'à force d'écouter j'ai peut-être compris.

Parfum délicieux qui des champs se dégage,
Arôme des prés verts et des buissons fleuris,
Pareil à ces oiseaux qu'on ne peut mettre en cage,
Je respire par vous, sans vous je dépéris.

Entre les murs étroits de la cité vulgaire,
Le temps marchait pour moi d'un pas boîteux naguère,
L'ennui m'enveloppait de son brouillard malsain.

Désormais son séjour n'a rien qui m'épouvante,
Puisque dans les récits de l'enchanteur Bazin
Je retrouve à mon gré la nature vivante.

Xavier DE LA PERRAUDIÈRE.

*23 janvier 1898.*

Digitized by Google

# TOUSSENEL

*Au Dr Maisonneuve*[1].

Messire de Buffon avait ce tort réel
De ne risquer jamais ses pieds dans la rosée,
Il préservait de l'air sa perruque frisée,
Ses manchettes sans tache et son ton solennel.

Voulez-vous sur leur nid voir les oiseaux du ciel,
Surprendre sous les houx la biche reposée
Ou déjouer les tours de la martre rusée,
Laissez là ce pédant et suivez Toussenel.

Suivez l'enfant gâté de la Muse angevine :
Il écoute parler la nature, il devine
Ses sentiments subtils, profonds, touchants, naïfs;

Il n'est pas sans travers, mais les âmes honnêtes
L'excuseront toujours, il aime tant les bêtes
Et déteste si bien les Anglais et les Juifs.

Xavier de la Perraudière.

*10 janvier 1898.*

[1] A propos de sa belle conférence sur Toussenel donnée à l'Université Catholique.

Digitized by Google

Digitized by Google

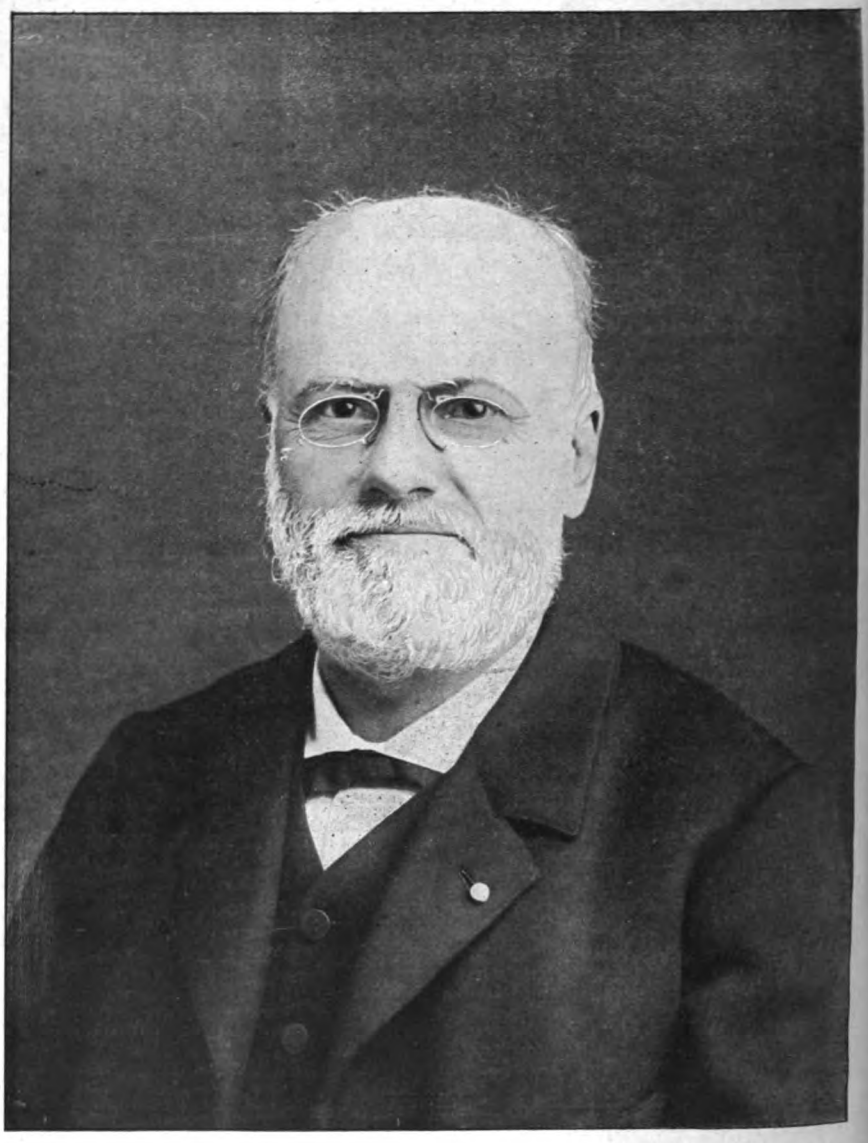

DOCTEUR DEZANNEAU

1832-1898

Digitized by Google

# LE DOCTEUR DEZANNEAU

Pour bien comprendre la vie d'un homme qui a marqué sa place au premier rang parmi ses concitoyens, il est nécessaire d'examiner dans quel milieu il a passé sa jeunesse, quelles impressions il y a subies, comment son éducation s'est faite, sous quelles influences son caractère s'est formé. Étant connues les qualités de la graine et celles du terrain, on peut prévoir ce que sera la moisson.

C'est à Saint-Pierre-Montlimart, en pleine Vendée militaire, et au lendemain du soulèvement qui suivit la chute de la Restauration, que M. le Dr Alfred Dezanneau naquit, le 16 mai 1832. Ses parents étaient, suivant un mot célèbre, d'une race de géants. A l'intelligence ouverte, les Vendéens joignent une ténacité rare, une grande droiture de caractère, un sentiment profond du devoir, un attachement à leurs affections et à leur foi qu'ils ont poussé parfois jusqu'à l'héroïsme, presque à la folie. Ce sont des méditatifs et des silencieux, ménagers de leurs paroles, prodigues de leur dévouement.

Le père du Dr Dezanneau était médecin et jouissait dans tout le pays d'une réputation d'intelligence et d'honorabilité que justifiaient les services rendus. C'est lui qui fit l'éducation de son fils. Parents et amis trouvaient la tentative insensée et prédisaient à l'envi que le maître ne ferait jamais rien de son élève. De temps à autre il envoyait celui-ci au collège de Beaupréau pour y prendre quelques leçons des hommes du métier, puis, pendant les six mois

Digitized by Google

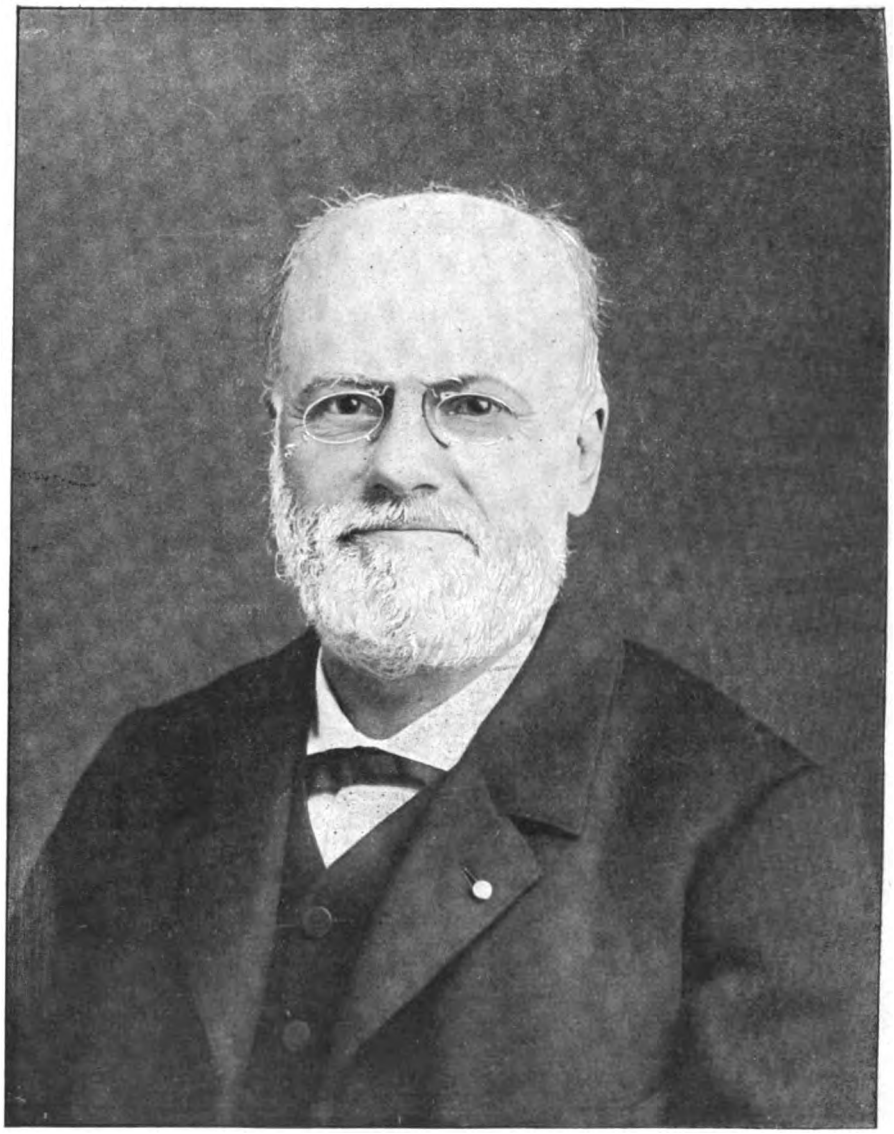

DOCTEUR DEZANNEAU

1832-1898

Digitized by Google

# LE DOCTEUR DEZANNEAU

Pour bien comprendre la vie d'un homme qui a marqué sa place au premier rang parmi ses concitoyens, il est nécessaire d'examiner dans quel milieu il a passé sa jeunesse, quelles impressions il y a subies, comment son éducation s'est faite, sous quelles influences son caractère s'est formé. Étant connues les qualités de la graine et celles du terrain, on peut prévoir ce que sera la moisson.

C'est à Saint-Pierre-Montlimart, en pleine Vendée militaire, et au lendemain du soulèvement qui suivit la chute de la Restauration, que M. le Dr Alfred Dezanneau naquit, le 16 mai 1832. Ses parents étaient, suivant un mot célèbre, d'une race de géants. A l'intelligence ouverte, les Vendéens joignent une ténacité rare, une grande droiture de caractère, un sentiment profond du devoir, un attachement à leurs affections et à leur foi qu'ils ont poussé parfois jusqu'à l'héroïsme, presque à la folie. Ce sont des méditatifs et des silencieux, ménagers de leurs paroles, prodigues de leur dévouement.

Le père du Dr Dezanneau était médecin et jouissait dans tout le pays d'une réputation d'intelligence et d'honorabilité que justifiaient les services rendus. C'est lui qui fit l'éducation de son fils. Parents et amis trouvaient la tentative insensée et prédisaient à l'envi que le maître ne ferait jamais rien de son élève. De temps à autre il envoyait celui-ci au collège de Beaupréau pour y prendre quelques leçons des hommes du métier, puis, pendant les six mois

Digitized by Google

qui précédèrent l'épreuve du baccalauréat, il le plaça dans une institution de Nantes.

Il faut croire que le père était un éducateur remarquable, car le succès fut complet. Mais il faut dire aussi que le fils était un élève exceptionnel, studieux, attendif aux leçons, d'une intelligence ouverte, procédant avec méthode, suivant droit son sillon qu'il creusait avec patience et profondément. Son travail fut fécond, parce qu'il était personnel, ses examens furent brillants et le jeune étudiant, après les vacances passées à courir les champs, quitta le logis paternel pour aller à Rennes. Comme il se destinait au professorat, il se fit inscrire à la fois à la Faculté des sciences et à l'École de médecine où il a laissé le souvenir d'un élève de premier ordre.

A Paris, il mena encore de front les études de la médecine et celles des sciences, suivant des cours de mathématiques spéciales, se passionnant pour la botanique qui demeura une des distractions préférées de toute sa vie.

Les études médicales avaient toutefois pris la première place dans son esprit. Interne provisoire au concours de 1855, l'année suivante, en 1856, il était nommé interne des hôpitaux. Il passa successivement par les services de Bicêtre, Sainte-Eugénie, la Pitié, l'Hôtel-Dieu et la Maternité, acquérant un bagage varié de connaissances pratiques qui devaient en faire un praticien si complet. En 1857, il remportait le grand prix de l'École pratique, une médaille d'or.

C'est dans les luttes pour le concours de l'internat et dans la camaraderie des salles de garde qu'il se lia avec des hommes éminents comme Heurtaux (de Nantes), Regnault (de Rennes), de Saint-Germain, Jules Simon, Léon Labbé, Guéniot, Baudot, Maurice Raynaud, Ball et tant d'autres, dont les noms revenaient si volontiers à sa mémoire, comme de doux souvenirs du temps de ses fortes études.

Digitized by Google

La fin de son internat fut marquée par un brillant concours d'où il sortit lauréat, après avoir failli prendre la première place. S'il avait eu la médaille d'or des hôpitaux, le Dr Dezanneau n'aurait sans doute pas résisté à la tentation de demeurer à Paris où il se serait fait une place marquante. Lauréat seulement, il revint dans sa Vendée bien-aimée, au logis paternel de Saint-Pierre-Montlimart. Il y retrouvait les souvenirs chers à tous les hommes de sa race, souvenirs des luttes pour des idées généreuses, souvenirs des martyrs d'une foi politique et religieuse. Il y retrouvait aussi de pieux souvenirs personnels et particulièrement celui de son père qui venait de mourir.

Dans le cours de son internat, il avait préparé avec amour son sujet de thèse ; mais, au dernier moment, il l'abandonna : son père ayant succombé précisément à la maladie qu'il avait étudiée avec un soin persévérant, il lui en aurait trop coûté de faire appel devant ses juges à de douloureuses observations personnelles. Il présenta donc, comme sujet de thèse, une série de chapitres remarquables de philosophie médicale où le souci de la dignité professionnelle et l'amour du pauvre malade reparaissent à chaque page.

Saint-Pierre-Montlimart était un poste trop étroit pour l'activité d'esprit et de corps qui faisait la caractéristique du Dr Dezanneau. Bientôt il arrivait à Angers, précédé d'une précoce et brillante réputation. C'était en 1861 ; de suite il fut nommé à l'École de médecine professeur suppléant des chaires de médecine (1861), puis professeur adjoint (1864) et titulaire (1868) de la chaire de pharmacie et toxicologie, professeur de physiologie (1870), enfin (1871), professeur de la chaire de clinique chirurgicale où il avait le périlleux honneur de succéder au Dr Daviers qui avait été à la fois un excellent professeur et un chirurgien émérite. Désormais, il avait atteint la situation où devaient se manifester ses brillantes et solides qualités de professeur

Digitized by Google

et de chirurgien, et c'est comme tel qu'il a, dans notre ville et dans toute la région, acquis une énorme réputation.

C'était un professeur hors ligne. Il s'était rendu apte à l'enseignement difficile de la clinique chirurgicale par son habitude de travail personnel, par des études scientifiques variées et une méthode parfaite, par son esprit critique et sa réserve à poser un diagnostic, par la netteté de son esprit clair, pénétrant et affiné, par sa connaissance enfin de l'humanité souffrante. A l'hôpital, il examinait ses malades posément, les interrogeant minutieusement et avec douceur, les traitant avec cette bonté ferme qui est une des plus grandes qualités du médecin. Son œil vif et bon les fixait constamment : ils sentaient en lui l'ami qui tient à consoler avant même de guérir. Et quand il fallait recourir à une opération, il avait un art tout particulier pour en faire accepter la nécessité, sans jeter l'épouvante en l'esprit du patient. Aussi lui obéissait-on avec docilité. Habituellement il faisait précéder son interrogatoire personnel par celui de ses élèves, les dirigeant dans leurs questions et dans leurs explorations, redressant leurs erreurs et les excusant, indulgent pour l'inexpérience des jeunes, parce qu'il les aimait paternellement et qu'il visait à les instruire bien plus qu'à faire valoir sa propre supériorité. Puis il opposait l'opinion des uns à celle des autres, tirant de chacune ce qui était bon, écartant ce qui était erroné, professeur de clinique, enfin, au vrai sens du mot. Il en résultait qu'il avait la confiance absolue de ses élèves comme celle de ses malades de l'hôpital.

Il était également aimé du personnel de service, des sœurs comme des infirmiers; il les traitait avec une douceur qui n'était pourtant pas exempte de sévérité quand il constatait un manquement dans le service : les malades devaient être bien traités dans ses salles, c'était son but, et il l'atteignait par tous les moyens possibles.

Parfois, lorsqu'un cas embarrassant se présentait, il

Digitized by Google

appelait en consultation solennelle ses divers collègues avec ses élèves, recueillant les avis motivés des jeunes, puis des vieux, résumant la discussion avec une maîtrise remarquable, posant enfin son propre diagnostic et les indications thérapeutiques avec une parfaite netteté, habituant ainsi les jeunes à ces consultations entre confrères qui sont un des écueils de la profession.

L'indication thérapeutique étant posée, il s'entourait de précautions minutieuses, prêt à tout événement, prévoyant bien les difficultés opératoires. L'opération était conduite avec calme, sang-froid, adresse manuelle. Ses aides, n'étant pas brusqués, ne perdaient pas leur sang-froid ; lui-même conservait toujours le sien en présence de l'imprévu et du danger. Il connaissait les méthodes nouvelles, étant au courant de tout, lisant beaucoup et surtout lisant bien, se pénétrant de la pensée des autres, de telle sorte que nulle difficulté survenant au cours d'une opération ne le prenait au dépourvu.

Les cours qu'il faisait à l'amphithéâtre étaient des modèles de méthode dans l'exposition, de clarté, de simplicité. Jeunes et vieux y trouvaient leur profit, les uns pour apprendre, les autres pour mieux classer leurs vieux souvenirs. Son enseignement était essentiellement pratique. La parole était simple, l'expression juste, la phrase courte; tout portait parce qu'il n'y avait aucune recherche des mots. Le Dr Dezanneau avait l'éloquence qui convient à celui qui enseigne, et justifiait au plus haut degré le mot du poète

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

De tout cela, il résulte que les leçons du professeur Dezanneau ont été fructueuses et qu'il a contribué plus que tout autre à élever le niveau scientifique de l'École de médecine d'Angers.



Digitized by Google

S'il aimait ses élèves, ceux-ci le lui rendaient bien. Ils lui étaient tout dévoués, avaient confiance en lui, l'entouraient d'affection, autant que de respect. Ils savaient d'ailleurs qu'ayant lui-même une passion pour le travail, il était tout prêt à rendre service aux travailleurs, et qu'ils pouvaient compter toujours sur ses conseils et son appui quand ils quitteraient l'école d'Angers pour aller à Paris suivre la voie des concours ou quand ils feraient choix d'un poste pour s'y établir. Beaucoup lui doivent leur situation; leur reconnaissance lui était précieuse, l'ingratitude l'affligeait profondément.

Lorsque les théories microbiennes eurent bouleversé les sciences médicales en donnant l'explication de la maladie, en permettant de diminuer les dangers opératoires, en autorisant toutes les audaces, le Dr Dezanneau se mit de suite au courant de la science. Il refit son éducation, pour ainsi dire, et ce n'est pas, ainsi qu'une voix autorisée l'a dit devant son cercueil, un de ses moindres mérites. Toutefois, il conserva de son éducation première un grand respect de la vie humaine : il n'opérait jamais pour opérer, il répugnait à ces grandes ouvertures exploratrices qui sont devenues si tentantes parce qu'elles paraissent inoffensives. Le bistouri n'était pas pour lui un instrument de diagnostic; il avait horreur de la témérité. Il était encore plus chirurgien prudent qu'opérateur habile.

Les qualités qu'il manifestait à l'hôpital faisaient également son succès dans sa clientèle de ville qui était considérable. Depuis la première heure du jour jusqu'à la fin de la soirée, on le rencontrait dans nos rues, allant d'une maison de santé à l'autre, s'arrêtant de porte en porte, rarement à pied par économie de temps, toujours dans une voiture ouverte. Son regard était perdu dans le vide, parce qu'il réfléchissait à ce qu'il avait vu ou à ce qu'il allait faire. Toujours pressé, toujours à l'heure et d'une ponctualité rare, il ne se perdait jamais en con-

Digitized by Google

versations inutiles, parce que le jour était trop court pour ce qu'il avait à faire. Il examinait soigneusement, donnait des instructions brèves et précises, rédigeait d'une écriture nette des ordonnances simples et claires, et ne partait jamais sans donner un mot d'encouragement. Souvent on lui a reproché d'être trop optimiste ; c'est qu'il voulait, à tout prix, inculquer au malade et à son entourage la croyance en la guérison ; c'est qu'il tenait, surtout, à ne pas se désespérer lui-même : c'est si souvent la confiance qui donne la victoire !

Dans ses consultations avec ses confrères il apportait un tact exquis, sachant imprimer au traitement une impulsion meilleure ou confirmer les prescriptions du médecin traitant quand elles étaient rationnelles. Jeunes et vieux, ses confrères recherchaient ses conseils, réclamaient le concours de son expérience consommée, et sa réputation était telle qu'on l'appelait de tous les départements voisins pour résoudre une difficulté de diagnostic ou de traitement.

Si la Société de médecine, qu'il présida en 1879 et en 1880, a vu sa prospérité augmenter singulièrement depuis quelques années, c'est en partie au Dr Dezanneau qu'elle le doit. Ses communications étaient remarquables par leur intérêt théorique et pratique, l'exposé était simple, la discussion courte, les explications précises. Quand il répondait aux critiques, sa petite taille se redressait, sa tête habituellement penchée sous le poids des pensées, comme font les épis pleins, ainsi qu'on l'a dit avec tant d'à propos, se tendait en avant, la physionomie s'éclairait d'un fin sourire et, dans la riposte, l'œil toujours si vif, devenait pétillant de malice.

Au Conseil d'hygiène où il siégea longtemps, son autorité était la même, et ses conseils marqués au coin du jugement le plus sain.

Lorsqu'à la mort du regretté Dr Farge l'association des médecins de Maine-et-Loire eut à élire un président nou-

Digitized by Google

veau, son choix se porta de suite sur le Dr Dezanneau dont le nom s'imposait à tous parce qu'il représentait au plus haut point l'honorabilité professionnelle, et il fut élu, malgré tous ses efforts pour faire reporter sur un confrère de grande notoriété les voix de ses élèves et de ses amis. Dans ces fonctions délicates qu'il remplit trop peu de temps, il fit preuve d'un tact parfait et d'une entente complète des intérêts du corps médical qu'il comprenait mieux que personne à cause de ses relations constantes avec tous les médecins du département.

De nombreuses communications faites à la Société de chirurgie de Paris l'y avaient fait élire membre correspondant. Il était également correspondant de l'Académie de médecine. Peut-être avait-il ambitionné ce titre si envié moins pour sa satisfaction personnelle que pour donner plus de relief à l'École de médecine dont la prospérité lui tenait tant à cœur.

En dehors de ses communications éparses dans les bulletins des Sociétés médicales d'Angers ou de Paris, et dans les publications périodiques, tendant toutes à élucider quelque question difficile de théorie ou de pratique toute d'actualité, le Dr Dezanneau n'a produit aucun travail de longue haleine. Certes, on doit regretter que les trésors de sa longue expérience soient perdus pour ceux qui demeurent; mais quand donc un homme si occupé aurait-il pu trouver le temps d'écrire quelque ouvrage didactique? Comme lui, Farge et Daviers n'ont rien laissé dans nos bibliothèques. C'est malheureux, mais c'est fatal. Tout médecin de province débordé par la clientèle voit sa vie couler trop vite; il lui manque le concours de ces secrétaires et de ces élèves à qui les maîtres des grands centres d'enseignement peuvent confier la besogne ardue des recherches bibliographiques. Semblable au Juif errant de la légende, il ne saurait jamais s'arrêter pour écrire, et c'est tout au plus s'il peut jeter à la volée, dans sa course rapide, quelque

Digitized by Google

semence féconde qui peut-être tombera et germera, comme en sol fertile, dans l'esprit de quelque disciple attentif, qui, plus souvent, doit être emportée par le vent. Ce n'est pas, certes, le goût du travail qui manquait au Dr Dezanneau : le travail était sa passion, le travail était toute sa vie; mais, dans la vie d'un homme comme lui, les bonnes actions font tort aux bons écrits.

Officier de l'instruction publique, on peut s'étonner que son mérite et ses éminents services n'aient pas reçu de plus hautes récompenses. Il est profondément regrettable qu'il n'ait pas eu toutes celles qu'on devrait légitimement réserver au talent, au dévouement de toute heure, au sacrifice de soi-même, à l'incontestable éclat d'une carrière longue, brillante et singulièrement fructueuse.

Elles avaient failli pourtant lui être décernées aux jours de l'année terrible, où les blessés encombraient hôpital, ambulances et maisons particulières. La sienne en fut pleine. Sans compter son service d'hôpital, il soigna près de cinq cents blessés dans les différents établissements de la ville. Après le désastre du Mans, il passa jusqu'à douze nuits de suite à panser les plaies, à pratiquer des opérations de tout genre. On le rapporta chez lui presque sans connaissance, atteint de troubles nerveux qu'on crut être le tétanos. Il prit quelques jours de repos et se remit à l'œuvre. Tous les médecins d'Angers avaient fait noblement leur devoir; nul ne l'avait fait mieux que lui. Quand un régiment accomplit une action d'éclat, c'est à la hampe du drapeau qu'on attache la croix d'honneur. C'est un des doyens du corps médical, le Dr Ed. Laroche, qui fut décoré quelques années plus tard, sur son lit de mort. En province, il est rare que les médecins soient récompensés pour leurs services professionnels autrement qu'à l'ancienneté ; on avait trouvé le Dr Dezanneau trop jeune pour avoir les honneurs du choix. Et, quand il fut devenu l'un des doyens de l'École et de la corporation, en haut lieu on

Digitized by Google

l'oublia ; on en avait oublié bien d'autres! Pourtant il était notre porte-drapeau ! Il eût fallu peut-être qu'il demandât pour lui-même, et il ne savait demander que pour ses confrères. Après tout, un bout de ruban l'aurait-il grandi dans l'estime publique? Assurément non.

L'homme de la vie privée n'est pas moins attachant. Marié à une de ses cousines le jour même où il atteignait ses trente-deux ans, il se vit entouré d'une nombreuse famille pour laquelle il n'a pas assez vécu. Les heures rares qu'il consacrait au repos, il les passait à sa maison de campagne où il s'occupait à lire et à travailler, quand il ne s'adonnait pas à la chasse pour laquelle il avait une passion de Vendéen pur sang. Hors de là, il ne paraissait guère à la table de famille que pour y prendre de courts repas trop souvent interrompus. Et pourtant il se complaisait avec les siens et il lui était doux de se donner avec eux ces distractions enfantines qui détendent si bien l'esprit des hommes débordés par les exigences continuelles d'une profession pénible.

Menée avec un tel oubli de soi-même, sans trêve ni repos, la vie ne pouvait être longue, et cet homme si robuste dans un corps dont l'apparence était presque débile ne put résister au mal qu'il avait trop longtemps négligé. Il avait, pendant de longues semaines, dédaigné de prendre un repos nécessaire; ses forces, dont il avait abusé, l'ont trahi. Il est mort sur la brèche, en vaillant soldat, victime du devoir professionnel, plein d'activité d'esprit et d'ardeur au travail, en regrettant de ne pouvoir diriger plus longtemps les débuts de ses fils, et sans avoir eu la joie de donner à l'un de ses élèves préférés un plus doux nom, une plus grande place dans son affection. Fidèle à la foi de toute sa vie, il s'est endormi pieusement et la mort ne l'a pas surpris.

Ce fut un deuil général dans la ville et dans le pays tout entier; un deuil pour sa famille qui pleurera toujours son

Digitized by Google

chef aimé et respecté; un deuil pour ses amis qui perdent un conseiller délicat et fidèle; un deuil pour ses malades qui avaient une si absolue confiance dans sa science et son dévouement; un deuil pour ses anciens élèves qui ne sauraient oublier ses solides leçons; un deuil pour le corps médical tout entier qui avait confiance dans son jugement sûr et son expérience consommée; un deuil pour l'École de médecine qui s'est sentie « comme découronnée », un deuil enfin pour les pauvres de son service hospitalier auxquels il réservait des trésors de bonté et de dévouement.

Son convoi funèbre fut un triomphe. Les cordons du char couvert de couronnes et de fleurs étaient tenus par les docteurs Legludic, directeur de l'École de médecine, Douet, vice-président de l'Association médicale, Renou (de Saumur), représentant l'Académie de médecine, Motais, président de la Société de médecine, Gripat, représentant la Société de chirurgie et Audureau (de Jallais), un de ses derniers internes. Cinq discours furent prononcés au milieu du silence le plus recueilli par MM. Legludic, Renou, Douet, Motais et Audureau, dont les paroles éloquentes ont trouvé un sympathique écho dans tous les cœurs. C'était le 16 mai 1898, le 66e anniversaire de la naissance du défunt. Le lendemain, on l'enterrait dans un caveau de famille, à Saint-Pierre-Montlimart, au milieu de cette Vendée à laquelle il était resté si profondément attaché.

De tels hommes ne sauraient mourir tout entiers. Le souvenir de leurs qualités, de leurs vertus, des services rendus ne doit pas s'effacer de la mémoire de leurs concitoyens : leur nom appartient à l'histoire locale.

A l'une des pages de sa thèse inaugurable, le docteur Dezanneau écrivait les lignes suivantes qu'on nous permettra de reproduire ici comme s'adaptant par plus d'un point à leur auteur :

Digitized by Google

« Ah! s'ils savaient (dit-il en parlant des gens du monde) ce que la médecine coûte de temps, de dangers et de peines; s'ils savaient ce que l'art exige de dévouement et de sacrifices; s'ils savaient quelles réflexions, quel travail intellectuel incessant sont nécessaires pour reconnaître tant de maladies diverses et pour saisir l'indication fugitive d'où peut dépendre le salut du malade; s'ils savaient quelles mélancoliques pensées assiègent l'âme du médecin sans cesse aux prises avec la souffrance; s'ils savaient quelle immense responsabilité morale pèse sur lui et mine sourdement son existence; s'ils savaient que pour eux souvent il expose et sacrifie sa vie, on ne les verrait point sans doute semer sur ses pas tant d'ingratitude, de dédain et d'injustice. »

S'il est des hommes à l'âme vulgaire qui pratiquent l'oubli des services rendus, il en est beaucoup d'autres, heureusement (soyons de ceux-là) qui ont le culte du souvenir. Tant de travail et le sacrifice complet de soi-même nous commandent le respect, l'affection et la reconnaissance.

Dr H. Gripat.

---

Digitized by Google

LA

# FAMILLE BOYLESVE

*(suite)*

---

Le 18 mars 1671, Charles Boylesve, Sieur du Plessis, fut maintenu noble et issu d'ancienne extraction noble par arrêt de la Chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne.

*Chartrier de Boylesve.* — Extrait des registres de la Chambre établie par le Roy pour la réformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne, par lettres patentes de Sa Majesté, du mois de janvier 1668, vérifiées en parlement le 30 juin suivant.

Entre le procureur général du Roy, demandeur d'une part, et Messire Charles Boilesve, Chevalier, Sieur du Plessis, Conseiller du Roy au parlement de Bretagne, demeurant hors son semestre en la ville d'Angers, deffendeur d'autre part. Vu par la Chambre la déclaration faite au greffe d'icelle par ledit deffendeur, de soutenir les qualitez de noble et d'écuyer d'ancienne extraction, de Messire et de Chevalier et de porter pour armes *d'azur chargé de trois sautoirs d'or*, du 7 mars 1671, signé : Le Clavier, greffier. Induction dudit Sieur du Plessix, sur le seing de Maistre Pierre Busson, procureur, fournie et signifiée au procureur général du Roy par Gandon, huissier en la Cour, le 17 mars présent mois, par laquelle il soutient estre noble, issu d'ancienne extraction noble, et comme tel devoir lui et ses descendans en mariage légitime estre maintenus dans la qualité d'Écuyer et de Chevalier et dans tous les droits, privilèges, prééminences, exemptions, immunités, honneurs, prérogatives et avantages attribués aux autres nobles de cette province et, qu'à cet effet, son nom sera employé au rolle et catalogue desdits nobles de la sénéchaussée de Rennes. Articulant ces faits de généalogie qu'il a épousé dame Jeanne Cupif, fille d'Écuyer Nicolas Cupif, Seigneur de Teildras, Conseiller du Roy, juge-magistrat au siège présidial d'Angers, et de dame Jeanne Treton, sa

Digitized by Google

compagne, et qu'il est fils de Messire Charles Boilesve, Seigneur des Aulnoys, Conseiller du Roy au parlement de Bretagne, de son mariage avec Renée Gandon, sa première femme, que ledit Messire Charles Boilesve, est fils d'autre Messire Charles Boilesve, Seigneur de la Gillière, Conseiller au même parlement, et deffunte dame Marie Nicolas, que ledit Charles était fils de Messire François Boislève, vivant Seigneur de la Brizarderie, Conseiller du Roy, lieutenant en la prévosté, ville et quinte d'Angers, et de demoiselle Philipe Priouleau, que ledit François était fils puisné d'Écuyer Marin Boislève, Sieur de la Brizardière, et de demoiselle Simonne Quintin, leurs père et mère, lequel François comme puisné fut partagé noblement et avantageusement dans la succession de sesdits père et mère par Écuyer Charles Boilève, Sieur du Rocher, son frère, leur fils aisné, héritier principal et noble, lequel aisné est saisi des principaux titres justificatifs de leur qualité et gouvernement noble. Les actes et pièces mentionnées en ladite induction, et tout ce que par ledit deffendeur a été mis et induit, conclusions du procureur général du Roy, considéré, la Chambre faisant droit sur l'instance a déclaré et déclare ledit Boilesve et ses descendans en mariage légitime, nobles, issus d'ancienne extraction noble, et comme tels a permis audit Boilesve de prendre les qualités d'Écuyer et de Chevalier et l'a maintenu au droit d'avoir armes et écussons, timbrés, appartenants à ladite qualité, et à jouir de tous droits, franchises, privilèges, prééminences attribués aux nobles de cette province, et ordonné que son nom sera employé au rolle et catalogue desdits nobles de la sénéchaussée de Rennes. Fait en ladite Chambre, à Rennes, le dix-huitiesme mars mil six cens soixante-onze.

(Signé) : B. Le Clavier.

Original.

Extrait du mémoire imprimé, en 1715, pour Marie-Jacquine Ménardeau, veuve Marin Boylesve.

*Bibliothèque nationale Carrés de d'Hozier, vol. 101, fol. 335.* — Arrest de la Chambre établie par le Roy, pour la réformation de la noblesse de Bretagne, rendu à Rennes le 18 de mars de l'an 1671, par lequel elle déclare noble et issu d'ancienne extraction noble Messire Charles Boilesve, Cheva-

Digitized by Google

lier, Sieur du Plantis, Conseiller du Roy au parlement de Bretagne... cet arrest signé Clavier.

Analyse du XVIII^e siècle.

*Catalogue des nobles de Bretagne, manuscrit. Titres de Farcy.* — Charles Boyslève, Sieur du Plessix, Conseiller en la Cour, demeurant hors de son semestre à Angers, maintenu Chevallier d'ancienne extraction : *d'azur chargé de 3 sautoirs d'or*, du 20 mars 1671. Monsieur Lefebvre, rapporteur.

Les pièces fournies remontaient à 1510 et il n'est plus question de la noblesse de mairie.

En 1714, Marin Boylesve, Seigneur de la Maurouzière, fut maintenu dans sa noblesse par Messire Chauvelin, intendant de Touraine.

*Chartrier de Boylesve et titres d'Achon, 1714.* — Arbre généalogique de la branche des Boilesve de la Maurouzière, de la ville d'Angers.

Trisayeul
Marin Boylesve, Chevalier,
Sieur de la Maurouzière,
Lieutenant général d'Angers
et Conseiller d'Etat, fait Chevalier en 1597,
mari de Renée Nicolas.

Les armes sont
*d'azur à 3 sautoirs d'or,*
*2 en chef et l'autre en pointe,*
*au chef*
*chargé de 3 fleurs de lis d'or.*

Bisayeul
Mathurin Boylesve, Escuyer,
Sieur de la Maurouzière,
mari de Marie Le Clerc.

Ayeul
Marin Boylesve, Escuyer,
Sieur de la Maurousière,
mari de Madeleine Lasnier.

Père
Marin Boylesve, III^e du nom, Escuyer,
Sieur de la Maurousière,
Président au présidial d'Angers,
mari de Marie-Jacquine Ménardeau.

Mère présentant
Marie-Jacquine Ménardeau,
femme dudit Marin...
mère et tutrice de ses enfants.

Marin Boylesve,
IV du nom, Escuyer,
Sieur
de la Maurousiére,
mineur.

Joseph-François Boylesve,
Escuyer, Chevalier
de la Maurousière,
mineur.

Jacques-Mathurin
Boylesve, Escuyer,
Sieur de Saint-Hilaire,
mineur.

Je soussigné déclare à tous qu'il appartiendra ne connoistre autres personnes de la famille, nom et armes de mes enfans

Digitized by Google

de la branche des Boislève-Maurouzière, que Honoré Boilesve, Escuyer, Seigneur de la Maurouzière, frère puisné de deffunt mon mary, Marie Boylesve, femme de Gabriel Boilesve, Escuyer, Seigneur du Saulay, sœur de deffunt mon mary, Gabrielle Boilesve, femme de Louis-Augustin de Lesperonnière, Escuyer, Seigneur de Vris, autre sœur de mon mary estant décédée. Il y a d'autres branches des Boilesve dont je n'ai pas une connoissance assez exacte pour en rendre compte.

Fait à Angers, le 3 août 1714.

(Signé) : Marie-Jacquine Ménardeau.

Inventaire des tiltres de noblesse que dame Marie-Jacquine Ménardeau, veuve de Marin Boilesve, vivant, Escuyer, Seigneur de la Maurouzière, président au présidial d'Angers, cy-devant garde noblè et à present tutrice naturelle de Marin Boilesve, IVe du nom, Escuyer, Seigneur de la Maurouzière, de Joseph-François Boilesve, nommé le Chevalier de la Maurouzière, et de Jacques-Mathurin Boilesve, Escuyer, Seigneur de Saint-Hilaire, ses enfants mineurs, et dudit deffunt Sieur de la Maurouzière, président au siège présidial d'Angers, met et produit devant vous Monseigneur Chauvelin, Chevalier, Seigneur de Beauséjour, Conseiller du Roy en ses conseils, Maistre des requestes ordinaire de son hostel, intendant de justice, police et finance en la généralité de Tours, pour satisfaire à la déclaration du Roy, du 16 janvier 1714, et autres précédentes, et à l'assignation à elle donnée à la requeste de Me François Ferrand, chargé de la recherche de noblesse, par exploit de Maille, huissier, le 10 juillet 1714, pour représenter devant vous, Monseigneur, ses titres de noblesse.

*Premièrement.* — Produit l'arbre généalogique de la famille des susdits enfans avec le blazon de leurs armes, d'autre part, tenu pour cotté A.

Plus produit cinq pièces attachées ensemble.

La première, du 8 juin 1667, est une ordonnance de Mr Voisin, lors intendant de la généralité de Tours, par laquelle Marin Boislesve, IIe du nom, ayeul de ses enfans, a esté maintenu dans sa noblesse. Ladite ordonnance collationnée sur l'original retenu par mon dit Sieur Voisin, et représentée par ses ordres devant deux notaires du Chas-

Digitized by Google

telet de Paris, qui ont signé ladite copie, celle qui estoit restée audit Seigneur de la Marouzière, ayant esté adhirée lors de son décès.

La seconde, du 14 juillet 1707, est un arrest du bureau de la recherche de la noblesse, par lequel ladite dame Ménardeau, comme garde noble de ses enfans, est renvoyée de l'assignation à elle donnée à la requeste de François Ferrant, pour représenter les tiltres de noblesse de Marin Boilesve, son mary, et dans laquelle instance ledit Ferrant concluoit à ce que ladite Ménardeau, audit nom, fust condamnée comme usurpatrice du titre de noblesse, en grosses amendes et restitutions, comme il est porté au 1er feuillet et au 10e verso dudit arrest. Lequel est d'autant plus considérable, qu'il paroist par le vœu dudit arrest que la question a estée agitée avec beaucoup de contention parce que les beaux-frères de ladite dame Ménardeau s'estoient joints audit Ferrant pour contester la noblesse d'extraction dudit Marin Boilesve, Maistre d'hostel du Roy, à l'effet d'empescher le partage noble de sa succession, prétendant qu'il n'avoit que la noblesse d'échevinage comme il est porté au feuillet 7e dudit arrest et la contestation dudit Ferrant a été trouvée si insoutenable que, contre l'usage, ledit Ferrant a esté condamné aux dépens liquidés à 100 liv. envers ladite dame Ménardeau.

La troisiesme est le mémoire de ladite dame Ménardeau, imprimé et fourny dans ladite instance, dans lequel sont expliqués les titres de noblesse de ses enfans et on a fait voir que la meilleure manière d'estre annobly est d'estre fait Chevalier de l'accolade par le Roy.

La quatriesme, du 6 aoust 1708, est grosse de la sentence des requestes du palais à Paris, où par le susdit arrest du bureau de la recherche des nobles, les partis auroient esté renvoiées par laquelle il est ordonné contradictoirement avec les beaux-frères et belles-sœurs de ladite dame Ménardeau que la succession de Marin Boylesve, Maistre d'hôtel du Roy, ayeul de ses enfans, seroit partagée noblement.

La cinquiesme du 10 juillet 1711 est grosse de l'arrest du parlement par lequel la sentence cy dessus est confirmée et les apélations qui en auroient été interjetées sont mises au néant. Les dites pièces cottées B.

Ces cinq pièces suffiroient pour établir la noblesse des enfants de ladite dame Ménardeau, puisqu'elle a esté confirmée

Digitized by Google

dans tous les tribunaux où l'on a eu la témérité de la contester, mesme contradictoirement avec François Ferrant, à la requeste duquel ladite dame est aujourd'hui assignée devant vous, Monseigneur, mais, pour ne laisser aucun doute là-dessus, ladite dame Ménardeau adjoutera les pièces suivantes :

Pour faire voir que Marin Boilesve, Ier du nom, Lieutenant général d'Angers, trisayeul des enfants de ladite dame Ménardeau, estant noble d'extraction, a esté élevé à la dignité de Chevalier et décoré de divers autres titres de noblesse.

Produit cinq pièces attachées ensemble, collationnées à leurs originaux en parchemin, en présence des parties intéressées et dont elle offre représenter les originaux si besoin est.

La première, du 19 mars 1597, est les lettres de Chevalier... Voir plus haut.

La deuxiesme, du 3 août 1597, est le procès-verbal de l'accolade...

La troisiesme, du 12 décembre 1597, est l'arrest d'enregistrement...

La quatriesme, du mois de janvier 1597, est des lettres patentes...

La cinquiesme, du dernier avril 1598, est un brevet du Roy...

Ces divers titres d'honneur accumulés dans une mesme personne auroient esté capables d'annoblir trois familles s'ils avoient été partagés entre elles et ne peuvent estre suspects parce qu'ils ont été produits en originaux devant Mr Voisin, en 1667, et au bureau de la recherche des nobles, en 1707, ainsi qu'il paroit par l'ordonnance de Mr Voisin et par le veu de l'arrest du bureau de la recherche des nobles.

Pour faire voir que les enfans de ladite dame Ménardeau descendent en ligne directe dudit Marin Boilesve, leur trisayeul, et que leur noblesse a esté confirmée, mesme pour le partage noble dans tous les temps produit les pièces cy après.

La première, du 5 septembre 1624, est la grosse en parchemin du contrat de mariage de Mathurin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurouzière, Conseiller du Roy au présidial d'Angers, fils aisné et principal héritier de deffunt Mr Marin Boilesve, vivant Chevalier, Seigneur de la Maurousière, Lieutenant général au présidial d'Angers, et de Dame Renée Nicolas, ses père et mère, avec Dlle Marie Le Clerc, fille de François Le Clerc, Escuyer, Seigneur de la Plissonnière.

Digitized by Google

La deuxiesme, du 3 mars 1635, est grosse d'un arrest du parlement portant que la succession de deffunt Messire Marin Boilesve, Chevalier, Lieutenant général d'Angers serait partagée noblement entre ledit Mathurin Boilesve, Escuyer, Seigneur de la Maurouzière, son fils aisné et ses autres enfans.

La troisiesme, du 10 février 1649, est le contrat de mariage de Marin Boilesve, IIe du nom, Escuyer, Seigneur de la Maurouzière, fils dudit Mathurin Boilesve et de Dame Marie Le Clerc, avec Dlle Magdelaine Lanier, deuement légalisé.

La quatriesme, du 1er avril 1656, est les provisions de maistre d'hotel ordinaire du Roy en faveur dudit Marin Boilesve, qualifié par le Roy, Chevalier, Seigneur de la Maurouzière.

La cinquiesme, du 18 juillet 1659, est grosse en parchemin du partage noble de la succession dudit Mathurin Boilesve entre ledit Marin Boilesve, IIe du nom, maistre d'hôtel du Roy, aisné, et Dame Françoise Boilesve, femme de Mr François Grinaudet, Conseiller au parlement de Bretagne, puisnée.

La sixiesme, du 27 mars 1686, est le contrat de mariage de Marin Boilesve, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Maurouzière, président au présidial d'Angers, fils dudit Marin Boilesve, IIe du nom, et de ladite Dame Madelaine Lannier, avec ladite Dame Marie-Jacquine Ménardeau, présentant, deuement légalizé.

Les 7e, 8e et 9e sont les extraits baptistaires, légalisés par les juges des lieux, de Marin Boilesve, IVe du nom, de Joseph-François Boilesve et de Jacques-Mathurin Boilesve, enfans de ladite dame Ménardeau et de Mr Marin Boilesve, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Maurouzière, président au présidial d'Angers, qui sont encore sous la tutelle de ladite dame Ménardeau, et dont la noblesse a esté confirmée par ledit arrest du bureau de la recherche des nobles, mesme pour le partage noble, par la sentence du 6e aoust 1708, et arrest confirmatif du 10 juillet 1711, cy devant produits.

La dixiesme, du 10 juillet 1714, est l'assignation donnée à ladite Dame Ménardeau, à la requeste de Me François Ferrant, pour produire ses titres devant vous, Monseigneur, lesdites pièces cottées D.

Plus produit le présent inventaire au moyen duquel et des pièces y contenues ladite dame Ménardeau requiert qu'il vous plaise, Monseigneur, la maintenir comme veuve d'un noble

Digitized by Google

aux privilèges, exemptions attribuées aux veuves des nobles, et lesdits Marin Boilesve, Joseph-François Boilesve et Jacques-Mathurin Boilesve, ses enfants, en leurs qualités d'Escuyers aux privilèges et exemptions attribués aux autres nobles de ce Royaume, et en conséquence l'envoyer, elle et ses enfants des demandes, fins et conclusions dudit Ferrant qui mériteroit bien d'estre encore une fois condamné aux dépens pour son indue véxation, pour avoir de nouveau assigné ladite dame Ménardeau, nonobstant l'arrest de décharge du 14 juillet 1707, rendu contre luy au bureau de la recherche des nobles, cy devant produit.

(Signé) : Marie-Jacquine Ménardeau. Frapier.

Soit la requeste et pièces communiquées audit Ferrand ou son préposé pour y fournir de réponses et montrées au procureur du Roy de la commission pour donner ses conclusions, pour le tout veu et à nous rapporté estre ordonné ce qu'il appartiendra ; à Tours, le 4 octobre 1714.

Le préposé dudit Ferrand qui a pris communication du présent inventaire et des pièces y énoncées déclare qu'au moyen du jugement de Messieurs les commissaires généraux pour la recherche de la noblesse du 14 juillet 1707 par lequel la produisante a esté déchargée de pareille assignation à elle donnée à la requeste dudit Ferrand devant mesdits sieurs les commissaires généraux il n'empesche pareillement par ledit Ferrand qu'elle soit deschargée de la dernière assignation qui lui a esté donnée devant vous, Monseigneur, pour la représentation des titres de noblesse de son deffunt mary ; fait à Tours, ce 16 février 1715.

Roulleau.

Veu l'assignation donnée le 10 de juillet dernier, à la requeste de François Ferrand, chargé de la continuation de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse à la dame Marie-Jacquine Ménardeau, veuve Marin Boilesve, Seigneur de la Morousière, le présent inventaire, pièces et titres y énoncés, la réponse du préposé du traitant, je n'empesche pour le Roy que ladite dame Marie-Jacquine Ménardeau, veuve Marin Boislève de la Morousière jouisse des privilèges accordés aux veuves des Gentilshommes du Royaume, et que les sieurs Marin, Joseph-François, et Jacques-Mathurin Bois-

Digitized by Google

lève ses enfants, et dudit Seigneur Marin Boislève de la Morousière soient maintenus dans leurs qualités de nobles et d'Escuyers, qu'ils jouissent et leur postérité, tant qu'ils ne feront acte dérogeant des privilèges accordés aux Gentilshommes du Royaume, et qu'à cet effet, ils soient inscrits au catalogue des nobles de cette généralité ; à Tours, le 21 février 1715.

(Signé) Grolleau.

Du registre des gentilshommes, assignés par devant nous, Bernard Chauvelin, Chevalier, Seigneur de Beauséjour, Conseiller du Roy en ses conseils, maitre des requestes ordinaire de son hostel, intendant de justice, police et finances de la généralité de Tours, à la requeste de François Ferrand, chargé par sa Majesté de la continuation de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, en exécution des déclarations du Roy des 4 septembre 1696, 30 may 1702, et 30 janvier 1703, et 16 janvier 1714, et arrestés du Conseil rendus en consequance qui nous ont representé des arrests du conseil ou jugemens de Mrs les commissaires généraux ou ordonnances de Mrs Voysin de la Noiraye, de Miromesnil, et Turgot cy devant intendant de cette généralité rendues en leur faveur et auxquels nous avons donné acte de laditte représentation pour y avoir égard lors de la confection du catalogue des gentilshommes de cette généralité, a esté extraict ce qui suit :

Du 21e jour de février 1715, Marie-Jacquine Ménardeau, veuve de Marin Boilesve, vivant Escuier, Sieur de la Morousière, président au présidial d'Angers, demeurant en la ville d'Angers, laquelle sur l'assignation à elle donnée à la requeste dudit Ferrand du 17 juillet 1714 par Maille, huissier, à comparoir par devant nous pour rapporter les titres en vertu desquels elle prend la qualité de veuve de noble et veuve d'Escuyer, a représenté le jugement rendu par les Mrs les commissaires généraux du conseil députés par le Roy pour l'exécution desdittes déclarations des 4 septembre 1696, 30 mai 1702, et 30 janvier 1703, et arrest du conseil rendus en conséquence en datte du 14 juillet 1707, par lequel ladite Marie-Jacquine Ménardeau, veuve de Marin Boilesve, Seigneur de la Morousière, et garde noble de Marin, Joseph-François, et Jacques-Mathurin Boilesve, leurs enfans, a esté déchargée de l'assignation qui lui a esté donnée par devant



Digitized by Google

lesdits Sieurs commissaires le 17 septembre 1705, à la requeste dudit Ferrand et maintenue en sa noblesse, et ledit Ferrand condamné aux dépens, le désistement du préposé dudit Ferrand du 16 du présent mois, les conclusions du procureur du Roy.

Nous, intendant et commissaire susdit, avons donné acte à laditte veuve Marie-Jacquine Ménardeau, veuve de Marin Boilesve, Escuyer, Seigneur de la Morousière de ladite représentation, en conséquence, l'avons déchargée de l'assignation à elle donnée le 17 juillet 1714, et ordonnons qu'elle ensemble lesdits Marin, Joseph-François, et Jacques-Mathurin Boylesve, ses enfants, et dudit feu Sieur Marin Boilesve de la Morousière seront inscrits au catalogue des gentilshommes de cette généralité ; fait à Tours, les jour et an que dessus et est signé en l'original Chauvelin, et plus bas par Monseigneur Baizé de Méré.

Le 26 février 1715, à la requeste de Me Mathurin Frapier, procureur de Mme veuve Boilesve de la Morouzière, ès noms et qualités qu'elle procède, signifié copie de l'ordonnance cy dessus et des autres parts à Me Gabriel Roulleau, procureur et directeur dudit Ferrand, parlant à son commis par moy huissier.

GODIN.

*Titres d'Achon.* — Collationné la présente copie qui a esté faite et tirée sur son original, signée comme dit est, représentée par Mr Marin Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Maurouzière, demeurant Angers, paroisse de Saint-Michel du Tertre. Ce fait à luy rendue par les notaires royaux à Angers, soussignés le 20 septembre 1748.

BOYLESVE DE LA MAUROUZIÈRE.
DEVILLE. .....

On voit combien grandes étaient les vexations causées aux Gentilhommes par les traitants, dont la mauvaise foi était souvent constatée par les amendes qu'on leur imposait !

*Titres d'Achon, 1715.* — A Monseigneur, Monseigneur Chauvelin, intendant de la Généralité de Tours.

Digitized by Google

Suplie humblement Jacques-Honoré Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Marouzière, demeurant à Angers, disant que le (*sic*) 1714, il auroit esté assigné à la requeste de Me François Ferrand, chargé de la continuation de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, poursuitte et diligence de Me Gabriel Roulleau, son procureur et directeur en cette généralité, pour représenter devant vous les titres en vertu desquels il prend la qualité d'Escuyer et s'exempte du payement des tailles et autres impositions depuis et compris l'année 1614.

Pour satisfaire à cette demande et faire voir le droit que le supliant a de prendre la qualité de noble et d'escuyer, il produist trois pièces :

La première est copie collationnée d'un inventaire de production, faite devant Mre Voisin de la Noyrage, cy-devant intendant de cette généralité par Marin Boilesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, des titres justificatifs de sa noblesse d'extraction parmy lesquels est visé son contrat de mariage avec demoiselle Magdelaine Lasnier, du 10 février 1649, et ensuite est coppie de l'ordonnance de mon dit Sieur Voisin, portant acte de ladite représentation pour y avoir égard lors de la confection du catalogue des nobles du 8 juillet 1667.

La seconde est grosse en parchemin du contrat de mariage de Jacques-Honoré Boylesve, supliant, avec demoiselle Marie-Anne Poisson, passé par devant Bory, notaire royal à Angers, le 12 décembre 1692, par lequel il est qualifié Chevalier de la Maurouzière, fils dudit Marin Boylesve, Chevalier, Sieur dudit lieu, Conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roy et de ladite dame Magdelaine Lanier.

La troisiesme est la grosse en parchemin d'une ordonnance rendue par Messieurs les commissaires généraux du Conseil, deputtés par le Roy, pour la recherche de la noblesse du 14 juillet 1707, par laquelle ledit Sieur Jacques-Honoré Boylesve, supliant, a esté déchargé de l'assignation à luy donnée à la requeste dudit Ferrand, le 17 septembre 1705.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise donner acte au supliant de la représentation qu'il vous fait des pièces cy-dessus et, en conséquence, le décharger de l'assignation à luy donnée à la requeste dudit Ferrand et le maintenir et garder (ensemble ses enfans et posterité nez et à naistre)

Digitized by Google

dans le droit de prendre la qualité de noble et d'Escuyer et ordonner qu'ils jouiront des privilèges accordés à la noblesse de ce royaume. Et ferez justice (signé) : FRAPIER.

Soit la requeste et pièces communiquées au préposé dudit Ferrand, pour y fournir de réponses et montrée au procureur du Roy de la Commission pour donner ses conclusions, pour le tout à nous raporté, estre ordonné ce qu'il appartiendra. Fait à Tours, le 23 aoust 1715. CHAUVELIN.

Le préposé dudit Ferrand qui a pris communication de la présente requeste et pièces y énoncées dit, en premier lieu, que la prétendue ordonnance de Mr Voisin, n'étant rapportée que sous coppie collationnée, ne fait aucune preuve pour le fait dont il s'agit et, en second lieu, que le jugement de Messieurs les commissaires généraux pour la recherche de la noblesse du 14 juillet 1707, ne confirme point les partyes qui y sont dénommées en leur noblesse, mais seulement renvoye lesdites parties en la 1re Chambre des requestes du palais pour y procedder suivant les Ainsy ledit jugement n'étant point un jugement de maintenue, le supliant ne peut se dispenser de justifier sa prétendue qualité d'Escuyer par titres en bonne forme. C'est à quoy conclud ledit Ferrand, à Tours, le 6 janvier 1716. ROULLEAU.

Le supliant rapporte par production nouvelle l'original de l'inventaire des tiltres de noblesse produits par Marin Boislève, Escuier, Sieur de la Maurousière, son père, le 8 juin 1667, au moyen de quoy il persiste en la maintenue par luy requise. FRAPIER.

*Chartrier de Boylesve, 1716.* — Bernard Chauvelin, Chevalier, Seigneur de Beauséjour, Conseiller du Roy en ses conseils, Me des requestes ordinaires de son hostel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Tours.

Entre François Ferrand, chargé de la continuation de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, ordonnées par les déclarations du Roy des 14 septembre 1696, 30 may 1702, 30 janvier 1703 et 16 janvier 1714, poursuitte et diligence de Me Gabriel Roulleau, son procureur et directeur en cette généralité, demandeur suivant l'exploit du..... 1714, d'une part.

Et Jacques-Honoré Boylesve, Seigneur de la Maurousière, demeurant à Angers, deffendeur, d'autre part.

Digitized by Google

Vu lesdites déclarations du Roy des 14 septembre 1896... les arrêts du Conseil des 26 février 1697, 15 mai 1703 et autres rendus pour l'exécution desdites déclarations, l'exploit d'assignation donné à la requeste dudit Ferrand, le... 1714, à comparoir par devant nous pour représenter les titres en vertu desquels il prend la quallité de Chevallier, la requeste par lui à nous présentée signée Frapier, procureur, contenant inventaire de production des titres justificatifs de sa noblesse et tendant à ce qu'il nous plust le maintenir dans sa noblesse, ladite production composée d'un inventaire de production fait devant Mr Voisin de la Noiraye, ci-devant intendant de cette généralité par Marin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, des titres justificatifs de sa noblesse d'extraction ; dans lequel est énoncé son contrat de mariage avec demoiselle Madeleine Lasnier, en date du 10 février 1649, au bas duquel inventaire est l'ordonnance de mon dit Sieur Voisin, par laquelle il luy est donné acte de ladite représentation pour y avoir égard lors de la confection du catalogue des nobles du 8 juillet 1667. Extrait de baptême de Jacques-Honoré Boylesne, en date du 21 novembre 1667, par lequel il paroit qu'il est fils de Marin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière et de dame Magdelaine Lasnier, délivré par le Sieur Michon, curé de Saint-Hillaire, près Mortagne, le 3 aoust 1715 et légalisé par le Sieur Boutillier, seneschal de la ville et baronnie de Mortagne, le 24 août audit an 1715. Grosse en parchemin du contrat de mariage de Jacques-Honoré Boylesve, produisant, avecq demoiselle Marie-Anne Poisson, par lequel il est qualifié Chevallier de la Maurousière, fils de feu Messire Marin Boylesve, vivant, Chevalier, Seigneur de la Maurousière, Conseiller, Me d'hotel ordinaire du Roy et de dame Madelaine Lasnier, passé devant Bory, notaire, le 12 décembre 1692. Grosse en parchemin d'une ordonnance rendue par Messieurs les commissaires généraux du Conseil, députés par le Roy pour la recherche de la noblesse, en date du 14 juillet 1707, par laquelle ledit Sieur Jacques-Honoré Boylesve, produisant et autres ont été déchargés de l'assignation à eux donnée à la requeste dudit Ferrand, le 19 septembre 1705, notre ordonnance portant que ladite requeste et pièces, dudit Sieur Boylesve, seroient communiquées au préposé dudit Ferrand, pour y fournir de réponses et montrées au procureur du Roy de la Commission pour donner

Digitized by Google

ses conclusions, la réponse dudit préposé, les repliques du produisant, les conclusions dudit procureur du Roy, et tout considéré.

Nous, intendant susdit, avons donné acte audit Sieur Jacques-Honoré Boylesve de la Maurouzière de ladite représentation, en conséquence, l'avons déchargé de l'assignation... l'avons maintenu et gardé dans le droit de prendre la qualité de noble et d'Escuyer, ordonnons qu'il jouira... et, qu'à cet effet, ledit Jacques-Honoré Boylesve sera inscrit au catalogue des gentilshommes de cette générosité qui sera exécuté en vertu de l'arrêt du conseil du 26 février 1697; fait à Tours, ce 5e jour de novembre 1716.

(Signé) Chauvelin. Par Monseigneur : Baizé de Méré.

Original en parchemin.

Le 10 septembre 1716, Louis-Jacques Boylesve, Seigneur du Planty, fut aussi maintenu par Chauvelin, sur preuves remontant à 1510.

*Bibliothèque nationale, Carrés de d'Hozier, vol. 101, fol. 349.* — Ordonnance rendue à Tours, le 10 de septembre 1716, par Mr Chauvelin, maistre des requestes, intendant dans ladite généralité par laquelle, il donne acte à Louis-Jacques Boilesve, Seigneur du Planti, capitaine-exempt des gardes du corps du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, et gouverneur de la ville de Lannion en Bretagne, demeurant dans la paroisse de Sainte-Christine, élection d'Angers, de la représentation qu'il avoit fait devant luy des titres justificatifs de sa noblesse depuis 1510 et, en conséquence, il le maintient dans la qualité de noble et d'Escuyer. Cette ordonnance, signée Chauvelin.

Analyse du XVIIIe siècle, renvoyant à l'original en parchemin.

En juillet 1728, Gabrielle-Marie-Anne Boilesve du Plantis fut reçue à Saint-Cyr sur preuves remontant à l'arrêt du Parlement de 1587.

Digitized by Google

*Bibliothèque nationale ; cabinet des titres, vol. 802, n° 99.*— Preuves de noblesse de D^lle Gabrielle-Marie-Jeanne Boilesve du Plantis, agréée pour être admise au nombre des filles Demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison Royale de Saint-Louis, fondée à Saint-Cyr, dans le parc de Versailles : d'azur à 3 sautoirs d'or, posés 2 et 1.

1^er degré. Gabrielle-Marie-Anne Boilesve du Plantis. Extrait des régistres des batesmes de la paroisse de Saint-Martin de la Place, au diocèse d'Angers, portant que Gabrielle-Marie-Anne, fille de Messire Anne Boilesve du Plantis, Chevalier, Seigneur de Razilli, capitaine de dragons dans le régiment de Beaucour, et de D^lle Marie-Félice Éveillon, sa femme, naquit le 15 et fut batizée le 17^e d'août de l'an 1716. Cet extrait délivré le 26^e d'avril de la présente année 1728, signé Parent, prêtre, curé de l'église de Saint-Martin de la Place, et légalisé.

2^e degré. Père et mère. Anne Boilesve, Seigneur de Razilli, Marie-Félice Éveillon, sa femme, 1715, d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 quintefeuilles au naturel, posées 2 et 1 à la pointe de l'écu. Contract de mariage de Messire Anne Boilesve du Plantis, Chevalier, Seigneur de Razilli, capitaine de dragons dans le régiment de Cailus, fils de Jacques Boilesve vivant, Escuyer, Seigneur du Plantis, et de D^lle Jeanne Gohin, sa femme, accordé le 19^e d'août de l'an 1715, avec D^lle Marie-Félice Éveillon, fille de Pierre Éveillon, Escuyer, Seigneur d'Espluchard, Conseiller du Roy, maître des eaux et forêts en la maitrise particulière de la ville d'Angers, et de D^lle Marie-Marguerite Gohin. Ce contrat passé devant Daburon, notaire à Angers.

Nomination de la personne d'Antoine Bouchet, Seigneur de la Benardière pour estre pourveu de la chapelle de Saint-Julien, fondée dans le château de la Modetaie, faite à l'Évesque d'Angers, le 21^e de mars de l'an 1726, par M^r Anne Boilesve, Seigneur dudit lieu de la Modetaye, de Court et de Rochefort, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis. Cet acte reçu par Joubert, notaire à Angers.

3^e degré. Ayeul, Jacques Boilesve, Seigneur du Plantis, Jeanne Gohin, sa femme, 1667 : d'azur à une croix d'or trefflée. Contract de mariage de Jacques Boilesve, Escuyer, Seigneur du Plantis, fils de Louis Boilesve, Conseiller du Roy en ses conseils, président en la sénéchaussée d'Anjou, et siège présidial d'Angers, et de D^lle Perrine Borne, sa femme,

Digitized by Google

accordé le 7e de janvier 1667, avec Dlle Jeanne Gohin, fille de François Gohin, Escuyer, Seigneur des Aunais, sécrétaire ordinaire de la Reine, et de Dlle Marguerite Serezin. Ce contrat passé devant Drouin, notaire à Angers.

Partage noble dans les biens de Louis Boilesve vivant, Escuyer, Seigneur de la Gillière et du Plantis, Conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé, président au présidial d'Angers, et de feue Dlle Perrine Born, sa femme, donné le 8e de janvier de l'an 1684, par Louis Boilesve leur fils aîné, et héritier principal et noble, Escuyer, Seigneur dudit lieu de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant-général en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers, à Jacques Boilesve, Escuyer, Seigneur du Plantis, et à François Boilesve, Seigneur des Noulis, Conseiller au Parlement de Bretagne, ses frères puisnés. Cet acte reçu par Yvard, notaire à Angers.

4e degré. Bisayeul. Louis Boilesve, Seigneur du Plantis, Perrine Born, sa femme, 1628. Contrat de mariage de Louis Boilesve, Escuyer et Seigneur de la Gillière, fils de Charles Boilesve, Escuyer, conseiller au parlement de Bretagne et de Dlle Marie Nicolas, sa femme, accordé le 22e janvier de l'an 1628, avec Dlle Perrine Born, fille de Jacques Born, Seigneur des Noulis, et de Dlle Anne Sorée. Ce contrat passé devant Serezin, notaire à Angers. Lettres de Conseiller du Roi en ses conseils d'état, privé et des finances, données à Saumur, par Sa Majesté, le 5e de mars de l'an 1652, à Louis Boilesve, Lieutenant général au siège présidial d'Angers. Ces lettres, signées Louis, contre-signées Phelipeaux et scellées. Partage noble dans les biens de Charles Boilesve, vivant Seigneur de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils et doyen du parlement de Bretagne, et dans ceux de feue dame Marie Nicolas, sa femme, donné le 9e de novembre de l'année 1643, par Louis Boislesve, leur fils aîné et principal héritier noble, Escuyer, Seigneur du Plantis, Conseiller du Roy, Lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers, à Gabriel Boilesve, abé de Saint-Aubin-du-Bois, conseiller au mesme parlement, à Claude Boilesve, Escuyer, Seigneur de la Guérinière, à Henri Boilesve, Escuyer, Seigneur de la Mauricière, et à Charles Boilesve, Escuyer, Seigneur des Aunais, Conseiller au parlement. Cet acte signé Ménage.

5e degré. Trisayeul. Charles Boislesve, Seigneur de la

Digitized by Google

Gillière, Marie Nicolas, sa femme, 1594 : d'azur à 3 fusées d'or posées 2 et 1. — Contrat de mariage de noble homme Charles Boilesve, Seigneur de la Gillière, conseiller au parlement de Bretagne, fils de noble homme François Boilesve, vivant Seigneur de la Brizardière, Conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté d'Angers, et de Dlle Philipe Priouleau, sa veuve, accordé le 19e jour du mois de novembre de l'an 1594, avec Dlle Marie Nicolas, fille de nobles personnes Louis Nicolas, Seigneur de la Thomasserie et de la Guérinière, et Anne Blouin. Ce contrat passé devant Bardin, notaire à Angers.

Lettres de conseiller honoraire au parlement de Bretagne données par le Roy à Paris, le 22e de décembre de l'an 1618, à Charles Boilesve, Seigneur de la Gillière, en considération des services qu'il avait rendus pendant 24 ans d'exercice de l'ofice de conseiller audit parlement. Ces lettres signées Louis, contresignées de Lomenie et scellées, furent régistrées au mesme parlement le 21e de février de l'année suivante.

Arrest du parlement rendu le 10e de décembre de l'an 1587, par lequel, sur la requeste présentée par Dlle Philipe Priouleau, veuve de François Boilesve, Conseiller du Roy, Lieutenant à Angers, et par Marin Boilesve, Conseiller au parlement de Bretagne, contenant qu'en haine de ce que ledit François Boilesve, par ordre de ladite cour, avoit fait faire le procès à Mathurin Cochelin, à cause des vexations et des malversations qu'il avoit comises dans l'exercice de son office de substitut du procureur général du Roy au siège présidial d'Angers, ledit Mathurin Cochelin avoit exposé un libelle diffamatoire en forme de factum contre l'honneur de la famille de Boilesve, et l'avoit fait imprimer et publier en divers lieux, et que pour cette raison ils suplièrent la cour de leur en adjuger reparation honorable et ordonna que ledit libelle seroit bruslé en présence dudit Cochelin comme faux et calomniateur, et que le même Cochelin seroit condamné de les reconnoître pour gens de bien, nés de noble et ancienne extraction.

Ladite cour, après avoir vu les titres de la noblesse des exposans et ayant égard à leur requeste, ordonne que ledit factum sera lacéré et suprimé. Elle condamne ledit Cochelin en 100 livres parisis d'amende et aux dépens, et elle lui fait défense de ne plus tomber en pareille faute, sous peine de punition exemplaire. Cet arrest signé du Tillet.

Digitized by Google

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier de l'ordre du Roy, son conseiller, maître ordinaire en la Chambre des comptes, l'un des dix conseillers de cours supérieures en l'hôtel de ville, généalogiste de la maison et des écuries de Sa Majesté et de celles de la Reine, en survivance.

Certifions au Roy que Dlle Gabrielle-Marie-Anne Boilesve du Plantis a la noblesse nécessaire pour estre admise au nombre des filles Demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison royale de saint Louis, fondée à Saint-Cir, dans le parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le mardi 20e jour du mois de juillet de l'an 1728.

(Signé) : d'Hozier.

Original en papier.

L'arrêt du 10 décembre 1587 énonçant les titres d'ancienne noblesse de la famille Boilesve est ici cité, sans qu'on ait jugé utile de remonter plus haut.

Le 30 mars 1767, Joseph-François de Boylesve de Chamballan fit ses preuves pour être reçu à l'École royale militaire.

*Bibliothèque nationale. Cabinet des Titres. Preuves de l'École militaire, vol. 12, n° 12.* — Procès-verbal des preuves de noblesse de Joseph-François de Boylesve de Chamballan, agréé par le Roy, pour être admis au nombre des gentilhommes que Sa Majesté fait élever dans l'hôtel de l'École royale militaire « d'azur à trois sautoirs d'or, posés deux et un ».

1er degré. Produisant. Joseph-François de Boylesve de Chamballan. Extraict des régistres de la paroisse de Vallerangue, diocèse d'Alais, portant que Joseph-François, fils légitime et naturel de Messire Claude-Joseph de Boylesve, Chevallier de Chamballan, capitaine de grenadiers au régiment de Bigorre, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Suzanne d'Arnal, son épouse, naquit le 26 de septembre 1755 et fut baptisé le lendemain. Cet extrait signé Teissier, curé de Vallerangue et légalisé.

Digitized by Google

2e degré. Père. Claude-Joseph de Boylesve de Chamballan. Contrat de mariage de Messire Claude-Joseph de Boislesve, Chevallier de Chamballan, capitaine de grenadiers au régiment de Bigorre et Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, originaire de la ville de Rennes en Bretagne, étant alors en quartier à Vallerangue, diocèse d'Alès, fils légitime et naturel de deffunts Messire Joseph-Hyacinthe-François de Boylesve, Chevalier, Seigneur Comte de Chamballan, Conseiller en la Grande Chambre du parlement de Bretagne et de dame Jeanne Gefroy de la Villeblanche, accordé le 21 de septembre 1754, avec demoiselle Suzal d'Arnal, fille légitime et naturelle de deffunts Messire Jean d'Arnal, avocat au parlement de Toulouse, et de demoiselle Suzanne de la Cour, demeurante audit Vallerangue où ce contrat fut passé devant Fesquet, notaire royal.

Extrait des régistres de l'église paroissiale de Saint-Étienne de Rennes, portant que Claude-Joseph, fils de Messire Joseph-François-Hyacinthe de Boyleve, Chevalier, Seigneur de Chamballan, Conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Jeanne Geffroy, son épouse, naquit le 25 de janvier 1706 et fut baptisé le lendemain. Cet extrait signé Le Loué, recteur de Saint-Étienne et légalisé.

3e degré. Ayeul. Joséph-Hyacinthe-François de Boylesve de Chamballan, Jeanne-Thérèse Geffroys de la Villeblanche. Contrat de mariage de Messire Joseph-Hyacinthe de Boylesve, Chevalier, Seigneur Comte de Chamballan, Conseiller du Roy en son parlement de Bretagne, fils aisné, héritier principal et noble de deffunt Messire François de Boylesve, Chevalier, Seigneur dudit lieu, aussi Conseiller au même parlement, et de dame Anne-Françoise Huby, demeurant en son château de Chamballan, paroisse de Rougé, évêché de Nantes, accordé le 24 d'aoust 1701 avec demoiselle Jeanne-Thérèse Geffroys, dame de la Villeblanche, fille puisnée et héritière de deffunts Messire René-François Geffroys, Chevalier, Seigneur de la Villeblanche, et de dame Jeanne Le Livre, son épouse, demeurant au manoir de Querrevegant, où ce contrat fut passé devant Huo, notaire de la Cour et juridiction de la Rochemoison.

Partage noble et avantageux de la succession échue de feu Messire François de Boylesve, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Conseiller du Roy au parlement de Bretagne, et de celle à

Digitized by Google

échoir de dame Anne-Françoise Huby, sa veuve, fait le 31 mars 1701, par ladite dame veuve, entre Messire Joseph-Hyacinthe-François de Boylesve, Chevalier, Seigneur de Chambalan, leur fils aîné, héritier principal et noble, et dame Jeanne-Marie-Rose-Françoise de Boylesve, sa sœur leur fille puisnée et épouse de Messire François de la Bourdonnaye, Chevalier, Seigneur de Liré, Conseiller dudit parlement, tous demeurans à Rennes, paroisse de Saint-Étienne, par lequel la part de ladite dame de Liré, dans lesdites successions, est réglée à la somme de 112.148 livres et les surplus des biens des mêmes successions est adjugé audit Seigneur de Chambalan. Cet acte passé à Rennes, devant Berthelot, notaire royal en la même ville.

4e degré. Bisayeul. François Boylesve des Noulis et Anne-Françoise Huby de Kerverny, sa femme, 1675. Contrat de mariage de Messire François Boylesve, Chevalier, Seigneur dudit lieu et des Nouliz, Conseiller du Roy en sa Cour de parlement de Bretagne, fils puisné de Messire Louis Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Gillière, du Planty et autres lieux, Conseiller du Roy et ancien président au présidial d'Angers, et de deffunte dame Perrine Born, son épouse, accordé le 30 de juin 1675 avec demoiselle Anne-Françoise Huby, dame de Kerverny, fille de deffunt noble homme Jean Huby, Sieur de Kerguyo, Uzel et autres lieux, et de demoiselle Jeanne Nouvel, sa veuve, demeurant en la ville de Rennes, où ce contrat fut passé devant du Chemin, notaire royal en la même ville.

Partages de la succession noble et bénéficiaire de deffunt Messire Louis Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Gillière et du Plantis, Conseiller du Roy en ses conseils d'État, et président au siège présidial d'Angers, et de la succession pure et simple de deffunte Dame Perrine Born, son épouse, fait le 8 de janvier 1684 entre Mre Louis Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils, Lieutenant-général de la sénéchaussée d'Anjou, et siège présidial de la même ville d'Angers, fils aîné et principal héritier noble, sous bénéfice d'inventaire, dudit feu sieur président Boylesve, et aussi fils aîné et héritier pur et simple en partie de ladite dame Born, d'une part, Mre Jacques Boylesve, Chevalier, Seigneur du Planty, demeurant en sa maison Seigneu riale du Planty, et Messire François Boylesve, Chevalier,

Digitized by Google

Seigneur des Nouliz, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Bretagne, demeurant à Rennes, paroisse de Saint-Étienne, lesdits Seigneur du Planty, et des Nouliz, enfans puinés et aussi héritiers, scavoir sous bénéfice d'inventaire dudit feu Seigneur, président Boylesve et purs et simples de ladite dame Born, d'autre part. Cet acte dans lequel il est fait mention de legs pieux faits par feu Messire Boylesve, évêque d'Avranches, oncle desdits partageants, fut passé à Angers devant Yvard, notaire royal, résidant en la même ville.

Jugement rendu au Château-du-Loir, le 7 de juin 1667, par Jean-Baptiste Voysin, Chevalier, Seigneur de la Noiraye, commissaire député par sa Majesté, ès provinces de Touraine, Anjou et Maine, par lequel, il donne acte à Louis Boylesve, Escuier, Seigneur de la Gillière et du Planty, Conseiller du Roy en ses conseils, président au siège présidial d'Angers, et cy devant Lieutenant-général au même siège, tant pour lui que pour Henri Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Moricière, et Charles Boylesve, Seigneur des Aulnays, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Bretagne, ses frères, et pour Louis Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Gillière, Conseiller du Roy en ses conseils, Lieutenant-général au siège présidial d'Angers, et Jacques Boylesve, Escuyer, Seigneur du Planty, ses enfans, frères de François Boylesve, Escuyer, Seigneur des Noullis, et encore pour Jacques Boylesve, Escuyer, Seigneur des Aulnays, fils dudit Charles, Conseiller au Parlement de Bretagne, tous demeurant à Angers, de la représentation de leurs titres pour y avoir égard lors de la confection du catalogue des gentilshommes. Ce jugement, signé, Voisin.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Chevalier, juge d'armes de la noblesse de France en survivance et, en cette qualité, commissaire du Roy pour certifier, à Sa Majesté, la noblesse des élèves de l'école royale militaire, et du collège royal de la Flèche, Chevalier; Grand Croix honoraire de l'Ordre royal Saint-Maurice de Sardaigne.

Certifions au Roy, que, Joseph-François de Boylesve de Chamballan, a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans l'hôtel de l'école royale militaire, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous

Digitized by Google

avons dressé et signé à Paris, le 10e jour du mois de mars de l'an 1767.

(Signé) D'HOZIER DE SÉRIGNY.

Original en parchemin.

Il nous reste, maintenant, à donner la filiation de la famille de Boylesve : mais, auparavant, nons tenons à remercier ceux qui, par leurs gracieuses communications, ont facilité et rendu possible ce travail : M. Senot de la Loude, neveu du R. P. de Boylesve, dernier représentant de la branche de la Maurouzière et possesseur actuel du Chartrier, M. Charles d'Achon, qui en a recueilli une partie considérable, Mlle de Senot, Mme de la Motte Rouge, M. Saulnier, etc.

P. DE FARCY.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# L'ÉGLISE D'ANGERS

## PENDANT LA RÉVOLUTION

### et jusqu'en 1870

*(suite)*

---

## QUATORZIÈME CONFÉRENCE

**L'achèvement de la reconstruction**

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous voici donc encore réunis malgré nos adieux. Ces secousses de l'émotion qui, espérons-le, ne vont causer aucun malheur parmi nous, c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui les avez voulues. Le professeur, assailli par monts et par vaux sur sa dernière « péroraison », a eu beau protester qu'ajouter une seule conférence serait vous demander trop de sacrifices, que nous étions au milieu du « joli mois de mai »..., que les étoiles foisonnaient dans les cieux ainsi que les fleurs sur la terre..., que les harpes éoliennes frémissaient au souffle embaumé de la brise du soir... ; il a eu beau évoquer pour vous les zéphyrs, les boulevards, les marronniers en fleurs, les rayons sereins de la lune sereine... : vous avez répondu, que sais-je? que l'histoire, elle aussi, était une muse; que l'étude de l'Église d'Angers valait bien les douceurs du printemps; que le printemps reviendra, que nos jours ne reviendront point hélas! que, d'ailleurs, dans ces beaux jardins de l'Université, qui rappellent les gymnases de la Grèce antique, l'amour de la science pouvait se concilier avec l'amour de la nature; enfin que nous étions allé trop loin pour ne pas aller encore un peu plus avant, sinon jusqu'à nos jours, du moins jusqu'en 1870; et vous avez plaidé la

Digitized by Google

cause par des arguments si nombreux, si chauds, si aimables, par des raisons si décisives, que le professeur, déposant toque, toge, épitoge, s'est incliné devant l'éloquence de ses auditeurs.....

A Mgr Montault succéda Mgr Paysant, du diocèse de Bayeux. Mais autant l'épiscopat de Mgr Montault avait été long, autant celui de Mgr Paysant fut court. Le 6 septembre 1841, le nouvel évêque, en visite pastorale, expira dans les bras de son vicaire général, M. Régnier, à Bocé, petit village voisin de Baugé, et il revint lentement, silencieusement, sur le char de la mort, dans cette ville où, dix-huit mois auparavant, il avait fait son entrée solennelle au milieu des acclamations populaires[1]. Cette mort fut un sujet de grande émotion. Parmi les témoignages qui en font foi, en voici un qui, sorti du cœur sans apprêt, est autre chose, grâce à Dieu, que de la vérité d'oraison funèbre : « Votre diocèse, y dit-on, vient de faire une perte immense. Il y a un mois, j'étais avec ce bon évêque au sacre de l'évêque de Rennes. Mgr Paysant, sorti des derniers rangs, sans extérieur, sans prestige, portait sur son front le caractère du vrai prêtre de Jésus-Christ. Sa simplicité, son air réservé, un peu timide, me plaisaient singulièrement. Sans le connaître presque, je le vénérais et l'aimais. Les desseins du bon Dieu sont impénétrables. Priez, prions pour qu'Il daigne réparer cette affreuse perte. On me dit que l'intrigue quelquefois maintenant s'empare des nominations. O malheur ! Prions, chère Dame, pour les chefs du troupeau. » Qui écrit cette lettre touchante ? Un vicaire général de Nantes, né à Rennes, le 17 juin 1790, d'une famille d'avocats à l'ancien parlement de Bretagne : M. l'abbé Angebault. C'est lui-même qui, vaincu par les conseils de ses amis, par les instances de ses supérieurs et

[1] Son oraison funèbre fut faite par M. Gourdon, curé de la cathédrale, qui avait fait aussi celle de Mgr Montault.

Digitized by Google

par les prières du nonce ; c'est lui-même qui, condamné par tous les tribunaux, par l'affection, par l'autorité et par la médecine sur les services de laquelle il comptait ; c'est lui-même qui devient le successeur de Mgr Paysant et prend possession de son siège, le 10 août 1842, jour qu'il appelle, qu'il appellera plusieurs années hélas ! « le jour du martyre »[1].

Or, cet évêque, qui est haut de taille, agréable de physionomie, aussi distingué de manières qu'un prélat du XVIIIe siècle, plein de finesse, de bonté, de piété surtout, très bienveillant et très sévère, quoique timide, hésitant, consultant beaucoup, très cultivé sans rien d'original, ni de profond, ni de brillant, est par-dessus toutes choses *administrateur*. A ce mot, Mesdames et Messieurs, veuillez, je vous prie, ne pas sourire. Sans doute, dans le clergé, maintenant qu'il n'y a plus ni grades ni concours, quelquefois, peut-être, en certains pays inconnus, disent de certaines gens, gens coupables, ce titre vague semble dispenser de tout autre... Mais pour un évêque l'administration est la première des sciences. C'est une science nécessaire : avec elle, tout prospère ; sans elle, tout languit ; ni l'érudition, ni l'éloquence, ni la piété, ni la sainteté même, rien ne la supplée. C'est une science étendue : elle embrasse les objets les plus divers, les intérêts matériels et les intérêts spirituels, le droit civil et le droit canonique, les rapports de l'Église et de l'État, compliqués dans tous les temps,

[1] Il eut à souffrir beaucoup de difficultés, surtout parce qu'il avait le malheur d'être Nantais. Certains membres du clergé poussèrent l'opposition si loin, même par des caricatures contre son élégance, qu'il songea à donner sa démission. Ce furent M. Joubert, et surtout M. Bernier, ses vicaires généraux, qui le firent revenir sur ce funeste projet. — Les deux vicaires généraux précédents avaient disparu. M. Régnier avait été nommé évêque d'Angoulême ; M. Montalant, qui, ayant succédé à M. de Villeneuve, en 1809, avait été trente-deux ans vicaire général, était mort, après de longues infirmités, le 6 septembre 1842. Au nom de M. Montalant s'attache un souvenir particulier : il fut le dernier docteur reçu (27 avril 1787) par l'ancienne Faculté de théologie d'Angers.



Digitized by Google

pleins d'écueils dans les nôtres. C'est une science délicate : elle discerne les aptitudes et distribue les fonctions, réforme les abus et stimule le zèle, pénètre partout et, par son ascendant moral, don suprême, détermine les volontés sans leur commander. Enfin, c'est une science méritoire : sans attrait par elle-même, que de fois ne porte-t-elle pas sur des questions obscures, arides, presque algébriques ! Cette science si difficile et accordée à si peu de personnes, parce qu'elle demande du bon sens, du tact, la connaissance de beaucoup de questions, l'expérience des affaires, le commerce des hommes, un œil vigilant, une main habile, Mgr Angebault semble la posséder naturellement, sinon tout entière, du moins en très grande partie. Il est administrateur et il le sera toujours[1]. C'est là son don particulier. Il s'en plaint plus d'une fois, car les qualités sont encore plus indomptables que les défauts. Il craint même de devenir quelque jour, « à force de paperasserie, dit-il, comme feu Nabuchodonosor ». Aussi, irrévocablement attaché à l'Église d'Angers, pour laquelle il refusera l'évêché de Nantes et l'archevêché de Tours, voyez avec quelle sagesse il en achève la reconstruction !

## I

L'Église, agissant à l'aide des hommes sur des hommes qui sont à la fois des âmes et des corps, a besoin, pour remplir sa mission céleste, de moyens matériels ; et ces moyens matériels dépendent surtout de la gestion de ses intérêts par des conseils appelés fabriques. Sans doute,

[1] En 1859, toujours préoccupé de l'administration, il adresse à plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat un *Programme et plan d'administration*. Il s'y élevait jusqu'à l'idéal. Aussi l'archevêque de Cambrai lui écrivit : « Trouver des hommes pour appliquer ces théories, *hoc opus, hic labor*. »

Digitized by Google

Mgr Montault s'était hâté de les rétablir, les fabriques : il avait rédigé une ordonnance en vingt-trois articles, suivie des arrêtés du gouvernement; il l'avait fait lire au prône et afficher; mais les opérations en étaient trop neuves, trop vastes, trop minutieuses, pour être menées à bien du premier coup. Aussi, dès les premiers mois de la première année de son épiscopat, le 5 novembre 1842, Mgr Angebault écrit aux curés qu'ils trouveront à l'évêché des formules de budget pour les fabriques. L'année suivante, le 17 mars 1843, il leur indique les ouvrages où ils pourront étudier les applications du droit nouveau (décret du 30 décembre 1809), puis il expose lui-même les trois principaux points : composition et fonctions des conseils, formation des budgets, règles pour la location des bancs et chaises. L'année suivante, le 19 mars 1844, il revient encore sur le même objet : élections du conseil et du bureau, comptes, budget, location des bancs et chaises, rapports des fabriques et des communes, obligations de celles-ci vis-à-vis de celles-là, dépenses obligatoires ou facultatives des communes, cas où les fabriques ont le droit de solliciter des secours de la commune, formalités qu'elles doivent remplir et, point capital, ordre des recettes et des dépenses. Deux ans plus tard, le 27 mars 1846, il reprend encore la question qui est toujours la plus actuelle, parce qu'elle est toujours la meilleure source de revenus, la location des bancs et chaises. La même année encore, le 12 décembre 1846, témoin de conflits pénibles entre les fabriques et les conseils municipaux pour les constructions ou réparations des églises et des presbytères, il adresse aux curés un véritable traité sur les *Attributions et obligations légales des fabriques*. Ajoutez à toutes ces circulaires qui se multiplient, qui se fortifient et qui s'éclairent réciproquement, une action incessante pour vaincre l'opposition des uns, stimuler l'indifférence des autres, surveiller et régulariser les opérations de tous; ajoutez surtout cette rare habileté à démêler le contentieux

Digitized by Google

des affaires, où il embrasse d'un coup d'œil toute l'étendue et tous les rapports du sujet, où il prévoit toutes les éventualités, où il répond à toutes les objections, où il tire des conclusions sans réplique, où il étonne par la sagacité de son esprit, par la fécondité de ses ressources, et vous aurez quelque idée de son ardeur qui se déploie au milieu des embarras, de sa volonté qui se raidit contre les obstacles, de sa persévérance que rien ne rebute, enfin de ses talents et de son activité que le succès couronne presque toujours.

Cette réorganisation est féconde. On a bientôt des ressources; ces ressources, avec de l'économie, on les augmente bientôt, et bientôt, ravissement inconnu! il y a des fonds dans la caisse! Alors un jour, après y avoir pensé souvent, longtemps, M. le curé dit aux fabriciens : « Notre église est beaucoup trop petite, beaucoup trop basse, beaucoup trop pauvre. N'ayant d'autre style que celui de la misère, elle est indigne de la grandeur de Dieu... et de l'importance de notre paroisse. D'ailleurs, c'est une vérité, qu'un bon coup de vent la jetterait par terre. Bref, il nous faut une église neuve. » Il parle avec éloquence, le bon curé, car il voit déjà son clocher, dont la flèche gracieuse, surmontée de la croix rédemptrice du monde, se profilera sur l'azur du ciel... et s'apercevra de loin; et, dans son clocher, il entend déjà ses cloches qui porteront à tous les échos, jusque dans les paroisses voisines, les magnificences de la religion. Des fabriciens il n'y en a pas un qui ne dise *Amen* : car ils sont passés et trépassés, ces temps où à la fabrique les fabriciens étaient tout et le curé n'était rien[1]. Monseigneur encourage : il viendra bénir, consacrer pontificalement jusque dans le dernier des hameaux. On en parle donc au prône : les paroissiens répondent par des rumeurs d'allégresse qui font trembler de peur la vieille

[1] C'est à partir des premières années du XVII^e siècle, que le curé commence à prendre un rôle prépondérant au Conseil des fabriques.

Digitized by Google

charpente de la vieille église. Puis, on se met à calculer. Instinctivement, l'imagination prêtant secours, on rabaisse les devis, on rogne les dépenses, on enfle les recettes, on entrevoit de grosses charités, on trouve même des bourses, et voilà qu'on se lance dans l'entreprise à la grâce de Dieu! Puis, après des démarches de tous les genres, des peines de toutes les sortes, des espérances déçues, de pénibles sacrifices, au milieu de jours sans repos et de nuits sans sommeil, on finit par arriver au triomphe et, spectacle admirable qui ne s'était encore jamais vu! en vingt ans seulement, de 1844 à 1864, dans les villes et dans les campagnes, sur les rives des fleuves et au sommet des coteaux, deux cents églises ou chapelles, reconstruites[1] ou restau-

[1] Voici la liste des églises et chapelles construites de 1844 à 1864 :
André (Saint-)-de-la-Marche, Andrezé, Angers : Saint-Joseph, Sainte-Thérèse ; chapelles : Augustines, Champ-des-Martyrs, Saint-Charles, Espérance, Lesvière, la Forêt, Hospice général, Jésuites, Nazareth, la Retraite ; Avrillé.
Baugé, Beaulieu, Beaupréau (Notre-Dame de), Bécon, Blouère (la), Bohalle (la), Botz, Bourgneuf, Boutouchère (la), Bouzillé.
Candé, Carbay, Cerqueux de Maulévrier, Chacé, Chambellay, Champ (le), Champtoceaux, Chapelle-Saint-Florent (la), Chaudron, Chavagnes-les-Eaux, Chazé-Henri, Chazé-sur-Argos, Cheffes, Cholet (Notre-Dame de), Christophe (Saint-)-du-Bois, Clément (Saint-)-des-Levées, Coron, Cossé, Combrée (chapelle du collège de), Coutures.
Daguenière (la), Durtal (le chœur n'a été construit qu'en 1878, par M. Grosbois, curé).
Faveraye-Mâchelle, Freigné.
Gardes (les), Georges (Saint-)-Châtelaison, Germain (Saint-)-des-Prés, Germain (Saint-)-Montfaucon, Gesté, Gonnord, Grez-sur-Maine.
Jallais, Jean (Saint-)-de-la-Croix, Jean (Saint-)-des-Mauvrets, Jubaudière (la), Juvardeil.
Laurent (Saint-)-des-Autels, Laurent (Saint-)-du-Motay, Léger (Saint-)-des-Bois, Longeron (le), Longué, Louroux-Béconnais (le), Louvaines.
Macaire (Saint-)-en-Mauges, Marillais (le), Montigné-sur-Moine, Montjean, Montreuil-Belfroy, Montrevault (consacrée le 22 juillet 1862, par Mgr Fruchaud, évêque de Limoges, frère du curé de la paroisse), Mûrs.
Noyant près Baugé (commencée le 12 mars 1862, M. Robin étant curé, consacrée seulement le 16 septembre 1874, M. Guillet étant curé).
Pommeraye : chapelle de la communauté; Ponts-de-Cé : Saint-Maurille; La Possonnière (le clocher n'a été achevé qu'en 1880 par le même curé, M. René Joncheray).
La Rairie, La Renaudière, Roussay.
Saturnin (Saint-), Saulgé-l'Hôpital, Saumur : chapelle de la Retraite; Séguinière (la), Segré : chapelle Saint-Joseph.
Tiercé, Tigné, Torfou, Torfou : chapelle de la communauté; Toutlemonde, Tremblay (le), Trémentines.
Vezins, Vivy.

Digitized by Google

rées[1] au prix de dix millions[2], s'élèvent de terre vers le ciel, comme une végétation religieuse de ce sol béni de l'Anjou, dont la foi ne vieillit jamais, mais se rajeunit toujours.

Dans les églises il faut une liturgie, cette langue de l'éternité qui est la parole de la faiblesse humaine à la miséricorde de Dieu. Mais quelle liturgie? La liturgie romaine ; d'abord, parce que c'est la seule qui peut ramener à l'unité toutes ces nouvelles paroisses détachées des diocèses voisins, La Rochelle, Luçon, Nantes, Le Mans, avec

[1] Voici la liste des églises et chapelles restaurées de 1844 à 1864 :

Andigné (reconstruite en 1890, aux frais de M. Allaire, curé, et de M. Gustave Ayrault, maire, à part 5.000 fr. fournis par la fabrique).

Angers : Saint-Serge, chapelle du Bon-Pasteur ; Auverse (reconstruite en 1887).

Baugé, Beauvau, Bégrolles, Blaison, Blou, Bouchemaine, Bourg, Bourg-l'Evêque, Briollay.

Cantenay-Epinard, Cernusson, Chalonnes : Saint-Maurille, Notre-Dame ; Champteussé, Chapelle-Aubry (la), Chapelle-Rousselin (la), Chenillé-Changé, Cheviré-le-Rouge, Combrée, Cornuaille (la), Courléon, Cunault, Cuon, Cyr (Saint-)-en-Bourg.

Distré, Douces, Doué.

Echemiré.

Faye, Flée (Saint-Sauveur de), Fontaine-Milon, Foudon, Gemmes (Sainte-) sur-Loire, Gené (la voûte a été reconstruite en 1893 par M. Gaultier, curé), Georges (Saint-)-des-Bois.

Jaillette (la), Juigné-sur-Loire, Lambert (Saint-)-du-Lattay, Lambert (Saint-)-de-la-Potherie, Landemont (Notre-Dame de), Lézigné, Luigné.

Macaire (Saint-) près Saumur, Martin (Saint-)-de-la-Place, May (le), Mazé, Meigné près Doué, Milly, Montfaucon, Montguillon, Montreuil-sur-Maine, Montsoreau.

Neuville, Nuaillé, Nyoiseau.

Parnay, Pin (le)-en-Mauges, Plaine (la), Plessis-Grammoire (construction des sacristies, 1878-1894, par M. Charles, curé), Plessis-Macé, Poitevinière, Ponts-de-Cé : Saint-Aubin ; Pouancé, Pouëze (la) : chapelle de Sainte-Emerance ; Prévière (la), Pruniers, Puiset (le), Puy-Notre-Dame (le).

Quentin (Saint-) près Baugé, Querré.

Rablay, Rémy (Saint-)-la-Varenne.

Sarrigné, Saumur : Nantilly, Saint-Nicolas (premières restaurations en 1845, fondations du clocher en 1864), la Visitation, chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers ; Savennières, Sceaux, Segré, Seiches, Sermaise, Sigismond (Saint-), Silvain (Saint-), Soucelles, Soulaines.

Thouarcé, Tourlandry (la), Trémont, Tuffeaux (les).

Vauchrétien, Vaulandry, Villebernier, Villevêque.

Yzernay.

[2] Voici les dépenses faites pour constructions et restaurations des églises et chapelles ci-dessus désignées :

Digitized by Google

des bigarrures de bréviaires, de chants et d'usages; ensuite, parce que c'est elle que le diocèse d'Angers, fidèle dans la désertion presque générale en France, a gardée l'un des derniers, jusqu'au XVIII^e siècle; parce que c'est elle qui est la plus ancienne, la plus universelle, la plus riche de foi et de piété; enfin, parce que c'est elle que ne cesse de recommander aux évêques le pape Pie IX. Mais l'œuvre est délicate. Il faut adoucir les regrets des anciens prêtres qui aiment tant les prières de leur enfance, les paroissiens de leur jeunesse, les rites de leur sacerdoce! Il faut modérer l'ardeur des jeunes prêtres qui, à la suite de quelques journalistes, voudraient si bien recommencer, sur un terrain nouveau, les vieilles querelles du gallicanisme et de l'ultramontanisme! Mgr Angebault, accusé, pour sa lenteur, de gallicanisme, comme si le gallicanisme n'était pas mort, travaille et fait travailler à loisir, pendant plusieurs années, sur chaque partie de la question; puis, il confie le chant à l'abbé Tardif, qui manie, comme pas un, les *dièzes*, les *bémols* et les *bécarres;* puis, il nomme des commissions;

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Allocations faites par le gouvernement : | | | | |
| Pour constructions . . . | 480.500 | » | | |
| Pour restaurations. . . . | 217.590 | » | | |
| | 698.090 | » | 698.090 | » |
| Sommes fournies par les communes : | | | | |
| Pour constructions . . . | 1.822.753 | » | | |
| Pour restaurations. . . . | 308.217 | » | | |
| | 2.130.970 | » | 2.130.970 | » |
| Sommes fournies par les fabriques : | | | | |
| Pour constructions . . . | 2.426.220 | » | | |
| Pour restaurations. . . . | 817.509 | » | | |
| | 3.243.729 | » | 3.243.729 | » |
| Sommes fournies par la charité privée : | | | | |
| Pour constructions . . . | 2.361.000 | » | | |
| Pour restaurations. . . . | 833.531 | » | | |
| | 3.194.531 | » | 3.194.531 | » |
| Total . . . . . | | | 9.267.320 | » |

Sans parler des presbytères pour lesquels, dans le même espace de temps, 1844-1864, on dépensa environ 600.000 francs, combien ne faudrait-il pas ajouter pour les cloches et ornements d'église? Voilà pourquoi nous disons dix millions en chiffre rond.

Digitized by Google

il demande à chaque commission un rapport; il fond ensemble tous les rapports de toutes les commissions; puis, il envoie à Rome M. Lamoureux, grand-maître des cérémonies; puis, il obtient l'approbation pontificale; puis, tout en gardant un *Propre*[1] angevin pour les saints de l'Anjou, il fait imprimer rituels, missels, bréviaires, antiphonaires, prières et cantiques; et, lorsque tout est prêt, il annonce, par mandement du 2 novembre 1858, « que la liturgie romaine sera rétablie dans la ville épiscopale le 1er dimanche de l'Avent de la présente année, et, dans les autres paroisses du diocèse, le jour de Pâques de l'année suivante ».

C'est ainsi que Mgr Angebault réorganise les fabriques, inspire par là même la reconstruction des églises et rétablit la liturgie romaine. C'est ainsi qu'il rend au culte tant de ressources, tant de régularité, de dignité, tant de pompe, que, le jour de ses obsèques, Mgr Guibert, archevêque de Tours, faisant son éloge funèbre, pourra dire que « nulle part le culte divin n'est célébré avec plus de décence et d'éclat que dans le diocèse d'Angers[2] ».

## II

Pour accomplir les cérémonies du culte, il faut un clergé, et pour recruter le clergé il faut des petits sémi-

[1] Il est vrai de dire que ce *Propre* angevin, imprimé par M. Vatard, à Rennes, et publié par M. Tardif, ne parut que tard et tardivement.

[2] A propos du culte, rappelons que la plus belle des tapisseries de la cathédrale est un présent de Mgr Angebault. L'*Apocalypse*, qui aurait coûté 490.000 francs, fut mise aux enchères par l'Administration des Domaines, après avoir erré longtemps avec des objets de rebut dans les greniers de l'évêché. Mgr Angebault acheta 300 francs cette merveille de l'art, que M. Joubert, custode de la cathédrale, put remettre en état. — Le cocher de Mgr Montault en avait souvent usé pour couvrir ses chevaux.

Digitized by Google

naires. Dans la vie de Mgr Angebault, quelle partie douloureuse, mais quelle partie féconde que cette histoire!

En 1842, il n'y a, dans le diocèse d'Angers, que deux petits séminaires : Combrée et Mongazon ; Combrée, fondé en 1811, sur les confins de la Bretagne et du Craonnais, dans une humble bourgade, « au val d'Ombrée », par M. Drouet, ancien professeur du petit séminaire de Beaupréau ; Mongazon, commencé le 1er mai 1834, par M. Mongazon, près Saint-Léonard, dans l'enceinte de la commune d'Angers. Or, la situation financière n'est brillante ni pour l'un ni pour l'autre. En 1843, Combrée doit 31.754 francs, et Mongazon 63.071 francs ; total : 95.000 francs. Mgr Angebault s'empresse d'accepter la dette : « Nous ne chercherons point, dit-il, à repousser des objections sur l'opportunité des dépenses faites : alors elles étaient nécessaires; ne l'eussent-elles pas été, elles existent. C'est une dette de notre vénérable et vertueux prédécesseur; à ce titre seul elle est sacrée pour nous. » Oui, elles doivent être sacrées, les dettes de Mgr Montault. En effet, n'avait-il pas payé 70.000 francs pour Combrée, lorsque M. Drouet lui offrit son collège, à condition qu'il payerait ses dettes? En outre, n'avait-il pas payé des bourses nombreuses à Combrée, à Doué[1], à Château-Gontier, à Beaufort[2], à la Psallette de la cathédrale et chez tous ces vénérables curés qui, comme M. Forest, à Saint-Pierre de Saumur, et M. Gruget, à la Trinité d'Angers, avaient chez eux trente, quarante élèves, et, pendant vingt, vingt-cinq ans, rivalisèrent de zèle avec les petits séminaires pour réparer les vides de l'Église d'Anjou? Payer les quelques dettes de Mgr Montault, c'est le cri de la justice et de la reconnaissance... Encore s'il n'y avait que ce sacrifice!

[1] Le collège de Doué existait avant la Révolution, presque tombé en 1789. Il a cessé d'être dirigé par les ecclésiastiques en 1883.

[2] Le collège de Beaufort existait avant la Révolution ; en 1789, il était moins florissant que celui de Baugé. Il a cessé d'être dirigé par les ecclésiastiques en 1868.

Digitized by Google

Il faut prendre des mesures pour arrêter le déficit. Les membres d'une première commission proposent la suppression de l'un des deux petits séminaires. Les membres d'une seconde commission, réunie à l'évêché le 12 juillet 1843, arrêtent, à l'exception de deux, qu'on ne gardera que Combrée comme établissement de plein exercice : Mongazon, mesure extrême, mais temporaire seulement, perdra les trois classes supérieures, dont les élèves seront tous envoyés à Combrée. Ainsi Mongazon est décapité ! Lorsque le petit séminaire de Beaupréau a été changé en caserne par le gouvernement de Louis-Philippe, M. Mongazon, à l'âge de soixante-dix ans, a eu le courage de briser les liens si forts et si doux qui l'attachaient à la Vendée, et, puisque Louis-Philippe, tremblant pour le salut de sa couronne et celui de la France, s'opposait à ce qu'aucune fondation eût lieu dans l'arrondissement de Beaupréau, il est venu à Angers, il s'est fixé à l'hôtel de Labarre[1], et il s'y est installé comme il a pu; puis, il a acheté le Colombier, et le propriétaire, M. de Villebois, son ancien élève, s'est prêté à toutes les commodités de paiement qu'on a demandées ; on manquait de chapelle, et le curé de la Madeleine a prêté son église le dimanche et tous les jours de la semaine ; on s'est mis à construire, et l'abbé Lambert a poussé les travaux sans repos ni trêve, *Satagente domino Lambert et rem totam perurgente ;* enfin, pour ménager les ressources, l'économe, le digne M. Chapin, a renouvelé, en toute saison, ce prodige de nourrir abondamment son monde au prix de 0 fr. 51 centimes par tête et par jour ; la maison compte déjà cent quatre-vingt-deux élèves ; on a la main sur l'avenir : or, adieu, en grande partie, du moins, le fruit de tous ces dévouements !... Encore s'il n'y avait que ce sacrifice, qui, du reste, ne devait durer que deux années !

[1] Occupé par la communauté des Augustines depuis le 8 février 1842.

Digitized by Google

Le 19 avril 1854, le collège de Combrée bénit la première pierre de sa reconstruction, sur l'initiative de Mgr Angebault lui-même. Le plan est grandiose. Il faut, dit-on, que ce monument « imprime à l'œuvre de M. Drouet un cachet tout spécial de magnificence et de durée ». Puis, bientôt, digne couronnement de l'édifice, Combrée élève dans les airs une chapelle en style ogival du treizième siècle. Aussi, le 27 juillet 1858, quelle fête à Combrée ! Pour consacrer la chapelle, on voit, avec Mgr Angebault, NN. SS. Guibert, archevêque de Tours, Régnier, archevêque de Cambrai, Nanquette, évêque du Mans, Vicart, évêque de Laval, et Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui, devant plus de cinq cents ecclésiastiques accourus à cette pompe religieuse, célèbre Combrée, « le Palais de l'éducation ». Mais hélas ! le lendemain, Mgr Angebault constate une dette de... 700.000 francs ! Quelle déception ! Quel chagrin ! Non pas qu'il doute de l'habileté de l'architecte, M. Duvêtre, ni du zèle de l'économe, M. Coutant, ni du savoir-faire du sous-directeur, M. de Beauvoys, chargé de la haute surveillance des travaux, ni de la prudence du supérieur, M. Levoyer, qui affirme « n'avoir pas remué de sa propre autorité un seul grain de sable et de poussière », mais, quoi qu'il en soit, ce chiffre !... Pour courir au plus pressé, il sacrifie immédiatement 180.000 francs de sa fortune personnelle. Puis, à défaut d'autres mesures, il en prend une qui, légitime en elle-même, mais entachée d'un effet rétroactif et trop précipitamment appliquée, devient pour lui la source de mille amertumes. Il demande aux ordinands de s'engager à verser à la caisse diocésaine, dans les années qui suivront l'ordination, les quatre dixièmes de ce qu'ils auraient dû payer pour leurs frais d'études. Or, quinze jeunes prêtres, atteints par cette décision, qui leur est signifiée en termes très nets, le lendemain de leur ordination même, reçoivent de mauvais conseils et les suivent avec la précipitation de la jeunesse blessée dans ses droits.

Digitized by Google

Sans prévenir leur évêque, ils écrivent au nonce; sur l'avis du nonce, ils adressent un mémoire à la Congrégation des Évêques et Réguliers, et bientôt la Congrégation, sans rien trancher, invite confidentiellement l'évêque à ne pas presser l'exécution d'une mesure qui, en droit strict, pourrait peut-être souffrir quelque difficulté. Jugez combien Monseigneur, qui ne savait rien de toutes ces démarches, est douloureusement surpris! De plus, copie de cette lettre confidentielle est adressée aux jeunes prêtres, qui triomphent bruyamment, par un traître que l'on découvrit plus tard, un intrigant et vil prélat, Mgr Chaillot, protégé et familier de Mgr Bizarelli, qui était secrétaire de la Congrégation. Le pauvre évêque en tombe malade, au point que, pour le consoler, le pape Pie IX lui fait écrire une lettre touchante par le cardinal Clarelli... Ami de la paix avant tout, Mgr Angebault ne veut pas, pour le moment, pousser plus loin une lutte aussi pénible ; mais, gardien des intérêts du diocèse, bientôt, par ordonnance du 10 avril 1863, il rétablit à peu près la même mesure, qu'il applique sans réclamation de personne... Ces comptes, ces détails, ces misères, ne sont point inutiles, Mesdames et Messieurs, dans l'histoire ecclésiastique. Car ces embarras financiers font tout souffrir : le séminaire, auquel Mgr Angebault ne peut accorder les quatre cents francs par séminariste qu'avait déterminés son prédécesseur, Mgr Paysant; la communauté de Saint-Sulpice, à laquelle il est obligé d'imposer certaines privations, et les jeunes prêtres qui doivent rembourser, dans le délai de sept années, le tiers de ce qu'ils auraient dû payer pendant leurs études. Et tout souffre avec courage, dans le silence et dans l'ombre, quelquefois à travers les peines secrètes, pour relever en Israël les murs de Sion; et je ne connais rien de plus digne de la grandeur de cette cause, que l'obscurité, que l'abnégation de ce dévouement... Encore s'il n'y avait que ce sacrifice!

Au mois de mai 1857, des souscripteurs, habitants du

Digitized by Google

pays, châtelains de la contrée, anciens élèves de M. Mongazon, rachètent, au prix de 92.000 francs, le Petit-Séminaire de Beaupréau mis en vente par le gouvernement. Or, Mgr Angebault, qui avait fait ses premières études dans ce collège, aimable berceau de tant de vocations ecclésiastiques, et qui en gardait le souvenir « comme un rafraîchissement », disait-il, se croit obligé de déclarer que, de peur de compromettre la vie de Combrée et de Mongazon, il ne lui accordera jamais le plein exercice ! Ce n'est qu'en 1860 que, forcé d'abandonner le petit collège de Cholet, il consent à lui accorder la troisième ; et, en 1861, il faudra les pétitions du clergé, les réclamations du supérieur, M. Pouplard, les instances réitérées des habitants, pour qu'il accorde, malgré l'indécision des membres de son Conseil, partagés en nombre égal de voix, la classe de seconde, qui devait entraîner la rhétorique et la philosophie.

Ainsi, douleurs du cœur, douleurs de l'esprit, douleurs de la bourse, rien ne manque à ses peines dans cette œuvre de l'enseignement secondaire. Mais rien ne manque à sa joie, non plus, à la fin de son épiscopat. Grâce aux soins infinis d'une sage et patiente administration, tout s'est relevé, tout prospère. Combrée travaille courageusement à se libérer de ses charges, Mongazon s'étend jusque dans une maison de campagne, Rivettes, tandis que Beaupréau restaure une partie de ses bâtiments[1]. Puis, le nombre des élèves, qui n'était que de trois cent soixante-quinze en 1842, s'est élevé jusqu'à six cent vingt-huit en 1861, et, en 1869, c'est, dans ces trois abris de l'éducation

[1] Ajoutons que, pour l'enseignement primaire supérieur, Mgr Angebault fonde, en octobre 1860, une institution charmante, *Saint-Urbain*, au Petit-Colombier, et confie la classe principale à l'abbé Perdriau. L'année suivante, le 14 octobre 1861, les très estimés Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy ouvrent leurs classes à cette pension *Saint-Julien* qui rappelle tant, depuis 1841, le nom de l'abbé Lambert et encore beaucoup plus celui de l'abbé Vincelot.

Digitized by Google

chrétienne, tout un peuple d'élèves, jeunesse nombreuse et vive, ardente au travail, éprise des charmes de la piété. Aussi, lorsqu'au mois de juillet 1868, à la distribution des prix de Mongazon, la dernière qu'il ait présidée, Mgr Angebault, craignant pour un avenir qu'il ne verra pas, dit-il, prononce, devant deux cent quatre-vingt-sept élèves, un grand discours sur l'*Accord de la religion et de la science*, non, ce n'est pas seulement la parole de ce noble vieillard que j'entends, c'est encore son front rayonnant des épreuves et des mérites du passé que je contemple, c'est son dévouement que je revois et son succès que j'admire.

## III

L'Église d'Angers n'est pas encore assez belle. A ces temples, à ces collèges, il manque tous ces cloîtres qui jadis projetaient sur l'Anjou une lumière si pure avec des ombres si fraîches et si salutaires! Mgr Angebault va-t-il ramener les Bénédictins, ceux de Saint-Serge, de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas, de Lesvière, ceux de Saint-Florent-le-Vieil, de Saint-Florent-le-Jeune, ceux de Saint-Maur, de Saint-Pierre de Chemillé, de Montreuil-Bellay? Va-t-il ramener les chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, ceux de l'abbaye de Toussaint d'Angers, ceux de Notre-Dame-de-la-Roë, ceux de Saint-Georges-sur-Loire, ceux de Saint-Jean-de-Mélinais? Va-t-il ramener ou bien les Cisterciens de Chaloché, de Pontron, du Louroux, de La Boissière, ou bien les Prémontrés du Perray-Neuf[1]? Va-t-il ramener les moines, non pas dans l'état de décadence où ils étaient en 1789, mais dans

[1] Les anciens Feuillants de l'abbaye de Bellefontaine avaient été remplacés, dès 1815, par des Trappistes.

Digitized by Google

la beauté de leur ferveur primitive? Hélas! tout a été victime de la haine du méchant et de la fureur de l'ignorant! Le pasteur ne peut plus montrer à ses ouailles les frocs blancs, les frocs noirs, la cuculle, le capuce, qui recélaient si humblement tous les biens de l'Évangile, la lumière, l'espérance et la paix... Du moins, va-t-il faire revivre ces communautés qui remplissaient la ville avant la Révolution : les unes venues au XIIIe siècle, comme les Dominicains ou Jacobins, les Cordeliers, les Carmes et les Augustins; les autres au XVIIe, comme les Capucins, les Récollets, les Minimes, les Oratoriens et les Lazaristes? Va-t-il ressusciter quelques-unes de ces communautés, asiles bénis de la foi, de la prière et du travail? Oui, en 1858, cédant, avec joie, à la demande d'une députation de soixante hommes conduits par le bon docteur Renier, il appelle les Capucins et, à cette occasion, il supprime lui-même, par raison de budget, après un essai de trente mois, une de ses fondations personnelles, peut-être la plus chère, les missionnaires diocésains, les Pères de l'Adoration; oui encore, en 1860, il appelle les Lazaristes, qui s'établissent dans la maison où s'étaient d'abord établis les Pères de l'Adoration, rue du Silence. Puis, à côté des Jésuites, appelés, en 1839, par Mgr Montault, il appelle trois nouvelles congrégations : en 1860, les Oblats de Marie, qui s'établissent sur la vieille route de Nantes, au château de la Chaussée, généreusement offert par le P. Lœvenbruck, célèbre missionnaire; en 1862, les Pères du Saint-Sacrement, qui reçoivent d'abord l'hospitalité des Carmélites; en 1867, les Pères de Chavagnes, qui se fixent à Saumur. Pères de Chavagnes, Pères du Saint-Sacrement, Oblats de Marie, Lazaristes, Capucins et Jésuites, tous, à cette heure de la reconstruction, ouvriers évangéliques; tous, précieux auxiliaires du clergé séculier dans les villes et dans les campagnes; rejetons du passé ou créations du présent, tous, espoir de l'avenir.

Digitized by Google

Mais ce sont surtout les communautés de femmes qui attirent Mgr Angebault. Pouvait-il en être autrement? Si, dans la restauration de la foi catholique, les femmes ont toujours joué le grand rôle, parce que, vous le savez, Messieurs, elles sont toujours les premières au dévouement, n'est-ce pas au XIXe siècle, après la Révolution, que, déployant toutes les séductions de leur zèle, elles ont accompli le plus de merveilles en France? Et Mgr Angebault, si pieux, si distingué, si ardent au bien, n'a-t-il pas toutes les aptitudes pour créer, développer, gouverner les communautés de femmes? Dès avant son épiscopat, en 1833, nommé supérieur de Saint-Gildas-des-Bois, au diocèse de Nantes, congrégation bien-aimée à laquelle il lèguera son cœur, n'a-t-il pas, au bout de neuf ans, fait pour elle tout ce qui était à faire matériellement, intellectuellement, spirituellement? Aussi, c'est bien cette œuvre qui tient la plus grande place dans son épiscopat. Que de prières! Que de négociations! Que de correspondances! Que de visites! Quelle sollicitude! Que d'aumônes! Et partout quelle résurrection!

Voici le Carmel. En 1850, Mgr Angebault s'adresse aux Carmélites de Tours, qui l'adressent aux Carmélites de Cahors qui finalement viennent à Angers. Descendues chez les Augustines, elles s'installent bientôt, impasse Saint-Julien, dans un réduit « aussi pauvre que l'étable de Bethléem »; puis, elles louent une maison au faubourg de la Madeleine; puis, elles passent au fond de la cour Saint-Laud; enfin l'ancien Carmel, occupé par les incurables, qui sont transférés à l'hospice général, étant à vendre, elles le rachètent, et le monastère reprend la physionomie qu'il avait eue de 1629 à 1792 : grand silence des hauts murs, humble chapelle, doubles grilles. Or, Mgr Angebault, « le Père tendrement aimé », ne cesse de prendre part à toutes leurs joies, à toutes leurs peines, et, lorsqu'il meurt, il lègue un beau ciboire à « ses chères Filles du Carmel ».

Digitized by Google

Voici la Visitation. C'est une veuve, Mme de la Perraudière, mère de quatre enfants, qui, voulant se consacrer à Dieu, s'adresse à la Visitation du Mans, et, vivement encouragée par l'évêque, rêve de rétablir l'un de ces monastères, refuges des âmes douces. Le 6 juillet 1863, les Visitandines viennent occuper l'hôtel de la Frégeolière, cour Saint-Laud, car de leur ancien couvent on a fait une caserne et leurs jardins sont occupés par les bâtiments de la gare. L'année suivante, elles achètent une jolie propriété, l'*Image*, en Frémur, campagne du Petit-Séminaire avant la Révolution, et, le 21 novembre 1869, elles inaugurent une chapelle exactement semblable à celle de Paray-le-Monial. Or, Mgr Angebault, « le Père tendrement aimé », ne cesse de prendre part à toutes leurs joies, à toutes leurs peines, et, lorsqu'il meurt, il lègue son bougeoir de vermeil marqué du sceau de ses armes à « ses chères Filles de la Visitation ».

Voici les Servantes du Saint-Sacrement. C'est Mgr Angebault lui-même qui, en 1864, à Paris, demande des religieuses au R. P. Eymard. Les religieuses arrivent le 26 mai 1864, ouvrent une petite chapelle, rue David ; puis, après les angoisses de la dernière indigence, leur maison deviendra maison-mère, fondera trois couvents à Lyon, à Paris, en Belgique, et comptera neuf cents dames agrégées dans la ville d'Angers. Or, Mgr Angebault, « le Père tendrement aimé », ne cesse de prendre part à toutes leurs joies, à toutes leurs peines, et, lorsqu'il meurt, il lègue une magnifique chasuble à « ses chères Filles du Saint-Sacrement ».

Ces vierges, ces antiques moniales, qui, sous les arceaux du cloître, répètent leurs perpétuels cantiques, et, à l'insu du monde, désarment la justice de Dieu, toujours innocentes, toujours pénitentes, l'évêque, vous le voyez, les appelle, les protège et les aime, comme la poésie, la force et l'honneur de son Église.



Digitized by Google

Mais, vous vous le rappelez, lorsque la sainte Église romaine sortit des catacombes, elle trouva, mystérieuses beautés inconnues des âges ! des diaconesses qui, sans autre voile que leur pudeur, s'en allaient porter à tous les maux du cœur et du corps les joies pures de la divine charité. De même, lorsque notre Église de France sort de la Révolution, catacombe hélas ! de son esprit et de ses œuvres, elle trouve des religieuses qui, héroïnes de chaque jour, s'en vont, le visage souriant, à l'ombre de tous les clochers, sur le seuil de toutes les écoles, aux lits de tous les hôpitaux, afin de regagner par leurs bienfaits la France au christianisme. Or, ces congrégations hospitalières et enseignantes, dont la plupart sont encore petites, faibles, incertaines de leur avenir, Mgr Angebault les développe avec un infatigable amour. Aux unes, parfois les plus anciennes, comme Saint-Charles, il donne des statuts, qu'il fait étudier, essayer, manier et remanier. Aux autres, il obtient l'autorisation légale, parfois avec quelles difficultés, avec quelle habileté toujours ! A toutes il nomme des supérieurs dévoués : M. Grolleau, M. Chesnet, M. Bernier, l'un des fondateurs du nouveau Saint-Charles, M. Bompois, M. Joubert, M. Chesneau, pour ne pas citer des noms moins connus qui n'ont pas moins de mérites. A toutes il adresse des lettres spirituelles où, fin moraliste, il trace en maître le chemin de la perfection. A toutes il multiplie les visites, étendant sur toutes choses son œil vigilant et paternel, prodiguant les exhortations de la piété non moins que les conseils de la vie pratique ; et, bien que, par la lettre d'obédience admise, en 1850, comme brevet de capacité, les communautés aient le droit d'envoyer des institutrices n'importe où, sans contrôle, il exige, par ordonnance du 3 août 1852, que toutes les maîtresses de classes, sans exception, passent des examens devant une commission ecclésiastique, et c'est lui-même qui, par cette

Digitized by Google

prudente institution, imitée dans plusieurs diocèses, a le mérite et la gloire de sauver, au Corps législatif, en 1867, la lettre d'obédience de toutes les religieuses. Aussi quelle fécondité dans l'Anjou, mieux doté qu'en aucun temps! Qu'il suffise d'en citer les congrégations-mères : congrégation de Saint-Charles d'Angers; congrégation de la Charité de Sainte-Marie, à la Forêt, en Reculée; congrégation de la Société de Marie, à la Retraite; congrégation de la Providence, à la Pommeraye; congrégation de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, aux confins du Bocage, en la paroisse de la Salle-de-Vihiers; congrégation de Sainte-Marie, à Torfou; congrégation de Sainte-Anne de la Providence, à Saumur; qu'il suffise, encore une fois, de les citer, ces congrégations, qui sont répandues, non seulement dans cette province, mais en beaucoup d'autres, surtout dans le Poitou, le Maine, la Bretagne et la Vendée, et qui, nées sur le même sol, pour le même but, presque dans le même temps, travaillent les unes à côté des autres sans autre émulation que celle de vaincre le génie du mal par le génie du bien.

De toutes ces congrégations une est particulièrement chère à Mgr Angebault : c'est la Retraite, devenue pour lui une autre Saint-Gildas-des-Bois. Tout ce qu'il dispose de son temps, de son intelligence et de son cœur, il le lui consacre, quoiqu'on dise que ce soit trop, jusqu'à la mort. Pour elle, il se fait supérieur, et il réforme les statuts ou leur ajoute, comme sur les vœux, comme sur le chapitre général, comme sur l'unité des études. Pour elle, il se fait directeur, et, presque chaque année, il rappelle aux novices quelles sont les vraies méthodes de l'enseignement, quelles sont les vraies qualités de l'éducation, quelles sont les vraies différences entre l'institutrice religieuse et l'institutrice laïque, et, le moment venu, les jeunes Mères, ce qui ne laisse pas de les inquiéter, sont obligées d'opérer devant

Digitized by Google

Sa Grandeur. Pour elle, il se fait professeur, et on le voit encore, à l'âge de soixante-seize ans, exposer aux maîtresses les principes si nécessaires, si peu connus, de la certitude historique. Pour elle, il se fait conférencier et, parmi les questions qu'il éclaircit familièrement aux aînées des élèves, il faut noter celle du mariage, à laquelle il consacre toute une année. Pour elle enfin, il se fait maître de classe, et il donne des sujets de devoirs, et il les corrige lui-même, et aux premières il décerne une récompense à faire des jaloux. Quelle récompense? Un jour d'été, dès l'aurore, les élues, rayonnantes de bonheur, viennent à Lesvière, dans ce jardin que Mgr Montault avait acheté et qu'à ses moments de loisir le bon vieillard aimait tant à cultiver, dans cette maison que Mgr Angebault a construite et qu'il a léguée à ses successeurs, sur ce plateau charmant, d'où les eaux de la Maine s'éloignent, assurent les poètes, avec tant de regret! Et là, pendant toute la journée, on vit sans contrainte, en toute liberté, comme chez soi. On assiste à la messe de Monseigneur, on s'asseoit à la table épiscopale, puis on tourne autour du « Père bien-aimé », qui sourit avec une bonté si tendre, puis on court à travers les bosquets, on joue dans les charmilles, et, vous le pensez bien, du fond de leurs sombres bureaux, les sombres secrétaires, penchés sur leurs tas de dossiers poudreux, entendent partir de beaux éclats de rire, frais comme les cascades des bois... La Retraite, si cultivée et si aimée, a prospéré au-delà de toute espérance. A la mort de son vénéré protecteur, en 1869, elle n'avait encore que six maisons : aujourd'hui, par fondation, par agrégation et fusion, elle en compte quatorze.

Voilà avec quelle sollicitude et quel succès Mgr Angebault a restauré et développé les congrégations religieuses. Aussi toutes, à l'exception d'une seule, celle du Bon-Pasteur (nous constatons le fait sans le juger), ont-elles accepté sa direction; aussi toutes ont-elles accueilli avec

Digitized by Google

reconnaissance ses faveurs et ses bienfaits; aussi toutes bénissent-elles sa mémoire[1].

## IV

L'Église d'Angers n'est pas encore assez belle. A ces temples, à ces collèges, à ces communautés, il faut ajouter les œuvres.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, dans les temps barbares, cette lamentable époque où l'histoire n'est qu'un long gémissement, qui console les hommes, si ce n'est l'évêque à la chape dorée? La bonté coule de son cœur en suavités ineffables. Tandis que d'une main il recueille, abrite, nourrit, élève, de l'autre il montre le monde idéal au bout du monde réel; à travers les sombres nuages de la terre, il fait entrevoir un coin de ciel bleu où sourit l'espérance, et les pauvres êtres, naguère enveloppés dans la stupeur du désespoir, retrouvent la résignation, le courage et l'amour de la vie... Or, ce qui arriva en février 1848, après le règne égoïste de la bourgeoisie, vous le savez aussi? Vous revoyez encore la lueur sinistre de cette soudaine tempête? Vous entendez encore ce coup de tonnerre, avec cet éclat de la foudre qui abîme, comme un atome, roi, charte, parlement, magistrature, armée, toute la Monarchie de 1830? C'est le peuple en colère, la fureur dans les yeux, la menace à la bouche, qui secoue de ses bras irrités les colonnes de l'édifice social pour écraser sous ses ruines une société qu'il accuse de tous ses maux!...

[1] Citons encore les Sœurs de l'Espérance, arrivées au mois de mars 1843, bientôt installées au centre de la ville, rue d'Alsace, sur un terrain situé entre les hôtels d'Anthenaise et de Villoutreys. Avec quelle vénération elles montrent dans leur parloir le portrait de Mgr Angebault!

Digitized by Google

C'est donc le peuple qu'il faut sauver pour se sauver de lui ; c'est-à-dire, c'est l'ouvrier qu'il faut instruire, relever, secourir, rapprocher des classes supérieures ; c'est l'indigent qu'il faut visiter, assister, occuper, pour lui éviter la misère imméritée, la misère sans travail ; c'est le malheureux auquel il faut rendre l'espoir aux heures de découragement et la foi aux heures de doute ; en un mot, ce sont les œuvres de bienfaisance qu'il faut multiplier sur tous les points, sous tous les noms, sous toutes les formes, à l'aide des riches autant qu'on le pourra : car le riche qui donne ne gagne pas moins que le pauvre qui reçoit ; l'âme qui s'habitue à faire le bien se sent attirée vers la loi qui le prescrit, vers la religion qui le consacre comme devoir et l'encourage par ses immortelles récompenses.

Eh bien, rappelez-vous d'abord l'œuvre de Notre-Dame-des-Champs, en 1850. L'abbé Leboucher, vicaire à Saint-Laud, paroisse alors presque entièrement rurale, réunit quelques apprentis ouvriers, premièrement dans le jardin du curé, M. Lecoindre, secondement à la Musse, closerie sur le chemin de la Baumette, troisièmement, grâce à l'abbé d'Andigné, dans une immense maison délabrée devenue le splendide local d'aujourd'hui. Cette œuvre, la plus ancienne des associations ouvrières de la ville d'Angers et l'une des premières de France, Mgr Angebault la bénit avec une effusion paternelle, il l'encourage de ses conseils, il la soutient de ses deniers et, pour en assurer l'avenir, il la remet entre les mains des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, qu'il avait tant contribué à fonder à Paris, le 3 mars 1845, avec Clément Myionnet, et qui, en effet, l'ont toujours regardé comme leur premier fondateur.

Rappelez-vous encore l'œuvre de la Société générale de secours mutuels, qu'il fonde le 29 mars 1851, qu'il ouvre, avec une libérale générosité, sans distinction d'âge, à toutes les catégories d'artisans ; qui, dès le début, compte deux cents membres honoraires, six cents participants, et

Digitized by Google

qui est restée la plus nombreuse, la plus prospère des sociétés de secours mutuels. Ah! il lui fallut dissiper bien des préjugés. Par exemple, on avait répandu le bruit perfide que la conscience des ouvriers serait inquiétée, qu'ils seraient forcés d'aller à la messe, au chapelet, de se faire bigots, sacristains. Mgr Angebault répondit sans détour : « Je vais vous faire ma profession de foi. Oui, je donnerais ma vie pour vous gagner tous à la religion..., mais vous n'entendrez jamais ici sortir de ma bouche des paroles qui puissent vous blesser. Je vous parlerai quelquefois de la religion, parce qu'elle est le lien des esprits, parce qu'elle nous préserve des conséquences effrayantes des fausses doctrines, parce qu'elle répand dans les cœurs le baume des consolations véritables, parce que, en consolidant l'ordre matériel, elle favorise même les intérêts de l'industrie; mais, en faisant ainsi, est-ce que je trahirai vos intérêts? Est-ce que je méconnaîtrai ceux de vos familles, ceux de la cité, ceux de la France, notre patrie commune? » Les ouvriers applaudirent. Jusqu'à sa mort, à chaque réunion, il aimait à leur adresser la parole, tantôt sur leurs devoirs, tantôt sur leurs affaires, tantôt sur les peines, tantôt sur les joies de leur ménage, et rien ne fut moins perdu que son dévouement : à ses obsèques, ces ouvriers, manifestation touchante! disputèrent aux élèves du séminaire l'honneur de porter son cercueil.

Rappelez-vous encore l'œuvre des Dames de la Miséricorde, qui a pour but les réunions de travail, la visite des pauvres et des malades à domicile ou à l'hôpital, la distribution de bons de bois, de pain, de linge. Cette œuvre, Mgr Angebault la reconstitue le 2 février 1852, avec un nouveau règlement, avec une instruction mensuelle, avec une retraite annuelle, avec une indulgence de quarante jours aux associées qui viendront travailler pour les indigents, et bientôt les Dames de la Miséricorde visiteront trois cents familles, portant, sur le pavé des rues pauvres, cette puis-

Digitized by Google

sance d'aimer et de plaindre qui n'est due qu'au christianisme.

Rappelez-vous encore une autre œuvre qu'il fonde en 1850, l'œuvre de Sainte-Marthe ou des domestiques. Une jeune fille est-elle sans place? Elle se réfugie à la Miséricorde, rue du Vollier, chez ces religieuses de la Salle-de-Vihiers, qui unissent tant de bonté à tant de perspicacité! Elle y trouve le logement, le vivre et le couvert, moyennant la plus légère des rétributions, des soins maternels, et bientôt une place en lieu sûr.

Rappelez-vous encore une autre œuvre, l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres. Ces douces mendiantes de la Bretagne, mendiantes pour les vieillards, Mgr Angebault les appelle dès l'année 1850, alors qu'elles n'ont encore que sept maisons sur terre. Après un pénible début à la Cité d'abord, puis à la Trinité, il les voit s'installer au haut de la Chalouère, dans le riant asile du Mélinais, et, dernier gage de son dévouement, lorsqu'il meurt, il leur laisse ses vêtements et tout le linge de son évêché.

Rappelez-vous enfin l'œuvre des Enfants de Marie, que Mgr Angebault fonde le 25 mars 1848. Dans les Enfants de Marie, les hommes ne voient d'ordinaire que les robes blanches, les longs voiles, les écharpes aériennes, les lis, les palmes, les bannières flottantes et les brancards en fleurs de plumes; tout au plus, y voient-ils quelquefois la majesté de la candeur et du recueillement; quelquefois peut-être encore, les splendeurs du catholicisme : combien peu voient toute l'Association! Une présidente, des conseillères, des zélatrices, des dizainières, des trésorières, des infirmières! Combien peu voient des jeunes filles de l'atelier ou du magasin sans cesse entourées, guidées dans leurs aspirations, préservées dans leurs écueils, consolées dans leurs peines, secourues dans leurs misères, visitées dans leurs maladies, et, par leur contentement, jetant sur le monde un reflet du bonheur! Combien peu voient des

Digitized by Google

anges de charité, comme M^lle Boguais de la Boissière, première présidente des Enfants de Marie pendant quatorze ans, en même temps que présidente des Dames de la Miséricorde! Ame riche de tous les dons de la vertu, de l'esprit, de la beauté, de la naissance, de la fortune, faite pour l'affection, le plaisir, les hommages, et qui ne voulut goûter d'autre joie au milieu du monde que celle d'essuyer les larmes! Ame chère aux hommes comme à Dieu, dont la mort, arrivée le 29 août 1862, fut regardée comme un malheur public! Ame privilégiée, âme sainte, que, dans la chapelle Saint-Joseph, sa chapelle, où repose son cœur, devant un tableau béni peint par elle-même, l'évêque inconsolable appela « sa chère fille », « sa fille bien-aimée », autrefois sa joie, maintenant sa douleur!

Assurément, M^gr Angebault n'acheva pas l'organisation de la félicité universelle; pour cela il lui aurait fallu refondre la société de son temps et même le cœur de l'homme. Mais, selon son pouvoir, il courut aux maux les plus pressants, et il créa, releva, encouragea tant d'œuvres bienfaisantes qui, prospérant toujours, en ont inspiré tant d'autres, qu'il nous rappelle mieux que personne le mot ou plutôt le cri du philosophe Montesquieu : « Chose admirable! La religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore le bonheur de celle-ci! »

## V

Cette pure flamme de la charité chrétienne, ce qui l'allume, ce qui l'entretient, ce sont les dévotions, partie tendre et affectueuse du christianisme, dédaignée du grand nombre, chère à l'élite. Et, parmi toutes les dévotions, n'y

Digitized by Google

en a-t-il pas une qui, résumé de la foi et de l'amour, les résume toutes? C'est l'adoration du Saint-Sacrement. Aussi, pour elle, que l'évêque ne fait-il pas? Le 10 février 1850, il inaugure l'Association du Saint-Sacrement pour l'adoration de la nuit par les hommes : les membres, divisés en séries de dix, forment une décurie présidée par un décurion ; dix séries forment une centurie, présidée par un centurion. Le 1er mai 1854, il inaugure l'Association du Saint-Sacrement pour l'adoration du jour par les femmes : les membres sont divisées en séries de cinquante, sous un chef qui les convoque au jour et à l'heure, en général une fois par mois[1]. Enfin, le 3 décembre 1854, il inaugure l'Adoration perpétuelle, et depuis ce jour l'Adoration n'a pas été interrompue dans le diocèse d'Angers. Adoration perpétuelle! Institution suprême, touchante et féconde, honorée de trois brefs du Souverain Pontife, imitée par plusieurs diocèses, et qui couronnerait magnifiquement un autre épiscopat!.. Mgr Angebault verrait-il encore quelque chose à faire?

## VI

« Il ne suffit pas, dit-il le 27 septembre 1859, d'élever des établissements, de multiplier le nombre des élèves du sanctuaire, de fonder des œuvres dans la ville ou dans les campagnes : il faut encore consolider l'édifice, et, après

[1] « Le 1er mai 1854, a eu lieu, dans la chapelle de l'évêché, l'inauguration de l'Association du Saint-Sacrement pour l'adoration du jour par les femmes. La cérémonie a duré deux heures. Il y a eu deux sermons faits par Monseigneur. Le soir, à sept heures, il a donné la bénédiction. Toujours quatre adoratrices se relèvent d'heure en heure avec beaucoup d'ordre et dans un grand silence. Cela est fort édifiant. Nous aurons trois jours d'adoration par semaine. » Lettre de Mlle Célestine Boguais de la Boissière.

Digitized by Google

s'être occupé des brebis, il faut surtout soutenir les pasteurs dans la voie difficile qu'ils ont à parcourir; il faut leur tracer la route et la fixer d'une main sûre. » C'est des synodes qu'il parle ainsi, ces assemblées solennelles où l'évêque, entouré de ses prêtres, dont il daigne prendre conseil, traite divers points de discipline, particulièrement de discipline ecclésiastique. Ces synodes, qui n'ont pas été tenus à Angers depuis plus d'un siècle, il les faut, car la différence des âges crée la différence des institutions. Il consacre à cette préparation la meilleure part de son temps et de ses forces. Il revoit les ordonnances de ses prédécesseurs, il s'éclaire de ce qu'ont publié depuis dix ans les conciles provinciaux, il compulse les canonistes anciens et modernes, il se rend compte des besoins de son diocèse, il cherche dans des règles sages ou bien le remède qui guérit le mal ou bien le conseil qui prévient le danger; et, ne voulant se décharger sur personne de cette tâche qu'il regarde comme faisant partie de sa mission épiscopale, ce pénible, difficile, obstiné labeur, il le poursuit pendant plusieurs années; pendant plusieurs années, chaque jour il y consacre des heures arrachées aux soins incessants d'une vaste administration, et, dans les tournées pastorales, où les jours ne lui appartiennent pas, il prend sur le repos de la nuit, lui presque toujours fatigué, si souvent malade! Les voici donc, ces assemblées saintes. Trois fois, au mois de septembre 1859, 1861 et 1863, s'offre aux regards du clergé et des fidèles le spectacle de la même solennité. De la salle synodale arrivent processionnellement dans la cathédrale les membres du chapitre, les curés de la ville, les curés des trente-quatre chefs-lieux, un desservant élu par canton, tous les aumôniers, quelques ecclésiastiques désignés, le R. P. abbé de Bellefontaine, les supérieurs des Ordres religieux, accompagnés d'un de leurs frères; puis, dans les splendeurs du temple, sur les degrés étincelants de l'autel, l'évêque, avec cette belle tête cou-

Digitized by Google

ronnée de cheveux blancs, où éclatent la vivacité de la foi et les ardeurs de la prière, célèbre, au milieu des chants, la messe pontificale ; puis, le vicaire général proclame les officiers du synode, promoteur, secrétaires, notaires, maîtres de cérémonies ; les prédicateurs[1] prononcent de grands discours sur l'épiscopat, le sacerdoce, l'Église, Jésus-Christ ; puis, après deux journées de travail, où les quatre congrégations, réunies au séminaire, examinent, discutent, votent en toute liberté, les statuts sont promulgués à la cathédrale, les acclamations retentissent, les esprits et les cœurs se confondent et le diocèse entre dans une nouvelle ère de prospérité.

Cependant la réorganisation des fabriques, la consécration des églises, le rétablissement de la liturgie romaine, le relèvement des collèges, le rappel des communautés d'hommes, le développement des communautés de femmes, la création des sociétés charitables, l'institution des pieuses associations, la réunion des synodes, cette merveilleuse fécondité de ses œuvres, qui s'enchaînent sans interruption, n'empêche pas Mgr Angebault, non seulement de combattre pour la liberté de l'enseignement sous Louis-Philippe[2] et de paraître glorieusement aux naïves parades de 1848[3], mais

[1] MM. Baranger, curé de Baugé ; Crépon, aumônier des Carmélites ; Subileau, supérieur de Mongazon ; Fourmy, curé de Saint-Pierre de Saumur ; Denécheau, curé de la cathédrale ; Bodaire, futur curé de la cathédrale, justement renommé pour la distinction de sa parole.

[2] Par exemple, lorsque, le 5 avril 1843, le ministre des cultes, Martin du Nord, écrit aux évêques d'arrêter les clameurs des catholiques contre l'Université de l'État, Mgr Angebault, après avoir consulté l'archevêque de Tours et l'évêque de Rennes, Mgr Brossais Saint-Marc, lui répond par une lettre si vigoureuse en trois points, que le ministre lui répond à son tour : « Je suis très affligé de la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire... »

[3] Le dimanche 16 avril, il bénit l'arbre de la liberté sur le Champ de Mars, devant la garde nationale, l'artillerie, le 14e léger, la remonte, les corporations ouvrières, etc., les pompiers d'Angers, les pompiers des Ponts-de-Cé, les pompiers de Trélazé, etc., etc. Il prononce un discours : « Il y a dix-huit siècles, un arbre aussi fut planté sur une haute colline ; arrosé par le sang d'un Dieu, il s'éleva pour porter des fruits de vie, et du pied de cet arbre partirent, comme

Digitized by Google

encore de prendre une part active à toutes les luttes de l'Église de France contre le second Empire. Au sujet des guerres d'Italie et du pouvoir temporel, au sujet de la publication des mandements, des encycliques et du *Syllabus*, au sujet des projets de Duruy, en 1867, sur l'éducation des jeunes filles[1], il parle, il écrit, il proteste, soit seul, soit uni à ses collègues de la province de Tours ; il ne baisse jamais la tête, sachant que, lorsque l'Église s'est courbée, l'Église s'est perdue. La loi de 1850 sur l'enseignement, l'une des plus grandes conquêtes de la liberté moderne, il la défend personnellement contre les ministres, en 1850, 1854 et 1861, par des lettres qu'il communique à tous les évêques, sans chercher le bruit, mais sans craindre le pouvoir. Enfin, à la vive satisfaction du clergé et des fidèles, il a, le premier de tous, comme il aimait à le rappeler, l'heureuse idée de rétablir, le jour de Pâques 1860, la quête du Denier de saint Pierre, considérée par le gouvernement comme un acte d'opposition, et la grande joie de porter deux fois à Pie IX, qui en fut si touché, de véritables trésors.

des conquérants, ces envoyés qui, chargés de la bonne nouvelle, allaient rompre les chaînes du monde ancien et portaient dans leurs mains la liberté des enfants de Dieu... La religion et la liberté sont deux sœurs descendues du ciel... » Immense acclamation. — Le lendemain, il écrit à l'abbé Jean-Marie Lamennais : « Savez-vous, ou plutôt vous ne savez pas qu'on nous fait faire ici des choses merveilleuses. Nous avons planté, nous aussi, notre arbre de la liberté, avec escorte de 20 à 25.000 hommes, dimanche dernier. Votre pauvre ami avait été cité à comparaître, comme on disait autrefois, et il lui a fallu faire un discours que le facteur aura l'honneur de vous remettre avec cette lettre... J'aime peu par goût toutes ces représentations et n'ai jamais eu de vocation pour poser sur un piédestal. Mais, dans ces temps, quand mon ministère sera réclamé, je ne me refuserai à rien de ce que ma conscience me permettra... » — Pendant cette période de 1848, que de lettres il écrit aux évêques pour savoir ce qu'ils feront, et que de lettres à ses curés pour savoir ce qu'ils pensent!

[1] Il écrit à l'abbé Jean-Marie Lamennais : « Que dites-vous de cette nouvelle folie de M. Duruy? Encore s'il n'était que fou! Mais ces gens-là veulent étendre leurs mains glacées jusque sur le cœur de la femme et de la jeune fille. *Je les combattrai jusqu'à la fin.* » Il publia son mandement de carême suivant (1868) sur l'éducation des jeunes filles.

Digitized by Google

Aussi, lorsqu'à la fin d'une vieillesse qui n'a pu ni courber son corps, ni obscurcir son esprit, ni refroidir son cœur, il est, dans la quatre-vingtième année de son âge et la vingt-huitième de son épiscopat, étendu sur le lit qui va devenir la couche funèbre, lorsqu'il sent qu'il va mourir, il jette un long regard sur ses jours, et, implorant la miséricorde divine, il écrit, avec une touchante simplicité, ces mots qui résument tous ses efforts : « Je prie Dieu d'avoir pitié de mon âme : j'ai beaucoup travaillé dans ma vie ! »

A ces paroles suprêmes de la grande humilité et de l'immortelle espérance, l'histoire doit ajouter qu'ils n'ont pas été perdus, ses labeurs, même devant les hommes. Allons une dernière fois dans cette cathédrale Saint-Maurice qui, après avoir subi les illusions de 1789, le vandalisme de 1793, les saturnales de la Raison, le culte de l'Être suprême, les inepties de la religion civile, est aujourd'hui aussi recueillie que son *Grand Portail* avec ses personnages bibliques et ses anges en adoration devant le *Trône du Ciel*. Dans la nef, à gauche, à côté de la chapelle du Calvaire qui renferme l'humble monument de Mgr Montault, au milieu de la deuxième arcade, contemplez cette statue de marbre agenouillée dans le recueillement de la prière : c'est la statue de Mgr Angebault. Puis, au-dessous, sur le socle, parcourez des yeux cette inscription en style archaïque : c'est le cortège de la reconnaissance, c'est-à-dire le clergé, les communautés religieuses, la jeunesse, le peuple tout entier, « *plebs tota* », qui fait des vœux pour que sa mémoire si chère « *apprime chara* » demeure bénie pendant les siècles « *in ævum benedicta maneat* ». Oui, sa mémoire, jusqu'ici négligée, méconnue peut-être, sera bénie, comme celle de Mgr Montault, aussi longtemps que vivra l'histoire de ce diocèse, aussi longtemps que la reconnaissance ne sera pas éteinte dans les cœurs.

Et voilà, Mesdames et Messieurs, comment, grâce à deux évêques qui ont fourni soixante-quatre ans de bienfaits,

Digitized by Google

sur dix ans de ruines amoncelées par les fureurs de la Révolution, s'est redressée lentement, avec le calme des grandes forces, pour sauver des âmes, servir l'humanité, cette Église d'Angers, image, dans la lutte comme dans la victoire, de l'Église universelle.

L. Bourgain.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# LA RHÉADE

OU

# L'ILE DE RHÉ DÉLIVRÉE

**Poème épique en trois chants**

*(suite)*

## CHANT II

**Sommaire.** — Les Anglais pressent le siège de la citadelle. — Louis XIII se rétablit : il marche sur La Rochelle

Tandis que les Français s'ouvrent de force un passage en dépit de la vigilance et de l'habileté des Anglais, Louis, rongé par la fièvre, marche rapidement aux portes du tombeau. Les disciples les plus célèbres d'Esculape épuisent tous les remèdes ; vainement tous les moyens sont employés pour combattre ce feu intérieur qui pénètre ses os, cette maladie qui le dévore. Tel un palais envahi par les flammes dévorantes porte en lui les matières qui propagent au loin l'incendie ; malgré les torrents d'eau qu'on y jette, on voit flamboyer les toits dorés ; le feu anéantit toutes les richesses, l'or liquéfié coule de toutes parts.

Les Reines ne quittent pas le lit du malade, malades elles-mêmes de la douleur qui consume leur amour ; leur esprit, miné par l'inquiétude, a aussi sa fièvre. « Princesse Anne, qui pourrait dire les torrents de pleurs que vous répandez ? qui pourrait exprimer votre chagrin, vos angoisses poignantes, vos tristes alarmes ? Grande Reine ! on vous admire penchée sur le lit de votre époux, vous faisant sa servante durant sa maladie ; on vous voit passer les jours et les nuits sans sommeil et l'on s'étonne que vous résistiez à tant de fatigues. » Au pied du lit royal s'empressent les vertus attristées, la ferme Prudence, l'aimable

Digitized by Google

Pudeur, la Piété (de toutes les vertus la plus sainte), la Religion et la Justice impartiale. Toutes les vertus, sans nul souci de leurs parures, ont le visage pâle et défait et sont plongées dans une affliction profonde. Thémis, dans son trouble, adresse à la Piété ces paroles énergiques :

« A quoi sert de pleurer? Pourquoi, illustre sœur, perdre notre temps à gémir? S'il nous reste une lueur d'espoir, pourquoi la consumer dans les larmes? La maladie cruelle de Louis se prolonge, c'est vrai, mais, tant qu'il lui restera un souffle de vie, mettons-nous en quête de secours! Il faut remuer ciel et terre de nos vœux pour son salut. Si notre cher nourrisson nous est ravi, nous aurons assez de temps, hélas! pour le pleurer et porter le deuil. Courage donc! ô Piété, toi si chérie du ciel, tu peux désarmer le tout-puissant Maître du tonnerre, tu peux arracher la foudre de ses mains. Adresse-toi donc au Ciel et tâche de le fléchir par tes instantes prières! Tu connais, toi, la force des supplications et la valeur de la prière ; plus d'une fois tu en as fait l'heureuse expérience, en voyant tes vœux exaucés; s'il est nécessaire, nous y joindrons les nôtres et toutes ensemble. nous te suivrons jusqu'au trône de Dieu. »

La Piété répondit avec tristesse : « Il y a longtemps que j'implore le ciel et que je fatigue le Seigneur de mes vœux les plus ardents. Jusqu'à cette heure, hélas! il a été sourd à ma voix et mes prières ont été rejetées. Cependant, il nous reste une espérance : la Mère de Dieu m'a entendue et a semblé me dire d'un air souriant : « Il vivra ; l'objet de tant d'espérances sera rendu à tes supplications. »

« Quelle immense affliction pour toi, ô France, de voir ainsi ton Roi atteint d'une fièvre qui redouble d'intensité et fait désespérer de sa vie ! » Louis connaît la gravité de son mal, mais, malgré le danger extrême où il est réduit, il reste inaccessible à la crainte. Du fond de son âme il fait à Dieu cette prière : « O vous de qui relèvent et les choses de



Digitized by Google

la terre et les choses du ciel, vous qui confiez, quand il vous plaît, le pouvoir aux Rois, qui brisez les sceptres et réduisez en poussière les trônes les plus élevés, Grand Dieu, jetez sur moi un regard favorable! Si, dans votre pensée, le décret de ma mort est arrêté, si vous m'envoyez rejoindre au tombeau les Rois, mes ancêtres, je ne veux pas me soustraire à mon sort; frappez cette tête dévouée à vos coups, car, au-delà des limites fixées par vous, la vie ne me sourit plus. Que dis-je? Si, dans le laps d'années qui me seraient encore départies, je devais commettre quelque faute grave et avoir le malheur d'offenser Votre Majesté infinie, mon Dieu, rompez les liens qui retiennent mon âme, tranchez à l'avance le fil de mes jours. Ah! ce que je demande avant tout, c'est de ne succomber à aucune faute. Vous m'avez donné une nation à régir, vous avez confié à mon sceptre des peuples que je dois défendre; de ma vie dépend une multitude d'existences. Ah! Seigneur, prenez en pitié les Français. Après que j'aurai fait disparaître les malheurs qui pèsent sur le royaume, quand j'aurai étouffé le double fléau qui le menace, alors enlevez-moi de ce monde et arrachez-moi à de si grandes destinées! »

Le Messager de l'Aurore quittait le sein des ondes, poussant devant lui l'armée des astres dans le ciel. Du haut de l'Empyrée saint Michel s'élance, sur l'ordre du puissant Maître du tonnerre; il va accomplir, en faveur du Roi, d'éclatants prodiges. D'abord il comprime la violence de la maladie au moyen d'un narcotique qu'il infuse dans les membres alanguis, puis il purifie les veines, les fibres du cœur et, attaquant ainsi la flamme jusque dans son foyer, il finit par chasser la fièvre; les membres reprennent leur première vigueur sous l'action d'une chaleur naturelle; les artères ne battent plus en mouvements désordonnés; un sang pur y circule et ramène la vie.

L'Archange combine alors des songes qui renferment les

Digitized by Google

oracles de l'avenir. Éclairé lui-même par le Créateur sur la suite des événements futurs, le divin Messager reçoit l'ordre de les communiquer au pieux Monarque.

Un doux sommeil absorbait enfin les sens reposés de Louis; saint Michel s'insinue dans son imagination et, par un choix habilement combiné et savamment préparé, dispose en vision les objets qu'il veut représenter. Ici, le tableau du monde; là, les nombreuses productions de la nature; dans un cadre étroit sont accumulés tous les arts, mais tout y est à l'état de confusion et l'esprit ne serait que le jouet d'un songe trompeur, si une intelligence supérieure n'y mettait l'arrangement et n'apportait la lumière sur les divins oracles.

Tel était l'univers, lorsque, tout à coup sorti du néant, il fut jeté dans l'espace. A l'origine, tout n'était qu'à l'état d'ébauche, sans ordre; le monde n'était qu'une masse informe, un pêle-mêle, un chaos épouvantable; mais, dès que la divine puissance eut divisé cette masse et assigné à chacun des éléments sa place distincte, alors on vit la terre ornée de plantes, les mers peuplées de poissons et les astres du firmament commencer leurs évolutions périodiques.

Saint Michel se présente lui-même sous l'aspect d'un jeune homme au visage éclatant comme l'or; les longues tresses bouclées de sa chevelure lui tombent sur les épaules; sa main droite brandit un glaive, et, de la gauche, il tient une balance; ses ailes brillent des couleurs de l'arc-en-ciel. Il prend la parole (de même que les objets, sa voix n'est qu'un songe) : « Te voilà remis en santé, dit-il; ton corps a repris sa première vigueur. Dieu rétablit tes destinées et relève ta fortune dont la source sera inépuisable, à moins que tu ne la tarisses volontairement. Maintenant, je vais te révéler les destins des empires et les prochaines péripéties dont l'Europe sera le théâtre; grave-les dans ta mémoire et n'oublie pas de rendre au Dieu Tout-Puissant un culte digne de lui! »

Digitized by Google

Tout à coup apparaît à l'esprit du Roy une plaine immense que remplissent de toutes parts deux armées bardées de fer. D'un côté, l'armée allemande avec de superbes drapeaux surmontés de l'aigle noire dont les serres menaçantes sont armées de la foudre; le camp est muni de vastes retranchements. Du côté opposé, on voit des étendards ornés d'une triple couronne d'or, étincelants aux feux du soleil; ce sont les Suédois rangés sous leurs drapeaux; leur courage est au comble de l'exaltation; sur tous les fronts brille l'espérance de la victoire; leurs regards animés du feu des combats présagent les triomphes de Bellone.

On distingue leur roi à la splendeur de son casque sur le cimier duquel ondule un magnifique panache bleu et or; le monarque est monté sur un cheval arabe qu'il presse de l'éperon. Les naseaux du noble coursier semblent jeter des flammes; rapide comme le vent, il frémit d'impatience sous ses freins dorés qu'il blanchit d'écume.

Telle est la harangue de ce prince à son armée : « Soldats au courage indomptable, ô vous qui avez partagé avec moi tant de périls! ô mes compagnons de gloire! Que de lauriers nous avons cueillis jadis dans les plaines de l'Asie! Le sol même des Russes en a produit pour nous, et maintenant l'Allemagne nous en offre une abondante moisson. Soldats, en avant! montrez-vous, je ne vous en demande pas davantage. Que cette même foudre qui a terrassé Tilly sur les bords du Rhin frappe aujourd'hui Walstein! déjà il fuit; la terreur de vos armes lui fait redouter le combat; il se cache dans l'ombre. Mais la fuite lui est impossible; que nos feux l'écrasent! la victoire vous tend les bras. Courez ou plutôt suivez-moi avec votre bravoure et vos armes, car je prétends marcher à votre tête pour exterminer les bataillons ennemis. Je vous vois les mains pleines de lauriers; déjà Vienne tremble dans

Digitized by Google

ses murs ébranlés; enfin, les Autrichiens vaincus vont mordre la poussière. »

Il dit; aussitôt six cents trompettes résonnent à la fois. Les troupes volent au combat dans un ordre admirable, le Roi, qui ne sait pas maîtriser son bouillant courage, devance toute l'armée; il court au premier rang, se jette au plus fort du danger. Hélas! trop d'ardeur l'entraîne, fatale impétuosité! Pas un des siens ne l'entoure; il est seul. Une balle siffle et vient le transpercer; il tombe sous le coup d'une douleur aiguë. Les ennemis redoublent leurs efforts, le désordre est au comble. Le champ de bataille présente un aspect horrible; un instant d'épais nuages de fumée dérobent les deux armées l'une à l'autre, mais bientôt elle se dégage; le sang coule à flots et les cadavres amoncelés offrent de toutes parts le spectacle de la mort.

Les Aigles repoussées prennent la fuite; les Suédois reviennent du combat avec un riche butin; leur joie éclate en chants de triomphe. On cherche le Roi pour le couronner des lauriers du vainqueur. Hélas! triste cadavre, couvert de fange, foulé sous les pieds ensanglantés des chevaux; hélas! combien peu tu ressembles à un prince victorieux! On expose devant les yeux des soldats ce hideux trophée de la mort. Le visage du Roi est défiguré, sa barbe souillée de sang et de boue; il a la chevelure hérissée; sa cervelle répandue couvre le front et les yeux; le nez et la bouche ne forment plus qu'un affreux mélange. O têtes des rois! ô tissus fragiles des diadèmes! quelle preuve saisissante vous donnez de l'inanité de la gloire!

Louis s'émeut à ce spectacle; un sort si douloureux le fait gémir. Ce n'était pour lui que l'effet d'un songe; il en éprouve de cruelles sensations.

Une nouvelle vision absorbe ensuite son esprit. Il voit l'intérieur d'une vaste basilique ornée de riches lambris, de colonnes de marbre inondées de lumière; les murailles sont décorées de tentures de soie brodées d'or. Il y voit,

Digitized by Google

reproduites sur fond d'or, les armes de Castille portant une tour et un lion menaçant. Tout à coup une main invisible arrache le blason qui, avant de tomber à terre, se dissipe en une légère vapeur. A cette vue, les échos de la basilique retentissent des cris de la joie la plus bruyante, et on entend de tous côtés des voix qui s'écrient : « A bas l'Espagne! Vive le Portugal! Qu'un Roi de notre nation règne désormais sur nous! »

La foule envahit le temple. Au milieu d'un groupe de nobles seigneurs on en voit un que distingue son costume magnifique, mais qui est plus remarquable encore par la beauté de son visage empreint de majesté; tout en lui annonce un Roi. Un superbe manteau descend jusqu'à ses pieds; il est de brocart d'or doublé d'hermine. Le prince se prosterne devant l'autel; un vénérable prélat, revêtu des ornements épiscopaux, lui fait, sur les épaules nues, les onctions du Saint-Chrême, puis lui met dans la main droite le sceptre, symbole de la souveraineté; enfin l'évêque pose sur la tête du monarque un diadème étincelant de pierres précieuses enchâssées dans l'or.

« O Louis, tu vois créer le nouveau royaume de Portugal, cela t'étonne; tu dois présager quel coup va être ainsi porté à la puissance de l'Espagne!... »

D'autres visions, d'un genre bien différent, hélas! viennent frapper son indignation; qu'elles sont lugubres! Combien sont horribles les événements qu'elles représentent!... Louis aperçoit, au milieu d'une grande cité, une place immense entourée d'édifices. Un peuple nombreux y est rassemblé; les toits mêmes des maisons regorgent de monde; la ville entière semble entassée dans cet étroit espace. Tous les yeux sont fixés sur un seul point; un échafaud est là, dressé, affreux théâtre de la mort!..

Dans le lointain (spectacle horrible et fait pour glacer les sens) avance un homme escorté par des bourreaux; cet homme au port majesteux est vêtu de noir, sombre cos-

Digitized by Google

tume, présage d'un sort fatal ! Son visage vivement coloré contraste avec son air calme et décèle en lui une grande force d'âme. A son approche, on connaît son visage. « O Louis, tu vois ici Charles Ier, roi d'Angleterre, ce prince devenu ton ennemi acharné au mépris de la foi jurée et en dépit de l'alliance matrimoniale qui aurait dû vous unir d'amitié ! »

Le cortège funèbre s'arrête ; Charles gravit les marches de l'échafaud sans sourciller et adresse au peuple ces dernières paroles : « Anglais, votre Roi va subir la mort, vos vœux seront comblés ; sa tête tranchée deviendra parmi vous un sujet de discorde. Peut-être demandiez-vous davantage et n'est-ce pas assez d'une seule victime immolée à vos fureurs ? Car si le pouvoir usurpateur ne décapite pas la royauté en même temps que le Roy, vous serez déçus ; les droits du trône demeureront intacts et mon sceptre retournera à mes descendants qui vengeront le crime de ma mort. J'en atteste le ciel et Dieu, le seul crime qui me voue à ce barbare supplice, c'est ma souveraineté ; je ne suis coupable que d'avoir porté un diadème. Si tel est le sort réservé aux Rois, à quoi sert donc la couronne ? Ne vaut-il pas mieux être d'une basse origine, un enfant du peuple. Ce n'est pas que je rougisse de ma naissance ; je suis fier, au contraire, de compter parmi mes ancêtres une longue lignée d'hommes illustres qui ont gouverné l'Angleterre. Toutefois cette mort horrible n'a rien qui m'avilisse et me fasse regretter une condition autre que la mienne ; le sort qui m'est fait, si cruel qu'il soit, je m'y résigne volontiers. Mais ma mort jette sur vous une tache d'infamie, elle vous couvre d'un éternel déshonneur. Cet outrage porté à la majesté royale vous attirera des châtiments et les furies de l'enfer se chargeront de la vengeance. Mais mon discours, qui se prolonge outre mesure, retarde l'exécution de votre forfait ; allons, achevez votre œuvre et couvrez votre Roi de la pourpre de son sang ! »

Après ces mots, Charles, impassible, procède lui-même

Digitized by Google

à sa toilette de mort ; il relève ses cheveux épars sur ses épaules, bande ses yeux, ôte son col et met à nu un cou d'une blancheur extrême. Le malheureux Roi exerce ainsi pour lui-même, dans les préparatifs de sa mort, le rôle de serviteur, lui qui avait à sa cour des légions de valets et de gardes. Il place ensuite, sans être ému, sa tête sur le fatal billot ; une main sacrilège brandit la hache énorme et d'un seul coup tranche la tête du Roi. Un ruisseau de sang jaillit de ce tronc décapité ; la tête, en roulant, fait plusieurs bonds, vain simulacre d'existence qui remplit de terreur et d'inquiétude l'âme inassouvie des tyrans.

Cette hache au reflet luisant, cette exécution sinistre saisissent Louis d'horreur et d'effroi ; il veut crier, sa voix s'éteint dans sa gorge, ses sanglots ne peuvent éclater, enfin il verse d'abondantes larmes et, dans son sommeil, ses lèvres articulent des sons plaintifs ; il déplore la destinée de ce Roi, son parent et son cruel ennemi.

A ce moment, saint Michel se rend visible une seconde fois pour réitérer à Louis ses conseils : « Tu vois, dit-il, combien fragile est la couronne des Rois et à quelles catastrophes lamentables sont exposés ceux qui montent sur le trône ; rien ne leur est assuré, ni en paix ni en guerre ; à défaut d'ennemis au dehors, ils ont à redouter les guerres civiles au dedans et la perpétration de forfaits capables d'épouvanter le monde jusque dans les âges les plus reculés. N'oublie pas que c'est Dieu qui régit l'univers ; souviens-toi de l'obéissance que tu lui dois et observe toujours les lois de la justice. Les Anglais affaiblis seront bientôt mis en fuite, La Rochelle sera prise et, qui plus est, si tu continues à marcher dans le chemin des vertus, si la suite de ta vie répond à ses débuts, Dieu te destine à de grandes choses et élèvera ton nom au-dessus des astres. » Après ces paroles, l'Archange disparaît dans les airs, la forme des objets se brouille, devient confuse, la vision s'évanouit.

Digitized by Google

Pendant ce temps, Gaston d'Orléans cerne La Rochelle, harcelant sans cesse les rebelles assiégés, il tâche d'irriter leur fureur; son but est de les provoquer à une sortie pour leur livrer bataille.

Tel un chasseur endurci, à l'affût du sanglier, adossé à de grands chênes, attend au sortir de sa bauge la bête féroce pour l'attaquer.

Gaston ne met pas moins de zèle et de soins à la défense du fort Saint-Martin-de-Ré. Il est préoccupé à préparer la résistance aux Anglais, à réunir des bateaux, à lancer une flottille à la mer.

Tout en accélérant de son mieux les mouvements de cette guerre si lente, tout en calculant ses chances diverses, Gaston résidait au château de Dompierre. Un jour, se promenant dans une vaste galerie, il aperçut des tableaux richement encadrés qui représentaient des scènes de guerre; c'étaient des toiles de Rubens, l'Apelle de la Belgique. L'artiste avait peint les combats glorieux livrés par le Duc d'Anjou aux Hérétiques, combats où les étendards de la vraie foi étaient partout vainqueurs.

La vue de ces tableaux pique d'animation le cœur ardent du jeune Gaston; la peinture guerrière lui plait et, désireux de connaître les épisodes de cette guerre, il fait venir de Boissat.

Il existe deux frères de ce nom : l'aîné qui a choisi la profession des armes et s'acquiert une réputation de bravoure extraordinaire et le plus jeune, célèbre dans les arts et les lettres. Doué d'une rare sagacité, celui-ci est cher aux Muses et à la docte Minerve; sur ses lèvres, comme dans la bouche de la Pythie, reposent les trésors de la plus exquise sagesse. C'est lui qui va donner l'explication des tableaux et animer par son récit des scènes muettes et silencieuses :

« Cette toile, dit-il, reproduit le combat de Dreux et le triomphe incomplet remporté sur l'ennemi. Vous voyez de

Digitized by Google

ce côté se précipiter l'armée hérétique de Condé, qui fait exécuter à sa cavalerie une charge impétueuse; ses soldats, sans crainte d'irriter la colère de Dieu, se livrent à un pillage sacrilège; Montmorency, devenu leur prisonnier, est une capture qui calme leur fureur; le malheureux connétable criblé de blessures a ses cheveux blancs et son visage souillés de sang.

« Le Duc de Guise lance contre l'armée de Condé ses escadrons bardés de fer, dont il excite le courage en leur rappelant le souvenir de Vassy et de Metz. Une grêle épouvantable de balles arrête les hérétiques; les Suisses les chargent armés de leurs longues piques; les Catholiques les poursuivent l'épée dans les reins; Condé enfin est battu. C'est en vain qu'il veut continuer la lutte; c'est en vain qu'il cherche à ranimer le courage des siens; lui-même est pris les armes à la main et les catholiques font de ses troupes un horrible carnage. Le bon parti triomphant rend ainsi massacre pour massacre. Guise et Condé, le vainqueur et le vaincu, couchent dans le même lit et la victoire réunit dans cet étroit espace ceux que la France entière ne pouvait contenir; les deux ennemis réunis se livrent ensemble aux douceurs du sommeil.

« Le tableau suivant représente le succès glorieux d'Henri, alors duc d'Anjou, sous le règne de Charles IX, son frère. Ce prince est le troisième rejeton d'une source illustre. Tout jeune encore, il a quinze ans, à peine un léger duvet apparaît sur ses joues; déjà l'auréole d'une double victoire rehausse de son éclat le guerrier dans la fleur de l'âge. La première bataille que vous voyez ici est celle de Jarnac où le duc d'Anjou, à ses débuts dans le métier des armes, se rend digne du commandement suprême, par son ardeur à entraîner les troupes au combat, payant lui-même de sa personne, car son épée est teinte du sang de plus d'une victime; c'est ainsi qu'il gagne ses éperons aux dépens de l'ennemi. De nobles

Digitized by Google

rivaux le suivent de près : c'est de Guise, c'est de Montpensier, puis le vaillant Biron[1], tous ceux enfin que leur amour pour le Roy et la Religion a enrôlés sous les drapeaux de la France.

« Condé, au milieu de l'horrible mêlée et du feu des combattants, reçoit le coup fatal; les nombreuses victimes qu'a faites son glaive feront cortège à ses Mânes au delà de cette vie. Quel courage de toutes parts! Que de blessés et de morts! Beau trépas pour Condé! mais sa fougue héroïque et sa mort sont au service d'une cause bien détestable; c'est associer la gloire au crime. L'audacieux Coligny tourne le dos, signal de la déroute pour la sanglante Hérésie; les noires Fureurs et la Discorde sont dispersées, la Rébellion est étouffée. Les eaux de la Charente, rougies du sang des guerriers, charrient leurs corps dont l'accumulation forme sur ce fleuve un vrai pont de cadavres.

« Voici un second laurier superbe, cueilli dans les plaines de Moncontour, dont les rameaux ombragent le front joyeux d'Henri. »

De Boissat continuait son émouvant récit; il allait amener le jeune héros devant les remparts de La Rochelle. Gaston était suspendu aux lèvres de l'éloquent narrateur; de telles prouesses, pour lui d'un si grand exemple, enflammaient son cœur généreux, lorsque tout à coup arrive à franc étrier un courrier qui interrompt le discours; d'une voix haletante il annonce le combat engagé; les Rochelais ont fait une sortie et menacent le camp français.

Se lever comme un seul homme avec impétuosité, sans autres armes que leurs épées et sauter sur leurs chevaux ne fut pour les guerriers présents que l'affaire d'un moment, tant était vive leur impatience de combattre.

Telles de laborieuses abeilles sortent précipitamment de

[1] De Gontaut-Biron.

Digitized by Google

leurs alvéoles, lorsque des essaims de cruels frelons voltigent, avec un bourdonnement sinistre, autour de la ruche pleine de miel pour l'assaillir et la piller. Elles les repoussent courageusement et si leurs efforts sont superflus, elles trouvent du moins une belle mort, en laissant dans les blessures qu'elles font leur aiguillon, leur seule arme.

Gaston, dans sa vivacité fébrile, monte le premier cheval venu et part; çà et là, sur son passage, il rencontre déjà des cavaliers et des soldats d'infanterie. Ces derniers revenaient du combat, portant des cadavres, tristes dépouilles de la guerre, pâles victimes d'une mort glorieuse. Les guerriers remportaient entr'autres, dans leurs bras, le jeune de Méricourt. Hélas! que de pleurs va répandre ton Élise, ta douce fiancée! que de soupirs et de sanglots vont déplorer ta mort! La jeune fille adresse au Ciel ses prières pour ton retour, afin de réaliser l'hymen, objet de vos désirs, et pendant ce temps une balle, te perçant le cœur, vient éteindre avec la vie tes chastes feux.

Toi, mort aussi, de Nantas, toi, qu'une héroïque bravoure avait fait venir de cette ville immense qu'arrosent la Saône et le Rhône! Que de larmes amères pour ton épouse, pour de chers enfants, gage de votre union! Leur amour, leurs cœurs demeureront ensevelis pour jamais avec toi dans les limites étroites d'un tombeau!...

La Nuit au noir visage venait de prendre son vol; bientôt elle enveloppe de ses ailes sombres l'île de Rhé tout entière; les ténèbres n'arrêtent point Astaroth. L'Hérésie ne se laisse pas engourdir par le sommeil de la nuit; tous deux, en éveil, attentifs, parcourent le camp et la flotte anglaise. Surexcités l'un et l'autre par les éclats de la fusillade et le vacarme continuel des bombes, ils sont heureux de contempler l'infernal tableau de la bataille qui se livre entre les vaisseaux anglais et les barques françaises.

Vingt navires anglais criblent de feu et de mitraille le

Digitized by Google

frêle bateau de Maupas et cherchent à s'en emparer. L'intrépide de Maupas lutte seul contre tous, son courage ne calcule point. Desplan, marquis de Grimaud, le seconde de sa valeur. Desplan était parti secrètement, à l'insu de Gaston ; ayant d'abord préparé sa fuite dans une retraite obscure où il se tenait caché, il s'est ensuite embarqué à la faveur des ténèbres, ruse honorable que fait excuser l'amour de la gloire.

Le canon ne cessait de gronder ; tout à coup un projectile sillonne l'espace et vient frapper le chirurgien du bord ; lui seul pouvait soigner une telle blessure ; bientôt la mort étouffe en lui l'art de guérir ses compagnons d'armes. Le projectile a troué l'embarcation qui va bientôt sombrer. Desplan se défait aussitôt de sa casaque qu'il jette sur le corps de son camarade et s'empresse de boucher la voie d'eau, puis, prenant vivement les armes : « Allons, camarades, plus de crainte, tenons tête à l'Anglais qui nous attaque en force, la victoire sera à nous ! » Il dit, et d'un coup de mousquet renverse un ennemi ; les rameurs, après une vive fusillade, redoublant de rames, s'ouvrent un chemin à travers les vaisseaux ennemis et la barque victorieuse glisse rapidement sur les flots.

L'un des plus valeureux dans cette affaire fut Audony, brave officier que Bayonne avait envoyé à Gaston pour renforcer de son secours les Français assiégés au fort de Saint-Martin. Pendant qu'Audony voguait au milieu de la flotte ennemie, le grand Anglais Pontin, tout seul, devançant tous les siens, dirige vers lui son navire. Ce Pontin est un colosse aux bras vigoureux. A La Rochelle, c'était lui le boute-feu, ici c'est lui qui attise dans les cœurs les plus noires fureurs. Quand il est à la portée du navire français : « Lâches que vous êtes, s'écrie-t-il, que venez-vous faire ici ? Fuirez-vous donc sans cesse ? Ne montrerez-vous jamais vos visages que pâlit la frayeur ? Ce bras va vous arrêter ; une fois au moins vos figures vont

Digitized by Google

faire connaissance avec nos glaives ; c'est trop longtemps tourner le dos. »

Alors, d'une main, Pontin empoigne la barre et retient immobile le navire d'Audony, sans que ni le vent ni les rames puissent le faire avancer. Audony s'élance, rouge de colère, et, tirant du fourreau son sabre recourbé, une vraie lame de Damas : « Tiens, dit-il, voici le cadeau dont te gratifie un lâche Français ! Souviens-toi de cette marque de notre couardise ! » Et d'un revers de main il abat son arme sur Pontin. Le bras de celui-ci, séparé du corps, tombe à la mer et délivre le gouvernail. « Ce bras fameux ne brillera plus ; son épaule porte une plaie béante d'où jaillit le sang à flots et où la mort trouve une large entrée. »

Ce spectacle est bien fait pour consterner l'Hérésie et la faire grincer des dents.

De Razilly déploie contre la flotte anglaise une égale bravoure et une pareille vigueur. Du haut de la proue du navire où il se tient, son armure étincelle et son glaive est terrible ; les traits de toutes sortes, le feu, les pierres, les balles pleuvent sur son épais bouclier et y rebondissent, la pointe du fer s'y émousse, mais son arme, à lui, transperce tout ce qu'elle rencontre et va briser au fond des cœurs de ses victimes les liens les plus étroits de la vie.

Tel un vieux sanglier engraissé depuis longtemps dans la forêt de chênes qu'il a choisie pour retraite et où il trouve sa nourriture, traqué par les chasseurs, harcelé par les chiens, tient tête à la meute et, faisant jouer de droite et de gauche ses formidables défenses, découd nombre de molosses, dont les entrailles pendantes marquent la terre des traces de leur sang. Pour lui, les morsures ne sont rien ; sa hure, son dos hérissé n'y donnent aucune prise ; il se retire sain et sauf en poussant de terribles grognements.

La flottille glissait sur l'eau, secondée par un vent favorable, dernier espoir des Français, lorsque tout à coup

Digitized by Google

elle est arrêtée par des poutres et des cordages enchevêtrés formant comme un barrage infranchissable. Dès que Razilly, dont le navire était en tête, s'aperçoit du retard et de l'obstacle : « Comment! s'écrie-t-il, des câbles nous arrêteraient, nous que n'ont pu arrêter ni les traits, ni le fer, ni le feu de l'ennemi ! » Alors saisissant son arme, teinte encore de sang, d'un seul coup il rompt les nœuds des cordages ; l'obstacle est brisé, la barrière levée, les navires reprennent leur marche rapide vers le port de la citadelle.

L'Hérésie, qui voit ce nouvel insuccès, s'égare dans des projets de vengeance et rallume en elle de furieuses colères ; elle forme le dessein d'accabler de Razilly, qui venait d'échapper comme on l'a vu à ces derniers obstacles. Pour accomplir son perfide projet, elle brise les agrès du navire et déchire les voiles (le ciel ne lui permet pas davantage). Arrêté par ces nouvelles entraves, de Razilly s'épuise en vains efforts ; son énergie puissante l'oblige à céder, il est vaincu non par la force, mais par le nombre des ennemis qui l'entourent.

Les autres navires échappés gagnent en toute hâte le port et les soldats entrent dans la citadelle.

La vengeance parut légère à l'Hérésie. Transportée d'indignation, elle apostrophe en ces termes Astaroth : « Voilà ce que j'ai fait, et toi, où est ta gloire ? Tenir à la mer un bateau en échec, est-ce donc là un si beau triomphe ? Est-ce le résultat que je pouvais me promettre après de si belles espérances ? J'aurai soulevé tant de fois l'enfer jusque dans ses profondeurs, j'aurai excité les fureurs du dieu des combats et sur terre et sur mer, et pourquoi ? Pour faire la capture d'un seul navire. Que sert donc d'avoir admis parmi nous les Anglais dans cette guerre et cela au mépris des lois les plus sacrées ? Si la citadelle reste debout, si elle résiste, inébranlable contre toutes nos forces, quelle honte pour nous ! O déshonneur jeté sur notre empire ! Trois fois déjà Phébé a achevé sa course dans les

Digitized by Google

régions de l'Olympe et trois fois nos efforts stériles viennent échouer au pied des remparts de la place. Quelle torpeur! Quelle lâcheté! Ah! je rougirais de donner le titre de braves à des guerriers qui se laissent repousser dans l'attaque d'un fort défendu à peine par un millier de soldats. Mais c'est trop longtemps attendre. Puisque, pour protéger des Anglais efféminés, tu délaisses ceux qui te sont chers, je vais faire venir ici et promptement des héros dignes de Mars qui me laveront de ces opprobres. »

A ces mots elle quitte Astaroth et disparaît dans un tourbillon pour se rendre au rivage de La Rochelle. Là, elle souffle dans l'âme de Soubise toute la rage qui l'anime. De son côté Astaroth n'est pas moins transporté de fureur; piqué des paroles acerbes de l'Hérésie, il court réchauffer le zèle des Anglais pour la guerre.

Douze navires français venaient donc d'aborder dans la citadelle, remplis de soldats, de munitions et de vivres, ce qui remonte les forces et le courage des assiégés. Buckingham, outré de honte et de colère, ne veut plus prendre de repos qu'il ne les ait écrasés. Il fait entourer le port de la citadelle et les abords du rivage de retranchements garnis de verre, de murailles environnées de fossés inondés à la marée montante, afin d'emprisonner les assiégés. Ses vaisseaux se rapprochent de la citadelle, rangés en ligne de bataille et présentant leurs batteries. Bientôt leur canon gronde et porte au loin la mort; l'air frémit au bruit de ces détonations; les boulets déchirent les vagues jusqu'au fond de l'abîme; la terre tremble comme ébranlée dans ses profondeurs.

Le quadrige du fils de Titan avait déjà fourni sa carrière dans les régions élevées de l'Olympe; la nuit enveloppe de ses ombres l'univers endormi. Les canons ne cessent de tonner, une épaisse fumée sort de cet embrasement de bombes enflammées qui couvrent de ruines et de carnage

Digitized by Google

les murs de la place ; les projectiles volent en éclats et vont, par ricochets, atteindre les soldats dans les rangs.

En face la citadelle, la mer est couverte de vaisseaux qui se rapprochent de plus en plus et débarquent des troupes par les fossés que Buckingham a fait creuser. Bourac, lieutenant général anglais, choisit des soldats d'élite et, descendant dans le premier canot, se dirige à leur tête vers le port de débarquement. Ses troupes, faciles à reconnaître à leur casaque rouge, à peine débarquées se dirigent vers le point où les murailles offrent une brèche ouverte et s'empressent de grimper à l'envi sur les échelles. Le jeune prince de Clarence est en tête ; on le reconnaît à son casque d'or surmonté d'un panache rouge qui flotte au gré du vent.

Les Français, prêts à la résistance, couronnent les hauteurs des remparts ; de Saint-Preuil, Renié, le grand Taraube, Desplan, si téméraire dans les combats, sont tous là ; c'est à eux qu'est confiée la direction de la défense du fort. De Montferrié est avec eux, de Montferrié, frère de Toiras, dont un mot adressé aux soldats suffit pour leur faire braver la mort.

Une pluie de mitraille et de feu accueille les assiégeants à leur approche ; les Anglais n'en sont que plus intrépides à l'assaut ; encore un peu et ils vont atteindre les embrasures des fortifications. Déjà paraît Clarence, au sommet de son échelle d'escalade ; d'un bond puissant il s'élance, il est sur le rempart. A la vue de l'aigrette brillante de son casque d'or, une immense clameur retentit parmi les Anglais qui redoublent d'efforts dans ce rude assaut. Les Français se massent. De Saint-Preuil frappe vivement Hillus. D'Arondel a le visage labouré par le fer de Desplan ; son cadavre roule à terre ; mais Clarence n'est pas homme à céder devant ce succès de l'ennemi ; il expose même bravement sa vie ; déjà trois guerriers ont péri de sa main



Digitized by Google

et son glaive fait encore à Renié une grave blessure; agitant en l'air son sabre étincelant, il s'écrie d'une voix vibrante : « Courage ! camarades, volons où la fortune nous appelle et chassons de cette terre ceux que nous avons déjà chassés de la mer et exclus du monde entier. » Il dit, et d'un coup d'épée furieux, il perce Manin de part en part. Ce nouveau succès encourage les Anglais qui se jettent tête baissée dans la mêlée.

De Montferrié abat Edelerun d'un coup de mousquet et plonge son glaive dans le cœur de Cornubie qui lui avait effleuré le front d'une balle : « Compagnons, s'écrie-t-il, voici l'heure tant désirée du combat ! Céderiez-vous ? Serait-ce dans la crainte qu'il ne s'échappe et qu'il fuie que vous tenez l'ennemi si longtemps cerné ? Montrez-vous donc aux Anglais ! Montrez-vous, Français, tels que vous êtes ! » Aussitôt il marche contre Clarence ; le prince anglais, qui a de l'audace, loin d'éviter l'attaque, l'attend de pied ferme.

Tel le jeune lion aux ongles encore tendres, qui n'a encore assouvi sa rage que sur de faibles animaux, faute d'adversaires dignes de lui, fait entendre un rugissement joyeux, secoue sa crinière et témoigne son contentement par des battements de queue à la vue d'un taureau furieux.

Les deux ennemis avancent et fondent l'un sur l'autre, le glaive à la main ; c'est un combat à mort. Clarence vise la tête de Montferrié et cherche à lui porter au visage de rapides blessures. Le Français pare le coup et, dirigeant sa pointe au défaut de la cuirasse de son adversaire, lui plonge l'arme dans le ventre ; la blessure est mortelle, elle a détruit la vie dans son propre foyer. Le jeune et beau guerrier tombe la face contre terre ; son casque brillant roule dans la poussière ; il a le corps maculé d'un sang noir. Les Français pressent alors vivement l'ennemi, dont les colonnes commencent à plier. Les Anglais reculent, mais ne prennent pas encore la fuite.

Digitized by Google

« Tu connais donc la peur, ô Bourac ! On te voit reculer loin du rempart avec la vélocité d'une flèche. » La troupe suit son chef et, tous ensemble plient pour se réfugier dans leurs canots, lorsque Taraube, armé d'une longue pique, s'allongeant de toute la masse de son corps sur Bourac, lui renverse son casque ; l'Anglais évite la mort ; son aigrette rouge arrachée du cimier est foulée aux pieds. Ce coup arrête tout court Bourac et le tient immobile comme un roc au milieu des flots : « Voyons, dit-il, si mon bras va me trahir ! » Au même instant, saisissant son mousquet, il ajuste Taraube à la tête et tire à bout portant ; l'arme lance son feu rapide comme l'éclair ; le corps du Français tombe à terre, des flots de sang jaillissent de chaque côté du visage. Bourac tire son épée : « Les Français, dit-il, pourront garder leur forteresse sous d'heureux auspices, voici de quoi remplir leur citadelle ! » Il reçoit Desplan sur la pointe de son arme et la lui plonge dans la poitrine. Desplan, blessé, couvert de sang, tombe sur le dos, ses compagnons l'emportent immédiatement à l'ambulance.

Pendant ce temps, de Montferrié faisait autour de lui un massacre épouvantable d'Anglais ; dès qu'il aperçut Bourac souillé du sang des Français immolés par lui en grand nombre, impatienté lui-même de n'avoir que des victimes vulgaires, de ne frapper que des soldats obscurs, de Montferrié se fraye un passage à l'aide de son épée et court sans s'arrêter sur un ennemi digne de lui ; sa lame fend l'air, elle allait se planter droit dans la gorge de Bourac, mais celui-ci, d'un mouvement rapide, pare le coup ; le fer glisse le long du bras auquel il fait une légère blessure qui macule de sang la manche de son uniforme. Furieux de voir couler son sang, Bourac se précipite avec impétuosité sur Montferrié et, de toute sa force, lui porte un violent coup de pointe. Le Français veut arrêter l'élan de son adversaire, mais son pied glisse sur un tronçon d'arme ; de Montferrié perd l'équilibre et tombe. L'infor-

Digitized by Google

tuné, alors livré à la merci de son ennemi, reçoit un coup d'épée qui lui perce la grande artère, celle qui porte la vie au cœur. Cette artère ouverte, la vie du héros s'éteint et son dernier souffle s'exhale dans les airs. Les Anglais n'hésitent plus, leurs bataillons s'ébranlent et se portent en avant.

Tel un torrent gonflé par les pluies et les ruisseaux se précipite des flancs de la montagne, menaçant les moissons des plus affreux ravages si une digue ne vient l'arrêter dans son cours; à force de lutter et de battre les rochers qui lui font obstacle, il finit par briser la digue, et ses ondes, que rien ne retient plus, roulent de tous côtés avec l'horrible fracas d'un torrent impétueux qui détruit tout sur son passage.

La mort de Montferrié a ranimé la vigueur des Anglais et fortifié leur courage; les Français sont ébranlés. Déjà les rouges Léopards brillent sur les murs de la citadelle, les étendards de la Grande-Bretagne flottent dans les airs.

La triste nouvelle ne tarde pas à arriver à l'oreille de Toiras; il apprend que les Français plient; on lui exagère les pertes pour dissiper un reste d'espoir, on lui fait le détail des morts et des blessés, en disant que, sur un si grand nombre d'officiers, de Saint-Preuil seul a survécu.

Toiras, qui sortait déjà de la citadelle, vole aussitôt suivi d'une troupe de jeunes guerriers d'élite; à peine a-t-il pris le temps d'endosser sa cuirasse; il garde en guise de casque son chapeau orné d'une aigrette blanche; sa main est armée d'une lance et, se tournant vers ses compagnons : « Le champ est ouvert aux braves, dit-il; que votre bravoure se dévoile et se montre à la face du soleil! » Puisil se dirige vers le lieu du combat; une sourde colère fermente dans son cœur; il s'écrie de loin : « Est-ce là ce que vous avez promis au Roy? Est-ce ainsi que l'honneur vous est si cher? Avez-vous encore quelque souci de la gloire? »

Il se jette alors dans la mêlée et perce de sa lance

Digitized by Google

Morton, première victime de sa noble fureur. L'Anglais tombe la face contre terre en rendant le dernier soupir.

Deslonin accourt pour le venger ; sa vengeance, si chaleureuse qu'elle soit, cède à l'instant, lui-même atteint par le fer de Toiras tombe mourant sur son compagnon, les deux amis s'embrassent dans la mort. Les Français reprennent courage ; un sang nouveau circule dans leurs veines, ranime leurs forces ; ils n'ont plus devant les yeux que l'image de la gloire.

Tel un vaste édifice en proie aux flammes dont on combat les ravages à force d'eau voit l'armée de Vulcain s'arrêter impuissante devant les flots dont les jets pressés étouffent l'embrasement ; qu'un vent d'Afrique sorti des antres d'Éole, arrive alors avec fureur sur le théâtre de l'incendie, ou que l'Aquilon vienne à souffler sur les flammes expirantes, le feu se ranime et, porté sur les ailes du vent, il dévore toutes les parties de l'édifice que ne peuvent sauver des torrents d'eau.

Du côté des Anglais, Bourac seul soutenait les combattants ; il est leur dernière espérance ; c'est sur lui que repose le sort d'une armée déjà démoralisée ; seul il comble les vides qu'a faits la mort autour de lui : « Compagnons, s'écrie-t-il, quelle erreur vous a donc séduits ? Qui donc a brisé vos lauriers ? Renonceriez-vous à votre titre de vainqueurs ? N'est-ce pas un crime de tourner le dos après avoir affronté avec tant de courage les hasards du combat ? Soldats, si vous avez besoin d'une leçon pour apprendre à mourir, Bourac va vous la donner, il sera votre maître ! » Il dit, et se jette au plus fort de la mêlée.

Toiras, qui l'a vu de loin, s'écrie au milieu des rangs : « Ce laurier me revient, qu'on me le cède ! réservez à mon glaive cette victime ! » Aussitôt, laissant de côté sa lance, il s'avance avec son épée nue, afin de combattre à armes égales. L'Anglais furieux fond sur lui avec impétuosité, mais son épée se rompt dans le choc ; il n'a pu parer le

Digitized by Google

glaive fulminant de Toiras; le fer pénètre dans la gorge de l'Anglais et lui donne le coup de grâce. Le sang coule et le souffle d'une vie si tenace s'exhale avec peine dans les airs.

Bourac mort, les Anglais prennent la fuite, les plus avancés redescendent les échelles, les autres sautent dans leurs embarcations. Nos soldats, sans perdre un instant, poursuivent les fuyards dont le sang inonde les murs. Leur flottille s'éloigne, mais tout à coup le feu y éclate; le pont, les mâts, les bancs des rameurs, tout est embrasé; les Anglais, en fuyant, portent l'incendie sur la mer et au milieu de leur flotte. Réduits à l'impuissance, ils réparent tant bien que mal leurs navires, leurs seuls moyens d'attaque, leurs seuls remparts; eux qui prendraient si bien la citadelle par la famine!...

Louis XIII, rendu à la santé, arrivait à Villeroy paré des grâces d'une jeunesse nouvelle, ses yeux animés d'une ardeur incroyable brillent du plus vif éclat, comme de nouveaux astres; la maladie a développé sa personne.

Tel, après être sorti des nuages, le soleil verse plus purs les feux de son diadème de lumière et secoue sa chevelure d'or plus brillante que jamais.

Le Roy, dans son ardeur nouvelle, ne souffre plus de retard; à peine prend-il le repos d'une nuit dans les grandes villes où il passe; il précipite sa course de toute la vitesse de son carrosse sur les bords de la Loire (dont le cours est trop lent pour lui) et devance, dans la plaine, la rapidité du fleuve.

« Toutefois, ô Louis, ta piété ne te fait pas hésiter à suspendre ta course à Saumur! « Non loin de cette ville s'élève une chapelle dédiée à la Vierge, Mère du Christ, sous le vocable de Notre-Dame des Ardillers. Les murs de l'édifice sacré sont remplis d'offrandes et tapissés d'*ex-voto* que la piété des pauvres infirmes y a accumulés en reconnaissance de faveurs miraculeuses.

Digitized by Google

Louis se prosterne devant l'autel et, les sens absorbés dans l'extase d'une contemplation céleste, il adresse cette prière à la Mère de Dieu :

« Vierge sainte, à qui les cieux, la terre et les mers obéissent (ainsi l'a voulu votre fils), ô vous, à qui une si grande puissance est départie, vous, la source de toutes les grâces et dont l'empire n'est marqué que par des bienfaits, je vous dois plus que je ne puis tenir et si j'ai vu dans le cours de mon règne se réaliser de magnifiques espérances, c'est à vous que j'en suis redevable, votre sollicitude s'est étendue sur ma vie tout entière. Venez à mon aide ! Vous voyez une peste se glisser dans mon royaume et, à ce mal, s'ajouter le fléau de l'étranger. Mes ennemis sont les vôtres, car ceux qui veulent m'arracher le sceptre des mains, renverser mon trône, veulent ravir par cela même le royaume à votre fils et détruire sa religion sainte. Si je vous implore, si je vous supplie de vous lever pour ma défense, ce n'est pas pour que vous vengiez les forfaits accomplis ; je ne demande pas que votre bras lance la foudre, ni que vous fassiez descendre le feu du ciel ; étouffez seulement les mauvais complots qui se forment, interposez-vous aux crimes qui se préparent ; d'un seul de vos regards, comprimez les noires fureurs de la rébellion ; cela suffira. Puisque Dieu m'envoie à cette guerre, puisque c'est sa volonté que j'en affronte les périls, avec votre assistance j'irai volontiers ; soyez, ô Vierge, mon épée et mon bouclier ; à vous seule viendront les lauriers que je pourrai cueillir ! »

Après que le Roy eut ainsi prié, son âme goûta une joie profonde et un calme salutaire.

De Saumur, Louis XIII continue rapidement son voyage et arrive sous les murs de La Rochelle. Il s'empresse de visiter les remparts, les fossés, les tours menaçantes ; son visage martial rayonne de joie à la vue des canons, de la poudre, des armes, de tous les engins de guerre ; son cœur

Digitized by Google

bondit dans sa poitrine et porte son courage au plus haut degré d'enthousiasme. C'est à Gaston surtout qu'est réservé le plus chaleureux accueil; il embrasse tendrement le jeune prince, son frère, en le félicitant de son zèle et de ses belles actions. La prise de La Rochelle et la défense de Saint-Martin-de-Rhé, tel est désormais l'objet de toute sa sollicitude. Ces deux places deviennent les deux points de mire de sa préoccupation ; il consacre tous ses instants à préparer le siège de l'une et la défense de l'autre. Richelieu prête le concours de ses savantes conceptions ; c'est lui qui soutient le poids de cette immense entreprise ; c'est sur lui que repose le fardeau pénible de tous les détails.

Pendant que les Français déploient ainsi leur activité, Buckingham bloque la citadelle et la tient resserrée de plus près ; ses vaisseaux ferment les issues du côté de la mer, la plage est couverte de retranchements aussi la renommée aux ailes innombrables, la renommée qui dispose de tant de langues et de tant d'yeux, ne fait-elle parvenir rien au dedans des remparts. Pas la moindre rumeur n'a transpiré.

Le fougueux Soubise, amène aux Anglais deux mille hommes de troupes françaises et à ce renfort il ajoute ce conseil exécrable, que quiconque sera pris à porter des secours aux assiégés, soit impitoyablement jeté à la mer, que le châtiment d'une mort cruelle soit le prix d'un dévouement intempestif. Ce conseil est suivi et l'on voit de côté et d'autre des cadavres de Français qui viennent échouer sur les rochers pour devenir la pâture des poissons.

Ah ! les Anglais auront à payer cher de pareils massacres, ils regretteront leurs atrocités et leur barbarie.

Dans de telles perplexités, l'inquiétude de Toiras devient grande. Que peut faire le Roi ? Quel espoir conserver ? Quelle ancre de salut attendre dans un danger menaçant ? Que faire pour secourir tant de malheureux. Il lui faudrait un homme capable de traverser à la nage la flotte ennemie

Digitized by Google

pour aller porter au Roi des nouvelles des assiégés. Il cherche donc une entreprise de cette importance, demande un homme d'un courage à toute épreuve.

Un soldat gascon nommé La Pierre[1] dont les états de service sont excellents, qui serait même digne d'un grade plus élevé si l'aveugle fortune avait pu mettre en relief sa rare valeur, se trouve dans la citadelle; cet homme est habile nageur, il était passé maître dans l'art des Néreïdes et plus d'une fois il lutta de vitesse avec les vagues dans les eaux rapides de la Garonne.

Au fond de son cœur fermente la passion de cette gloire si belle de sauver ses compagnons et la place en détresse, mais il a un fils, cette idée le rend perplexe. Ce fils est dans la fleur de son quatrième lustre; lui aussi est passionné pour la gloire, n'est-il pas à craindre que le jeune homme ne sollicite la permission d'accompagner son père!

Le père alors aurait à se reprocher une cruelle imprudence et à affronter un double péril. A la fin le Gascon prend son parti, il cache son dessin à son fils, il le trompe par un ingénieux détour, il s'en ouvre seulement à Toiras.

Bientôt la rumeur publique lui apprend que Clair, c'est le nom de son fils, a obtenu congé de Toiras pour cette expédition nautique. « Voilà ce que je redoutais », dit-il, et, pressant le pas, il arrive chez le Maréchal, qu'il trouve occupé à confier au jeune homme ses instructions; il voit son fils entouré d'une foule d'officiers qui lui prodiguent leurs compliments.

La Pierre s'approche de Toiras : « Que faites-vous Maréchal! dit-il, comment osez-vous envoyer à travers les mers un jeune étourdi sans aucune expérience de la guerre? Pouvez-vous le charger d'une mission aussi importante? Ce sont des forces éprouvées qu'il faut pour cela, il faut des bras robustes; que peut faire un jeune

[1] Connu dans l'histoire sous le nom de Pierre Lanier dit La Pierre.

Digitized by Google

homme dans la fleur de l'adolescence? Ah! mon fils, quand la mer mugira frémissante, lorsque les vagues seront soulevées par le vent, lutte donc contre l'Océan avec tes bras d'où sortirait encore du lait, présente donc contre les flots ta poitrine délicate! Me voici avec mon tempérament vigoureux; j'ai de la force, j'ai les membres endurcis par les rudes travaux; il m'est arrivé déjà de dompter les eaux furieuses de la mer; souvent à la nage j'ai affronté les tempêtes; me voici, Maréchal, à vos ordres! Laissons à cette fleur de jeunesse le temps de s'épanouïr; il se lancera à la mer lorsqu'il aura encore sur les épaules un certain nombre d'années. »

Dès qu'il eut cessé de parler, le sang reflua aux joues du jeune Clair qui sentit le rouge lui monter au visage et une généreuse indignation bouillonner dans son cœur.

« Les conventions sont faites, dit-il à son père, et si quelque bonne foi s'attache encore aux paroles données, si les droits d'un engagement demeurent encore sacrés, cet honneur appartient à moi seul. Non! mes forces ne me trahiront pas et mon courage ne faiblira point. Père, tu me connais, plus d'une fois j'ai fait à ton école l'apprentissage des plus rudes exercices et les flots de la mer, cette poitrine les a déjà brisés. »

Le père saisi d'indignation : « Comment, dit-il, voilà donc la récompense qui m'était due? Est-ce là le prix de mes soins pour toi? Moi! te voir me disputer la palme et recueillir à ma place la gloire décernée par la patrie! Ah! le ciel ne le permettra pas; non, on ne verra point ce renversement des lois de la nature, un homme battu par un enfant, un père par son fils. J'userai de mon droit et, quels que soient les motifs qui m'inspirent, crainte à ton sujet ou honneur pour moi, tu céderas; que ta gloire soit d'obéir à ton père. »

A ce ton impérieux, Clair reconnaît l'auteur de ses jours, ce sentiment de la nature met un frein à l'ardeur de ses

Digitized by Google

désirs. En homme avisé, il change de tactique, pour vaincre et fléchir son père, c'est aux supplications qu'il a recours : « Excellent père, j'avoue qu'une folle ambition me pousse à des projets téméraires. Cet amour de la gloire est insensé du moment que j'entre en lutte avec toi. Ah ! j'ai honte de moi-même, pardonne-moi cette faute puisque j'en fais l'aveu. Que l'honneur de cette mission périlleuse te revienne en entier, je n'y mets plus d'obstacle et ne te la dispute plus. Je ne te demande qu'une seule chose, c'est de me permettre de t'accompagner. C'est un fils qui implore son père. Au nom du ciel, laisse-moi me jeter à la nage avec toi, bien que mes forces soient inférieures aux tiennes ; je me flatte de pouvoir glisser sur les ondes, avec toi le trajet me sera facile. A toi seul tout l'honneur et la gloire qui peuvent résulter de l'entreprise ; à moi les soucis et les dangers. Fends les flots, que ta poitrine les brise, traverse les vagues, tu supporteras leur poids et leur colère ; moi j'irai seulement à ta suite, tes traces me guideront, je ne quitterai pas ton sillage. Si jamais j'ai pu quelque chose sur toi, s'il est permis de suivre de grands exemples, je t'en conjure par ton amour de père, accède à ma demande, je n'ai pas à regretter ma jeunesse, s'il m'est donné de braver la mort avec toi au milieu des périls. » Ainsi parla le jeune Clair : sa rare énergie finit par triompher du cœur de son père. Toiras y joint ses instances amicales, toute crainte s'évanouit pour ne faire place qu'à la joie réciproque.

La nuit sombre ouvrait le ciel aux étoiles, le sommeil secouait ses pavots sur la terre couverte de ténèbres, lorsque La Pierre et Clair, porteurs des ordres de Toiras, se mettent en route pour accomplir leur mission ; des amis les accompagnent jusqu'au rivage, en les admirant et devisant sur les éventualités de cette entreprise périlleuse. Arrivés là, les deux hommes se jettent à la mer et glissent silencieusement sous les flots obscurs.

Ils atteignent bientôt les navires anglais, les voilà en

Digitized by Google

présence de cette ligne effrayante de vaisseaux qui ferment l'accès de l'Océan.

Le père suivi de son fils, plonge dans la profondeur des eaux; tous deux, comme engloutis au fond de l'abîme, semblent porter sur leur dos l'immense nappe liquide.

Là n'est pas la plus grande difficulté, il leur faut prendre avec un grand soin la précaution de retenir leur souffle pour ne pas aspirer l'onde amère par le nez ou par la bouche. Après avoir nagé longtemps sous l'eau et dépassé les vaisseaux, ils remontent enfin à la surface; avec quel bonheur ils respirent à pleins poumons cet air vivifiant de la mer.

Tel on voit à sa source le Guadiana qui sépare l'Espagne du Portugal; plutôt que d'entrer sur le territoire espagnol pour y porter ses eaux limpides, le fleuve plonge dans un gouffre et disparaît un certain temps. Les troupeaux venus là pour s'abreuver, déçus dans leur espoir, font en vain retenir les airs de leurs longs mugissements.

Le fleuve continue paisiblement sous l'Espagne sa marche souterraine, puis, accru de sources nombreuses, sort à nouveau du sein de la terre et arrose dans son cours élargi de nouvelles campagnes. Le Portugal revoit son enfant et lui creuse un lit sur son sol.

L'Océan étend devant les nageurs l'immensité de ses ondes tranquilles; la nappe liquide et azurée des flots cède facilement sous leur bras, aussi leur est-il aisé de la fendre à leur gré. Ils continuent leur course, leur navire c'est leur corps, les bras leur servent à la fois de rames, de voiles, de mâts, de gouvernail. Dans le firmament, la lune découvrant les rayons de ses croissants argentés, éclaire au loin la surface de l'empire de Neptune.

Le jeune Clair fend les flots devant lui à la suite de son père, il se livre sur les ondes à mille joyeux ébats, aux jeux les plus variés, étendu sur le dos il fait la planche; tantôt il se met sur le flanc droit, tantôt sur le flanc gauche,

Digitized by Google

parfois il nage avec rapidité, puis, cessant tout mouvement, il simule un homme endormi, on le dirait plongé dans un sommeil plein de sécurité. Il oublie hélas, le peu de confiance qu'on peut accorder à une mer trompeuse. Le père, en homme prudent, l'avertit des brusques revirements de la mer, lui conseille de ménager ses forces, de ne point fatiguer inutilement ses bras; en un mot, il tremble que la fortune, si souriante à cette heure, ne cache un revers terrible.

Déjà ils avaient parcouru la moitié du trajet, sur une mer toujours favorable, lorsque tout à coup, sous l'impulsion d'un coup de vent du Sud, Neptune se montre menaçant; les vagues s'amoncellent et bouillonnent en de sourds mugissements, la fureur du dieu des flots est au comble, le bruit s'en répercute au loin sur l'onde.

Le jeune homme se trouble, ces secousses inattendues de l'Océan le font frémir, il ne sait plus ce qu'il fait ni où il est. Son père le réconforte au milieu de ses transes, il lui conseille de le suivre de près et de s'abandonner sans crainte aux mouvements des vagues.

L'épouvantable courroux de la mer redoublant d'intensité augmente d'autant les terreurs du malheureux Clair : déjà ses bras sont impuissants, il est tout haletant, ses jambes fatiguées refusent tout service, un engourdissement envahit ses membres, déjà il se laisse entraîner par les vagues.

Tel après la chute de l'imprudent Icare, le char de Phébus, que ne dirigent plus les rênes, s'élance en bondissant, les coursiers emportés ont rompu le timon et sèment sur la terre les débris du véhicule étincelant.

« Mon père! » s'écrie l'enfant, mais le fracas des flots étouffe sa voix, il est relancé au loin dans l'abîme.

Le malheureux roule comme un tourbillon sur les vagues, sa bouche, son nez, ses yeux, ses oreilles se remplissent d'eau; l'onde amère faisant irruption dans le

Digitized by Google

corps tout entier en expulse, non sans une lutte violente, l'âme du courageux enfant. Noble Clair! tandis que ton âme s'élève dans l'espace des cieux, ton cadavre est le jouet d'une mer en furie.

Le Tout-Puissant ne permet pas que la dépouille mortelle de Clair serve de pâture aux poissons, le rivage reçoit son cadavre intact et avec lui les ordres dont il était nanti; le vaillant et beau jeune homme, si digne d'un meilleur sort, avait attaché à son cou, dans un étui en métal, les lettres que Toiras lui avait confiées. Est-il plus noble sort que de succomber pour la patrie dans un violent trépas? Qu'importe alors que ce soit par le glaive ou dans les eaux de l'Océan.

Le père, ballotté lui aussi sur les vagues mugissantes, cherche son fils du regard et de la voix.

« Clair, mon fils!... » Le bruit des flots répond seul à sa voix dans la nuit. L'infortuné semble provoquer le péril, en appelant une catastrophe qu'il désire; il ne nage plus, il abandonne sa vie au hasard. Mais soudain, à son esprit, se présentent à la fois la pensée de son roi, l'amour sacré de la patrie et enfin l'étincelle de la gloire qui l'attend....

Les nuages jusque-là si épais permettent à la lune de reparaître et de montrer sa clarté endormie.

La Pierre reprend courage, il lutte contre la tempête, ses bras robustes triomphent des flots; toutefois, ce n'est pas sans de grands efforts; obligé souvent de céder aux furieux caprices des vagues, il s'est laissé emporter plus d'une fois au gré de la tourmente. Enfin, tout couvert d'écume, il atteint le rivage, heureux naufragé; il est sorti vainqueur des fureurs de l'océan.

FIN DU CHANT DEUXIÈME

Dr ATGIER.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Nos lecteurs ont appris la mort inopinée de Monseigneur l'Évêque d'Angers.

Mgr Louis-Jules Baron était né, le 5 août 1838, à Vaugrigneuse (Seine-et-Oise), où son père remplissait les modestes fonctions d'instituteur.

Ordonné prêtre, le 21 décembre 1861, après des études brillantes au lycée Bonaparte, à Paris, et au Séminaire de Versailles, M. Baron fut envoyé, tout d'abord, comme vicaire à Chevreuse; trois ans plus tard, il passait, au même titre, à Saint-Germain-en-Laye.

Déjà le jeune prêtre s'était fait un nom comme prédicateur lorsque, en 1868, il fut nommé, à la suite d'un concours, chapelain de Sainte-Geneviève.

En 1877, il rentra dans le ministère paroissial, avec le titre de vicaire de Saint-Germain de Charonne; le 1er octobre 1882, il quittait cette paroisse pour celle de Saint-Laurent, où il remplit, pendant huit ans, les fonctions de premier vicaire.

En novembre 1890, il devenait curé de Saint-Georges-de-la-Villette, et, le 28 janvier 1895, curé de Notre-Dame-des-Champs.

Un décret du Président de la République, en date du 30 mai 1896, le nomma à l'évêché d'Angers; il fut préconisé dans le Consistoire du 25 juin suivant.

Sacré à Paris, le 24 août 1896, Mgr Baron prit possession de son siège par procureur, le 13 septembre, et fit son entrée solennelle, le 24 du même mois.

Il est mort presque subitement, à Paris, le 28 mai 1898, après vingt mois d'un ministère qui s'était ouvert sous les plus heureux auspices, plein d'espérances et de promesses.

Les obsèques de Mgr Baron furent très solennelles; elles eurent lieu, le 3 juin, en l'église de Notre-Dame-des-Champs, en présence du cardinal Richard, archevêque de Paris, de

Digitized by Google

l'archevêque de Tours, des évêques de Versailles, de Meaux, de Laval, de Rosea et de Sinope.

Le 8 juin, la dépouille mortelle du prélat fut inhumée dans le caveau des évêques d'Angers, à la suite d'une cérémonie imposante, présidée par Mgr Rouard, évêque de Nantes.

Le corps de Mgr Baron repose à la droite de celui de Mgr Freppel. Sur le cercueil, a été fixée une plaque de cuivre portant ces mots :

ICI REPOSE
ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU
MONSEIGNEUR LOUIS-JULES BARON
ÉVÊQUE D'ANGERS
DÉCÉDÉ A PARIS LE 28 MAI 1898

Le service solennel de Mgr Baron a été célébré, en l'église cathédrale, le jeudi 30 juin, avec le concours de NN. SS. Catteau, évêque de Luçon, Pelgé, évêque de Poitiers, Joulain, évêque de Jaffna. L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Renou, archevêque de Tours.

***

Le jour de la sépulture de Mgr Baron, ont été déposés, dans le caveau de la Cathédrale les restes de Michel de Villoiseau, évêque d'Angers et fondateur du couvent des Dominicains, retrouvés le 17 octobre 1892 dans la cour de la gendarmerie de la place Saint-Maurice, sur l'emplacement de l'ancien chœur de l'église. L'inscription suivante a été gravée sur cuivre et fixée sur la caisse de chêne qui renferme les ossements. La crosse, le calice et l'anneau de ce pieux évêque ont été déposés au Musée Saint-Jean.

ANNO. DOMINI. MDCCCXCII. DIE. XVII. OCTOBR.
IN. ECCLESIA. DIRVTA. F. F. PRÆDICATOR.
INVENTVM. EST. FORTE. SEPVLCHRVM
RMI. IN. XPO. PATRIS. D. D. MICHAELIS. DE. VILLA. AVIS.
QVI. VTI. FVNDATOR. ILLIC. AB. AN. M.CC.LXI
PAVSABAT. IN. FINE. IGNOTVS
HVIVS. AVTEM. OSSA. PERPAVCA. PIE. COLLECTA
SEDE. VACANTE
CAPITVLVM. CATHEDRALE. APVD. S. MAVRICIVM. TRANSTVLIT.
VT. GAVDEANT. HONORE. CRYPTÆ. PONTIFICVM
INSIMVLQ. ANIMA. DEFVNCTI. PRECIBVS. COLLECTITIIS
INDESINENTER. LVSTRETVR.

***

Digitized by Google

Nous avons le regret de faire connaître à nos lecteurs la mort de M. H.-L.Castonnet des Fosses, notre collaborateur et ami, décédé à Paris dans sa 52e année.

Nous laissons à M. Joseph Joûbert, qui a bien voulu s'en charger, le soin de parler avec détails de l'œuvre de notre regretté compatriote.

***

Le 2 mai ont été célébrées en l'église Saint-Laud d'Angers, les obsèques de M. Lainé-Laroche, décédé, dans son château de Châteaubriant, à l'âge de 93 ans.

Nos abonnés seront heureux d'apprendre que M. Max Richard, le distingué président de la Chambre de Commerce d'Angers nous a promis, pour le prochain fascicule de la *Revue*, une notice sur le grand industriel qui vient de disparaître, et qui fut son associé et son ami.

***

Du Kef (Tunisie), on annonce la mort du lieutenant-colonel de cavalerie en retraite Michel-Hippolyte Le Noble, officier de la Légion d'honneur.

Né à Montjean (Maine-et-Loire), en 1827, entré au service en 1845, il fut nommé sous-lieutenant en 1854 au 3e régiment de spahis, lieutenant en 1860, capitaine en 1861, chef d'escadrons le 4 novembre 1870; il fut promu lieutenant-colonel en 1879, toujours au 3e spahis qu'il n'avait pas quitté, si ce n'est pour servir au 6e hussards comme chef d'escadrons.

Le lieutenant-colonel Le Noble était très populaire dans notre colonie algérienne qu'il connaissait admirablement.

Lors de son admission à la retraite, en 1884, il s'était fixé au Kef où il avait des intérêts.

***

Nous lisons dans le *Bulletin de la Commission Agricole de l'Œuvre des Cercles* :

« Un grand deuil vient de frapper l'œuvre des Cercles et en particulier la *Commission agricole*. M. le comte Henri de la Bouillerie est mort. Il était l'un des plus anciens membres de l'œuvre ; il avait compris la beauté de la cause des premiers, et il n'avait cessé de la servir avec fidélité et compétence. Tout le monde sait quelle influence lui avaient value les services qu'il a rendus à la cause agricole dans son pays. Sans relâche, en Anjou, à Paris, à la Société des Agriculteurs de



Digitized by Google

France, dans les congrès, il était le champion convaincu et écouté de l'Association libre dans les campagnes. Il était notre président; il s'est démis avec modestie dernièrement, il sentait ses forces diminuer et il craignait de ne plus pouvoir rendre à la cause les services qui incombent à la présidence. C'est la méfiance de soi, propre aux grandes âmes ! »

M. le comte de la Bouillerie était le fondateur et le président du *Syndicat agricole d'Anjou* et de l'*Union des Syndicats de la région de l'Ouest.*

***

Le 17 juin ont eu lieu, à Fontevrault, les obsèques de M. Rouyer, ancien architecte de la Maison centrale et de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire, membre honoraire de la Société des architectes de l'Anjou.

Après un discours de M. Vincenzini, directeur de la Maison centrale, M. René Goblot, architecte à Angers, successeur de M. René Rouyer aux établissements de Fontevrault et de Saint-Hilaire, s'est exprimé en ces termes :

« Au nom de la Société des architectes de l'Anjou, je viens ici rendre un dernier hommage à notre vénéré confrère M. Rouyer, architecte honoraire de la Maison centrale de Fontevrault et de l'Ecole de réforme de Saint-Hilaire.

« Il n'était des nôtres que depuis peu de temps, mais son adhésion avait été accueillie, et avec justice, comme une des plus flatteuses, car l'estime et le respect que lui avait assurés toute une longue carrière de labeur assidu et de dévouement modeste ne pouvaient que contribuer à rehausser le bon renom de notre Société. Dévoué et modeste, notre confrère l'était au plus haut point, et ces qualités lui attiraient toutes les sympathies.

« François-Hector Rouyer est né à Metz en 1822. Ancien élève de cette Ecole d'Arts et Métiers, de laquelle est sortie une pléiade d'hommes éminents qui, dans presque toutes les branches de l'activité humaine, ont contribué à accroître la richesse et le prestige de notre pays, il s'engagea au 3e régiment de génie et parvint rapidement, après plusieurs campagnes en Algérie, au grade d'adjoint Il fit, en cette qualité, la campagne d'Italie, où il obtint la médaille commémorative et celle de la valeur militaire de Sardaigne.

« En 1864, il est envoyé dans l'Inde, où il remplit pendant dix ans les fonctions d'ingénieur colonial à Karikal et à Pondichéry. Il contribua à l'embellissement de cette dernière ville, dans laquelle il éleva la statue de Dupleix, et à la construction de la cathédrale de Chandernagor.

« En 1867, il obtenait la récompense des braves, la croix de la Légion d'honneur. Rentré en France en 1874, il occupa un

Digitized by Google

poste au ministère de la guerre jusqu'en 1877, époque à laquelle la retraite sonna pour lui, après 35 ans de services et 24 campagnes.

« Mais François Rouyer ne voulait point d'un repos pourtant bien gagné. Il voulait jusqu'à son dernier jour travailler et être utile à son pays, et il vint s'établir à Fontevrault, où il remplit pendant vingt ans encore les fonctions d'architecte de la Maison centrale et de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire. Il conserva de son long séjour dans l'armée l'esprit de discipline et d'abnégation qui sont aussi des qualités dominantes dans cette admirable administration pénitentiaire à laquelle il fut si longtemps attaché et resta toujours si dévoué.

« Il y a quelques jours seulement, il écrivait à notre Président pour lui annoncer son intention de prendre part à notre excursion annuelle. La nouvelle de sa mort a donc été pour nous tous une douloureuse surprise.

« Qu'il me soit permis d'apporter ici, en même temps que les hommages de mes confrères, le témoignage personnel de ma gratitude et de mes regrets... Adieu, mon cher confrère, vous nous laissez en exemple le souvenir d'une vie bien remplie, de toute une vie d'honneur, de travail, de services rendus. Puissent notre respect et nos regrets apporter quelque soulagement à la douleur de votre fidèle compagne et de vos enfants. »

***

Nous apprenons avec peine la mort, à Monte-Carlo, de M. William Cattermole.

Élève de Fétis et de Léonard au Conservatoire de Bruxelles, où il obtint les premiers prix d'harmonie et de violon, il avait été professeur au Conservatoire de Genève, violon solo au Théâtre-Lyrique à Paris, violon du quatuor Maurin, fondateur du quatuor angevin, violon solo de l'Association artistique d'Angers; il avait été nommé officier d'Académie.

C'était un violoniste de talent, un artiste consommé et, en même temps, un esprit cultivé et délicat. Il aida beaucoup au développement du goût musical à Angers, où il fit entendre les chefs-d'œuvre des classiques, Beethoven, Mozart, Haydn, etc., qu'il interprétait avec un style et une méthode impeccables.

Comme Alfred Michel, il fut un des précurseurs de l'Association artistique, à laquelle il donna son cœur et consacra son savoir.

M. Cattermole avait laissé à Angers de nombreux élèves et amis qui ne l'ont point vu s'éloigner sans peine. Ils n'ont point

Digitized by Google

oublié le concert d'adieux que le maître regretté donna avant son départ dans la salle du Grand-Cercle, comme pour faire constater une dernière fois ses rares qualités musicales et prouver qu'il était resté le brillant violoniste des premiers jours. Les applaudissements du nombreux public qui se pressait pour l'entendre n'avaient pu le faire revenir sur sa décision et Cattermole est mort pour ainsi dire sur la terre d'exil.

***

La messe du *Souvenir français*, en mémoire des sept malheureux soldats du 6e génie, morts dans la catastrophe de Bouchemaine, a été célébrée, le dimanche 26 juin, au milieu d'une énorme affluence. Au premier rang, M. le général Harschmidt, commandant la 18e division, M. le Préfet, M. le Maire, M. le commandant de Terves, président de la section d'Angers du *Souvenir français*, organisateur de la cérémonie, et le secrétaire général de la Société, M. Nissen; le général Faugeron, les colonels du 25e dragons, du 135e d'infanterie et du 6e génie, et les officiers de la garnison.

Pendant la messe, qui a été célébrée par M. l'abbé Coutolleau, *Angers-Fanfare* a joué trois marches funèbres, Mlle Marie Hasselmans a chanté, avec le beau talent qu'on lui connaît, l'*Ave Maria* de Luigi Luzzi, et le *Pie Jesu* du distingué maître de chapelle, M. Delaporte, qui tenait l'orgue d'accompagnement.

Après le service, l'assistance s'est rendue au cimetière de l'Ouest pour l'inauguration du monument.

Ce monument, très simple, se compose d'une colonne carrée avec chapiteau surmonté d'une croix, et sur ses faces de couronnes d'immortelles sculptées, le tout entouré de quatre bornes reliées par des chaînes. Le sol est recouvert de nombreuses couronnes offertes, l'année dernière, sur la tombe de malheureux soldats dont on honore aujourd'hui la mémoire. On y voit, en outre, un buisson de rameaux de chêne avec l'inscription : le *Souvenir Français, Société nationale, Paris*. Deux poteaux plantés en avant, chargés de trophées et reliés entre eux par un long voile de deuil, complètent le décor.

Dès une heure, arrivent les différentes délégations du 6e génie, du 135e, du 25e dragons, de la Société amicale des anciens sapeurs du génie, de la Société des Anciens Mili-

Digitized by Google

taires et des Combattants de 1870, avec leurs présidents et leurs drapeaux, des sapeurs-pompiers, sous la conduite du lieutenant Boussard, qui se groupent en rangs serrés autour du monument. Ensuite, M. le général Harschmidt, entouré des colonels et de l'état-major, arrive en même temps que M. le secrétaire général Beauvais, M. le Maire, M. le général Faugeron, M. Perrin, maire de Bouchemaine, etc.

La musique du 6e génie, sous l'excellente direction de son chef, M. Foare, exécute un morceau et la bénédiction du monument est faite par M. le chanoine Chaplain.

M. le commandant Roger de Terves, M. le général Harschmidt et M. Nissen, secrétaire général du *Souvenir français*, prennent alors successivement la parole.

En terminant, ce dernier remercie M. le commandant R. de Terves pour le concours dévoué qu'il apporte à l'œuvre du *Souvenir français* et l'initiative qu'il a prise d'élever ce monument ; il le remercie de ce témoignage de dévouement qui le place, comme toujours, au premier rang quand il s'agit de la plus belle des causes, celle de l'amour de la patrie.

Pour terminer, la musique du 6e génie a joué un nouveau morceau funèbre, et les assistants se sont retirés.

***

Il y a une quinzaine de jours, M. A. Michel, conservateur du Musée Saint-Jean, a eu l'excellente idée de faire fouiller le sol de l'église Notre-Dame, à Angers, dont la démolition se poursuit activement, au grand plaisir de toute la population du quartier.

Les recherches du savant archéologue ont-elles été fructueuses ? Je ne voudrais pas le dire. Pourtant, il a été assez heureux pour retrouver, à l'intérieur de l'église actuelle, les substructions de l'ancienne Aumônerie Saint-Michel du Tertre et celles de la nef des Oratoriens.

De plus, au-dessous de l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre noir de 0m83 de hauteur et de 0m66 de largeur, il a recueilli un *cœur* en plomb dans lequel était renfermé le cœur de Mme Lanier de Vernusson.

A LA PLVS GRANDE GLOIRE
DE DIEV
ET A LA MÉMOIRE
DE DAME MARIE TROVILLET
VEVFVE DE IEAN IAQVES LANIER

Digitized by Google

ÉCVYER SIEVR DE VERNVSSON
CONSEILLER DV ROI AV PRESIDIAL DANGERS
LA QVELLE MEVE DE PIÉTÉ
A FONDÉ EN CETTE ÉGLISE DES RR. PP. DE L'ORAre
LA SOLENNITÉ DV S. ENFANT IESVS
PAR ACTE PASSÉ PAR DROVIN Nre ROYAL ANGERS
LE IX AVRIL MDCLXIX
ET PAR SON TESTAMENT OLOGRAPHE
DONNÉ LA SOMME DE QVATRE MILLE LIVRE
POVR LA CONSTRVCTION DE CETTE CHAPELLE
ET FONDATION D'VN ANNIVERSAIRE
ET DE DEVX MESSES PAR SEPMAINE
ELLE EST DECÉDÉE LE XI. SEP. MDCLXXVII.
AAGÉE DE LIII-ANS
SON COEVR REPOSE EN CETTE CHAPELLE
MONSIEVR Mre RENÉ TROVILLET FRERE VNIQUE
VNIQVE HERITIER DE LA D. DAME LVY A FAIT POSER
CE MONVMENT.
REQVIESCAT IN PACE.

Ces deux objets ont été déposés au musée Saint-Jean.

Les fouilles pratiquées dans l'église Notre-Dame auraient été plus intéressantes, s'il eût été possible de retrouver le corps de « révérend père en Dieu, Jehan du Bois, évêque de Dol en Bretaigne », fondateur de l'Aumônerie Saint-Michel, lequel, d'après Louvet, aurait « esté enterré dans laditte chapelle près dudict grand autel. » Malheureusement, l'évêque de Dol repose encore dans sa cathédrale; son corps n'a jamais été transporté à Angers.

Voici d'ailleurs ce que dit à ce sujet Hauréau, dans le *Gallia Christiana*[1] :

« Decessit [Johannes de Bosco] 25 januarii 1324, secundum recentem calculum et sepultus est in capella S. Samsonis, cum hoc epitaphio : *Hic jacet Johannes de Bosco, quondam episcopus Dolensis, de Cenomannia natus, utriusque juris doctor excellens, et fuit in Parlamento regis advocatus, qui obiit anno Dom. MCCCXXXIII, die Mercurii, festo Convers. S. Pauli. Orate pro eo.* Ejus meminit IX cal. Februarii necrologium ecclesiæ Redonensis, et calendis ejusdem mensis obituarium S. Mauricii Andegavensis. De eodem tandem mentio V Februarii in necrologio Dolensis ecclesiæ reperitur. »

[1] T. XIV, pp. 1056 et 1057.

Digitized by Google

A noter aussi, dans l'impasse Livois, sur la porte d'une des vieilles masures qui doivent faire place à la nouvelle église, une inscription du XVII^e siècle, que j'ai relevée, en compagnie de M. A. Michel :

IE
POVDV MADEC
RENATVS
TACHERON
F. M.
I H S

Plus bas :

I H S MA.

Cette porte, sur laquelle on remarque encore d'intéressantes moulures, a dû être transportée, de l'ancien couvent de l'Oratoire, là où elle se trouve aujourd'hui. Ch. U.

***

Voici les chiffres officiels établis par la commission de recensement pour les élections législatives du 8 mai 1898. Ont été élus :

Angers (1^re circonscription), M. Joxé, avec 11.429 voix; Angers (2^e circonscription), M. F. Bougère, avec 10.322 voix; Baugé, M. Coudreuse, avec 13.007 voix; Cholet (1^re circonscription), M. Baron, avec 10.600 voix; Cholet (2^e circonscription), M. le vicomte de la Bourdonnaye, avec 10.166 voix; Saumur, M. de Grandmaison, avec 14.512 voix; Segré, M. L. Bougère, avec 10.939 voix.

***

Un pont métallique d'une longueur de 160 mètres et d'un poids de 195.000 kilogs, construit tout d'une pièce par une maison de Creil (Oise), sur le terre-plein, en avant des piles, aux portes de Montrevault, a été lancé le 6 juin dernier, en grande solennité, sur l'Èvre, ligne de Cholet à Nantes (compagnie de l'Anjou), à une hauteur de 35 mètres.

***

L'église de la Madeleine, à Angers, vient de s'enrichir d'une belle composition de M. E. Audfray : *la mort de saint Joseph.*

***

Digitized by Google

L'élevage en Anjou :

D'après les statistiques qu'on vient de publier pour l'année 1897, c'est le Calvados qui fournit le plus de bœufs par an (32 871) aux marchés de Paris. Le département de Maine-et-Loire vient ensuite avec 26.458, la Vendée avec 17.749, l'Orne avec 13.713, la Loire-Inférieure avec 13.680.

***

Mme la comtesse d'Eu, fille de l'empereur du Brésil, dom Pedro, se consacre, avec un grand zèle et un beau dévouement, au développement de l'Œuvre antiesclavagiste, qui se propose notamment de créer des « villages de Liberté » dans la Guinée française.

La reprise de l'Œuvre des Trinitaires aura lieu tout prochainement, après une interruption de près de cent ans. L'ordre célèbre fondé par saint Jean de Matha, il y a sept siècles, pour le rachat des esclaves, avait en Anjou de nombreux affiliés.

Nous connaissons un petit livre, fort rare aujourd'hui, œuvre de Julien Desneux, curé de Gené, qui est dédié « à M. l'abbé de Beaumont d'Autichamp, abbé d'Oigny et doyen de l'église d'Angers », et porte pour titre : *La Confrérie de la Très Sainte Trinité et rédemption des captifs*, avec les indulgences et privilèges accordés par les souverains pontifes aux confrères et sœurs. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée (Angers, chez la Ve d'Olivier Avril, MDCCXXXVI), in-12 de 104 pages.

***

Mgr Mathieu vient d'être reçu membre de l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

Après l'éloge de M. Ozenne, prédécesseur du prélat, par M. de Rességuier, secrétaire perpétuel, Mgr Mathieu a prononcé un discours d'une forme très littéraire dans lequel, à propos des polémiques qui s'élèvent sur l'existence de Clémence Isaure, il a traité de la critique historique.

Le modérateur, M. Dubédat, a répondu.

Cette fête académique avait attiré un nombreux auditoire.

Nous publions en tête de ce fascicule le discours de Mgr Mathieu.

***

Digitized by Google

Dans sa dernière séance, l'*Académie française* a décerné un prix Monthyon, pour son beau roman *Brigandes*, à notre compatriote M. André Godard, si péniblement éprouvé dans ses affections les plus chères, par la mort, à la fleur de l'âge, de la femme charmante qu'il avait choisie pour compagne.

***

M. l'abbé L. Dedouvres, professeur de littérature latine à l'Université d'Angers, présenté par MM. le duc de Broglie et de Maulde, a été élu membre de la Société d'histoire diplomatique.

M. l'abbé Dedouvres, par sa découverte de la *Turciade* et ses savantes études sur le R. P. Joseph du Tremblay (l'Éminence grise), s'est placé au rang de nos meilleurs historiens. Nous ne saurions trop féliciter la *Revue d'histoire diplomatique* de s'être attaché un écrivain de cette valeur.

Ajoutons que M. l'abbé Dedouvres a promis à la *Revue de l'Anjou* un travail sur le rôle joué dans notre province par le célèbre capucin à l'histoire duquel il a voué son talent et son érudition.

***

Notre compatriote M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts à Paris, honoré ces jours passés d'une médaille d'honneur par la Société d'encouragement au bien « pour l'ensemble de ses publications morales et instructives », vient de recevoir, presque en même temps, du roi de Danemark la croix de chevalier de l'ordre du Danebrog. Cette distinction a été décernée à notre compatriote, sur la proposition de l'Académie des Beaux-Arts de Copenhague, à l'occasion de l'ouvrage de M. Jouin sur *Jacques Saly*, sculpteur du roi Frédéric V.

***

M. de Bonchamps, dont la presse anglaise signalait dernièrement la présence sur les bords du Nil blanc, à la tête de troupes abyssines, vient de rentrer à Paris.

M. de Bonchamps, qui était parti l'année dernière en compagnie de M. Bonvalot pour l'Abyssinie, n'était pas revenu en France avec l'éminent explorateur.

Il avait continué sa route vers l'ouest, afin de se rendre à la rencontre de la mission Marchand. Cette tentative était hardie et intéressante. Il s'agissait de relier l'Abyssinie au

Digitized by Google

Nil blanc et de fournir ainsi quelques documents sur cette région intermédiaire située entre ce pays et ce fleuve, et sillonnée jusqu'ici d'aucun itinéraire.

Le point vers lequel se dirigeait la mission Bonchamps était Fachoda ; son itinéraire, par conséquent, était une ligne tirée entre Eutotto (9°), et Fachoda (9° 55-16).

M. de Bonchamps, malgré toute son énergie, n'a pu atteindre le Nil blanc. Sa petite troupe, forte de 140 hommes, a eu à soutenir plusieurs combats meurtriers, qui lui ont mis une vingtaine des siens hors de combat.

Bientôt les vivres manquèrent et la petite troupe, épuisée par la fatigue et les privations journalières, se vit dans l'impossibilité de continuer sa route ; elle dut rallier l'Abyssinie, étant sur les bords de la rivière Khorel-Adar où Sobat-des-Arabes.

Il ressort des renseignements fournis par M. de Bonchamps, au sujet des régions traversées, qu'elles sont belles, mais en général peu habitées.

M. de Bonchamps vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

***

A l'occasion du voyage du Président de la République à Saint-Étienne (Loire), a été nommé officier d'académie : M. Bally, Armand-Justin, président de la Société colombophile *le Messager angevin*, et vice-président de la Société de gymnastique d'Angers.

***

Le Comité d'organisation du Congrès de l'hypnotisme, qui doit avoir lieu en 1900, sous la présidence de M. Dumontpallier, de l'Académie de médecine, vient de désigner, comme secrétaire du Congrès, notre compatriote le Dr Henry Lemesle, avocat à la Cour d'appel et externe de la Salpêtrière.

***

M. Gaston Réchin, notre jeune concitoyen, ancien élève de l'École Régionale des Beaux-Arts, qui a obtenu une deuxième médaille à un concours de décoration commun aux peintres, sculpteurs et architectes, dont le sujet était *un char des Beaux-Arts représentant l'union de la musique, de la peinture, de l'architecture et de la sculpture*, a été honoré d'une première mention dans la section d'architecture.

***

Digitized by Google

École de Médecine :

M. le docteur Ambroise Monprofit, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale, est nommé professeur de clinique chirurgicale, en remplacement de M. Dezanneau, décédé; M. Thézée, Henri, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est nommé professeur d'histoire naturelle, en remplacement de M. Lieutaud, décédé; M. le docteur Paul Papin a été nommé directeur du laboratoire départemental et municipal de bactériologie; M. le docteur Gustave Roguet a été nommé chef de clinique médicale, en remplacement de M. le docteur Maurice Cocard, démissionnaire; M le docteur Maurice Cocard a été nommé médecin de l'Hôtel-Dieu.

***

Nous apprenons que M. Gaillard, botaniste à Paris, est nommé conservateur de l'herbier Lloyd.

***

M. Besnier, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, a été nommé juge au Tribunal de la Seine; M. Collin, vice-président au Tribunal civil d'Angers, a été nommé conseiller à la Cour d'appel; M. Mascarel, juge d'instruction a été nommé vice-président du Tribunal civil; M. Pichard, ancien avoué à la Cour d'appel, a été nommé juge au Tribunal civil.

***

Voici la liste des Angevins qui ont exposé leurs œuvres au Salon de 1898 :

### *1° Société des artistes français*

PEINTURE

Alleaume (Ludovic), né à Angers. — Après le bain.

Arc-Vallette (Mme Louise), née à Saumur. — La Loire et les maisons de l'île d'Ofar, en Anjou.

Axilette (Alexis), né à Durtal. — Portrait de Mme L. M.; portrait de M. J. L.

Beaumont (Hugues de), né à Chouzy. — Une Répétition; étude d'intérieur.

Berthault (Mme Joséphine), née à Angers. — Tête d'enfant; portrait de M. R.

Digitized by Google

Cesbron (Achille), né à Oran. — Bouquet de roses à la guirlande; rosier blanc.

Cesbron (Charles), né à Paris, élève de M. Cesbron Achille, son père. — Le Coin des pauvres; église abbatiale de Fécamp.

Chayllery (Eugène-Louis), né à Angers. — La Brodeuse; le Départ pour l'école.

Charbonneau (Georges), né à Nantes. — Portrait de M. Mondain.

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur. — Écoute! Présentation.

Dainville (Maurice), né à Paris. — Gelée blanche précoce; Crépuscule d'automne.

Delaunay (Pierre), né à Champtocé. — Portrait de Mlle D.; portrait.

Deschiens (Mme Pauline), née à Angers. — Étude de lilas.

Duchemin (Daniel), né à Segré. — Le vallon de Rossglaz (Finistère); les Bords du Scorff (Morbihan).

Fournier (Hippolyte), né à Rablay. — Foi; Le Soir.

Grasset (Frédéric), né à Cholet. — La galerie d'Apollon au Musée du Louvre.

Hildebrand (Mlle Claire), née à Colmar. — Portrait de la comtesse d'O...; portrait de Mlle S...

Le Mesle (J.-G.), né à Angers. — Douleur.

Leroux-Cesbron (Charles), né à Saumur. — Marais en Anjou.

Luzeau-Brochard (Fernand-Adolphe), né à Cholet. — Le Récit; la Bénédiction de l'Agneau pascal.

Massard (Charles), né à Angers. — Portrait de femme.

Matignon (Albert), né à Sablé. — Juliette.

Tessier (Louis-Adolphe), né à Angers. — La fin du roman.

### DESSINS, AQUARELLES

Astruc (Zacharie), né à Angers. — Pivoine dans un bambou du Japon, aquarelle; Dahlias dans un vase jaune.

Axilette (Alexis). — Aurore, pastel.

Beaumont (Hugues de). — Le malade, dessin.

Cornée-Vétault (Mme H.), née à Soulaines. — Les filles de la baronne d'A..., pastel.

Dainville (Maurice). — Soleil couchant sur les marais de la Juine, pastel.

Delaunay (Pierre). — Sept dessins.

Lutscher (Fernand), né à Angers. — Prairies inondées, près Angers, aquarelle.

### SCULPTURE

Aubert (Paul), né à Aix, résidant à Angers. — Judith, buste plâtre.

Castex (Louis), né à Saumur. — Vision de la Vierge, bas-relief.

Digitized by Google

Caussé (Auguste), né à Angers. — Portrait de l'auteur, médaillon bronze.

Denécheau, né à Angers. — Rieur, buste terre cuite.

Guittet (Georges), né à Cholet. — Sacré-Cœur, figure marbre. Destiné à la chapelle des Dominicains des Ternes.

Legendre (Maurice-Louis), né à Angers. — Portrait de M. Albert L..., buste plâtre.

L'Hoest (Eugène-Léon), né à Paris. — Désespoir, statue plâtre; portrait de M. M. C.-D., buste plâtre.

Manneville (André de), né à Paris. — Portrait de Mlle M. B..., buste plâtre patiné terre cuite.

Perrote (Philippe-Eugène), né à Brain-sur-l'Authion. — Portrait de M. L. E..., médaillon plâtre.

Quénard (Armand-Pierre-Louis), né à Allonnes. — Portrait de Mme Quénard, buste bronze; Jeune Parisienne, buste plâtre.

Ruillé (comte Geoffroy de), né à Angers. — Une Intrépide, groupe plâtre.

Saulo (Georges-Ernest), né à Angers. — Buste d'enfant, marbre; portrait de Mme S..., médaillon marbre.

Seguin (Léon), né à Angers. — Portrait de jeune fille, buste marbre.

ART DÉCORATIF

Cesbron (Achille). — Le Pigeonnier fleuri, panneau de dessus de cheminée.

ARCHITECTURE

Baudry (Albert), né à Gesté. — Projet d'un panneau décoratif pour une salle à manger.

Cesbron (Charles). — Abbaye de Fécamp, croquis de voyage.

Réchin (Gaston), né à Angers. — Monument à la mémoire d'un héros.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Huault-Dupuy (René-Valentin), né à Angers. — Deux gravures (eaux-fortes); la Baie d'Oban (Écosse); Venise le soir.

Poynot (Mlle Gabriel), née à Montreuil-Bellay. — Une gravure d'après Cortazzo (eau-forte).

Volot (Jacques-Pierre), né à Blois. — Une gravure (burin), d'après la tête du David de Michel-Ange.

## 2° *Société nationale des Beaux-Arts*

PEINTURE

Lebasque (Henri), né à Angers. — Bretonnes.

Mignon (Lucien-René), né à Angers. — Jeune femme écrivant; le Pont de l'Archevêché; Bord d'un étang.

Digitized by Google

SCULPTURE

Grégoire (René), né à Saumur. — La Ferronnière (émaux mats, grand feu); Douceur de vivre (émail translucide); Tempête (bas-relief, plâtre).

OBJETS D'ART

Clavier (Louis), né à Angers. — Vitrail « Sainte Geneviève ».

Grégoire (René). — Gueule de loup, vase décoratif (céramique, reflets métalliques).

ARCHITECTURE

Grégoire (René). — Mai, panneau reflets métalliques (céramique).

***

A la deuxième séance du Congrès des architectes français qui s'est tenu le 21 juin à Paris, dans l'hémicycle du Palais des Beaux-Arts, MM. Beignet et Luson, d'Angers, faisaient partie du bureau. La question traitée était : « Des industries d'art dans les départements. »

M. Beignet a émis l'avis que des expositions locales d'art industriel soient organisées dans les grandes villes.

J. DE B.

---

## *A TRAVERS LES REVUES*

Le nouveau volume des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (année 1897) vient de paraître.

Il contient : le compte rendu des *Institutions judiciaires de l'Anjou et du Maine*, de M. Beautemps-Beaupré, par M. G. d'Espinay; trois documents relatifs à l'entrée de Louis Ier, duc d'Anjou, à Avignon, en 1382, et au couronnement de Louis II, comme roi de Sicile, en 1389 : ces trois pièces, qui appartiennent à la bibliothèque d'Avignon, ont été communiquées à la Société par M. L. de Farcy; deux études, l'une sur Jean Loret, l'autre sur les de Bellefonds, par M. Lerosey; un travail sur le *Collège de Beaupréau* en 1763-1764, et un *tableau* de la province d'Anjou (1762-1766), par M. l'abbé Uzureau; l'histoire du *couvent de l'Oratoire d'Angers*, et le récit d'une *excursion géologique aux environs d'Angers*, par

Digitized by Google

M. l'abbé Rondeau ; deux chapitres de la nouvelle édition des *Sœurs hospitalières*, par M. Cosnier ; deux communications de M. le Dr Maisonneuve sur *les cailloux coloriés du Mas d'Azil; les progrès culturaux dans le canton de Cholet*, par M F. Nicolle ; *les plantes caractéristiques du sol* au point de vue agronomique, par M. R. de la Perraudière ; *la rouille de la chicorée*, par M. l'abbé Hy ; la reproduction des *marques de plusieurs poteries romaines* recueillies à Rome par M. Jouitteau ; quatre *fantaisies poétiques* de M. X. de la Perraudière.

La librairie Rosenthal, de Munich, annonce qu'elle met en vente (catalogue 18, livres rares et précieux) deux rarissimes volumes, cotés l'un 2.500, l'autre 650 marcs :

*Mistère de la Passion Jesuchrist* iouee à Paris et Angiers. Paris, Ant. Verard, s. d. [avant 1490] ; imprimé en caractères gothiques, sur deux colonnes, 208 f., dont un blanc. Cette édition est fort rare : Brunet n'en connaissait qu'un exemplaire, dépourvu du feuillet blanc qui termine la première partie ;

*Mistère de la Passion* nouvellement corrigee, avec les adicions faictes par Jehan Michel. Lequel mistère fut ioué à Angers molt triumphalement et dernierement à Paris. Paris par la vefue Jehan Trepperel [vers 1521]. In-4° de 264 f., imprimé en caractères gothiques, sur deux colonnes, avec de nombreuses gravures sur bois. La pagination passe de 89 à 100, de sorte que le volume n'a en réalité que 254 f. Cette édition diffère de celles que Brunet a citées.

*L'Itinéraire de Bretagne*, de Dubuisson-Aubenay [1], — dont la Société des Bibliophiles Bretons vient d'éditer le premier volume — débute par une curieuse description de la ville de Candé, telle qu'elle était en 1636 :

« Candé, baronnie à Madame la Princesse [2]. Un gros bourg, encor en Anjou pour le temporel, et pour la taille et gabelle,

[1] Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, d'après le manuscrit original, avec notes et éclaircissements par Léon Maître et Paul de Berthou, archivistes. Un volume, tiré à 300 exemplaires in-4° vergé, pour les membres de la *Société des Bibliophiles Bretons*, et à 100 exemplaires in-4° mécanique, pour être mis en vente.

[2] Charlotte-Marguerite de Montmorency (1594-1650), sœur de Henri II de Montmorency, gouverneur du Languedoc, décapité en 1632 ; épouse de Henri II, prince de Candé, et mère du grand Condé.

Digitized by Google

de l'élection et grainier[1] d'Angers, distant de sept lieues. Cela apartenoit à Mr de Montmorency, et à présent à Mr le Prince de Condé, son beau-frère, par donation de confiscation sur luy acquise au Roy. Ne vaut que 700 livres de rente ordinaire ; mais le casuel et extraordinaire est beau, à cause de cinquante beaus hommages qui en dépendent, avec dix-neuf paroices.

« Il est situé sur le bout d'un costeau ou terrain assez élevé, entre deux petits vallons, l'un desquels est une prairie, par où coule la petite rivière de Mandie[2] qui vient de source éloignée de 4 ou 5 lieues. Par l'autre coule celle d'Ardre ou Erdre[3], qui n'est qu'un petit ruisseau, lequel néantmoins se joignant à Mandie, au dessus d'un moulin situé à une mousquetade au dessous du bourg, c'est à dire entre le bourg et le moulin, luy fait perdre son nom en retenant le sien. Ardre, enflée de ruisseaus, arrivant à Nort[4], 5 lieues au dessus de Nantes, devient navigable et aporte force bois et autres provisions aus Nantois. Or Mandie, avant que de se perdre en Ardre, passe sous une chaucée percée en forme de pont à 3 arches, au fin bas et pié du bourg et du costeau, lequel pont fait la séparation d'Anjou et de Bretagne, quant au temporel aussy bien qu'au spirituel. Car le spirituel est déjà distingué par l'Erdre, au delà de laquelle un monastère d'Augustins, situé tout proche et joignant Candé, est de l'evesché de Nantes.

« Or, à cause du confluent de ces deux rivières, le nom de Candé, qui est *Condate* ou *Condatum* en latin (mais il est appelé *Candeium* dans les histoires et obituaires d'Anjou), a esté donné à la place, comme pour ceste raison il a été donné à Cande[5] et à tous les Condés, situés sur rivières.

« Il y a dans ce bourg un seneschal, office de 6 à 7 mille livres d'achat, deux prieurés simples et une église de paroice, à costé de laquelle, tout joignant, est un gros de maisons

[1] Grenier à sel.

[2] Ruisseau qui se jette dans l'Erdre, après avoir traversé les communes de Freigné et de Candé.

[3] L'Erdre, qui naît en Anjou, sur le territoire de La Pouèze, et se jette, à Nantes, dans la Loire.

[4] Chef-lieu de canton, arrond. de Châteaubriand (L.-Inf.).

[5] Candes, commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, au confluent de la Vienne et de la Loire.

Digitized by Google

vers Ardre, qu'ils appellent *le chasteau;* et de l'autre costé, un peu plus bas, est une grosse motte où il y avoit un fort ou dongeon. Ce fut sans doute au siège de ce château (*Candeium castrum*) que fut tué d'une flèche le jeune Geoffroy Martel, prince de grande espérance, fils aisné de Fouques Rechin, tant regretté dans l'*Histoire d'Anjou* de Bordigné, les *Gesta Comitum Andegavensium* et les obituaires des églises d'Angers, *ad 10 kalend. Junii 1106*.

« Ce ne peut pourtant estre là le *Candate Rhedonum* de Ptolemée[1], lequel, en la table de Peutinger, est éloigné de *Juliomagus Andicavorum* de 48 milles, qui sont 24 lieues ; et on y va par *Combaristum*, qui peut estre Combray, bourg en la lande, situé à 2 lieues à costé de Candé, sur le chemin qui peut mainer d'Angers à Rhennes et vient retomber à Chasteaubriand le long du parc, puis feroit veoir en la forest de Tillay[2], un quart de lieue environ et moins de vestiges de voye romaine..., ou bien prendroit par devers Pouancé et par un lieu, quel qu'il soit aujourd'huy, nommé en la susdite charte *Sipia*[3], distant également et de *Combaristum* et de *Condate Rhedonum* 16 milles, droit au fin milieu de ces deux autres lieux. »

M. A. du Chêne a donné, dans la *Revue des Facultés Catholiques* (juin 1898), la fin d'une étude, dont j'ai eu déjà l'occasion de parler[4], sur *un corsaire angevin*, *le chevalier de Villiers-Lauberdière*.

Voici la dernière page de ce travail ; inutile d'ajouter que j'éprouve à la reproduire un plaisir tout particulier :

« ... Avant d'abandonner leurs corps pour aller vers l'*au-delà*, les âmes de nos ancêtres, si humble qu'ait été leur vie, ont marqué des empreintes, laissé des effluves dans le pays qu'elles ont habité. Leurs pensées, même celles qu'elles n'ont point exprimées, se sont éternisées sur le papier. Non seulement les façons plus ou moins élégantes du langage, mais les formes de l'écriture, une simple signature laissent souvent

[1] M. Port n'hésite pas à identifier Condatum et Candé.

[2] Village de la commune d'Ercé-en-la-Mée, canton de Bain, arrondissement de Redon.

[3] Visseiches, commune du canton de la Guerche, arrondissement de Vitré.

[4] *Revue de l'Anjou*, janvier-février 1898, p. 161.



Digitized by Google

deviner l'âge, le sexe, le milieu social, l'intelligence, la culture de l'individu et quelquefois même son état d'esprit à l'instant où il traçait les lignes. La date approximative d'une pièce apparaît du premier coup; avant de l'avoir lue, le paléographe voit qu'elle est contemporaine du rude Foulques-Nerra ou du bon roi René. Certains parchemins du moyen âge répandent une odeur d'encens, d'autres sont une vraie splendeur pour les yeux; maints documents ne doivent être touchés qu'avec le respect dû à des choses sacrées, soit à cause de leur état de vétusté, soit parce qu'ils sont absolument précieux. Quelle chasse plus passionnante, plus fertile en incidents, que la poursuite d'un personnage au travers des brousses de la littérature notariale ou judiciaire? Il faut, en quelque sorte, ruser avec lui, savoir lire entre les lignes, deviner sa trace, se résigner à la perdre, en attendant l'instant où elle reparaîtra au coin d'une page oubliée, derrière une phrase mal comprise. Et, durant tous ces faux débuchets, ces hourvaris, une date mémorable, la mention d'un grand homme, ouvrent ces vastes horizons de l'histoire, les uns radieusement éclairés des feux de la gloire, les autres riants sous les charmes de la paix, beaucoup, hélas! embrumés de pleurs humains. Au-dessus de tout, enfin, on entrevoit cet être, d'une puissance et d'une bonté infinies, que Bossuet nous montre planant sur les siècles et se penchant vers la terre pour élever les peuples ou pour les abaisser : la Providence. »

M. Leroux-Cesbron vient de faire paraître, à la librairie Plon, *les Souvenirs d'un maire de village*, avec une préface de M. René Bazin. Ces souvenirs ont l'attrait d'un roman de mœurs et la valeur documentaire d'une monographie sociale : j'en reparlerai.

A signaler encore :

Dans la *Revue d'Archéologie Poitevine* (juin 1898), la reproduction d'une notice consacrée par M. Godard-Faultrier à *Jeanne-Baptiste de Bourbon*, 32e abbesse de Fontevrault (1637-1670).

Cette notice est extraite du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861.

Digitized by Google

Dans la *Revue Angevine* (1er et 15 juin), le récit d'un très intéressant voyage *d'Angers à Delphes*, par M. le Dr Jagot, et l'étude de M. Leroux-Cesbron sur la *jeune pléiade angevine*, c'est-à-dire sur un petit groupe de jeunes littérateurs angevins, parmi lesquels l'auteur a grand tort de ne pas se ranger ;

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise* (nos 8, 9 et 10), des notes — trop courtes, à mon avis — de M. P. Dupouy sur le passage et le séjour, à Saumur, de Louis XI, de Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIII ; la fin des *Mémoires historiques* de F. Paterne *sur le Vaudelnay-Rillé ;* la réédition de la notice nécrologique publiée à Brest par le Dr Mirieł, sur *Pierre Duret*, chirurgien en chef de la marine ;

Dans les *Archives Médicales d'Angers* (no du 20 juin 1898), la biographie du Dr Castonnet (1808-1868), par M. le Dr Douet;

Dans le *Patriote de l'Ouest*, deux articles de M. A. de Villiers : l'un sur une légende — très gracieuse et très fantaisiste, — par laquelle le bon peuple d'Angers, au temps où il était encore crédule, expliquait le nom de *Petra-Lysa*, donné, dès le XIVe siècle, à la rue qui s'appelle aujourd'hui la rue Pierre-Lise (no du 13 mai) ; l'autre sur *l'enseignement de la médecine à Angers* avant la Révolution (no du 23 mai) ;

Dans la *Semaine religieuse* du 26 juin, l'interrogatoire d'*Antoine Fournier*, de Cholet, fusillé au Champ-des-Martyrs, le 12 janvier 1794. Cette pièce a été retrouvée et publiée par M. l'abbé Uzureau. Ch. U.

---



Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**La Maison de Laval (1020-1605)**, étude historique, accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré, par le comte Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires par Paul de Farcy. Tome II : Les Montmorency-Laval (1264-1412). — Paris, Alphonse Picard et fils, 1898, in-8°.

Nous avons déjà rendu compte dans la *Revue de l'Anjou* (juillet-décembre 1895, p. 390) du tome Ier de cet ouvrage et initié le lecteur au but que s'est proposé M. Bertrand de Broussillon. Nous ne ferons donc ici qu'analyser le second volume.

Les Laval purs se sont éteints dans la personne d'Emma, épouse d'un Montmorency. Son fils Guy VII, qui lui succède en 1264, devient la tige de la maison de Montmorency-Laval, objet du présent volume. Guy VII a 45 ans. Depuis dix ans, il est veuf et remarié. Veuf de Philippa, fille d'André de Vitré et de Catherine de Thouars, fiancée d'abord à l'héritier de la maison de Pouancé, tandis que Guy VII devait épouser sa plus jeune sœur. Mais les fiançailles ayant été rompues par le Pape, on ne sait trop pour quelle cause, Guy VII devint l'époux de Philippa et l'héritier du comté de Vitré. Héritier aussi, plus tard, de son frère Mathieu de Montmorency, seigneur d'Attichy, Guy VII substitue l'écu de celui-ci au sien, c'est-à-dire la *croix aux cinq coquilles* au blason brisé d'un *quartier d'hermines* qu'il portait comme cadet. A une époque incertaine, mais antérieure à 1257, Guy VII s'était remarié avec la deuxième femme de son beau-père, Thomasse de Pouancé, qualifiée à tort jusqu'ici, du nom de Thomasse de Mathefelon. Guy VII a peu d'histoire. Il prit part, avec Charles d'Anjou, à la conquête de la Sicile et mourut vers 1267, au royaume de Naples, laissant au moins trois enfants de chaque lit.

Guy VIII, fils aîné de son premier mariage, lui succède. Né vers 1240, celui-ci a épousé deux filles du nom de Beaumont, mais non parentes, ainsi que l'explique ici l'auteur.

Digitized by Google

La première, Isabelle, appartient à la maison de Beaumont-sur-Oise ; l'autre, Jeanne de Brienne de Beaumont, est issue des Beaumont-le-Vicomte. C'est du chef de sa première femme que Guy VIII hérita du comté de Caserte, mais il ne l'occupa que temporairement et ce domaine ne doit pas être compté parmi les biens de la maison de Laval. On sait qu'il participa à la campagne de Philippe le Hardi contre le comte de Foix ; que, veuf vers 1272, il convola en deuxièmes noces en 1286 et qu'il mourut en 1295, ayant eu deux enfants de son premier mariage et huit du second. L'un de ces derniers, André, devint chef de plusieurs branches de Montmorency, au grand labeur des historiens qui les ont souvent confondues.

Guy IX (1295-1333) est le fils aîné du premier lit. Il a épousé une Flamande, Béatrix de Gavre, dont cinq fils et deux filles. Cette comtesse a exercé sur le pays une heureuse influence. Héritière de domaines considérables en Flandre, elle en fit venir d'habiles tisserands qu'elle établit à Laval et à Vitré, d'où une prospérité pour toute la région et qui dura cinq siècles. Guy IX prit part à toutes les guerres de son temps. Il laissa huit enfants, dont Foulques, époux de Jeanne la Folle.

Guy X (1333-1347) faillit s'unir à une Chemillé et dut se résigner à épouser une moins riche héritière, mais d'un rang plus élevé, dans la personne de Béatrix de Bretagne. Cette alliance le mit dans une position délicate au moment de la guerre pour la succession de Bretagne, mais le décès de Jean III, duc de Bretagne, étant survenu, et Jean de Montfort ayant essayé de prendre le duché, Guy X se rangea sous la bannière de Charles de Blois et périt à la bataille de la Roche-Derrien.

Guy XI, son fils, ne régna que quinze mois et, de sa femme Isabeau de Craon, ne laissa aucune postérité.

Jean, cadet de Guy XI, lui succéda sous le nom de Guy XII, qu'il prit conformément à l'usage de sa maison. Il fut pendant soixante-quatorze ans seigneur de Laval. Tout d'abord, la liquidation du douaire de sa belle-sœur ne fut pas sans lui causer d'ennuis, que les exigences de celle-ci augmentèrent dans la suite. Il épousa Louise de Châteaubriant, dont il dut insérer les armes dans les siennes. Mais les riches domaines de sa femme lui échappèrent à la mort de celle-ci au profit d'un neveu. Six mois après, il épousait Jeanne de Laval-

Digitized by Google

Châtillon, la veuve de Du Guesclin. Guy XII, proche parent des Penthièvre et des Montfort, eût désiré sans doute rester neutre. Il se montra fidèle à l'influence française jusqu'au jour où il se crut obligé de soutenir l'indépendance bretonne contre les tentatives de Charles V. Il laissa deux enfants de chaque lit. Ses trois fils étant morts, Anne, fille du second mariage, devint son héritière. Elle épousa Jean de Montfort, qui prit le nom de Guy et fut la tige de la troisième branche, les Montfort-Laval.

En somme, dans ce volume, comme dans le précédent, se trouve exposée avec précision l'histoire de la maison de Laval, histoire dépouillée de ces artifices ou commérages qui, tout en étant souvent le principal attrait du lecteur, lui laissent, en réalité, des idées fausses. Ici, l'auteur nous fait connaître des faits assez vivants et intéressants par eux-mêmes et dont l'authenticité est corroborée par les pièces du cartulaire publiées ou analysées après chaque chapitre consacré à l'un des comtes. C'est donc une histoire essentiellement scientifique. Elle l'est même à deux points de vue, car elle renferme une autre partie spéciale non moins intéressante. Nous voulons parler de la série considérable de sceaux reproduits çà et là dans l'ouvrage, grâce au concours éclairé de M. Paul de Farcy. Ces illustrations, expliquées d'ailleurs dans le texte, fournissent un sérieux appoint à la sphragistique. L'art y est représenté par quelques beaux dessins de tombes des Laval.

Nous souhaitons de voir bientôt paraître le dernier volume de cet important travail. Il fait honneur à ses auteurs et nous intéresse à plus d'un titre, beaucoup des pièces du cartulaire sortant des archives de Maine-et-Loire.

A. P.

---

**Explication du Pontifical**, par M. Gontier, professeur de théologie morale au Grand Séminaire d'Angers. — Un vol. in-12 de 420 pages. Angers, Germain et G. Grassin. Prix : 2 francs; franco, 2 fr. 50.

Le *Pontifical* est la partie du *Rituel* qui contient les rites des fonctions liturgiques réservées à l'Évêque.

Au nombre de ces fonctions épiscopales, au premier rang même, figure l'administration du Sacrement de l'Ordre. Voilà pourquoi l'on prend d'ordinaire le mot *Pontifical* dans un sens restreint : il désigne alors l'ensemble des rites de l'administration de l'Ordre, sans en excepter la Tonsure, qui est

Digitized by Google

une préparation aux Ordres. C'est ainsi que l'emploie M. Gontier, dans le livre sur lequel je voudrais attirer l'attention de ceux qui, comme moi, ont l'insigne honneur d'appartenir au clergé.

L'ouvrage de M. Gontier est facile à résumer. Il se compose d'une suite de discours ou d'entretiens, dans lesquels l'auteur s'attachant d'ordinaire, pas à pas, au texte même du Pontifical, a réussi pourtant à en tirer un véritable *traité*, dogmatique, historique, liturgique et moral *du Sacrement de l'Ordre*.

Ce livre est destiné tout d'abord aux Séminaristes : il les aidera à se préparer dignement à la réception des saints Ordres. Il s'adresse aussi aux prêtres, qui retrouveront là leurs véritables titres de noblesse. En relisant ces pages, aux jours anniversaires de leurs ordinations, ils revivront, avec charme et non sans profit, leurs retraites du Séminaire; ils se rappelleront les lumières qui brillèrent alors sur leur âme, les instructions qui les touchèrent, l'accent de l'Évêque, qu'ils écoutaient à genoux dans l'attente des dons de Dieu, la place qu'ils occupaient sur les dalles de l'antique cathédrale, quand on chanta sur eux les Litanies des Saints, quand on leur imposa les mains, quand ils reçurent l'Onction...

Un ouvrage qui ravive de tels souvenirs est assuré du succès, surtout quand il est écrit avec cette élégance de style et cette sûreté de doctrine qui caractérisent le nouveau volume de M. Gontier. Ch. Urseau.

***

Joseph Grandet : **Vie de Mlle de Melun**, *fille du prince d'Epinoy, fondatrice de l'Hôtel-Dieu et des hospitalières de Baugé*, nouvelle édition, publiée d'après les textes originaux, revue et annotée par M. le chanoine Portais, rédacteur des conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers. — Un vol. grand in-8° de xxx-450 pages. Angers, Germain et G. Grassin, Prix : 4 francs.

L'édition des œuvres de Joseph Grandet s'augmente, tous les six mois, d'un nouveau volume. Au commencement de cette année, paraissait la deuxième série des *Saints Prêtres Français du XVIIe siècle* (Oratoire, Saint-Lazare, Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Sulpice). La troisième série, — celle qui nous intéresse davantage, puisqu'elle contient les notices consacrées aux prêtres angevins, — pourrait bien souffrir un peu du *farniente* des vacances. Faut-il s'en plaindre? Non, car elle viendra juste à point pour charmer les longues soirées

Digitized by Google

du prochain hiver. En attendant, la *Vie de Mlle de Melun, fille du prince d'Épinoy, fondatrice de l'Hôtel-Dieu et des hospitalières de Baugé*, publiée par M. le chanoine Portais, rédacteur des Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, fournira aux plus impatients une lecture à la fois fort agréable et fort utile.

Qu'il me suffise, pour aujourd'hui, de signaler l'apparition de ce nouveau volume, qui fait également honneur à l'érudition de M. le chanoine Portais et au désintéressement de M. le Supérieur du Grand Séminaire. Plus tard, j'étudierai par le menu l'œuvre historique de Grandet, et je dirai tout le bien qu'il faut penser de l'édition publiée, avec tant de soin et de goût, par M. Letourneau. Ch. U.

---

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME

### JANVIER-FÉVRIER

La Rhéade ou l'île de Rhé délivrée, poème épique en trois chants. — Dr **Atgier** ..... 5

Le Palais épiscopal d'Angers (suite). — La vie au Palais épiscopal. Nos vieux évêques ; leur train de maison ; leur genre de vie. — **L. de Farcy et P. Pinier** ..... 18

Un poète angevin. L'abbé J. Ménard. — **A. Ménard** ..... 50

Un parlementaire sous François Ier. Guillaume Poyet (1473-1547) (fin). — **Ch. Porée** ..... 53

L'Église d'Angers pendant la Révolution (suite). — La religion civile. — **L. Bourgain** ..... 68

Poésies. — I. Midi ; II. Lever de soleil. — **René Daxor** ..... 100

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** ..... 102

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley** ..... 117

Chronique ..... 145

M. l'abbé Urseau et la Commission des monuments historiques. — M. le duc de la Trémouille et l'Institut. — Décorations de la Légion d'honneur : MM. Mansas, Cointreau, Achille Cesbron, Robert, Henric. — Officiers d'Instruction publique et officiers d'Académie. — Nominations, promotions et concours : les généraux Hartschmidt, Mourlan, d'Armagnac ; le colonel de Ferron. — MM. Bontemps, Raffray, Beignet, Rousseau, Gaston Réchin, Dubos, Besnard, Albert. — L'Association artistique et le théâtre d'Angers. — La statue de Mgr Freppel. — Les tables du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, par M. Adrien Planchenault. — *La Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*. — La correspondance de M. Victor Pavie. — Un exemplaire du chansonnier Chardavoine. — Les roses angevines. — Découvertes d'antiquités à Gennes et à Angers. — Une colonie de Sœurs de la charité d'Angers à Jérusalem. — L'abbé Ravain et le bréviaire de Mgr Darboy.

Nécrologie : Mme la Supérieure de l'Hôpital général d'Angers ; MM. le lieutenant Rocheron, le docteur Mesnet, Alfred Michel, Désiré Richou, Ch.-L. Livet, l'ingénieur Ernest Bazin, Mlle Ménuel (centenaire d'Ingrandes). — **J. de B.**

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues :

A. Legendre : *Le Saint-Sépulcre et les Croisés du Maine ;* — Debidour : *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat ;* O. Desmazières : *La géologie, la minéralogie et la paléontologie, au Musée d'Angers ;* — Mgr Pasquier : *Panégyrique de la Mère Sainte-Euphrasie Pelletier ;* — J.-M. Delahaye : *La liberté d'enseignement supérieur et le clergé français ;*

Mgr Barbier de Montault : *Revue d'Archéologie poitevine ;* — A. du Chêne : *Un corsaire angevin ;* — Bertaux : *Reliquaire de saint Louis d'Anjou ; — Un faux Louis XVII angevin ;* — A. Angot : *Mathieu Cointerel ; — J.-B. Moreau*, collaborateur de Racine, etc. — **Ch. U.**

## MARS-AVRIL

L'Acétylène au point de vue de l'hygiène publique et privée. — **Dr E. Motais** ..... 169

L'Église d'Angers pendant la Révolution (suite). — La reconstitution. — **L. Bourgain** ..... 195

Les Fouilles archéologiques de Méron (sarcophages et ossements). — **Paul Sausseau** ..... 222

La Rhéade ou l'île de Rhé délivrée, poème épique en trois chants (suite). — **Dr Atgier** ..... 242

Poésies. — I. A la vierge d'Orléans ; II. Chanson de route. — **René Daxor** ..... 266

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** ..... 270

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley** ..... 287

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie** ..... 304

Chronique ..... 329

L'anneau d'Ulger. — Le grand autel de Saint-Maurice d'Angers (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts) et la *Monographie de la Cathédrale*, par M. Joseph Denais. — La mission Bonchamps. — M. de la Devansaye et l'exposition d'horticulture de Saint-Pétersbourg. — Les artistes angevins : MM. Charbonneau, Réchin. — La *Velléda* de Maindron et la *Marguerite d'Anjou* de Taluet. — Promotions, mutations et missions militaires : MM. le colonel Frater, Dr Atgier, Dr Duval, capitaine Lancresson. — M. René André, aux colonies. — Ecole de médecine : MM. Feillé, Jagot, Thibault, Dezanneau, Bahuaud Vaslin et Cocard. — Démolition des Récollets de Beaufort. Inscription de l'époque de la Terreur. — Les sceaux de la dame de Montsoreau et de Marie d'Anjou. — Restauration d'une vieille maison d'Angers. — La Société Franco-Antankare et l'Anjou. — M. René Bazin et le roman contemporain. — Une conférence sur le Congo. — Nécrologie : MM. A. Vétault,

Digitized by Google

Emile Affichard, Ledoyen, Séjourné, le général Lourde-Laplace, Gigot, le lieutenant Bunas, Muller, Tarnier. — **J. de B.**

A travers les Livres et les Revues : M. Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon;* — A. Crosnier, *M. l'abbé Claude;* — R. Daxor, *Poésies;* — F. Goupil, *nouveau Mois de Notre-Dame Angevine;* — A. Ledru, *l'abbaye du Perray;* — Autographes angevins, etc. — **Ch. U.**

GRAVURES

**Fouilles de Méron.** — I. Position des squelettes. — II. Principaux types d'ossements humains et animaux. — III. Sarcophages.

## MAI - JUIN

La critique historique et la légende de Clémence Isaure. — **Mgr Mathieu** ..... 349

Une épave archéologique. La croix de Saint-Maur de Glanfeuil. — **Ch. Urseau** ..... 367

Poésies. — I. A René Bazin; II. Toussenel. — **Xavier de la Perraudière** ..... 373

Le docteur Dezanneau. — **Dr H. Gripat** ..... 377

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** ..... 389

L'Église d'Angers pendant la Révolution. Quatorzième conférence, l'achèvement de la reconstruction. — **L. Bourgain** ..... 411

La Rhéade ou l'île de Rhé délivrée, poème épique en trois chants (suite). — **Dr Atgier** ..... 444

Chronique ..... 475

Nécrologie : Mgr Baron (son inhumation et celle de Michel de Villoiseau à la Cathédrale d'Angers), MM. Castonnet des Fosses, Lainé-Laroche, le lt-colonel Noble, le comte Henri de la Bouillerie, Rouyer, Cattermole. — Service pour les soldats victimes de la catastrophe de Bouchemaine. — Fouilles à l'ancienne église Notre-Dame d'Angers. — Élections des députés de Maine-et-Loire. — Le pont de Montrevault. — Une peinture de M. Audfray à la Madeleine. — L'élevage en Anjou. — La résurrection des Trinitaires et l'opuscule du curé de Gené en 1736. — Nos compatriotes : Mgr Mathieu, MM. André Godard, l'abbé L. Dedouvres, Henry Jouin, de Bonchamps, Armand Bally, Henry Lemesle, G. Réchin. — A l'école de Médecine : MM. les docteurs Ambroise Monprofit, Thézée, Paul Papin, G. Roguet, M. Cocard. — L'herbier Lloyd. — Nominations et mutations dans le ressort de la Cour d'Appel. — Les artistes angevins au salon de 1898. — MM. Beignet et Luson au Congrès des architectes français.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; — Le mystère de la Passion*, de Jehan Michel; — Candé, en 1636, d'après l'*Itinéraire de Bretagne*, de Dubuisson-Aubenay; — A. du Chêne, *Un Corsaire angevin*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique ..... 496

La maison de Laval (1020-1605), par Bertrand de Broussillon, tome II : Les Montmorency-Laval (1264-1412). — **A. P.**

Explication du Pontifical, par P. Gontier. — **Ch. Urseau.**

Vie de Mlle de Melun, de Joseph Grandet, revue et annotée par M. le chanoine Portais. — **Ch. U.**

GRAVURES

**La croix de Saint-Maur de Glanfeuil.** — Fronton de l'ancienne église; détails de la partie centrale.

Portrait de M. le docteur Dezanneau.

*Le Directeur-Gérant:* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1105-98.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2031

Digitized by Google

Digitized by Google